{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Bulletin de la Commission historique du département du Nord.... 1901.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BULLETIN

DE LA

COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

TOME XXV.

LILLE

IMPRIMERIE L. DANEL

1901

BULLETIN

DE LA

COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

BULLETIN

DE LA

COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

TOME XXV.

SOCIÉTÉS SAVANTES 1417

LILLE

IMPRIMERIE L. DANEL

1901

BIBLIOTHÈQUE PRÊT

Pér. 6° 192

STATISTIQUE FÉODALE

du Département du Nord.

LA CHATELLENIE DE LILLE

Par Th. LEURIDAN,

Membre de la Commission historique du Nord,
Commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

II. — LE CAREMBAUT

Les localités du Carembaut sont dans l'ordre alphabétique : 1. Allennes-les-Marais, 2. Annœullin, 3. Bauvin, 4. Camphin, 5. Carnin. 6. Chemy, 7. Gondecourt, 8. Herrin, 9. La Neuville-en-Phalempin. 10. Phalempin, chef-lieu de la châtellenie héréditaire de Lille, et 11. Provin.

I. ALLENNES-LES-MARAIS

I. — La Seigneurie et les Seigneurs

Fief et noble ténement, mouvant de la baronnie de Cysoing en toute justice haute, moyenne et basse, avec droit de senne ; — comprenant 24 bonniers, des rentes sur 132 bonniers 15 cents, dues par 50 à 60 hôtes et plusieurs tenants ; droit de mesure sur les weddes, droit de tonlieu sur la vente des bestiaux, dîme sur 84 bonniers, 28 corvées de 6 gros. — Hommages : Cysoing, Beaufort, Beaumont, La Fosse au Mortier, Le Ménage, à Allennes ; Ennequin, La Haye d'Ennequin, à

Loos ; Haillies, à Chemy ; Le Camp-royé à Lambersart ; Le Petit-Espaing, à Lesquin ; Bossu et Villers, à Wahagnies, et 27 fiefs innommés.

La seigneurie d'Allennes a donné son nom à une famille noble qui portait *d'azur à dix losanges accolés de gueules, posés 3, 3, 3 et 1.* — En janvier 1237 (v. st.), Anselme d'Allennes, chevalier, promettait d'observer le traité conclu entre le comte de Flandre et le roi de France. (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes,* N° 2668. — Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, N° 1147). — Cette maison a fourni plus tard trois baillis à Douai et un colonel d'infanterie, Antoine d'Allennes, qui joua un certain rôle dans les événements militaires des troubles du XVI^e^ siècle. Elle était remplacée depuis longtemps à Allennes par la famille de Neuville.

En 1382, Jean, sire de Neuville et d'Allennes vit sa haute justice contestée par le Gouverneur de Lille, mais elle lui fut reconnue dans une enquête à la suite de laquelle celui-ci reçut de Louis, comte de Flandre, l'ordre de lever la main assise sur cette juridiction. 26 septembre (Archives du Nord, B. 1567). — Après lui vint Hugues, seigneur de Neuville et d'Allennes, en 1389. — Hugues de Neuville, seigneur d'Allennes, autre sans doute que le précédent, mourut à la bataille d'Azincourt en 1415.

Au mois de janvier 1499, Jean de Neuville, seigneur de Boubers sur Canche, fit rapport de la terre d'Allennes. Il était fils de Jean qui laissa son nom et ses armes d'Ocoche pour prendre ceux de Neuville, famille d'où venait son aïeule. — Jeanne de Neuville, sœur de Jean, épousa, en premières noces, le seigneur de Belleforière, et, en secondes noces, Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval, mort en 1556. — Leur fille, Bonne de Lannoy, héritière de Willerval, Allennes, etc., épouse de François d'Oignies, chevalier, seigneur de Beaurepaire. — Leur fils, Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval, Allennes, etc., marié à Jeanne de Rosembois, d'où vint Robert d'Oignies, chevalier, seigneur de Willerval, Filomez, Allennes, époux d'Éléonore de Bailleul ; — leur fils, Jean d'Oignies, comte de Willerval, seigneur de Filomez, Allennes, mort sans génération ; — Éléonore-Hippolyte d'Oignies, sœur et héritière de Jean, alliée à Charles-Philippe d'Oignies, seigneur d'Estrées. — En 1672, Pierre-Félix de Croix, baron d'Heuchin, reprit la terre d'Allennes par retrait lignager en action de sa femme Anne-Éléonore de Sainte-Aldegonde, fille du comte de Genech. Cette terre avait été achetée 54.000 florins par Henri Jacobs, seigneur d'Hailly,

riche banquier de Lille. Pierre-Félix de Croix mourut le 9 mars 1677 et fut inhumé à Allennes où il a sa pierre tumulaire. — Son fils Alexandre-François de Croix, chevalier, marquis d'Heuchin, seigneur de Frelinghien, Allennes, les Prévôtés, etc., époux de Madeleine-Françoise de Fiennes, mort en 1699. — Alexandre-Maximilien-François de Croix, marquis d'Heuchin, seigneur de Frelinghien, Verlinghem, les Prévôtés, époux, en 1724, d'Isabelle-Claire-Eugénie de Houchin.

II. — Fiefs sis à Allennes

Beaumont, à Allennes, fief vicomtier tenu d'Allennes à 10 livres de relief, comprenait 3 bonniers et demi à usage de prairies.

Jeanne de Neuville, dame d'Allennes et de Beaumont, épousa Guillebert III de Lannoy, seigneur de Willerval, mort en 1556. Leur fille, Bonne de Lannoy, héritière de Willerval, d'Allennes et de Beaumont, s'allia à François d'Oignies, chevalier, seigneur de Beaurepaire, bailli d'Aire, dont elle fut la seconde femme et à qui elle donna sept enfants, parmi lesquels François d'Oignies, seigneur de Beaurepaire et de Beaumont. Celui-ci mourut en 1590, ayant épousé Anne de Renty, dame d'Aix en Boulonnais. Leur fils, Maximilien, comte de Beaurepaire, baron d'Awelghem, seigneur de Beaumont, mourut en décembre 1622, laissant six enfants dont aucun n'est qualifié seigneur ou dame de Beaumont. (*Nobiliaire des Pays Bas*, édition de Herckenrode. *Oignies*).

Depuis, furent successivement seigneurs de Beaumont: Nicolas Bridoul, fils et héritier de Jeanne Du Gardin ; — Gilles Bridoul, mort en 1655 ; — Antoine Bridoul, son fils ; — Françoise Bridoul, veuve de Michel du Mortier, par achat d'Antoine Bridoul, fils de Gilles, le 23 avril 1664 ; elle mourut en 1669. — Catherine du Mortier, fille de Michel et de Françoise Bridoul, dame de Beaumont, dont elle fut l'héritière, avait épousé, le 17 juin 1657, Rémy Fruict, seigneur de la Hargerie, conseiller pensionnaire de Lille, fils de Guillaume, seigneur de la Hargerie, et de Jeanne Poulle. Catherine du Mortier laissa au moins une fille, Marie-Marguerite-Thérèse Fruict, qui épousa Pierre Wacrenier, seigneur de Rilly.

Antoine Alegambe, fils de Charles, est dit seigneur de Beaumont à la fin du XVII^{e} siècle. Il mourut le 19 juin 1708 sans enfants de Florence-Thérèse de Corteville, son épouse, et laissa le fief à son frère Philippe-Jacques. Celui-ci le transmit à son fils, Charles Alegambe,

baron d'Auweghem, seigneur de Basinghien, de Cysoing, de Beaumont, etc., etc. Charles mourut le 21 janvier 1758, laissant, entre autres enfants, Charles-Guillaume Alegambe, comte de ce nom, baron d'Auveghem, seigneur de Basinghien, de Cysoing, de Beaumont, etc., qui mourut le 1er mars 1771, ayant eu de sa troisième femme, Anne-Louise-Maximilienne Vander Noot, trois enfants auxquels il transmit le fief de Beaumont. (*Nobiliaire des Pays-Bas,* art. *Alegambe*).

Cysoing, à Allennes, fief vicomtier tenu d'Allennes à 10 livres de relief, comprenait 13 bonniers et demi.

Mathias de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de Templeuve, d'Asc-Annappes, de Maufait à Néchin, de Basinghien à Loos, du Vertbois, de Cysoing à Allennes, porte-guidon du seigneur d'Oignies, mourut le 3 octobre 1572, à 36 ans, sans enfants de Marie de Billau, sa femme, et laissant les fiefs de Basinghien, de Vertbois et de Cysoing à ses neveux Louis, Jean et Jacques Alegambe, fils de sa sœur Marie de Le Cambe, épouse de Quentin Alegambe.

Jacques Alegambe, seigneur de Cysoing, fit son testament à Tournai, le 17 août 1579, et mourut peu de temps après, sans avoir été marié. Le fief de Cysoing remonta à son frère aîné, Louis Alegambe. — Louis Alegambe, seigneur de Basinghien et de Cysoing, grand prévôt de Tournai, mourut au mois d'août 1617, ayant épousé, en secondes noces, Liévine Snouck, dont il eut Charles Alegambe. — Charles Alegambe, seigneur de Basinghien et de Cysoing, créé chevalier en 1641, mourut à Tournai, le 25 décembre 1667, laissant de sa seconde femme, Amelberge Blileven, entre autres enfants, Philippe-Jacques qui suit.

Philippe-Jacques Alegambe, seigneur de Cysoing, fut père par Catherine-Antoinette Volcaert, son épouse, de cinq enfants parmi lesquels : Charles Alegambe, baron d'Auweghem, seigneur de Basinghien, de Cysoing, de Beaumont, etc., etc., qui mourut en 1758, âgé de 84 ans, laissant trois enfants dont l'aîné était Charles-Guillaume. — Celui-ci, créé comte d'Alegambe par lettres patentes du 10 décembre 1764, baron d'Auweghem, seigneur de Basinghien, de Cysoing, etc., etc., mourut le 1er mars 1771. Il avait épousé, en troisièmes noces, Anne-Louise-Maximilienne Van der Noot qui lui donna un fils et deux filles. Le fils, Charles-Marie-François-Désiré-Colette, comte d'Alegambe, baron d'Auweghem, fut sans doute le dernier seigneur de Cysoing. (*Nobiliaire des Pays-Bas*).

La Fosse-au-Mortier, à Allennes, tenue d'Allennes à une paire de blancs gants de relief, consistait en un quarteron de terre. — A Guillaume Triel, fils de Jacques.

Layens, à Allennes et tenu de la seigneurie d'Allennes, comprenait 19 bonniers et demi..

Acquis du comte de Solre et possédé en 1603 par M^tre^ Jean Le Vasseur, licencié ès lois, demeurant à Lille. (Répertoire des fiefs, p. 178). — Parmi les biens cédés, en 1618, à la Chartreuse de la Boutillerie, à Fleurbaix, par Jean Le Vasseur, son fondateur, se trouve le fief et cense de Layens, à Allennes, d'une contenance de 23 bonniers. (*Souvenirs religieux de Lille*, février 1891, p. 19).

Le Ménage, à Allennes, tenu d'Allennes à cent sous de relief comprenait 2 bonniers 10 cents de pré, alias 3 bonniers 2 cents.

Possédèrent successivement le Ménage : Collart Fourmentin ; — ses enfants, Charles et Jean ; — Josse Fourmentin, qui paya le droit de nouvel acquêt en 1587 ; la noblesse de ce dernier était assez apparente, mais son père était sayetteur ; lui-même ne se conduisait pas en gentilhomme ; — Simon Huret en action de sa femme, Marguerite Cocquel, 1661.

2. ANNŒULLIN.

L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras possédait dans la Châtellenie de Lille trois villæ : Annœullin, Bauvin-en-Carembaut et Mons-en-Pèvele, dont le châtelain de Lille était l'avoué. Un accord du mois de mai 1220 réglait les droits respectifs de l'abbé et du châtelain avoué.

Chacune de ces villæ avait ses échevins qui ne pouvaient être pris que parmi les hôtes résidents. — Tous débats survenant dans ces villæ et leurs dépendances devaient être portés dans les maisons de l'abbaye, plaidés devant l'abbé ou ses délégués, et terminés par jugement des échevins conjurés par les maires de Saint-Vaast, lesquels devaient traiter toutes choses selon la loi des villæ et le jugement des échevins.

Le châtelain avait dans ces trois villæ le meurtre, le rapt, l'incendie, les rapines, l'homicide et le vol. Les auteurs de ces crimes, arrêtés par les sergents de l'abbé ou ceux du châtelain, étaient conduits dans les

maisons de Saint-Vaast en présence des échevins et si, au dire de ceux-ci, ils ne donnaient pas cautions suffisantes, le châtelain les gardait en sa prison. Si le sergent du châtelain demandait secours pour les mener en prison, les maires de Saint-Vaast devaient lui prêter main forte jusqu'au Plouich, où lesdits prisonniers devaient vivre à leurs propres dépens. Les échevins devaient être aussitôt conjurés de faire justice, aucune prorogation ne pouvant être apportée que par la loi. S'ils ne savaient comment décider du sort des prisonniers et qu'ils voulussent consulter leur Conseil (*Magisterium*) et faire une enquête, l'abbé et le châtelain devaient leur en procurer les moyens. Si par jugement des échevins les prisonniers étaient libérés, le châtelain devait les relâcher ; s'ils n'étaient pas libérés, le châtelain pouvait disposer à son gré de leur corps et de leurs meubles. Un prisonnier qui s'échappait ne pouvait plus demeurer sur la terre de Saint-Vaast.

Si, délaissant le jugement des échevins, les parties se provoquaient en duel, toute juridiction sur ce duel appartenait au châtelain qui faisait juger l'appel par ses hommes et disposait à sa volonté du corps et des meubles du vaincu. Le provoqué en duel pouvait, sur sa demande, être jugé par les échevins.

Si quelques fieffés de l'Abbaye se provoquaient en duel pour meurtre, rapt, incendie, rapine, vol ou homicide, dans le district des trois villæ, les hommes de fief tenant la cour de Saint-Vaast prenaient connaissance du duel jusqu'à ce que les combattants fussent entrés dans le champ clos, et alors toute justice appartenait au châtelain ainsi que le corps et les meubles du vaincu. Les biens de ceux dont le châtelain avait le corps et les meubles retournaient à l'abbaye s'ils étaient tenus d'elle.

Celui qui avait blessé quelqu'un et ne pouvait donner caution suffisante, selon le dire des échevins quand ils avaient vu la plaie et qu'ils doutaient si le blessé vivrait ou mourrait, était conduit dans la prison du châtelain où il devait vivre à ses propres dépens. S'il n'était pas libéré par les échevins, il en était usé comme ci-dessus à l'égard de son corps et de ses biens meubles et immeubles.

Si quelqu'un commettait un forfait qui n'encourait pas la peine de mort et s'il ne pouvait donner caution suffisante, on devait faire saisir ses cateux ou biens meubles, et l'abbé pouvait le garder dans sa prison ; mais si le prisonnier échappait, l'abbé répondait de la part de l'amende qui devait appartenir au châtelain selon le jugement des échevins. Le châtelain s'obligeait de même si un criminel s'échappait de prison. — Le châtelain devait recevoir dans sa prison les criminels que l'abbé ne

voulait pas garder. — L'abbé ne pouvait mettre en prison que dans l'une des trois villæ et le châtelain ne pouvait emprisonner qu'au Plouich. Ceux que l'abbé retenait dans sa prison devaient vivre à leurs dépens comme ceux que le châtelain retenait dans la sienne. Si les hommes de fief que l'abbé avait dans la châtellenie de Lille commettaient un même forfait sur les terres soumises à la loi des villæ, ils étaient jugés par les échevins ; mais s'ils avaient commis le forfait dans les terres féodales, ils étaient jugés par les hommes de fief de l'Abbaye, et les amendes se partageaient entre l'abbé et le châtelain.

Si quelqu'un appelait en jugement à Arras les hommes de fief de l'abbé pour être jugé par ses pairs, ceux-ci étaient tenus de s'y rendre comme devant hommage et service à l'abbé. — Celui qui portait plainte devant une autre justice que celle à laquelle il devait s'adresser était mis à l'amende par les échevins et l'amende se partageait entre l'abbé et le châtelain. — Si les échevins négligeaient de faire droit à une plainte portée devant eux, le châtelain faisait rendre justice au plaignant.

Tous autres forfaits et infractions commis dans ces villæ et leurs territoires étaient jugés par les échevins, et les amendes appartenaient à l'abbé et au châtelain qui pouvaient de commun accord en remettre une partie, mais non la totalité. — Le châtelain prenait hors part la cinquième partie à Annœullin et à Bauvin, et ce qui restait était partagé par moitié entre l'abbé et le châtelain, et pour les amendes infligées par jugement des échevins de Mons-en-Pèvele, elles étaient partagées par moitié entre l'abbé et le châtelain, lesquels ne pouvaient composer l'un sans l'autre, avant jugement, pour les amendes qu'ils partageaient entre eux.

Lorsqu'il y avait procès devant les échevins pour successions, les amendes se partageaient par moitié entre l'abbé et le châtelain, sans préjudice au droit des parties. Mais les reliefs, les réquisitions et les ventes de biens appartenaient à l'abbé de Saint-Vaast seul, ainsi que les droits de forage, de cambage, de tonlieu, les rentes, les corvées, les bans pour sarcler les blés, les renfermer et les vanner. Les amendes provenant de ces droits revenaient à l'abbé, à moins qu'elles n'excédassent 3 sous, auquel cas elles se partageaient entre l'abbé et le châtelain. Les autres bans étaient faits par les maires de Saint-Vaast au nom de l'abbé et du châtelain, de l'assentiment et de l'avis des échevins, sauf que l'abbé et le châtelain pouvaient, chacun de leur côté, défendre la vente du vin et le jeu de dés. Les amendes

provenant de ces bans se partageaient par moitié entre l'abbé et le châtelain.

L'abbé et le châtelain, s'ils étaient d'accord, pouvaient déposer un ou plusieurs échevins et même les déposer tous, et en ce cas ils avaient plein pouvoir d'en établir de nouveaux ; mais si après déposition il en restait deux ou plus, ceux-ci pouvaient choisir ceux que bon leur semblait. Si l'abbé et le châtelain n'étaient pas d'accord, ils ne pouvaient ni l'un ni l'autre faire nul changement sans le consentement des échevins. Il leur appartenait de forcer les élus à accepter l'échevinage ; celui qui se récusait était passible, au jugement des échevins, d'une amende partagée par moitié entre l'abbé et le châtelain.

Qui démentait les échevins encourait une amende de 60 livres que l'abbé et le châtelain pouvaient réduire à 10 livres, sauf le droit des échevins, et cette amende était partagée par moitié entre l'abbé et le châtelain. Si l'abbé, les moines, les frères convers de l'abbaye ou le châtelain démentaient, de leur propre mouvement, les échevins, ils devaient réparer l'injure, mais sans amende pécuniaire.

Si un habitant desdites villes achetait du bois des taillis du châtelain, celui-ci pouvait le poursuivre pour en être payé, selon l'usage de la Châtellenie.

Pour son avouerie, le châtelain recevait tous les ans, à Mons-en-Pèvele, 60 sous douaisiens ; à Annœullin, 40 sous artésiens ; à Bauvin, un demi-marc d'Artois. Ces sommes étaient recueillies par les échevins qui les remettaient au châtelain à la Saint-Remi. Si quelques-uns refusaient de payer leur quote-part, le châtelain devait les sommer de s'acquitter et si, au terme dit, son avouerie n'était pas payée, les débiteurs étaient punis d'une amende égale à celle que la loi des villæ infligeait aux débiteurs de Saint-Vaast. — Si la monnaie changeait dans ces villæ, les dites redevances lui étaient payées de même monnaie que les rentes de Saint-Vaast. C'est ainsi que lui et ses prédécesseurs avaient toujours reçu leur rente de Mons-en-Pèvele.

Le châtelain avait dans ces villæ, sur sa réquisition, des hommes et des chevaux quand il devait se trouver à l'armée à Lille. Si le châtelain, ou ses amis qu'il voulait secourir, avait guerre, et s'il faisait demander de bonne foi, par les maires de Saint-Vaast, les hommes de ces villes, ils devaient lui porter aide jusqu'à Ostricourt et dans la Châtellenie et non plus loin. Ceux qui tenaient les moulins et les fours de l'abbé, les sergents de Saint-Vaast et les préposés au gouvernement de ces villes, savoir à Annœullin, deux échevins et huit hommes, à Mons-en-Pèvele,

deux échevins et six hommes, à Bauvin, deux échevins et quatre hommes étaient exempts de marcher. Mais à l'exception de ceux dénommés ci-dessus et de ceux qui, à la réquisition des maires, conduisaient les prisonniers dans la prison du châtelain, tous les hommes qui, sans excuse légitime, n'avaient pas servi dans cette guerre, payaient une amende de 20 sous dont 5 sous pour ceux qui avaient servi ou qui avaient conduit les criminels, et 15 sous partagés entre l'abbaye et le châtelain.

Le châtelain libérait pour l'avenir les hommes de Saint-Vaast et des dites villæ des exactions et corvées de chariots, charrettes, chevaux, ouvriers et hommes de pied, que lui et ses prédécesseurs auraient pu avoir exigées et qu'il reconnaissait, en ce cas, avoir reçues injustement. Dans les mêmes villæ de Mons-en-Pèvele, d'Annœullin et de Bauvin et leurs territoires, les censes et maisons appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast étaient exemptes de toute exaction, de tout service et de toutes charges envers le châtelain et les siens. Tout forfait commis par un laïc dans ces censes et maisons était jugé par les échevins de la même manière que s'il avait été commis hors de leur enceinte.

Dans ces trois villæ, le châtelain ne pouvait rien prétendre que ce qui est exprimé plus haut, et en retour de ce qu'il recevait il était tenu de défendre les biens de Saint-Vaast, les hommes des villæ et leurs biens, comme un avoué devait le faire. Le sergent que le châtelain nommait pour le suppléer faisait serment de conserver fidèlement les droits de l'abbé et la loi des villæ. Les maires et les laïcs qui habitaient les maisons de Saint-Vaast étaient tenus de faire le même serment au châtelain pour la conservation de ses droits.

Les héritages et les aumônes de Saint-Vaast étaient exempts de la juridiction des échevins. Le châtelain ne pouvait soumettre à aucune charge les hommes des villæ ni porter plainte contre eux si ce n'était par la loi des dites villæ et le jugement des échevins.

Tout ce qui précède avait été fait du commun accord de l'abbé et du châtelain, sauf en tout le droit des maires et des échevins. (Transcrit en son texte latin dans J. Le Groux, *La Flandre Gallicane*, manuscrit autographe des archives de Roubaix, p. 389.)

A partir de 1389, les dénombrements du fief du châtelain résument ainsi les droits de l'avoué à Annœullin : le châtelain percevait à Annœullin, pour son droit d'avoué, une rente de 40 sous assise en taille sur les habitants. — Il lui revenait la moitié des amendes

prononcées par les échevins ou par les hommes de fief de la seigneurie, sauf des amendes de 3 sous et en-dessous qui appartenaient à l'abbé seul. — La communauté des habitants, comme celles des autres avoueries, était tenue de lui livrer un char et 4 chevaux chaque fois qu'il allait en ost ou chevauchée du Roi ou du Comte et non autrement. — Après le jugement des échevins ou des hommes de fief, l'exécution des criminels et leurs biens meubles appartenaient au châtelain avoué, ainsi que la connaissance des gages de batailles, l'exécution et les biens meubles du vaincu.

Lestoquoy, à Annœullin. Mouvance et contenance inconnues.

Catherine de Thieulaine, dame de Lestoquoy, épousa Jean du Grospré, chevalier, président du Conseil d'Artois qui testa le 17 février 1634, et à qui elle donna François du Grospré, seigneur de Gorguehel, Lestoquoy, mort le 18 octobre 1654. Il avait épousé Anna de Bellevallée (Belvalet), dont il avait eu : Antoine, qui suit ; Marie, épouse de Philippe de Brogniart ; Jacqueline, épouse de Jean-Baptiste de Geneviers ; Eléonore-Françoise, alliée à Jacques-Onuphre de Belvalét.

Antoine du Grospré, seigneur de Gorguehel, Lestoquoy, épousa, en 1645, Marie-Madeleine d'Oye, qui était veuve en 1671. Leurs enfants furent : Ghislain-Robert, qui suit ; Marie-Anne du Grospré, épouse de François-Albert d'Oye ; Isabelle-Thérèse, religieuse ; et Alexandrine du Grospré, femme de Wallerand-François-Joseph du Bois de Hoves, seigneur d'Erigny.

Ghislain-Robert du Grospré, chevalier, seigneur de Gorguehel, Lestoquoy et de Bruielles par achat, grand bailli de Bailleul en Flandres, épousa N.... Blondel, fille de Gilles, lieutenant-général de la Gouvernance de Lille, seigneur du Pret.

Grospré portait *d'hermines à la croix ancrée de gueules*.(*Nobiliaire des Pays-Bas*, édition de Herckenrode, p. 881.)

On trouve, à la fin du XVIII^e^ siècle, Jacques-François Fresnoy, écuyer, seigneur de l'Estoquoy, dont la veuve Antoinette de Smerpont se remaria à Philippe de Bellevallée et lui donna Isabelle-Françoise de Bellevallée, nièce de François de Smerpont, vivant écuyer, seigneur de Prusse et d'Esteneques. (Cf. l'Estoquoy, à Fournes).

3. BAUVIN.

L'une des trois villæ que possédait l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dans la Châtellenie de Lille et dont le châtelain était l'avoué. Un accord du mois de mai 1220 avait réglé les droits respectifs de l'abbé et du châtelain, avoué dans ces trois villæ. (Voir Annœullin.)

A partir de 1389, les dénombrements du fief du châtelain résument ainsi les droits de l'avoué à Bauvin : Le châtelain percevait à Bauvin, pour son droit d'avoué un marc d'Artois valant 15 sous 8 deniers et assis en taille sur les habitants. — Il lui revenait la moitié des amendes prononcées par les échevins ou les hommes de fief de la seigneurie, sauf des amendes de 3 sous et en-dessous qui appartenaient à l'abbé seul. — La communauté des habitants, comme celles des autres avoueries, était tenue de lui livrer un char et 4 chevaux chaque fois qu'il allait en ost ou chevauchée du Roi ou du Comte et non autrement. — Après le jugement des échevins ou des hommes de fief, l'exécution des criminels et leurs biens meubles appartenaient au châtelain avoué, ainsi que la connaissance des gages de bataille, l'exécution et les biens meubles du vaincu.

4. CAMPHIN-EN-CAREMBAUT.

La villa de Camphin avait été donnée, avec l'église, les serfs et les biens qui en dépendaient, à l'abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandin, à Gand, par le comte Arnoult le Vieux, le 17 juin 962. (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, N° 31). Le châtelain de Lille en était l'avoué et ses tendances à l'usurpation s'y manifestent dès le commencement du XIII^{e} siècle.

Le 9 mars 1222 (v. st.), Walter, évêque de Tournai, déclare qu'un différend entre l'église de Saint-Pierre de Gand et Roger, châtelain de Lille, au sujet de la haute justice de Camphin, a été porté devant lui ; le procureur de l'abbaye affirmant que cette justice tant sur les choses que sur les personnes appartenait à l'abbaye, se plaignant en outre de ce que le châtelain aurait taillé les hôtes de l'abbaye, contre la liberté de cette église, qu'il aurait fait pendre un homme pris sur la terre de Camphin, qu'il en aurait délivré un autre au préjudice de la

dite église; le châtelain, au contraire, prétendant qu'en ce qu'on lui reprochait il aurait usé de son droit et que c'était à lui qu'appartenait la haute justice. La cause plaidée et les témoins entendus, l'évêque prononce d'après le jugement d'hommes sages, et décide que l'église de Saint-Pierre de Gand doit posséder libre la villa de Camphin avec ses dépendances et ses hommes, selon la teneur de ses privilèges; le châtelain n'ayant nullement prouvé avoir le droit que l'abbé et le couvent de Saint-Pierre revendiquaient, et la possession de bonne foi pendant un très long temps et sans interruption, qu'on a coutume d'opposer aux églises, n'ayant été établie par aucun témoignage; sauf cependant son droit de châtelain qu'il possède en cette qualité par toute la Châtellenie qu'il tient de la comtesse, et la prestation de soixante sous que lui doivent chaque année les hommes de Camphin. (Van Lokeren, N° 470.)

En 1225, un accord, que j'analyse d'après une version romane, réglait les droits respectifs de l'abbé et du châtelain-avoué, à Camphin-en-Carembaut et à Ennetières-en-Weppes, autre domaine de Saint-Pierre de Gand.

Dans ces deux villæ, l'abbaye avaient des échevins, lesquels ne pouvaient être pris que parmi les hôtes résidents. Tous débats survenant dans ces villæ devaient être portés dans les maisons de l'abbaye, devant l'abbé ou son délégué et terminés par jugement des échevins, conjurés par les maires de Saint-Pierre qui devaient traiter toutes choses selon la loi desdites villæ et le jugement des échevins.

Dans ces deux villæ, l'abbé de Saint-Pierre avait ses rentes, ses droits de tonlieu, d'afforage, de cambage, et ses reliefs; les tenanciers en retard étaient contraints au paiement par les échevins et les amendes de 3 sous et en dessous provenant de ce chef et de tout autre forfait appartenaient à l'abbé.

Dans lesdites villæ, le châtelain avait le meurtre, le rapt, l'incendie, les rapines, l'homicide et le vol, et tout ce qui pouvait en échoir. Chaque fois que de tels crimes étaient perpétrés, leurs auteurs, qu'ils fussent pris par les sergents de l'abbé ou par ceux du châtelain, étaient conduits dans les maisons de Saint-Pierre en présence des échevins, et si, au dire de ceux-ci, ils n'avaient caution suffisante, le châtelain les gardait en sa prison, où ils devaient vivre à leurs propres dépens. Les échevins devaient être conjurés de faire justice; aucune prorogation ne pouvait être apportée que par loi. Et s'ils ne savaient comment décider du sort des prisonniers et qu'ils voulussent consulter leur chef-

lieu (magisterium), et faire une enquête, l'abbé et le châtelain devaient leur en procurer les moyens. Si, par jugement des échevins, les prisonniers étaient libérés, le châtelain devait les relâcher ; s'ils n'étaient pas libérés, le châtelain pouvait disposer de leur corps et de leurs meubles, les héritages revenant à Saint-Pierre, si les échevins le jugeaient ainsi. Les prisonniers qui s'échappaient ne pouvaient plus demeurer dans les terres de Saint-Pierre à moins que du commun consentement de l'abbé et du châtelain.

Si, délaissant le jugement des échevins, aucuns s'appelaient en champ de bataille, toute juridiction sur ledit camp appartenait au châtelain qui faisait juger l'appel en sa cour par ses hommes et disposait à sa volonté du corps et des meubles du vaincu, les héritages revenant à l'abbé s'il en était ainsi jugé. Le provoqué en champ de bataille pouvait se soumettre au jugement des échevins qui devaient lui faire justice.

Le châtelain avait dans ces deux villæ ses rentes, ses corvées, ses chariots, son ost et sa chevauchée comme avaient eu ses ancêtres, ainsi que les amendes encourues par les défaillants. Si la monnaie changeait dans ces villæ, le châtelain recevait ses rentes de la même monnaie que Saint-Pierre recevait les siennes.

En dehors des six forfaitures appartenant au châtelain, les amendes qui dépassaient 3 sous étaient partagées par moitié entre l'abbé et le châtelain. Toutefois, si des gens de la maison de l'abbé ou de son délégué se débattaient entre eux dans les cours de Saint-Pierre, les amendes qui en provenaient appartenaient à l'abbé jusqu'à dix livres ; au-dessus de dix livres, elles se partageaient par moitié. De même, si des serviteurs du châtelain se débattaient entre eux dans les justices desdites villæ, les amendes qui en provenaient appartenaient au châtelain seul ; au-dessus de 10 livres, elles se partageaient par moitié entre l'abbé et le châtelain.

Les biens de quiconque encourait l'une des amendes devant dites, tant de celles qui revenaient au châtelain à part lui, que de celles qui se partageaient, s'il ne donnait caution suffisante au dire des échevins, devaient être saisis par le délégué de l'abbé et les échevins, et si le délégué refusait son concours, le sergent du châtelain pouvait faire opérer la saisie par les maires et les échevins.

Celui qui portait plainte devant une autre justice que celle à laquelle il devait s'adresser était amendé par jugement des échevins. Si un plaignant pouvait prouver par échevins que l'abbé était en faute de

lui faire droit, le châtelain pouvait, comme avoué, lui faire rendre justice.

L'abbé pouvait garder en sa prison ceux qui commettaient l'un des forfaits devant dits, s'ils ne donnaient caution suffisante, et ils devaient y vivre à leurs dépens. Le châtelain devait recevoir dans sa prison ceux que l'abbé ou son délégué ne voulaient pas garder. Si des prisonniers s'échappaient de la garde de l'abbé, celui-ci répondait de l'amende qui devait appartenir au châtelain selon le jugement des échevins ; le châtelain s'obligeait de même pour les prisonniers qui s'échappaient de sa prison. L'abbé et le châtelain ne pouvaient, l'un sans l'autre, avant jugement, faire aucune paix ni composition.

Celui qui avait navré quelqu'un et qui ne pouvait donner caution suffisante, selon le dire des échevins quand ils avaient vu la plaie et doutaient si le blessé vivrait ou mourrait, était conduit dans la prison du châtelain où il devait vivre à ses propres dépens.

Les bans étaient publiés par les maires de Saint-Pierre au nom de l'abbé et du châtelain de l'assentiment et de l'avis des échevins, sauf que l'abbé et le châtelain pouvaient chacun à part soi défendre la vente du vin et le jeu de dés.

L'abbé et le châtelain, s'ils étaient d'accord, pouvaient déposer un ou plusieurs échevins et même les déposer tous et, en ce cas, ils avaient plein pouvoir d'en établir de nouveaux ; mais si après déposition il en restait deux ou plus, à ceux-ci appartenait l'élection des échevins. Si l'abbé et le châtelain n'étaient pas d'accord, ils ne pouvaient faire nulle déposition l'un sans l'autre. Il leur appartenait de forcer les élus à accepter la charge d'échevin ; qui la récusait était passible d'une amende. Si l'abbé ou son délégué, le châtelain ou son lieutenant démentaient les échevins, ils était tenus de réparer l'injure, mais sans amende pécuniaire.

Le délégué de l'abbé devait, par serment ou par vertu d'obédience, s'il était moine ou convers, assurer le châtelain qu'il garderait loyalement ses droits ; les maires des dites villæ devaient en faire autant. De même le sergent que le châtelain établissait pour le suppléer s'engageait par serment à garder les droits de l'abbé.

Le châtelain pouvait commettre en août quatre sergents et non plus pour garder les blés de Saint-Pierre et ceux des gens des villæ. Ces sergents pouvaient solliciter des gerbes, « pryer gerbes », mais il était loisible de les leur refuser sans forfaire. — Si le suppléant du châtelain ou les sergents qu'il établissait en août commettaient quelque

forfait, on devait les amender à loi selon la teneur de cette charte, et en agir de même envers le délégué de l'abbé, s'il était laïc, ou le sergent que l'abbé établissait pour garder ses blés et ceux de ses gens. — Quand il remarquait quelque infraction, le sergent du châtelain devait venir vers l'abbé ou son délégué et le requérir de faire explorer les lieux suspects et procéder à une enquête. Sur le refus du délégué le sergent avait pouvoir de faire faire, par maire et échevins, cette visite et cette enquête. Si on y trouvait des gerbes volées, le châtelain les restituait à ceux à qui elles appartenaient, à moins qu'il ne voulût les emporter pour ce que ce forfait était sien.

Le châtelain s'interdisait pour l'avenir de « faire warda *briens* ez dictes villæ.» — Si les gens des villæ achetaient du bois du châtelain, celui-ci pouvait les contraindre au paiement selon l'usage de la Châtellenie. — S'ils plantaient en riez, en voie commune ou en lieu où ils ne pouvaient le faire, icelui plantis avec l'amende qui provenait de l'infraction était partagé entre l'abbé et le châtelain ; de même si un essaim d'abeilles, un trésor ou autre épave étaient trouvés dans ces villæ.

Et pour ce qu'il prenait ès dites villæ, le châtelain était tenu de garder et de défendre les biens de Saint-Pierre, les gens d'icelles villæ et leurs biens, car il en était l'avoué et nul ne pouvait l'être que celui qui était châtelain de Lille. — Les héritages et les aumônes de Saint-Pierre étaient en tout exempts du jugement des échevins. (Van Lokeren, N° 478. — Imprimé en son texte latin dans Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales de Belgique, preuves, p. 94*).

En 1227, l'abbé accorde en bail à Jean, maire de Camphin, la métairie, *Curtem*, de Camphin pour cent muids de froment par an, mesure de Lille (*Ibid.*, 493.) — Un autre bail est passé en 1260 à Jean Blienket, au prix de 280 livres, 10 deniers parisis par an, en sus de diverses charges et redevances. (*Ibid.*, 493.) Pendant le cours du XIV^e^ siècle, cette cense est affermée à la famille Le Huon. (*Ibid.*) — Les terres du ténement de Saint-Pierre, à Camphin, comprenaient, suivant un argentage du milieu du XIII^e^ siècle, 117 bonniers un quartier et 50 verges ; 400 verges pour le bonnier de 21 pieds la verge ; 21 bonniers à Camphin valant 22 bonniers à Gand. (*Ibid.*, 624.) — On y comptait 169 censitaires. (*Ibid.*, 896.)

En 1267, l'abbé de Saint-Pierre et le châtelain de Lille déterminaient

ensemble les poursuites à intenter contre les débiteurs à Camphin. (« Li chartre des deteurs et de clameurs à Canfin ». *Ibid.* N° 797.)

A partir de 1389, les dénombrements du fief du châtelain énumèrent ainsi les droits légitimes de l'avoué à Camphin : le châtelain percevait à Camphin, pour son droit d'avoué, une rente de 60 sous assise en taille sous le nom de *Cappe* (capitation, *census de capite.*) — Il lui revenait la moitié des amendes prononcées par les échevins ou les hommes de fief, excepté des amendes foncières de 3 sous et au-dessous qui appartenaient à l'abbé seul. — Tous ceux qui, à Camphin et au hameau d'Ennecourt, avaient des chevaux, lui devaient chaque année une corvée pour charier les fiens hors de la court du Plouich. — La communauté des habitants, comme celles des autres avoueries, était tenue de lui livrer un char et 4 chevaux chaque fois qu'il allait en ost et chevauchée du Roi ou du Comte et non autrement. — Après le jugement des échevins ou des hommes de fief, l'exécution des criminels et leurs biens meubles appartenaient au châtelain avoué, ainsi que la connaissance des gages de bataille, l'exécution et les meubles du vaincu.

Ces droits sont indiqués dans l'accord de 1225 : « Li castellain a » ens ès villes nommés, ses rentes, corvées, ses cars, sen ost et se » chevauchie, comme il et si anciestre en devant ont heut. » L'exécution des criminels, celle des vaincus en champ clos, les fruits provenant de ces exécutions y sont aussi repris. Mais le châtelain exigeait de plus à Camphin, 60 gelines chaque année au jour des « quaresmeaux » (mardi gras) ; et à Ennecourt, de toutes les maisons où l'on faisait du feu un an entier, une auwe (oie, de *avis*,) une geline, 4 œufs et un fromage sec. Il prétendait en outre à la moitié, à l'encontre des religieux, de l'avoir des bâtards, de l'épave et de l'estrayer, et aussi à la moitié des rejets et flégards.

Camphin avait sa coutume particulière. D'après cette coutume, aucun droit seigneurial « fors une pièce d'argent, » n'était dû à la vente, don ou transport des héritages tenus de la dite seigneurie. — En 1535, un jugement de la Gouvernance de Lille décidait que le bailli de la salle de Lille et ses officiers ne pouvaient instrumenter, sous quelque prétexte que ce fût, dans la seigneurie de Camphin, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre. (Van Lokeren, N° 2140.)

Mairie de Camphin-en-Carembaut. L'Abbaye de Saint-Pierre de Gand avait des maires à Camphin, à Ennecourt, dépendance de Camphin, et à Ennetières-en-Weppes.

En 1169, Segard de Camphin donne à Saint-Pierre son fils Amand pour le service du Seigneur, « ad serviendum Domino, » et en même temps tout le fief et office qu'il tenait de l'abbé à Camphin, et pour lequel il avait déjà reçu 32 marcs. (Van Lokeren, n° 314). Les maires subsistèrent néanmoins ; on les rencontre dans les quatre siècles suivants.

Comme on vient de le voir par l'accord de 1225, les maires de Saint-Pierre devaient conjurer les échevins de rendre la justice sur tous débats et traiter toutes choses selon la loi des villæ et le jugement des échevins. Ils opéraient les saisies avec les échevins, dirigeaient les enquêtes et édictaient au nom de l'abbé et du châtelain les bans ordinaires de police.

La Mairie d'Ennecourt, dépendance de Camphin, appartenant à l'Abbaye de Saint-Pierre de Gand.

Par acte passé, le 2 février 1375, par devant le bailli et les hommes de fief de Camphin, Carvin, Harnes, Wingles et Wendin, Jean de Buillon, dit Le Camus, renonce en faveur de l'Abbaye au fief de la Mairie d'*Anecourt,* qui était de sa mouvance et qui lui était échu en partage par la mort de sa mère Maroie Havebotte, pour icelui fief être réincorporé et réuni au corps de ladite église. (Van Lokeren, *Chartes de l'Abb. de Saint-Pierre, à Gand,* n° 1291).

La Lacherie, à Camphin, tenue de l'Abbaye de Saint-Pierre de Gand.

Jean du Bosquiel, seigneur de Lobbes, bailli de Camphin-en-Carembaut, fit, en 1538, rapport et dénombrement de ce fief que les habitants du village nomment *L'Agacherie.*

5. CARNIN

I. — Partie du fief des Châtelains de Lille, — du comté de Herlies ; — puis seigneurie distincte

Carnin faisait dès l'origine partie intégrante du fief des châtelains de Lille. Si une famille noble a pris le nom de Carnin, elle est restée forcément étrangère à la seigneurie du lieu puisque cette seigneurie n'existait pas. Ce que les généalogistes rapportent d'un Georges de

Carnin, chevalier, qui se croisa en 1117 et en 1190 (sic) et qui, pour subvenir aux frais de son expédition, aurait vendu la terre de Carnin, mouvante de la Salle de Lille, est de pure imagination et ne saurait trouver d'appui dans les textes authentiques, en tant qu'il s'agisse de notre village, lequel n'a constitué que quatre à cinq siècles plus tard une seigneurie distincte avec justice propre.

Dans cette partie de son fief, le châtelain de Lille percevait des rentes en argent, en froment, dont trois muids avaient été donnés à la chapelle du Plouich, en avoine, en pains, en chapons et gelines sur 189 mesures et 3 cents d'héritage.

Marie de Luxembourg, châtelaine de Lille, veuve de son second mari en 1495, faisant partage entre ses enfants, Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et François de Bourbon, comte de Saint-Pol, assigna à celui-ci le comté de Herlies, la ville de La Bassée, les terres de Carnin et de Transloy ; le surplus du fief du châtelain restant à Charles, son aîné.

François de Bourbon épousa Adrienne d'Estouteville dont il eut Marie, duchesse d'Estouteville, qui épousa, en troisièmes noces, Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Ceux-ci vendirent le comté de Herlies et ville de La Bassée, avec les terres de Carnin et de Transloy y réunies, à Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, sieur de Noircarmes; mais, par retrait lignager, ce domaine revint à Anne de Palant, comtesse douairière de Chaumont, veuve de Philippe de Stavele, chevalier de la Toison d'Or, baron de Chaumont, seigneur de Glajon et d'Estaires. Anne de Palant fit rapport et dénombrement du comté en 1594. — Son fils Floris de Stavele, comte de Herlies, baron de Chaumont, mourut sans génération de sa femme Madeleine d'Egmont, fille de Lamoral, prince de Gavre, et de Sabine de Bavière. Le comté de Herlies échut à Philippe-Lamoral de Hornes, comte de Hautekerke, petit-neveu de Madeleine d'Egmont ; celui-ci en sépara la seigneurie de Carnin, village à clocher, avec haute, moyenne et basse justice, et la vendit le 26 avril 1632 à Sasbout de Varick, sieur de Niverdoncq, bailli de Lille, créé chevalier par Philippe IV (Arch. du Nord, *Invent.-Somm.* B 1661).

Sasbout de Varick, seigneur de Carnin, mourut le 1er juin 1650. Son fils, Pierre-Cyprien de Varick, écuyer, seigneur de Carnin et de Dieval en Artois, aussi bailli de Lille, créé chevalier le 29 mai 1652, paraît n'avoir laissé que deux filles : Barberine-Jacqueline de Varick

qui lui succéda (1), et Marie-Thérèse-Florence de Varick, dont la petite-fille recueillera la seigneurie de Carnin.

Barberine-Jacqueline de Varick épousa Jacques-François Le Cocq, créé comte de Humbeke par Charles XI, le 24 novembre 1694, et dont le fils, Charles-Bauduin Le Cocq reçut en héritage de sa mère la seigneurie de Carnin qu'il possédait dès 1693, et mourut le 19 septembre 1762.

Marie-Thérèse-Florence de Varick, fille de Pierre-Cyprien, avait épousé Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, le 20 décembre 1690. Elle était morte le 31 mai 1705, ayant eu quatre enfants parmi lesquels Philippe-François-Pierre Roose qui laissa de sa femme, Marie-Caroline-Françoise Vander Gracht, une fille unique, Eugénie-Françoise-Ignace Roose, baronne de Leeuw-Saint-Pierre, laquelle fut dame de Carnin et est citée en cette qualité dans un compte de l'église et des pauvres de Carnin le 19 janvier 1764. (L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Carnin*).

Parmi les membres de la noblesse du Bailliage de Lille qui prirent part à l'élection des députés aux États généraux de 1789, figure dame Louise-Clémentine-Joseph Dudeman, dame de Carnin.

II. — Fiefs sis à Carnin.

La Mairie de Carnin, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief ; comprenant un manoir avec 10 cents de terre, 5 bonniers 14 cents de terre ahanable, des rentes sur un hôte et plusieurs tenants, des rentes que le châtelain lui doit pour l'exercice de la mairie et de la justice en retour des quelles il est tenu de poursuivre par la loi de Carnin le paiement des rentes dues audit Châtelain dans sa terre de Carnin.

Jean d'Oignies, dit Richard, écuyer, 1389 ; — Bauduin d'Oignies, chevalier, gouverneur de Lille, 1456 ; — Nicolas d'Oignies, seigneur d'Estrées, époux de Jacqueline de Rubempré ; — leur fils, François d'Oignies, seigneur de Beaurepaire, 1506 ; — Adrien d'Oignies, fils de François, chevalier, seigneur de Willerval, Allennes, Acheulles,

---

(1) Cette filiation, en ce qui concerne Barberine-Jacqueline, est conjecturale, mais on ne voit pas à quel autre titre que celui de fille aînée, elle aurait succédé à Pierre-Cyprien.

Pérenchies, Helleville, Mairie de Carnin, grand bailli des Bois et forêts du Roi en son pays de Hainaut, marié à Anne de Rosembois, dame de Fromelles, la Hutte et Houdaing. Le second de leurs fils, Charles d'Oignies, qui prit le nom et les armes de Rosembois et épousa Anne de Rubempré, est mentionné comme seigneur de la Mairie de Carnin, dans le rapport et dénombrement du fief de la Châtellenie du 9 juin 1602.

Carnin-en-Carnin, fief et noble ténement tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin en justice de vicomte et à 10 livres de relief, comprenant un demi-bonnier de terre à labour et des rentes en blé, en avoine, en chapons et en argent.

Gilles Malebranque, 1389 ; — Robert Malebranque, 1456 ; — Jeanne Malebranque, veuve de Tassart de Lorme, 1509. — Vint ensuite Jean de Le Rue qui vendit le fief à Grard Le Noël. Celui-ci le vendit presque aussitôt, le 10 juin 1517, à Jean Baillet, qui le transmit à sa fille Laurence Baillet, épouse de François Van Hoy Queslot — Leur fils Mahieu, époux de Catherine Parent. — François Van Hoy Queslot, fils de Mahieu, est mentionné comme seigneur de Carnin-en-Carnin dans le rapport du fief de la Châtellenie de Lille du 9 juin 1602. — La sœur et héritière de François, Marie Van Hoy Queslot, et son mari Étienne Fasse, bourgeois de Lille, seigneurs de la Hallerie à Armentières, de Thiembronne à Lomme, de Carnin-en-Carnin, du Péage et du Thieuloy à Carnin, etc., obtinrent, le 24 mai 1622, des lettres patentes qui les autorisaient à renouveler les briefs de leur seigneurie de Carnin-en-Carnin. Ces briefs furent encore renouvelés 71 ans plus tard, en 1693, Marie-Marguerite Fasse, veuve de Lambert Vander Maer, écuyer, prévôt de Lille, étant dame de Carnin-en-Carnin. (L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Carnin*).

Esteules, à Carnin, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin à 10 livres de relief ; comprenant 4 bonniers d'héritages, des rente et deux hommages dont Thieuloy ou Thilloy, à Carnin.

Jacques d'Esteules, 1389 ; — Christophe d'Esteules ; — Mariette ? d'Esteules ; — Gérard de Noyelle, 1456 ; — Jean de Noyelle, écuyer, fils de Gérard, 1493; — Jean Baillet ; — Jeanne Baillet, sa fille, veuve de M^e^ Baude Muyssart, en son vivant licencié ès-lois, 1560. — Toussaint Muyssart, maïeur de la ville de Lille, fils de M^e^ Baude, est repris

comme seigneur d'Esteules dans le dénombrement du fief de la Châtellenie de Lille, du 9 juin 1602.

On trouve, dans la première moitié du dernier siècle, Pierre-Romain-Joseph Goudeman, seigneur d'Esteveles ou d'Esteules à Carnin? Il épousa, le 21 janvier 1743, Anne-Thérèse-Françoise Le Merre, dame de la Mairie de Deûlemont, dont il eut trois filles. L'une d'elles, Agathe-Ursule Goudeman, née en 1747, épousa, le 25 avril 1768, Pierre-Joseph Rouvroy, écuyer, seigneur de La Cessoye, à Saint-André. Une autre fille s'allia à Henri-Joseph Du Bosquiel, seigneur de Delfaut, à Bondues.

Thieuloy ou **Thilloy**, à Carnin, fief tenu de la seigneurie d'Esteules, à Carnin, contenant 7 bonniers de terre à labour.

A Jean Laden, l'aîné, en 1560; — à Maximilien Deliot, fils de feu Wallerand, 1585; — Catherine Parent, veuve de Mahieu Van Hoy Queslot, 1603.

Helleville, à Carnin, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief; comprenant un bonnier d'héritage au Mez de Lassus, 10 bonniers de terre ahanable, une dîme, 27 corvées et demie de bras jusqu'à midi, des rentes dues par 4 hôtes et 20 tenants sur 6 bonniers, et 4 hommages.

A Jean de Pernes.

Bauduin d'Oignies, chevalier, gouverneur de Lille, 1456; — Nicolas d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, époux de Jacqueline de Rubempré; — leur fils François d'Oignies, 1506; — Adrien d'Oignies, fils de François, chevalier, seigneur de Villerval, Allennes, Acheulles, Pérenchies, Helleville, Mairie de Carnin, grand bailli des bois et forêts du Roi en son pays de Hainaut.

Le Huitième, à Carnin, tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief; consistant en rentes et en terrages.

Philippe d'Oignies, chevalier, seigneur dudit lieu, 1595.

Le **Paiage** ou **Péage**, à Carnin. 2 fiefs vicomtiers tenus du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief chacun, comprenant: l'un 4 bonniers 11 cents d'héritage et des rentes, l'autre 3 cents et demi d'héritage et des rentes.

A Guillebert de Carnin, écuyer, 1389; — Jean de Carnin, 1456; — Antoine du Paiage, mort vers 1474, époux de Jeanne Sucquet; — son

fils Guy du Paiage; — Jean de Courcelles, marchand à Lille, par achat de Guy du Paiage, 1502 ; — Wallerand Deliot ; — ses fils Hubert et Maximilien Deliot, 1560 ; — François Van Hoy Queslot, par retrait lignager à la vente faite par Maximilien Deliot.

Ce François est repris dans le dénombrement de 1602. Il eut pour héritière sa sœur Marie Van Hoy Queslot, épouse d'Étienne Fasse, bourgeois de Lille, dont la fille, Antoinette Fasse, s'était alliée, en 1617, à Antoine Denis, seigneur du Rosel, lieutenant du bailli de Lille. Le fils aîné de ces derniers, Étienne Denis, seigneur du Péage, mourut en célibat, le 23 février 1687 ; son neveu et héritier, François Denis, seigneur du Péage, trésorier et dépositaire de la ville de Lille, mourut également sans alliance, laissant le Péage à son frère cadet, Jacques Denis, seigneur de Le Deûle, de la Hallerie, ancien capitaine au régiment d'Artois, bourgeois de Lille, mort le 23 janvier 1745, époux de Marguerite Parent, fille d'André et de Guislaine Segar. L'un de leurs huit enfants, Jacques-François Denis, seigneur du Péage, de la Hallerie, mayeur et rewart de Lille, l'un des administrateurs de la Noble Famille de Lille (C^te^ de Fontaine de Resbecq, p 38), fut anobli, le 1^er^ décembre 1769. Il avait épousé Marie-Angélique-Joseph du Retz, fille de Jean-François-Guillaume, conseiller à la Gouvernance de Lille, et de Marie-Joseph du Bosquiel. Jacques-François figure parmi la noblesse du Bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Le **Paiage** ou **Péage**, à Carnin. (Voir l'article qui précède).

Il est probable que les deux fiefs du Péage ci-dessus décrits ne restèrent pas constamment dans les mêmes mains, car on cite, comme seigneur du Péage, Hector Le Merchier, lieutenant du baron de Billy, gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Hector Le Merchier, seigneur du Payaige, fut anobli par lettres de l'Archiduc Albert, du 11 mars 1600, entérinées en la Chambre des Comptes, à Lille, le 22 juin suivant. Il portait pour armes : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'or* (1). — Guislain Le Merchier, seigneur du Péage, époux de Marguerite de Waziers, qui était veuve en 1693. (C^te^ de Fontaine de Resbecq, *La Noble Famille de Lille*, p. 37).— La famille a conservé le nom du fief : Le Merchier du Péage.

---

(1) *Nobiliaire des Pays-Bas*, édition de Herckenrode, p. 1338.

Coquenpèvele, à Carnin.

En 1759, ce fief était possédé par Florent Dupont ; c'est tout ce que l'on sait. (L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Carnin*).

6. CHEMY.

Deux ténements différents, l'un dépendant de la châtellenie de Lille, l'autre mouvant d'une seigneurie étrangère qui m'est inconnue, partageaient la paroisse en deux parties ayant l'une comme l'autre son existence propre, ses intérêts distincts, son administration particulière ou sa représentation spéciale dans l'ensemble paroissiale qu'on appelait Chemy et Wachemy.

Au dire de Jacques Le Groux, la paroisse de Chemy reconnaissait pour seigneur temporel son curé présenté par le chapitre de Seclin, grand décimateur de ce lieu. En somme, le chapitre de Seclin était seigneur de Chemy.

Wachemy, dépendance de Chemy, connue dès le XI[e] siècle. — Les biens assignés, en 1066, à la dotation de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille, par le comte Bauduin V, comprennent 3 manses et 4 bonniers « *in Wascemin.* » La charte de Philippe-Auguste qui confirme cette dotation, en 1202, donne la forme « *Waussemi.* » Ce nom est écrit *Wascemi*, dans les actes de 1212 et de 1261, (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* pp. 3, 69, 105 et 220.) et traduit en vieux français par *Watschemi.* (Roisin, p. 220.)

Godefroy, dans son *Inventaire analytique des Archives de la Chambre des Comptes*,(1) trompé par une certaine similitude de noms, a confondu *Wassemie* avec *Wassenie*, Wassegnies, seigneurie à Roubaix, dans une enquête à laquelle il assigne la date « vers 1270, » date qu'il faut reporter au moins à 12 ans plus tard.

La Mairie de Chemy, tenue de Saint-Piat de Seclin, est visée dans un accord du 4 octobre 1788 qui réserve les droits du chapitre, comme seigneur, et la féodalité de la Mairie. (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire (inédite) de la Collégiale de Seclin.*)

---

(1) Édité par la Société des Sciences de Lille, T. II, n° 1727.

Le Paradis, à Chemy, tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief, contenant 10 cent. de terre près de la Justice de Phalempin, sur le fossé de la Naive.

Jean de Bauffremez, chevalier, seigneur d'Haillies, d'Esne ; — Gilles Maerten, par achat du précédent le 14 mai 1611.

Haillies, à Chemy, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Allennes, comprenait 12 bonniers et demi de terre. Le seigneur d'Haillies pouvait faire tenir trois plaids généraux chaque année dans sa seigneurie.

Au commencement du XV^{e} siècle, Marie Poulain d'Hénin-Liétard était dame d'Haillies et mourut sans génération d'Alard le Preud'homme, fils d'Alard III, maire d'Annappes, et de Sainte de Rely. Philippote Poulain d'Hénin-Liétard. sœur de Marie et héritière d'Haillies, épousa Jean II Le Preud'homme, neveu d'Alard, échanson de Philippe-le-Bon en 1458, maire d'Annappes à la mort de son père, Henri Le Preud'homme, écuyer, arrivée en 1473. Il eut pour successeur son fils Jean III Le Preud'homme, chevalier, seigneur d'Haillies, Halluin, Lupecourt, grand écuyer de la reine de Castille, chancelier et chambellan de Charles, roi d'Espagne et futur empereur d'Allemagne. Jean III s'allia, par contrat de l'an 1505, à Anne de Thouars, fille de Guillaume, seigneur de Mortagne, et de Jacqueline de Carnoux. Il mourut en 1533, laissant Charles, qui suit.

Charles le Preud'homme, chevalier, seigneur d'Haillies, maire et ensuite seigneur d'Annappes, épousa Barbe Le Blancq, fille de Guillaume, maître de la Chambre des Comptes, à Lille, et de Philippine Ruffaut. Il mourut en 1561, laissant : 1° Jean IV le Preud'homme, seigneur d'Annappes, d'Haillies et de Quicquempoix, qui s'éteignit sans génération en 1588 ; 2° Isabeau le Preud'homme, épouse de Jean de Habarcq, seigneur d'Haplincourt ; elle dut recueillir la succession de son frère ; 3° Marguerite Le Preud'homme, femme de Gaspard de Harchies, seigneur de Forest. Le fief d'Haillies fut alors vendu à Antoine Le Mieuvre, bourgeois et marchand de Lille, mais il fut retrait par Jean de Beaufort à titre de proximité lignagère.

En 1595, François de Bauffremez, dont la seconde femme Madeleine de Bercus était nièce par sa mère de Jean IV le Preud'homme, possédait le fief d'Haillles qu'il transmit à son fils Jean de Bauffremez, chevalier, grand bailli du Cambrésis. Celui-cl vendit la seigneurie d'Haillies et achéta celle d'Esne.

7. GONDECOURT.

La Seigneurie.

La seigneurie temporelle de Gondecourt appartenait au chapitre de Saint-Piat de Seclin, mais elle lui fut constamment disputée par les possesseurs d'un « fief sis à Gondecourt. »

Le chapitre de Seclin, patron de l'église de Gondecourt, possédait dans la paroisse une mouvance de 117 bonniers 1282 verges, de beaucoup supérieure à celle de ses compétiteurs. Elle comprenait la plus grande partie des héritages « abordant au cimetière et âtre de ladite église, étant du gros du fief et tenus du chapitre à cause de son échevinage et seigneurie s'extendant à Seclin, Gondecourt et à l'environ. » De plus l'ancien âtre, voisin de l'église, était aussi chargé vers le chapitre d'une rente foncière « en signe de reconnaissance de seigneurie. » Dans son échevinage, dont les terres de Gondecourt faisaient partie, le chapitre avait toute justice haute, moyenne et basse. Il réunissait, en un mot, toutes les conditions requises par la coutume de la châtellenie pour être réputé seigneur temporel de Gondecourt. En 1334, Bauduin de Herbaumez avait déclaré que « après due information, il lui étoit apparu que le chapitre avait toute justice à Gondecourt. »

Les compétiteurs du chapitre de Seclin n'étaient que seigneurs *en* Gondecourt, mais non seigneurs *de* Gondecourt. Cependant, dès 1233, s'il faut en croire une pièce de procédure du XVI^e^ siècle, ils se faisaient reconnaître comme seigneurs de Gondecourt dans un arbitrage concernant le marais (sentence de 1578.) En 1352, l'un d'eux s'attribuait dans les actes le titre de *sire* de Gondecourt. (Demay, sceaux de l'Artois, n° 1819.) Dans les plus anciens dénombrements, leur fief est dit : « Un fief sis à Gondecourt, Chemy, Wachemy, Avelin et aux environs. » Ce fief se serait appelé primitivement la Motte ou la Barre et c'était par usurpation et dans le but de capter la seigneurie temporelle que les seigneurs de la Motte donnaient à leur fief le nom du village.

Ce fut surtout à partir de la seconde moitié du XV^e^ siècle que leurs entreprises sur les droits du chapitre devinrent hardies et persistantes, avec la complicité, au moins tacite, des habitants qui n'eurent pas, d'ailleurs, à s'en féliciter. En 1468, le bailli du fief *en* Gondecourt ayant

fait apposer les armes de son maître aux quatre coins des gonfanons de l'église en signe de seigneurie temporelle, le chapitre se pourvut à la Gouvernance de Lille, mais il fut débouté de sa plainte pour la raison que son adversaire était appelé par les habitants seigneur de Gondecourt et que ses officiers étaient dits bailli et officiers de Gondecourt, tandis que ceux du chapitre étaient nommés officiers de Saint-Piat. Le Parlement de Paris cassa le jugement de la Gouvernance et, par sa sentence du 14 août 1469, reconnut la seigneurie du chapitre.

Néanmoins les empiétements ne cessèrent pas et s'accentuèrent même à ce point, au siècle suivant, qu'il fallut de nouveau recourir au procès. Par sa sentence du 13 novembre 1578, la Gouvernance de Lille débouta, cette fois encore, le chapitre de ses plaintes, et l'on ne connaît qu'indirectement l'issue de l'appel porté au Conseil provincial de Douai. On voit bien encore le chapitre de Saint-Piat exercer certains droits de co-seigneurie ; mais dès ce moment ses compétiteurs s'attribuèrent sans réserve la dénomination de *Seigneurs de Gondecourt.* L'usurpation était depuis longtemps consommée en 1682, alors que la seigneurie *en* Gondecourt se vendait sous le titre de « terre, fief et seigneurie *de* Gondecourt, « Gondecourt, village à clocher. »

En 1751, quand il s'agit de triage au marais, les habitants, grandement intéressés à repousser ce partage, trouvèrent alors, mais trop tard, que la qualité de seigneur de Gondecourt dont leur adversaire se prévalait en justice, était singulière. « La seigneurie, disaient-ils, » appartenait vraiment au chapitre de Seclin qui, peu soigneux de ses » droits honorifiques, avait négligé de s'en prévaloir. Ce n'était ni par » loi ni par titres que les ancêtres du demandeur avaient été reconnus » seigneurs du village, mais seulement par l'effet de la prescription » prononcée en 1578. » (tiré de *l'Histoire de Gondecourt encore inédite*, par l'abbé Th. Leuridan.)

C'est donc sous toutes réserves sur leur légitimité que je laisse au fief « sis à Gondecourt » comme aux possesseurs dudit fief les titres de seigneurie et de seigneurs de Gondecourt sous lesquels ils sont désignés et connus dans la généalogie et l'histoire locale.

La seigneurie de Gondecourt, tenue de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief, comprenait, en 1595, 26 bonniers et 125 verges, des rentes sur 30 bonniers 650 verges, un terrage de 9 gerbes du cent sur 14 bonniers, un droit de soiesté sur 26 cents de terre à Chemy et Gondecourt, 29 hommages, parmi lesquels : Bapaume, Le Bois, Carnin ou le Quint du Bois, le Has, Péronne, Le Pré, Prouville et les Sablon-

nières, à Gondecourt, bailli, lieutenant, hommes de fief et sergents pour l'exercice de la justice vicomtière.

D'après l'acte de vente passé devant notaire le 2 juillet 1682, la « terre, fief et seigneurie de Gondecourt, village à clocher », ne contenait plus que 12 bonniers 6 cents et un bonnier de terre cottière tenue de Saint-Piat de Seclin. La partie principale du domaine comprenait un lieu manoir avec divers édifices, maison manable, écurie, étable, grange, colombier, porte avec un lieu de plaisance, motte entourée d'eau, jardin, bois, prés, pâture, fossés, flégards, le tout contenant 2 bonniers. Les dépendances étaient les mêmes.

II. — Personnages du nom de Gondecourt

Une famille noble du pays portait, aux XII^{e} et XIII^{e} siècles, le nom de Gondecourt. Un Robert de Gondecourt prit part, en 1147-1149, à la seconde croisade. (Statistique archéologique du Nord). Ce fut probablement lui qui fit don à la Collégiale de Saint-Amé de Douai de reliques insignes de la passion du Sauveur et de plusieurs saints, rapportées par lui de Constantinople. (Buzelin, *Gallo-Flandria*, lib. 1, cap. XXV).

En 1155, vivait Liétard de *Gondecourt*, qui signe comme témoin, avec ses frères et d'autres nobles, la charte par laquelle Thierry d'Alsace, comte de Flandre, confirme les donations faites à l'abbaye de Phalempin. (Histoire chronologique de l'abbaye de Phalempin, manuscrit de la collection de M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard).

Un second Robert de Gondecourt figure parmi les signataires d'une charte du même comte en faveur de la même abbaye en 1162 (*Ibidem*). Il est mentionné aussi comme témoin de la sentence rendue, le 10 février 1166, par le comte Philippe en faveur de l'abbaye de Marchiennes, contre les prétentions d'Étienne, avoué de cette église. (*Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes*, 120). On le trouve encore cité, en 1168, dans un titre de l'abbaye d'Anchin (Fonds de l'abbaye d'Anchin, n° 88) ; en 1175 (Dom Lepez, *manuscrit de la Bibliothèque d'Arras*) et enfin en 1176, comme témoin d'un acte par lequel le comte Philippe, partant pour les Lieux-Saints, donne à l'abbaye de Loos l'eau de son vivier et toutes ses possessions depuis le pont d'Haubourdin jusqu'au moulin du Chesnet. (Fonds de l'abbaye de Loos, n° 20).

Gilles de Gondecourt signe comme témoin en 1162 une charte par

laquelle le comte Thierri confirme la donation de 4 bonniers de bois faite à l'abbaye de Phalempin par Renaud II, châtelain de Lille. (*Histoire chronologique de l'abbaye de Phalempin*). On retrouve son nom en 1172 (Fonds de l'abbaye d'Anchin, n° 97) et en 1189 (*Cartulaire de Malines*). Enfin un acte du mois d'avril 1231 nous apprend que Willaume d'Avelin, chanoine de St-Pierre de Lille, avait fondé en cette église quatre anniversaires dont l'un pour son oncle, Gilles de Gondecourt, ancien chanoine de Cambrai. (Fonds de Saint-Pierre de Lille, original scellé).

En 1183, Hugo de *Gundecurt* est au nombre des garants d'une transaction conclue entre les abbés de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Christophe de Phalempin, au sujet d'une redevance et de quelques dîmes à Anecourt, hameau de Camphin-en-Carembaut. (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, n° 344).

Dans l'acte d'acquisition, en 1184, par l'abbaye de Phalempin de 9 bonniers de terre sur le chemin de Seclin à Phalempin, figurent aussi les deux frères Gilles et Alart de Gundecurt. (Imprimé dans mes *Châtelains de Lille*, pièces justificatives, n° 57. Je crois qu'il faut lire *Egidius* au lieu de *Eligius*). Robert, Gilles et Alard de Gondecourt sont mentionnés par Buzelin.

Hellin de Gondecourt vivait en 1209 (De Marquette, *Comté de Harnes*, T. 1, p. 77). Il fut chargé, en cette année, d'exécuter les libéralités faites par Agnès de Bailleul au couvent de La Brayelle. Il est encore témoin, en 1217, d'un acte de Roger, châtelain de Lille, confirmant la donation faite à la milice du Temple des dîmes d'Hallennes. (Devillers, *Archives des commanderies belges*, p. 181).

Quelques années plus tard, on trouve plusieurs mentions d'un troisième Robert de Gondecourt. Le 17 août 1226, un chanoine de Lille atteste qu'Amauri de Cobrieux, chevalier, et sa femme Humberge ont donné à la milice du Temple le tiers du fief qu'ils tenaient, à Cobrieux, de Robert de Gondecourt et de Roger, châtelain de Lille. (*Ibidem*, p. 185). Au mois de janvier suivant, le même châtelain investit la milice du Temple du fief de Cobrieux à elle conféré du consentement de Robert de Gondecourt. (*Ibidem*, p. 187). Enfin, ce même Robert, qualifié chevalier, souscrit comme témoin l'acte de vente par Gilles de Has à l'abbaye de Loos, du fief d'Alard de Bauffremez, à Esquermes, 30 juin 1231. (Fonds de l'abbaye de Loos, n° 102).

On peut sans doute, avec Buzelin, ranger dans la même famille Thomas de Gondecourt, prévôt de Saint-Piat de Seclin, cité dans une

lettre adressée à la congrégation des Cardinaux, le 3 juillet 1270, par le chapitre de Lille au sujet de la prévôté de cette église. (Archives du Nord, B. 120). — En 1288, vivaient Jean de Gondecourt et Madame Isabeau, sa femme. (*Ibidem*, Portefeuille de Muyssart).

Aucun de ces personnages n'était seigneur de Gondecourt, aucun d'eux ne revendiquait cette qualité ; s'ils figurent dans les actes comme hommes du comte de Flandre ou du châtelain de Lille, c'est à un autre titre dont il n'est fait aucune mention.

III. — Les Seigneurs de Gondecourt

Sauf dans une procédure assez confuse du XVI[e] siècle où l'adversaire du chapitre de Saint-Piat de Seclin soutient que Gilles de Fretin, fils d'Urson « était vraiment seigneur de Gondecourt et de la commune dudit lieu, » en 1233, on ne trouve de seigneurs de Gondecourt qu'au début du XIV[e] siècle. A partir de cette époque leur succession s'établit sans interruption jusqu'à la Révolution française.

I. — En 1324, le fief de Gondecourt appartenait à Isabeau d'Antoing, vicomtesse de Gand, qui, successivement veuve de Henri de Louvain et d'Alphonse d'Espagne, épousa en troisièmes noces, en 1329, le vicomte Jean de Melun, grand chambellan de France, dont naquit Hugues de Melun, premier du nom, auteur de la branche de Melun-Épinoy. Isabeau mourut le 6 décembre 1354 et fut inhumée à Antoing. Elle avait fait don de la seigneurie de Gondecourt à son neveu Gérard d'Antoing.

II. — Gérard d'Antoing figure dans un acte du 11 mai 1352 sous les titres de sire de Gondecourt et de gouverneur d'Artois. (Demay, *Sceaux de l'Artois*, n°1819). Il avait épousé, en premières noces, noble dame Marie de Bailleul qui lui avait donné trois filles, et en secondes noces, vers 1346, Isabeau d'Auberchicourt dite d'Estaimbourg, fille de Bauduin IV d'Auberchicourt, seigneur d'Estaimbourg, de Bernissart, etc., et de Marie de Mortagne dite de Landas. Il eut de cette dernière union une fille unique, Isabeau d'Antoing, qui fut dame de Gondecourt après lui. Gérard d'Antoing, sire de Gondecourt, seigneur de Has, mourut en 1356. Sa veuve, Isabeau d'Auberchicourt, convola, elle aussi, en secondes noces, avec Jacques d'Ollehain, chevalier, seigneur du Grand Bullecourt ; elle en eut deux fils dont l'aîné, Jacques dit

Béthis, fut plus tard seigneur de Gondecourt par son alliance avec l'héritière du lieu.

III. — Isabeau d'Antoing, dite de Briffœil, dame de Gondecourt, épousa Pierre de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, etc., fils de Jacques, seigneur des mêmes lieux, et de Marguerite de Visques, dame de Quienville. De cette union naquirent trois enfants dont deux, Jean et Isabelle de Sainte-Aldegonde, furent successivement seigneur et dame de Gondecourt. Isabeau d'Antoing servit, le 20 mars 1383 (n. st.), le rapport du fief de Gondecourt.

IV et V. — Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de Quienville, laissa la seigneurie de Gondecourt à Isabelle, sa sœur, épouse de Jacques dit Béthis d'Ollehain, chevalier, seigneur d'Estaimbourg, de Bouvignies, du Grand Bullecourt. Celui-ci mourut avant le mois d'avril 1417, laissant cinq enfants dont l'aîné, Hugues d'Ollehain, fut seigneur de Gondecourt.

VI. — Hugues d'Ollehain, aussi appelé Jacques, chevalier, seigneur d'Estaimbourg, de Bouvignies, de Gondecourt, etc., épousa Alix de Waucourt, chanoinesse de Maubeuge, fille de Jean, chevalier, sire de Waucourt et d'Alix de Sempy. Devenue veuve, Alix de Waucourt convola avec Gérard de Ghistelles, chevalier, seigneur de Bevere. Elle avait donné à son premier mari : Jacques d'Ollehain, qui suit, et Jeanne qui épousa Jean du Biez, seigneur du Biez, d'Escouelles, etc., chevalier de l'ordre du roi d'Aragon.

VII. — Jacques d'Ollehain, chevalier, seigneur d'Estaimbourg, de Bouvignies, de Gondecourt, etc., épousa Marguerite d'Halluin, dame de Desselghem, fille de Jean, chevalier, seigneur de Roosebeke, et de Marie de Ghistelles, dite d'Eskelbeke. Jacques d'Ollehain servit, le 1er décembre 1455, le rapport et dénombrement de sa seigneurie de Gondecourt. Il mourut en 1483, laissant, entre autres enfants, Guillaume, écuyer, seigneur de Desselghem, et Wallerand, qui suit :

VIII et IX. — Wallerand d'Ollehain, écuyer, seigneur de Gondecourt, n'eut pas de postérité et passa cette seigneurie à son frère Guillaume, époux d'Isabelle Frémault et père de Robert et de Françoise, successivement seigneur et dame de Gondecourt.

X et XI. — Robert d'Ollehain, chevalier, gentilhomme de l'Hôtel de l'Empereur Charles-Quint, vendit la seigneurie de Gondecourt à

Guillaume Le Blancq, mais elle fut reprise à titre de proximité lignagère par Françoise d'Ollehain, sœur de Robert. Françoise d'Ollehain avait épousé Gauthier de La Broye, écuyer, licencié ès-lois, conseiller assesseur de l'Empereur Charles-Quint en la Gouvernance de Lille, fils de Jean, écuyer, seigneur du Bois, à Gondecourt, et d'Isabeau de Vliéghe, Gauthier de La Broye, servit pour sa femme, en 1529 et en 1545, le rapport et dénombrement de la seigneurie de Gondecourt. Il mourut le 5 ou le 15 août 1551 ; son épouse lui survécut jusqu'au 13 ou 15 décembre 1557 et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Lille.

XII. — Jean de La Broye, fils des précédents, seigneur de Gondecourt et d'Estaimbourg, épousa Anne de Binast qui lui donna deux fils : Antoine et Guillebert successivement seigneurs de Gondecourt, et une fille du nom de Marguerite. Jean de La Broye prit, parait-il, le titre de premier habitant du village et fut l'un des bienfaiteurs de la communauté de Gondecourt. (Mémoire pour les assoyeurs du village de Gondecourt, aux Archives de Mons).

XIII et XIV. — Antoine de La Broye, seigneur d'Estaimbourg et de Gondecourt, est mentionné avec le titre d'écuyer, dans un acte du 3 janvier 1572. Il eut pour héritier son frère Guillebert, qui servit le rapport de Gondecourt, le 3 février 1590, rapport relevé dans celui de la baronnie de Cysoing, du 11 novembre 1595. Guillebert épousa en 1590, Hélène de La Pierre, dame des Sars, Beaumarets, etc., fille de Robert, seigneur de Bousies, et d'Antoinette de Werquigneul. Il en eut Antoine et Jean de La Broye, successivement seigneurs de Gondecourt, et une fille, Louise de La Broye, dame du Bois, à Bondues, épouse de Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy et autres lieux. Guillebert mourut avant 1625.

XV à XVIII. — Antoine de La Broye, seigneur de Gondecourt, mourut en 1641. Son frère et successeur Jean de La Broye, chevalier, seigneur d'Estaimbourg et de Gondecourt, époux de Claudine-Anne-Marguerite de La Pierre, laissa deux fils, Nicolas-François et Jean-Jacques, successivement seigneurs de Gondecourt. Le dernier vendit en 1682, pour la somme de 24.500 florins, sa terre et seigneurie de Gondecourt à Henri de Broide.

XIX. — Henri de Broide, chevalier, seigneur de Gondecourt, Bauffremez, Hellemmes, Escobecques, etc., conseiller premier pensionnaire de la ville de Lille, reçut en 1685 les comptes de la seigneurie de

Gondecourt (Archives de l'Etat à Mons), et jusqu'en 1703 les comptes de l'église et des pauvres. (Archives de Gondecourt, GG. 63, 64 et 74). Il laissa de sa femme, Marie-Jeanne Faulconnier, une fille, Marie-Barbe-Florence-Élisabeth qui suit, et un fils, Louis-Joseph, seigneur de La Valette et de la Sonnerie, à Flers. Marie-Jean Faulconnier mourut le 9 septembre 1707 et fut inhumée dans l'église de Gondecourt. Henri de Broide mourut en 1733.

XX à XXII. — Marie-Barbe de Broide épousa par contrat du 31 octobre 1700 en l'église de Saint-Maurice, à Lille, Jérôme-Alexis Robert, écuyer, seigneur de Choisy, de Saint-Symphorien, etc. Ils laissèrent sept enfants dont l'aîné, Charles-Pierre-Joseph, fut seigneur de Gondecourt. — Charles-Pierre-Joseph Robert, baron de Saint-Symphorien, avait épousé, par contrat du 1er février 1732, Marie-Louise de Saint-Genois, fille du comte de Grandbreucq. Il mourut à Lille, le 10 août 1758. L'un de ses enfants, François-Joseph Robert, chevalier, baron de Saint-Symphorien, fut le dernier seigneur de Gondecourt. Il fit défaut à l'assemblée de la noblesse appelée à élire des députés aux États généraux en 1789. En 1791, le baron de Saint-Symphorien soutenait un procès contre le maire et les officiers municipaux de Gondecourt au sujet de la part de marais à lui dévolue par le triage. Il mourut à Lille, le 5 pluviose an IX (25 janvier 1801). — (Pour la seigneurie et les seigneurs de Gondecourt, voir l'*Histoire de Gondecourt* encore inédite, par l'abbé Th. Leuridan).

IV. — Fiefs sis à Gondecourt.

Bapaume, à Gondecourt, tenu de la seigneurie de Gondecourt, en justice vicomtière et à 30 sous de relief, comprenait 5 quartiers de terre à labour, 3 chapons et 27 sous 3 deniers de rente.

A Adrien d'Oignies, seigneur de Willerval, 1595, par succession de Jeanne d'Oignies, sa sœur.

Le Bois, à Gondecourt, hommage de la seigneurie de Gondecourt, à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait sept bonniers en manoir, pré, bois et terres à labour ; des rentes sur 42 bonniers d'héritages, et 14 hommages parmi lesquels : Le Bus, le fief Baudet, la Planche d'Haillies et le Rothoir.

En 1382, ce fief appartenait à Roger dou Bos ; en 1455, à Hues du

Bos, alias Huiot, seigneur du Bois, époux de Jacqueline de la Bouverie. — Leur fille, Marguerite du Bois, épouse de Jean de La Broye, écuyer, vivait en 1431. — Jean II de La Broye, leur fils, seigneur du Bois, époux d'Isabeau de Vlieghe, laissa cinq enfants : Gauthier, l'aîné, épousa Françoise d'Ollehain, dame de Gondecourt ; Jean, le cadet, seigneur du Bois, mourut le 29 janvier 1574, ayant épousé Vincente Le Sénéchal, dame de Vieusailly. — Leur fils, Antoine de La Broye, seigneur du Bois, de Prouville, de Vieusailly, mort le 25 février 1622, avait été marié à Jeanne Bernard, qui le fit père : 1° de Florent, capucin, sous le nom de Père Quentin ; 2° de Louis qui suit ; 3° de Hélène qui épousa, en 1601, Jacques de Bernemicourt.

Louis de La Broye, second fils des précédents, fut seigneur du Bois et de Vieusailly. Il épousa Claire de Havrech et laissa à sa mort, arrivée le 23 août 1625, plusieurs enfants, entre autres, Marie-Madeleine, qui, ayant hérité de la seigneurie du Bois, la fit passer par alliance à M. de Gaveleus.

Durant le XVIII° siècle et jusqu'à la Révolution, le fief du Bois appartint aux Seigneurs de Gondecourt de la famille des Robert de Choisy et de Saint-Symphorien. En 1772, Simon-Charles Robert, écuyer, seigneur de Choisy, du Bois, de La Barre, etc., ancien député des Etats du Hainaut autrichien et chef de la ville de Mons, obtenait des lettres de terrier pour son fief du Bois.

Le Fief **Baudet**, à Gondecourt, tenu de la seigneurie du Bois au même lieu, à 7 sous 6 deniers de relief, consistait en 3 cents de terre.

Il appartenait, en 1595, à Jean Morel, ouvrier d'orgues, fils de feu Jean.

La **Planche d'Haillies**, à Gondecourt, tenue de la seigneurie du Bois au même lieu, au relief d'une paire de doubles verres, consistait en un rejet et flégard planté de hallots et contenant 24 petites verges.

Ce fief appartenait, en 1595, à Jean Morel, ouvrier d'orgues, fils de feu Jean.

Le Rothoir, à Gondecourt, tenu de la seigneurie du Bois au même lieu, à une paire de blancs éperons, consistait en un rejet à front du chemin contre la basse-cour de la cense des Corneilles.

On trouve, au dernier siècle, Ernest-Joseph Cardon, s[r] du Rotoy. Est-ce le même fief ?

Carnin ou le Quint du Bois, à Gondecourt, tenu de la seigneurie de Gondecourt à 30 sous de relief, comprenait 3 bonniers 4 cents et demi de terre, 10 corvées estimées 12 deniers chacune, des rentes sur 8 bonniers 812 verges, et 9 hommages.

Acquis le 15 juin 1529 par Guillaume Petipas qui le transmit à son fils Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans, de la Pontenerie, de Carnin, etc. Celui-ci ne laissa pas de postérité et eut pour héritier du fief de Carnin, son frère, Germain Petipas, seigneur de Warcoing et de la Mousserie, à Roubaix. — Germain Petipas mourut en juin 1597, laissant de Françoise de Le Cambe, sa femme, Auguste, qui suit, et deux filles. — Auguste Petipas, connétable de la confrérie des escrimeurs de Saint-Michel de Lille, fut anobli par lettres du 10 mars 1616, moyennant finance taxée à 400 florins. Ses enfants furent Guillaume, qui suit, et Jeanne qui épousa Philippe de Sion. — Guillaume Petipas, écuyer, seigneur de la Mousserie, fut, comme son père, connétable de la confrérie de Saint-Michel. Sa femme Isabeau Leuridan, encore vivante en 1657, lui avait donné François et Germain, créés chevaliers, ainsi que leurs enfants, par Louis XIV, vers 1670, et Aldegonde, qui épousa Raphaël Cuvillon, seigneur de Roncq.

François Petipas, chevalier, seigneur de Warcoing et de la Mousserie, cinq fois mayeur de Lille, avait épousé Marie-Jeanne de Moncheaux qui portait *de sinople fretté d'or*, et par laquelle il fut père de Pierre-Auguste et de Germain-François. — Germain-François Petipas, chevalier, seigneur de Carnin, releva la bourgeoisie de Lille, le 9 juin 1702. Il épousa Marie-Josèphe du Bois de Hoves, fille de Walle-rand-François-Joseph et d'Isabelle-Thérèse de Grospré. (C^te^ du Chastel, *Notices généalogiqnes tournaisiennes*, t. I, p. 255.)

Péronne, à Gondecourt, tenu de la seigneurie de Gondecourt, à 30 sous de relief, comprenait un bonnier de terre à labour et des rentes sur plusieurs héritages.

A Jean Berthier, 1595.

Le Pré, à Gondecourt, fief vicomtier tenu de Gondecourt, à 10 livres de relief, comprenait, d'après les plus anciens rapports, 28 bonniers réduits plus tard à 20 bonniers 8 cents, des rentes assez considérables et six hommages.

Le fief du Pré appartenait, en 1382, à « Monseigneur de Faignœulles », en 1455 à damoiselle Bonne de Herbaumez. Guillaume Castelain dit

l'aîné, seigneur du Ploich, Becquerel et Wattignies par la mort de son neveu Mathieu Castelain, possédait le fief du Pré en 1556. Il avait épousé, le 20 mai 1509, Jeanne Le Blancq, fille de Jean, maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Lille. Son fils aîné, Guillaume Castelain, époux de Marie Deliot, étant mort avant son père, la seigneurie du Pré passa à Maximilien Castelain, petit-fils de Guillaume l'aîné.

Maximilien Castelain mourut en décembre 1579, laissant ses biens à son frère cadet, Mathieu Castelain, qui devint aussi seigneur de Wattignies, Becquerel, Le Pré. Mathieu épousa Hélène du Bois de Hoves, fille de Sohier IV, seigneur du Bucq, de la Motte, etc., et de Marie de Hérignies, héritière dudit lieu, Beaumont, Attiches, etc. Il mourut sans enfants vers 1620. Sa sœur, Jeanne Castelain, était, à cette époque, veuve de Charles d'Appleterre, écuyer, seigneur de Sechoute. Elle hérita de la seigneurie du Pré qu'elle transmit à sa fille, Madeleine d'Appleterre, épouse de Philippe de Kessel, chevalier, seigneur de Milleville. Après eux, fut seigneur du Pré, leur fils Michel de Kessel, chevalier, seigneur de Wattignies, époux de Bonne-Françoise de Haynin, fille de Henri, chevalier, seigneur de Lesquin. Leur fils et héritier, Philippe-Albert de Kessel, premier comte de Wattignies, seigneur de Lesquin, La Motte, Le Pré, Margotterie, etc., allié à Charlotte de Lannoy, fille du baron de Wasnes, mourut le 9 avril 1742, laissant, avec ses autres biens, la seigneurie du Pré à son fils Philippe-Charles de Kessel, comte de Wattignies, époux d'Adrienne-Alexandrine de la Buissière. Philippe-Charles de Kessel mourut sans postérité le 24 décembre 1747, laissant la seigneurie du Pré à son cousin, Philippe-André de Beaudequin.

Phillippe - André de Baudequin, écuyer seigneur du Metz, de Sainghin et de Flers, était fils de Charles-Eugène et d'Isabelle de Waziers, fille de Jean-André et de Madeleine de Kessel. Il avait épousé à Lille, par contrat du 5 novembre 1707, Marie-Antoinette de Grospré, fille de Guislain-Robert, seigneur de Gorguehel et de Bruyelle, et de Marie-Jeanne Blondel. Il en avait eu deux fils : Philippe-François, mort en 1744, et André-François-Joseph, mort également avant son père, mais laissant de Marie-Françoise-Cornélie Dumont, son épouse, un fils et une fille qui possédèrent successivement la seigneurie du Pré.

Philippe-Joseph de Baudequin, seigneur de Sainghin, du Metz, de Flers et de Bruyelles, exempt des gardes du corps du roi de France,

né le 5 avril 1744, mourut sans alliance, à Paris, en février 1765. Sa sœur Marie-Claire-Josèphe de Baudequin, née le 3 mars 1745, héritière universelle de Philippe-Joseph, épousa, le 4 juin 1770, François-Philippe-Nicolas-Ladislas, comte de Diesbach, baron du Saint-Empire, officier major au régiment des gardes suisses en France, fils de François-Joseph-Romain et de Marie-Dominique-Thérèse de Mullet, dame de Deux, d'Archiets et de Wauquetin.

Prouville, à Gondecourt, tenu de la seigneurie de Gondecourt à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait 7 bonniers 10 cents et demi d'héritage, une corvée de la valeur de 2 sous 6 deniers, des rentes sur 22 bonniers 11 cents et demi, et quatre hommages parmi lesquels le petit fief appelé Ghermanet.

Antoine de La Broye, mort le 25 février 1622, était seigneur de Prouville.

Ghermanet, à Gondecourt, hommage de Prouville au même lieu.

Les **Sablonnières,** à Gondecourt, tenues de la seigneurie de Gondecourt, à une blanche lance de relief, consistaient en un plantis et rejet entre La Barre et la Motte du Pré.

Le Petit Gondecourt, à Gondecourt et Avelin, tenu de la Salle de Lille à 24 sous de relief, consistait en rentes sur 11 cents de terre à Gondecourt et sur 10 cents à Avelin. Justice vicomtière.

Pierre de Le Saulch par achat en l'an 1531 ; — Wallerand de Le Saulch, son fils ; — relevé, le 6 avril 1598, par Jean Hangouart, fils de Paris, écuyer, seigneur de La Douze, qui l'avait acheté des curateurs aux biens laissés par Wallerand de Le Saulch le 30 décembre 1595. Jean Hangouart servit le rapport du fief, le 3 mai 1617. Jean Halligart, boulanger à Lille, et demoiselle Jeanne de Hangouart, sa femme, fille et héritière de Jean, vendirent, le 26 octobre 1649, à Pierre de Poillon, procureur postulant à Lille, le tiers du fief du Petit Gondecourt. Un second tiers du même fief fut vendu, le mois suivant, au même acquéreur par Brigitte de Vincq, fille non mariée de feu François et de Valentine Hangouart. Le 3e tiers appartenait déjà à Pierre de Poillon.

Mezedon, à Gondecourt, tenu du châtelain de Lille en justice vicomtière, à 7 sous 6 deniers de relief et une blanche lance sans fer

de service d'ost, consistait en rentes sur 25 cents de terre près de la planche de Mirelidon.

Dans les premières années du XV^e^ siècle, ce fief appartenait à Colart de La Carnoye, dit de France, et à demoiselle Péronne de Carnin, sa femme, qui le vendirent, le 12 février 1426, à Jacquemars Le Boulenghier, d'Allennes, pour la somme de 61 livres, monnaie de Flandre. Jacquemars Le Boulenghier en servit le rapport le 20 mai 1441. — Guillaume de Hangouart, écuyer, maire de Gondecourt, et Barthelémy, son fils, servirent aussi le rapport et dénombrement du fief de Mézedon, l'un, le 12 juin 1592, l'autre, le 16 septembre 1615.

V. La Mairie de Gondecourt.

Le chapitre de Saint-Piat de Seclin, de fondation royale, avait dans le pays treize mairies. Les titulaires héréditaires de ces mairies se nommaient : « les treize mayeurs de Saint-Piat. » Le mayeur de Gondecourt, « comme ayant plus d'autorité en sadite maisrie que les aultres dans la leur, s'appelait le doyen des mayeurs. » — Aucuns desdits mayeurs, entre autres charges, étaient tenus de livrer grange au chapitre pour enclore les dîmes qui se levaient dans les paroisses où étaient situées lesdites mairies, et pour ce avaient à leur profit les fourrages et crapins procédant de la dîme enclose en ladite grange, et le dixième des grains battus au fléau, vannés et appareillés en icelle grange.

A cause de leurs mairies, les mayeurs étaient tenus d'aller trois fois l'an aux plaids généraux en la cour du doyen et chapitre, à péril d'amende ; de fournir annuellement aux distributions de l'église de Saint-Piat deux havots et demi de blé, et de garder, chaque année aux Blanches Croix, sous la conduite de leur doyen, le corps saint de Saint-Piat, nuit et jour, depuis les vêpres du jeudi de la Pentecôte jusqu'aux vêpres du dimanche de la Trinité inclusivement ; mais le chapitre de son côté devait leur donner à souper le jeudi et à dîner les trois autres jours. De plus les maires avaient droit à une distribution de pains et de coquilles. En 1557, la garde de la fierte de Saint-Piat n'ayant pu avoir lieu à cause des troubles de guerre, des lettres de non préjudice furent dressées de commun accord, pour conserver dans leur intégrité les droits réciproques du maire et du chapitre. Il est stipulé, toutefois, que le chapitre payera auxdits mayeurs « leurs anchiennes

distributions de pain et cocquilles aussy avant qu'ils ont acoustumez recepvoir. » (Archives du Nord, Fonds de Saint-Piat de Seclin, carton III, titre original du 9 juin 1557.) — Voir l'*Histoire de la Collégiale de Seclin* encore inédite, par l'abbé Th. Leuridan.

La Mairie de Gondecourt, tenue en justice vicomtière du chapitre de Seclin, comprenait 4 bonniers 7 cents de terre, certains profits procédant de la dîme de Saint-Piat, laquelle devait se renclore en la grange de ladite mairie ; des rentes en pains, en chapons, en poules, en avoine et en argent ; bailli et juges cottiers. Outre les charges communes aux treize mairies de Saint-Piat, celle de Gondecourt devait au chapitre de Seclin 100 sous à la Noël, 100 sous à la Pentecôte, et au prévôt du chapitre 2 sous à la Noël. A la mairie de Gondecourt était joint, au moins depuis le XVI^e^ siècle, le fief de Mezedon, décrit plus haut. Le 1^er^ août 1664, Philippe IV, roi d'Espagne, érigeant la terre d'Avelin en baronnie, y réunit, entre autres fiefs, la mairie de Gondecourt avec ses appartenances et dépendances.

En 1242, le maire de Gondecourt s'appelait Gilles, Egidius major de Gondecourt. Par un acte daté du 28 février de cette année, il reconnaît, de concert avec sa femme Jeanne, avoir vendu à l'église de l'Honneur-Notre-Dame ou abbaye de Flines, une rente annuelle de dix rasières et demie d'avoine à la mesure de Nomain, tenue en fief d'Alexandre de Mouchin, chevalier, qui concède à ladite église la possession de cette rente sans service féodal ni autre charge.

Deux siècles plus tard, la mairie de Gondecourt était aux mains de Marie Warin, fille de Jean et de N... de Courtray, qui avait épousé, en 1422, Barthelémy Hangouart, écuyer, seigneur de Molin, lequel mourut en 1448. Sa femme lui survécut jusqu'en 1465. Leur fils, Barthélemy Hangouart, écuyer, maire de Gondecourt, prévôt de Lille, premier lieutenant civil et criminel de la Gouvernance et souverain bailliage, roi de l'Epinette en 1453, épousa, le 31 octobre de la même année, Jeanne de Landas, fille de Jean, bourgeois de Lille, et de Jeanne del Halle. Il mourut en 1475 ou dans les premiers mois de 1476, laissant deux fils, Bauduin et Guillaume, qui furent successivement maires de Gondecourt, et une fille, Marguerite, qui épousa, en 1490, Jean Denys, mayeur et rewart de Lille.

Bauduin Hangouart était encore mineur en 1476. Il embrassa l'Institut des chanoines réguliers en l'abbaye de Phalempin, laissant la Mairie de Gondecourt à son frère. Guillaume Hangouart, écuyer, seigneur de Molin, maire de Gondecourt, épousa, en 1489, Jeanne des

Plancques, dame de Pommereau et de Piettre, fille de Mathieu et de Jeanne du Bosquiel. Il mourut le 23 novembre 1524 et sa femme le 6 mai 1525, et tous deux furent inhumés en l'église de Saint-Etienne, à Lille. De leur union était né, entre autres enfants, Guillaume qui suit.

Guillaume Hangouart, 2e du nom, maire de Gondecourt, seigneur de Piettre et de Pommereau, licencié ès lois, président du conseil provincial d'Artois, conseiller de l'Empereur Charles-Quint, ambassadeur de ce prince à la paix de Cambrai, épousa, le 11 novembre 1515, Catherine Le Cocq, fille de Hugues et d'Anne de l'Estoret. Il mourut le 16 février 1546, à Arras, et fut inhumé à Saint-Etienne, de Lille, ainsi que sa femme qui lui survécut jusqu'en 1557. De leur mariage étaient nés 4 enfants dont l'aîné succéda à son père dans la possession de la Mairie de Gondecourt.

Guillaume III de Hangouart, écuyer, seigneur de Piettre, de Pommereau, maire de Gondecourt, fut anobli par lettres du 14 octobre 1555. Il épousa Antoinette de Croix, dite de Drumez, fille de Pierre, seigneur de La Fresnoy, et de Marguerite de la Ruelle, dame de Le Court et de Le Vigne, à Linselles. Il mourut le 19 décembre 1600 et fut inhumé à Saint-Etienne de Lille. Antoinette de Croix, qui mourut en 1604, lui avait donné cinq enfants parmi lesquels Barthelémy qui suit.

Barthelémy de Hangouart, maire de Gondecourt, seigneur de Le Court, de Piettre, de Pommereau, du Plouich, servit en la cavalerie légère de l'armée des Pays-Bas, au temps de la ligue en France, et comme volontaire au siège de Cambrai, en 1595. Créé chevalier le 26 février 1611, il épousa, en premières noces, Marie de Pressy, fille de Jean, chevalier, seigneur de Henques, laquelle mourut le 1er février 1616 ; et, en secondes noces, Marie Bernard, veuve de Jacques Le Louchier, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en octobre 1639, laissant du premier lit : Michel, qui suit ; Robert-Ignace, seigneur de Le Court, qui mourut en novembre 1652, et Anne, épouse de Pierre Le Preud'homme, chevalier, seigneur de La Riandrie.

Michel de Hangouart, seigneur de Ransart, de Piettre, du Plouich, de Pommereau, maire de Gondecourt, fait chevalier le 10 mai 1640, seigneur de Le Court à la mort de son frère, acquéreur des seigneuries d'Avelin et de La Madeleine, obtint de Philippe IV, par lettres patentes du 1er août 1664, l'érection en baronnie de la terre d'Avelin, à laquelle fut réunie la Mairie de Gondecourt avec les seigneuries de Le Court, de La Madeleine et du Plouich. (Voir, pour la suite, les barons et comtes d'Avelin.)

8. HERRIN.

Fief vicomtier tenu du châtelain de Lille en pairie du château du Plouich, comprenait, en cinq fiefs, un manoir sur motte entouré d'eau, 17 bonniers 6 cents de terre ahanable, des rentes levées sur 30 hôtes et 40 tenants, et 14 hommages.

Le châtelain de Lille percevait à Herrin un droit sur les bêtes qu'on menait paître au marais et un droit sur les habitants qui y allaient faire tourbes.

On rencontre comme seigneurs de Herrin ou comme personnages portant le nom de cette seigneurie antérieurement au XV^e^ siècle : Gonter de Herrin, en 1231, (Fonds de l'Abbaye de Loos, N° 102) ; — Jean, seigneur de Herrin, chevalier, et Jean, son premier né, en 1279, (*Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, N° 432) ; — Gauthier de Herrin, fils de Jean de Carnin, 1295, — Jean, sire de Herrin, 1302, — Ansel, écuyer, seigneur de Herrin, 1341, (Fonds de Saint-Aubert) ; — Jean de Herrin, écuyer, fils de messire Ansel, en 1389. Herrin portait *de gueules au chef d'or chargé de trois franchis de sable.*

Robert, seigneur de Herrin et de La Broye, époux de Marguerite de Rosimbos, vivait en 1423 et 1456. — Leur fils Antoine de Herrin, chevalier, seigneur de Herrin, d'Esterpignies, etc., épousa, en premières noces, Marie de Lannoy, dame de Breuze à Mourcourt, de Quartes, etc, fille et héritière de Gossuin, écuyer, seigneur de Quartes, de Breuze et de l'Espesse, à Croix, et d'Isabeau du Gardin ; et, en secondes noces, Jeanne de Roisin, fille de Baudry, baron de Roisin, et de Jeanne de Sare. Du premier lit vinrent : Antoine II, qui suit ; François, écuyer, et Marie de Herrin.

Antoine de Herrin, 2^e^ du nom, chevalier, seigneur de Herrin, de Quartes, de l'Espesse, etc., épousa en premières noces Jeanne de Waluz dont le testament est daté du 20 novembre 1505 ; et, en secondes noces, Catelotte Henneron, fille de Jean, marchand, et d'Annette Dare. Le 9 octobre 1510, il fit une donation à son fils Antoine III.

Antoine de Herrin, 3^e^ du nom, écuyer, seigneur de Herrin, de Quartes, de Breuze, de l'Espesse, épousa, par contrat du 12 août 1512, Antoinette Henneron, fille de Jean, bourgeois de Tournai, et de Jeanne de Morghais, sa seconde femme. Il fut père d'Antoine IV qui suit.

Antoine de Herrin, IV^e^ du nom, écuyer, seigneur de Herrin, de Quartes, de Breuze, de l'Espesse, de Mourcourt, etc., épousa en premières noces, Françoise - Éléonore de La Fosse, et en secondes noces, Aldegonde de Vandresse. Il mourut le 5 décembre 1560 et sa seconde femme le 23 juin 1562. Leur épitaphe se voyait dans l'église de Herrin. Du 1^er^ lit naquirent trois filles :

1° Françoise qui suit.

2° Marguerite de Herrin, dame de Ruautes, qui s'allia à Adrien de Fléchin, seigneur de Fléchin, Fléchinel, etc., et en eut Anne de Fléchin qui fut femme d'Adrien de Melun-Cottenes, écuyer.

3° Madeleine qui épousa Louis-Robert de la Viefville, écuyer, seigneur de Romeries.

Françoise de Herrin fut dame de Herrin, de Breuze, etc., et épousa Renon de Longueval, chevalier, baron d'Hainsville, seigneur d'Escoivres, qui mourut le 20 janvier 1564, fils de François, écuyer, et de Jacqueline Bournel, dit de Thienbronne. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. II, p, 265.) — Leur fils Louis de Longueval, seigneur d'Escoivres et de Herrin, épousa Anne de Croy, fille d'Eustache, seigneur de Créseques, et d'Anne de Northout, et en eut un fils unique, Louis de Longueval, qui mourut jeune, le 21 décembre 1611, au collège du Roi à Douai. Cette branche batarde portait les armes de Longueval : *bandé de gueules et de vair de six pièces*, barrées d'un cotice de sable.

Il est présumable que les biens de Louis de Longueval, mort sans postérité, passèrent aux descendants de Marguerite de Herrin alliée à Adrien de Fléchin et dont la fille, Anne de Fléchin, avait épousé Adrien de Melun-Cottènes. Dans le dénombrement d'un fief innommé sis à Herrin, servi le 17 septembre 1672, « Mons. de Cotte » (Cottènes) est cité comme seigneur d'Herrin. A cette date, ce serait Adrien François de Melun, chevalier, seigneur de Cottènes, petit-fils d'Adrien et d'Anne de Flechin et fils d'Adrien II et de Catherine d'Ostrel, sa seconde femme. Adrien-François de Melun eut de sa femme Catherine-Christine Bourlon, fille de Mathieu, maître de la Chambre des Comptes de Paris, entre autres enfants, Adrien-Frédéric qui suit.

Adrien-Frédéric de Melun, chevalier, seigneur de Cottènes, né le 13 décembre 1674, reçu page du Roi le 1^er^ juillet 1690, épousa le 8 septembre 1698, sa parente Marie - Anne - Françoise de Melun,

héritière d'Illies, fille de Barthelémi de Melun, seigneur d'Omicourt, et de Marie-Elisabeth Obbert. Adrien-Frédéric vivait encore en 1725, (Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. V, pp. 238-241), ayant au moins une fille, Adrienne-Louise-Isabelle de Melun, qui épousa, le 6 juillet 1734, Gui-Louis de Bonnières, chevalier de Guines, titré ensuite comte de Guines de Souastre. Il mourut à Paris, en janvier 1763, ayant pour successeur son fils Adrien-Louis.

Adrien-Louis de Bonnières, comte de Souastre, dit le comte de Guines et ensuite le duc de Guines, naquit le 14 avril 1735, fut colonel du régiment de Navarre, en 1761, brigadier des armées du roi en 1762. Sa femme, Caroline-Françoise-Philippine de Montmorency, était fille de Louis-François, appelé prince de Montmorency. seigneur de Neuville-Witasse, et de Marie-Anne-Thérèse, baronne de Blin. Adrien-Louis, duc de Guines, seigneur d'Illies et de Herrin, prit part à l'assemblée des nobles du Bailliage de Lille, appelée à élire les députés aux Etats-Généraux de 1789.

Rouvroy à Herrin, fief demi-lige tenu de la seigneurie de Herrin, contenait un manoir et 9 rasières de terre tenant au lieu seigneurial de Herrin.

Guillaume Laschier, 1504 ; — Jeanne Laschier, veuve de Guillaume Castelain ; — Agnès Dujardin, nièce et héritière de Jeanne Laschier et épouse de Robert Lamiot.

9. LA NEUVILLE EN PHALEMPIN.

Domaine du châtelain de Lille qui y percevait des rentes en argent, en blé et en avoine, en oies, chapons et agneaux. — De ces rentes 6 muids de blé avaient été donnés à la chapelle de La Neuville, édifiée et fondée, en 1336, par Guyotte, châtelaine de Lille, sous le vocable de Sainte-Catherine.

Les hôtes et tenants de ce lieu ne devaient ni relief au trépas, ni droit seigneurial à la vente, don ou transport. Et était la dite ville ville de loi et d'arrêt c'est-à-dire que le châtelain y commettait et renouvelait sept échevins et que l'arrêt de corps pour dettes et actions personnelles y avait lieu. La Neuville avait ses coutumes locales et particulières.

Turpin (Le Château), ferme à la Neuville-en-Phalempin, contenant 7 bonniers 6 cents, estimée 18.200 florins en 1781.

Appartenait, dans la seconde moitié du dernier siècle, à Marie-Emmanuelle-Joseph-Thérèse Turpin, douairière de Charles-Eubert Du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart (Archives de Lomme, II, 1.)

10. PHALEMPIN.

I. — La Châtellenie héréditaire de Lille ou fief du Châtelain

Phalempin était le domaine en titre des châtelains dont l'origine se confond avec celle de la Châtellenie de Lille. Dans son sens le plus général et le plus étendu, la dénomination de Châtellenie de Lille s'appliquait à la contrée considérée comme division du comté de Flandre et comme l'un des ressorts où s'exerçaient l'autorité et la juridiction suzeraines du comte, seigneur de tout le pays. Mais dans un sens tout particulier, le châtelain de Lille appelait sa Châtellenie le fief attaché à son office.

D'après les rapports et dénombrements servis par les titulaires, le fief du châtelain, tenu de la Salle de Lille en toute justice haute, moyenne et basse, comprenait un domaine ou gros du fief; des terres censières; des droits, des prérogatives et des charges. — Il comprenait aussi des pairies qui semblent se rattacher plus spécialement à l'office du châtelain, et des hommages ou arrière-fiefs qui relevaient de son domaine.

Le domaine qui était considérable et faisait du châtelain de Lille le plus puissant seigneur de la contrée, renfermait au XIV° siècle les villages et hameaux de Phalempin, du Plouich, de La Neuville, d'Attiches, de Drumez et de La Tennardrie à Thumeries, de Wattines et de Théluch, de Carnin, d'Ennetières-en-Mélantois, du Transloy à Illies, et d'Ostricourt; le comté de Herlies, la ville de La Bassée, la Motte du Châtelain à Lille et quelques dépendances de l'ancien château, huit bonniers de pâturage dans le marais de Fretin, des rejets à Loos sur la crête de la rivière d'Haubourdin à Lille, le tiers à l'encontre du comte de tous les plantis et rejets des flégards et voies de Seclin.

Le chef-lieu de ce domaine était Phalempin; il comprenait une

grande place en laquelle étaient une halle aux plaids, des prisons et des fourches patibulaires ; un moulin à weddes sur la place au marais, 24 bonniers de terre ahanable, trois viviers, un petit bois d'un bonnier, des rejets et flégards, des rentes en argent, en froment, en avoine, en chapons, en gelines, etc. ; un marais commun. Phalempin avait sa coutume locale. Tous les vassaux du châtelain tenaient leurs fiefs en hommages de la cour et halle de Phalempin. Comme seigneur de cette terre, le châtelain était l'un des quatre seigneurs hauts justiciers de la Châtellenie de Lille.

A Phalempin, au lieu dit Le Plouich, s'élevait un château fort, résidence du châtelain. Cette partie du domaine comprenait, outre le marais seigneurial, quatre jardins en dehors du pont, 59 bonniers 7 cents et un quarteron de prés et terres à labour, 475 bonniers de bois et des rentes en argent, en froment, en avoine et en chapons.

Par transaction du 15 mai 1558, Antoine, duc de Vendôme, roi de Navarre, châtelain de Lille, remit à Marie, duchesse d'Estouteville, pour lui tenir lieu de certaine part qui lui revenait dans la succession de la châtelaine Marie de Luxembourg, le comté de Herlies, la ville de La Bassée et les terres de Carnin et du Transloy qui furent ainsi séparés du fief de la Châtellenie. Le reste de ce fief fut transmis par le roi de Navarre à Henri IV et par celui-ci aux rois de France qui en aliénèrent quelques parties. Sous Louis XIV, la terre de Phalempin était engagée à M. de Roussereau. Le château du Plouich était aussi vendu en engagère à la famille Imbert, de Fromez. Madame de Saint-Martin, dernière de cette branche d'Imbert, eut pour héritier le sieur Bruneau, Président du Parlement de Flandre, dont l'aïeule était Marie-Marguerite Imbert. (Voir aussi Attiches et Ostricourt, dans la Pèvele).

Du domaine du châtelain dépendaient en outre de nombreuses tenures en censives sur lesquelles il percevait des rentes en argent, en avoine, en agneaux, oies, chapons, gelines et poussins, en fromage, en cervoise, en corvées, à Fretin, à Lesquin, à Meurchin, Engrin-en-Mélantois et Enchemont, hameaux de Lesquin ; au Maresquiel, hameau d'Ennevelin ; à Seclin, à Wattiessart, hameau de Seclin ; à Marcq-en-Pèvele, à Ferrière-en-Mélantois, hameau de Wattignies ; au Pont-à-Marquette, à Wachemy, hameau de Chemy ; au Plouich-en-Weppes, hameau d'Aubers ; au Val de Fromelles, à Mouchin, à Lille, à Mons-en-Pèvele sur neuf hameaux, à Provin-en-Carembaut, à Camphin-en-Carembaut, à Ennetières-en-Weppes, à Vendeville et autres lieux.

Au fief et à l'office du châtelain étaient attachés des droits, des

obligations et des franchises : Le châtelain avait juridiction sur tout le cours de la Marque depuis son origine au hameau de Wasquehal sous Mons-en-Pèvele jusqu'au pont de l'Épinoy et de là à la Deûle ; juridiction sur une certaine étendue de terres le long de cette rivière à Pont-à-Marcq ; — il percevait des droits de fouage sur les quatre ponts de Mélantois, à Marcq, à Bouvines, à Tressin, à Lampenpont ; des droits sur les bêtes qu'on faisait paître au marais d'Herrin, de Noyelles, de Wattignies, de Barghes, de Fléquières et d'Emmerin. A Lille, le châtelain percevait de chaque tavernier vendant vin à la fête, le tiers de 20 sous à l'encontre du seigneur-comte ; deux paires de souliers par an sur chaque étal de cordonnier vendant à la halle de Lille, 4 deniers de ceux qui vendaient cuirs, 2 deniers chaque mercredi des potiers vendant pots de terre ; il avait le droit de prendre la meilleure pièce des *buires*, pots de terre ou futailles amenés en ville, la meilleure pièce de vaisselle après celle que le marchand voulait retirer ; il pouvait faire ouvrir à telle heure qu'il lui plaisait les paniers de poissons amenés au marché et prendre à prix raisonnable la provision nécessaire à son hôtel. Le Châtelain possédait près de la Motte une maison à usage de prisons, nommé les prisons *Pigeon* où devaient être amenés tous les prisonniers arrêtés dans le bailliage et châtellenie de Lille, par les sept sergents du bailliage, lesquels tenaient leur office en fief dudit châtelain, et ceux qui étaient condamnés à mort au conjurement du prévôt de la ville, pour de là être conduits au supplice par le bailli ou son lieutenant. La chevance, soit d'argent, soit d'habits, des condamnés à mort appartenait au châtelain ou à son officier le pendeur ; la nourriture était aux frais du comte ; le chepier du châtelain prenait son chepage des prisonniers. Pour les exécutions, le châtelain était tenu de fournir outre l'exécuteur, les cordes si le condamné devait être pendu, l'épée s'il devait être décapité, la chaudière seulement s'il devait être bouilli, le bois s'il devait être brûlé, le couteau s'il devait avoir l'oreille coupée ; il fournissait les échelles que les sergents héréditaires devaient porter ou faire porter au lieu du supplice et rapporter en suite ; le comte livrait le surplus des choses nécessaires à l'exécution. Si le gibet de Lille tombait, on devait le reconstruire aux frais du comte, le châtelain n'étant tenu qu'à fournir le bois. — Au châtelain appartenaient le tiers des amendes prononcées en la salle et au bailliage de Lille par les hommes du comte au conjurement de son bailli, le tiers des amendes prononcées par les échevins de la ville à la semonce du prévôt, le tiers des deux tiers des amendes pour bans

enfreints ; le prévôt devait faire serment de garder les droits dudit châtelain.

En tous les échevinages créés par le comte de Flandre hors de la ville de Lille, savoir à Seclin, Halluin, Annappes, Frelinghien et Prémesques, le châtelain, à cause de son fief, avait le tiers de toutes les amendes prononcées par les échevins desdits lieux ; — il avait le tiers des deux tiers de toutes les amendes prononcées en la Salle de Lille par les échevins des Timaux. — Il avait quatre bareaux à mesurer les weddes qu'on vendait dans la Châtellenie, l'un à Phalempin, les autres à Carnin, à Provin, à Ferrière ; il les affermait à ses officiers. — Le châtelain avait une voie pour aller de son hôtel du Plouich à Lille par derrière le hameau de Ferrière, où il devait pouvoir passer en portant une lance droite ; s'il trouvait empêchement de bois croissants, celui qui était en faute encourait l'amende de 60 sous jugée par son bailli et ses hommes de Phalempin qui y pouvaient faire visite quand bon leur semblait.

Du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin relevaient les cinq grosses pairies de la Châtellenie : le royaume des Timaux à Fâches, Barghes à Wattignies, Madringhem à Lomme, les Mottes à La Gorgue et Gamans à Lesquin, dont les tenants devaient au comte le dixième denier à la vente desdites pairies, et au châtelain le service de guerre et de chevauchée avec chevaux et armes, le relief qui était le revenu d'une année la meilleure de trois, et le service en cour ; — 3 fiefs qui devaient au comte les droits seigneuriaux à la vente et le werp ; — les quatre pairies du chastel du Plouich : Hérignies, Attiches, Herrin et le fief de l'abbaye de Phalempin ; — et un nombre considérable d'autres fiefs ou hommages, parmi lesquels : La Cessoye, la Coquelerie, Le Fresnel, La Haye, Lannoy, Les Masures, La Pêcherie, Les Roblets, Wallers, à Attiches ; — Les Cottelleries, Le Hem, à Aubers ; — Le Pré de Fretin, à Avelin ; — Beaupuis, la Navie d'Escoives, à La Bassée ; — Touwart, à La Capelle-en-Pèvele ; — La Mairie de Carnin, Carnin, Esteules, Helleville, Le Payage, à Carnin ; — Winars, à Comines ; — Werquin, à Deûlémont ; — Riencourt, Lassus, à Englos ; — Chantraine, le Burgh, Maillard dit Fazon, le Petit-Marêts, à Ennetières-en-Weppes ; — Bierbaix, à Ennevelin ; — Carnin à Erquinghem-le-Sec ; — Escobecques, terre à clocher ; — L'Anglée, La Pêcherie, à Esquermes ; — Briffœul à Flers ; — Riomez, Saint-Pol, Warin, Fourmestraux, à Fretin ; — Berlemont, à Fromelles ; — le fief du Châtelain, à Hallennes-lez-Haubourdin ; — Duremont, à Halluin ;

— La Bricogne, à Hantay ; — Le Bas-Wally, à Herlies ; — Houplin, terre à clocher, Le Court, Coquemplus, à Houplin ; — Werquin, à Houplines ; — Illies, terre à clocher, Gamans, Le Hus, Leauwe, Willy-en-Gavelin, à Illies ; — Le Becque, La Cessoye, à Lambersart ; — Lesquin, terre à clocher, Coquepaille, le Petit-Engrin, Heddenghes, Merchin, Meurchin, La Motte, Waregny, à Lesquin ; — Damiette, La Halloterie, Malpart, Rabodenghes, à Lille ; — Les Chaingles, Wastines, à Linselles ; — Les Fresnes, les deux Basinghien, Le Marais, à Loos ; — Le Pré à La Madeleine ; — Le Becquerel, à Marquette ; — Marquillies, Mérignies, terres à clocher ; — Le Gardin, Les Bruyères, Wasquehal, à Mons-en-Pèvele ; — Mouchin, terre à clocher, Bercus, Willemain, Le Terrage, La Taille, Les Marêts, audit Mouchin ; — Neuville-en-Ferrain, terre à clocher ; — La Hamaide, audit Neuville ; — Le Bois d'Auby, La Hamedde, à Ostricourt ; — Pérenchies, terre à clocher, Le Court ou Pérenchicourt, Le Fresnel, Le Gardin, Le Cappel, Tiesson, audit Pérenchies ; — La Motte de Saint-Pol, Croquepaille, à Péronne ; — La Marquette, à Pont-à-Marcq ; — Le Bois, Fretin, Hellin, la Motte, La Motte-Madame, à Phalempin ; — Le Bois, les Pâtures, Le Touquet-Loque, à Prémesques ; — Les Tombes, à Quesnoy-sur-Deûle ; — Hollebecque, Bar, Douai, L'Écliche de La Consoye, à Roncq ; — Pierbaix, le Petit-Pierbaix, Chantraine, La Vallée, le fief du Châtelain, à Radinghem ; — Le Wattier, à Ronchin ; — La Brunerie, La Cessoye, à Saint-André ; — Salomé, terre à clocher, le Quint de Salomé ; — Les deux Burgault, les deux Maillard, Saint-Éloy, Wattiessart, à Seclin ; — Sequedin, terre à clocher ; — Le Grand et le Petit-Bellincamp, Hélisien, à Thumeries · — Hesselinière, Les Warlez, à Tourmignies ; — Les Frémaux, à Verlinghem ; — Wahagnies, terre à clocher ; — Cliquenois, à Wambrechies ; — Les deux Barghes, à Wattignies ; — Beaufremez, à Wazemmes ; — et un grand nombre de fiefs innommés.

Les dénombrements, dont le plus ancien remonte à 1389, divisent ces hommages par catégories basées sur l'importance du relief auquel ils étaient assujetties : dix livres pour les fiefs liges, cent sous pour les fiefs demi-liges, moindre encore et réduit parfois à quelques sous pour les fiefs simples. D'après le dénombrement de 1456, on comptait 119 hommages à 10 livres de relief, 22 à cent sous, 20 à 60 sous et à 40 sous, 126 à 30 sous, parmi lesquels les sept sergenteries du Bailliage de Lille ; 55 à relief moindre soit en argent soit en nature. Dans ce dernier cas, c'est une blanche lance à fer ou sans fer, une paire de blancs gants, une paire d'éperons dorés, un *voirre* (verre), une paire de

doubles voirres, un ou deux blancs estoefs (éteux, balles du jeu de paume, de *stupa*? étoupe) ; ensemble 342 fiefs dont les détenteurs reconnaissaient le châtelain de Lille pour suzerain immédiat.

II. — Office du Châtelain de Lille

Garder le château de Lille, le défendre en cas de siège, était la principale attribution du châtelain, l'essence même de son office. Commander la milice urbaine, réunie au contingent des seigneuries, des avoueries et des pairies tenues envers lui au service d'ost, la conduire en personne quand elle était requise par le comte de prendre les armes, était aussi une des premières obligations de sa charge à laquelle se joignaient les autres fonctions de vicomte. Il gardait les prisonniers dans ses prisons et fournissait les sergents, le bourreau et les instruments de supplice pour l'exécution des sentences criminelles prononcées par les hommes du comte, par les échevins de Lille, de Seclin et autres lieux qui faisaient partie du domaine non inféodé des comtes de Flandre dans la Châtellenie de Lille.

Au châtelain incombait la charge d'assurer la rentrée de quelques droits dus au comte. (Voir Ronchin). Il exerçait une certaine juridiction soit à l'aide d'échevins commis par lui (voir la Prévôté des Quesnes, à Marcq), soit à l'aide des pairs du château qui lui devaient non seulement le service d'armes, mais encore le service en cour. (Voir la pairie de Barghes à Wattignies).

Si Phalempin était le chef-lieu du fief des châtelains, le château de Lille était le siège de leur office, lequel les mettait en rapports constants avec la ville. Suivant le serment qu'il prêtait à la commune, le châtelain de Lille devait aide et protection aux bourgeois de cette ville ; gardien vigilant de leurs droits et de leurs franchises, il devait les défendre envers et contre tous, même contre le bailli de Lille, à moins qu'un ordre formel du comte, seigneur de la terre, ne l'en empêchât. En ce cas il était tenu d'aller par trois fois s'il était nécessaire et à ses frais, vers ledit seigneur, le prier et le faire prier par ses amis de gouverner la ville suivant ses lois.

Quand un bourgeois était arrêté dans la Châtellenie pour quelque cause que ce fût, le châtelain était requis de le délivrer et d'unir ses forces à celles de la commune pour le secourir lorsqu'il était en péril

dans son corps ou dans ses biens. — Si un bourgeois était battu, navré ou tué par un forain ayant une maison dans la Châtellenie, tous les bourgeois et les manants allaient faire la vengeance de la ville. Cette vindicte communale, connue sous le nom de droit d'arsin, consistait à brûler et à raser entièrement la maison du coupable qui ne se soumettait pas au jugement des échevins. Le châtelain devait, par lui-même ou par un personnage suffisant, conduire la commune et la ramener sauve quand tout était accompli.

Le ban qui appelait aux armes hors des murs les bourgeois et les manants était publié à Lille au nom du châtelain comme en celui du prince. Le ban et l'arrière-ban étant criés, le châtelain devait se rendre à Lille avec ses vassaux et les hommes de ses avoueries, pour les réunir à la commune. Il prenait en personne le commandement de ces troupes et les conduisait bannières déployées rejoindre l'armée. S'il avait quelque excuse légitime pour ne pas remplir lui-même cette obligation, il devait envoyer à sa place un chevalier capable de conduire, commander et ramener la commune avec ses bannières jusques dans la ville. — Quand il s'agissait de défendre la place elle-même, le Châtelain, à la réquisition des échevins, était tenu de se rendre à Lille à ses frais avec ses pairs du château (voir *Roisin*).

Par réciprocité, si le châtelain avait besoin du secours de la ville, elle devait l'aider à sauver son corps et sa terre dans toute l'étendue de la Châtellenie, et la commune était tenue d'y aller en armes ; mais les expéditions entreprises pour la défense du châtelain ne devaient pas durer plus d'un jour : « Ensi que de solel luisant doit yssir de le ville » et de solel luisant doit rentrer en li ville. » Si le châtelain avait besoin d'armes qui fussent en la possession de quelque bourgeois, on devait les lui livrer pourvu qu'il en restât assez au bourgeois pour son corps et celui des hommes de a maison selon leur état. — Si en temps de guerre, le châtelain s'enfermait dans la ville avec ses hommes, on devait lui procurer de bonnes et loyales denrées pour lui et pour sa troupe. — Le châtelain avait le droit d'entrer dans la ville et d'en sortir à volonté, et défense était faite de prêter ni armes ni chevaux à ses ennemis et de leur faire amitié tant qu'ils étaient en guerre avec lui. — Et si le seigneur de la terre voulait agir illégalement contre le châtelain, la ville devait envoyer à ses frais prier ledit seigneur de n'en rien faire. — Il était bien entendu que la ville devait secourir le châtelain contre tous excepté contre le seigneur de la terre, c'est-à-dire contre le comte de Flandre. — La ville jurait d'accomplir toutes

ces choses envers le châtelain, après qu'elle avait reçu de celui-ci le même serment pour ce qui le concernait.

Le châtelain jouissait à Lille d'une franchise qui lui permettait de revendiquer sa juridiction sur ses vassaux attraits en justice, en les déclarant non justiciables des échevins, comme tenant fief de lui, et en se portant garant pour eux, sauf à les faire juger par ses hommes. Toutefois, pour être ainsi garanti par les officiers du châtelain, il fallait tenir de lui immédiatement un fief qui valût au moins cent sous de revenu (voir *Roisin*).

En la ville de Lille, on ne pouvait faire aucun ban au nom du comte qu'il ne fût fait également au nom du châtelain en l'y mentionnant en cette qualité. Le pendeur que le châtelain livrait au comte avait le droit d'avoir à Lille une femme folle, et s'ils commettaient quelque malséance, on ne les pouvait arrêter sinon pour crime. Le dit pendeur avait le droit de tenir par toute la ville et baillie le *handute* et *breleng* nommé jeu de dés.

III. — Les avoueries du Châtelain de Lille.

Comme vicomte ou lieutenant du comte, le châtelain de Lille était l'avoué de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, pour les trois villages d'Annœullin, de Bauvin et de Mons en Pèvele ; — de l'abbaye de Saint-Trond, en Hesbaye, pour le village de Provin ; de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, pour les villages de Camphin-en-Carembaut et d'Ennetières-en-Weppes ; — de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle pour les terres qu'elle possédait à Sainghin-en-Mélantois ; — de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, pour les biens qu'elle possédait à Salomé ; — de l'Abbaye de Saint-Pierre de Gorze, pour sa maison de Heurtevent ; de toutes lesquelles églises le comte était le haut avoué. A un autre titre et comme héritier du fondateur, le châtelain de Lille était l'avoué né de l'abbaye de Phalempin.

Deux accords passés l'un en 1220, avec l'abbaye de Saint-Vaast, l'autre en 1225, avec l'abbaye de Saint-Pierre, réglaient les attributions et les droits du châtelain dans ses avoueries principales. Chacune d'elles devait livrer au châtelain de Lille des hommes, des chars et des chevaux toutes les fois qu'il allait à la guerre ou chevauchée du Roi ou du comte. Dans ses guerres privées, tous les hommes de ses avoueries, sous peine d'une amende de 20 sous, lui devaient service,

mais, dit l'accord de 1220, dans sa Châtellenie seulement, jusqu'à Ostricourt et non plus loin.

Au châtelain appartenait, dans ces avoueries, la connaissance,quant à l'exécution seulement, du meurtre, du rapt, de l'incendie et du vol de grand chemin. — Quand un coupable, au dire des échevins et hommes de fief des avoueries, avait mérité la mort, le jugement et l'exécution devait se parfaire par le bailli et les hommes du châtelain. Les biens meubles du supplicié appartenaient audit châtelain, les immeubles au seigneur foncier. — Si, après jugement des échevins et hommes de fief, les parties en appelaient au combat singulier, le châtelain faisait juger l'appel par ses hommes et disposait du corps et des meubles du vaincu. — Si quelques fieffés des avoueries dans la Châtellenie de Lille se provoquaient en champ clos pour meurtre, rapt, incendie, vol ou rapine, ils étaient jugés par leurs pairs ou hommes fieffés des avoueries ; mais dès que les combattants étaient entrés en lice, toute juridiction sur eux appartenait au châtelain qui pouvait s'emparer du corps et des meubles du vaincu.

Le châtelain intervenait dans la déposition, le renouvellement et la réception des échevins des avoueries. Les lois, chartes et ordonnances qui régissaient ces avoueries étaient concertées entre lui et les abbés. Les bancs de police étaient publiés en son nom comme en celui des abbés. Il percevait généralement la moitié des amendes prononcées par les échevins pour délits et forfaits et, dans les successions, il prélevait également la moitié des rentes foncières qui excédaient trois sous. Moyennant ces droits généraux et quelques droits spéciaux énoncés dans les accords, le châtelain devait en bon avoué défendre les abbayes, les habitants des avoueries et leurs biens.

Les progrès de la puissance souveraine avaient rendu, dès la fin du XIV^{e} siècle, les avoués à peu près inutiles ; mais peu renoncèrent aux bénéfices d'une charge dont les obligations n'étaient plus que nominales. Les droits et revenus que le châtelain retint de ses avoueries se retrouvent énumérés dans les aveux et dénombrements successifs de son fief à partir de 1389.

Chacune de ses avoueries devait livrer au châtelain un char à quatre chevaux toutes fois qu'il allait en ost et chevauchée du Roi ou du Comte et non autrement. Il n'est plus fait mention d'aide à lui prêter dans ses guerres privées, ni de son intervention dans la nomination des échevins, dans la promulgation des lois, chartes et ordonnances et dans la publication des bancs de police. Audit châtelain

appartenait, en toutes ses avoueries, l'exécution des jugements criminels avec les biens meubles des suppliciés, la connaissance des gages de bataille avec le corps et les meubles du vaincu.

Dans les trois villes de Saint-Waast, le châtelain avait la moitié des amendes prononcées par les échevins ou par les hommes de fief. Il recevait pour son droit d'avouerie, à Annœullin 40 sous, à Bauvin un demi-marc ou 15 sous 8 deniers, à Mons-en-Pèvele 60 sous douaisiens ou 20 sous parisis ; sommes assises en taille sur les habitants. Les neuf hameaux de Mons-en-Pèvele : Le Pret, Le Hem, Mons-en-Pèvele, Asseuequimont, Le Bois, Le Hamel, Martinval, Deuville et Loffrehem, lui devaient, pour chaque feu, un poussin à la Saint-Christophe, une geline le jour des *Quaresmiaux*, 4 œufs aux Pâques, un demi-agneau à l'Ascension. Le hameau de Loffrehem lui devait en plus, pour chaque maison, 6 havots d'avoine à la Saint-Remi. Tous ceux qui à Mons-en-Pèvele nourrissaient des pourceaux devaient deux deniers de pennage. Les rentes de ce village et des hameaux se nommaient le *Heldebault* ; elles étaient perçues avant même l'acord de 1220 qui les indique.

Dans les deux villes de Saint-Pierre de Gand, le châtelain avait la moitié des amendes prononcées par les échevins excepté des amendes foncières de trois sous ; la moitié à l'encontre des religieux de l'avoir de bâtard, de l'épave et de l'estrayer ; la moitié des rejets en flégards. Il recevait pour son droit d'avouerie, à Camphin-en-Carembaut 60 sous, à Ennetières-en-Weppes 50 sous 10 deniers assis en taille sous le nom de *Cappe*. On lui payait à Camphin une rente de 60 gelines le jour des *Quaresmiaux ;* tous ceux qui y avaient des chevaux lui devaient chacun une corvée pour charier les fiens hors de la cour du Plouich. Le hameau d'Ennecourt à Camphin lui devait, pour chaque feu, une auwe (oie, *avis*), une geline, 4 œufs, un fromage sec ou un denier. Ennetières lui devait 40 auwes, 24 rasières et trois quarts d'avoine.

A Provin, ville de Saint-Trond, le châtelain avait toute justice haute, moyenne et basse, et toutes amendes sauf celles qui naissaient du fonds. Il recevait un demi-marc d'avouerie ou 15 sous 8 deniers ; on lui payait 12 auwes à la Saint-Rémi, et cent sous assis en taille sous le nom de rachat des *quieus*. (*quieus*, *chieus*, *quievaux*, *chievaus*, chevaux ; rachat des corvées avec chevaux comme on les devait à Camphin).

A Sainghin-en-Mélantois où l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle

possédait des terres, le châtelain avait la moitié de toutes les amendes prononcées par les échevins, hormis des amendes foncières de 3 sous. On lui devait pour son *escu* (*servitium scuti*, service militaire) à cause de 24 courtils et *estoquages aux campz*, 40 sous 4 deniers, 24 agneaux de 14 deniers et 24 corvées de pied.

A Salomé, ville de Saint-Bertin, le châtelain avait comme à Phalempin, toutes les amendes excepté celles qui naissaient du fonds et de la propriété des héritages des religieux et de leurs sujets.

A Heurtevent, terre de l'abbaye de Saint-Pierre de Gorze, le châtelain recevait 10 sous de rente à la Saint-Rémy.

Pour Phalempin voir *Introduction et Prolégomènes* chap. XIX, t. III.

IV. — Filiation des Châtelains de Lille.

(*a*) Première maison de Lille.

I. **Saswalon**, 1039. L'acte par lequel le comte Bauduin de Lille, en 1038, se reconnaît avoué de Marchiennes et règle les droits de cette avouerie, a pour témoin un Saswallon, chevalier, (1) qui est apparemment le même personnage que Saswalon, donné comme le premier châtelain de Lille connu. Ni dans cet acte, ni même dans le titre de fondation de l'abbaye de Phalempin, en 1039, ni enfin dans les lettres de confirmation du Pape Benoit IV, les seuls documents où il soit mentionné, Saswalon n'est qualifié châtelain. « Cependant, » dit Vander Haer, les religieux de Phalempin avec beaucoup de raison » disent que Saswalon estoit chastelain de Lille. Les plus anciens d'iceux » disent l'avoir toujours ainsi entendu ; les livres et titres de la maison » disent le mesme. Phalempin au territoire duquel les dits religieux » sont fondez, est terre héréditaire et principale du chastelain de Lille. » Depuis Saswalon, la plupart des chastelains ont esleu leur sépulture » audit cloistre et, sur titre de fondation faicte par Saswales, leurs » prédécesseurs chastelains de Lille, se sont continuellement portez » pour fauteurs, protecteurs et advoez de ceste maison, de sorte qu'il » n'y a fondement de faire des fictions négatives contre tant de » solides raisons. »

L'histoire dit du fondateur de l'abbaye de Phalempin que c'était un

---

(1) Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes.*

homme craignant Dieu et embrasé de l'amour céleste ; qu'ayant conçu une grande et salutaire terreur du jugement divin, il avait voulu, avant de paraître devant son créateur, recueillir le mérite d'une œuvre pieuse. On ne sait en quelle année il mourut. Au XVI^e^ siècle, on montrait bien encore sa sépulture au monastère de Phalempin, près de la porte de l'église, sous une arcade « assez solemnelle pour le temps » ; mais toute trace d'inscription avait disparu. (1)

II. **Robert**, 1050. — Quel aurait été le successeur de Saswalon ? La réponse à cette question est controversée. Piétin, dans sa *Descente des Chastelains de Lille*, dit qu'après Saswalon fut châtelain de Lille Roger l'ancien qui vivait en 1090. Vander Haer goûte peu cette disposition qui laisse un intervalle de plus d'un demi-siècle entre Saswalon, supposé au terme de sa carrière en 1039, et ce Roger encore capable de suivre son prince à la croisade, en 1096 ; et de fait, elle est d'autant moins admissible que les titres postérieurs établissent qu'il y eut entre eux un ou plusieurs personnages formant, avec Saswalon, les antécesseurs de Roger ou d'Ogive, sa femme.

Revenant sur cette filiation dans sa *Chronique de Phalempin* où il donne pour successeur à Saswalon, son fils Robert, châtelain de Lille, florissant en 1050, Piétin retombe dans son erreur en faisant un même personnage de Robert et de Roger : *Robertus qui etiam Rogerus dicitur*, mais il n'en révèle pas moins le nom cherché. J'ajoute qu'un siècle avant Piétin, la tradition de l'abbaye retenait ce nom de Robert comme celui du successeur immédiat de Saswalon ; la preuve en est dans un mémoire dressé, vers 1450, pour servir de défense aux religieux contre le comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, qui ne respectait pas leurs franchises : « Ils estoient fondés par ung nommé » Sawalle qui, en son temps, avoit esté chastelain de Lille et, après le » trépas dudit Sawalle, ung nommé Robert, qui fut aussi chastelain » dudit lieu, en l'an X^c^ IIII^xx^X, laboura tellement par pryères et » requestes, etc. (2) ». Seulement le mémoire applique à ce Robert l'époque qui est celle de Roger l'ancien, et lui attribue les démarches

---

(1) Piétin, *Chronicon Fanopinense*. — Vander Haer, *les Chastelains de Lille*, p. 153. — Buzelin, *Gall.Fland.*, p. 369. — Miræus, t. 1, p. 53. — *Gallia christiana*, t. III, *Instrumenta*, Col. 65.

(2) Archives du Nord, fonds de Phalempin, original en une longue bande de parchemin.

faites par ce même Roger l'ancien pour obtenir l'immunité de l'abbaye.

Vander Haer ne fait aucune mention de Robert, fils de Saswalon, et donne pour successeur à celui-ci un Gérard, préposé, suivant Meyer, à la garde du Château du Buc, nommé Gérard de Buc, châtelain de Lille, par d'Oudegherst et qu'une chronique flamande appelle tantôt châtelain de Lille, tantôt châtelain du château de Lille. Buzelin exclut Gérard de Buc et admet Robert, s'appuyant sur deux diplômes qu'il a vus au monastère de Phalempin, émanés des évêques de Tournai, Anselme et Gérard, et dans lesquels Robert est dit, par l'un et par l'autre, fils de Saswalon ou Sawalon. (1) On ne met guère en doute ce que le consciencieux Buzelin dit avoir vu, et avec lui je retiens Robert comme second châtelain de Lille, comme fils et successeur du fondateur de Phalempin.

Quant à Gérard de Buc, il faut le considérer non comme châtelain héréditaire de Lille, mais comme ayant pu en exercer l'office à titre temporaire ou accidentel; la mention de ce personnage : *Dominus Gerardus de Buc, castellanus Insulensis,* dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, (2) ne s'appuyant nullement, d'ailleurs, sur d'anciennes autorités. (3).

Ce Gérard de Buc, on le trouve mêlé, en 1070, au conflit de compétition entre Robert le Frison et la comtesse Richilde. Gouverneur du château de Lille, dévoué en secret au parti flamand, il sauva de la cruauté de Richilde les députés des villes de Gand et de Bruges qui étaient venus trouver la comtesse pour lui porter leurs doléances, et qui parvinrent à s'échapper tous de la ville par des issues dérobées que

---

(1) *Cur vero id autumem, bina, quæ vidi apud Phanopinenses ascetas, diplomata inducunt Tornacensium episcoporum, Anselmi et Geraldi, quorum ille Robertum Saswalonis, iste Sawalonis filium nominat.* (*Gallo-Flandria*, p. 500). Anselme et Gérard ont occupé le siège de Tournai de 1146 à 1166; à cette distance, la tradition devait être encore précise et, d'ailleurs, les deux prélats pouvaient avoir à leur portée les éléments certains de leur affirmation.

(2) Edit. JJ. de Smet, T. 1, p. 58.

(3) Cette mention ne se trouve pas dans la *Flandria generosa* estimée comme la principale source de l'histoire de ce pays, du IX au XIII[e] siècle ; mais dans les additions qui y ont été intercalées ainsi que l'éditeur du *Corpus chronicorum Flandriæ* le dit lui-même : « *Ex cod. Brux. additæ sunt lect. var. codd. Brug. et Ins.* » Or, les manuscrits de Bruges et de Lille, (autrefois de Cysoing), où Meyer et d'Oudegherst ont puisé leur récit, sont dénués de valeur historique pour les temps antérieurs au milieu du XIV[e] siècle.

le châtelain leur fit ouvrir. Quand Robert se présenta devant Lille, Gérard de Buc, le même qui avait sauvé les députés de Gand et de Bruges, lui ouvrit pendant la nuit les portes du Château. (1)

Devenu paisible possessseur du comté de Flandre, Robert le Frison voulut exécuter le projet qu'il nourrissait depuis longtemps de faire un pélerinage en Palestine. Il partit en 1085, escorté d'un grand nombre de barons flamands parmi lesquels les historiens citent Gérard de Lille, *Gerardum Insulanum*, qui reparaît en 1096, en même temps que le châtelain héréditaire de Lille, au nombre des compagnons de Robert de Jérusalem, à la première croisade. Ce Gérard de Lille était-il le même personnage que Gérard de Buc ? « Et si est à considérer que, au dire des Flamens, Lille et Buc n'est qu'un. » Vander Haer, qui fait cette remarque, s'aperçoit qu'il en ressort que Gérard de Buc ne pouvait plus être le châtelain de Lille, mais il se hâte de rejeter la présence simultanée de Gérard et du châtelain sur une fausse conjecture de Meyer. S'il y a identité entre Gérard de Buc et Gérard de Lille, il faut en inférer que sa mission n'avait été que temporaire, accomplie à un autre titre que celui de châtelain héréditaire.

Un auteur, dont l'esprit de critique est très estimable, pensait ainsi de ce Gérard de Buc : « Peut-être, dit Galland, que Gérard estoit tuteur de Roger, lors chastelain de Lille, et qu'en cette qualité il faisoit la fonction de chastelain ; ou bien que l'importance de cet employ, requérant l'entremise d'un personnage de service, il avoit esté choisi par le comte de Flandre durant la jeunesse ou l'absence des seigneurs chastelains pour lui conserver cette ville avec fidélité comme gouverneur. Nous voyons la même chose avoir esté souvent depuis pratiquée par les tuteurs des jeunes chastelains de Lille et par ceux auxquels les comtes de Flandre ont commis le gouvernement de Lille en l'absence des chastelains, lesquels tuteurs ou commis sont qualifiez chastelains de Lille » (2).

On voit que, dans l'opinion du critique, Gérard de Buc, simple suppléant, ne doit pas prendre rang parmi les châtelains titulaires. Toutefois, cette opinion, qui paraît d'ailleurs plausible, laisse subsister quelques points obscurs. Roger l'ancien, dont il est ici question, était-il mineur en 1070 ? Piétin et Vander Haer le disent père de

---

(1) Edw. Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre*, T. I, pp. 195 et 196.
(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Navarre et de Flandre*, p. 185.

Roger le Jeune lequel avait un frère archidiacre de la Cathédrale de Tournai et prévôt de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille, en 1095. Si cette filiation était établie, l'intervention de Gérard de Buc n'aurait pu avoir pour motif la minorité du châtelain héréditaire. Était-il absent? Déjà on constate que le châtelain de Lille ne figure pas à la promulgation de la Grande Charte de Saint-Pierre en 1066; son absence en 1070 resterait aussi à expliquer.

III. **Roger l'Ancien,** 1086-1098. — Roger, dit l'ancien, souscrivait comme châtelain de Lille, le 8 janvier 1087 (n. st.) un acte de l'abbé de Ribemont constatant la donation faite à cette abbaye d'une bergerie sise à Loon, près de Bourbourg. (1)

Le 27 avril 1090, Roger, châtelain de Lille, obtenait de Robert-le-Frison, pour l'abbaye de Phalempin les mêmes immunités et franchises qui avaient été accordées à la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Dans cet acte il est dit que l'abbaye de Phalempin avait été édifiée par les antécesseurs de Roger, Saswalon étant le premier fondateur, et que cette église lui était dévolue par droit héréditaire. (2)

En 1096, Roger, châtelain de Lille, avait pris la croix pour la délivrance des Saints-Lieux. A la veille de partir, lui, Roger, et Ingelbert de Cysoing remirent au comte Robert le Jeune, en échange d'autres biens et libre de toute charge, le *bodium* de Lesquin qu'ils tenaient en fief de ce prince et que celui-ci donna à l'église de Saint-Pierre de Lille. (3)

Dans le même temps, en 1096, Roger, châtelain de Lille, souscrit un acte par lequel le comte Robert donne en gage pour la somme de 20 marcs, aux églises de Notre-Dame et de Saint-Eloi, de Noyon, l'avouerie de Noyelles dans la châtellenie de Lille, *in castellaria*

---

(1) Bibliothèque nationale, *collection Moreau*, vol. 34, f° 252. — Brassart, *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, n° XIX. — *Cartulaire de Saint-Nicolas des Prés de Ribemont*, T. V. de la 4e série des Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, p. 161. *S. Rotgeri Hislensis castellani.*

(2) Vander Haer, 188. — Buzelin, 371. — Miræus, 1, 362. *Rodgerus Insulensis Castellanus*. D'après un acte de 1108, analysé plus bas, ce serait plutôt à Ogive, femme de Roger, que l'église de Phalempin aurait été dévolue par droit héréditaire.

(3) Archives départ. du Nord, fonds de Saint-Pierre de Lille, original. — Miræus, T. III, p. 665. — Du Chesne, *Maison de Guines,* preuves, p. 186. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 16.

Islensi, que son vassal Saswalon, au moment de partir pour Jérusalem, avait remise entre ses mains. (1)

Le 5 février 1097 (n. st.), Roger assiste encore, comme témoin, le comte Robert restituant à l'église de Saint-Martin de Tours un cens annuel de dix livres sur la terre de Baralle en Cambrésis. (2) En même temps que lui figure, dans ce dernier acte, un Frumold de Lille, *Frimoldus de eadem Insulâ*, qu'on retrouve, en 1097, en 1102 et en 1111, ainsi désigné : *Frumoldus de Insula ou Insulanus*. (3)

Roger et un autre chevalier de Lille, Gallon ou Gui, accompagnèrent Robert de Jérusalem à la croisade. Gallon, entraîné par sa bouillante ardeur, tomba percé de flèches à la prise de Nicée, au mois de mai 1097. (4) Roger périt en 1098, au siège du fort d'Antioche. Anselme de Ribemont, qui assistait à l'action et qui vit le châtelain blessé, rapporte le fait en ces termes dans la lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Reims : « Le troisième jour, les infidèles attaquèrent le fort que nous avions élevé contre Antioche, mais ne gagnèrent rien ; cependant ils blessèrent Roger, châtelain de Lille, qui mourut de ses blessures. » (5) C'est donc à tort que Vander Haer et ceux qui l'ont suivi font vivre Roger jusqu'en 1111, date de la loi pénale promulguée par Robert de Jérusalem, pour maintenir la paix dans le comté de Flandre. Le châtelain de Lille présent à cette promulgation ne peut être que Roger

---

(1) *S. Rogeri Castellani Islensis.* (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire* de Belgique, 4e série, T. II, p. 181.)

(2) Archives du Nord, 2e Cartulaire de Flandre, p. 215. — Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 24, et p. 261 où l'on trouve cette note : « Roger, dit l'ancien, paraît avoir occupé la châtellenie de Lille depuis l'année « 1090 jusqu'en 1111 ; c'est le troisième châtelain connu, suivant Vander Haer, p. 183 et suiv. » Vander Haer s'est trompé sur la durée de ce règne, car Roger, compagnon de Robert de Jérusalem à la première croisade, périt en 1098, au siège du fort d'Antioche. Il était d'ailleurs châtelain dès l'année 1087 ou 1088 (n. st.) et plus tôt sans doute.

(3) Miræus, 1,166. — De Cardevaque, *L'abbaye de Mont Saint-Eloi*, p. 185. — Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 222. — Tailliar, *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, p. 445.

(4) Guillaume de Tyr, livre III. — Albert d'Aix, livre II.

(5) *Tertia die castellum, quod contra Antiochenses firmavimus, aggrediuntur ; sed nihil profecerunt. Rogerium tamen castellanum Insulæ vulneraverunt, unde mortuus est.* D'Achery, spicil. III, 432.

le Jeune. On lit dans le Nécrologe de Saint-Pierre de Lille : « *IX kal. Junii* (23 juin) *Obitus Rogeri castellani, senioris.* » (1)

Ogive, veuve de Roger, veuve pieuse et chaste telle que Dieu les aime, dit Piétin, mit à exécution, en 1108, le dessein de restaurer l'abbaye de Phalempin, relaté dans un diplôme de Balderic, évêque de Tournai. Le Prélat déclare qu'une dame de son diocèse, nommée Ogive, recommandée par Odon, évêque de Cambrai, Jean, évêque des Morins, Lambert, évêque d'Arras, et par beaucoup d'autres personnes vénérables, était venue solliciter ses conseils et son aide en faveur de l'abbaye de Phalempin alors réduite à rien. Cette église fondée par les antécesseurs de cette dame et confiée à des frères, était, dans le principe, comme héréditairement soumise au pouvoir séculier ; mais à la prière de cette dame et de son mari, Roger, châtelain de Lille, elle avait été déclarée libre de toute puissance laïque par Robert, comte de Flandre, et exemptée de tout droit par l'évêque Radbode, de sorte que, par ces privilèges, elle jouissait d'une pleine liberté. L'abbaye étant tombée, au dire d'Ogive, dans une telle misère qu'aucun ordre canonique n'y était observé et qu'il ne s'y trouvait ni prêtre ni ministre, l'évêque aurait cru de son devoir de la réformer. (2) Vander Haer, ignorant la mort de Roger et ne s'expliquant pas comment Ogive poursuivait seule la restauration de l'abbaye, fait cette réflexion peu sérieuse qu' « on voulait apparemment laisser le mauvais gré sur le dos de la femme. »

Le fait me suggère une réflexion d'une autre portée. L'évêque rapporte que l'abbaye de Phalempin avait été fondée par les antécesseurs de cette dame, *ab antecessoribus prefatæ mulieris fundata*, qu'elle avait été déclarée, par le comte Robert, libre de toute puissance laïque à la prière de cette même dame, son mari l'inspirant, *cum viro suo Rogero Islensi castellano suggerente* ; d'où j'infère qu'Ogive était la descendante du fondateur, fille sans doute de Robert, et qu'héritière des biens de sa maison, elle les avait portés en mariage à Roger qui, pour ce qui le concernait, avait dû, dans l'acte de 1090, agir au nom de sa femme dont il était le conseiller naturel. Roger l'Ancien, si ma conjecture est fondée, aurait été châtelain de Lille du chef d'Ogive qui

---

(1) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de St-Pierre de Lille*, p. 311.

(2) Buzelin, *Gallo-Fland.* 373. — Miræus, III, 316.

lui aurait porté, avec sa main, le domaine de Phalempin et l'office qui y était attaché. Leur union a pu même être contemporaine de la bataille de Cassel (février 1071), ce qui expliquerait l'absence d'un châtelain de Lille â la promulgation de la Grande Charte de Saint-Pierre en 1066, et la présence d'un châtelain intérimaire en 1070.

Ogive est morte un 19 mars après 1108. Le Nécrologe de Saint-Pierre de Lille l'appelle châtelaine : « *XIIII Kal. Martii, obitus Ogivæ castellanæ.* » (1) C'est une prévention en faveur de ma thèse : Ogive est l'héritière de la Châtellenie de Lille et c'est en cette qualité qu'elle agit dans la restauration de l'abbaye de Phalempin, tandis que Roger le Jeune exerce l'office de châtelain qui demandait un baron.

Parmi les vaillants hommes d'armes que Guillaume de Normandie avait appelés de la Flandre, en 1066, pour l'aider à faire la conquête de l'Angleterre, on cite Hunfroi et Raoul de Lille, en compagnie d'intrépides guerriers qui comme eux portaient le nom de leur cité natale. (2) Vers 1071, un Bauduin de Lille signe avec le comte de Flandre, avec Radulphe de Tournai et autres personnages, un règlement pour l'avouerie du monastère de Saint-Bavon de Gand (3) On connait Gérard et Gallon de Lille et aussi Frumold de Lille que les actes du temps révèlent. Il y avait donc à cette époque une famille de Lille florissante, tandis que la lignée de Saswalon serait tombée en quenouille, si j'ai bien interprété les textes, et c'est vraisemblablement de cette souche que serait sorti Roger l'Ancien, sinon il faut admettre qu'Ogive aurait provoqué la restauration de l'abbaye de Phalempin en qualité de châtelaine *douairière*.

IV. **Roger le Jeune**, 1098-1130. — Roger le Jeune est dit, par Piétin et Vander Haer, fils de Roger l'Ancien, ce qui n'est établi ni infirmé directement par aucun titre. On sait seulement, par une chronique inédite, dont l'auteur peut avoir connu une partie des personnages qu'il cite, que Roger le Jeune avait pour frère Robert, archidiacre de la cathédrale de Tournai et troisième prévôt de la Collégiale de Saint-Pierre de 1095 à 1132. C'est à celui-ci que Gautier,

---

(1) Mgr Hautcœur, *Documents*, p. 307.

(2) *Domesday Book* (Registre des terres distribuées par le vainqueur après la conquête).

(3) *Signum Balduini de Insula.* (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon, nº 14.* — Jules de Saint-Genois, *Hist. des avoueries en Belgique*, p. 200.)

évêque de Maguelone, son proche parent, adressa le fameux manuscrit intitulé *Flores psalmorum*, conservé à la Bibliothèque de Lille et dont l'auteur, Lietbert, qui devint abbé de Saint-Ruf, était un ancien chanoine de Saint-Pierre. (1)

D'après la même chronique, Roger le Jeune et Robert, l'archidiacre, avaient quatre sœurs :

La première, du nom de Sara, épousa le châtelain de Courtrai à qui elle donna Roger, Didier et Robert. Roger fut châtelain de Courtrai après son père ; Didier remplaça son oncle Robert et fut le quatrième prévôt de Saint-Pierre de Lille. Promu évêque des Morins, il eut pour successeur à la Prévôté de Saint-Pierre son frère Robert qui fut le cinquième haut dignitaire de la Collégiale. Les généalogistes ont fait de Sara une fille au lieu d'une sœur de Roger le Jeune.

La deuxième épousa Hugues de Aqua, en roman de Liaue, dit de Bruc ou du Breucq, et lui donna Roger, chevalier, qu'on retrouve plus loin dans une scène rapportée par la chronique inédite.

La troisième épousa Roger de Landas.

La quatrième fut unie à Walter de Formeseles. (2)

L'acte par lequel Roger l'Ancien, sur le point de partir pour la Croisade, en 1096, vend au comte Robert sa part du *bodium* de Lesquin, est souscrit par un Roger le Jeune, qualifié châtelain, *Rodgerus Junior Castellanus*, sans indication du lien qui l'unissait au croisé. C'est, à n'en pouvoir douter, le successeur de ce dernier,

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur, T. IX, p. 570 et T. X, additions. — Le Glay, *Catalogue descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Lille*, p. 13. — *Cameracum christianum*.

(2) In diebus illis Rogerus castellanus Insulensis vivebat, cui frater erat Robertus nomine, clericus et archidiaconus Tornacensis et praepositus Insulensis tercius, qui vixit xlvi annis. Hii plures habuerunt sorores, qui primam duxit uxorem castellanus Curtracensis Saram nomine, de quâ suscepit liberos Rogerum castellanum, sibi succedentem, et Desiderium, quartum Insulensem praepositum, qui vixit prope XXIX annis, postea promotus est in episcopum Morinensem, cui successit tercius frater ejus Robertus nomine, quintus praepositus Insulensis, qui vixit prope quindecim annis. Secundam duxit Hugo de (Aqua) dictus Hugo de Bruc de quâ suscepit Rogerum militem. Terciam duxit Rogerus de Landast, quartam Walterus de Formeseles. (Cronice Flandrensium, f° 35 v°, manuscrit qui paraît avoir été rédigé vers la fin du XII^e^ siècle et dont M. Alph. Wauters, archiviste de Bruxelles, a donné un extrait dans sa brochure intitulée : *Un épisode des annales des communes belges. — Avènement et mort du comte de Flandre Guillaume de Normandie.* 1860, p. 30.)

son héritier présomptif, désigné par lui dès ce moment pour remplir les fonctions de châtelain pendant son absence, et distingué du titulaire cosignataire par le surnom de *Junior ;* la mort de Roger l'Ancien le rendait maître de son office en 1098, mais il ne recueillera le plein héritage qu'au trépas d'Ogive, que celle-ci le détienne comme fille de châtelain ou simplement comme douairière.

Dans un accord conclu à Douvres, le 17 mai 1101, entre Henri 1er, roi d'Angleterre, et Robert, comte de Flandre, celui-ci s'engageait à défendre Henri contre tous ses ennemis, sauf la fidélité à laquelle il était tenu envers le roi de France. Dans ce traité notre Roger, châtelain de Lille, stipulait au nom du comte, avec Robert de Béthune, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Walter, châtelain de Bruges, et Froald de Bergues (1). Un nouveau traité est passé entre les mêmes princes en 1103 : on trouve cette fois parmi ceux qui stipulèrent au nom du comte, un Frodoald de Lille (2)

Un châtelain nommé Roger, le nôtre apparemment, figure dans un acte de 1102 par lequel Robert, comte de Flandre, confirme à l'abbaye de Saint-Bertin la jouissance du droit de mouture à Arques (3) ; et dans un autre de 1106 par lequel Balderic, évêque de Tournai et de Noyon, donne à l'abbaye de Bourbourg son alleu situé dans l'évêché de Térouane (4). Bien qu'il y soit simplement qualifié châtelain, sans désignation du siège de son office, il n'est pas possible de méconnaître le châtelain de Lille dans le signataire de deux diplômes datés de cette ville.

Le 20 octobre 1110, à Orchies, Roger, châtelain de Lille, souscrit un acte de Robert II, comte de Flandre, approuvant la donation faite par Évrard, châtelain de Tournai, aux chanoines de l'église de Notre-Dame en cette ville, d'un manse de terre à Herseaux, et de la dïme des quatre moulins les plus rapprochés du château de Tournai. *S. Rogeri Islensis castellani.* (5)

---

(1) Ryner, *Fœdera, Conventiones, litteræ*, T. 1, p. 1 (1re édition)et T. 1, p. 6 (Records). — Anselme, *Histoire généalogique de France*, T. II, p. 800 : *Rogerio castellano de Insula.*

(2) Ryner, T. 1, p. 4 ou 7 : *Frotoaldo de Insula.*

(3) Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 222.

(4) De Coussemaker, *Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, T, IV des *Annales du comité flamand de France*, p. 287.

(5) A d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne.* Preuves, N° 1.

En l'année 1111, le 27 mai, Robert de Jérusalem, que la mort allait frapper au siège de Meaux quelques mois plus tard, réunissait les seigneurs du comté de Flandre, pour leur rappeler la paix arrêtée à Audenarde en 1030, lors de la réconciliation de Bauduin de Lille avec son père. Parmi les seigneurs qui jurèrent de nouveau cette paix, on cite Roger de Lille en compagnie des châtelains de Béthune, de Tournai, de Gand, de Bruges, de Saint-Omer et de Courtrai (1).

Roger, châtelain de Lille, figure ensuite comme témoin dans de nombreux actes de 1111 à 1119 (2).

Roger et un certain Liétalde de Biez s'étaient approprié, parait-il, et détenaient injustement, comme des malfaiteurs, des terres que l'abbaye de Marchiennes possédait à Lorgies. L'abbé Amand les avait attraits en cour ecclésiastique, mais ni la menace de l'excommunication, ni la considération de leur salut ne les avaient fait désister de leur usurpation. Enfin, après bien des efforts infructueux, Robert, évêque d'Arras, et Charles, comte de Flandre, parvinrent à les réconcilier avec l'abbé et firent dresser acte de cette réconciliation en 1121 et 1122. Il fut convenu que Roger et Liétalde rendraient à l'abbaye le terrage et la dîme des terres dont ils l'avaient dépouillée et que Roger tiendrait en fief de l'abbaye les autres terres qu'il possédait à Lorgies et qu'il en ferait hommage à l'abbé (3).

---

(1) Meyer, MCXI. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, T. 1, p. 167.

(2) Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 17. — Tailliar, *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Vaast*, T. 31 des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, p. 429. — Guimann, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Vaast*, édité par le chanoine Van Drival, p. 181. Anno 1111.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, T. 1, col. 334. — Miræus, T. II, p. 1153. Anno 1112.

Miræus, T. IV, p. 192 ; 2 chartes. Anno 1113.

Bibliothèque nationale, fonds français, n° 22, 366, f° 70. Ancien fonds Gagnières ; *Mélanges Clerembaut*, vol. 178, f° 95. Anno 1115.

Miræus, T. II, p. 1154 ; acte rectifié par Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 104. — Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. 1, p. 38. Anno 1116.

Teulet, *Layettes*, T. 1, p. 40. Anno 1117.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, T. X, p. 313. Anno 1119. — Ces chartes à l'exception de celle de 1117 sont sommairement analysées dans Th. Leuridan, *les Châtelains de Lille*, Cartulaire, N^os^ 17 à 23.

(3) Archives du Nord, fonds de Marchiennes, *originaux et cartulaire*, p. 110 ; imprimés dans Th. Leuridan, *les Châtelains de Lille*, cartulaire, n^os^ 25, 26 et 27.

Un moine de Marchiennes et Gualbert rapportent un prodige opéré par sainte

Le monastère de Marchiennes avait surtout à souffrir de la rapacité de ses avoués. Par acte de 1125, le comte Charles promet de protéger les hôtes de Sainte-Rictrude, à Haines et dans le canton de Weppes, contre la violence de ceux qui en paroles se disent leurs défenseurs, mais sont en fait leurs oppresseurs, et qui, semblables à des loups ravisseurs, dévorent la substance des pauvres et ne cessent, soit par eux-mêmes, soit par leurs officiers, de dépouiller l'abbaye. Cet acte est souscrit par Roger, châtelain de Lille, qui lui-même venait d'avoir à rendre compte de ses spoliations (1).

Le 2 mars 1126 (v. st.), Charles, que l'Histoire a surnommé le Bon, tombait sous les coups de ses assassins dans l'église de Saint-Donat, à Bruges. Plusieurs prétendants aspiraient à le remplacer ; mais Louis-le-Gros, roi de France, voulut imposer à la Flandre un souverain de son choix. Il convoqua donc à Arras les principaux seigneurs du pays. Le châtelain de Lille s'y rendit et reconnut pour comte de Flandre Guillaume Cliton de Normandie proposé par le Roi, qui du reste était résolu à soutenir son choix par la force des armes. Le 30 mars, le bouteiller de Flandre apportait à Bruges les lettres du Roi et annonçait au peuple que lui et les premiers de la terre de Flandre, tels que Robert de Béthune, Bauduin d'Alost, Iwain, son frère, le châtelain de Lille et les autres barons avaient élu Guillaume et lui avaient prêté foi et hommage (2).

Le 14 avril 1127, Roger, châtelain de Lille, et son fils Robert, assistaient avec toute l'aristocratie de l'Artois et de la Flandre à la confirmation, par Guillaume de Normandie, des privilèges de la ville de Saint-Omer où le comte avait été solennellement accueilli (3).

Guillaume ne sut qu'opprimer ses sujets. Arrogant, plein de morgue, méconnaissant les droits de tous, il s'attaquait surtout aux églises et aux personnes vouées à leur service, disant qu'un clerc devait se contenter de sa chape monacale et d'une grosse chaussure pour aller

---

Rictrude sur ces mêmes terres à l'époque de cette réconciliation, ou la mésaventure d'un officier de Roger, *de suis armigeris*, qui s'était avisé de dérober des gerbes de la récolte de l'abbaye. (*Apud acta sanctorum*, 12 *maji*. Analysé dans Th. Leuridan, *op. cit.*, p. 108 et 109.)

(1) Fonds de Marchiennes, *originaux*. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, 528. — Duchesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 20.

(2) Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, *E Vita B. Caroli Boni, auctore Galberto*, T. XIII, p. 364.

(3) Miræus, IV, 195. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, II, 409. — *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, T. II, p. 313 et T. IV, après la page 466.

à matines (1). La vieille chronique manuscrite citée plus haut et qui nous a fait connaître la famille du châtelain de Lille, raconte le trait suivant sous la rubrique : *De insolentia Guilielmi comitis.*

En ce temps le comte Guillaume vint, suivant l'usage, tenir une assemblée de ses barons dans le chapitre de Saint-Pierre de Lille, pour traiter avec eux les graves affaires du pays. Là se trouvaient Robert, prévôt de la Collégiale, et son frère Roger, châtelain de Lille, Hugues de Bruc ou du Breucq, leur beau-frère, avec son fils Roger de Bruc, chevalier. Le comte, qui ne respectait ni les églises ni les clercs, irrité de l'ardeur que déployait le Prévôt pour la défense des immunités du clergé, le menaça en présence de ses parents de lui raser sa tonsure avec son glaive. Ce qu'entendant, Roger du Breucq se leva furieux et s'écria : « Il n'est pas un homme au monde qui osât infliger un pareil outrage à mon oncle, car je le tuerais, » Le père de Roger, en homme sage, lui dit, voulant calmer un peu la colère du comte : « Mon fils, ce n'est pas à vous à prononcer de telles paroles. » — « Mon père, répartit celui-ci, quand il s'agit de venger l'honneur de mon oncle, je n'en laisse le soin à personne. » — « Roger, rugit le comte, vous me menacez ! » — « A Dieu ne plaise, seigneur, parce que jusqu'à présent vous avez toujours honoré mon oncle, mais sachez-le et sachent les autres qu'il n'est pas un homme au monde, je le répète, qui osât toucher à la tonsure de mon oncle que je ne lui abatte la tête de mon glaive » (2).

---

(1) « Dicens clericum esse contentus (sic) cappâ suâ monasteriali et crepitis matutinalibus ». (*Cronice Flandrensium*, f° 35 v°).

(2) « Temporibus istorum contigit comitem Willelmum Insulis venire et in capitulo Insulensi cum baronibus suis, sicut consueverat, de negotiis arduis tractare, cum quibus erat Robertus archidiaconus, tunc præpositus tercius, et frater suus Rogerus miles inclitus. Comes vero inter cetera nec ecclesias nec ecclesiarum personas honorans, aliis inflammatus verbis in, præpositum insurrexit, qui ei tanquam homo potens pro libertate ecclesiarum ultra quam audire vellet responderat. Cominatus fuit comes ei coram parentibus suis coronam ei gladio suo radere. Quod audiens nepos ejus Rogerus de Bruc miles inclitus ira commotus concidit et surrexit cum juramento proclamans : non est homo in mundo qui avunculi mei coronam radat gladio, quia caput ejus gladio meo tollam. — Pater vero vir discretus et volens comitis iram saltem verbo mitigare, surgens clamavit : Fili verbum istud ori tuo non commisi. — Cui filius : Pater, in ulciscendum avunculi mei dedecus proloquutorem nunquam quæro. — Ad quem comes : Rogere, mihi comminamini. — Qui respondit : Absit, domine, quia semper avunculo meo honorem infertis, sed hæc sciatis et sciant alii quod non est homo in mundo qui avunculi mei coronam radat gladio, quin caput ejus gladio meo tollam. (*Cronice Flandrensium*, f° 35 v°, d'après Alph. Wauters, *Avènement et mort du comte de Flandre Guillaume de Normandie*, pp. 30 et 31).

Jean, évêque des Morins, rapporte dans une charte de 1128 que les clercs de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille, contraints par la grande nécessité de leur église, avaient demandé une aide à leurs hôtes ; mais que ceux-ci, endurcis par l'avarice, étaient allé vers le comte de Flandre, Guillaume de Normandie, et par prière ou par présent, avaient obtenu de ce prince qu'il empêchât les clercs de rien exiger des hôtes et les hôtes de rien donner aux clercs. Le Chapitre se plaignit au Roi et à l'archevêque de Reims de cette grave atteinte portée aux droits et libertés de l'église de Saint-Pierre. Une cour féodale fut convoquée à Lille et il fut jugé par le commun accord des barons du pays que les chanoines avaient sur leurs hôtes le même pouvoir que les autres seigneurs de la terre, et qu'en cela aucun prince ne devait leur faire violence. Le comte, convaincu par la raison et par un jugement public, reconnut le droit de l'église, demanda pardon de la transgression dont il s'était rendu coupable et, après avoir promis de s'amender, reçut du Prélat remise et absolution de sa faute. Au nombre des témoins de cet acte se trouva Roger, châtelain de Lille (1).

Tyrannisés par Guillaume de Normandie, les Flamands lui opposèrent Thierri d'Alsace qui dès le principe s'était mis sur les rangs pour obtenir le comté et qui fut successivement proclamé à Gand, à Bruges, à Lille. La mort de Guillaume, tué au siège d'Alost, le 27 juillet 1128, assura à son rival la paisible possession du comté.

Le 13 septembre de cette année 1128, le comte Thierri d'Alsace donnait aux Templiers son droit de relief sur les fiefs du comté de Flandre. A cet acte était présent Roger, châtelain de Lille, en compagnie de Guillaume d'Ypres, d'Iwain de Gand ou d'Alost, de Bauduin de Lens, sénéchal de Flandre, de Gunemer, châtelain de Gand, de Hugues de Campdaveine, comte de Saint-Pol, du comte Lambert de Montaigu, de Robert de Béthune et autres barons (2).

Une donation faite en 1129 au prieuré de Faumont, par la comtesse Clémence, eut pour témoins : Roger, châtelain de Lille, Robert, son fils, Hugues de *Aqua* ou du Breucq, Olivier de Bondues et autres (3).

---

(1) Buzelin, *Gallo-Flandria*, 328. — Miræus, 1, 684. — Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 56. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, n° XX.

(2) Archives Nationales, K. 22, pièce n° 5³ — J. Tardif, *Monuments historiques, Cartons des Rois*, p. 223.

(3) Brassart, *Histoires du Château et de la Châtellenie de Douai*, Preuves, p. 406.

En 1130, Roger signait à Douai, avec son fils Robert, une charte du comte Thierri faisant quelque don à l'abbaye de Bourbourg. *Rogerus de Insula. Robertus, filius suus* (1).

A cette époque, de profonds dissentiments, dont la même chronique inédite rappelle l'origine, divisaient Roger, châtelain de Courtrai, et Iwain d'Alost qui périt plus tard de la main de Roger. Le rôle qu'Iwain avait joué dans l'élection de Thierri d'Alsace lui assurait l'appui du prince dont il était le partisan le plus dévoué. Roger n'était pas moins puissant par sa famille et par ses alliances ; il avait dans son oncle le châtelain de Lille un soutien capable de le protéger même contre le comte.

« Un jour qu'Iwain se trouvait à Aix-la-Chapelle en compagnie d'une foule de nobles Flamands parmi lesquels Roger, châtelain de Courtrai, fils de Sara (de Lille), tous se rendirent aux bains. Pendant qu'ils se lavaient ensemble, une querelle éclata entre Iwain et Roger ; ils coururent prendre leurs couteaux et Roger reçut aux mains des blessures dont les traces ne disparurent jamais. De retour en Flandre, Iwain excita de plus en plus Thierri contre Roger, à qui le comte suscita sans motifs plusieurs querelles. A différentes reprises, il le cita à comparaître devant lui, dans des localités où il y avait pour l'appelé peu de sûreté. Un jour notamment, à l'instigation d'Iwain, il le somma de venir à Lille, à une réunion qui devait se tenir dans la salle du Chapitre de Saint-Pierre ; Roger s'y rendit après avoir eu soin de prévenir son oncle Roger, châtelain de Lille, et se présenta au jugement des barons. Il fut vivement interpellé par Thierri et par les autres amis d'Iwain, qui l'accablèrent de reproches, en entremêlant le faux et le vrai. A ce moment arriva le châtelain de Lille, qui demanda à Roger ce qu'on lui voulait. « On prétend m'expulser de la Flandre, » répondit celui-ci, et à son tour se voyant appuyé, il reprocha à Iwain les blessures qu'il en avait reçues à Aix-la-Chapelle et dont les cicatrices étaient encore visibles. Les amis de Roger voulurent se jeter sur Iwain, mais le comte Thierri, s'interposant, s'écria : « Châtelain de Lille, par l'hommage que vous tenez de moi, je vous conjure de veiller à ce qu'il ne soit fait aucun affront ni à moi ni aux miens, » et sous prétexte que Lille n'était pas un lieu convenable pour mettre fin à la constestation, il ajourna le débat à une prochaine assemblée qui se tiendrait à Aire

---

(1) De Coussemaker, *Notice sur les Archives de l'abbaye de Bourbourg*, n° XXX

— « Seigneur, exclama le châtelain de Lille, ce n'est pas là un lieu sûr pour mon neveu, car je vous vois agir contre lui. Toutefois, si vous voulez lui donner un sauf-conduit, il vous suivra partout. » — Je ne lui en donnerai pas, répondit le comte, qu'il vienne s'il veut. » — « Ou jugement ou sauf-conduit, je vous prie, » répliqua le châtelain. — « Il n'aura ni jugement ni sauf-conduit ; qu'il vienne et je verrai. » — « Si la justice lui est refusée, s'écria le châtelain, les amis ne lui feront pas défaut » et prenant la main de son neveu, il lui dit : « Je te serai moi-même un sauf-conduit et une garantie. »

Au jour fixé l'un et l'autre se trouvèrent à Aire avec un si grand nombre d'amis et de vassaux que le territoire d'Aire en paraissait couvert. Manquant de vivres, la suite des deux châtelains se jeta sur tout ce qu'elle rencontra : vaches, porcs, animaux et vivres de toute espèce suffirent à peine à la faire subsister. A cette nouvelle Thierri, sans entendre l'affaire et dans l'espoir de fatiguer les deux châtelains, leur assigna un nouveau jour à Cassel. Mais ceux-ci retinrent auprès d'eux leurs partisans et en accrurent tellement le nombre, qu'au jour fixé, avant que les derniers fussent entrés dans Cassel, le comte se hâta de proposer un accord entre les parties. Les vassaux des châtelains, parcourant la ville, entrèrent dans les hôtels que les hommes du comte et de ses amis avaient retenus, les en expulsèrent de force et leur laissèrent à peine un abri (1).

---

(1) Iwanus (de Alost) in genealogia uxoris suæ nimiam habens gloriam, in tantam excrevit superbiam, quod neminem in Flandriam sustinebat parem. Quadam autem die apud Aquisgranum in peregrinatione cum multis Flandrensium nobilibus, cum quibus Rogerus castellanus Curtracensis, filius Sare, proficisceretur, veniens cum sociis suis in balnea, sicut mos est, se communiter lavaverunt. Ubi diaboli instigatione dum inter se Iwanus et Rogerus castellanus rixarentur, ab Iwano et suis Rogerus cultellis in manibus fuit vulneratus et vulnerum cicatrices semper in manibus apparuerunt. Nec ei tanta nequitia sufficit, sed generi sui comitis iram in ipsum quantum potuit ardentiorem commovit. Comes vero ipsum vanis querelis involvens, variis in locis difficilibus et non tutis diem ei prefigendo vexare cepit. Inter cetera diem ei quamdam Insulis constituit, de concilio Iwani qui diei interfuit. Rogerus vero ad diem veniens pro avunculo suo Insulensi castellano nuncios destinavit. Comparens itaque Rogerus in presentia comitis et baronum in capitulo Sancti Petri juri se obtulit. Tamen comes instinctu Ywani et omnes causa comitis in ipsum graviter insurgunt, unusquisque vice sua in ipsius oppressionem cum illicitis licitas promiscentes, falsa et inopinata ei imponunt. Interea Rogerus Insulanus ejus avunculus venit et quod ei esset interrogavit. Qui respondit : Ywanus et ejus fautores me de Flandriis expellere poscit (poscunt). Rogerus siquidem Curtracencis videns amicorum suorum affluentiam, memor mali ab Iwano apud

Roger le Jeune ne se retrouve plus après 1130. Suivant le nécrologe de Saint-Pierre de Lille, il mourut un 3 septembre: « *III non. septembris, obitus Rogeri, castellani, junioris.* » (1) Après lui paraissent successivement jusqu'en 1146 trois châtelains restés inconnus à Piétin et à Vander Haer et qui viennent bouleverser la filiation arrangée par ces deux auteurs. C'est d'abord Renaut I^er^, puis Robert II, et enfin Roger III. On ne découvre pas d'une manière certaine leur extraction ni ce qu'ils étaient entre eux; néanmoins, d'après les dates et la rapide succession de ces châtelains, on est porté à les considérer comme frères ensemble et fils de Roger le Jeune.

Renaud 1^er^, 1133. — Un acte de 1133 par lequel Thierri, comte de Flandre, affranchit de toute servitude les bruyères que l'église de Saint-Pierre de Gand possédait dans son comté, eut pour témoin

---

Aquisgranum sibi facti, dolens de detractationibus ab eodem ipso die objectis, ostendens cicatrices vulnerum, coram omnibus clamavit: Yvane, hec vulnera michi fecisti. Consurgentes autem amici ipsius in ipsum irruissent, sed comes ante eum se ponens, clamare cepit: Castellane Insulane, per hominium quo mihi tenemini, vos conjuro, videte ne mihi nec meis aliquid dedecoris inferatur. Post hec vero ait: Locus iste in hac causa non est honestus, hanc querelam apud Arriam audire volo et ibi diem vobis, Rogere, prefigo. Tunc avunculus ejus: Domine, locus ille non est ei tutus, quia vos in ipsum agere videmus. Tamen conductum ei securum prestote, et ubique dies vestros vosque ad legem prosequetur. Ad quem comes: Nullum dabo ei conductum, veniat si vult. — Iterum castellanus: Domine, judicium utrum conductum ei prestare velitis. — Necne, nec conductum ei prestabo, nec super hoc judicium judicabo. Videbo si venerit. — Insulanus castellanus ait: Si lex deficit, ei amici non deerunt. Tunc ad manum accipiens nepotem suum, ait: Ego ero conductus et securitas vestra. Inde vero recedentes diei non immemores ad diem se preparant, utrobique homines et amicos asciscentes. Venit enim eis tanta hominum et amicorum copia quod ad diem venientes vix eos capere poterat territorium Arriense, et non invenientes necessaria emenda, ubique manus intenderunt, vaccas, porcos et omnia que invenerunt sibi necessaria sine precio rapuerunt. Audiens hoc comes, absque alicujus cause cognitione, eis iterum apud Cassellum diem constituit, credens per vexationem eorum amicos sibi posse facere deficere. Tamen istos secum retinentes et postea innumeris supervenientibus in tantum crevit eorum numerus, quod dum ad diem suum proficiscerentur, antequam locum sibi prefixum ultimi ingrederentur, comes comperta tanta multitudine pacem inter se reformavit. Nam castellanorum homines precurrentes et in hospiciis que prius apud Cassellum conduxerant homines comitis et sociorum suorum et in eis spe in comite habita morari retinentes, vi ejecerunt et in eis morabantur, ita quod non esset in tota villa loci vacui tantum qui comitis homines comprehendere possent.

Cronice Flandrensium, fol. 37, v°, d'après Alph. Wauters, *Thierry d'Alsace. Étude sur le règne de ce prince*, p. 26 et 27:

(1) Mgr Hautcœur, *Op. Cit.*, p. 314.

Renaud, chatelain de Lille, *Reinaldus*, *Rainbaldus* (1) ou *Renalchus*, *Insulensis castellanus* (2), qui n'a pas laissé d'autre trace dans l'histoire.

Robert II, 1136-1143. — Robert est sans nul doute ce fils de Roger le jeune qu'on a vu signant avec son père les actes de 1127 à 1130.

En 1136, Thierri, comte de Flandre, confirme toutes les donations faites à l'église de Saint-Martin de Fives et aux moines de Saint-Nicaise de Reims qui y servent Dieu, ainsi que celles qui leur seront faites dans la suite. *Acta sunt hæc apud Insulam* (3). Cet acte est souscrit par le châtelain Robert, sans désignation du siège de son office : « *S. Rotberti castellani* », mais il serait difficile de ne pas reconnaître le châtelain de Lille dans un acte passé en cette ville.

Robert intervient avec la qualité de châtelain de Lille, dans une charte de Guillaume, avoué de Béthune, faisant en 1136 et 1138, des donations à l'abbaye de Mont-Saint-Eloy et à l'église de Saint-Prix de Béthune (4) ; et dans un acte de Thierri d'Alsace ordonnant, en 1142, la destruction du château qu'avait fait élever près de Térouane l'avoué de cette ville (5).

En 1143, Robert, châtelain de Lille, donnait à l'abbaye de Phalempin, avec l'approbation de Simon, évêque de Tournai, une dîme de deux gerbes à Thumeries au lieu nommé Bellincamp (6).

Le nécrologe de Saint-Pierre de Lille mentionne au 23 mars : Robert, châtelain : « *X Kal.* (*aprilis*), *obitus Roberti castellani* » (7), mais cette mention peut s'appliquer aussi bien à Robert III.

---

(1) Duchesne, *Maison de Guines*, preuves, pp. 70 et 209.

(2) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, n° 213.

(3) Archives nationales, *Supplément du Trésor des chartes* ; original coté, en 1859, K. 12, W. SS. Fives, 2. — Indiqué dans Tardif, *Monuments historiques*, *cartons des Rois*, n° 423, avec la cote K. 27, n° 9^{5}. — Fragment dans Miræus, t. III, p. 329, sous la fausse date 1135. — Imprimé dans Th. Leuridan, *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 11.

(4) Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 25. — De Cardevaque, *L'abbaye de Mont-Saint-Eloi*, pp. 25 et 93. — *Grand cartulaire de Saint-Bertin*, f° 237.

(5) Du Chesne, *Maison de Guines*, preuves, p. 91. — Miræus, IV, 201.

(6) Cet acte est attribué par Vander Haer (p. 191) et par Buzelin (*Gallo Flandria*, 275) à un autre Robert qui, dans la présente chronologie, devient Robert III.

(7) Mgr Hautcœur, *Documents*, p. 307.

Roger III, 1145. — Roger III du nom est témoin, en 1145, d'un acte par lequel Thierri, comte de Flandre, termine des débats déjà anciens entre l'abbaye de Saint-Bavon et les avoués de cette église (1). Il augmenta la dotation de l'abbaye de Phalempin de quelques biens situés à Benifontaine et au Maisnil, ainsi que de deux charretées de bois par semaine (2).

Suivant les actes cités par Vander Haer, mais qu'il applique à Roger le Jeune, Roger III aurait laissé cinq enfants : Robert, Renaut et Hugues, successivement châtelains de Lille ; Roger dont l'histoire ne dit rien et une fille qu'on ne nomme pas (3).

Un acte daté d'Arras en 1146, après Pâques, et par lequel Thierri, comte de Flandre, donne sept bonniers de terres incultes à l'abbaye de Nonnenbossche est signé par Bauduin, frère du châtelain de Lille (4). Il est difficile de déterminer auquel des deux châtelains, Roger III ou son successeur, doit être attribué ce frère.

Robert III, 1146-1147. — En 1146, le comte Thierri confirmant à l'abbaye de Saint-Trond la donation faite par Arnoul, l'un de ses prédécesseurs, de la villa de Provin, dans la châtellenie de Lille, déclare qu'il a fait régler par Robert, son châtelain, les droits respectifs de l'abbé, du prévôt de celui-ci et du maire de la villa, au sujet desquels des contestations s'élevaient parfois entre eux (5).

Ce Robert, III[e] du nom, châtelain de Lille, fils aîné de Roger III et non de Roger le Jeune, se disposant, en 1147, à accompagner le comte en Terre-Sainte, fit don à l'abbaye de Phalempin de quatorze muids d'avoine par an, et laissa la châtellenie héréditaire de Lille à son frère, Renaud II ; c'est tout ce que l'on sait de lui (6).

---

(1) Du Chesne, *Maison de Guines*, preuves, p. 216. — Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon*, p. 38. — Jules de Saint-Genois. *Histoire des Avoueries*, p. 206. — Archives du Nord, *Vidimus* de 1310.

(2) Ces actes sont attribués, par Vander Haer, à Roger le Jeune, pp. 190 et 192.

(3) *Robertus castellanus, frater ejus (Renaldi)..... Renaldus prædictus castellanus..... coram fratribus suis Hugone et Rogero et Sorore (Ibidem).*

(4) Sanderus, *Flandria illustrata*, 2[e] édit., t. II, p. 344. — L. Van Hollebeke, *L'abbaye de Nonnenbossche*, n° IV, p. 61.

(5) Piot, *Cartulaire de l'abbaye de saint-Trond*, p. 73.

(6) Piétin, *Chron. Fan.* — Vander Haer, pp. 191 et 192. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, 375.

Renaud II, 1149-1166. — Renaud, second fils de Roger III, figure pour la première fois comme châtelain en 1149, dans un acte par lequel Thierri d'Alsace fait connaître qu'Anselme de Lambres a acheté de Nicolas de Thines les hommages et toute la terre situés dans la poesté de Fretin (1). En 1150, il assiste à une donation faite par le même comte à l'église de Saint-Martin de Fives, de 7 bonniers de terre que lui avait rendus Gautier de Croix, à Flers et Hellemmes (2); et à l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, du droit de gave sur la terre de Baudimont (3). En 1151, il souscrit un acte du comte approuvant plusieurs donations faites à l'église de Saint-Martin de Fives (4), et en 1152, il est encore témoin d'une charte de Thierri et de Sibille, sa femme, exemptant de toute taxe et redevance le terrain sur lequel est bâtie l'abbaye de Loos (5).

En 1155 Renaud II reprit, en échange de certaines terres, les 14 muids d'avoine par an que son frère Robert, partant pour la Terre-Sainte, avait donnés en aumône à l'abbaye de Phalempin, ainsi que les deux charretées de bois par semaine que Roger, leur père, avait cédées à la même abbaye (6); mais l'année suivante il remit aux religieux ce qu'il leur avait repris (7).

A cette époque, Renaud était veuf de sa première femme dont le nom n'est pas connu; il en avait retenu un fils appelé Roger qui, en 1163, signera avec son père deux chartes du comte Thierri datées de Lille (8). Renaud se remaria en 1156. Les papiers de dom Grenier,

---

(1) *Cartulaire d'Hasnon*, f° 75 v°. — Collection Moreau, t. 64, f° 104. *Renaldus castellanus.*

(2) Tardif, *Cartons des Rois*, p. 272, n° 513. *Castellanus Reinaldus.*

(3) Guimann, *Cartulaire de Saint-Vaast*, édition Van Drival, p. 327. *Signum Reinaldi castellani de Insula.*

(4) Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 4e série, t. 10, p. 181. *Actum apud Insulam. — Testes adhibui Reinaldum castellanum* et autres.

(5) Miræus, t. 1, p. 700. *Reinaldus Insulensis castellanus.*

(6) *Quos Robertus castellanus, frater ejus, Ierosolimam proficiscens, ecclesiæ in eleemosynam dederat et duo plaustrata nemoris que pater eorum singulis hebdomadis ecclesiæ concesserat* (Vander Haer, p. 192).

(7) *Quæ de eleemosyna Rogeri castellani et Roberti, filii sui, ecclesiæ diminuta erant* (*Ibidem*).

(8) *S. Reinaldi Insulensis castellani, S. Rogeri filii ejus.*

aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale, contiennent une table chronologique des chartes relatives à la Flandre où se trouve l'analyse suivante : « 1156. Contrat de mariage entre Renaud, » châtelain de Lille, et Mathilde, fille de Varin..... (1) ; donation » faite par ledit Varin des biens qu'il avait à Singhin en Weppes, du » consulat d'Everlinghem et des dîmes de la Poterie » (2).

La dernière partie de cette analyse prête à une explication. Le père de Mathilde pouvait assurément posséder des biens au territoire de Sainghin-en-Weppes, mais la seigneurie elle-même était un domaine particulier des châtelains de Lille et elle fut assignée en douaire par Renaud à la dite Mathilde. Le consulat d'Everlinghem était sans doute une dépendance territoriale du comté de Herlies en Weppes lequel faisait partie du fief des châtelains, mais où les sires de Wavrin avaient aussi des tenanciers. La dénomination de consulat aurait ainsi distingué cette terre d'Everlinghem de celle du même nom que possédait au même lieu, avec une mairie, la collégiale de Saint-Amé de Douai. Mathilde n'ayant pas eu d'enfants, le consulat d'Everlinghem dut faire retour à sa famille et l'on voit, en effet, Hellin de Wavrin, neveu de Mathilde, auteur de la branche de Waziers, donner, en 1211, à ses tenanciers de Herlies la loi du chastel de Wavrin (3).

Cette seconde épouse du châtelain Renaud était, suivant M. Brassart, fille de Roger III de Wavrin, sénéchal de Flandre, et cela ressort d'ailleurs d'un acte du comte Thierri passé à Lille, en 1157, pour trancher les difficultés qui avaient surgi depuis le contrat de mariage (4). Renaud épousa en troisièmes noces, Adèle, fille d'Arnoul, comte de Guines, et de Mahaud de Saint-Omer (5).

On retrouve le châtelain Renaud de 1157 à 1163, signataire de

---

(1) Le blanc existe dans le manuscrit

(2) Tome 249, f° 63 v°.

(3) Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 72.

(4) Bibliothèque nationale, manuscrit latin 9930 ; cartulaire de l'église d'Arras, f° XLIII ; XIII^e^ siècle ; cité par M. Brassart, *Généalogie de la maison de Wavrin*, p. 44.

(5) *Chronique de Lambert d'Ardre*, édition du marquis Godefroy de Ménilglaise, p. 111 et note 98 p. 426. Lambert donne pour mari à Adèle de Guines, Hugues, châtelain de Lille, au lieu de Renaud, mais cette erreur a été relevée avec raison par Du Chesne.

plusieurs chartes de Thierri et de Philippe d'Alsace (1). Par deux actes datés de Lille et de cette dernière année 1163, le comte Thierri atteste que Jordan, maire d'Ennetières, a reçu 40 marcs d'argent de l'abbé de Saint-Pierre de Gand auquel il a remis en gage, pour le terme de 40 années, tout ce qu'il tient de l'abbaye audit Ennetières, soit légitimement soit injustement, excepté toutefois son fief et ce qui appartient notoirement à son office de maire. Ces deux actes ont pour témoins Renaud, châtelain de Lille et son fils Roger (2). Il est donc constant que le châtelain Renaud qui, en 1163, avait un fils en âge d'apposer son scel aux actes publics, avait contracté antérieurement à 1156 un premier mariage.

Suivant la chronique de Piétin, Renaud II mourut le 22 novembre, probablement en 1165 ou 1166. Il avait fait don au monastère de Phalempin de 4 bonniers de bois appelés *A Trois Plouviers* et de six hôtes. Philippe d'Alsace dont il était l'ami et qui assistait à ses derniers moments, confirma cette donation faite du consentement des frères du défunt, Hugues et Roger et de sa sœur (3) que Vander Haer confond avec Sara, femme du châtelain de Courtrai ; celle-ci était morte avant 1151. Il avait aussi fait remise à l'abbaye de Loos de 4 muids 3 oulées et demie d'avoine qu'elle lui devait, et avait proclamé quittes de toute redevance 4 bonniers de terre que les frères de Loos possédaient près de la porte Saint-Sauveur, desquels bonniers trois devaient l'avoine ci-dessus reprise (4).

Il faut croire que Renaud avait été précédé au tombeau par son fils Roger et qu'au moment de sa mort il n'avait plus d'enfants, car il

---

(1) Archives du Nord, copie en papier. *Rainaldus castellanus*, anno 1157. — Du Chesne, *Maison de Guines*, preuves, p. 97. — De Laplane, *L'abbaye de Clairmarais*, t. 1, p. 324. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 28. — Miræus, 1, 704 *Reinaldus, castellanus Insulensis*, anno 1160 (environ). — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Pierre à Gand*, n° 281.. *S. Reinaldi Insulensis castellani*, anno 1163.

(2) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, nos 285 et 286.

(3) *Illud quoque nolo prœteriri quod Renaldus prædictus castellanus moriens, me presente et concedente, coram fratribus suis Hugone et Rogero, et sorore, hoc ipsum concedentibus, prœfatæ ecclesiæ dedit nemus scilicet quatuor fere bonariorum* (Vander Haer, p. 193).

(4) Actes visés dans une charte de Gérard, évêque de Tournai, de 1149 à 1166 (Fonds de l'abbaye de Loos, n° 5 de l'inventaire).

transmit la châtellenie héréditaire de Lille à son frère Hugues, troisième fils de Roger III. Sa veuve se remaria à Robert de Wavrin dit l'Oncle et dit aussi de Sainghin, frère d'Hellin, sénéchal de Flandre, et lui porta en dot l'usufruit de la terre de Sainghin que son premier époux lui avait assignée pour douaire. « Il y a lettres à Saint-Vaast » d'Arras, dit Du Chesne, par lesquelles ce Robert de Wavrin déclare » qu'icelle terre de Sanghin lui appartenoit à cause de sa femme et » qu'elle devoit retourner à Jean, chastellain de Lille, fils du chastellain » Hugues et de Hermentrude, qui en estoit le propriétaire » (1).

X. **Hugues**, 1167-1169. — Au dire de Lambert, curé d'Ardre, chroniqueur contemporain, Hugues, châtelain de Lille, avait été autrefois prévôt de Saint-Piat de Seclin (2). Il avait quitté l'ordre ecclésiastique auquel on ne dit pas qu'il fût attaché par des liens indissolubles et avait épousé une dame nommée Ermentrude dans une charte de 1177. Il eut deux fils du nom de Jean. (3) L'aîné fut châtelain de Lille après son père, le puîné devint abbé de Phalempin, gouverna ce monastère pendant 36 ans et y eut sa sépulture.

Hugues figure comme châtelain de Lille, le 16 février 1166 (v. st.), dans la charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, réglant les droits de l'avouerie de Marchiennes (4). Le même jour, il assiste le comte Philippe d'Alsace, associé par son père au gouvernement de la Flandre, et rendant une sentence en faveur de la dite abbaye de Marchiennes contre les prétentions de l'avoué Étienne (5). En 1169, il assistait encore ce prince réglant un différend entre la même abbaye et Amaury de Landas (6).

---

(1) *Maison de Guines*, p. 447. — Non *Hermentrud*, mais *Hermentrude*.

(2) *Chronique de Guines et d'Ardre*, éditée par Godefroy Ménilglaise, p. 111.

(3) L'application du même nom à deux enfants du même père n'est pas sans exemple. J'ai sous les yeux une charte de l'abbaye de Marquette de l'année 1345, où on lit : « *Comparantibus personnaliter Joanne dicto Noiset juniore, cum fratre suo Joanne dicto Noiset seniore, oppidanis Insulensibus. Præfatus Joannes Noiset senior, frater dicti Joannis Noiset junioris et successor principalis seu præcipuus in bonis ejusdem* ».(Archives du Nord, *Recueil des titres de l'Abbaye de Marquette*, t. X, pp. 457 à 460).

(4) Archives du Nord, original.— Carpentier, *Preuves de l'histoire de Cambray*, p. 20.

(5) Archives du Nord, original. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 34.

(6) Archives du Nord, original. — *Ibidem*, p. 35. — Voir Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes*.

Vander Haer dit qu'il y avait à Phalempin des lettres de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, d'environ l'an 1170, scellées du scel de Hugues lors châtelain de Lille. Malheureusement, les archives du monastère de Phalempin n'existent plus et ces lettres et leur scel sont perdus pour nous. Hugues était mort en 1174, puisqu'en cette année son fils Jean se qualifie châtelain de Lille. Ermentrude, sa veuve, se remaria à Gilbert de Bourghelles (1).

XI. **Jean Ier**, 1174-1203. — Jean, fils de Hugues et d'Ermentrude, était châtelain de Lille dès l'année 1174 ; il souscrivait alors en cette qualité une charte de Philippe d'Alsace confirmant la vente faite à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes par Évrard Radoul de Tournai, d'une terre sise en la paroisse d'Alveringhem (2). Le 12 mars 1176 (v. st.), il signait un acte par lequel le même prince, se disposant à partir pour la Terre-Sainte, donnait à l'abbaye de Loos son vivier et toutes ses possessions depuis le pont d'Haubourdin jusqu'au pont du Quesnoy près de Loos (3). En la même année 1177, Jean, châtelain de Lille, était témoin d'un traité conclu entre Frumalde, évêque d'Arras, et le comte Philippe, au sujet de leur juridiction respective (4). En 1177 encore on le voit mentionné comme héritier de Sainghin (5), à la suite d'un jugement qui termine une contestation relative aux moulins d'Annœullin, entre l'abbaye de Saint-Vaast, d'une part, et de l'autre Hellin de Wavrin, sénéschal du comte, et Robert de Sainghin qui alors tenait la terre de Sainghin par assignation et à titre de douaire de sa femme (6).

---

(1) Un acte de 1220, relatant la fondation d'une chapelle à Flers par Gilbert de Bourghelles et son épouse, rappelle cette union : « *Ego G. de Bourghiele* et *Karissima uxor mea E. quondam Insule castellana* ». (Bibliothèque de Lille, cartulaires de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Decanus*, f° 103. — *Liber catenatus*, n° 418. — Imprimé dans Mgr HAUTCŒUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 151.

(2) Vande Putte et Carton, *Chronicon et Cartularium abbatiæ Sancti-Nicolai Furnensis*, p. 217. *S. Johannis castellani de Insula*.

(3) Archives du Nord, fonds de Loos, n° 20. — DU CHESNE, *Maison de Béthune*, preuves, p. 40.

(4) Cartulaire de l'église d'Arras, f° XXI. Bibliothèque nationale, manuscrit du fonds latin, n° 9930 de l'inventaire DELISLE. — BRASSART, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, n° XXVI.

(5) « *Johannis quoque castellani de Insula qui erat heres de Singhin* ».

(6) « *Qui tunc Senguin vadio et maritali dote tenebat* ». (Bibliothèque d'Arras, papiers de dom LEPEZ. Manuscrit n° 204 ancien, 316 nouveau, f° 41 v°).

En 1180, Jean assistait le comte Philippe rendant une sentence arbitrale entre les bourgeois d'Ypres et l'abbaye de Messines (1). En la même année, à Arras, il jugeait avec les barons du comte un procès de l'abbaye de Saint-Vaast contre Jean de Bayloel et Heluin Lameth (2). Il était présent en 1183 avec les pairs de Lille, quand le comte donna à l'abbaye de Loos cinq bonniers de terre provenant de Jean d'Esquermes (3). Le 25 mars 1183 (v. st.), il souscrivait les lettres du comte confirmant et augmentant les privilèges de l'église de Saint-Donat de Bruges (4).

Jean 1er, s'intitulant châtelain de Lille par la grâce de Dieu, investissait en 1184 l'abbaye de Phalempin d'une terre qu'elle avait acquise, sur le chemin de Seclin à Phalempin, et déclarait que, patron et avoué héréditaire de l'abbaye, il devait défendre cette terre par tous les moyens en son pouvoir (5).

En cette année 1184, Jean, comme homme de Saint-Vaast, souscrivait au changement d'un article des coutumes d'Haspres en Hainaut, qui fixait la peine à infliger aux habitants qui tueraient ou blesseraient quelqu'un dans la ville ou dans le comté : mort pour mort, membre pour membre (6).

Jean 1er figure encore dans une dizaine d'actes émanés du comte Philippe d'Alsace (7). Il l'accompagnait en 1188, lorsque ce prince

---

(1) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 327. — Diegerick, *Inventaire des chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres.*

(2) Collection Moreau, vol. 83, fo 174. — Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, no XXXVII.

(3) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Loos, no 28.

(4) Miræus, t. II, p. 1188. — *Ibid.*, t. II, p. 716, et mieux t. III, p. 62.

(5) Archives du Nord, Fonds de Phalempin. Copie de 1701 avec cette mention : Extrait du registre de l'abbaye de Phalempin, fo 22. *Joannes, Dei gratia Islensis castellanus.*

(6) Archives du Nord, chirographe original. — *Ibid.*, *Premier cartulaire de Hainaut*, p. 169. — Miræus, t. III, p. 351.

(7) Du Chesne, *Maison de Guines*, preuves, p. 107 et p. 459. — Miræus, t. III, p. 62. — Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon, à Gand*, p. 66. *Anno* 1187. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, pièce 356. *Anno* 1187.— Collection Moreau, vol. 90, fo 175.— Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, no 40. *Anno* 1187. — Bibliothèque de Lille, *Cartulaires de la collégiale de Saint-Pierre : Decanus*, fo 52. — *Liber catenatus*, no 478. Imprimé dans Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, p. 51. *Anno* 1189. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 49 et *Maison de Guines*, preuves, p. 459. — Van

confirmait aux bourgeois d'Aire leurs libertés et leurs franchises et approuvait les statuts de la commune qu'ils avaient fondée sous le nom d'Amitié (1). En 1190, il assistait le comte affranchissant les serfs qu'il possédait dans la ville de Courtrai (2).

En 1195, le châtelain de Lille souscrit le pacte secret conclu à Pontoise entre Philippe-Auguste et la comtesse, dite la reine Mathilde, veuve du comte Philippe d'Alsace (3). Avec le comte Bauduin, en la même année, il atteste que Daniel, clerc d'Halluin, n'a aucun droit sur les dîmes et sur les produits de l'autel dudit Halluin (4). Vers ce temps, Jean fut choisi par le roi de France, pour arbitre avec l'évêque d'Arras, dans un différend entre la commune de Tournai et Étienne, évêque de cette ville ; mais les citoyens de Tournai, peu confiants dans ces deux dignitaires, l'un ecclésiastique, l'autre noble, refusèrent de se soumettre à leur jugement (5).

En 1196, Jean assistait à la réparation que Roger d'Englos offrait publiquement aux religieux de l'abbaye de Loos qu'il avait longtemps vexés et dont il retenait méchamment les prés et les marais qu'ils possédaient près de sa seigneurie. L'année suivante, Roger renouvelait cette réparation à Seclin, en présence de la reine Mathilde, du châtelain de Lille et des hommes de la cour (6).

LOKEREN, *Chartes et documents de Saint-Pierre, à Gand,* n° 361. *Anno* 1189. — Archives du Nord, Chirographe original.— *Ibid., Troisième cartulaire de Flandre,* pièce 599. — MIRÆUS, t. III, p. 1191. *Anno* 1189. — DIEGERICK, *Inventaire des chartes et documents appartenant à la ville d'Ypres*, t. 1, p. 14, avant 1190. — Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Loos, n° 83. — DU CHESNE, *Maison de Béthune*, preuves, p. 50. *Anno* 1190.

(1) D'ACHERY, *Spicilegium*, t. III, p. 553. — HENNEBERT, *Histoire de la province d'Artois*, t. III, p. 50. — *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 563. — Augustin THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, t. III, p. 195. — TAILLIAR, *De l'affranchissement des communes*, p. 174.

(2) HOVERLANT, *Mémoire sur l'état de la servitude au royaume des Pays-Bas*, t. II, p. 386. — Voir MUSSELY, *Inventaire des Archives de la ville de Courtrai*, n° 1.

(3) TEULET, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 181. — BRASSART, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, t. I, p. 113.

(4) Cartulaires de Saint-Pierre : *Decanus*, f° 62 ; *Liber catenatus*, n° 158. Imprimé dans Mgr HAUTCŒUR, p. 61.

(5) J. LE MAISTRE d'ANSTAING, *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, t. II, p. 50. — WAUTERS, *De l'origine des libertés communales en Belgique*, preuves, pp. 260 et 261.

(6) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Loos, n° 39.

En cette même année 1196, Jean, par la grâce de Dieu châtelain de Lille, attestait par un acte daté de l'église de Phalempin, que noble dame Ansilie d'Épinoy avait donné en sa présence et du consentement de Robert et Gossuin, ses frères, et de son neveu Hellin de Wavrin, une partie de dîme à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (1). L'année suivante, il signait les lettres du comte Bauduin confirmant la donation de 12 arpens de bruyères faite à l'abbaye de Tronchiennes par le comte Philippe, son oncle (2), et celles de Guillaume, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, relatives à l'autel de Lichtervelde cédé à l'abbaye de Saint-Bertin (3). Il assistait la reine Mathilde terminant un différend entre Urson de Fretin et l'abbaye de Loos au sujet de quelques hommes de Fourmestraux, et souscrivait une charte de cette princesse approuvant une donation faite à la même abbaye par un frère convers (4).

Jean, châtelain de Lille, souscrit en 1198 et 1199 plusieurs chartes émanées de Bauduin IX (5). En décembre 1199, à Lille, il assiste la reine Mathilde adjugeant par jugement de ses hommes, la dîme de Hoymille à l'abbaye de Bergues (6). On le retrouve en 1203, attestan que le jugement qui précède a été rendu en sa présence (7).

A cette époque, Jean I[er] était arrivé au terme de sa carrière. Il est mort, le 23 juin 1203 ou 1204, relativement jeune, bien qu'il ait exercé son office pendant 29 à 30 ans, ou marié tardivement puisqu'il ne laissait que des mineurs. Le nécrologe de Saint-Pierre de Lille porte : « *IX Kal. Junii, obitus Joannis, castellani Insulensis, militis* ». Or, des cinq châtelains qui ont porté le nom de Jean, trois sont mentionnés

---

(1) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, n° 374.

(2) Du Chesne, *Maison de Guines*, p. 462 et p. 464.

(3) *Les Chartes de Saint-Bertin d'après le grand cartulaire de Don Dewitte*, publiées par l'abbé Haignerè, n° 407.

(4) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye de Loos, n[os] 40 et 40 bis.

(5) Van Hollebeke, *L'abbaye de Nonnenbossche*, n° XVI ; août 1198.— Duchesne, *Maison de Guines*, p. 128. — *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, t. IV, preuves, p. XXIV ; vers 1198. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, tome III, p. 233 ; 15 juillet 1199.

(6) Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, p. 166.

(7) *Ibidem*, p. 180. « *Johannes castellanus Insulensis..... Actum anno Domini M° CC° tercio* ».

dans ce nécrologe aux 17 février, 11 juillet, 17 novembre. Un autre, Jean III, mourut au mois d'octobre, vers la fête de Saint-Simon et Saint-Jude, le 24 octobre suivant Piétin. Le seul qui puisse être désigné ici, est par conséquent Jean I^er^ (1). — Pendant la minorité de l'aîné des fils du défunt, un intérim fut exercé par Gilbert de Bourghelles qui, ayant épousé Ermentrude, mère de Jean et veuve de Hugues, châtelain de Lille, se trouvait naturellement désigné pour ces fonctions.

Vander Haer donne pour épouse à Jean I^er^, Mahaud de Béthune, dame de Pontrohart ; mais il est évident qu'il le confond ici avec Jean II, fils du châtelain de Péronne. De cette confusion naît un dédale dont l'historien « des Chastelains de Lille » n'a pu sortir malgré ses efforts, ses raisonnements et ses conjectures. Il lui suppose une fille E...., qui aurait été châtelaine de Lille et aurait épousé Gilbert de Bourghelles ; quatre fils encore mineurs en 1206 et une autre fille qui épousa le châtelain de Péronne (2). C'est, non la fille, mais la mère de Jean 1^er^ qui, veuve de Hugues, châtelain de Lille, épousa, en secondes noces, Gilbert de Bourghelles.

La filiation, on le verra ci-dessous, est parfaitement établie. Roger, l'aîné des enfants mineurs, qui en 1208 a atteint sa majorité, appelé à faire une concession, y consent pour l'âme du châtelain *Jean, son père*, et n'ayant pas encore de scel propre, fait sceller l'acte du scel de *Jean, son oncle*, abbé de Phalempin.

Il se peut néanmoins que l'épouse de Jean 1^er^ fût de la maison de Béthune. Ce qui inciterait à le croire, c'est que les enfants du dit châtelain, fondant, en 1222, une chapellenie en l'église de Saint-Pierre de Lille, le font à la fois pour l'âme de Jean, jadis évêque de Cambrai, pour celles de leurs antécesseurs et pour leurs propres âmes (3). Or, Jean, évêque de Cambrai, mort en 1219, était fils de Robert de Béthune, avoué d'Arras, et d'Adelaïde de Campdavène, dite de Saint-Pol (4). Il est présumable que des liens étroits de parenté unissaient les enfants de Jean 1^er^ à l'évêque de Cambrai et que c'était là le mobile qui les portait à honorer la mémoire du prélat.

---

(1) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de Saint-Pierre de Lille*, p. 311.

(2) Page 209.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 167.

(4) Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 40.

Jean 1^er^ laissait de sa femme dont le nom est resté inconnu :

1° Roger, qui lui succéda ;

2° Willaume du Plouich, qui fut prévôt de la Collégiale de Saint-Pierre et châtelain de Lille après son frère Roger ;

3° Robert, qui se fit templier (1) ;

4° Nicolas de Lille, chanoine de Tournai en 1230 (2) ;

5° Élisabeth de Lille, qui épousa le châtelain de Péronne et fut mère de Jean II, auteur d'une nouvelle branche des châtelains de Lille, de Pierre de Boucli (3), d'une fille religieuse à Pontrohart (4), et de Jakemine, religieuse au couvent de Messines (5).

Gilbert de Bourghelles, intérimaire, 1200-1207. — L'intérim exercé par Gilbert de Bourghelles paraît remonter aux deux ou trois années qui ont précédé la mort de Jean 1^er^, déjà atteint sans doute par la maladie. Gilbert, châtelain de Lille, avait été désigné par le comte Bauduin, à son départ pour la croisade, comme l'un de ses procureurs en Flandre pendant son absence, avec Gérard, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, et Guillaume, châtelain de Saint-Omer. Il figure en cette qualité dans un acte de 1200 (6) et dans un autre de 1202 (7). En juillet 1204, avec les pairs de la Salle de Lille, il assiste la reine Mathilde et le régent de Flandre, Philippe, marquis de Namur, réglant un différend qui existait entre l'abbaye de Marchiennes et Alman, avoué de cette église (8).

Gilbert, châtelain de Lille, figure en février et en mars 1200 (n. st.)

---

(1) *Frater Robertus, frater castellani de Insula.* Février 1216 (v. st.) (Devillers, *Inventaire analytique des Archives des Commanderies belges*, p. 181).

(2) D'après Van der Haer, p. 195. Un *Nicolaus de Insula, canonicus Tornacensis*, est en effet cité dans les actes de 1220 à 1227 (Devillers, pp. 182, 186 et 190. — D'Hoop, *Chartes du prieuré de Poperinghe*, n° 52).

(3) Archives du Nord, *1^er^ cartulaire d'Artois*, p. 18 et 19.

(4) Cartulaire de Saint-Pierre de Lille, n° 654. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, n° 135. — Analysé dans Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 422.

(5) Diegerick, *Inventaire des Chartes de l'Abbaye de Messines*, n° 132.

(6) Grand cartulaire de Saint-Bertin, t. II, p. 597. Fragment dans Vredius, *La Généalogie des Comtes de Flandre*, t. I, p. 189.

(7) Miræus, II, 983. Gérard, par erreur pour Gilbert, châtelain de Lille.

(8) Fonds de Marchiennes, Original et Cartulaire, p. 134.

dans des lettres de Bauduin, devenu empereur de Constantinople, notifiant la donation qu'il a faite à son clerc d'un fief près de Courtrai (1), et chargeant ses procureurs en Flandre d'acquérir des biens et des dîmes pour en doter l'église dédiée à Notre-Dame qu'il avait fait vœu d'élever dans son château de Courtrai (2).

G., châtelain de Lille, est cité en décembre 1206 avec le marquis de Namur, Guillaume de Saint-Omer et autres nobles hommes dans une lettre du pape Innocent III, autorisant l'évêque de Soissons à mitiger les peines portées contre les chevaliers qui fréquentaient les tournois (3).

Au mois de juillet 1207, Gilbert était à Bergues siégeant parmi les nobles hommes de la cour du régent (4). Dans le même temps, il souscrivait comme témoin deux actes relatifs à la dîme de Watou passés dans la maison de la reine Mathilde, à Bergues (5). D'autres actes subséquents rappellent que Gilbert de Bourghelles avait été châtelain de Lille au temps de Bauduin, empereur de Constantinople (6) ; mais l'intérim avait cessé dès avant le mois d'avril 1208.

XII. **Roger IV**, 1208-1230. — Par un acte du 27 avril 1208, Roger, châtelain de Lille, IV^e^ du nom, pour l'âme du châtelain Jean, son père, ratifie la vente faite à l'abbaye d'Hénin-Liétard de la dîme d'Asselville, par Hugues de Balmont qui la tenait en fief de lui, Roger. N'ayant pas encore de scel propre, il fait sceller cette charte du scel de Jean, son oncle, abbé de Phalempin. Par un post-scriptum du mois de juillet 1212,

---

(1) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4^e^ série, t. III, p. 148.

(2) Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'église de N.-D. de Courtrai*, p. 26

(3) Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. XIX, p. 485. — Migne, *Innocentii, Romani pontificis, opera omnia, t. II, col. 1035. G. Insulensis castellani.*

(4) Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. 1, p. 28. — La comtesse de Lalaing, *Maldeghem-la-Loyale*, p. 358 ; d'après les archives de Saint-Donat, à Bruges.— Pruvost, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 255.

(5) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la prévôté de Saint-Martin, à Ypres*, n^os^ 65 et 66.

(6) Miræus, III, 77 ; *Anno* 1209. — Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Courtrai*, p. 37. — Archives du Nord, original incisé. — *Inventaire Godefroy*, édition de la Société des Sciences de Lille ; *anno* 1210.

Roger, étant à Annœullin et ayant alors un scel propre, reconnaît et confirme l'acte qui précède (1).

Une charte de la reine Mathilde, du 19 septembre 1208, relative au domaine de Werquenesse, appartenant à l'abbaye de Vicogne et datée de Lille, a pour témoins : Roger, châtelain de Lille, Gilbert de Bourghelles, ci-devant châtelain, et autres (2).

Au mois de mars 1209 (n. st.), à Phalempin, Roger, châtelain de Lille, cède au prévôt et aux chanoines d'Ypres, le tiers de la dîme de Boesinghe, qui leur avait été vendu par son vassal Michel, fils du maire d'Ypres. — Roger confirme ces lettres au mois de novembre 1210, parce qu'au moment de la donation il n'avait pas encore de scel propre (3).

Le 24 février 1212 (n. st.), Roger, châtelain de Lille, assista au traité conclu entre Lens et Pont-à-Vendin, par lequel Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, sa femme, durent remettre à Louis, fils aîné du roi de France, les villes d'Aire et de Saint-Omer qui avaient été rendues jadis au comte Bauduin. Le châtelain de Lille fut au nombre des otages donnés par le comte et la comtesse pour garantie du traité (4) ; il dut en cette qualité prêter un serment qui le mit dans la position de quitter le parti de son seigneur pour celui du roi quand la guerre éclata entre Philippe-Auguste et Fernand.

---

(1) « *Ego Rogerus, Insulensis castellanus,..... pro anima patris mei Johannis castellani ..... Ut igitur certius hoc omnibus habeatur et ratum, cum sigillum adhuc proprium non haberem, sigillo Domini Johannis abbatis de Phalempin. patrui, presentem paginam confirmare et munire volui. Actum anno Domini M° CC° VIII° mense aprili, V idibus ejusdem mensis, coram hiis test:bus Helliino de Gondocort, tunec ballivo terræ meæ.. ... Post modum autem cum sigillum proprium habuissem hoc totum coram hominibus meis diligenter recognovi et fideliter approbavi et presentem paginam sigilli mei appensione roboravi. Hæc recognitio facta fuit et approbata apud Aneulin, anno Domini M° CC° XII, mense Julio.....* (Bibliothèque d'Arras, papiers de Dom Lepez. Extrait des Archives de l'abbaye d'Hénin. Ms. ancien 201, nouveau 332, f° 147 ancien, 107 nouveau).

(2) Bibliothèque Nationale, *Collection Moreau*, vol. 110, f° 181. — Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, p. 545.

(3) Feys et Nelis, *Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, t. II, n° 70. « *Date autem fuerunt littere iste anno Domini M° CC° decimo. mense novembri, quia tunc, quando donavi decimam, sigillum proprium non habebam* ».

(4) Archives du Nord, 1er Cartulaire d'Artois, pièce 193. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, 88. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. 1, p. 346.

Philippe-Auguste, qui méditait depuis longtemps une descente en Angleterre, ayant convoqué ses grands vassaux pour l'aider dans cette entreprise, seul Fernand, plein de ressentiments pour d'odieux procédés auxquels il avait été en butte, refusa d'y prendre part à moins qu'on ne lui rendît les villes d'Aire et de Saint-Omer, et fit secrètement alliance avec le monarque anglais. Forcé, par suite d'arrangements politiques, de suspendre son expédition, Philippe-Auguste tourna toutes ses forces contre la Flandre, et la guerre terrible dont cette province fut le théâtre eut pour sanglant épisode l'effroyable sac de Lille et pour dénouement la célèbre bataille de Bouvines, en 1214, où le comte Fernand fut fait prisonnier. Durant cette guerre, on vit le châtelain de Lille, garant du traité de Pont-à-Vendin, défendre, pour le Roi, les forteresses d'Erquinghem-sur-la-Lys et empêcher le passage de la rivière par les Flamands qui durent se retirer après quinze jours d'un siège inutile (1).

Roger IV, qui n'est pas la moindre figure dans ce tableau des châtelains de Lille, se révèle dans une série de ses propres actes dont beaucoup sont inédits et qu'il convient d'indiquer au moins sommairement.

En février 1217 (n. st), Roger, châtelain de Lille, approuve et confirme une donation de dîmes faite par son frère Robert à la milice du Temple (2). Ce Robert est vraisemblablement le même personnage que Robert de Lille qui devint le chef des maisons des Templiers de France et qui, en cette qualité, visait et confirmait, en 1234, un accord entre les Templiers d'Ypres et les échevins de cette ville (3).

En 1218, Roger déclarait qu'Alard de Loos, d'accord avec sa femme et ses enfants, avait vendu à l'église de Loos le sixième de la dîme sur cette paroisse (4). — Au mois de juin 1219, à Sainghin, il attestait que Michel et Robert, fils de Michel d'Ypres, parvenus à leur âge, avaient en sa présence ratifié la vente faite à l'église d'Ypres par leurs parents

---

(1) Ce fait est rapporté dans l'*Histoire des Comtes de Flandre*, par Edw. Le Glay, qui nomme le châtelain de Lille Jean au lieu de Roger, t. 1 p. 486, d'après *l'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*.

(2) Devillers, *Inventaire des Archives des commanderies belges*, p. 181.

(3) Diegerick, *Inventaire des Archives d'Ypres*, t. 1, p. 48.

(4) Fonds de l'abbaye de Loos, original muni de fragments du sceau de Roger. Cartulaire de Loos, Rotulus 2^{s} n° 1. — Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 87.

et de son consentement, de la dîme de Boesinghe (1). — Au mois de mai 1220, dans une charte destinée à servir de loi aux villages de Bauvin, Annœullin et Mons-en-Pèvele, il déterminait ses droits comme avoué et ceux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (2). — En 1221, il investissait le chapitre de Saint-Pierre de Lille des dîmes de Marquette et de Sequedin provenant de Bernard de Bosco et des héritiers d'Eustache d'Englos, qui les tenaient de lui en fief (3). — En 1222, dans l'église de Sainghin, il attestait que la veuve de Michel d'Ypres avait renoncé, en sa présence, à tous droits sur la dîme de Boesinghe tenue de lui et que ledit Michel avait vendue à l'église d'Ypres (4).

En novembre 1222, Roger, châtelain de Lille, abandonnait son droit féodal sur la dîme de Barœul, tenue de lui et affectée par son frère Willaume, prévôt de Saint-Pierre de Lille, à la fondation d'une chapellenie dans l'église collégiale pour l'âme de Jean, évêque de Cambrai, pour celles des antécesseurs des deux frères et pour leurs propres âmes (5). Cette intention des deux frères d'honorer la mémoire de Jean de Béthune, évêque de Cambrai, fait présumer leur étroite parenté avec le prélat et rend plausible la conjecture émise plus haut que la mère des fondateurs, l'épouse de Jean I^er^, était de la maison de Béthune.

Le 14 mars 1223 (s. vt.), Roger, châtelain de Lille, déclare que Gilles d'Esquermes a donné aux Templiers son droit sur la maison de Gérard Le Créancier, sise à Lille et tenue dudit châtelain qui en octroie l'amor-

---

(1) Feys et Nelis, *Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 94.

(2) Transcrit dans Jacques Le Groux, *La Flandre Gallicane*, manuscrit autographe de la Bibliothèque de Roubaix, p. 389. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, Cartulaire, n° 89.

(3) Fonds de Saint-Pierre, original muni du sceau bien conservé de Roger. Cartulaires de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille : *Decanus*, f° 86 ; *Liber catenatus*, n° 521. — Imprimé dans Th. Leuridan, cartulaire, n° 90, et dans Mgr Hautcœur, p. 60.

(4) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 101.

(5) Fonds de Saint-Pierre de Lille, original où restent appendus les fragments de trois sceaux : ceux du châtelain, du prévôt Guillaume et du chapitre. *Liber catenatus*, n° 474. Imprimé dans Th. Leuridan, *cartulaire*, n° 92, et dans Mgr Hautcœur, p. 167. Jean de Béthune s'était croisé contre les Albigeois et était mort en Languedoc, le 17 juillet 1219.

tissement (1). En 1224, pour l'amour de Dieu, il cédait libre de tout service, à Hellin de Wavrin dit l'oncle, pour la fondation d'une chapellenie à Waziers, la dîme d'Erquinghem-le-Sec tenue de lui en fief par Marguerite de Gamechines, qui l'avait résignée en ses mains (2). En la même année, il ratifiait le don de 7 livres de rente que son frère Willaume, prévôt de Saint-Pierre de Lille, avait fait au chapitre et qu'il avait assignées sur les rentes de Barœul (3). En juin de cette année 1224, Roger, châtelain de Lille, était chargé, avec Gilles d'Aigremont et Pierre du Breucq, d'examiner le différend mû entre la comtesse et les Templiers au sujet de la fête annuelle que ceux-ci célébraient à Ypres à l'époque de l'Ascension (4).

En 1225, Roger, châtelain de Lille, passait avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand, comme il avait fait avec l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, un accord touchant leurs droits respectifs à Camphin-en-Carembaut et à Ennetières-en-Weppes (5).

Le 2 janvier 1226 (n. st.), Roger, châtelain de Lille, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donne à Dieu, à la Bienheureuse Marie et aux frères du Temple sa maison de Mauni avec une forêt, des prés et 5 bonniers de terre labourable (6). En cette même année 1226, Roger, châtelain de Lille, fait connaître les conditions d'une composition faite entre frère Soibertus, prieur des maisons de la milice du Temple en Flandre, et les hospitaliers du Temple à Ypres, au sujet d'une rente de 240 livres de Flandre que ceux-ci lui devaient (7). — Au mois de janvier suivant, il investissait les frères de l'Ordre du

---

(1) Archives nationales, S. 5209, n° 25. Original scellé. Voir Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 5305. — Imprimé dans Th. Leuridan, *cartulaire*, n° 94. — Analysé dans Devillers, *Les Commanderies belges*, p. 184.

(2) Archives du Nord, *Cartulaire de Loos*, Rot. 3, n° 3. — Imprimé dans Th. Leuridan, n° 96.

(3) Fonds de Saint-Pierre de Lille, original où subsistent des fragments du sceau du châtelain. *Liber catenatus*, n^{os} 296 et 298. Imprimé dans Th. Leuridan, n° 96, et dans M^{gr} Hautcœur, p. 181.

(4) Devillers, *Inventaire des Archives des commanderies belges*, p. 184.

(5) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, n° 498. — Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 97. — Imprimé en son texte latin dans Wauters. *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique et dans le Nord de la France*, preuves, p. 94.

(6) Devillers, *Commanderies belges*, p. 185.

(7) Devillers, *Inventaire des Archives des commanderies belges*, p. 187.

Temple du fief qu'Amaury, chevalier de Cobrieux, possédait à Cobrieux et qu'il leur avait conféré avec le consentement de Robert de Gondecourt, son seigneur (1).

En 1226 encore, Roger faisait savoir que la dîme d'Erquinghem-le-Sec qu'il avait cédée pour la fondation d'une chapellenie à Waziers n'ayant pu recevoir cette destination à cause de graves empêchements, Hellin de Wavrin, l'oncle, Hellin, son fils aîné, et Marguerite, femme de celui-ci, l'avaient vendue libre de tout service à l'abbaye de Loos(2).

En 1227, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, il donnait à l'abbaye de Loos tout le droit qu'il avait sur la terre de La Haye, laquelle terre le comte Fernand, son seigneur, et la comtesse Jeanne avaient donnée en échange, à l'abbaye, pour le courtil de Marquette appartenant à ce couvent (3). En la même année 1227, Roger, châtelain de Lille, donne, pour en jouir après sa mort, au chapitre de Seclin, sa chapelle du Plouich ; et quand cette chapelle aura été quinze jours sans que le chapitre y nomme, la collation appartiendra à l'évêque de Tournai (4). Enfin, en 1229, Roger déclarait que Sara Viane, de Sequedin, et ses sœurs avaient, en sa présence, donné à l'abbaye de Loos, leur manoir et leur terre qu'elles tenaient de dame Aélide, femme de Bernard de Bosco, chevalier, et de son fils (5).

La captivité de Fernand dura jusqu'à l'avènement de Louis IX, c'est-à-dire jusqu'au 6 janvier 1227. Une des clauses du traité passé à Melun obligeait le comte et la comtesse à faire jurer sûreté et féauté au roi par les barons, les communes et les villes des deux comtés. Parmi les chevaliers qui prêtèrent ce serment pour la délivrance du comte se retrouve Roger, châtelain de Lille (6). Il suivit le comte dans ses démêlés avec le duc de Brabant et assista à la bataille d'Assche

---

(1) *Ibidem.*

(2) Archives du Nord, cartulaire de Loos, Rot. 3, n° 3. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 99.

(3) Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Loos, original ; — Cartulaire, rot. 2, n° 2. — Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 101.

(4) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XVI, p. 75.

(5) Fonds de l'abbaye de Loos, original où subsistent des fragments de sceau. — Cartulaire, rot. 3, n° 4. — Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 102.

(6) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 332.

où les hommes d'armes de Flandre obtienrent une victoire complète, suivie d'un traité conclu le 23 septembre 1227 (1).

D'après un acte du mois de février 1217 (v. st.), cité par Van der Haer et qui n'est pas retrouvé, Roger eut pour femme une Marie, morte dès ce temps sans lui laisser d'enfants et inhumée à Phalempin (2). Le nécrologe de Saint-Pierre mentionne sa mort au 11 septembre. « *III id. Septembris, obitus Mariæ, uxoris Rogeri castellani* » (3). Suivant Clément de Sainghin, « auteur fort incertain » d'ailleurs, au dire de Piétin (4), il aurait épousé Clémence, fille d'Hellin, sire d'Armentières, laquelle pourrait avoir été sa seconde femme et serait aussi morte sans génération. Lui-même mourut le 9 mars (VII id. Martii) (5), 1230 et aurait été inhumé à l'abbaye de Loos où son anniversaire se célébrait le 7 des ides de mars. A Saint-Pierre cet anniversaire se célébrait le 6 des calendes de mars, 24 février (6).

Plusieurs actes de Roger sont encore munis de leurs sceaux où se voient *trois lions rampants, deux en chef et l'autre en pointe*. C'est la première trace que j'ai rencontrée des armoiries des châtelains de la première maison de Lille ; mais celles-ci étaient sans doute personnelles à Roger, car son frère ne les portait pas et ne les prit pas en lui succédant. Ou bien, c'est ce dernier qui aurait adopté des armes particulières.

Ce Roger a laissé des souvenirs de justice, de piété et de libéralité. Sa droiture un instant égarée dans des tentatives d'usurpation et des abus de juridiction à Camphin (7), est cependant manifeste dans les

---

(1) Van der Haer, *Les Chastelains de Lille*, p. 196.

(2) *Ut mihi Dominus et Mariæ uxori meæ æternæ beatudinis præmia largiatur* (p. 196).

(3) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques*, p. 314.

(4) Ce Clément de Sainghin, auteur d'une généalogie de Luxembourg, était héraut de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, époux d'Isabeau de Roubaix. Il écrivait dans la seconde moitié du XVe siècle.

(5) Mgr Hautcœur, *Documents*, pp. 142 et 306.

(6) *Ibidem, Cartulaire*, p. 230.

(7) Le 9 mars 1222 (v. st.), Walter, évêque de Tournai, déclare qu'un différend entre l'église de Saint-Pierre de Gand et Roger, châtelain de Lille, au sujet de la haute justice de Camphin, a été porté devant lui ; le procureur de l'abbaye affirmant que cette justice, tant sur les choses que sur les personnes, appartenait à l'abbaye, se plaignant en outre de ce que le châtelain aurait taillé les hôtes de l'abbaye contre la liberté de cette église, qu'il aurait fait pendre un homme pris sur la

accords passés avec l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, en 1220, et avec le monastère de Saint-Pierre de Gand, en 1225, pour régler les droits respectifs de ces églises et des châtelains de Lille qui en étaient les avoués.

Sa pieuse générosité ressort d'un bon nombre de ses actes. Roger fonda la chapelle du Plouich en l'honneur de l'apôtre Saint Pierre. Il donna, en 1225, le fonds de l'hôpital Saint-Jacques, à Lille, destiné d'abord aux pèlerins allant à Saint-Jacques en Galice, et plus tard disposé pour recevoir les pauvres femmes en couches (1). Il laissa aux chanoines de Seclin, pour l'ornement du chef de Saint Piat, ses bijoux et sa vaisselle d'or et d'argent. Il leur donna deux rasières de froment et autant d'avoine. Il laissa cent vingt livres à l'abbaye de Phalempin.

Des lettres rédigées en juin 1230 par les chanoines de Saint-Pierre de Lille, pour conserver la mémoire des libéralités du défunt envers le chapitre et les pauvres, le mettent au nombre des bienfaiteurs de cette église.

« Il nous a donné, dit le doyen de Saint-Pierre, sur les dîmes de Marquette et de Sequedin, un revenu de dix livres pour être distribuées chaque année, lors de son anniversaire, à raison de deux tiers aux chanoines et un tiers aux clercs de notre chœur qui seront présents à l'office des morts. Il nous a aussi donné une coupe d'or pour y déposer le corps de Notre-Seigneur, et cinquante livres pour un calice d'or, avec faculté au chapitre de le vendre en temps de famine et d'en distribuer le prix aux pauvres. Le même châtelain a aussi affecté une somme de vingt livres, pour procurer, au jour de son anniversaire, une pitance générale à notre hospice. Il a en outre donné cent livres pour

---

terre de Camphin, qu'il en aurait délivré un autre au préjudice de ladite église ; le châtelain, au contraire, prétendant qu'en ce qu'on lui reprochait il aurait usé de son droit et que c'était à lui qu'appartenait la haute justice. La cause plaidée et les témoins entendus, l'évêque prononce d'après le jugement d'hommes sages, et décide que l'église de Saint-Pierre de Gand doit posséder libre la villa de Camphin avec ses dépendances et ses hommes, selon la teneur de ses privilèges ; le châtelain n'ayant nullement prouvé avoir le droit que l'abbé et le couvent de Saint-Pierre revendiquaient, et la possession de bonne foi pendant un très long temps et sans interruption, qu'on a coutume d'opposer aux églises, n'ayant été établie par aucun témoignage. Sauf cependant son droit de châtelain qu'il possède en cette qualité par toute la châtellenie de Lille qu'il tient de la comtesse, et la prestation de soixante sous que lui doivent chaque année les hommes de Camphin. (Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, n° 470).

(1) Van der Haer, *Les Chastelains de Lille*, p. 196.

nous approvisionner de tourbes et de bois en hiver et en distribuer aux pauvres; cent autres livres pour que chaque année la distribution de pain fût continuée aux pauvres pendant les semaines qui suivent la Quadragésime, de la même manière qu'on a coutume de le faire dans notre hospice pendant la Quadragésime. Il a encore affecté dix livres pour orner de peintures la chapelle de Saint-Jean et dix livres pour celle qui est près du chapitre. Il a aussi fait faire un reliquaire pour le bras de Saint Donat, et fait orner le bras de Saint Macaire. Il nous a donné deux médaillons, savoir: un écrin où sont renfermées les reliques de divers saints et une image de Jésus crucifié. Il a enfin assigné en aumône aux chapelains de la première messe, dans notre église, trente livres en augmentation de leur revenu. Que le Dieu tout puissant reçoive favorablement ces biens et d'autres qu'il a faits à notre église et lui accorde une récompense sans fin dans la résurrection des justes (1) ».

Il est même resté des preuves de son goût pour la poésie, et je ne suis pas fâché d'avoir à joindre ce témoignage à tant d'autres qui démontrent combien les hommes élevés du moyen âge étaient instruits et lettrés, pour l'opposer à l'opinion banale et si manifestement fausse que les seigneurs féodaux ne savaient point signer attendu leur qualité de gentilshommes.

« A cette époque du commencement du XIII[e] siècle, dit Arthur Dinaux, l'amour de la poésie était tellement incrusté en Flandre, qu'un châtelain de Lille, Roger III[e] du nom (c'est maintenant le IV[e]), mort vers 1229 (le 9 mars 1230), se donna aussi le plaisir, comme les comtes et comtesses de Flandre, de commander une chronique en vers à un trouvère dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais qui se donne comme vassal du châtelain de Lille. Voici comment il déclare son instigateur :

« Qu'en penseroy conter à plain
Por qu'il plaise le kastelain
De l'Isle, Rogier, mon seignor,
Cui Dieu doint santé et honor » (2).

---

(1) Van der Haer, *Chastelains de Lille*, p. 197. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 312. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 203.

(2) Trouvères, *Jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du midi de la Belgique*, p. 67.

Willaume du Plouich, 1220-1235. — Par la mort de Roger IV, la châtellenie héréditaire de Lille passait, le 9 mars 1230, aux mains de son frère Willaume du Plouich, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Lille et sous-diacre. Il figure en cette double qualité de prévôt et de châtelain dans des actes de 1233 et de 1234, concernant la Collégiale. En l'un de ces actes Willaume reconnaît que c'est non comme châtelain de Lille, mais comme prévôt du chapitre, qu'il a exercé la justice sur les terres et les hôtes de Saint-Pierre et que de ce fait le châtelain ne peut s'attribuer aucun droit (1).

En 1234, pour le salut de son âme et de celles de ses antécesseurs, et pour que son anniversaire soit célébré par l'église de Saint-Martin d'Ypres, Willaume, châtelain de Lille, cède à cette église son droit de suzeraineté sur la sixième partie de toute la dîme de Boesinghe, acquise par elle de deux bourgeois d'Ypres qui la tenaient de lui châtelain (2).

Pour l'exercice de son office de châtelain peu compatible avec la robe du religieux, Willaume s'associa son neveu et héritier, Jean, châtelain de Péronne, fils de sa sœur Élisabeth. Des lettres de 1234 par lesquelles Willaume donne à l'abbaye de Phalempin cent sous par an pour son anniversaire, étaient scellées du sceau de Jean (3). Willaume donna aussi aux chanoines de Seclin un muid ou douze rasières d'avoine par an, à Thumeries (4).

Avec son neveu et héritier, Willaume règla, en février 1235 (n. st) les droits de l'avouerie de Phalempin (5), et dans cet acte, suivant l'appréciation de Piétin, il se montra assez rigoureux à l'endroit des privilèges et des immunités de l'abbaye.

En novembre 1235, Willaume, châtelain de Lille, donnait à Mathieu de Meterne, chevalier, pour en jouir sa vie durante, 40 livrées de terre *ad Pruvisinienses*, à prendre sur la portion qui lui revenait de la

---

(1) Cartulaires de Saint-Pierre de Lille : *Decanus*, f° 96 ; *Liber catenatus*, n^os^ 87, 277 et 547. Imprimés dans Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, pp. 215 et 224.

(2) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n^os^ 132, 134 et 135.

(3) Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 160 ; donné comme extrait d'un registre des chartes et privilèges de l'abbaye de Phalempin.

(4) Piétin, Chron. Fanop. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 160.

(5) Archives du Nord, fonds de Phalempin ; copie insérée dans un acte de 1529, scellé des sceaux de l'abbé et de l'abbaye, long rouleau de parchemin. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 107.

terre de Hugues d'Oisy, retenue en douaire jusqu'alors par Marguerite comtesse de Blois, épouse naguère décédée dudit Hugues. A la mort de Mathieu, les 40 livrées de terre devaient appartenir à ses héritiers nés d'Élisabeth, sa femme, parente, *consanguine*, de Willaume (1).

Willaume ne portait pas les mêmes armes que son frère Roger, ayant adopté l'écu vairé chargé d'un dextrochère au manipule ainsi qu'il paraît d'un acte de 1235 (2).

Le Prévôt châtelain mourut le 15 décembre 1235 : « *XVIII kal. Januarii, obitus Willelmi, prepositi, castellani Insulensis* » (3). Il fut inhumé dans le cloître de l'abbaye de Loos où il est représenté en habit de sous-diacre, ayant un livre en main et un manipule au bras. Son épitaphe était telle : « *Chi gist Willames, provost de Lille et castelains. Proiiez pour s'arme* » (4). Avec lui finit la première série des châtelains de Lille qui pendant deux siècles brilla de tout son éclat. Les évènements qui amoindrirent successivement l'influence politique de ces officiers féodaux, restés néanmoins grands seigneurs, ne commencent qu'avec la seconde série.

(*b*) SECONDE MAISON DE LILLE

XIV. **Jean II**, 1237-1244. — Jean II, neveu des deux derniers châtelains, fils de leur sœur Élisabeth de Lille, commençait une nouvelle dynastie. Héritier, par la mort de son père, de la châtellenie de Péronne, il n'en conserva pas moins le nom de sa mère qu'il avait adopté sans doute avant son avènement à la châtellenie de Lille et qu'il transmit à ses descendants. Il prit les armoiries de son oncle Willaume : l'écu au dextrochère sur un vairé, comme il paraît par les sceaux des actes de 1237 et 1238 cités plus bas.

Jean, châtelain de Lille et de Péronne, épousa Mahaut de Béthune,

---

(1) Chambre des Comptes de Lille, original. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 109.

(2) Archives nationales, original, M. 575, muni d'un sceau rond d'environ 60 mill. dont la légende est détruite. Écu chargé d'un dextrochère sur un vairé. Contre-sceau : l'écu de la face : † *Testimonium veri* (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 5306).

(3) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, pp. 202 et 318.

(4) Ignace Delfosse, *Description de l'abbaye de Loos*, t. II, p. 166.

héritière présomptive de Pontrohart, de Meulebeeke et de Blarenghem, fille de Guillaume de Béthune et d'Isabelle de Pontrohart, riche héritière du pays de Bergues, fondatrice, avec son mari, de l'abbaye de Pontrohart en 1234. Il retint de son mariage :

1° Jean III, qui suit ;

2° Roger de Lille, chevalier, seigneur de Pontrohart. Piétin dit qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Phalempin, dans une maison qu'il y fit bâtir près du monastère, sous l'abbé Hustin. En 1267, il donnait deux cents livres à l'abbaye (1). En 1272, il signait avec son frère, le châtelain de Lille, des lettres de garantie pour l'observance des conventions passées entre le roi de France et les comtes de Flandre (2). Il n'existait plus en 1292 (3). Roger de Lille, sire de Pontrohart, avait épousé Mathilde de Crésecque, dame de Maugré, dont il eut Robert, chevalier, sire de Maugré et de Pontrohart, vivant en 1303. Les armoiries de ce dernier étaient *de gueules au chef d'or, chargé à dextre d'un petit écusson* que Demay dit être un fascé accompagné d'une bordure (4). Robert laissa une fille, Jeanne de Lille, dame de Maugré qu'elle porta dans la famille de Bernieules par son mariage avec Guillaume, seigneur dudit lieu (5).

3° Élisabeth de Lille, citée avec sa sœur Mahaut dans un acte de 1254 (6) et qui vivait encore en 1267 (7).

4° Mahaut de Lille, qui vivait encore en 1293, possédant la terre de Herlies dont elle se dessaisit en faveur de Jean V (8).

Le premier acte du nouveau châtelain fut le serment qu'il prêta, à Douai, en mai 1237, comme garant du traité de Péronne passé entre le roi de France et la comtesse Jeanne (9). Il prêta aussi serment, à

---

(1) Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 162.

(2) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 347. Voir Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 2594 où le sceau équestre de Roger figure un écu chargé d'un aigle.

(3) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 181.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1344.

(5) Comte de Brandt de Galametz, de la société d'Émulation d'Abbeville, *Le Prieuré de Saint-André-lès-Aire*, p. 92.

(6) *Inventaire Godefroy*, édité par la Société des Sciences de Lille, n° 1106.

(7) *Ibidem*, n° 1506.

(8) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 180.

(9) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, p. 343.

Courtrai, en janvier 1238, comme garant du traité de Compiègne, juré par Thomas de Savoie, second mari de la comtesse (1). Les deux actes sont munis du sceau de Jean, châtelain de Lille et de Péronne : Cire blanche sur double queue de parchemin, portant, au droit, le cavalier armé, casqué, l'écu d'une main et l'épée de l'autre, et la légende † *S. Johannis Insule et Perone castellani.* Contre-sceau : écu au dextrochère sur un vairé, et légende : † *Clavis sigilli* (2).

En juillet 1237, Jean, châtelain de Lille et de Péronne, déclarait que Guillaume du Mortier avait vendu à l'abbaye de Loos 9 rasières de terre du ténement de *le Conteit* (3).

En ce temps, juillet 1237, la comtesse Jeanne contestait au châtelain de Lille certains droits de participation dans les fruits de la justice criminelle. Si dans la châtellenie de Lille, un coupable ayant encouru la peine capitale était banni et que la comtesse voulût le rappeler et lui pardonner son forfait moyennant certaine somme d'argent ; — si aux mêmes conditions, la comtesse voulait rappeler un coupable banni de Lille à temps et abréger le terme de sa peine ; — si la comtesse attrayait un homme en justice et qu'avant le jugement elle voulût composer à prix d'argent ; dans ces trois cas le châtelain prétendait avoir droit au tiers des sommes ainsi perçues.

Le différend fut soumis, d'un commun accord, à l'arbitrage du Prévôt de Bruges, de l'Archevêque de Liège, du châtelain de Saint-Omer, des seigneurs Rasson de Gavre, Wattier de Fontaine, Willaume de Béthune et Philippe de Dergneaux, lesquels décidèrent, pour les deux premiers points, que du moment où la comtesse rappelait les coupables moyennant une composition pécuniaire, le quart en revenait au châtelain, les trois autres quarts restant à la comtesse ; mais qu'il était toujours loisible à celle-ci de rappeler les bannis à titre gracieux sans que le châtelain pût s'y opposer. Pour le troisième cas, les arbitres décidèrent qu'il n'était rien dû au châtelain pour les compositions avant jugement ; mais qu'il pouvait toujours exiger que

---

(1) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 113. Indiqué dans Teulet, p. 367.

(2) Voir Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, t. II, n° 5307.

(3) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 114.

le jugement eût lieu et, en ce cas, le tiers des amendes infligées par les juges lui revenait, les deux autres tiers restant à la comtesse (1).

En 1239, conjointement avec Robert, seigneur de *Pratea*, et Thomas de Bevri, bailli de Lille et de Douai, Jean II apaisait, comme arbitre un différend, qui divisait l'abbaye de Marchiennes et Pierre de Ronchin et ses frères au sujet de droits seigneuriaux que ceux-ci prétendaient avoir dans le village de Ronchin, propriété de l'abbaye. Pierre de Ronchin et ses frères reçurent de l'abbé, pour prix de leur renonciation, une indemnité de 20 livres de Flandre (2).

En 1240, Jean recevait l'hommage de la terre de Fenaing, qu'un arbitrage du comte et de la comtesse avait adjugée à Arnoul d'Audenarde plutôt qu'à Bauduin d'Aire qui la lui disputait (3). Trois ans plus tard, cette terre était aux mains de Godefroid de Louvain qui la vendait à l'abbaye de Marchiennes. Jean ratifia cette vente comme suzerain et remit aux religieux cette terre libre de toutes charges féodales (4). Il avait aussi fait remise à la même abbaye, en 1242, pour le salut de son âme et en aumône, de toutes les corvées qui lui étaient dues à Ronchin et de tout ce qu'il pouvait prétendre sur la rente dite de soignies, donnée aux religieux par le comte Thomas et la comtesse Jeanne (5).

En 1243, Jean II et Pierre de Boucli, chevalier, son frère, vendaient à Robert, comte d'Artois, frère de Saint Louis, leur ville de Combles près de Péronne (6). Dans le même temps, Jean vendait aussi sa terre de Barœul à Marguerite de Dampierre qui en fit don à l'abbaye de Flines (7).

Suivant une pratique assez ordinaire chez les familles nobles, Jean avait promis, par traité du mois de février 1241 (v. st.), de donner son fils aîné, quand il serait parvenu à l'âge nubile, en mariage à la fille

---

(1) Extrait des lettres originales dans DUCHESNE, *Maison de Béthune*, preuves, p. 152. — TAILLIAR, *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles, en langue romane wallonne*, n° 37.

(2) Archives du Nord, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 242.

(3) *Ibidem*, p. 290.

(4) *Ibidem*, pp. 194 et 208.

(5) TH. LEURIDAN, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 131.

(6) TH. LEURIDAN, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n^os 118 et 119.

(7) HAUTCŒUR, *Cartulaire de Flines*, t. 1, p. 31.

aînée de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, quand celle-ci serait aussi en âge. Il s'était obligé à donner à son fils son manoir de Sainghin, ou d'Erquinghem, ou du Plouich avec mille livrées de terre (1). Mais le traité ne reçut point son exécution.

Jean II mourut le 17 novembre 1244 (2), d'après le nécrologe et l'obituaire de Saint-Pierre de Lille : « *XV Kal.* (*decembris*), *obitus Johannis, Insulensis et Peronensis castellani* » (3). Sa veuve, Mahaud de Béthune, se remaria presque aussitôt avec ce même Robert de Wavrin dont son fils devait épouser la fille. Dès le mois de novembre 1245, en effet, le sénéchal déclarait que du consentement de Mahaud, sa femme, veuve de Jean, châtelain de Lille et de Péronne, et des enfants de ladite Mahaud, les dettes du châtelain avaient été payées le lundi avant la Toussaint (4).

Jean II avait donné cent livres pour son obit à l'abbaye de Pontrohart, où sa sœur était religieuse (5). Il fut inhumé près de son oncle Willaume à l'abbaye de Loos, entre la Bibliothèque et la salle du chapitre, où on lisait cette épitaphe :

« Chi gist Jehans ki fut castelains de Lille et de Péronne. Pryez » pour s'alme ».

Robert de Wavrin, intérimaire, 1245-1252. — Robert de Wavrin exerça la charge de châtelain de Lille pendant la minorité du fils aîné de Jean II. Il prend encore la qualité de châtelain de Lille dans un acte de 1252, par lequel, de concert avec la comtesse Marguerite, il apaise un différend entre l'abbaye de Loos et Robert de L'Anglée touchant leurs droits respectifs sur le vivier d'Esquermes (6). Mais à cette époque, Jean III devait, selon toute apparence, être près d'atteindre sa majorité.

XV. **Jean III**, 1256-1276. — Jean III, châtelain de Lille, épousa

---

(1) *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 117.

(2) Le 18 suivant Piétin.

(3) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, pp. 196 et 307.

(4) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 124.

(5) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 135. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 422.

(6) Archives du Nord, Fonds de l'Abbaye de Loos, n° 147.

Mahaut, fille d'Arnoul, sire de Mortagne, châtelain de Tournai, et d'Yolente de Coucy. Le fils de Jean II ne prit point les armes de son père et adopta l'écu *de gueules au chef d'or* (1), qui resta celui des châtelains de la maison de Lille.

En octobre 1256, Jean, châtelain de Lille, s'oblige, avec les nobles du pays, à l'exécution du traité de Péronne. Il promet, ainsi que les autres, de ne prêter aucun secours à celui qui n'exécuterait pas toutes les clauses de ce traité (2).

Au mois de mai 1261, Jean, châtelain de Lille, déclarait que Sara d'Orchies, sœur de Théobalde, maire d'Orchies, a acheté d'Aubert, fils de défunt Robert de Templemars, chevalier, et de son épouse Ogive, diverses rentes tenues de lui châtelain (3). Il était présent en 1263, comme homme du comté de Hainaut, quand l'Empereur de Constantinople rapporta dans les mains de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, le comté de Namur, pour le comte Gui (4).

En 1264, Jean III vendit au prix de 4.000 livres la châtellènie de Péronne à Guillaume, seigneur de Longueval, qui la revendit au roi saint Louis. La comtesse Marguerite s'engagea envers le monarque à veiller à ce que Mahaut de Mortagne, épouse du châtelain de Lille, renonçât à tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur la châtellenie vendue, à raison de son douaire, ce qu'elle fit en effet devant l'official de Tournai (5).

Le 28 octobre 1267, Jean III attestait que Roger, son frère, avait donné deux cents livres à l'abbaye de Phalempin (6). Il reconnaissait être tenu lui et son successeur au payement d'une rente annuelle de six livres, représentant les cent livres que Jean, son père, châtelain de Lille et de Péronne, avait données, pour son obit, à l'abbaye de Pontrohart où sa sœur était religieuse (7). Au mois de novembre suivant,

---

(1) Voir Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, n° 5308, et Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5549.

(2) *Inventaire Godefroy*, édité par la Société des Sciences de Lille, n° 1164.

(3) Original scellé : Un plain sous un chef (*De gueules au chef d'or*). Imprimé dans Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, t. I, p. 141.

(4) Inventaire Godefroy, n° 1346.

(5) Premier cartulaire de Flandre, pièce 72 et 73. — Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 161. — Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, Cartulaire, nos 131, 132 et 133.

(6) Du Chesne, *Maison de Béthune*, preuves, p. 162.

(7) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 135.

de concert avec l'abbé de St-Pierre de Gand, il promulguait une charte réglant les poursuites à intenter contre les débiteurs à Camphin (1). Au mois d'août de l'année suivante, il faisait avec la collégiale de Saint-Pierre de Lille une convention sur les contraintes à exercer pour le payement des amendes encourues par leurs hôtes respectifs (2). Au mois de mars précédent, il avait vendu à l'église de Marchiennes toutes les rentes en avoine et gélines qu'il tenait en fief de cette église ainsi que les droits et justices qu'il avait au territoire de Lorgies. Mahaut, sa mère, épouse de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, avait renoncé à son douaire sur ces biens (3). Lui-même avait renoncé à l'hommage du fief de Raimbaucourt qu'il réclamait à l'encontre de la même abbaye et avait reconnu, d'après les documents qui lui avaient été présentés par l'abbé, qu'il n'y avait aucun droit (4). En 1271, il assiste, comme juge, à la vente faite à la même abbaye, par la sœur d'Amauri de Landast, chevalier, du quart du vivier de Marchiennes (5).

Des différends d'intérêts divisaient alors le châtelain et le mari de sa mère, Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre. La comtesse Marguerite, prise pour arbitre en 1270, adjugeait au châtelain une somme de 3.000 livres qu'il réclamait du sénéchal, comme lui ayant été donnée par Isabeau et Méhaud, ses sœurs, à qui elle avait été assignée sur les bois de Plouich par testament de leur père. De son côté le châtelain avait à rendre au sénéchal diverses sommes et à bâtir pour celui-ci une maison au Plouich ou à Ostricourt, ainsi qu'il en avait été convenu entre eux (6).

Une autre sentence arbitrale de la comtesse Marguerite terminait, en 1273, un débat entre le châtelain de Lille et l'abbaye d'Hasnon, au sujet de la justice du village de Ferrières. L'abbaye eut la justice foncière ; la justice du sang et de simple mort d'homme fut laissée au

---

(1) Imprimé dans VAN LOKEREN, *Chartes et documents de Saint-Pierre de Gand*, n° 797.

(2) Imprimé dans TAILLIAR, *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne* ; et dans M^GR HAUTCŒUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 426.

(3) Archives de l'abbaye de Marchiennes. — DU CHESNE, *Maison de Béthune*, preuves, p. 162.

(4) Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes, p. 309.

(5) *Ibidem*, p. 15.

(6) Th. LEURIDAN, *Les Châtelains de Lille*, n° 141 du cartulaire.

châtelain qui pouvait mener en l'ost et chevauchée les hommes de l'abbaye. La comtesse retint pour elle la haute justice dont ni l'une ni l'autre des parties n'avait pu prouver la possession par charte (1).

Ce fut Jean III, châtelain de Lille, seigneur d'Haubourdin et d'Emmerin, de Blaringhem et de Sainghin-en-Weppes, qui, par un accord conclu, en octobre 1271, avec les échevins et la commune de Lille, entreprit de canaliser la Haute-Deûle jusqu'à Don, sur une largeur de 48 pieds avec six pieds de voie de trait et de joindre Don à La Bassée par un canal de même largeur. Il promettait d'affranchir la rivière mise en cet état de tous péages et autres droits ; le tout moyennant quinze cents livres d'Artois, monnaie de Flandre, que la ville lui payerait (2). Pour n'avoir pas à indemniser l'abbaye de Loos de la valeur de ses terrains traversés, il s'engageait envers les religieux d'établir le canal de telle manière qu'il ne pût leur nuire ni par trop grande abondance ni par manque d'eau ; qu'ils ne perdissent ni l'ancien cours d'eau passant parmi leur abbaye, ni leurs moulins, ni leurs pêcheries. Il renonçait en leur faveur à tous ses droits de pêche dans le canal depuis le pont d'Haubourdin jusqu'au filet de Canteleu. Il leur laissait pareillement la faculté d'aller et venir sur le canal avec bateau et de transporter ce qu'ils voudraient de Lille à La Bassée sans payer aucun droit, à la condition qu'ils feraient construire à leurs dépens le pont des Ribaux qui leur appartiendrait comme celui qu'ils avaient fait établir à l'écluse allant du moulin du Quesnoy à Basinghem (3). La comtesse Marguerite et le comte Gui confirmèrent cet arrangement (4).

En 1273, Jean III et Mahaut, sa femme, déclaraient que, par lettres du mois de février 1270, ils avaient vendu à la femme de Ferrand l'orfèvre, bourgeois de Lille, et à Jean Ferrand, son fils, clerc, une rente de vingt livres d'Artois assignée sur les rentes de la Neuville à Phalempin (5). En 1275, à la demande de la comtesse Marguerite,

---

(1) *Ibidem*, n° 146.

(2) Roisin, édition Brun-Lavainne, pp. 285 et 288. — Tailliar, *Recueil d'actes romans*, n° 208. — Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin*, Annexe n° 1.

(3) Fonds de l'abbaye de Loos, n° 194. — De Rosny, *Histoire de l'abbaye de Loos*, p. 154. — Tailliar, *Recueil d'actes romans*, n° 212.

(4) Premier cartulaire de Flandre, pièce 320. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 642.

(5) Em. Gachet, *Le Couvent de l'Abbiette de Lille*, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1852, pièce 29.

Jean se dessaisissait dans la main de cette princesse de l'hommage d'un fief que Marotte de Leers tenait de lui et l'affranchissait de tout service pour qu'il en fût fait aumône aux sœurs de Notre-Dame de Lille. Il faisait de même du fief de Gruel, à Péronne-en-Mélantois, tenu de lui et de Pierre de Sainghin, et que la comtesse remettait à la dite Abbiette en vertu du testament de Marie Deletour (1).

Jean III et Mahaut de Mortagne eurent ensemble quatorze enfants dont plusieurs sont connus :

1° Jean IV qui suit :

2° Roger de Lille ? Aucun titre ne fait mention de Roger de Lille comme fils de Jean III ; mais il est qualifié châtelain de Lille dans les comptes de la commune de Bruges relatifs à la bataille de Courtrai, en 1302, où périt le titulaire, et selon toutes probabilités il exerçait cette charge comme oncle de celui-ci et de l'héritière Guyotte de Lille.

3° Thomas de Lille. En 1275, Jean III et Mahaut, sa femme, firent, avec les tuteurs de Catherine, fille de feu Philippon de Maldeghem, un traité de mariage pour leur fils Thomas à qui ils assignèrent 183 livrées de terre à Erquinghem-sur-la Lys ; mais ce traité ne reçut pas son exécution. Thomas, parvenu en âge, refusa d'épouser celle que le traité lui destinait. De là des différends que le comte Gui aplanit en février 1281 (v. st.) (2). Thomas fut seigneur de Fresnes et de Blarenghem et l'auteur d'une branche cadette de la maison de Lille ; il est mort en 1326.

4° Raoul de Lille, chanoine de Saint-Pierre de Lille en même temps que prévôt de Seclin, frère du châtelain. Il est cité comme trésorier de Saint-Pierre en 1290 et 1292. En cette dernière année, il lui est accordé la jouissance viagère du manoir de Moncheaux avec ses dépendances et ses droits de justice, à charge de 40 livres parisis et 40 chapons de redevance annuelle (3).

5° et 6° Yolente et Mahaut de Lille portées par Vander Haer, sans indication de source, dans la carte généalogique de la maison de Lille.

En 1275, Jean III signa, comme garant, avec son frère Roger de

---

(1) Em. Gachet, *Le couvent de l'Abbiette de Lille*, pièces 36 et 40.

(2) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 651, 707 et 708.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 537 et 541 ; — *Documents liturgiques et nécrologiques*, pp. 138 et 305.

Lille, les lettres par lesquelles Gui de Dampierre, associé dès ce temps au gouvernement, promettait d'observer les conventions souscrites envers le roi saint Louis, par le comte Thomas, les comtesses Jeanne et Marguerite (1).

Au mois de mars 1276 (n. st.), Jean III, châtelain de Lille, et Mahaut, sa femme, reconnaissent que leur père et beau-père (Jean II), jadis châtelain de Lille, s'était engagé à donner à sa sœur Jakemine, religieuse au couvent de Messines, une somme de cent livres, monnaie de Flandre, pour en acheter des rentes à recevoir par elle sa vie durante et après son décès par le couvent de Messines. Son père n'ayant payé que la somme de 50 livres, ledit Jean (III), châtelain de Lille, reconnaît être redevable des 50 livres restantes. Il assure à sa tante Jakemine une rente de 63 sous à prendre chaque année sur les revenus de sa terre de Zwinlande, près du village de Poperinghe, et prie le comte de Flandre d'en faire une obligation imposée à ladite terre de Zwinlande dont il est le seigneur terrier. Le comte Gui approuve cette convention et la rend obligatoire pour le châtelain de Lille et ses hoirs (2).

Jean III prit encore les armes pour suivre Gui de Dampierre dans une expédition contre l'évêque de Liège (3) ; mais là s'arrêta sa carrière. Il mourut en 1276, le 24 octobre, suivant Piétin, aux environs de la fête de Saint-Simon et de Saint-Jude, qui tombe le 28 de ce mois et fut inhumé à Loos près de son père, non loin du chapitre, sous une tombe élevée où il fut représenté avec sa femme et leurs quatorze enfants. On y lisait cette épitaphe qui donne l'année de sa mort, mais qui, au temps de Piétin, ne laissait plus voir son âge dans quatre lettres effacées.

« Tres C compone quater, L, X bis, 1 duplica ter,
» Annis sub Christi numero currentibus isto,
» ..... sex annis vita flo rente Johannis.
» Simonis et Judæ prope festum more qua si sude
» Ejus fodi epar, cui rarus inest patriæ par
» Prudens, formosus, pietate fruens animosus,
» Dando judicio constans, a limite recto
» Nec prece, nec minis poterat cor nobile flecti ».

---

(1) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 347.

(2) Diegerick, *Inventaire des chartes et documents de l'ancienne abbaye de Messines*, n° 132.

(3) Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 291.

Plus tard la châtelaine eut aussi son épitaphe gravée sur le mausolée, bien que son corps ne reposât point à Loos. Aux pieds de son effigie on lisait :

« Digna viro tali merito Magtildis amanda
» Lege maritali, spe prolis ei socienda
» Consensit gratis, cui Mauritania patre,
» Couchiacus matre tituli sunt nobilitatis.
» Ex qua lege Dei servata nobilis heros
» Bis septem pueros genuit miræ speciei,
» Hæc ut prædixit quasi turtur et viduata,
» Esse Deo grata satagens castissima vixit,
» Ad rudimenta sibi peccata remedia quærens
» Instabat mœrens cum quo voluit sepeliri.
» Cotidie pietas monet se monumento
» Supernis vivant, orare memento ».

Mahaut de Mortagne survécut à son mari 35 années qu'elle passa au Plouich, à ce qu'il semble. Elle fut inhumée à Phalempin, au chœur de l'église, devant la Trésorerie, sous une lame qui portait ces mots :

« Chi gist Madame Mehaut de Mortaigne, chastelaine de Lille, qui trespassa l'an 1311 ».

XVI. **Jean IV,** 1276-1292. — Les actes de Jean IV sont plus nombreux qu'intéressants. En 1277, il s'engageait avec Mahaut, sa mère, à rendre au comte Gui une somme empruntée pour eux d'un bourgeois de Douai (1). L'acte est muni d'un sceau ogival de 66 mill,. avec cette légende : *Mathildis castellane Insulensis*. Il représente une dame debout en robe et en manteau vairé, au chapel recouvert d'un voile, un oiseau sur le poing, sur un piedouche. A dextre, un écu à la croix (qui est de Mortagne) ; à sénestre, un plain sous un chef (*de gueules au chef d'or* qui est de Lille) (2).

En décembre de la même année 1277, Jean, châtelain de Lille, attestait que les hoirs de feu Watier de Scaghe, chevalier, s'étaient dessaisis entre les mains de son bailli, Jean Clabaut d'Erquinghem, au profit de l'église de Saint-Martin d'Ypres, de la dîme de Boesinghe

---

(1) Chambre des Comptes de Lille, original. — Joseph DE SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. 661.

(2) DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 3550.

que ledit Watier tenait en fief de lui châtelain. Jean remet à l'église la dite dîme libre de tout service de fief (1).

Le châtelain Jean IV avait alors à régler le douaire de sa mère qui le réclamait dans les terres de la demoiselle de Lille, sa belle-sœur, fille de Jean II (2). Une partie de ce douaire avait été assignée à la châtelaine mère sur les bois du Plouich, en une rente de 400 livres dont le comte Gui s'était porté caution ; Jean et ses parents : Wautier, châtelain de Courtrai, sire de Nevèle (3), Willaume de Béthune, sire de Locres et de Helbuterne, ses cousins, Robert de Wavrin, sire de Dranoutre, son oncle, Guillaume de Flandre, fils du comte, son cousin, promettaient, en 1279, de décharger ledit comte de cette caution (4). Un fief à Ennevelin, tenu du même douaire et libéré de tout service de fief par la châtelaine-mère, était vendu en 1281 par Robert de Wavrin aux sœurs de l'Abbiette de Lille (5).

En 1279, Jean IV faisait savoir que Aelis de Millevoie avait vendu au chapitre de Saint-Pierre de Lille sa dîme à Hérin qu'elle tenait de lui en arrière-fief. Jean ratifiait cette vente et remettait au chapitre la dîme libre de toute charge féodale (6). Lui-même vendait audit chapitre une rente à Wattignies, en novembre 1279, et déclarait que dans le cas où Béatrix, sa femme, réclamât son douaire ou d'autres droits viagers sur cette rente, le chapitre pourrait se dédommager sur d'autres rentes à La Bassée (7). C'est la première fois qu'il est fait mention de la femme de Jean IV. Plusieurs actes assurèrent au chapitre de Lille la possession de la rente à lui vendue par le châtelain du consentement

---

(1) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin à Ypres*, n° 284.

(2) Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 673.

(3) Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre au château de Rupelmonde*, pièce 247.

(4) Chambre des Comptes à Lille, originaux, analysés dans Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 669. — L'acte de Jean, châtelain de Lille, est muni d'un sceau rond de 48 mill. Légende : ✝ *S' Johan(n)is : castellani : Insulensis.* Écu au plain sous un chef (*de gueules au chef d'or*). (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5551).

(5) Quatrième Cartulaire de Flandre, p. 242. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 683.

(6) Cartulaire de Saint-Pierre de Lille, *liber catenatus*, n° 435.

(7) Fonds de Saint-Pierre de Lille, original scellé du sceau intact de Jean. — *Liber catenatus*, n° 134. — Imprimé dans Tailliar, *Recueil d'actes des XII^e^ et XIII^e^ siècles en langue romane wallonne*, n° 219.

de son oncle Robert de Wavrin, sire de Dranoutre, de qui elle était tenue (1). En décembre 1280, Jean assignait encore en garantie les rentes et droitures qu'il possédait à Lille (2). Enfin, en janvier 1282 (n. st.), il donnait au même chapitre, pour Dieu et en aumône, une maison, rue d'Angleterre, acquise de Baudon de Le Porte, et faisait agréer ce don par le comte Gui (3).

En l'année 1282, Jean, châtelain de Lille, vendait aux religieux de Loos, pour la somme de 20 livres, l'éclusette entre Kesnoit et les eaux de l'abbaye, avec le fonds contenant six cents et demi-quarteron de terre (4). En 1284, il faisait remise à l'Hôpital Comtesse d'un fierton de fin argent et un denier que cette maison lui devait (5). Au mois de mars 1285 (n. st.), il assignait sur la vente des tailles de son bois du Plouich les six livres de rente données à l'abbaye de Pontrohart (6). Il vendait au chapitre de Saint-Pierre de Lille 13 bonniers de ce même bois au lieu dit le Frète du Prêtre (7). On le rencontre encore comme témoin jusqu'en 1287 (n. st.) dans les actes du comte Gui (8) ; puis il disparaît de la scène.

Il avait promis, paraît-il, au comte Gui d'aller hors du pays au service de son fils, Philippe de Flandre, marié en Italie et comte de Chieti (9). Jean revint-il de l'Abbruzze ? Périt-il devant Castellamare où Philippe lui-même fut fait prisonnier ? On ne sait. Toujours est-il qu'il était mort en juin 1292 (10). L'Obituaire et le Nécrologe de Saint-Pierre de Lille marquent sa mort au 17 février : « *XIII kal.* (*Martii*),

---

(1) Fonds de Saint-Pierre, originaux. — *Liber catenatus*, nos 133 et 135. — Tailliar, *Recueil d'actes*, nos 218 et 220.

(2) Fonds de Saint-Pierre, original ; — *Liber catenatus*, no 592.

(3) *Ibidem*, original scellé des sceaux du châtelain et du comte Gui.

(4) Fonds de l'abbaye de Loos, no 202.

(5) Archives de l'Hôpital Comtesse, original scellé ; — *Inventaire sommaire*, no 115.

(6) Cartulaire de Saint-Pierre, *Liber catenatus*, no 654.

(7) *Ibidem*, nos 150 et 151.

(8) 4e Cartulaire de Flandre, pièce 109. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 726 et 743.

(9) « Car il ne pooit demorer au païs pour le convenances ke il eut à Monseigneur le comte de Flandres d'aler hors dou païs ou service Monseigneur Phelippe de Flandres, son fil ». (*Premier cartulaire de Flandre*, pièce 239, fo 71).

(10) *Liber catenatus*, nos 647 et 648.

Obitus Johannis, castellani Insulensis. XX sol. debet Radoulus thesaurarius frater ejus » (1).

Jean IV avait épousé avant 1279, comme on l'a vu plus haut, Béatrix de Clermont, dite de Nesle, fille de Simon, l'un des régents du royaume pendant l'absence de Saint Louis, sœur de Raoul, connétable de France, d'Amauri, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, et de Simon, évêque et comte de Beauvais. Il en avait eu :

1° Jean V, qui suit :

2° Simon de Lille, mort jeune selon Van der Haer. Il ne figure dans aucun titre. Le nécrologe de Saint-Pierre marque sa mort au 11 mai : « *V. Id. Maii, Obitus Symonis de Insula, filii Johannis castellani de Insula* » (2).

3° Guyotte de Lille, héritière de la châtellenie après son frère Jean V.

4° Marie de Lille, religieuse à l'Abbaye du Bois de Beaulieu, au diocèse de Noyon (3).

Béatrix de Nesle vivait encore le 10 décembre 1294. Elle est morte un onze mai, d'après le Nécrologe de Saint-Pierre de Lille : « *V id. maii, obitus Beatricis de Nigella* » (4). On verra par les actes subséquents qu'en 1293, Béatrix accepta, pour son fils Jean V, un arrangement qui remettait aux mains de celui-ci le comté de Herlies ; qu'elle céda à Mahaut, fille de Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, 95 livrées de terre et 400 livres dont 200 livres furent données, le 10 décembre 1294, à Sébille de Wavrin, sœur utérine de cette Mahaut de Lille.

XVII. **Jean V**, 1292-1302. — Voici un châtelain que ni Piétin, ni Van der Haer n'ont connu. Son existence pourtant ne saurait être mise en doute : elle est notamment attestée par les actes dont suit une brève analyse.

En juin 1292, Raoul de Clermont, connétable de France, seigneur

---

(1) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, pp. 138 et 305.

(2) *Ibidem*, p. 309.

(3) *Liber Catenatus*, nos 647 et 648.

(4) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 309.

de Nesle (frère de Béatrix, femme de Jean IV), et Guillaume de Mortagne (frère de Mahaut, femme de Jean III et par conséquent grand-oncle de Jean V), déclarent consentir à ce que Jean (V), leur neveu, châtelain de Lille, assigne à la franche abbaye du Bois de Beaulieu, où Marie, sœur dudit Jean (V), est entrée en religion, 20 livres de rente perpétuelle sur la châtellenie de Lille, devant tenir lieu à la dite Marie de la dot que son père lui avait assignée pour le cas où elle se mariât. Ils prient le comte de ratifier cet acte parce que leur neveu est *sousagiés* (1).

Jean V, encore en tutelle à cette époque, n'avait pu se mettre à la tête des troupes de la châtellenie dans une expédition en Hainaut ; Thomas, son oncle, avait commandé pour lui la commune de Lille ; mais comme Thomas n'était encore qu'écuyer, on donna, en octobre 1292, des lettres de non préjudice à la commune qui avait droit d'être commandée par un chevalier (2).

Mahaut, fille de Jean II, avait reçu de Jean III, son frère, sur ce qui lui revenait en mariage, le comté de Herlies avec la faculté de le vendre, de le donner ou d'en faire aumône ; mais Jean IV, son neveu, l'ayant priée de ne pas aliéner cette terre, elle avait consenti à la lui rendre en échange d'un revenu annuel de cent livrées de terre, sa vie durant, avec pouvoir de disposer en aumône, à sa mort, d'une année de ce revenu. Forcé de partir en Italie au service de Philippe de Flandre, suivant la promesse qu'il avait faite au comte Gui, Jean IV n'avait pu donner suite à cet arrangement ; mais sa veuve, Béatrix de Nesle, l'accepta pour son fils Jean, cinquième du nom, châtelain de Lille, qui recouvra ainsi, le 12 mars 1293 (n. st.) le comté de Herlies. Béatrix céda à Mahaut 95 livrées de terre qu'elle tenait de Jean V, châtelain de Lille, son fils, et qu'elle avait autrefois acquises de Roger de Lille, sire de Pontrohart ; plus 400 livres payables en quatre années (3), et dont 200 furent versées, en 1294, dans les mains de Jean de Gavre, sire de Hérimez, qui avait épousé Sébille, sœur utérine de Mahaut. Cette Sébille était fille de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, et de Mahaut de Béthune, veuve

---

(1) Cartulaire de la Collégiale de Lille, *Liber Catenatus*, nos 647 et 648. — Analysés dans Mgr Hautcœur, pp. 540 et 541.

(2) Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 327.

(3) Premier cartulaire de Flandre, pièces 239 et 240, fo 71. — Imprimé dans Th. Leuridan. *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, nos 180 et 181.

de Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, et Mahaut de Lille lui avait donné ces 200 livres en aide de son mariage (1).

Le sceau de Jean V, encore écuyer en 1299, figure un écu au plain sous un chef dans un trilobe, avec cette légende: ✝ S. *Jehan catelain de Lille* (2). En mai 1302, Jean, châtelain de Lille, approuve l'acquisition faite par l'abbaye de Flines, au territoire de Bercus de cinq bonniers et un quartier de terre tenus de lui (3). Il ne se révèle plus ensuite à l'histoire que par sa mort.

Quand la guerre éclata entre le comte de Flandre et Philippe-le-Bel, le jeune châtelain de Lille, entraîné sans doute par la famille de Nesle, comptait parmi les Léliarts ou gens du Lys, qui appelaient de tous leurs vœux la domination française. En juillet 1302, il assista, sous le commandement du connétable Raoul de Nesle, à la bataille de Courtrai et périt avec la noblesse de France (4) en cette mémorable journée où avec plus d'honneur combattaient, dans les rangs des Flamands, ses oncles Roger et Thomas de Lille. Sa mort est ainsi reprise dans le nécrologe de Saint-Pierre de Lille: « *VIId. julii, obitus Joannis, castellani de Insula, filii Joannis, castellani et Beatricis de Nigella* (5) ce qui ne peut laisser aucun doute sur son origine et sur son identité.

Roger est qualifié châtelain de Lille dans les comptes de la commune de Bruges relatifs à la bataille de Courtrai (6), et signe en cette qualité, le 23 septembre 1303, une trêve entre les Flamands et Philippe-le-Bel. Son sceau équestre est aux armes adoptées par Jean III : un plain sous un chef (*de gueules au chef d'or*) (7). Il est

---

(1) Chambre des Comptes de Lille, original. — Th. Leuridan, n° 182.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5552. — *Liber catenatus*, n°s 567, 569 et 570 : vente au chapitre de Saint-Pierre, par Simon de Marchenelles de sa dîme de Sequedin.

(3) Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, n° CCCLXIV.

(4) *Chronique de Li Muisis*, dans le *Corpus chronicorum Flandriæ* publié par De Smet, t. II, p. 197. — *Chronique anonyme de la guerre entre Philippe-le Bel et Gui de Dampierre*, *Ibidem*, t. IV, p. 473. — *Bataille de Courtrai ou des éperons d'or*, par A. Voisin, dans le *Messager des Sciences et des Arts de Belgique*, 1834.

(5) Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques*, p. 312.

(6) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 623.

(7) Archives nationales, J. 554, n° 14, Original muni du sceau de Roger. — Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, n° 5309.

hors de doute que ce Roger, que j'ai classé au nombre des enfants de Jean III, exerçait temporairement la charge de châtelain au lieu du titulaire qui avait embrassé le parti ennemi, et, après la mort de celui-ci, au nom de Guyotte de Lille, sa nièce, sœur et héritière du défunt.

On connaît l'issue de cette guerre désastreuse : la ville et la châtellenie de Lille, cédées à Philippe-le-Bel avec la Flandre gallicane, allaient faire, jusqu'en l'an 1383, partie intégrante du royaume de France.

En même temps, la maison des châtelains de Lille, tombée en quenouille dans la personne de dame Guyotte, entrait dans la famille princière de Luxembourg. La châtellenie héréditaire retrouvait en illustration ce qu'elle allait perdre en pouvoir et en influence sous la nouvelle domination.

(*c*) MAISON DE LUXEMBOURG-LIGNY.

XVIII. **Guyotte de Lille et Wallerand de Luxembourg,** 1302-1337. — Guyotte, châtelaine de Lille, dame d'Haubourdin et d'Emmerin, de Sainghin-en-Weppes, etc., épousa, avant 1305, Wallerand de Luxembourg, sire de Ligny, de Roussy, de Beaurevoir, et aussi de la ville de Deinze qu'il vendit à Robert de Béthune, comte de Flandre, en 1317 (1). Luxembourg portait d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir (2).

Le 5 novembre 1305, Wallerand de Luxembourg, sire de Ligny et châtelain de Lille, octroyait l'amortissement de 20 livres de rente sur le fief de Pérenchies, vendues jadis par Roger de Pérenchies et demoiselle Maroie, sa femme, à Béatrix Li Aubegoise, sœur d'Adam de La Bassée, chanoine de Lille (3). Le 1er mai 1310, Wallerand et son épouse Guyotte, châtelaine de Lille, donnaient à l'église et aux chanoines de Cambrai 59 mencaudées de terres sises à Caudry (4). En novembre 1312, ils cédaient à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin

---

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 543 et 547.

(2) Voir DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 5553.

(3) Fonds de Saint-Pierre de Lille, original scellé.

(4) CARPENTIER, *Preuves de l'Histoire de Cambray*, p. 41.

la justice dans les marais d'Anchin, excepté les quatre cas souverains (1).

Le 24 mai 1319, ils échangeaient contre d'autres rentes une rente qu'ils devaient à l'abbaye de Loos pour l'obit anniversaire de Jean III, châtelain de Lille, fondé en ladite abbaye. Ils exemptaient en outre les religieux de tous droits de péage sur les quatre ponts du Mélantois, savoir de Marcq, de Bouvines, de Tressin et de Lempempont (2). En 1320 et 1321, ils assignaient sur leur bois du Plouich la rente de vingt livres qu'ils devaient servir à l'abbaye de Beaulieu pour leur sœur Marie de Lille qui y était religieuse, et la rente de six livres donnée à l'abbaye de Pontrohart par Jean II, châtelain de Lille et de Péronne ; rentes que les chanoines de Lille acquéraient de ces deux abbayes (3). Dans le même temps, ils remettaient Jean Le Més, bourgeois de Lille, en possession d'un fief à Haubourdin (4). En 1324, pour reconnaître les bons et loyaux services rendus aux châtelains par Guillaume du Plouich d'Aubers, écuyer, ils lui accordaient en fief 22 à 23 bonniers de bois à Thumeries, fief que Guillaume vendait au chapitre de Saint-Pierre (5).

Par acte du 13 juillet 1330, Wallerand et Guyotte, de concert avec leur fils Jean, fondaient deux chapelles à Haubourdin, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées. En 1325, deux frères d'Arras, Sauvales et Jean Crépin, chevaliers, avec leurs suppôts, poursuivirent à Haubourdin, terre d'Empire, Bauduin de Le Motte et Gérard de Hars, qui s'y étaient réfugiés comme en lieu franc, mirent le feu à la maison où les fugitifs se trouvaient, les enlevèrent violemment et, contre les coutumes et privilèges de l'Empire, les livrèrent à la justice française qui en fit exécution. Le comte de Hainaut, de qui relevait la terre d'Haubourdin, voulut bien, en ce qui le concernait et à l'intercession d'amis puissants, pardonner aux agresseurs ; mais Wallerand de Luxembourg exigea, en réparation de leur attentat contre sa justice, une somme de 400 livres destinées

---

(1) Troisième cartulaire de Hainaut, pièce 35.

(2) Fonds de l'abbaye de Loos, nº 239.

(3) *Liber catenatus*, nos 644-646, 652 et 653. Pour la description du sceau de Guyotte, voir DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, nº 5554.

(4) *Inventaire sommaire des Archives du département du Nord*, B. 566.

(5) Mgr HAUTCŒUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 636 et 637.

à fonder deux chapelles expiatoires. A cette somme insuffisante Wallerand et sa femme ajoutèrent des terres et des rentes pour l'entretien de deux chapelains, en stipulant que chaque jour ils célébreraient la messe pour le repos de leurs âmes, celle de leur fils, et celles des deux victimes (1).

En 1336, Guyotte, châtelaine de Lille, fondait et dotait la chapelle de Sainte-Catherine, à la Neuville-en-Phalempin (2), qui fut érigée en paroisse particulière. Elle avait aussi fondé la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste où elle fut inhumée en 1337. Un marbre recouvert d'une lame de cuivre la représentait avec ses armoiries. Sur cette lame, d'une épaule à l'autre, on lisait :

« Chy gist dame Guyote, dame de Ligny, chastelaine de Lille, ki » trespassa l'an MCCC et XXXVII, le VII[e] jour aoust. Priez pour » s'ame » (3).

Quant à son mari, Wallerand de Luxembourg, on ignore l'année de sa mort. Le père Anselme la reporte après 1353, et en effet, Wallerand était encore chargé, le 1[er] novembre 1352, par Marguerite, comtesse de Hainaut, sa cousine, de rendre hommage au Roi pour la terre d'Ostrevant et pour la rente assignée à cette princesse sur le Trésor de Paris (4). Piétin assure qu'il vivait encore en 1360 (5).

Après Jean de Luxembourg qui lui succéda, Guyotte laissa-t-elle d'autres enfants comme le supposent quelques généalogistes ? Au fond cela importe peu à mon sujet ; mais il est à remarquer qu'elle n'en fait nulle mention dans l'acte de fondation de la chapelle de La Neuville où elle rappelle les membres de sa famille que la mort avait frappés : Jean, son père ; Béatrix de Nesle, sa mère, et Mahaut, sa grand'mère, et où elle prescrit des prières pour les âmes de ceux qui survivaient : Wallerand, son mari, et Jean, son fils, « quand de ce

---

(1) Cartulaire de Guillaume 1[er] aux Archives générales de Belgique à Bruxelles. Imprimé dans Léop. DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, Mons, 1866, t. II, p. 25. — TIERCE, *Notice historique sur Haubourdin*, p. 35.

(2) JACQUES LE GROUX, *La Flandre Gallicane*, manuscrit autographe de la Bibliothèque de Roubaix, p. 383.

(3) DUTHILLŒUL. *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, t. II, p. 163.

(4) SAINT-GENOIS, *Monumens anciens*, p. 248.

(5) *Descente des Chastelains.*

» siècle seront défaillis » (1). Suivant Piétin et Van der Haer, elle avait eu un premier fils nommé Henry, mort jeune et enterré à Ligny.

XIX. **Jean de Luxembourg**, — 1337-1364. Jean de Luxembourg, sire de Roussy, châtelain de Lille, avait épousé, par contrat du 10 juillet 1330, Aelis de Flandre, dame de Richebourg et d'Erquinghem, fille de Guy de Flandre, petit-fils du comte Guy de Dampierre. Elle mourut en 1346 et fut inhumée à Phalempin, sous une tombe de marbre représentant une dame avec ses armoiries. On lisait, gravés sur une lame de cuivre, ces mots :

« Chy gist madame Aelis de Flandres, jadis chastelaine de Lille, » qui trespassa en l'an de grâce Nre-Seigeur M CCCXLVI, le » IIII[e] jour du mois de may. Priés pour s'ame. »

Un manuscrit de la Bibliothèque de Lille (N° 272) donne en outre cette épitaphe :

« Chi fu en tierre jadis
» Li bonne, sage Aelis
» De Flandres, et fu chastelaine
» De Lille en son temps souveraine,
» Humble, dévote de certain
» Envers les povres soir et matin
» Et abstinence de son corps
» De chou n'avoit nul recors.
» Vous passans k'encore vivés
» Por Dieu vous priei ki chi passés
» D'orisons li fachiés offrande
» C'est chou que l'ame au corps demande. »

Jean de Ligny, sire de Roussy et châtelain de Lille, obligé d'aller en guerre, avait établi pour ses procureurs en sa terre de la châtellenie de Lille, Willaume de Raisse, chevalier, « son compagnon », et Jean de L'Atre, son bailli, lesquels reconnaissaient, le 21 août 1338, que Roger de Fierieton, homme de fief du châtelain en la paroisse de Boesinghe, avait prêté audit châtelain une somme de dix livres parisis à la condition que tant que cette somme ne lui serait pas renduc,

---

(1) Jacques Le Groux, *La Flandre Gallicane*, manuscrit autographe des archives de Roubaix, p. 383.

Roger, ni son hoir, ne pourraient être contraints au service d'ost et de chevauchée qu'ils devaient à cause de leur fief (1).

Jean de Luxembourg paraît avoir été doué d'un esprit conciliant. Ses actes sont empreints d'un caractère d'équité et de sagesse qui lui acquirent sans doute la confiance et l'estime de tous. Ayant dû, à cause des guerres, laisser élever deux moulins à vent sur la motte de son hôtel à Lille, il consentit, en 1339, à ce que l'Hôpital Comtesse, à qui ils appartenaient, pût les y laisser. (2) En 1341, à la demande de la communauté de Herrin, il lui rend cinq bonniers de marais qu'elle lui avait donnés à prendre le long du ruisseau de l'Escueil pour l'aide qu'elle avait reçue de lui dans un procès contre la communauté de Gondecourt, et accepte en échange une redevance annuelle de 4 deniers pour chaque cheval, vache ou porc que les habitants feraient paître audit marais, de 2 sous pour cent moutons, de 4 deniers pour chaque faux et pelle fauchant et tourbant au même marais. (3) Voulant rester en paix avec la Sainte-Eglise, il remit, en 1347, à l'abbaye de Loos le manoir de l'Escueil que les religieux possédaient à Illies, mais qui lui avait été dévolu à cause de forfaiture. (4) Pour mettre fin à un procès intenté par son père contre les échevins de Lille, il entra en arrangement avec eux, en 1348, et les reconnut en bonne possession du privilège de l'arsin. (5) Ces mêmes échevins à qui il avait, en 1350, témoigné tout son mécontentement à cause des poursuites qu'ils exerçaient contre ses gens de La Bassée, lui ayant prouvé qu'ils étaient fondés en droit et raison, il leur rendit son amitié. (6)

Cet esprit de conciliation le fit choisir pour arbitre, en 1351, par la ville de Lille et l'abbaye de Loos, dans leur différend au sujet d'une planche posée sur la rivière de la Bassée à Lille. (7) Enfin, en 1354, il terminait par une convention équitable un conflit de juridiction que

---

(1) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 451.

(2) Archives de l'Hôpital Comtesse, Original, n° 226 de l'*Inventaire Sommaire*.

(3) Archives du Nord, fonds de Saint-Aubert, original. Imprimé dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 201. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5555.

(4) Fonds de l'abbaye de Loos, n° 261.

(5) Roisin, édition Brun-Lavainne, pp. 379, 381 et 383.

(6) Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 388.

(7) *Ibidem*, pp. 391 et 392. — Fonds de l'abbaye de Loos. — Archives communales de Lille, original scellé. — Demay, *Inventaire des Sceaux de la Flandre*, n° 5556.

lui suscitaient les échevins de Douai, au sujet d'un bourgeois de cette ville arrêté par les échevins d'Ostricourt (1).

Jean de Luxembourg s'était remarié, dit-on, à Jeanne Bacon, dame de Molay, dont il n'eut point d'enfants et avec laquelle il vivait encore à la fin de l'année 1360, lorsque sur le point de partir en Angleterre comme otage du roi de France, il fit son testament. Le roi Jean, prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers, avait requis les habitants de Lille d'envoyer à Calais, comme otages, deux des plus notables d'entre eux. Jean de Luxembourg et Gui, son fils, s'étaient aussitôt disposés à payer de leur personne tandis que la ville contribuait à la rançon pour 2.000 écus vieux. On voit par les comptes de la commune que les deux otages quittèrent Lille, le 2 janvier 1361, pour se rendre en Angleterre. Ils reçurent de la ville, au moment de leur départ, 200 moutons d'or et cinq cotes hardies pour eux et leurs valets. On leur envoya encore dans le courant de l'année 280 moutons d'or pour leurs dépenses et 591 livres deux ans après, ce qui reporte à l'année 1363. (2)

A cette époque, les otages cherchaient à revoir leur patrie. L'un d'eux surtout, le duc d'Anjou, ne pouvait supporter ses ennuis ; il rompit son ban et s'échappa. Sa présence en France était un déshonneur, et le roi résolut d'aller en personne réparer cette violation du droit d'otage, en même temps qu'il traiterait de la liberté des autres princes et de tous les chevaliers qui répondaient au roi d'Angleterre de la loyauté de la France.

Qu'advint-il du châtelain de Lille qui, par son testament, avait exprimé la volonté d'être ramené à Phalempin s'il succombait en Angleterre ? Il mourut, on ne sait en quel lieu, le 17 mai 1364, et fut en effet inhumé à Phalempin, au chœur de l'église, sous la Trésorerie où il était représenté « en personnage eslevé ». Outre son fils Gui, compagnon de sa captivité et qui lui succéda, il laissait de sa première femme, six ou sept enfants légitimes que les généalogistes mentionnent suffisamment (3) et, si Piétin ne s'est pas trompé, deux enfants naturels auxquels son testament assurait quelques legs. (4)

---

(1) Duthillœul, *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, t. II, p. 156.

(2) Piétin et Vander Haer. — Panckoucke, *Abrégé chronologique de l'Histoire de Flandre*. — Roisin, p. 408. — V. Derode, *Histoire de Lille*, p. 248.

(3) Voir Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles de Belgique*, Maison de Thiennes.

(4) *Descente des Chastelains.*

XX. **Gui de Luxembourg**, 1364-1371. — Gui de Luxembourg, sire de Roussy, de Beaurevoir, de Richebourg, d'Erquinghem, d'Haubourdin, châtelain de Lille, avait épousé, en 1350, Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol, dame de Bohain et de Dourlens. Il était gouverneur d'Arras en 1359, fut créé comte de Ligny par lettres du roi Charles V, au mois de septembre 1367, et mourut à la bataille de Basweiler, le 22 août 1371, en défendant le parti de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, contre Guillaume de Juliers. Je n'ai recueilli de lui aucun acte relatif à la châtellenie héréditaire de Lille.

Gui de Luxembourg laissait sept ou huit enfants parmi lesquels :

Wallerand, son successeur.

Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir et de Richebourg, époux de Marguerite d'Enghien, comtesse de Conversan et de Brienne. Leur fils aîné, Pierre de Luxembourg, succédera aux petits-fils de Wallerand morts sans postérité.

Pierre de Luxembourg, né à Ligny, le 20 juillet 1369, archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres, évêque de Metz en 1383, cardinal du titre de Saint-Georges au mois d'avril 1386, mort à Avignon, le 2 juillet 1387, à l'âge de 18 ans et inhumé en l'église des Célestins. Il fut béatifié par le pape Clément VII.

André de Luxembourg, évêque de Cambrai en 1390.

Il laissait aussi deux enfants naturels, dont Jean de Luxembourg, dit Caulus ou bâtard de Ligny, chevalier, seigneur de Forest, mort le 25 juin 1403 et enterré à Phalempin ; époux de Jeanne d'Encre ou d'Esne, dame de Forest et du Bois, morte le 25 octobre 1432 et inhumée près de son mari en l'abbaye de Phalempin où se voyait leur tombe élevée de quelques pieds et recouverte d'un marbre représentant deux personnages avec leurs armoiries. (1)

A l'époque où Guy de Luxembourg laissait la châtellenie de Lille à son fils Wallerand II[e] du nom, la Flandre wallonne venait de changer de maître. En considération du mariage du duc de Bourgogne avec la fille unique de Louis de Mâle, comte de Flandre, le roi Charles V avait cédé à celui-ci les villes de Lille, Douai et Orchies ; mais avec la réserve expresse de retour à la couronne de France à défaut d'héritier mâle. Cette clause, que Louis XI essaya vainement de maintenir à la

---

(1) Duthillœul, *Petites Histoires de Flandre et d'Artois*, t. II, p. 163.

mort de Charles le Téméraire, devint entre les mains de Louis XIV un des titres à la conquête de Lille, en 1667.

XXI. **Wallerand II de Luxembourg**, 1371-1402. — Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, seigneur de Fiennes et de Bohain, né en 1355, fait chevalier à l'âge de quinze ans, avait accompagné son père dans l'expédition du Ponthieu, en 1369, et à la bataille de Basweiler, où il le vit mourir les armes à la main. Prisonnier des Anglais étant au service de France, il épousa, à Londres, en 1379, Mahaut de Reus, fille de Thomas de Holland, comte de Kent, et sœur utérine de Richard II, roi d'Angleterre. Il obtint alors sa liberté moyennant une rançon de 60 mille francs. Il emprunta au comte de Flandre une partie de cette somme et, pour s'acquitter, il lui remit la mairie ou amancep de Courtrai. (1) Mais en 1382, il devait encore au comte et à ses chevaliers plusieurs sommes en garantie desquelles le suzerain fit saisir le fief de la châtellenie de Lille. Dans les motifs de cette rigueur entrait un autre grief: Le châtelain ou plutôt ses officiers avaient laissé échapper des prisons de Lille deux prisonniers ennemis du comte et conspirateurs, lesquels, à cause de son fief, il était tenu de garder ou faire garder à ses périls et aventure (2). Il fallut bien, s'il voulut conserver sa châtellenie, qu'il payât ses dettes et qu'il donnât satisfaction au comte.

A partir de cette époque, le châtelain de Lille entra dans une série de conflits qui dénotent un caractère peu facile. En 1387, il prétendait faire renvoyer devant sa cour de Phalempin une cause intentée contre Bauduin de Langlée qui s'était emparé, au préjudice du domaine, des biens délaissés par une bâtarde. Il fut obligé de renoncer à sa prétention par transaction entérinée au Parlement de Paris (3). En 1392, il se débattait contre la Gouvernance de Lille relativement au tiers des amendes qu'on lui refusait dans les cas de souveraineté et sur ce qui excédait le taux coutumier de 60 livres (4). Il se plaignait de ce que

---

(1) Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, *Original scellé*.

(2) *Septième cartulaire de Flandre*, 2e partie, fo 50. — Ce titre et celui qui précède sont imprimés dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, nos 212 et 213.

(3) Archives départ. du Nord, *2e registre des Chartes*, fo 10 recto.

(4) *Ibidem*, original scellé du sceau royal. Imp. dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, no 216.

les officiers du comte méconnaissaient ses droits et empiétaient même sur sa justice patrimoniale ; qu'ils rebutaient durement ses officiers, les arrêtaient parfois et annulaient leurs sentences ; qu'ils tenaient à son préjudice les franches-vérités de la châtellenie ; qu'ils levaient des tailles insolites sur ses sujets ; qu'ils violaient les franchises de sa terre d'Haubourdin ; qu'ils le troublaient enfin par maints abus dans les possessions, droits et libertés qui lui appartenaient à cause de sa châtellenie.

Avant d'examiner ses griefs, on lui objecta assez vertement que n'ayant point rempli envers le comte de Flandre, les devoirs d'un fidèle vassal envers son suzerain, il était par cela même dans l'incapacité de jouir des droits qu'il pouvait avoir (2). Ses plaintes, vaguement articulées sur des méfaits plus apparents que réels, n'obtinrent nulle satisfaction ; mais pour l'exploit exercé dans sa terre franche d'Haubourdin, par le gouverneur de Lille, sur quatre prisonniers auxquels il avait fait trancher la tête après les avoir tirés de force des prisons du lieu, le duc Philippe-le-Hardi lui fit expédier des lettres de non-préjudice (2). En 1394, il était ajourné devant le Parlement de Paris, pour conflit de juridiction avec les officiers de la comtesse de Bar (3).

On lui avait fait un crime, en France, de son mariage en Angleterre et on avait même fait saisir ses biens ; mais Charles VI, à son avènement, lui avait accordé sa grâce. Il avait suivi ce prince dans sa malheureuse expédition de Bretagne arrêtée à moitié chemin par l'étrange aventure de la forêt du Mans. En 1396, il fut envoyé, comme ambassadeur, en Angleterre pour traiter de la paix avec le roi Richard à l'occasion du mariage de ce prince avec Isabelle de France. Des lettres patentes du 30 décembre de la même année le nommèrent gouverneur et lieutenant du Roi en la ville de Gênes qui venait de se donner à la France ; il s'en fit chasser pour ses galanteries. On le vit alors faire la guerre pour son propre compte. Déjà, en 1391, ne pouvant se faire rendre une somme d'argent que l'empereur Wenceslas

---

(1) *Griefs du comte de Saint-Pol se disant troublé dans ses droits de châtelain de Lille par les officiers du comte de Flandre* (Archives départ. du Nord. Indiqué dans l'*Inventaire sommaire*, B. 1319.)

(2) Archives départ. du Nord, 2e *registre des chartes*, fo 41 vo. — *Inventaire sommaire*, B. 1597.

(3) Archives départ. du Nord. *Inventaire sommaire*, B. 1237.

lui devait, il était entré à main armée dans le pays de Luxembourg et y avait brûlé 120 villages. En 1398, il se mit en campagne à la tête de 300 chevaux pour venger la mort de son père, et il obligea la ville de Juliers à se racheter du pillage et de l'incendie par une forte somme.

Wallerand, veuf depuis 1392, se remaria, le 12 juin 1400, à Bonne de Bar, dame de Nogent, de Gravelines et de Nanteuil, fille aînée de Robert, duc de Bar et de Marie de France. De son premier mariage était née Jeanne de Luxembourg, fiancée, dès le 19 février 1392, à Antoine de Bourgogne, comte de Réthel, second fils de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre. Wallerand donnait en dot à sa fille le fief de la châtellenie de Lille dont il avait servi le rapport et dénombrement en 1389, les seigneuries d'Erquinghem, d'Armentières et de la Bouteillerie, et aussi toutes les terres qui lui étaient échues en Flandre, en Artois et ailleurs de la succession de son oncle le seigneur de Fiennes (1). Le Duc donnait provisoirement à son fils le comté de Réthel et lui assignait en héritage, après la mort de sa mère et de la duchesse de Brabant, la ville et châtellenie d'Anvers et le duché de Limbourg. Le mariage eut lieu à Arras le 24 avril 1402 et la châtellenie de Lille passa ainsi, mais pour peu de temps, dans la maison de Bourgogne.

Quant à Wallerand, la déposition et la mort tragique du roi Richard, son beau-frère, le jeta dans une nouvelle voie de vengeances. Il envoya un cartel à Henri IV et alla ravager les côtes de l'île de Wight d'où il fut repoussé par les habitants. A son retour, il fit planter, la nuit, à la porte de Calais, une potence où pendait en effigie le comte de Sommerset, frère du monarque Anglais. Un échec le mit hors d'état de continuer les hostilités qu'il soutenait seul depuis deux ans. Le duc de Bourgogne, dont il s'était montré le zélé partisan, le fit successivement nommer grand maître des eaux et forêts, grand bouteiller de France, gouverneur de Paris, et enfin connétable de France en 1411. C'est alors qu'il forma cette horrible milice de cinq cents bouchers que l'histoire a flétris du nom d'*Écorcheurs*, et avec laquelle il battit les Armagnacs dans la Normandie. La défaite des Bourguignons, en 1413, le força de chercher un asile en Brabant, près de son gendre ; mais il refusa de renvoyer l'épée de connétable au duc

---

(1) *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par un Bénédictin de Saint-Bénigne de Dijon, t. III, preuves, CLXI-CLXV. — Chambre des Comptes de Lille, minute, nº 14.418.

d'Orléans, chef de la faction triomphante. Il mourut en avril 1415, au château d'Yvoy, dont le duc de Brabant l'avait fait gouverneur (1).

Wallerand laissait deux enfants naturels : Jean dit Hennequin, le fameux bâtard de Saint-Pol, à qui il remit par son testament la seigneurie d'Haubourdin, et Simon de Luxembourg, qui fut prévôt de l'église de Saint-Omer.

(*d*) MAISON DE BOURGOONE.

XXII. **Jeanne de Luxembourg et Antoine de Bourgogne**, 1402-1407. — Jeanne de Luxembourg, châtelaine de Lille, eut d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Rethel, pair de France, deux fils :

Jean de Bourgogne, né le 11 juin 1403, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg en 1415, époux de Jacqueline de Bavière en 1417, fondateur de l'Université de Louvain en 1426, mort le 17 avril de l'année suivante, sans postérité.

Philippe de Bourgogne, qui suit.

Jeanne mourut le 12 août 1407 et fut enterrée dans l'église des Carmes à Bruxelles. Antoine de Bourgogne, remarié à Elisabeth de Luxembourg, fille du duc de Gorlitz, mourut à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

XXIII. **Philippe de Bourgogne,** 1407-1430. — Philippe de Bourgogne, né le 25 juillet 1404, héritait des comtés de Saint-Pol et de Ligny, ainsi que de la châtellenie de Lille par la mort de sa mère en 1407. Il fit son entrée solennelle à Lille, le 17 novembre 1422, et prêta, comme châtelain, le serment accoutumé (2). Le 2 juin 1424, il donnait, comme seigneur d'Armentières, récépissé des lettres du duc de Bourgogne qui réglaient la juridiction des échevins de cette ville par rapport à leurs bourgeois arrêtés dans la châtellenie par le bailli de Lille (3). En septembre 1425, il était au château de Bohain où il

---

(1) MONSTRELET, livre 1er, chapitre CXLIV. « Comment Waleran, comte de Saint-» Pol, trespassa à Yvois en la comté de Ligny ».

(2) ROISIN, édition Brun-Lavainne, p. 444.

(3) *Mémoires originaux pour servir à l'histoire de la ville et châtellenie de Lille*, manuscrit des Archives de Roubaix, fo 22.

approuvait un acte concernant l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai (1).

Duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, après la mort de son frère, en 1427, Philippe de Bourgogne mourut à Louvain le 4 août 1430. Les annales de Brabant disent que peu avant sa fin, il fut fiancé à Yolande d'Anjou, fille puînée de Louis II, roi de Naples et de Sicile ; qu'il avait envoyé des seigneurs pour la prendre à Reims, mais qu'il n'eut pas le temps de l'épouser. Par sa mort, les biens qu'il tenait de sa mère retournèrent dans la maison de Luxembourg, aux enfants de Jean, sire de Beaurevoir, second fils du châtelain Guy, comte de Ligny. La châtellenie de Lille échut à l'aîné Pierre de Luxembourg, qui devint ainsi la souche des comtes de Saint-Pol.

Philippe de Bourgogne laissait trois enfants naturels : Antoine qui assista avec son frère au vœu du Faisan à Lille, en 1453 ; Philippe qui accompagna le duc Philippe le Bon au sacre de Louis XI, en 1461 ; Isabeau, épouse de Philippe de La Viefville, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

(*e*) MAISON DE LUXEMBOURG-SAINT-POL

XXIV. **Pierre de Luxembourg**, 1430-1433. — Pierre de Luxembourg, 1^er^ du nom, seigneur de Beaurevoir et de Richebourg, comme son père ; comte de Briennes et de Conversan, seigneur d'Enghien, du chef de sa mère ; comte de Saint-Pol, châtelain de Lille et seigneur de Fiennes du chef de sa cousine, Jeanne de Luxembourg, après la mort de Philippe de Bourgogne, était chevalier de la Toison d'or de la première création. Il avait épousé, au mois de mai 1405, Marguerite des Beaux, fille aînée de François, duc d'Andria, qui lui survécut.

En 1431, Pierre de Luxembourg donnait quittance de ses dépens comme lieutenant-général de Bourgogne au comté d'Artois et en la châtellenie de Lille (2). Il mourut de la peste à Rambures, le 31 août 1433, laissant entre autres enfants :

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui suit.

---

(1) Archives du Nord, fonds du Saint-Sépulcre de Cambrai, *Original scellé*. Voir DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, 5557.

(2) Chambre des Comptes, original muni d'un sceau décrit par DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, N° 5558.

Thibaut, auteur de la branche des seigneurs de Fiennes.

Jacques, seigneur de Richebourg, époux d'Isabeau, dame de Roubaix.

Jacqueline de Luxembourg, épouse de Jean, duc de Bedfort, régent du royaume de France sous Henri VI d'Angleterre. Elle se remaria à Richard d'Oudeville, sire de Riviers, et en eut une fille qui épousa Edouard, roi d'Angleterre.

Isabelle, mariée à Charles d'Anjou, comte du Maine.

Catherine, qui épousa Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France et depuis duc de Bretagne.

Et un fils naturel, Pierre de Luxembourg.

XXV. **Louis de Luxembourg**, 1433-1475. — Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Conversan, châtelain de Lille, seigneur d'Enghien, de Bohain, de Beaurevoir, etc., né en 1418, avait quinze ans lorsqu'il succéda à son père. C'est le trop fameux connétable de Saint-Pol qui fut exécuté en place de grève le 19 décembre 1475.

Le comte de Saint-Pol avait eu avec l'abbaye de Phalempin divers conflits de juridiction. Le dernier s'était terminé, en 1450, par une sentence arbitrale qui le maintenait dans le droit de faire tenir tous les trois ans, sur les terres de l'abbaye, comme sur celles des autres vassaux, une franche vérité générale (1). Il avait servi, le 1er décembre 1456, le rapport et dénombrement de son fief de la châtellenie de Lille. En diverses occasions il avait préservé des agressions et du pillage des hommes de guerre les biens de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand dont il était l'avoué dans la châtellenie de Lille ; l'abbé l'avait nommé en 1468, mais à vie seulement, avoué de Harnes, Annay et Loison, s'obligeant à lui payer de ce chef une redevance annuelle de 50 chapons (2).

Il avait épousé, en premières noces, le 16 juillet 1435, Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Oisy, de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, etc., morte en 1462, lui laissant sept enfants, parmi lesquels Pierre II de Luxembourg,

---

(1) Archives du Nord, Fonds de Phalempin, long rouleau de parchemin. Imprimé en trois parties dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, Nos 223, 224 et 225.

(2) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, No 1680, anno 1436, et Nos 1880, 1881 et 1882, anno 1468.

son successeur. Il s'était remarié à la belle-sœur de Louis XI, Marie de Savoie, qui l'avait précédé de quelques mois dans la tombe, lui laissant un fils et une fille. Enfin, le connétable de Saint-Pol, aussi dissolu dans ses mœurs qu'ingrat, faux et perfide dans sa vie politique, n'eut pas moins de huit bâtards dont les noms se trouvent partout.

XXVI. **Pierre II de Luxembourg**, 1475-1482. — Pierre de Luxembourg, II[e] du nom, fut réintégré, en 1477, dans les possessions et titres de sa famille par la duchesse Marie de Bourgogne. Cette princesse avait chargé le gouverneur de Lille d'ouvrir une enquête « sur le fait de non confiscation des biens des criminels de lèze Majesté » divine et humaine ès ville et chastellenie de Lille », et tous les notables du pays avaient déposé et affirmé « d'un commun accord » qu'ils avoient toujours oy dire que les villes et chastellenies de » Lille, Douai et Orchies et les subjets et manans en icelles estoient » franqz, quittes et exemptz de toutes confiscations » (1). Comte de Saint-Pol, de Ligny, de Conversan, de Brienne, de Marle et de Soissons, vicomte de Meaux, châtelain de Lille, seigneur d'Enghien, d'Oisy, de Ham, de Bohain, de Beaurevoir, de Bourbourg, de Dunkerque, de Ghistelles, de Rhodes, de Gravelines et de Warneston, Pierre II fut crée chevalier de la Toison d'or, en 1478. Le 26 juillet 1481, il prêtait serment comme châtelain de Lille (2).

Pierre II de Luxembourg-Saint-Pol mourut le 25 octobre 1482 et fut inhumé dans l'abbaye de Cercamp. Il avait épousé Marguerite de Savoie, veuve de Jean Paléologue, marquis de Monferrat, sœur aînée de sa belle-mère et de la reine de France. Elle mourut à Bruges en l'hôtel de Ghistelle, au mois de mars 1463. De cette alliance étaient nés trois fils qui moururent sans postérité, et deux filles dont l'aînée Marie de Luxembourg succéda à son père.

XXVII. **Marie de Luxembourg**, **Jacques de Savoie et François de Bourbon**, 1482-1546. — Marie de Luxembourg, restée la principale héritière de Pierre II, lui succéda à l'âge de 13 ans. Comtesse de Saint-Pol, de Conversan, de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, châtelaine de Lille, dame d'Enghien, d'Oisy, de

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Lille.— *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. X, p. 65.

(2) Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 462.

Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, de Ham, Bohain, Beaurevoir, Nogent-le-Rotrou, Ailly-sur-Noye, Vendeuil, Luceu, Condé-en-Brie, etc., elle épousa, en premières noces, Jacques de Savoie, son oncle maternel et son parrain, oncle aussi du roi de France, Charles VIII. Le 14 janvier 1484 (n. st), Jacques de Savoie, comte de Romont, seigneur du pays de Vaux, de Leuze et de Condé, faisait sa première entrée à Lille et prêtait serment comme châtelain (1). Il ne laissa qu'une fille qui épousa Henri, comte de Nassau et de Vianden, dont elle n'eut point d'enfants.

Marie se remaria par traité passé au château de Ham, le 8 septembre 1487, à François de Bourbon, comte de Vendôme, à qui elle porta les titres et domaines de la maison de Luxembourg qui lui avaient été rendus par une déclaration du roi Charles VIII. François de Bourbon avait alors 17 ans, étant né en 1470. Il était marié depuis huit ans lorsqu'il mourut à Verceil le 3 octobre 1495. « C'étoit, dit André de » la Vigne, l'escarboucle des princes de son temps en beauté, bonté, » humanité, sagesse, douceur et bénignité, et le Roy en fut si marry » qu'il n'étoit aucun qui le pût réconforter (2).

La comtesse Marie, bien qu'elle n'eût alors que 24 ans, ne donna point de successeur à un époux aussi accompli et vécut en veuvage cinquante et un ans passés en grande sainteté et dévotion, dit Piétin qui la vit à Phalempin. Elle servit le dénombrement de la châtellenie héréditaire de Lille, en 1511 ; fit de son vivant le partage de ses biens entre ses enfants et mourut à la Fère, le 1er avril 1546. Son cœur fut porté à Cercamp et son corps à Vendôme dans la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Georges où reposait son mari, sous une belle tombe en marbre blanc qu'elle lui avait fait élever et qui les représentait l'un et l'autre à genoux devant un prie-Dieu (3).

Leur union avait été féconde et leur avait donné six enfants, quatre fils et deux filles. Charles de Bourbon, l'aîné, premier duc de Vendôme, pair de France, à qui revenait la châtellenie féodale de Lille, mourut avant sa mère, le 27 mars 1537. Il avait épousé, en 1513, Françoise, duchesse d'Alençon, veuve de François Ier d'Orléans, et en avait eu treize enfants, dont l'aîné des survivants, Antoine de Bourbon, fut châtelain de Lille.

---

(1) Roisin, édition Brun-Lavainne, p. 464.
(2) Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 325.
(3) *Ibidem*, p. 326.

(*f*) MAISON DE BOURBON.

XXVIII. **Antoine de Bourbon, roi de Navarre**, 1546-1562. — Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, châtelain de Lille, épousa, le 22 octobre 1548, Jeanne d'Albret, fille d'Antoine, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois. Après la mort de son beau-père, il porta le titre de roi de Navarre. De Thou dit que « c'était un prince de bonne » mine, d'un esprit noble et généreux, qui aimait le droit et la justice, » se laissant emporter au plaisir, à quoi il avait une puissante inclina- » tion ». Il mourut le 17 novembre 1562, laissant à son fils Henri, le futur roi de France, la châtellenie héréditaire de Lille dont il avait fait le rapport et dénombrement l'année précédente.

XXIX-XXXIII. **Henri de Bourbon et les rois de France**, 1562-1789. — Henri de Bourbon, né le 13 décembre 1553, châtelain de Lille en 1562, roi de Navarre en 1572, parvint à la couronne de France sous le nom d'Henri IV en 1589. Redevable envers deux colonels suisses d'une somme de 19.600 écus dont il leur avait passé obligation en 1587, Henri IV ne se pressait pas d'acquitter sa dette. Les créanciers, apprenant qu'il avait vendu la seigneurie d'Enghien, dont la moitié seulement du prix lui avait été payée, firent saisir, en 1606, l'autre moitié entre les mains de l'acquéreur qui pourtant versa le solde de son acquisition, le roi lui ayant assigné pour garantie la châtellenie héréditaire de Lille.

Après maintes poursuites et maints sursis, les créanciers obtinrent enfin, le 20 janvier 1630, de la cour de Malines et à l'insu du roi de France, une sentence en vertu de laquelle le fief de la châtellenie de Lille fut saisi réellement et la vente annoncée par affiches. A cette nouvelle, Louis XIII fit assembler son conseil ; quelques-uns des membres étaient d'avis de faire arrêter, par représailles, tous les marchands flamands en France, et de se préparer à tirer raison de cet attentat par les voies extraordinaires ; mais par égard pour l'infante Isabelle, alors notre souveraine, Louis XIII ne voulut pas recourir à la force et envoya consigner la somme due (1).

Entre temps, vers 1620, Louis XIII servait encore, comme châtelain de Lille, le rapport et dénombrement de son fief aux Archiducs

---

(1) GALLAND, *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre*, p. 180.

Albert et Isabelle ; et bien que, par la conquête de 1667, la Flandre fût définitivement acquise à la France, la châtellenie héréditaire de Lille n'en conserva pas moins sa constitution féodale, de sorte que Louis XIV et ses successeurs Louis XV et Louis XVI furent aussi châtelains de Lille. La dignité huit fois séculaire s'est éteinte avec eux ; l'éclat du Trône où elle était parvenue ne l'a point sauvée.

V. — Fiefs sis à Phalempin.

Le Bois, à Phalempin, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief ; comprenant un manoir appelé la Mottelette à Lannel, avec 42 bonniers de terre, des rentes et 5 hommages parmi lesquels le fief des Pâtures à Phalempin. — A cause de son fief, le seigneur du Bois a la « cache des tailles de ses bois en toute la châtellenie par le moyen des forestiers du châtelain ».

Colle de Luxembourg, dame du Bois, fille de Bauduin, mort en 1288, et d'Alix de Wavrin, épousa Robert de Fiennes, chevalier, seigneur de Helchin ; — leur fils Henri de Fiennes, chevalier, seigneur du Bois, quitta le nom de Fiennes et prit celui du Bois ; il épousa Marie de Saint-Venant dont il eut : — Henri du Bois, chevalier qui épousa Jacqueline de Boffermont ; — leur fils, Sohier du Bois, chevalier, allié à Marie d'Azincourt ; — leur fils, Jean du Bois, baron d'Esnes, époux de Jeanne de Lens, fille de Bauduin, seigneur d'Ennequin, gouverneur de Lille, 1389. — Jean du Bois, leur fils, seigneur de Vermeille, époux de Catherine de Poix, dont il eut : — Philippe du Bois, seigneur d'Ennequin, qui releva le fief du Bois sous bénéfice d'inventaire ; il épousa Jeanne de la Trémouille ; — leur fils Jean du Bois, chevalier, 1456, époux, en premières noces, de Catherine, dame de Beau Maisnil, dont il eut : Jean du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes, 1511 ; — Isabeau de Bauffremez, fille de M^e^ Jean de Boulogne, 1610.

Les Pâtures, à Phalempin, fief tenu de la seigneurie du Bois audit Phalempin, contenant 13 cents d'héritage.

Acquis, le 4 juillet 1577, de Marie Muyssart, veuve du sire de Meurchin, par Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans, La Pontenerie, La Cauchie, Hellin, etc., fils de Guillaume, qui paya le droit de nouvel acquêt en 1585.

Fretin, à Phalempin, tenu du châtelain de Lille de sa cour et halle de Phalempin à cent sous de relief : contenant 6 bonniers 2 cents sur le grand chemin de Seclin à Arras et sur le ruisseau de la Naive.

Christophe Desteules, 1389; — Jean de Piennes; — Pierre de Fretin, qui a laissé son nom au fief, 1456 ; — Jean de Fretin ; — Jean de La Broye, écuyer, par achat de Jean de Fretin, 1506 ; — Antoine Domessent, écuyer, seigneur des Goutières ; — Antoinette de Haynin, fille de M^e^ Juislain, en son vivant chevalier, seigneur du Brœucq, veuve de Claude de Warennes, écuyer, nièce et héritière d'Antoine Domessent, mort en 1590.

Hellin, à Phalempin, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à 30 sous de relief, comprenant 2 bonniers 4 cents de terre à labour, près du fief de La Cauchie.

Jacques de Hellin et Georges son frère; — Guillaume de Le Cauchie, écuyer, 1389; — Regnaut de Warwane ; — Regnaut de Hellin, écuyer, 1456 ; — Jennet d'Attiches, fils de Pierre, seigneur de Le Cauchie, 1500 ; — Marie Muyssart, veuve du sire de Meurchin ; — Acquis de la dite veuve, le 4 juillet 1577, par Hippolyte Petipas, seigneur de Gamans, qui paya le droit du nouvel acquêt en 1585, et passa le fief à sa nièce Jeanne Petipas, fille de Germain Petipas, seigneur de Warcoing, mort en juin 1597.

La Motte, à Phalempin, fief tenu du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin ; contenant un manoir sur motte avec 9 bonniers 10 cents d'héritage.

Daniel Thieulaine, 1456 ; — Jean Thieulaine ; — Jeanne Thieulaine, fille de Jean, épouse de Jacques d'Aire ; — Ernould d'Aire, leur fils ; — Guy Guilbaut ; — Pierre Guilbaut, 1505; — Alard de Lannoy, époux de Barbe Herlin ; — leur fille N.... de Lannoy, épouse d'Alard de Fourmestraux ; — leur fille, Marguerite, de Fourmestraux par relief de 1603.

La Motte-Madame, à Phalempin, fief tenu du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à une paire d'éperons dorés de relief; — comprenant une motte nommée la Motte-Madame, et 4 bonniers 3 cents d'héritage, tenant au chemin du Plouich à Watiessart et assez près du château du Plouich.

La Motte-Madame eut successivement pour possesseurs connus : Morelet d'Allennes en 1456; — Jean d'Allennes, dit Morelet ; — et son

fils François d'Allennes, écuyer, seigneur de Lannoy en Tournaisis, 1505.—A partir de ce dernier, La Motte-Madame eut les mêmes seigneurs que Burgault-Dion, Maillart-l'Anglée, Watiessart et Radepont à Seclin (voir ces fiefs).

Le Riez des Espincelles, fief tenu du châtelain de Lille à une paire d'espincelles valant 15 sous de relief ; consistant en un riez où sied le moulin à weddes.

Hustin Grandin, mort le 11 octobre 1552 ; — Julien Grandin, lieutenant général de la châtellenie de Lille, mort le 17 septembre 1557; — Péronne Grandin, fille et unique héritière de Julien et épouse de Jean Blauwart ; — Jean Blauwart, fils de Jean, demeurant à Lille.

Phalempin (Fief de l'abbaye de). Les biens de l'abbaye de Phalempin constituaient un fief vicomtier sans relief ni service, et l'une des quatre pairies du château du Plouich.

Le Ponchel Englier, à Phalempin et Chemy, fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, contenant 12 bonniers de terre à labour, tenant au chemin de Phalempin à Chemy, au chemin de Lille vers le Pont-à-Vendin, au riez de la Naive, au chemin de Seclin à Phalempin et au chemin de Seclin à Arras.

A Jacques Le Prévôt, qui en fit rapport le 21 août 1447 ; — Jacques Le Prévôt, 1496; — Charles Le Preud'homme, mort en août 1562; — Demoiselle Isabeau Le Preud'homme, fille de Charles et épouse de Jean d'Habarcq, vicomte d'Arleux ; — Marguerite Le Preud'homme, dame d'Annappes, épouse de noble homme Gaspard de Harchies, écuyer, seigneur de Forest, de la Motte-Moutier, 1588; — Michel de Le Court, apothicaire, par achat des précédents le 7 juin 1591 ; — Jacques de Le Court, fils de feu Michel, 1596 ; — Claire de Le Court, fille dudit Jacques, épouse de Charles Du Thoict, 1627.

Les Espinchelles, à Phalempin, fief tenu de la seigneurie de Raimbaucourt en terre d'Empire.

Saintine de Marchenelles, dame de La Vigne à Hem, épouse, par contrat du 10 juin 1529, de Jacques du Chastel, seigneur de La Howardries, à qui elle donna neuf enfants, entre autres Nicolas qui suit, et Ernest-Antoine du Chastel, écuyer, seigneur des Espincelles et du Pont à Déchy, mort en 1563, laissant ses biens à son frère.

Nicolas du Chastel, chevalier, vicomte de Cavrines, d'Haubourdin

et d'Emmerin, seigneur de La Hovardries, Aix-en-Pèvele, Galhaut, Helfaut, Auberbus, La Cessoye, Bausoit, La Rue, les Espincelles, etc., épousa, en secondes noces, par contrat du 16 mars 1567, Antoinette d'Avroult, dite d'Helfaut, fille d'Antoine, baron de Tilques ; il en eut sept enfants parmi lesquels Robert-Antoine-Joseph du Chastel, dit de La Hovardrie, seigneur d'Inglinghem, de La Cessoye, etc., à qui son père donna, entre autres biens, la seigneurie des Espincelles gisant à Phalempin et tenue de la seigneurie de Raimbaucourt. Robert servit en 1622 le dénombrement de sa seigneurie des Espincelles à messire Charles d'Aubermont, chevalier, seigneur de Raimbaucourt.

Robert du Chastel eut de Jeanne de La Croix, son épouse, François-Robert du Chastel, qui fut seigneur des Espincelles, et qui, dans le partage de ses biens, attribua ledit fief, relevant de Raimbaucourt, à son troisième fils, Louis-Alexis, qui mourut sans alliance le 7 septembre 1719.

La Cauchie, à Phalempin, tenue de la seigneurie de Wahagnies, contenant, parmi cense,jardin et terres labourables,8 bonniers et demi, près de 2 havots 1/2 d'avoine, 20 sous 11 deniers en argent, un agneau de herbegaige, estimé 7 sous, 1 havot de blé, 17 chapons environ de rente ; plusieurs hommages dont 4 de petit rapport à Phalempin.

Guillaume de La Cauchie, écuyer, 1389.

Jennet d'Attiches, fils de Pierre, 1500.

Jean Muyssart, avocat, seigneur d'Attiches et de La Cauchie à Phalempin, marié à Barbe de Saint-Venant, fils de Jacques Muyssart, écuyer, seigneur du Marez et de Marie, dame d'Attiches. Leur héritière Marie Muyssart, dame d'Attiches et de La Cauchie, épousa, en premières noces, Alexandre Le Blanc, seigneur de Meurchin, rewart de Lille en 1565, 1570 et 1572. Le fief fut acquis de la veuve du seigneur de Meurchin, le 4 juillet 1577, par Hippolyte, Petipas, seigneur de Gamans, de La Pontenerie, à Roubaix, qui paya le droit de nouvel acquêt en 1585.

11. PROVIN-EN-CAREMBAUT

La villa de Provin fut donnée, en 967, par le comte Arnoul, à l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaie, avec ses serfs, les terres, les dîmes, les bois, les prés, les eaux et les pêcheries, avec l'église parois-

siale et toutes ses dépendances (Pertz, *Monumenta*, T. XII, p. 379). Cette donation fut renouvelée et confirmée par le comte Thierri qui fit en même temps régler, suivant l'avis des échevins de la ville, les droits respectifs de l'abbé, du prévôt de celui-ci et du maire de Provin, au sujet desquels droits il y avait eu entre eux quelques contestations (Piot, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Trond*, LIII).

Le châtelain de Lille était l'avoué de Saint-Trond pour le domaine de Provin. D'après les dénombrements de son fief, dont le plus ancien remonte à 1389, le châtelain avoué avait dans ce domaine toute justice haute, moyenne et basse et toutes les amendes prononcées par les échevins, sauf celles qui naissent du fonds et des infractions aux bans des échevins et à la clôture des courtils. — Il percevait, pour son droit d'avoué, un demi-marc ou 15 sous 8 deniers. — On lui payait 12 auwes à la Saint-Remi, et cent sous assis en taille sous le nom de « Racat des quieus » (*quievaus*, *chievaux*, rachat des chevaux que le châtelain pouvait requérir soit en corvée soit en ost et chevauchée comme dans les autres avoueries).

En 1596, le bailli, les gens de loi et les habitants de Provin, joints à eux l'abbé et les religieux de Saint-Trond, plaidaient avec succès pour la défense de leurs marais qui, ainsi que tous les marais ou terres vagues de la région avaient été déclarés appartenir à Sa Majesté, laquelle en avait abandonné le tiers à une compagnie d'actionnaires à charge par ceux-ci de convertir le tout en culture. (Archives d'Houplin, II. 4).

J'ai lu dans une pièce de procédure, imprimée en 1787, que le domaine de Provin aurait été acquis par l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au moyen d'un échange avec l'abbaye de Saint-Trond, vers 1600 (archives d'Annœullin).

La Mairie de Provin. Comme on vient de le voir à l'article Provin, le comte Thierri avait fait régler, en 1146, les droits et les charges du maire de cette villa ; l'acte les énumère ainsi :

Le maire à qui la mairie écherra de droit viendra vers l'abbé, lui demandera son consentement, recevra de lui son office, lui fera hommage et lui jurera fidélité. — Il répondra sur sa maison et au jugement des échevins et de ses pairs de tous droits de justice qui appartiennent à l'abbé. — Il devra le service de son ministère au prévôt de la cour et celui-ci l'aidera dans son office. — Le maire, quand il en sera requis, devra aider le prévôt pendant trois jours en août pour la

moisson, pendant trois jours en automne pour les semailles, et pareillement en mars. — Si la maison, la grange, la clôture ou la brasserie ont besoin de réparation, le maire requerra les hôtes et les colons de couper le bois nécessaire dans la forêt et de l'apporter. — Le jour où il aidera le prévôt il recevra de lui sa nourriture. — Celui-ci lui devra aussi deux paires de chaussures. — Le maire aura le tiers denier des plaids et tiendra son office et sa terre de l'abbé. — S'il investit quelqu'un d'une terre ou d'un courtil, l'investi lui devra deux deniers pour ses gants. — Il percevra les rentes aux jours fixés et les remettra au prévôt, ou, s'il est absent, les conservera jusqu'à son retour (Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, LIII).

Quatre siècles plus tard on retrouve le fief de la Mairie de Provin consistant en 3 bonniers 10 cents de terre à labour. Il appartenait à Antoine Berthault, dit de Hollande, marchand et bourgeois de Lille, qui l'avait acquis en 1566. Le maire, dont l'office héréditaire avait été sûrement racheté depuis longtemps, était remplacé par un bailli.

Bruges, à Provin, tenu dudit Provin, contenant 3 cents de labour et 4 rasières 2 havots et 3 quareaux de blé sur 18 cents.

A Péronne de Le Porte, veuve d'Antoine Berthault, dit de Hollande, 1603.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FIEFS

A

Pages.

Allennes-les-Marais 1
Annœullin 5

B

Bapaume, à Gondecourt..... 32
Baudet (le), à Gondecourt..... 33
Bauvin..... 11
Beaumont, à Allennes 3
Bois (le), à Gondecourt 32
Bois (le), à Phalempin..... 124
Bruges, à Provin..... 129

C

Camphin-en-Carembaut. 11
Carnin 17
Carnin, à Carnin 20
Carnin, à Gondecourt..... 34
Cauchie (la), à Phalempin..... 127
Château Turpin (le), à La Neuville-en-Phalempin 43
Chemy 23
Coquenpèvele, à Carnin..... 23
Cysoing, à Allennes..... 4

E

Pages.

Ennecourt, mairie à Camphin-en-Carembaut..... 17
Espinchelles (les), à Phalempin.. 126
Esteules, à Carnin..... 20

F

Fosse-au-Mortier (la), à Allennes. 5
Fretin, à Phalempin 125

G

Ghermanet, à Gondecourt..... 36
Gondecourt..... 25
Gondecourt (le Petit-), à Gondecourt 36

H

Haillies, à Chemy..... 24
Helleville, à Carnin 21
Hellin, à Phalempin..... 125
Herrin 40
Huitième (le), à Carnin 21

Pages.

L

Lacherie (la), à Camphin..... 17
La Neuville-en-Phalempin..... 42
Layens, à Allennes..... ... 5
Lestoquoy, à Annœullin..... 10

M

Mairie (la), de Camphin 16
Mairie (la), de Carnin..... 19
Mairie (la), de Chemy 23
Mairie (la) d'Ennecourt, à Camphin-en-Carembaut 17
Mairie (la), de Gondecourt..... 37
Mairie (la), de Provin 128
Mènage (le), à Allennes..... 5
Mézedon, à Gondecourt..... 36
Motte (la), à Phalempin..... 125
Motte-Madame (la), à Phalempin. 125

N

Neuville-en-Phalempin (la)..... 42

P

Paiage (le), à Carnin..... 21
Paradis (le), à Chemy..... 24
Pâtures (les), à Phalempin..... 124
Péage (le), à Carnin 22
Péronne, à Gondecourt 34
Petit-Gondecourt (le), à Gondecourt..... 36

Pages.

Phalempin..... 43
Planche d'Haillies (la), à Gondecourt..... 33
Ponchel-Englier (le), à Phalempin et Chemy..... 126
Pré (le), à Gondecourt..... 34
Prouville, à Gondecourt 36
Provin..... 127

Q

Quint du Bois (le), à Gondecourt. 34

R

Riez des Espincelles (le), à Phalempin..... 126
Rothoir (le), à Gondecourt..... 33
Rouvroy, à Herrin 42

S

Sablonnières (les), à Gondecourt. 36

T

Thieuloy ou Thilloy, à Carnin .. 21
Turpin (le château), à La Neuville-en-Phalempin 43

W

Wachemy, à Chemy..... 23

STATISTIQUE FÉODALE

du Département du Nord.

LA CHATELLENIE DE LILLE

Par M. Th. LEURIDAN,
Membre titulaire, à Roubaix.

III. — LA PÈVELE.

Les localités de la Pèvele sont, dans l'ordre alphabétique: 1. Attiches, 2. Bachy, 3. Bersée, 4. Bourghelles, 5. Bouvines, 6. Camphin, 7. Cappelle, 8. Chéreng, 9. Cobrieux, 10. Cysoing, 11. Ennevelin, 12. Genech, 13. Gruson, 14. Louvil, 15. Mérignies, 16. Monchcaux, 17. Mons-en-Pèvele, 18. Mouchin, 19. Ostricourt, 20. Pont-à-Marcq, 21. Templeuve, 22. Thumeries, 23. Tourmignies, 24. Wahagnies, 25. Wannehain.

I. ATTICHES.

Domaine du châtelain de Lille qui y exerçait toute justice haute, moyenne et basse, y avait un moulin à vent et y percevait des rentes en argent, en blé, avoine, oies, chapons, gelines, les werps, les reliefs et 2 deniers de reconnaissance sur les héritages tenus de l'abbaye de Loos.

Attiches portait pour armes : *d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent.*

Louis XIV, héritier des châtelains de Lille, pour soutenir les guerres de la succession d'Espagne, vendit la seigneurie d'Attiches. Elle fut acquise par Philippe-Marie Du Bois de Hoves, écuyer, seigneur de Mérignies, qui la revendit, en 1723, à messire Charles-Philippe de Hangouart, baron d'Avelin, dans la famille duquel elle est restée.

Attiches (Pairie d'), fief vicomtier et pairie du château du Plouich, tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief; comprenant un manoir sur motte, 23 bonniers 9 cents de terre, une grange où le chapitre de Saint-Piat de Seclin était tenu d'enclore ses dîmes d'Attiches à charge d'en abandonner une partie au seigneur, des rentes et deux hommages.

Du XIII[e] siècle à 1556, la pairie d'Attiches est aux mains d'une famille noble du pays, qui en avait pris le nom. On trouve dès 1209 un Gontier des Astices, chevalier, et en 1222, Robert de Hastiches, comme témoins, dans deux actes de Roger, châtelain de Lille, relatifs à une portion de la dîme de Boesinghe vendue aux chanoines d'Ypres (Feys et Nelis, *Les trois cartulaires de la prévôté d'Ypres*, n[os] 70 et 101).

En 1274, Robert d'Astices était bailli de Douai. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, p. 387). On revoit Robert d'Astices, chevalier, dans les actes de 1284 à 1296: en janvier 1286, il figure comme homme du comté de Flandre dans une vente de terre à Cantin, faite à l'abbaye de Flines par un bourgeois de Douai. (Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 275). — Au mois de novembre 1296, Robert, seigneur d'Attiches, et Gillotte, sa femme, fondent une chapellenie dans l'église du Temple à Douai. (Mannier, *les Commanderies*, 682). — On donne à Robert un fils du nom de Gontier.

Vint ensuite une série de Jean. Jean I[er] d'Astices, dit Bruneau ou Brunel, chevalier, figure comme juge dans une sentence du 16 avril 1311 rendue par la cour féodale de Douai, renforcée de plusieurs fieffés de Lille, au sujet d'une écluse du ruisseau Le Bouchart près de la Scarpe. Le même acte est souscrit par un Jean d'Astices, non chevalier. (Brassart, *preuves*, p. 419).

Jean II d'Astices, dit Moreau ou Morel, chevalier, homme du

châtelain de Lille, possédait le fief de la Pêcherie, à Attiches, 1375, 1389. Il paraît avoir laissé, outre Jean III qui suit, Georges d'Astices, seigneur de la Haye et de la Pêcherie, à Attiches, et Jeanne d'Astices, dame de la Coquelerie, qui épousa Bertrand du Mortier, 1456.

Jean III, écuyer, fils de feu Morel, 1443. — En 1448, Jean d'Astices, homme de fief du châtelain, assiste, comme juge, à une franche vérité tenue à Phalempin. (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 225). Jean III mourut en 1478, laissant, entre autres enfants, Jean IV qui en 1476 avait servi « en l'acquit de son père, homme ancien », avec les nobles fieffés de la Flandre wallonne, dans la campagne de Lorraine où périt Charles le Téméraire. (Brassart, *Bans et arrière-bans de la Flandre wallonne sous Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche*, p. 43).

On connaît à Jean IV trois enfants : Nicolas, Marguerite et Marie. Nicolas ou Collinet d'Attiches, fils de Jean IV, mourut sans génération et eut pour successeur sa sœur Marguerite qui mourut elle-même célibataire, le 9 novembre 1556, laissant tous ses biens à sa petite-nièce Marie Muyssart. Celle-ci était fille de Jean Muyssart, seigneur de La Cauchie et de Barbe de Saint-Venant, et petite-fille de Jacques Muyssart et de Marie d'Attiches, sœur de la dite Marguerite. Elle épousa, en premières noces, Alexandre Le Blancq, chevalier, seigneur de Meurchin, célèbre comme bibliophile et antiquaire, auquel elle donna une fille Isabeau, et, en secondes noces, François de Paty, écuyer.

Isabeau Le Blancq, dame de la pairie d'Attiches, épousa Ferdinand de Maubus, chevalier, seigneur de Schoondorp, « judicieux et entendu aux antiquitez de ce quartier sur tous autres de son temps », dit Vander Haer dans ses *Chastelains de Lille* (liv. 2, chap. 2). Tous deux furent inhumés à Saint-Pierre, dans la chapelle Sainte-Anne. Une pierre de marbre blanc, posée sur leur tombe, portait cette épitaphe :

« Cy gist noble homme messire Ferdinand de Maubus, chevalier,
» seigneur de Schoondorp, de Dourles, du Sartel, etc., qui trespassa
» le 30 de juin 1646. Et auprès de luy noble dame Elisabeth Le Blancq
» dame d'Astiches, du Marez, de le Coqueleriez, en son vivant femme
» et espouse dudit seigneur de Schoondorp, laquelle trespassa le
» 13 juillet 1647. Priez Dieu pour leurs âmes » *(Souvenirs religieux de Lille*, août 1891, p. 119).

Isabeau Le Blancq n'ayant pas eu de génération, sa sœur utérine Marie de Paty lui succéda dans la pairie d'Attiches qui passa ensuite.

aux mains de son arrière-petite-fille, Marie-Joseph de Melun d'Ómicourt, épouse du marquis de Lugy. Adrienne-Alexandrine de la Buissière, leur fille, dame de la pairie d'Attiches, épousa, en premières noces, Philippe-Charles de Kessel, comte de Wattignies, qui mourut sans postérité, le 24 décembre 1747 ; et en secondes noces, en 1751, Maximilien-Chrétien-Charles, comte de Thiennes de Saint-Maur, membre du corps de la noblesse des États d'Artois. La pairie d'Attiches passa alors, par achat sans doute, à Charles-Philippe Hangouart, comte d'Avelin, et de lui à son fils Antoine-François-Joseph, puis à son petit-fils François-Augustin-Anne-Hubert-Colette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, marié en 1773 à la vicomtesse de Canteleu.

La Cessoye à Attiches ; fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, contenant un château à l'est d'Attiches, avec 4 bonniers de jardins, prés, bois et eaux et 20 bonniers de terre à labour ; rentes et 4 corvées. L'héritier de ce fief avait telle franchise qu'en payant au domaine un chapon par an il était exempt des impôts et maltôtes de tous grains amenés de la dite seigneurie à Lille.

Jean de La Cessoye, 1389. — Robert d'Antreulles, 1456. — Robert d'Antreulles, chevalier, vendit La Cessoye à Nicolas de Saint-Genois de Tournai en 1483. Celui-ci la revendit dans la même année. — Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de La Cessoye, 1490, 1506. Clugny portait : *d'azur à trois clefs d'or adossées et posées en pal, les pannetons en haut, et les anneaux travaillés en losanges, pommettés et enlacés.* — Marie de Clugny, fille de Chrétien et épouse de Simon du Chastel, seigneur de La Hovardrie, Cavrines, Aix-en-Pèvele. — Leur fils Jacques du Chastel de La Hovardrie, seigneur des mêmes lieux, mort le 10 mai 1576, époux de Sainte de Marchenelles. — Nicolas du Chastel, fils des précédents, seigneur de La Hovardrie, vicomte d'Haubourdin, mort le 14 mars 1610. — Robert-Antoine-Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem, fils puîné de Nicolas. Il mourut en 1622, laissant de Jeanne de La Croix, dame de Mairieu, François-Robert du Chastel, dit de La Hovardrie, mort le 24 décembre 1678. — Du Chastel porte *de gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur.*

Joseph-Isidore du Chastel de La Hovardrie, chevalier, membre de la chambre de la noblesse des États de Hainaut, mort le 9 décembre 1724, deuxième fils de François-Robert, est encore qualifié seigneur de

La Cessoye. — Après lui on voit comme seigneur de La Cessoie à Attiches, Philippe-Joseph-Albert du Bois de Hoves.

La Cocquelerie, à Attiches ; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenant un manoir avec un quartier de terre entre les fossés du Plouich, 6 cents de terre à labour et des rentes.

Pierre de Chauny, 1389. — Jean de La Cessoye. — N. d'Attiches.— Jeanne d'Attiches, épouse de Bertrand du Mortier, 1456. — Fransquin du Mortier, écuyer, 1505. — Marie d'Attiches, épouse de Maître Jacques Muyssart. — Maître Jean Muyssart, leur fils, lequel releva le fief, le 13 juillet 1537. — Marie Muyssart, épouse, en premières noces, d'Alexandre Le Blancq, écuyer, seigneur de Meurchin, et, en secondes noces, de François de Paty, écuyer..

Drumez, à Attiches, près des bois du Plouich, domaine du châtelain de Lille qui y percevait des rentes en avoine, chapons et gelines.

Drumez appartenait à la famille du Bois de Hoves (voir Hérignies, à Attiches). Le dernier seigneur de Drumez fut Antoine-Marie-Ignace-Philippe- Joseph-Désiré du Bois de Hoves, écuyer, mort à Valenciennes, le 12 mars 1813.

L'Effondre, à Attiches, fief tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief ; comprenant 22 cents de labour, 7 chapons, 7 quarels d'avoine, 12 deniers, une poule « et aultres menutez ».

Hugues d'Abelain ; — Jean d'Abelain, son fils, XVI^{e} siècle.

Le Fresnel, à Attiches ; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief ; consistant en rentes justiciables.

Jean de Has, 1456. — Adrien de Mastaing, écuyer, seigneur de Sassignies, époux d'Agnès de Hem, tuteur de Josse et d'Eustache de Berlettes, enfants d'Antoine de Berlettes, chevalier, 1504. — Jacques d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, Tourmignies, Berlettes.

Le Fresnel, à Attiches, fief tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief ; consistant en rentes.

Otte de Ruymont, seigneur de La Caulerie, XVI^{e} siècle.

La Haye, à Attiches, au hameau de Martinsart, vers Seclin ; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant un manoir avec 16 bonniers de terre et des rentes.

Jean Bracque, chevalier, 1425. — Isabelle de Rouvroy, veuve du précédent, remariée à Aubert Lorel, chevalier, 1456. — Charles de Houchin, écuyer, seigneur de Montescourt, 1507. — Charles de Houchin, chevalier, seigneur de Longastre, vendit La Haye à Claude de Baudequin, anobli avec ses frère et sœurs le 10 décembre 1589, époux de Marie de La Rivière, fille de Philippe, seigneur d'Allincourt. — Leur fils Philippe de Baudequin, chevalier en 1624, seigneur d'Allincourt, de Sainghin et de La Haye, époux de Claudine d'Ennetières.

Hérignies, à Attiches, pairie du château du Plouich ; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant un manoir seigneurial sur motte entourée d'eau, près de Drumez et 40 bonniers et un quartier de terres à labour, pâturages et bois. Le seigneur de Hérignies, à cause de sa pairie, avait droit d'avoir dans les bois du châtelain trois chiens courants et trois levriers couchant, mais ne pouvait tendre ni pièges ni engins.

On trouve en 1184, un Elbert de Hérignies dans un acte de l'abbaye de Phalempin. (Th. Leuridan, *Les châtelains de Lille,* Cartulaire, n° 57). — Aliaume de Wisquette, dit Peppin, seigneur d'Esquanes, chevalier, 1389. — Demoiselle d'Esquanes. — Jean Kalant ou Caulant, dit de Hérignies, écuyer, fils d'Alart et de Marie de Vicht dite de Raisse, et époux de Joie Hangouart, 1456. — Leur fils Jean de Hérignies, écuyer, 1511. — Antoine de Hérignies qui releva le fief le 26 janvier 1526. — Marie de Hérignies, fille d'Antoine, héritière de Hérignies, de Beaumont, d'Attiches en partie, etc., épousa, par contrat du 12 janvier 1551, Sohier IV du Bois de Hoves, écuyer, seigneur du Bucq, de La Motte, etc., licencié ès-lois, conseiller et assesseur au siége de la gouvernance de Lille, dont elle fut la première femme, et à qui elle donna :

1° Jean, écuyer, seigneur de La Motte, mort le 9 août 1611 ;

2° Bauduin du Bois, dit de Hoves, qui suit ;

3° Hélène, mariée à Mathieu Castelain, seigneur de Wattignies, de Becquerel, etc., fils de Guillaume et de Marie Deliot.

Bauduin du Bois de Hoves, écuyer, seigneur du Bucq, de Hérignies,

de la Motte après son frère aîné, co-seigneur d'Attiches, mayeur et rewart de Lille, lieutenant second de la Gouvernance de Lille, épousa Barbe Le Candèle, fille de Maximilien, chevalier, seigneur de Herbamez à Marquillies, bourgeois de Lille, et de Jeanne de Cambry, sa troisième femme. Il mourut avant le 5 septembre 1639, laissant, entre autres enfants, Maximilien du Bois dit de Hoves, qui suit.

Maximilien du Bois de Hoves, écuyer, seigneur de Drumez à Attiches, de Hérignies, puis du Bucq et de la Motte après son frère Bauduin, épousa, en premières noces, Marie Fasce, fille de Pierre, et, en secondes noces, par contrat du 31 juillet 1642, Jossine Sourdeau, dame du Grand-Manain, à Kain, dont il eut Wallerand-François-Joseph du Bois, dit de Hoves, qui suit, et trois filles.

Wallerand-François-Joseph du Bois de Hoves, écuyer, seigneur de Hérignies, du Grand-Manain, de Drumez, du Bucq, du Plouy-lez-Phalempin, co-seigneur d'Attiches, fut capitaine d'infanterie au service de S. M. Catholique, puis député du corps de la noblesse des États de Lille, Douai et Orchies. Il épousa à Arras, le 20 novembre 1672, Isabelle-Thérèse du Grospré de Gorguehel, fille d'Antoine de Grospré, écuyer, seigneur de Gorguehel, de Lestoquoy, etc. Wallerand et son épouse firent enregistrer leurs armoiries. Ils eurent, entre autres enfants, Philippe-Marie du Bois de Hoves, qui suit.

Philippe-Marie du Bois de Hoves, écuyer, seigneur de Hérignies, de Drumez, du Plouy-lez-Phalempin, de Le Pret, etc., épousa le 7 novembre 1710, Marie-Ignace de Gilleman, fille d'Adrien et d'Antoinette de Lobel. Ayant beaucoup d'enfants, il obtint par lettres du roi de France, données à Compiègne en mai 1729, l'autorisation de pouvoir vendre, pour la somme de 15,700 francs, 12 bonniers éclissés de son fief de Hérignies. Il vivait encore en 1739 et demeurait à Attiches (Comte du Chastel, *Généalogies tournaisiennes*, pp. 252-256). Entre les dix enfants que lui donna Marie-Ignace de Gilleman, on distingue : Philippe-Joseph-Albert du Bois de Hoves, chevalier, seigneur de La Cessoie à Attiches, du Plouy-lez-Phalempin, etc. ; deux filles : Marie-Marguerite-Alexandrine et Marie-Philippine, qui furent élevées à la *Noble Famille de Lille*, (Comte de Fontaine de Resbecq, pp. 73 et 81), et Adrien-Hippolyte-Alexandre, qui suit.

Adrien-Hippolyte-Alexandre du Bois de Hoves, seigneur de Hérignies, de Le Pret, de Grand-Manain, etc., épousa, le 19 mars 1767, à Lille en la paroisse de Saint-Maurice, Catherine-Agnès Lagache de Bourgies, veuve de Jean-Baptiste Boccart et fille de Nicolas-Ignace,

chevalier, seigneur de Bourgies, trésorier du Bureau des Finances de Lille, et de Marie-Agnès Van Tourotte.

Dans l'église d'Attiches se trouve une pierre tumulaire avec cette inscription : « Monument de la très-noble et très-ancienne famille des » du Bois de Hoves, seigneur de Héreingnies, Drumetz, etc. 1710 ». Du Bois de Hoves portait *d'azur à trois coquilles d'or, 2 et 1.*

La pairie de Hérignies ou peut-être la partie éclissée a été vendue à Melle du Chambge, qui eut pour héritier M. de Buisseret, son neveu. — Jean-Albert-Joseph de Buisseret-Blarenghien, comte de Thienne-Stenbecque, en qualité d'aïeul et tuteur subrogé de messire Jean-Baptiste-Charles-Félix-Henri de Podenas, seigneur de Hérignies, figure parmi la noblesse du Bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Lannoy, à Attiches, fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief ; comprenant 14 bonniers 212 verges de terre situés entre Watiessart et le château du Plouich, près de la Motte-Madame, et des rentes sur 28 bonniers.

Lannoy appartint successivement à dame Isabeau Flameng, épouse de Fisiaux du Mez, chevalier, seigneur de La Froissardrie, en 1389 ; — à N... Dauvin, veuve de Jean, seigneur de Houplines ; — à Gérard de Houplines en 1456, et ensuite à Marie Scalbert, épouse de Robert du Bois, à qui elle donna : 1° Louis qui suit ; 2° Isabeau du Bois, mariée à Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de La Cessoye, à Attiches. Louis du Bois, seigneur d'Ancoisne, épousa Madeleine de Croix dont il eut six enfants, entre autres Charles et Hippolyte du Bois. Charles du Bois transmit le fief de Lannoy à Louis du Bois, son fils unique, qui, mort sans génération, eut pour héritier son oncle Hippolyte, seigneur de La Longherie et d'Ancoisne. Le fils de celui-ci, Louis du Bois, écuyer, seigneur de La Longherie, Hautevalle, Ancoisne, etc., vendit le fief de Lannoy, en février 1605, à Marguerite Flameng, femme d'Hippolyte Petipas, écuyer, seigneur de Walle, conseiller des Archiducs.

Jeanne Petipas, fille d'Hippolyte et de Marguerite Flameng, porta cette seigneurie avec la pairie de Gamans en mariage dans la maison de Vitry. Elle était veuve, en 1672, de messire François de Vitry, chevalier, seigneur du Breucq, de La Louvière, de la Mairie de Herlies, etc. — Jean-Barthélemy-Hippolyte de Vitry, chevalier, seigneur de Lannoy, du Breucq, de Malfiance, de la Bourse, etc.,

chevalier de Saint-Louis, député des États d'Artois à la cour en 1750, épousa, en secondes noces, Marie-Augustine-Joseph Deliot, dame de la Mousserie et de Warcoing, à Roubaix. Leur fils, Marie-Hippolyte-Barthélemy-Joseph, baron de Vitry, seigneur des mêmes lieux, né à Aire, en 1758, épousa, en 1780, Marie-Josèphe-Valentine de Briois, dame d'Hulluch, qui mourut en 1833; son mari était mort en émigration le dernier de son nom.

Les Masures, à Attiches; fief tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief; contenant 9 quartiers de terre.

Wille de La Cessoye, 1387. — Pierre d'Antreulles. — Robert d'Antreulles, chevalier, 1456. — Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de La Cessoye, 1506. — Marie de Clugny, fille de Chrétien et épouse de Simon du Chastel de La Hovardrie. — Leurs successeurs comme au fief de La Cessoye, à Attiches.

La Pescherie, à Attiches; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief; comprenant 7 bonniers d'héritage et des rentes.

Jean d'Attiches, dit Morel, 1389. — Georges d'Attiches. — Jeannette d'Attiches, épouse de Bertrand du Mortier. — Franchequin du Mortier, 1505. — Jacques d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, Tourmignies, Berlettes.

Les Roblets, à Attiches; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 100 sous de relief; comprenant 6 bonniers 14 cents de terre y compris 2 bonniers de bois, et 4 rasières d'avoine de rente.

Jean d'Attiches, fils de Jacquemon, 1389.— Pierrechon d'Attiches.— Jennin d'Attiches, fils de Martin, 1456. — Bauduin d'Attiches. fils de Jean, par achat du précédent, 1493. — N. d'Attiches, fille de Bauduin et épouse de N. Ruwel. — Marguerite Ruwel, épouse de Pierre de Croix. — Michel de Croix, leur fils, XVI^{e} siècle. — Jean de Croix, écuyer, seigneur de Le Court, gentilhomme de la Chambre des Archiducs d'Autriche, mort en septembre 1573. — Antoinette de Croix, sœur et héritière de Jean, épouse de Guillaume Hangouart, écuyer, seigneur de Piettre et de Pommereau.

Saint-Euwin, à Attiches, tenu de la cour et halle de Phalempin, 1442. (*Chambre des Comptes*, Inventaire sommaire, B. 1529).

Warles, à Attiches; fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à

30 sous de relief, comprenant une motte close de grands fossés, 3 bonniers d'héritage tenant à la Marque, au fief de Hérignies et au chemin de Tourmignies à Drumez.

Jean d'Assignies, 1389. — Jean d'Assignies, 1456. — Léon d'Assignies, 1506. — Jennet d'Assignies, écuyer, fils de Léon. — Antoine d'Assignies, frère de Jennet, XVI^{e} siècle. — Jacques d'Assignies, écuyer.

2. BACHY.

1. La seigneurie et les seigneurs.

La seigneurie de Bachy, Baissi ou Baissy autrefois, Baschi dans un acte du châtelain de Tournai de janvier 1257 (A. d'Herbomez, *preuves*, p. 114), relevait de la terre de Templeuve en Dossemer à 20 livres de relief, et se composait des deux fiefs réunis de Bachy et de Baudemont, comprenant ensemble, au XVII^{e} siècle, un beau château entouré d'eau, une cense et 60 bonniers de terre labourable, 34 bonniers de bois, 13 bonniers de jardinage, prés, pâtures, etc., un terrage d'une gerbe de chaque diseau sur 40 bonniers, un moulin à vent avec 10 cents et demi de terre, des rentes en blé, en avoine, en chapons et en argent, et 40 hommages.

Le chapitre de Tournai avait acquis d'Alard de Bourghelles, en 1231, la dîme de 159 bonniers de terre à Bachy, tenus en fief du seigneur de Rumes (*Archives de l'évêché de Tournai*, Cartulaire D, p. 88). L'abbaye d'Anchin possédait sur le village de Bachy des droits de juridiction dont elle obtint la confirmation du Saint-Siège au XV^{e} siècle (Escaillier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 216).

Bachy avait pour armes : *de gueules au chef d'or, chargé d'un lion de sable au canton dextre du chef.*

Dans un acte de 1221, un Alard de Baissi est caution pour un muid de blé engagé au chapitre de Tournai et à prendre sur la dîme de Landas. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, N° III).

On ne voit pas à quelle époque Baudemont fut réuni à Bachy. Divers personnages tels que Gilles de Baudemont, dit Noiseux, en 1389 ; Jean de Baudemont, en 1417 ; Gillebert d'Hem, en 1419 ; Alard de Calonne en 1470, sont qualifiés à tort seigneurs de Bachy, mais ils pouvaient être seigneurs de Baudemont à Bachy et il est à présumer que la

réunion de cette seigneurie à celle de Bachy a eu lieu après cette dernière date.

Au XIV^e^ siècle Bachy était dans la maison de Cuinghien. Guillaume, seigneur de Cuinghien, second fils de Jean, seigneur de Cuinghien, et de la fille de Monseigneur du Biez, eut huit fils dont l'aîné, Olivier de Cuinghien, surnommé Riquewart, épousa la dame de Hem. Il était seigneur de Bachy qu'il habitait et où il fut assassiné le jour de Sainte-Croix en septembre 1391 (Comte P.-A. du Chastel, *un Cartulaire de la Howarderie*, pp. 29 et 174.) Olivier laissait un fils, Gérard de Cuinghien, qui suit.

Gérard de Cuinghien, écuyer, dit le Grand sire d'Hem, seigneur d'Hem et de Forest, de Sailly, de Bachy, de Frasne-en-Buissenal, de Dergneau, etc., épousa Jeanne de Hingettes, dame des Aubeaux à Bondues, de Fournes, de Lomme et de Capinghem, fille de Jean de Hingettes, chevalier, seigneur des Aubeaux et d'Agnès de Beaufremez. Ils eurent cinq ou six enfants parmi lesquels Philippe de Cuinghien à qui fut attribuée la seigneurie de Bachy.

De Cuinghien portait *d'argent à 4 chevrons de gueules.*

Philippe de Cuinghien dit de Hem, seigneur de Bachy, avait épousé Bonne, *alias* Marguerite de Wailly, fille de Gérard et de Marie du Gardin. Tous deux furent inhumés dans l'église de Bachy. Ils laissaient une fille unique, Antoinette de Cuinghien qui avait épousé, vers 1490, Antoine de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies, et porté ainsi, pour plusieurs siècles, la seigneurie de Bachy dans la maison de Tenremonde, laquelle portait *plumeté d'or et de sable.*

Antoine de Tenremonde, mort le 7 décembre 1541, et Antoinette de Cuinghien eurent quatre enfants dont l'aîné, Philippe de Tenremonde, fut seigneur de Bachy. Il avait épousé Jeanne d'Allennes, morte en 1521 ; lui-même mourut avant son père en mai 1524, ne laissant que deux enfants : Philippe, qui suit, et Françoise, dame de Beaufremez, à Wazemmes.

Philippe de Tenremonde, seigneur de Bachy, des Frémaux à Verlinghem, Mérignies, Monbrehain, Hostel, Meurchin à Lesquin, etc., capitaine « tant de gens de pied que de cheval », fit la guerre d'Allemagne sous l'empereur Charles-Quint, servit aussi le roi Philippe II et fut nommé grand prévôt de Tournai en 1585. Il mourut le 7 mai 1597, et fut inhumé dans l'église de Bachy où repose aussi sa femme Catherine de Bercus, héritière dudit lieu, laquelle mourut le 30 mai 1616. Ils eurent cinq enfants parmi lesquels Pierre qui suit.

Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, de Mérignies et du Gard à Wazemmes, grand prévôt de Tournai en 1590 et 1591, mourut le 28 avril 1619, ayant épousé, en premières noces, Jacqueline de Gruteere, en secondes noces, Marie de La Hamaide et laissant huit enfants dont Louis de Tenremonde qui suit. Il fut inhumé dans une chapelle de l'église de Bachy où repose aussi Marie de La Hamaide qui trépassa le 27 octobre 1641. Pierre avait fait bâtir à Bachy un assez beau château.

Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, du Gard, d'Hostel et de Monbrehain, né le 25 août 1603, mourut le 22 juin 1685 et fut inhumé dans la même chapelle que son père en l'église de Bachy avec ses trois femmes : Louise de La Broye, dite de Laval, dame du Bois à Bondues, morte en avril 1640, Marguerite-Chrétienne de Landas, dite de Louvigny, et Anne-Dive de Rame. Il laissait de sa première femme huit enfants dont l'aînée Marie-Jeanne de Tenremonde, dame de Bachy et du Gard, avait épousé Pierre-Ulric de Haudion, écuyer, seigneur de Ghibrechies. Haudion portait *d'azur à 10 losanges d'argent 3, 3, 3 et 1.*

Leur fils Louis-Ulric-Erménégilde, baron de Haudion, seigneur de Ghibrechies, de Bachy, de la Catoire, de Pipaix et du Gard, épousa Jeanne-Hubertine de Warnant dont il eut : 1° Philippe-Louis-Ulric, mort sans postérité ; 2° Nicolas-Alexandre-Antoine, baron de Haudion et de Ghibrechies, mort aussi sans postérité.

Louis-Marie comte de Palme d'Espaing, seigneur de Bachy, maréchal de camp, figure parmi la noblesse du Baillïage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789. Il fut l'un des commissaires chargés de correspondre avec les députés,

Voir : l'*Inventaire des archives communales de Bachy*, par M. l'abbé Th. Leuridan.

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Bachy.

Baudimont, à Bachy, tenu dudit Bachy à cent sous de relief, contenant 9 bonniers un cent de terre labourable tenant aux terres des Happeliers et aux prairies entre Hotel et Bercus. — Réuni à Montifaux avant 1735.

Le Bus, à Bachy, tenu dudit Bachy, contenant un bonnier de terre

tenant au chemin d'Hotelle au moulin et au pont d'Escleps, au pré Norguet et aux terres des Happeliers. — Réuni à Montifaux avant 1735.

Le Champ Hérault, à Bachy, tenu dudit Bachy à cent sous de relief, contenant 14 cents de terre labourable, tenant au chemin d'Hotel au moulin de Bachy.

A Piat du Bucquet, puis à Martin Le Mesre, fils de feu Simon, par achat du précédent, 1622 ; — Nicolas Garin ; — Nicolas-Jean Garin, son fils ; — Dame Marie Taviel, douairière de messire Fery-Nicolas d'Esclaibes, chevalier, seigneur d'Amervalle, morte sans enfants le 23 mars 1735 ; — Catherine Taviel, sa sœur et héritière, dame de Boisgrenier, épouse de Pierre Wielens.

Harchelaine, à Bachy, tenu dudit Bachy, à 10 livres de relief, contenant 10 bonniers en deux pièces, l'une à Hôtel, l'autre vers le moulin de Bachy, et un hommage.

A Jacques de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bercus, à lui échu au trépas de messire Philippe de Tenremonde, son père, 1622.

Montifaux, à Bachy, tenu dudit Bachy, fief vicomtier, consistant en 19 bonniers en une masse tenant aux terres des Happeliers, au chemin d'Hotel au moulin de Bachy et au champ Hérault. — Droits et prééminences tels que d'établir bailli, lieutenant, sergent et messiers. — Rentes seigneurales et terrages. — A cette seigneurie furent réunis avant 1735 les fiefs de Baudimont, du Bus, et un autre fief innommé de 3 à 4 cents de terre, ce qui en éleva la contenance à 29 bonniers 5 cents.

La seigneurie de Montifaux appartenait en 1578 à Georges de Calonne, en 1585 à Nicolas de Calonne, exempté, comme noble, du droit de francs-fiefs aux quartiers de Lille, Douai et Orchies, et en 1683 à Louis de Bonmarché. — Antoine d'Inville, avocat au parlement de Tournai, en fit l'acquisition en 1686 et en servit le rapport et dénombrement au seigneur de Bachy le 30 juin 1698. — Elle fut vendue le 12 novembre 1710 à M. Taviel qui eut deux filles, Marie et Catherine. Marie Taviel, douairière de messire Fery-Nicolas d'Esclaibes, chevalier, seigneur d'Amervalle, mourut sans enfants, le 23 mars 1735, laissant la seigneurie de Montifaux à sa sœur Catherine, dame de Boisgrenier, et épouse de Pierre Wielens, qui en fit le dénombrement au seigneur de Bachy le 26 juillet 1735. — Peu de

temps après Montifaux appartenait à Marie-Françoise-Michelle Libert, dame de Quarte et du Molinel, qui, veuve de M. Bidé de La Granville se remaria à Balthazar-Alexandre de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, dont elle fut la seconde femme. De cette union naquit en 1752 Marie-Catherine-Françoise-Josèphe de Sainte-Aldegonde qui reçut de ses parents, entre autres domaines, la cense, terre et seigneurie de Montifaux, par contrat de mariage, du 2 avril 1774, avec messire Antoine-Louis, marquis de Wignacourt. Celui-ci assista, avec la noblesse du bailliage de Lille, à l'élection des députés aux États généraux de 1789 ; il vendit, en 1808, non plus la seigneurie, mais la ferme de Montifaux à M. Hoverlant, ex-législateur, auteur d'une histoire de Tournai, d'où sont tirées ces notes sur Montifaux (t. 56).

Saquenières, à Bachy, tenu dudit Bachy à 10 livres de relief, contenant trois bonniers et trois quartiers tenant au chemin qui va de Bachy à Rumez.

Indivis entre Cécile du Cazier, épouse de Jacques du Burcq, et Marie du Cazier, épouse de Jean Le Motte, 1622.

Le Bois du Quint, à Bachy, tenu de la seigneurie de Templeuve en Dossemer à 10 livres de relief; contenant 12 bonniers 14 cents tenant au bois du Temple de Cobrieux et au bois des Crennelles.

Louis de La Hamaide, écuyer, seigneur de Haudion, à lui échu par le trépas de Nicolas de La Hamaide, son père, au commencement du XVII^{e} siècle.

Norguet ou **Noirguet,** à Bachy, relevant de la seigneurie de Templeuve en Dossemer, contenant 16 bonniers 1/2 de terre.

Au XVII^{e} siècle à la famille de Pally. — Charles Becquet, procureur à Lille, l'acheta le 12 juin 1699, moyennant 1.272 livres parisis, de la curatelle de feu Jean-François de Pally, seigneur de Rabecq. Le fief de Norguet passa peu de temps après par alliance dans la famille Demadre dont une branche en a pris le nom. — Louis-Albéric-Joseph Demadre, écuyer, seigneur de Norguet, figure parmi la noblesse du bailliage de Lille assemblée pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Hem, à Bachy.

Acquis au XV^{e} siècle par le chapitre Notre-Dame de Tournai, au

profit de la maison des Émérites, dite des Vieux-Prêtres. *(Inventaire sommaire des Archives de la Chambre des comptes, à Lille,* B. 1602).

Hôtel, à Bachy, tenu de Cobrieux.

Jean du Bos, dit d'Audenarde, marchand, bourgeois de Tournai, époux de Jeanne Savary, était seigneur d'Hôtel dans la première moitié du XV^e^ siècle. Leur fils, Jean du Bos, dit d'Audenarde, aussi marchand, bourgeois de Tournai par relief du 28 mai 1451, fut seigneur d'Hôtel et mourut le 26 juillet 1484, époux de Marguerite du Molin, qui lui avait donné Jeanne du Bos, demoiselle d'Hôtel, mariée, vers 1483, à honorable homme Jean de Barry, dont elle fut la première femme ; elle fut mère de Jacques de Barry, seigneur d'Hôtel. (Comte du Chastel, Généalogie de la famille de Barry, dans le Tome 25^e^ des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai,* p. 214).

On trouve plus tard Philippe de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, Mérignies, Monbrehain, Hôtel, La Broye, Merchin, etc., mort le 7 mai 1585 ; — son fils, Pierre de Tenremonde, seigneur de Bachy, Mérignies, Hôtel, etc., mort le 28 avril 1619 ; — le fils de celui-ci, Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, d'Hôtel, des Pretz, etc., mort le 22 juin 1685 ; ses successeurs, seigneurs de Bachy, jusqu'après 1735.

Les Prés, à Bachy, fief tenu de Cobrieux et situé sur le sentier Hôtel à Baisieux.

Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, d'Hôtel, des Prés, etc., mort le 22 juin 1685. — Ses successeurs, seigneurs de Bachy, jusqu'après 1735.

3. BERSÉE.

1. Les seigneurs de Bersée.

Fief vicomtier tenu du Forest, ressortissant au bailliage de Lens en Artois. En 1229, le comte Ferrand et la comtesse Jeanne donnent à l'abbaye de Marquette la dîme de Bersée, après l'avoir rachetée de Gilles du Quesnoy et de Sara, sa femme, qui la tenaient d'eux en fief. (Miræus, IV, p. 234).

Famille de ce nom aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles : Gérard de Bersée et

Tassart, son frère, sont témoins, en 1288, d'une vente faite à l'abbaye de Flines. (Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 286). Gérard vivait encore en 1290. (*Ibid.*, p. 318. — *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. 10, p. 23). — Le 26 juin 1293, Ansel de Bersée, Aufelix, sa femme, et Amaury, leur fils, vendent à l'abbaye de Flines plusieurs terres sises à Nomain. (Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 349 et 352). En 1331-1335, Amaury de Bersée, écuyer, fils d'Ansel, vend à noble dame Marguerite de Château-Villain, nonne à l'abbaye de Flines, ses alleux de Nomain, tenus des Timaux de Lille (*Ibid.*, pp. 551, 552, 557 et 561). — En 1347, Jean de Bersée, écuyer, fils d'Amaury, tenait de l'abbaye de Flines un hommage à Nomain (*Ibid.*, p. 474). En cette même année, il était bailli des dames de Flines à Templeuve et passait à loi la vente du fief de Lannoy, audit Templeuve. (*Ibid.*, p. 598). Il était mort en 1352 et avait pour héritier son neveu Jacques d'Auby. (*Ibid.*, p. 614).

« Noble homme Monsieur Jehan de Bersées, dit Motoul, chevalier, seigneur de Bersées », figure dans un chirographe des archives municipales de Douai du 27 août 1383. (Brassart, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*, p. 7).

Suivant Hoverlant (*Histoire de Tournai*, t. 64), Bersée aurait eu pour seigneur, Alexandre d'Anich, écuyer, époux d'Ide de Mowy. Leurs filles, Mariette et Pierronne, auraient épousé successivement un seigneur de la maison de Vendegies et lui auraient porté la terre de Bersée. Cette terre passa ensuite dans la maison de Montmorency par le mariage d'Anne de Vendegies, fille et héritière de Sanche, avec Ogier de Montmorency, seigneur de Wastines. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 864). Montmorency portait *d'or à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions.*

En 1495, Ogier donna à l'église de Saint-Étienne de Bersée une verrière où figuraient son portrait et celui de sa femme avec les armes de la maison de Montmorency brisées (jusqu'en 1570) de *trois besans d'argent sur la croix*, et le cri de guerre : *Dieu aide au premier chrétien.* Deux anges tenaient deux rouleaux au-dessous desquels était écrit le mot grec *Aplanos.* Il mourut le 14 septembre 1523 et fut enterré en l'église de Saint-Nicolas de Cappelle, sous une tombe de pierre. Sa femme, dont la mère était Jeanne de Beaufort de Grantrin, lui avait apporté en dot les terres de Vendegies, Sautaing, Bersée, la Boche, Hellem (*alias* Hellun), Fromés, Luperdrie, Frémicourt et le Châtelet. Il en eut six enfants légitimes dont l'aîné, Jean de

Montmorency, lui succéda, et deux enfants naturels qui possédèrent successivement la seigneurie du Châtelet. (Le P. Anselme, t. III, pp. 593 et 594).

Jean de Montmorency, seigneur des Wastines, Bersée, Barly, Vendegies, Sautaing, La Boche, Beuvry, Hellun, etc., écuyer, premier échanson de Philippe II, archiduc d'Autriche et depuis roi d'Espagne, naquit le 3 mars 1488, fit son testament le 1er août 1535, mourut en 1538 et fut enterré dans l'église de Saint-Étienne de Bersée. Sa devise était : *Trop sommes de Montmorency*. (Le P. Anselme, t. III, p. 594).

Jean de Montmorency, qui avait épousé, en premières noces, une dame inconnue des généalogistes et, en secondes noces, Anne, fille de Louis de Blois, seigneur de Trélon, habitait l'Artois, mais s'était fait recevoir, paraît-il, bourgeois d'Ypres. Les privilèges de cette ville étaient tels que les successions des bourgeois devaient se régler devant les magistrats du lieu ; que tout bourgeois qui se mariait ou se remariait devait passer dans l'intérieur de la ville la première nuit de ses noces, et que les tuteurs des enfants mineurs devaient être désignés par les échevins de la ville. Or, Jean de Montmorency, après le décès de sa première femme, n'avait pas déposé, dans les quarante jours, l'état des biens revenant aux enfants de cette première union. En se remariant avec Anne de Blois il n'avait pas non plus passé en ville la première nuit de ses noces. Après son décès, sa veuve crut pouvoir rester tutrice de ses enfants comme elle en avait la garde noble, mais lorsqu'il s'agit de faire la liquidation de cette succession, les magistrats d'Ypres revendiquèrent leurs droits et privilèges et demandèrent qu'il fût prononcé les amendes suivantes contre le défunt : 1° six-vingt carolus d'or, pour s'être remarié sans avoir fait, devant les échevins d'Ypres, le partage de la succession revenant aux enfants du premier lit ; 2° vingt-cinq carolus d'or, « pour non avoir couché la première nuict avec la dicte demoiselle Anne de Blois, sa seconde femme, dedans l'enclos de ladicte ville d'Ypres », et 3° cinq mille carolus d'or pour le droit d'issue des meubles, immeubles et héritages où qu'ils fussent situés, et ce pour le dixième denier de leur valeur.

Le conseil d'Artois, saisi de l'affaire, donna gain de cause aux échevins d'Ypres et par sa sentence du 5 septembre 1548, leur accorda leurs demandes d'amendes, mais autorisa les deux parties à faire une transaction. Les échevins, satisfaits de la reconnaissance de leurs privilèges, consentirent à transiger et, pour la forme seulement, se contentèrent, pour toutes amendes et droit d'issue, de la faible

somme de cinquante florins de vingt patars pièce. (J. L. A. Diegerick, *Inventaire des chartes et documents appartenant aux Archives de la Ville d'Ypres*, t. VI, pp. 8-10).

Jean de Montmorency eut pour successeur son fils François, baron de Wastines, seigneur de Vendegies et de Bersée, commandant de Lille, Douai et Orchies, mort en 1594, époux d'Hélène Vilain, fille d'Adrien, seigneur de Rassenghien et de Marguerite de Stavèle, d'où Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, tué à Ostende en 1585. Celui-ci avait épousé Jeanne de Saint-Omer, fille de Jean, vicomte d'Aire, seigneur de Morbecque; il laissa Jean de Montmorency, comte d'Estaires, baron de Wastines. Jean de Montmorency, chevalier, baron des Wastines, seigneur de Bersée et de Wismes, obtint des archiducs la permission de planter des arbres montants à Bersée, de chaque côté de la chaussée royale de Douai à Lille. (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1642, 47e registre des chartes). Jean de Montmorency fut prince de Robecque et marquis de Morbecque, chevalier de la Toison d'or, et mourut en 1631, ayant épousé Madeleine de Lens dont il avait eu Eugène de Montmorency, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Estaires, chevalier de la Toison d'or, mort en 1683, époux de Marguerite-Alexandrine de Ligne-Arenberg. Ils eurent pour successeur leur fils, Philippe-Marie de Montmorency, prince de Robecque, marquis de Morbecque, mort en 1691.

En 1699, messire Charles-Philippe-Jean-Dominique de Montmorency, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Estaires, baron de Haveskerque et de Wastines, seigneur de Bourel, possédait la terre de Bersée qu'il vendit avec la baronnie de Wastines à Pierre-Alard de Lannoy, écuyer, seigneur de Fretin, du Carnoy, etc. Cette terre fut ensuite vendue au sieur Fiévet, négociant à Douai, qui la possédait au temps de Jacques Le Groux. (*Flandre gallicane*, ms).

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Bersée.

Bersée-aux-Mottes, à Bersée, fief tenu de la principauté d'Épinoy. Au commencement du XVe siècle, Jean Bourlivet, chevalier, seigneur de Bersée-aux-Mottes, Esplechin, etc., et Marie de Rouvroy dite de Saint-Simon, son épouse. — Leur fille, Jeanne de Bourlivet, dame de Bersée et d'Esplechin, épouse de Jean du Chasteler, seigneur

de Moulbais et de Carnin, morte vers 1486. — Leur fils aîné Philippe du Chasteler, dit Bourlivet, seigneur de Moulbais, Bersée, etc. — Jean du Chasteler, frère et héritier de Philippe, seigneur de Moulbais, vicomte de Bavay, fit en 1520 rapport du fief de Bersée au lieu qu'on dit La Motte, tenu de la principauté d'Épinoy. — Jean du Chasteler, fils du précédent, fit rapport du fief de Bersée en 1576 ; il mourut sans génération en 1599. — Gabriel du Chasteler, frère et héritier de Jean, fit en 1602 rapport du même fief que probablement il vendit avec le fief d'Esteules au baron de Wastines qui le possédait en 1614.

Esteules, à Bersée, fief tenu de la principauté d'Épinoy.

1520, à Jean du Chasteler, seigneur de Moulbais et de Bersée-aux-Mottes. — 1576, Jean du Chasteler, fils du précédent. — 1602, Gabriel du Chasteler, frère et héritier de Jean. — 1614, le baron de Wastines.

Raisse, à Bersée, pairie tenue de la principauté d'Épinoy.

En 1614, au baron de Wastines.

Raisse, Bersée-aux-Mottes et Esteules, à Bersée.

Le 1er avril 1614, réunion de trois fiefs en un seul, au profit du baron de Wastines, savoir : le premier, fief, justice, terre et seigneurie de Bersée au lieu que l'on dit Les Mottes ; l'autre nommé le fief d'Esteules, gisant en la paroisse de Bersée ; le troisième nommé la pairie de Raisse ou Rache, à Bersée ; tous trois tenus de la principauté d'Épinoy, et à présent nommé le fief, terre et seigneurie de Raisse, Bersée-aux-Mottes et Esteules, au relief d'un cheval de bataille et armes estimés 200 florins.

La Hargerie, à Bersée, tenue du château d'Épinoy à Carvin, qu'il ne faut pas confondre avec une autre seigneurie du même nom à Bersée, mouvant du château de Douai. Celle-ci, possédée vers 1380 par un patricien de Douai, surnommé le vicomte, fut appelée la Vicomté et ses possesseurs se qualifièrent de vicomtes de la Hargerie (Brassart, *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, p. 565). La vicomté est décrite ci-après.

La seigneurie de la Hargerie fut possédée de très haute antiquité par une branche des premiers châtelains de Raisse ou Rache, qui portaient : *d'or à 3 chevrons de sable.* Elle appartenait en 1445 à

Pierre de Raisse. Pierre de Raisse, chevalier, autre sans doute que le précédent, était seigneur de la Hargerie, en 1472 et 1476, bailli d'Orchies en 1480. (Hautcœur, *Cartul. de Flines*, pages 852 et 859). Il eut pour successeur son fils aîné Adam de Raisse.

Adam de Raisse épousa en premières noces Marie de Mortagne, fille de Maître Jean de Mortagne, bourgeois de Lille, et d'Isabelle de la Bouverie ; en secondes noces Barbe Du Bois de Hoves, dame de Ruesnes, morte en 1516, veuve de Jean d'Esne dit Baudrain, chevalier, sire de Beauvoir, et fille de Jean Du Bois, chevalier, seigneur de Hoves et de Jeanne d'Escaussines. Du premier lit vint François de Raisse, chevalier, seigneur de la Hargerie, qui releva les deux fiefs de Bellincamp et recueillit de son oncle Jean de Mortagne, frère de sa mère, les fiefs du Chaingle et de Hollebecque, à Linselles. Il mourut le 8 janvier 1557, ayant épousé Anne de Foucquesolles, dame de la Motte-Mazinghien, dont une fille Antoinette de Raisse, héritière de la Hargerie, des Bellincamp et autres biens de ses parents. Veuve de Jean de Soyecourt, chevalier, seigneur de Soyecourt, Antoinette de Raisse se remaria à Louis d'Oignies, chevalier, créé comte de Chaulnes par lettres patentes du roi Charles IX en décembre 1563. (C^te^ du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III, pp. 243 à 251).

Louis d'Oignies et Antoinette de Raisse eurent six enfants. L'aîné, François d'Oignies, comte de Chaulnes, fut tué à la bataille de Saint-Denis le 10 novembre 1567, sans avoir été marié ; il laissa sa succession à son frère cadet, qui suit : — Charles d'Oignies, comte de Chaulnes, seigneur de la Hargerie, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, fut créé chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. Il s'allia à Anne Jouvenel des Ursins, dont il eut trois enfants : Louis, Madeleine et Louise d'Oignies. — Louis d'Oignies, comte de Chaulnes, chevalier des ordres du Roi en 1597, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant général au gouvernement de Picardie, mourut sans enfants d'Anne d'Humières, son épouse. *(Nobiliaire des Pays-Bas)*.

Guillaume Fruict, époux de Jeanne Poulle, était seigneur de La Hargerie dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Son fils, Remy Fruict, seigneur de la Hargerie, conseiller pensionnaire de Lille, épousa, le 17 juin 1657, Catherine du Mortier, héritière de Beaumont à Allennes, morte en 1669, fille de Michel et de Françoise Bridoul. — Remy Fruict et Catherine du Mortier laissèrent au moins une fille,

Marguerite-Marie-Thérèse Fruict qui s'allia à Pierre Wacrenier, seigneur de Rilly, lequel releva sa bourgeoisie de Lille, le 3 novembre 1700.

Bellincamp, à Bersée, fief et cense comprenant 16 bonniers 5 cents de terre, 75 rasières d'avoine, 24 chapons « et aultres menutez ».

A Romain Fruict qui en paya le droit de nouvel acquêt en 1602.

Beuvry, Buvry, à Bersée. Ce fief était une enclave du Tournaisis ; il contenait 20 bonniers, à gauche du village vers Orchies. Le fief de La Berrandrie, à Bersée, en relevait.

A la famille de Montmorency. Le prince de Robecque relevait ce fief le 30 juin 1696.

La Berrandrie ou Branderie, à Bersée, fief tenu de la seigneurie de Beuvry, contenant 6 bonniers de terre à labour.

A Robert de Sion qui l'avait acquis en 1571.

Boulerieu, à Bersée, tenu de la seigneurie de Wastines, consistant en 35 rasières d'avoine et une poule de rentes seigneuriales et foncières.

A Romain Fruict qui en a payé le droit de nouvel acquêt en 1602.- A la fin du siècle, Boulerieu est dans la famille Du Beron.

Follemprise, à Bersée, seigneurie tenue des Wastines à Cappelle et médiatement du château de Douai.

Appartenait en 1789 à Amé-Philippe-Joseph Pamart, écuyer, qui assista, le 30 mars 1789, à l'élection d'un député aux États généraux pour le bailliage de Douai. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, p. 294).

La Hargerie (vicomté de), à Bersée, tenue du château de Douai, à 60 sous de relief et à justice de vicomte comprenait un manoir et 21 bonniers 6 cents de terre, un hommage et des rentes estimées, en 1473, à un revenu de 24 gros.

La Hargerie appartenait, à la fin du XIV^{e} siècle, à Ricard Bonnebroque, dit le vicomte, fils de Simon ; à Guille Bonnebroque, femme de Martin Goy, bourgeois de Douai, 1418. L'héritier de celle-ci, Waghe

Bonnebroque, fils de Ricard, dans son testament du 16 mars 1444, s'intitule vicomte de la Hargerie, seigneurie qu'il laissa à Ghille de Carnin, sa nièce, épouse de Gilles Gossuin ; celui-ci en fit le rapport et dénombrement au nom de sa femme, le 16 novembre 1445. — Robert du Bos, écuyer (1485), est souvent qualifié vicomte de La Hargerie. — Vers 1662, quand la vicomté de la Hargerie parvint aux mains de M^e^ Jacques Cordouan, licencié ès droits, elle était, depuis un siècle environ, dans sa famille. Jacques Cordouan fut anobli par le roi Louis XIV, en septembre 1670, peu de temps avant sa mort. De sa femme, Marie Villain, veuve en 1672, il avait eu neuf enfants.

Messire Jacques Cordouan, fils de Jacques, fut seigneur de la Hargerie, écuyer, premier conseiller pensionnaire de Douai, « lequel, après avoir été conseiller en la cour de Parlement de Tournai et exercé sa charge louablement pendant 20 ans et plus, est décédé le 5 juin 1704, âgé de 66 ans et dix mois. » Il avait épousé Marie-Jeanne d'Auby, fille de Michel d'Auby, écuyer, seigneur de Boiry-Saint-Martin, Query, etc.

En 1789, la vicomté de la Hargerie appartenait au sieur Despretz de Quéant.

Les **Encloses**, à Bersée, petit fief dont la mouvance n'est pas indiquée.

Alexis-François des Rasières, professeur de chirurgie à l'Université de Douai, échevin de cette ville en 1724, était seigneur des Encloses, de Werlingue, etc. Il avait épousé, en secondes noces, Marie-Françoise-Charlotte-Pélagie Benoit, et transmit le fief des Encloses à l'un de ses fils du second lit, Bonaventure-François-Benoit des Rasières, écuyer, chevalier de Saint-Louis, officier de cavalerie, mort à Douai, le 30 juillet 1818, veuf de Marie-Adélaïde Donquerre, dont il ne laissa pas de postérité. (C^te^ P.-A. du Chastel, *Généalogies tournaisiennes*, t. III, pp. 239-240).

Hellignies, à Bersée.

Jean de La Rachie, écuyer, marié à Antoinette de Saigny, par contrat du 8 février 1530, était seigneur de Hellignies, à Bersée. (C^te^ du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III, p. 207 en note).

4. BOURGHELLES.

I. La seigneurie.

La seigneurie de Bourghelles consistait en trois fiefs : le premier appelé le Quesnel, sur lequel était l'église, dépendait de la châtellenie de Lille et relevait de la baronnie de Cysoing ; les deux autres nommés le Chastel et Hennehout dépendaient du Tournaisis et relevaient de la cour de Maire ; « lesdits fiefs du Chastelet et Hennehourt réunis ensemble passé longues années », dit un acte de vente de 1698 (1).

Le Quesnel, formant la seigneurie de Bourghelles-Châtellenie de Lille, était tenu de Cysoing en toute justice haute, moyenne et basse, à 10 livres de relief et 20 gros de cambrelage, au dixième denier et au service en cour. Il consistait en rentes levées sur dix hôtes et en sept hommages tenus envers le seigneur à reliefs divers, au dixième denier et au service en cour. Appartenaient à la dite seigneurie le droit de Senne, le pennage des pourceaux, les tonlieux et maltôtes, le sang, le larron, l'estrayer, l'avoir de bâtard et l'épave.

Le Chastel tenu de la cour de Maire à justice moyenne et basse ou justice vicomtière, à 60 sous louisiens de relief et au dixième denier, comprenait un manoir sur motte entourée d'eau avec 2 bonniers, 39 bonniers de labour, 4 bonniers 7 cents et demi de prairie, un vivier de 5 bonniers remis en prairie, un moulin à vent à moudre blé, 50 bonniers de bois en trois pièces, et 16 hommages parmi lesquels le fief Willem.

Hennehout, tenu aussi de la cour de Maire en justice vicomtière, au relief de 60 sous, au dixième denier et au service en cour, comprenait une motte entourée d'eau avec un quartier de terre, 2 bonniers de prairie, des rentes diverses, un terrage de 10 gerbes au cent sur 83 bonniers, un arrentement de 10 bonniers 2 cents et onze verges et demie accordés aux habitants pour faire paître les troupeaux, à charge de 2 chapons chacun à la Noël, le pennage des pourceaux, le tonlieu des bêtes à pied fourchu, le gambage des bières ; — le droit d'établir

---

(1) *Archives de Bourghelles*, AA. 8 de l'inventaire dressé par l'abbé Th. Leuridan.

un bailli, sept échevins et un banc plaidoyable, de commettre deux ou plusieurs sergents, de tenir les plaids généraux trois fois l'an, et deux fois l'an une assemblée générale qu'on appelle franche vérité. Audit fief appartenaient avoir de bâtard, bien épave, amendes ès flots, flégards et chemins, et tous plantis.

Ainsi composé d'éléments hétérogènes, réunis à une époque qu'il est difficile de déterminer, le domaine de Bourghelles comprenait la seigneurie temporelle de l'église et clocher, un château avec basse-cour, la collation d'une chapelle castrale fondée par les anciens seigneurs. Le produit total de la seigneurie s'élevait annuellement, suivant un document de 1692, à 7.066 livres 1 sol non compris le château, les fossés et les arbres entourant les jardins et prairies. Sur ce revenu le seigneur était tenu à la taille du Tournaisis et au quinzième, au tantième du receveur, aux gages des sergents avec une casaque tous les deux ans, à l'entretien de la justice criminelle, aux modérations à accorder aux censes pour feu du ciel, gelées, grande sécheresse, trop grande pluie, emmiélure. Toutes ces charges s'élevaient annuellement, vers 1692, à 1.060 livres.

Cette terre a été vendue, en 1626, pour 50 mille florins, en 1660 pour 59,400 florins et en 1698 pour 66,500 florins. Le château a été bâti vers 1666 et a coûté environ 20.000 livres, le bois ayant été pris sur place ; et on a tiré pour le roi, hors des bois, en l'année de l'exil des nobles qui résidaient ou avaient des parents sur les terres ennemies, environ 30.000 livres (1).

Bourghelles portait *d'argent au chef de gueules*, armes de l'ancienne maison de Bourghelles dont les sceaux figurent un plein sous un chef.

II. Seigneurs et personnages du nom de Bourghelles.

Alard de Borgelle souscrit, comme pair de Mortagne, vers 1180, une charte d'Évrard de Mortagne dit Radoul, châtelain de Tournai, s'obligeant à payer chaque année à l'abbaye de Saint-Amand deux sous pour le cierge qu'il est tenu de porter à la translation du corps de saint

---

(1) *Archives de Bourghelles*, AA 7 et 8 de l'Inventaire dressé par l'abbé Th. Leuridan.

Amand. (Archives du Nord, *fonds de Saint-Amand, Cartulaire*, t. II, f° XLIX. — A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai, Preuves*, n° 9).

Boissardus et Gill(ebert), fratres de Borghela, se rendent cautions, en 1197, pour 200 marcs, de l'exécution du traité conclu entre Bauduin, comte de Flandre, et les habitants de Tournai (Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. II, pièces justificatives, p. 19). — Gillebert est la tige des seigneurs de Quiquempoix à Flers. (Voir cette seigneurie).

En 1197, Gillebert de Borghiele, parent (cognatus) de Heldiarde, épouse de Bauduin de Mortagne, châtelain de Tournai, intervient dans un acte de celui-ci terminant un différend qui s'était élevé entre Willaume de Borgielle, fils de Gauthier Nanus, et l'abbaye de Château à l'occasion des terres que le père de Willaume avait données à cultiver par cette abbaye. (Archives du Nord, *fonds de Château-l'abbaye, original.* — A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai, Preuves*, n° 29). — Il intervient encore vers 1200 dans un acte du même châtelain et de Heldiarde, sa femme, concédant pour dix ans, moyennant 500 livres de Tournai, à l'évêque Étienne tous les droits qu'ils tenaient en fief de cet évêque, à Tournai sur l'Escaut, à l'exception des droits sur les bois et les poissons. (*Ibidem, Preuves*, n° 33).

En 1198, *Bussard de Borghella* souscrit, avec d'autres hommes du comte Bauduin, la charte par laquelle ce prince confirme la cession faite à l'abbaye de Ninove de la dîme de Voorde, par Berthe de Steenhuyse. (*Cartulaire de Malines.* — De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 814). En cette même année, *Buissardus de Borghella* souscrit une charte de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, relative à l'avouerie du bois d'Obourg. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 126).

Bokard de Burgelles figure, en 1199, parmi les seigneurs qui jurent d'observer le traité d'alliance conclu le 18 août de cette année entre Bauduin, comte de Flandre, et Jean, roi d'Angleterre (Chambre des Comptes, *Inventaire analytique*, n° 218). En la même année, *Bossard de Borgela* est encore témoin d'une charte du comte Bauduin relative à la dîme de Fraine. (Binche, *Carta B. comitis de decima de Fraine*).

En décembre 1211, *Boiscard de Bourghella*, chevalier, est témoin, comme homme du seigneur de Cysoing, à la cession d'une dîme au

chapitre de Saint-Pierre de Lille, par Aelis de Lambersart. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 98 et 99).

Le 1er juin 1212. *Bussardus de Borgela* figure avec son frère Gilbert dans un acte de Saint-André du Cateau. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 546).

Le 29 avril 1213, Alard de *Borgèle* est témoin d'une charte de Walter de Lens (*Carta Domini Walteri de Lens*). Il combat, en 1214, avec le comte Fernand à Bouvines où il est fait prisonnier. (Lebon, *Bataille de Bouvines*. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. 1). En avril 1217, il a pour cautions envers le roi de France, Hugues de Miraumont, Michel de Harnes, Jean de Douai, Bauduin de Quinchy et Nicolas de Bevri. (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, p. 442.) Cet Alard paraît être la souche des seigneurs d'Hem.

Un Alard de Bourghelles épousa une fille d'Ivain, sire de Raive (Rèves), d'où Alard II de Raive, sire de Bourghelles et Alard III, du même nom, vivant en 1268. (De Reiffenberg, *Monuments*, t. 1, Table.)

Alard Ier était mort en 1224. Le 21 mai de cette année, Clémence, dame de Raive, donnait à l'abbaye de Ghislenghien, pour son âme et celle de feu son mari, Alard de *Borghèle*, deux bonniers de fief à Fellignies. (*Cartulaire de l'Abbaye de Gislenghien*, aux Archives de l'État à Mons, n° 46. — *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 14, p. 144).

Alard II, sire de Raive et sa femme Béatrix autorisent, en 1230, l'abbaye de Floresse à posséder un fief tenu de leur seigneurie, à charge de payer un cens annuel de 2 deniers par bonnier. (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. IX, p. 270).

Alard III, fils ou petit-fils d'Alard II. Alard de Rave, sire de Bourghelles, chevalier, fait la guerre en Italie, en 1268, avec Charles d'Anjou. (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. 1).

En janvier 1275, Alard, seigneur de Rèves et Wattier, son frère germain, vendent à l'abbaye de Bonne-Espérance leur alleu situé à Houdeng, à Gœgnies et à Haine-Saint-Paul. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXII, p. 382).

Le 5 septembre 1276, Alard, chevalier, sire de Rèves, vend à l'abbaye de Floresse tous les biens qu'il possède à Thiméon. Gérard, seigneur de Marbais, cousin d'Alard, consent à cette vente. Wattier, frère d'Alard, renonce à tous droits sur ces biens vendus. (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. IX, pp. 281-283).

Le 3 décembre 1297, Gui, comte de Flandre, fait don à Alard de Rave, chevalier, seigneur de Bourghelles, de cent livrées de terre à tenir du comté de Namur. (De Reiffenberg, *Cartulaire de Namur*, *pièce* 53. — Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 397). — En 1299, Mgr Alard, seigneur de Rave, souscrit une quittance donnée par Gilles de Berlaimont au comte Gui, d'une somme de 1.030 livres (De Reiffenberg, p. 303).

En 1300, Alard de Rave, sire de *Bourgelle*, est témoin d'un acte du châtelain de Hanut reprenant un fief du comte de Namur (Saint-Genois, *Monumens anciens*, I, f° 976). — Le 11 juillet de la même année 1300, Jean, comte de Hainaut, donne à Alard de Rèves, chevalier, seigneur de Bourghelles, pour tenir de lui en fief, 140 livrées de terre à Chièvres. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, p. 306. — Stanislas Bormans, *Notice sur un manuscrit intitulé : Cartulaire de Vanden Berg*, p. 33).

Mgr Alard, seigneur de Raves, est encore cité en 1306 (De Reiffenberg, p. 66). Il est mis à mort, en 1307, à Tournai, par Philippe le Bel, sous un prétexte frivole. (Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 37).

Alard de Rèves et de Bourghelles, 1344. — Une sentence arbitrale du 25 juillet 1344, prononcée sur un différend de juridiction entre le chapitre de Tournai et Alard de Rave et de Bourghelles, chevalier, dispose que les doyen et chapitre pourront, sur leur tenure de Bourghelles, faire juger par leurs juges, déshériter et adhériter, faire ajournements et saisines, et avoir les amendes de 60 sous et au-dessous, les tonlieux, étalages et afforages ; que le sire de Rave et de Bourghelles et quiconque sera sire de Bourghelles jouira de toutes les amendes de senne, de bataille, de larron et de tous les autres cas dont ledit sire aura la connaissance en telle manière qu'il a en la justice de Bourghelles. Si aucuns causent dommage ou peine aux hôtes couchant et levant dessous ledit chapitre, ledit sire de Bourghelles pourra mettre la main sur eux, mais si le bailli du chapitre demande à en avoir la connaissance, ledit sire devra la lui abandonner. (*Archives de Bourghelles*, CC. 2 de l'Inventaire).

Évrard et Guillebert de Rèves. — Les comptes de l'église et des pauvres de Bourghelles mentionnent comme seigneurs du lieu, sans indiquer l'époque où ils vivaient, Évrard et Guillebert de Rèves, chevaliers. (*Ibidem*, GG. 84, 85, 104, 106).

Alard, 1411. — Une sentence arbitrale prononcée, le 31 octobre 1411, pour clore un différend entre Alard, seigneur de Rèves, de

Stelbes et de Bourghelles, chevalier, et les six grands vicaires de la cathédrale de Tournai, au sujet de leur commune prétention de lever tous les meilleurs catels en leur ténement de Bourghelles, de toute personne, homme ou femme, allant de vie à trépas et qui serait native de par delà la rivière d'Escaut, décide que ces meilleurs catels seront levés par les gens des vicaires ou du seigneur qui arriveront les premiers et qu'ils seront partagés également entre les deux parties. (*Ibidem*, CC. 2).— Un peu plus tard la branche des de Bourghelles dits de Rèves, seigneurs de Bourghelles, tombait en quenouille en la personne de Marie de Rèves.

III. Seigneurs de Bourghelles de diverses maisons.

Marie de Rèves avait porté la seigneurie de Bourghelles en mariage à Godefroid, vicomte de Montenac, 1456. Après eux on trouve: Guillaume de Le Fontaine, seigneur de Melin et de Bourghelles, 1475, 1479; — Philippe de Montenac; — Marie, sa fille, épouse de Gilles de Rubempré, chevalier, seigneur de Bièvres, chambellan de l'archiduc Philippe. Il fit rapport de la seigneurie de Bourghelles en 1497. Leur fils, Charles de Rubempré, chevalier, vicomte de Montenac, seigneur de Bièvres et de Bourghelles, épousa Anne de Beusfles, héritière de Vertaing, d'où est venue Marie de Rubempré qui s'allia à Jean de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes.

Le 20 juin 1551, Marie de Rubempré, comtesse de Rocquendorff, dame de Bourghelles, servait à l'empereur Charles-Quint le rapport et dénombrement des fiefs du Chastel et de Hennebout. (Archives de Bourghelles, AA. 1). Elle eut, entre autres enfants, Philippe qui suit, et Louise de Sainte-Aldegonde, baronne de Selles, dame de Basinghien, mariée à Michel de Roisin, chevalier, seigneur de Rongies, gouverneur et grand bailli d'Audenarde.

Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, de Bourghelles, de Genech, etc., eut de Bonne de Lannoy, dame de Maingoval, qu'il avait épousée le 7 septembre 1554, Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, seigneur de Genech, Avelin, Iwuy, etc., qui vendit la terre de Bourghelles, vers 1620, au sieur Sasbout de Warick ; mais elle fut revendiquée à titre de retrait lignager par la tante du vendeur, dame Louise de Sainte-Aldegonde, conjointement avec son mari Michel de Roisin. Au trépas de Louise de Sainte-

Aldegonde, la seigneurie de Bourghelles fut recueillie par son fils Baudry de Roisin, qui en fit rapport et dénombrement au roi d'Espagne le 18 février 1644.

Le 12 avril 1660, Messire Baudry de Roisin, chevalier, baron de Selles, seigneur de Rongy, etc., et Maximilienne-Alberte de Gand, « trouvant que la terre et seigneurie de Bourghelles étoit tellement » chargée que non seulement elle leur étoit infructueuse, mais aussi » que le cours des rentes annuelles surpassoit notablement le revenu » de beaucoup amoindri par les guerres, sans apparence de parvenir à » une disposition et puissance de l'en décharger », vendent au chef Président Hovine, toute la dite terre, village à clocher, avec justice haute et vicomtière, avec les censes, jardins, terres labourables, prés, pâturages, bois, viviers, eaux, rentes seigneuriales, moulin, droits seigneuriaux, reliefs, arrentements, plantis, droits de terrage, hauteurs, chapelle castrale, etc. (*Ibidem*, AA. 3).

Le 5 octobre 1667, Charles Hovine, Président à Bruxelles, considérant son grand âge, et que, selon les coutumes de la cour sur la succession naturelle, toute son hérédité principale doit tomber aux mains de Charles Hovine son petit-fils, feint d'être décédé, et lui donne, du consentement de Laurent Hovine, son fils, toute la terre de Bourghelles avec appendances et dépendances, ainsi que plusieurs autres biens, sous condition que si le donataire mourait sans enfants, ces biens feraient retour à ses frères et sœurs. Le 21 novembre de la même année le relief de la terre et seigneurie de Bourghelles tenue de la cour de Maire de Tournai était acquitté par le bailli de Bourghelles, procureur du Président Hovine, considéré comme défunt, et en qualité de tuteur et curateur dudit donataire Charles Hovine. (*Ibidem*, AA. 4).

Messire Charles Hovine fit rapport de la seigneurie de Bourghelles, châtellenie de Lille, le 14 mars 1685, à Louis de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, baron de Cysoing. Il mourut peu de temps après, le 29 mars 1686, âgé d'environ 27 ans, laissant la seigneurie de Bourghelles à son père, messire Laurent Hovine qui la releva le 3 avril suivant. (*Ibidem*, AA. 1, 2, 5).

Laurent Hovine, chevalier, seigneur de Steenkerque, conseiller d'État du Roi, premier conseiller ordinaire et maître aux requêtes de son conseil privé, servit au grand bailli de Tournai, le 14 janvier 1688, le rapport et dénombrement de la seigneurie de Bourghelles-Tournaisis (AA. 2). Il avait un autre fils, Jean-François d'Hovine, qui lui succéda, et une fille Barbe-Marie-Brigitte d'Hovine qui, à la mort de son frère

Jean-François, recueillit les seigneuries de Bourghelles, de Steenkerque et autres. Elle avait épousé Philippe-Ignace-François de Gottignies, seigneur de Vanden Broeke, demeurant à Enghien, qui servit pour elle, en juin 1697, le rapport et dénombrement de la seigneurie de Bourghelles-Tournaisis.

Les époux de Gottignies ne gardèrent pas longtemps la seigneurie de Bourghelles qu'ils vendirent, le 6 octobre 1698, à Robert Huvino, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, pour le prix principal de 66.500 florins. Robert Huvino, seigneur d'Inchy, de Villers, de Cagnicourt, etc., servit au roi Louis XIV le rapport et dénombrement de la seigneurie de Bourghelles, le 7 octobre 1704. Il eut de Marie-Angélique Le Comte, qu'il avait épousée le 16 février 1696, entre autres enfants, Pierre-Robert-Martin Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles, qui, le 17 décembre 1740, servit le rapport et dénombrement des fiefs du Chastel et de Hennehout (AA. 2).

Pierre-Robert-Martin Huvino avait épousé, en premières noces, Marie-Julie-Madeleine de Montmonier qui mourut sans enfants en 1741. Il épousa, en secondes noces, Caroline Frans, fille d'Alexis-François, secrétaire du Roi. Il obtint le 4 novembre 1741 et le 24 mars 1742, des lettres de terrier pour les deux ténements de la seigneurie de Bourghelles. Pierre-Robert eut de sa seconde femme : Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino, qui lui succéda vers 1774 ; César-Louis-Marie Huvino de Bourghelles, chanoine et vicaire général d'Arras ; et Françoise-Gabrielle Huvino, épouse de Louis-Guislain Boistel de Cardonnois.

Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino épousa Albertine-Élisabeth-Joseph-Désirée de Hennin, unique héritière de Pierre-Joseph de Hennin, seigneur de Pillefort, alias seigneur de Bertrangle, demeurant rue Saint-Sauveur à Lille. On leur donne pour enfants : Pierre-Louis-Marie ; —Alexandre-Romain-Joseph ;— Thérèse-Louise ; — et Séraphine, alias Sophie-Françoise, épouse de Jean-Baptiste Reumont (*Ibidem*, II. 1).

Angélique-Caroline-Joseph Frans, douairière de Pierre-Robert-Martin Huvino, et Louis-Jean-Baptiste-Joseph Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles, figurent parmi la noblesse du Bailliage de Lille assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

IV. Fiefs sis à Bourghelles.

Le **Quesnel,** à Bourghelles, fief tenu de la baronnie de Cysoing et

formant la seigneurie de Bourghelles-châtellenie de Lille ; compris dans la description de cette seigneurie.

Le **Chastel,** à Bourghelles, fief tenu de la cour de Maire à Tournai et réuni à la seigneurie de Bourghelles ; compris dans la description de cette seigneurie.

Hennehout, à Bourghelles, tenu de la cour de Maire à Tournai et réuni à la seigneurie de Bourghelles ; compris dans la description de cette seigneurie.

En 1244, Alard de Hainehout, homme de Bourghelles, et Jean Mousnier, son frère, font donation aux Templiers de tout ce qu'ils possèdent à Cloevaing. (A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne, Preuves,* n° 93).

Willem, à Bourghelles, tenu du fief du chastel audit Bourghelles à 60 sous louisiens de relief et à 30 sous parisis pour un cheval quand le seigneur de Bourghelles va en l'ost, au dixième denier et au service en cour ; comprenant 2 bonniers 4 cents de manoir et de labour, séant sur la Lescreulle.

A Pierre Mallet, fils de Thomas, en 1697.

Bersée, à Bourghelles et Cysoing, fief, terre, justice et seigneurie tenu de la seigneurie de Pottes, comprenant 5 bonniers 5 cents de bois, un bonnier de pré, trois quartiers de pâtures et 22 bonniers de terre ahanable, des rentes en argent, en blé, en avoine, en pains, chapons et poules ; plaids généraux trois fois l'an. — En 1446, ce fief fut vendu 2.650 livres de Flandre, 2 gros de denier à Dieu, 100 gros de carité et 100 gros de courtage. (Titre de la Chambre des Comptes à Lille, indiqué par l'*Inventaire sommaire*, t. 1, p. 431).

Bersée appartenait, au XV^e^ siècle, à Jean, seigneur de Lannoy, qui vendit ce fief, en 1446, à Guillaume Fiervestit, bourgeois de Tournai, conseiller du duc de Bourgogne et de Brabant. L'acquéreur ne laissa qu'une fille, Catherine Fiervestit, mariée à Jean Cottrel, seigneur d'Esplechin et d'Espaing à Wambrechies.

Jean Cottrel, surnommé le Jeune, deuxième fils de Jean et de Catherine Fiervestit, héritier de Bersée, épousa, par contrat du 24 novembre 1493, Valentine Crocquevilain, dont il eut, entre autres enfants, Pierre Cottrel qui hérita du fief de Bersée.— Pierre Cottrel, écuyer, seigneur

de Bersée au Quesne-au-Mont, à Bourghelles et Cysoing, homme d'armes de la compagnie du comte de Nassau, mourut sans alliance en 1537, laissant le fief de Bersée à son frère Jacques. — Jacques Cottrel, écuyer, seigneur de Bersée, conseiller de la reine de Danemarck, eut pour héritière féodale sa sœur Jacqueline, veuve de Martin de Lannoy, écuyer, seigneur de Hautpont, à Néchin. Elle mourut à Tournai, le 7 mars 1580 (v. st.), laissant le fief de Bersée à son fils Charles.

Charles de Lannoy, chevalier, seigneur de Hautpont, Bersée, etc., épousa Marguerite du Bois de la Longrie, dont il eut Louis de Lannoy, chevalier, seigneur de Hautpont, Bersée, etc., mari de Jeanne du Quesnoy. Louis de Lannoy, bourgeois de Tournai, fut grand prévôt de cette ville de 1609 à 1622. Il eut pour successeur à Hautpont et Bersée son second fils, Jean-Baptiste de Lannoy, chevalier, marié à Jeanne Van Coudenhove qui lui donna onze enfants. L'aîné Ferdinand de Lannoy, chevalier, fut seigneur de Bersée, marquis de Hautpont, maréchal de camp au service de Philippe IV, roi d'Espagne. Il mourut vers 1654, ayant épousé la princesse Marie-Léopoldine de Croï-Rœulx qui ne lui donna pas de postérité. Son successeur fut son frère Louis-Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Hautpont, Bersée, etc. Celui-ci mourut avant 1673, laissant la seigneurie de Hautpont et de Bersée à son frère Guillaume-François de Lannoy, gentilhomme de la chambre de son Altesse électorale le duc de Bavière et colonel d'un régiment d'infanterie wallonne en garnison à Gand, en 1704 (Comte P.-A. du Chastel, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, 1899, n° 3).

Philippe de Surmont, seigneur de Bersée, fils de feu Pierre et héritier substitué de Catherine-Alexis Le Grand, dame de Bersée, est mentionné dans le terrier de la seigneurie de Bourghelles, de 1741, comme possédant la cense de Sainte-Barbe, venant de Jean-Baptiste de Lannoy, laquelle contenait 32 bonniers dont 27 sur Cysoing et 5 sur Bourghelles. (*Archives de Bourghelles*, CC. 3 de l'Inventaire dressé par l'abbé Th. Leuridan). — En 1769, Philippe de Surmont était seigneur de Bersée, La Platerie et la Haute-Rue. — En 1793, Bersée-en-Bourghelles appartenait à Marie-Angélique-Josèphe de Surmont, femme de Pierre-François-Albert Taverne, écuyer, seigneur de Burgault, demeurant à Lille.

Attiches, à Bourghelles, comprenant 2 bonniers 600 verges de terres labourables. Mouvance inconnue.

Jacqueline de Bulot, fille de Jaspard, marchand, et de Marie Navieur, avait épousé honorable homme Jacques Béghin, apothicaire, fils de Jacques et de Jeanne de Helle. Elle mourut le 24 août 1668, laissant sa seigneurie d'Attiches à son fils aîné, Jacques Béghin, docteur en médecine, mort sans alliance avant le 24 janvier 1678. Celui-ci avait un frère nommé Denis Béghin, qui fut prêtre et s'expatria, ayant pour héritière Françoise du Mortier, fille de sa tante Françoise Béghin.

Françoise du Mortier, héritière d'Attiches, morte à Tournai, le 4 mars 1717, avait épousé Pierre de Clippelle, négociant. Leur fils aîné, Jacques de Clippelle, marchand, seigneur d'Attiches, fit enregistrer ses armoiries : *d'azur, à un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'un aigle, le tout d'or* (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, Tournai, p. 207). Il est mort à Tournai, le 17 juillet 1745, époux de Marie-Joseph Grau. Leur fils aîné suit.

Paul-François de Clippelle, prêtre, seigneur d'Attiches, curé de Warcoing, mourut à Tournai, le 19 mai 1757, ayant pour héritière, sa sœur, Jeanne-Françoise de Clippelle, veuve de Mathurin Mallet et épouse en secondes noces de Hubert-Géry Bury, qui fut dépositaire de Tournai et se qualifiait Bury d'Attiches. Il est mort à Tournai, le 10 février 1796 (Cte P. A. du Chastel, *Notices historiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries, dite d'Aumerie*, p. 213).

Hallut, à Bourghelles et Cysoing. — En 1251, Arnoul, sire de Cysoing, déclare que l'abbaye de Marchiennes lui a donné ses hôtes de Bourghelles et toute la terre qu'elle avait dans les paroisses de Cysoing et de Bourghelles, qu'on dit la terre de Hallut, en toute justice haute et basse, à tenir en fief de l'abbaye. (*Cart. de Marchiennes*, p. 260).

5. BOUVINES.

En 1002 ou mieux 1022 (Desplanque, *Cart. du Nord*), Arnoul et Richilde, sa femme, donnent aux frères du monastère de Saint-Amand le domaine de Bouvines avec toutes ses dépendances et avec les serfs qu'ils dénomment, lesquels payeront chaque année à Saint-Amand 2 deniers de cens, 6 deniers à titre de main-morte, et pareille redevance lors de leur mariage. — Coutume particulière.

Bouvines porte : *bandé de six pièces d'or et d'azur.*

Le **Chesne-Hiart,** à Bouvines (Voir : *Souvenirs de la Flandre wallonne,* 1886, 2e série, t. VI, p. 97).

Hennerin, à Bouvines. Contenance et mouvance inconnues.

Madeleine Gombault, fille de Jacques, licencié ès-lois, et de Marguerite Liebart, était dame de Hennerin. Elle épousa à Tournai, le 28 mai 1610, Antoine Fournanoir, écuyer, seigneur de la Cazerie, et mourut le 26 février 1626. (Cte P.-A. du Chastel, *Généalogies Tournaisiennes,* t. II, p. 455).

Les Mottes, à Bouvines.

Alard de La Porte, époux de Marie Regnier, était seigneur des Mottes à Bouvines et du Sartel à Wattrelos, au milieu du XVe siècle. Sa fille Agnès de La Porte, dame des Mottes et du Sartel, épousa, vers 1464, honorable homme Louis du Mortier, seigneur des Florins, dont elle fut la seconde femme et à qui elle donna Maître Bruno du Mortier, seigneur des Florins, de Layens, des Mottes et du Sartel, licencié ès-lois, conseiller de la Gouvernance de Lille. Celui-ci s'allia, en 1499, à Agnès de La Lascherie, dame de La Phalecque, à Lompret, fille de Jean, écuyer, seigneur de La Phalecque, et d'Antoinette du Fresnoy, dite de le Vigne. Il fut père de quatre enfants parmi lesquels, Jean, qui suit.

Jean du Mortier, écuyer, seigneur de Layens, des Mottes et de La Phalecque, fut, dans sa jeunesse, page de François de Melun, premier comte d'Épinoy, et obtint confirmation de noblesse, avec anoblissement pour autant que de besoin, par lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, du 23 novembre 1549. Il épousa Isabeau de La Broye, fille de Gautier, écuyer, et de Françoise d'Ollehain, dame de Gondecourt, d'Estaimbourg et d'une partie de Bouvignies-en-Pèvele. Jean fut père de six enfants entre lesquels François qui suit.

François du Mortier, écuyer, seigneur des Mottes, épousa, le 19 novembre 1577, Agnès de Cambry, fille de Guillaume, chevalier, prévôt de Tournai, seigneur de Moranghes. De ce mariage vinrent deux enfants : Guillaume du Mortier, écuyer, seigneur des Mottes, mort en Italie, vers 1610, et Françoise, dame des Mottes après son frère, épouse de Roland de Landas, écuyer, seigneur de Villeroi. (Comte P.-A. Du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes,* Art. du Mortier).

6. CAMPHIN-EN-PÈVELE.

I. Le domaine.

Ce domaine appartenait à saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing, qui, par son testament de l'an 867, le donna à son troisième fils Adelard, en même temps que les terres de Cysoing et de Somain et aussi de Gruson avec tout ce qu'il avait attribué au monastère de Cysoing, en telle tenure que, par lui-même et par ses successeurs, il garde à toujours cette église dans l'ordre où elle a été établie et ne permette pas que rien de ce qui lui a été donné lui soit enlevé. C'est l'origine des avoués de Cysoing.

Mais des modifications paraissent avoir été apportées aux dispositions de ce testament ou au moins dans leur interprétation, car on voit, par un acte du 2 avril 870, la princesse Gisèle, veuve de saint Évrard, doter un oratoire au moyen de biens pris sur la portion de son fils Rodolphe et donner à l'autel de cet oratoire un manse à Camphin et 12 bonniers de terre labourable à Gruson (1).

Rodolphe, le plus jeune des fils d'Evrard, fut abbé ou prévôt de Cysoing ; il personnifie l'abbaye à son origine et il y a lieu de croire qu'il lui laissa le domaine de Camphin, soit que ce domaine fût réellement compris dans son lot, soit qu'il l'eût recueilli de la succession de son frère Adelard, le seigneur de Cysoing dont il n'est plus question après 874.

Rodolphe est mort vers le commencement du pontificat du pape Formose qui tint le Saint-Siège du 19 septembre 891 au 4 avril 896. A partir de cette époque un silence de plus de deux siècles règne d'une façon absolue sur la seigneurie de Cysoing et n'est rompu, pour l'abbaye, que par une donation qui lui est faite en 968. Il faut descendre jusqu'à l'année 1164 pour retrouver Camphin. A cette date Gérard, évêque de Tournai, prend sous sa protection le monastère de Cysoing et lui confirme la possession de ses biens, parmi lesquels l'autel de Camphin avec toute la dîme : « *Altare de Canfinio cum omni*

---

(1) Voir Cysoing.

decima » (1). En 1180, c'est le pape Alexandre III qui confirme à l'abbaye de Cysoing ses possessions, entre autres l'église de Camphin avec toute la dîme et les hôtes, et aussi la cense de Crespelaine avec le terrage, les hôtes et toute la villa : « *Ecclesiam de Canfen cum integritate decime et hospitibus..... curtem de Crespelains cum terragio et hospitibus, et tota villa* » (2).

En 1329, Marie d'Antoing, dame de Mailly, reconnaît tenir de l'abbé de Cysoing en arrentement, au cens annuel d'une rasière d'avoine et de 11 louisiens, trois quartiers de prés et trois mesures en la ville et terroir de Camphin (3).

De tout ce qui précède on peut inférer, ce semble, que la seigneurie de Camphin appartenait à l'abbaye de Cysoing, à titre de seigneurie foncière toutefois, et sous l'avouerie du seigneur de Cysoing, Crespelaine exceptée.

De l'abbaye de Cysoing relevaient à Camphin : Le Blocus, fief de 22 bonniers, et le fief de Brassele, de 6 bonniers. — De la baronnie de Cysoing relevaient audit Camphin les fiefs de Baudon, dit Bouchigay, Beaulieu, La Bouchardrie, Hainaut et Luchin, qui comprenaient ensemble une notable partie du territoire ; mais on ne voit nulle part que le seigneur ou baron de Cysoing ait jamais revendiqué la seigneurie du clocher.

Cette terre de Camphin avait donné son nom à une famille de chevaliers qu'on rencontre dans les documents des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Un Jean de *Canfan*, chevalier, assiste, en 1182, à un accord entre Gérulphe de Genech et l'abbaye de Cysoing au sujet de la dîme de Genech (4). — En 1188, Thierri de *Camphinio* est témoin d'un acte de Jean III, avoué de Cysoing (5). — Un Jean de Camphin, chevalier, figure avec Gilles d'Aigremont et Mathieu de Cysoing dans un acte de Saint-Pierre de Lille, du mois de mai 1226 (6).

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 31.

(2) *Ibidem*, pp. 51 et 52.

(3) *Ibidem*, p. 293.

(4) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 50.

(5) *Ibidem*, p. 63.

(6) Imprimé dans Mussely et Molitor, *Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai*, p. 57. — Analysé dans Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 191.

II. Fiefs sis à Camphin.

Crespelaine, à Camphin, domaine libre de l'abbaye de Cysoing qui y avait toute justice.

En 1180, le pape Alexandre III, confirmant à l'abbaye de Cysoing ses possessions, y comprend la court de Crespelaine avec le terrage, les hôtes et toute la villa dans laquelle nul autre que l'abbé n'avait le droit d'exercer la justice ou avouerie : « Curtem de Crespelains cum terragio et hospitibus et tota villa, ita quod in ipsa nullus, nisi solus abbas, justitiam vel advocationem excerceat ». (I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 52). — C'était une acquisition récente et par cela même échappant à l'action du seigneur de Cysoing dont l'avouerie ne s'étendait que sur les biens de la dotation du monastère.

Un siècle plus tard, en 1286, la cense de Crespelaine donnait à l'abbaye un revenu de 240 livres (*Ibidem*, p. 226), ce qui représenterait à peu près 30.000 francs de notre époque.

Une famille d'hommes libres et de chevaliers portait ce nom de Crespelaine aux XII[e] et XIII[e] siècles. Dans un acte de 1160 figure, comme homme de Saint-Calixte, Alard de Crespelaine (*Ibidem*, p. 27). Vers 1172, Alard et Jean de Crespelaine apposent leurs sceaux à un acte de l'abbé Anselme. (*Ibidem*, p. 41). Plus tard, en 1233, Alard de Crespelaine, chevalier, Tounelle et Lebert de Crespelaine, hommes libres de l'église de Cysoing, ainsi que Bernard de Crespelaine, prêtre et chanoine, assistent à une vente faite à cette abbaye d'une portion de la dîme d'Ascq. (*Ibidem*, p. 128).

En 1239, Alard de Crespelaine, chevalier, est témoin de l'acte par lequel l'abbaye de Saint-Martin abandonne cinq bonniers de terre, a Camphin, à Jean Hainaut, à condition que le dit Hainaut renoncerait aux droits de terrage et autres qu'il tenait en fief du seigneur de Cysoing, sur seize autres bonniers qui appartenaient à l'abbaye. (A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, n[os] 462-464).

Le Bloccus, au hameau de Crespelaine à Camphin-en-Pèvele, tenu de l'abbaye de Cysoing, contenant parmi maison, jardin, prés et terres à labour, 22 bonniers.

Acquis en 1554, par Marie de Chaffoureu, veuve de Jean de Lengaigne. — Les héritiers de celle-ci.

Inglebert, au hameau de Crêplaines à Camphin. Contenance et mouvance inconnues.

Montdidier, à Camphin-Crêplaines, tenu d'Inglebert.

Thiéry Rogiers, seigneur de Montdidier, épousa Françoise Passet. Leur fils Thiéry Rogiers, le Jeune, seigneur de Montdidier, mort à Tournai, le 9 décembre 1699, ayant épousé, à Lille, Françoise Lefébure, qui lui avait donné, entre autres enfants, Thiéry Rogiers, seigneur de Montdidier, lequel mourut à Tournai, le 13 septembre 1704. (Cte P.-A. du Chastel, *Généalogies Tournaisiennes*, t. III, art. Rogiers). — Le fief avait été divisé, et Catherine Rogiers, sœur de Thiéry le Jeune, dame de Montdidier, en avait porté une partie dans la maison de Calonne de Merchin et du Quesne par son mariage avec honorable homme François-Louis de Calonne. (*Ibidem*, t. II, p. 349).

Brassele, à Camphin, tenu des religieux de Cysoing, contenant parmi lieu manoir, jardin et terres à labour, 6 bonniers.

A Adrien Baillier pour la moitié acquise en l'an 1574. (*Répertoire des fiefs*).

Baudou, dit **Bouchigay,** à Camphin-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la baronnie de Cysoing, consistant en rentes.

A Charles de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chéreng en 1595. Baudou paraît être resté aux mains des seigneurs de Chéreng.

Marie-Anne-Louise de Carondelet, arrière petite-fille du baron de Vuorden, dame d'Audomez, de Campagne, d'Oisy, de Sartiau, des Blonderies, épousa, en 1745, Ferdinand-Joseph d'Esclaibes, chevalier, comte de Clairmont, d'Hust et du Saint-Empire, seigneur d'Inchy, de Beaumont et de Pernez. Ces deux époux vendirent, par acte notarié du 1er juin 1770, les Blonderies de Frelinghien et le fief Baudou de Camphin au sieur Louis-François-Joseph Richebé, conseiller du Roi, receveur au Bureau des Finances de Lille. Les descendants de l'acquéreur ont conservé ces deux propriétés. (Voir les Blonderies à Frelinghien).

Beaulieu, à Camphin-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la baronnie

de Cysoing à 10 livres de relief ; comprenant 9 quartiers de terre sur le chemin du Moulin de Camphin à Baisieux, vers Rembogay, 2 hôtes, 8 tenants et 7 bonniers de terrage des dix gerbes l'une qui devaient un mouton cornu.

Marie de Bassy, héritière de Montmort, à Chéreng ; de Haudion et de Mainvault, à Lamain ; de Haudionchel, à Hertain ; de Luchin et de Beaulieu, à Camphin-en-Pèvele ; de Tresquières, à Baisieux, fille de Jean de Bassy, bourgeois de Tournai, anobli par le roi de France, et de Maigne Le Curesse, épousa Thierri, bâtard de La Hamaide, qui mourut à Azincourt, en 1415. On leur connaît trois fils :

1° Jean, seigneur de Haudion, Haudionchel, Mainvault et Chéreng ;

2° Michel, seigneur de Luchin ;

3° Henri, seigneur de Beaulieu, qui testa le 11 juin 1430, ayant eu de Jeanne de Faches, sa concubine, Arnoul de La Hamaide, bâtard. La seigneurie de Beaulieu revint aux descendants de Jean, seigneur de Haudion. Celui-ci avait épousé Marie Le Louchier, fille de Robert et d'Anne Croquevillain, et en avait eu, entre autres fils : Jean de La Hamaide, écuyer, seigneur de Haudion, Haudionchel et Mainvault, qu'il transmit à son fils Robert, époux de Marie de Landas. Nicolas de La Hamaide, fils de ces derniers, vendit la seigneurie de Beaulieu à Jean Gombaut, seigneur d'Archimont, 1595.

La Bouchardrie, à Camphin-en-Pèvele ; fief vicomtier tenu de la baronnie de Cysoing à 20 livres de relief, et composé de deux fiefs réunis en 1520 sous le nom de la Grande Bouchardrie ; comprenant 20 bonniers 7 cents et des rentes.

Jean Villain, seigneur de la Bouchardrie à Camphin-en-Pèvele, bourgeois de Tournai, épousa, avant 1405, Jeanne de Launais, fille d'Olivier, chevalier, seigneur de Launais à Nomain, et de Jeanne de Lalaing. Il fut père de Jean Villain II, écuyer, seigneur de la Bouchardrie, de Jollain-lez-Antoing, etc., juré de Tournai, puis second prévôt et ensuite souverain prévôt en 1454. Celui-ci eut de Marie de Clermès, son épouse, Jean Villain III. — Jean Villain, écuyer, seigneur de la Bouchardrie, de Jollain, etc , bourgeois et membre de la magistrature de Tournai, eut d'Agnès Bracque, sa première épouse, Jean Villain IV. — Jean Villain, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de la Bouchardrie, bourgeois et membre de la Magistrature de Tournai, eut de sa femme Catherine Cottrel, dame de Bettignies, six enfants ; l'aînée des filles,

Catherine, dame de la Bouchardrie, épousa Josse Wytz, écuyer, mort en 1544. Elle-même mourut le 8 septembre 1573. (Comte P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III, pp. 617 et suivantes).

De Josse Wytz et de Catherine Villain naquit, entre quinze enfants, Jean Wytz, seigneur de la Bouchardrie, lequel épousa, en secondes noces, Marguerite de Lichtervelde dont il eut Ferdinand et Jacques Wytz. Ferdinand était le seigneur de la Bouchardrie en 1595 (Dénombrement de Cysoing). Il épousa, en 1604, Françoise Bulteel et mourut en 1615, laissant, entre autres enfants, Vincent Wytz qui fut seigneur de la Bouchardrie. Vincent épousa, en secondes noces, Françoise de Courteville, dont il eut Georges Wytz, seigneur de la Bouchardrie.

Damoiselle Marie-Catherine-Henriette Wacrenier, dame de la Bouchardrie, figure parmi la noblesse du bailliage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-généraux de 1789.

Haynaut, à Camphin-en-Pèvele, fief désigné par le nom de son ancien propriétaire, Jean Hainaut, au XIII[e] siècle (Hoverlant, t. 64, p. 119) ; tenu de la baronnie de Cysoing en justice de vicomte et à 10 livres de relief ; comprenant 3 bonniers 704 verges tenant au chemin de Camphin à Lille, des rentes sur 4 bonniers, un quartier de terre à terrage et deux hommages : la Petite Bouchardrie et un autre.

Marie de Thieffries, veuve de Jean Le Rique, 1595.

Bouchardrie (La Petite), à Camphin-en-Pèvele, hommage du fief Haynaut.

Luchin, à Camphin-en-Pèvele, seigneurie et fief vicomtier tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief ; comprenant 43 bonniers sur le chemin de Camphin à Gruson, tenant du côté de Tournai aux terres de la Bouchardrie et au fief Haynaut ; plusieurs hôtes et tenants, 3 bonniers 1/2 de terrage.

Un titre de juin 1391 fait mention de Jean Mauvoisins, sire de Luchin, attestant avec Olivier de Halluin, chevalier, Rolland de Mortagne, dit d'Espierre, sire de Lay et de Corbion, que Jean de Quartes est de leur lignage et de noble extraction. On le retrouve en 1393, avec les mêmes seigneurs et plusieurs autres, attestant que Hugues des Quartes est de noble extraction comme étant issu des seigneurs de Pottes. (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1117 et 1198).

Un peu plus tard, la seigneurie de Luchin est aux mains de Jean de Bassy, bougeois de Tournai, anobli par le roi de France. Jean de Bassy, qui fit son testament en 1417, avait épousé Maigne Le Curesse. Leur fille, Marie de Bassy, héritière de Montmort, à Chéreng ; de Haudion et de Mainvault, à Lamain ; de Haudionchel, à Hertain ; de Luchin et de Beaulieu, à Camphin-en-Pèvele ; de Tresquières à Baisieux, épousa, en premières noces, Thierri, bâtard de La Hamaide, qui mourut à Azincourt, en 1415. Bassy portait pour armes : *de gueules au chef d'or chargé d'un lion de sable.* — La Hamaide portait : *d'or à trois hamaides de gueules.* On connaît à Thierri de la Hamaide et à Marie de Bassy trois fils :

1° Jean de La Hamaide, seigneur de Haudion, Haudionchel, Mainvault et Chéreng ;

2° Michel, qui suit ;

3° Henri de La Hamaide, seigneur de Beaulieu.

Michel de La Hamaide, seigneur de Luchin, testa à Tournai, le 29 juin 1486. Il mourut avant le 24 janvier 1487, époux de Jeanne de Mourcourt, dont il avait eu :

Jean, seigneur de Luchin, mort le 5 août 1517, et enterré à Camphin devant l'autel de Notre-Dame, ayant épousé Valentine de Vellaine ;

Jacques, seigneur de Richier et de Nieubourg ;

Thierri, seigneur de Mienregies, à Havinnes-lès-Tournai, bailli de la baronnie de Cysoing, maître d'hôtel du sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing. Il est mort sans alliance en 1524 ;

Et cinq filles.

Après Jean de La Hamaide, on trouve comme seigneur de Luchin, Simon Bernard, grand prévôt de Tournai, troisième fils d'Arnould et de Jacqueline d'Antoing, dite de Roques. Il avait épousé Jeanne de Landas, fille de Guillaume, seigneur de Chin, et de Jeanne Dimenche. Gérard Bernard, l'aîné de leurs enfants, fut seigneur de Luchin, second prévôt de Tournai, en 1578, et mourut le 25 novembre 1586, ayant eu deux fils morts sans postérité et Catherine Bernard, dame de Luchin, Jollain et Bettignies, mariée, le 28 mai 1576, à son cousin Florent Bernard, écuyer, seigneur d'Esquelmes, de Florent et du Mont, descendant de Michel, l'aîné des fils d'Arnould et de Jacqueline d'Antoing, dite de Roques. Florent Bernard fut exempté comme noble du droit de franc-fief au quartier de Lille, Douai et Orchies. Leur petit-fils Maximilien-François Bernard, seigneur d'Esquelmes, de

Florent, de Jollain, de Bettignies, du Mont, fut aussi seigneur de Luchin. Créé chevalier par lettres du 6 mai 1642, il est mort en mai 1653, ayant épousé Marie-Claire de Bergues-Saint-Winoc, fille de Philippe, seigneur de Rache, Boubers, etc., et de Françoise de Hallewyn.

On trouve ensuite comme seigneur de Luchin, Charles-Joseph Bernard d'Esquelmes, lequel fit enregistrer ses armoiries : *d'or, à un lion de gueules, lampassé et armé d'azur ; écartelé, d'argent à trois lions de sable, couronnés, lampassés et armés d'or ; et sur le tout, de gueules à une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, mise en pal, la pointe en bas, accostée en fasce de deux étoiles de même.* (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 107).

Dame Marie-Roberline Le Pinel, douairière de messire de La Merville, pour son fils, seigneur de Luchin, figure parmi la noblesse du bailliage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Le Rucreul, à Camphin-en-Pèvele, tenu de la baronnie de Cysoing à une blanche lance sans fer de relief et une blanche lance quand on va en ost ; contenant 2 bonniers 2 cents.

Valentine de Landas, épouse de François Le Preud'homme, écuyer, seigneur de Coisne.

Châtillon, à Camphin, fief tenu de l'abbaye de Saint-Amand, contenant 7 bonniers 48 verges de terre.

Une branche cadette de la maison de Bourghelles, apanagée du fief du Chastillon à Camphin-en-Pèvele, en aurait pris le nom antérieurement au XVI[e] siècle. *(Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 25, p. 53. Article de M. le comte du Chastel).

Noël Havet servit le relief de cette terre en 1738. (Hoverlant, *Histoire de Tournai*, t. 64, p. 122).

Seigneurie du chapitre de Tournai, à Camphin.

En 1272, le chapitre de Tournai et Hellin, chevalier, seigneur de Cysoing, passent une convention au sujet de la seigneurie du chapitre à Camphin. En vertu de cet accord le chapitre a toute justice vicomtière sur cette seigneurie et ses habitants. Le seigneur de Cysoing a la haute justice et connaissance des cas plus graves :

meurtre, rapt, larcin à force ouverte, et paix enfreinte. (J. Vos, *Les Dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*, t. 1, pp. 23, 35 et 60).

7. CAPPELLE.

I. Le domaine.

Le 9 avril 1229, par les soins de Walter de Marvis, évêque de Tournai, la chapelle de Saint-Nicolas, bâtie pour les habitants de hameaux éloignés de l'église de Templeuve, était érigée en paroisse du consentement de l'abbé d'Anchin et prenait le nom de Cappelle-en-Pèvele. (*Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. 1, p. 273).

La nouvelle paroisse ne formait pas par elle-même une seigneurie ; c'était une dépendance du domaine de Templeuve appartenant à l'abbaye d'Anchin à laquelle, vers 1240, le comte Thomas accorda pleine et entière juridiction, c'est-à-dire haute, moyenne et basse justice. (Escaillier, 156). — Au mois de mars 1254, Arnoul, sire de Cysoing, chevalier, co-propriétaire de Landas, reconnaissait avoir vendu à cette abbaye, pour 350 livres parisis, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Templeuve-en-Pèvele et de Saint-Nicolas, tenues en alleu de la terre de Landas, excepté les quatre cas de justice souveraine. (Chambre des comptes, *Original*).

Un seigneur de Wastines de la maison de Montmorency eut sa sépulture dans le sanctuaire de l'église de Cappelle où l'on voyait une grande pierre bleue sculptée avec cette épitaphe et les quartiers généalogiques du défunt.

« Cy gist noble homme Ogier de Montmorency, Sgr de Wastiennes » et de Barly, qui trespassa le 14^{e} jour de décembre l'an 1523. Priez » Dieu pour son âme.

» 1. Montmorency. — 2. Châteauvilain. — 3. Melun. — 4. Fosseux ».

Il paraît qu'un de ses successeurs acquit de sa Majesté catholique, par forme d'engagère confirmée à la conquête de la Flandre par sa Majesté Très-Chrétienne, la haute justice sur toute la paroisse de Cappelle (Manuscrit Scapelink). C'est ainsi que Pierre-Louis Jacops d'Hailly a pu dire que Charles-P.-J.-D. de Montmorency, prince de

Robecque, vendit vers 1699 la seigneurie de Cappelle à Barthélemy de Hangouart, comte d'Avelin, et que le fils aîné de celui-ci la revendit en 1719 à Jean-Philippe Du Beron, payeur des gages de la chancellerie, pour la somme de 13,000 florins. (Ms. de la bibliothèque de Lille). — Le nouvel acquéreur eut à soutenir un procès très sérieux contre l'abbaye d'Anchin qui lui disputait les droits de seigneurie sur le village. — Il y bâtit un très beau château dont le contour, y compris la basse-cour et le jardin, contenait six à sept bonniers de terre. — M. Du Beron n'eut qu'une fille Marie-Louise-Bonne Du Beron qui épousa M. Louis-Robert de Crény, chevalier de Saint-Louis. — De Crény, seigneur de Cappelle, fit défaut à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Cappelle.

Wastines, à Cappelle et Bersée ; fief vicomtier et pairie du château de Douai, comprenant parmi château, motte, fossés, basse-cour, jardins, prés et terres labourables, 28 bonniers ; un moulin à vent avec 8 cents de terre, et 4 cents de terre sur la place de Wastines ; 160 chapons, 248 poules et 282 rasières d'avoine de rentes ; 38 hommages ; droit de plantis sur les flégards et place dudit Wastines et Hautefoix. — Wastines avait son échevinage particulier. — Cette seigneurie comprenait autrefois la terre de Roupy à Nomain qui en fut séparée vers l'an 1400 pour former une seigneurie distincte relevant comme l'autre du château de Douai (1).

Wastines a donné son nom à une ancienne famille noble du pays qui portait *d'argent à la bordure d'azur*. Dès l'an 1212, on trouve dans un acte du fonds de Sainte-Croix de Cambrai, Alard, sire des Wastines et d'Estrées (2). En avril 1219, Alard, « li nobles hom de Wastines », signifie et confirme une vente de 14 rasières de blé faite par Pierre du Pont aux religieuses de Notre-Dame des Prés de Douai (3).

---

(1) Brassart, *Une vieille généalogie de Wavrin*, p. 138.

(2) *Ibidem*, p. 137.

(3) Noël Valois, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Prés de Douai*, p. 11. Paris, Picard, brochure in-8°.

En 1221, Théobalde de Wastines assistait, comme homme du seigneur de Landas, à la vente faite à l'abbaye d'Anchin, par Jean du Maisnil de toute la dîme qu'il possédait à Templeuve (1).

Un Hugues des Watines, chevalier; épousa Méliciane d'Aigremont, fille d'Anselme, avoué de Tournai, et de Ida d'Avesnes. Il est témoin, en 1215, d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés par son beau-frère Gossuin d'Aigremont, avoué de Tournai (2); et en 1230, d'un acte de Gilles d'Aigremont, aussi son beau-frère, approuvant la vente des Prés-Porcins faite à l'évêque de Tournai (3). On lui connaît une fille, Agnès des Watines, qui épousa Bauduin VII de Comines d'où Bauduin VIII, Jean de Comines et des filles (4).

Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle vivait un Philippe des Wastines qui eut un fils Gilles des Wastines, dit de Gamans, mari de Jeanne de Gamans. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 338). — A cette époque florissaient trois frères de Wastines que Goethals, sur un fondement imaginaire et sur quelques ressemblances dans les armoiries, fait fils de Bauduin de Wavrin et d'une fille de Philippe de Wastines (Woestyne); c'étaient Alard, seigneur des Wastines, qui suit; Gérard de Wastines, seigneur de Bersée, et Jean de Wastines qui fut tué, en 1282, par le maître des Templiers de Douai. *(Généalogie de Wavrin,* p. 98. — Voir Brassart, *Souvenirs de la Flandre Wallonne,* t. XV, pp. 161-162).

Alard, seigneur de Wastines, épousa Marguerite, dame d'Estrées. L'inventaire Guilmot, aux archives de Douai, cite deux actes de 1268 et 1284, dans lesquels il est qualifié Monseigneur Alard de Wastines, chevalier, pair de la châtellenie de Douai. Le fonds de l'abbaye des Prés, aux Archives du Nord, comprend aussi sous la date du 10 janvier 1281, un acte muni du sceau d'Alard. ✝ *S. Alart, chevalier, sire des Wastines*; écu à la bordure. (Demay, *Sceaux de Flandre,* n° 1791). En 1295, Marguerite, dame de Wastines et d'Estrées, était veuve de Mgr Alard de Wastines. Ils eurent deux enfants; Alard, qui suit, et Marie de Wastines, morte sans alliance.

---

(1) *Fonds d'Anchin*, original.

(2) J. Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 85.

(3) *Bibliothèque nationale*, manuscrit latin 10169, f° 9 v°. Communication de M. Brassart.

(4) Noël Valois, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Prés de Douai*, p. 19 et note 5.

Alard, 2e du nom, seigneur de Wastines, épousa Marie de Nomaing, fille de Jean, avoué du lieu ; il en eut Jean, qui suit, et Bauduin de Wastines, chevalier. — Jean de Wastines, écuyer, sire d'Estrées, vivait en 1316. Au mois d'octobre de cette année, il mettait Jean Gommer, bourgeois de Lille, en possession d'un fief à Monchaux, par un acte muni de son sceau. *S. Jehan des Wastines*, écu à la bordure. (Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 1793). Il se maria deux fois et eut du premier lit Jean, qui suit, et Amaulry de Wastines, seigneur de Roupy à Nomaing, et du second lit trois filles. — Jean II, seigneur de Wastines, époux de Jeanne du Chastel, florissait en 1342. Il eut deux enfants : Alard, qui suit, et Mathieu de Wastines, seigneur d'Estrées et de Bruille. Celui-ci épousa Marguerite de Jauche qui lui donna Jeanne de Wastines, dame d'Estrées, mariée à Roland du Chastel de la Howardrie.

Alard III, seigneur de Wastines, chevalier, mort en 1404, avait épousé Florence d'Auvaing ; ils gisent dans l'église de Cappelle. — En 1405 et 1409, Roland de la Hovardrie, chevalier, chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne, comte de Flandre, est qualifié seigneur des Wastines et d'Estrées. (Brassart, *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, page 379. — Haulcœur, *Cartul. de l'abb. de Flines*, p. 737 et 738). On trouve ensuite Jean III, dit Porrus, fils d'Alard et seigneur de Wastines, de Péronne, de Nomaing, etc., gentilhomme de Charles VI, roi de France. En 1415 il était trésorier des Chartes de la Cour amoureuse de France, et parvint à la dignité de chevalier. Il portait *d'argent à la bordure d'azur, au lambel de trois pendants de gueules* (Souvenirs de la Flandre Wallonne, t. XV, p. 161). Il épousa Marguerite Blondel de Joigny dont il eut Jean de Wastines, seigneur de Nomaing, et Marguerite de Wastines, mariée à Louis, fils de Jean, seigneur de Montmorency. Porrus avait vendu en 1434, suivant les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, les seigneuries de Wastines et de Péronne-en-Mélantois à Antoine d'Oignies, seigneur de Ligny ; mais son gendre en exerça le retrait le 23 mai 1462, selon Goethals (*Généalogie de Wavrin*) pour 5.500 fr. 31 sols.

Louis de Montmorency, chevalier, baron de Fosseux, Barly, Hauteville, la Tour de Chaumont, etc., chambellan du roi Charles VIII, avait acquis, le 4 février 1462, le fief de Roupy de Jean de Wastines dit Gallois. Il mourut en 1490 dans un voyage qu'il fit à Saint-Jacques en Galice ; sa femme l'avait précédé de quelques mois et avait été inhumée dans l'église de Fosseux (Le P. Anselme, t. III, p. 590) ;

cependant Goethals dit qu'elle mourut en 1485. (*Généalogie de Wavrin*, p. 101). Ils eurent pour successeur leur second fils Ogier de Montmorency, seigneur de Wastines, de Vendegies, etc., par qui commence la série des Montmorency, seigneurs de Bersée (voir cette seigneurie).

En 1699, messire Charles-Philippe-Jean-Dominique de Montmorency, prince de Robecque, baron de Wastines et seigneur de Bersée, vendit ces deux terres à Pierre-Alard de Lannoy, écuyer, seigneur de Fretin. — Celui-ci revendit séparément en 1700 la seigneurie de Wastines à Marie-Angélique-Thérèse Stappart, veuve de Pierre de Lespaul, conseiller, secrétaire du Roi au Parlement de Flandre, pour la somme de 6.270 florins.

Un descendant de Pierre de Lespaul, roubaisien d'origine, et de Marie-Angélique-Thérèse Stappart, laissa une fille, Françoise-Albertine-Thérèse-Joseph de Lespaul, dame de Wastines, encore mineure en 1767 et sous la tutelle de François-Joseph-Clément du Bosquiel, seigneur de Bondues.

Frémicourt, à Wastines, paroisse de Cappelle, comprenant parmi lieu manoir, jardins, bois et terres labourables, 16 bonniers et demi d'héritage et 8 à 9 chapons de rente ; fief mouvant de Wastines.

A demoiselle Roussel, veuve d'Antoine de Fournel, seigneur de Beaulieu, au commencement du XVII^{e} siècle. (Répertoire des Fiefs). — Vint ensuite Gilles Fruict, sieur de Frémicourt, époux de Catherine Jacobs. Ces époux portaient : *d'or à une fasce de gueules, chargée de trois lions d'argent et accompagnée en chef de deux grenades de sinople, tigées et feuillées de même et ouvertes de gueules, et en pointe d'un raisin d'azur, tigé et feuillé aussi de sinople ;* accolé : *d'or à un chevron d'azur*. (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 51).

Gilles Fruict était probablement père de Marguerite-Henriette Fruict, qui portait comme lui, et qui épousa Pierre-Clément Hespel, écuyer, seigneur d'Hocron, à Fournes. (*Ibidem*, p. 38).

Pierre-François-Séraphin Hespel, écuyer, seigneur de Frémicourt, était, en 1730, l'un des administrateurs de la Sainte et Noble famille de Lille. (Comte de Fontaine de Resbecq, p. 32). — M. d'Hespel d'Hocron, seigneur de Frémicourt en Wastines, figure parmi la noblesse du Bailliage de Douai qui prit part à l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

L'Espierre, à Cappelle-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la salle de

Lille au relief d'une paire de blancs éperons ; consistant en 30 deniers de rente sur trois bonniers tenant au chemin de Mons-en-Pèvele et au grand chemin d'Orchies à Lille.

Baudart de Baustel en a fait rapport le 6 mars 1372 ; un autre Baudart de Baustel le 12 décembre 1388. — Plus tard, à Jacques du Vrelier, 1588. — Demoiselle Catherine Du Vrelier, épouse de Hugues Des Quesnes, procureur postulant au siège de la gouvernance de Lille, qui fit rapport du fief de l'Espierre le 11 octobre 1622.

Les Préaux, à Cappelle-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 60 sous de relief ; comprenant 5 quartiers de terre ahanable, tenant à la voie qui mène de Cappelle à Wastines et au courant devant la Rusquerie ; un muid d'avoine, 4 chapons et 13 deniers de rente.

Jean Cabis fit rapport de ce fief le 7 mars 1372 ; — Jacquesmes Cabis le 16 décembre 1388. — Olivier Pasquier, fils de Louis, vendit Les Préaux, au mois de janvier 1622, à messire Jean de Montmorency, chevalier, seigneur d'Estaires. Ce dernier étant mort en octobre 1731, le fief fut relevé par son fils, François-Philippe de Montmorency. — Vendu en 1699 par le prince de Robecque.

Les Rosières, à Cappelle-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille au relief de la chanson d'Anderger Le Breneux ; consistant en 24 rasières d'avoine et 15 deniers de rente.

Pierre du Bosquiel, bourgeois de Lille, fit rapport de ce fief le 2 février 1372 ; — un autre Pierre du Bosquiel fit le même rapport le 20 juillet 1389. — Jacques d'Ypres, 18 janvier 1456. — Guillaume de Le Noe, fils de Jean, 2 mai 1497. — Catherine de Le Noe, femme de Jean Au Patin, 1561. — Anne Au Patin, fille dudit Jean, épouse de Jacques Descours. — Jean Descours, fils de Jacques-Philippe Descours, 1588. — Anne Descours, sœur et héritière de Philippe et épouse de Michel Le Pippre, qui releva le fief en 1598. — Marie Le Pippre le releva à son tour au trépas de son père en décembre 1603 : elle était femme de Jacques Des Prets. — Anne Des Prets, leur fille, épouse de Pierre Baillet, 1618. Ceux-ci vendirent le fief à Wallerand Du Gardin, le 21 août 1624. — Jacques Du Gardin, par le trépas de Wallerand, 1641. — Élisabeth Du Gardin au décès dudit Jacques, 1643. — Nicolas Guidin, avocat, licencié ès-lois, sieur de Zuevelberg, 1694. — Marie-Madeleine Guidin, fille du précédent, au trépas de son père, 1700 ; elle

était femme d'Hubert Langlard. — Charles-Hubert Langlard, au décès de son père, 1730.

Touwart, à Cappelle-en-Pèvele, fief tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant en rentes seigneuriales 56 rasières d'avoine, 28 poules, 2 chapons et un franc en argent sur 13 bonniers d'héritage ; et les deux tiers des dîmes recueillies sur lesdits 13 bonniers.

Guillaume Fiervestit, bourgeois de Tournai, était seigneur de Touwart en 1456. Sa fille, Catherine Fiervestit, héritière de Touwart, de Bersée à Bourghelles et d'Ère-lès-Tournai, épousa Jean Cottrel, l'aîné, écuyer, seigneur d'Esplechin et d'Espaing, à Wambrechies. Leur fils Jacques Cottrel, écuyer, né vers 1451, seigneur de Touwart, s'allia à Catherine de Haudion, fille du seigneur de Ghiberchies (Comte du Chastel, dans le tome 25e des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 269).

Viennent ensuite Hugues Cottrel ; — Hugues Cottrel, fils du précédent ; — les Montmorency, seigneurs de Wastines ; — Jean-Philippe du Beron, par achat du prince de Robecque, le 12 août 1699 ; en 1735, Marie-Louise-Bonne du Beron, fille unique de Jean-Philippe, épouse de Louis-Robert de Crény, chevalier de Saint-Louis.

Thieulaine, à Cappelle, tenu des religieux d'Anchin ; comprenant 2 bonniers de terre à labour et des rentes seigneuriales en avoine.

Acquis en 1582, par Noël Bridoul, procureur postulant à Lille (Répertoire des fiefs).

Villers, à Cappelle, fief vicomtier tenu de l'abbaye d'Anchin, de ses francs-alleux de Templeuve ; « liquels fief gist en rentes de avènes, » de poulles et d'argent, en tiérages, en soyestes, en prés, en chaingles, » en annoyes, en hostes, en tenans, en justice, en seignourie ». Son revenu était de 18 livres par an, en 1340. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, pages 576, 577 et 589).

Jean de Villers transmit ce fief à Gérard de Villers, écuyer, qui le vendit, le 4 février 1340 (v. st.) à deux religieuses de Flines, pour en jouir leur vie durant, aussitôt après le trépas de Jacquemon Lesquevin, de Lille. Le 2 mars suivant, Gérard vendit le même fief à Jean du Croket pour en jouir après la mort des deux religieuses. Finalement, le 15 avril 1344, Jean du Croket céda à l'abbaye de Flines ledit fief qu'il avait acheté pour elle. *(Ibidem)*.

Les **Escaries,** à Cappelle et Bersée ; fief tenu de la seigneurie de Launay, comprenant 15 à 16 bonniers parmi lieu manoir, jardins, prés et terres à labour, des rentes sur six bonniers et cinq hommages, parmi lesquels le fief Pieuart.

Les Escaries appartenaient, vers 1595, à Messire Nicolas de Montmorency, chevalier et gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne Philippe II, « seigneur de Vendegies, les Escaries, etc. », oncle du seigneur des Wastines. — Ce fief fut pendant quelque temps dans les mêmes mains que la seigneurie des Wastines. (Brassart, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*, pp. 32-33).

En 1699, au prince de Robecque.

Enghien, à Cappelle, fief cité dans le Cartulaire de l'abbaye de Flines. (Hautcœur, p. 434).

8. CHÉRENG.

I. La Seigneurie.

La seigneurie de Chéreng s'est formée du fief de Montmort qui comprenait, avec ses dépendances, la plus grande partie du territoire, et auquel furent rattachées, par concession ou par appropriation, les prérogatives seigneuriales sur le village. Toute distinction entre Montmort et Chéreng était effacée au XV^{e} siècle.

Le fief de Montmort, tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait en 1376, un manoir seigneurial sur motte entourée d'eau et sept bonniers de jardins, 43 bonniers de terres ahanables, 6 bonniers de prés, 16 bonniers de bois, la seigneurie sur 80 bonniers de rejets, pâtures et eaux, 8 rasières 1/2 de blé, 17 rasières 10 hotteaux d'avoine, 6 livres en argent, un dousel de cervoise, 1 œuf, 56 chapons, 2 oies et un mouton de rente ; un terrage sur 2 bonniers 13 cents ; haute justice et le vinage du pont à Tressin ; plaids généraux trois fois l'an ; 21 hommages portés à 34 en 1620, parmi lesquels : Le Chastel, Les Foreaux, Fremeville, Le Sart et Veuzin à Chéreng. Entre les fiefs innommés relevant de Chéreng, l'un devait pour relief un chapon blanc avec une sonnette au pied, un autre deux fers d'argent pesant 2 estrelins ; le possesseur de ce dernier avait en outre la charge de renclore comme en prison les bêtes errantes prises dans la seigneurie de Chéreng.

II. Les seigneurs de Chéreng.

On rencontre pour la première fois le nom de Chéreng, *Ceren*, dans les lettres de Simon, évêque de Noyon et de Tournai, donnant, en 1145, l'autel de ce village à l'abbaye de Cysoing. Ce nom revient fréquemment dans les titres, mais nulle part ne se révèlent les seigneurs du lieu avant le XIV^{e} siècle.

Marie Creton, dite d'Estourmel, épouse de Wistasse de Hertaing, aurait été dame de Chéreng et d'Espaing, en 1300 (Voir Espaing à Wambrechies dans le Ferrain).

En 1319, Pierre de Gaillard, seigneur de Chéreng, reconnaissait par ses lettres que les bourgeois de Lille étaient exempts de tous droits de ponténage, vinage, chaussée et travers de pont à Tressin. — Un demi-siècle plus tard, la seigneurie de Chéreng ou de Montmort était aux mains de la famille de Rancevillers dont l'héritière avait épousé Gérard de Valy. Le dernier jour de juin de l'an 1376, ce Gérard de Valy, du chef d'Améline de Rancevillers, sa compagne, servait le rapport et dénombrement du fief de Chéreng sous le nom de Montmort *(Répertoire des fiefs)*. — Après ces deux époux, vint un chevalier du nom de Jean des Boves, qui vendit le fief à un bourgeois de Tournai. En 1391, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, mandait au bailli et aux hommes de fief de la salle de Lille de recevoir le déshéritement fait par Jean des Boves, chevalier, au profit de Jean de Bassy, bourgeois de Tournai, anobli par le roi de France, du fief de Montmort sis en la paroisse de Chéreng. (Chambre des Comptes, *Invent. somm.* B. 1115).

Jean de Bassy fit rapport du fief le 27 février 1407 et le 21 mars 1416, et fit son testament en 1417. Il avait épousé Maigne Le Curesse avec laquelle il gît en l'église de Saint-Quentin, à Tournai. Suivant le *Nobiliaire des Pays-Bas* (1) de Bassy portait pour armes : *de gueules au chef d'or chargé d'un lion de sable* ; mais d'après l'*Armorial de Tournai*, la famille de Bachy qui a fourni des prévôts à cette ville portait *de gueules au chef d'or chargé d'un croissant d'azur entre deux étoiles de même* (2).

---

(1) Édition de Herckenrode.

(2) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 6.

Jean de Bassy et Maigne Le Curesse eurent une fille, Marie de Bassy, héritière de Montmort, à Chéreng ; de Haudion et Mainvault, à Lamain ; de Haudionchel, à Hertain ; de Luchin et de Beaulieu, à Camphin-en-Pèvele ; de Tresquières, à Baisieux, qui épousa, en premières noces, Thierri, bâtard de La Hamaide, mort à Azincourt, en 1415. La Hamaide portait : *d'or, à trois hamaides de gueules*. On connait à Thierri de La Hamaide et à Marie de Bassy trois fils :

1° Jean, qui suit ;

2° Michel, seigneur de Luchin ;

3° Henri, seigneur de Beaulieu.

Marie de Bassy, veuve de Thierri de La Hamaide, se remaria avant le mois d'octobre 1417 à Hugues de Halluin, lequel se qualifia seigneur de Chéreng et de Tresquières. Hugues de Halluin, veuf à son tour, se remaria, avant 1431, à Isabelle Le Louchier, sœur de la femme de Jean de La Hamaide, auquel je reviens.

Jean de La Hamaide, seigneur de Haudion, Haudionchel, Mainvault et Chéreng, fils de Thierri et de Marie de Bassy, brisa ses armes au canton dextre, en chef, d'un écusson aux armes de sa mère. Il fit rapport du fief de Chéreng, le 15 mai 1457, acte dans lequel il se qualifie écuyer. Il avait épousé Marie Le Louchier, qui lui avait donné : Jacques qui suit, et Jean, seigneur de Haudion, Haudionchel et Mainvault.

Jacques de La Hamaide, seigneur de Chéreng, servit avec d'autres seigneurs au magnifique festin que Charles, duc de Bourgogne, donna à Trèves à l'empereur Frédéric. Il s'était allié en 1458 à Michelle de Croix, dite de Drumez, dame de La Vechte, fille de Gauthier et de Jeanne Yseulx, dame de La Vechte. Elle lui donna 4 enfants : Jean, mort sans postérité ; Michel qui suit, et deux filles. Michel de La Hamaide, seigneur de Chéreng, eut pour femme Anne de Wingle dont il eut 5 enfants : Jean, qui suit ; Henri, chanoine à Cambrai ; Marie, épouse de Louis de La Porte, seigneur de Vertain et de La Quièze à Templeuve-en-Pèvele ; Jeanne, alliée à Philippe de Béthencourt ; et Claude, prévôt le comte à Valenciennes. Jean II de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chéreng, épousa Marie de Namur, fille du seigneur de Trivières. De cette alliance vinrent Charles, qui suit, et une fille. Charles de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chéreng et de Trivières, gouverneur de Binche, fit foi et hommage pour le fief de Chéreng, le 12 mai 1593. Il mourut en décembre 1596

à Binche. Il avait épousé Marie de Gulpen, dame de Héripont, qui lui avait donné Charles, qui suit, deux autres fils et quatre filles dont une mariée à Pierre de Tenremonde, seigneur de Bachy ; celle-ci mourut le 27 octobre 1631 et fut inhumée à Bachy près de son mari. Charles II de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chéreng et de Trivières, releva le fief de Chéreng le 27 novembre 1597. Il s'allia à Odile de Wiltz et mourut en avril 1649. Il eut un fils du nom de Jean qui lui succéda. Jean III de La Hamaide, chevalier, seigneur de Chéreng et de Trivières, releva le fief de Chéreng le 4 mars 1650. Il avait épousé, avant 1636, Marie de Recourt et de Licques. Le 4 mai 1658, il passait à Bruxelles un acte relatif aux armoiries du seigneur du Sart (Saint-Genois, *Monumens anciens*, III, 340). Il mourut en septembre 1668, et c'est au nom de son *hérédité jacente* qu'on releva le fief le 16 septembre de l'année suivante. (Déclaration des reliefs appartenant aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem). Cette hérédité se retrouve en la personne d'Adrien-Henri-François de La Hamaide, seigneur de Chéreng, colonel au régiment du prince de Nassau, et en celle de son frère Charles, seigneur de Trivières et de Héripont. Le seigneur de Chéreng eut de sa femme Anne-Marie Renard, une fille, Anne-Marie de La Hamaide, née le 27 mai 1683, et qui épousa, par contrat du 7 septembre 1703, Robert-François Du Chastel de La Hovardrie, chevalier, seigneur de Boussoit. A cette occasion, Charles de La Hamaide se dessaisit au profit de sa nièce de ses terres et seigneuries de Héripont et Trivières.

On lit dans le Nobiliaire des Pays-Bas que Maximilien-François de Fiennes obtint l'érection de ses terres d'Anstaing, de Gruson et de Chéreng en marquisat sous le nom de Fiennes, par lettres de l'an 1698. Je n'ai pu vérifier cette note, dont la *Flandre illustrée* de Jean de Seur ni le *Théâtre de la noblesse de Flandre* ne font mention ; mais en ce qui concerne Chéreng, il faut entendre des terres situées en cette paroisse et non la seigneurie même, car dès 1694, cette seigneurie avait été vendue au célèbre baron de Vuorden (Arch. départ., *Porte-feuille de Muyssart*).

Michel-Ange de Vuorden avait épousé en secondes noces, le 5 juin 1675, Marie-Catherine de Croix, fille de Jacques et sœur du comte de Wasquehal. Leurs armes, enregistrées à l'*Armorial général de France*, étaient : *d'argent à un lion de sinople, lampassé et armé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson d'or à trois losanges de gueules ;* accolé : *d'argent à la croix d'azur*. Le baron de Vuorden

mourut le 3 août 1699; il eut pour successeur son fils Charles-Herman, baron de Vuorden, qui mourut sans postérité en 1701. A celui-ci succéda son frère puîné, Louis-Michel, baron de Vuorden, mort aussi sans postérité mâle en 1730, laissant la seigneurie de Chéreng à sa sœur Marie-Louise, dame de Campagne, mariée à N. de Rasoir. Ces deux époux ne laissèrent que des filles dont les deux aînées : Marie-Marguerite-Louise de Rasoir, dame d'Odomez et Marie-Angélique-Bernard de Rasoir, vicomtesse du pays de Langle, dame de Chéreng, Biâtre, Le Hove, Rasoir, etc., épousèrent successivement Jean-Louis de Carondelet, baron de Noyelles-sur-Selle ; cette dernière par dispense du pape Clément XII. 23 enfants naquirent de ces deux mariages.

Cette nombreuse famille aura sans doute forcé le baron de Noyelles à vendre la seigneurie de Chéreng; elle fut achetée par Jacques-Ignace Imbert, contrôleur de la recette des États de Lille, qui la transmit à son fils. On voit figurer parmi la noblesse du bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, M. Jacques-Joseph-Auguste Imbert, écuyer, seigneur de Chéreng. Imbert porte *d'azur à une bande d'argent, chargée en chef d'une moucheture d'hermine, accostée de deux mollettes* (à cinq pointes) *d'argent.*

III. Fiefs sis à Chéreng.

Le Chastel, à Chéreng, fief tenu de la seigneurie de Chéreng à 10 livres de relief, comprenant 2 bonniers 12 cents de terre tenant à la piedsente de Lille à Tournai, et des rentes sur 5 bonniers 12 cents.

Robert de La Hamaide, prêtre, prévôt de l'église métropolitaine de Cambrai.— Gilles Marissal, par achat du précédent, XVII^{e} siècle.

Les Forcaux, à Chéreng, fief tenu de la seigneurie de Chéreng à 10 livres de relief, comprenant 3 bonniers de terre à labour tenant à la terre du seigneur de Guisegnies, un terrage de 7 cents de terre et quelques rentes.

Robert de La Hamaide, prêtre, prévôt de l'église métropolitaine de Cambrai.— Gilles Marissal, par achat du précédent, XVII^{e} siècle.

Fremeville, à Chéreng, fief tenu de la seigneurie de Chéreng à

10 livres de relief, comprenant 7 bonniers de terre à labour tenant à la piedsente des Puctes à Waresquiel, au chemin de l'église vers les Longues-Rues, au chemin de Lille à Tournai, au chemin de l'Épinette et au chemin de la Fosse à Cats vers l'église de Gruson ; quelques rentes.

Charles de Cordes, seigneur de Guisegnies. — Louis de Cordes, écuyer, seigneur de Guisegnies, fils de Charles, XVII^e^ siècle. — De Cordes portait *d'or à 2 lions adossés de gueules, les queues passées en sautoir, armés et lampassés d'azur ;* et criait *cul à cul Waudripont.* Cette branche cadette de Waudripont, en prenant le nom de de Cordes, adopta les armes ci-dessus, pour rappeler la vaillance de deux frères qui combattirent les infidèles en lions « tous ensanglantez » et empourprez de sang, et enfin trouvez gardant quelque pont ou » passage, terrassez, morts par terre, dos contre dos. » (Armorial de Tournai, dans les *Mémoires de la Société historique de cette ville,* t. VI, p. 208).

Le Sart, à Chéreng, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Chéreng à 100 sous de relief, consistant en rentes sur 28 cents de labour et en un terrage sur 12 cents.

Alexis Escaillet présenta le dénombrement de ce fief en 1504. — Jean De Lattre, jaugeur de vin à Lille, par achat en 1567. — En 1689, le fief de Sart appartenait aux enfants d'Eustache Le Gay du Chastel, procureur du Roi à la Gouvernance de Lille, et fut attribué en partage à Ursule, fille dudit Eustache, qui épousa Jean Godefroy, seigneur d'Aumont, directeur de la Chambre des Comptes de Lille. — Leur petit-fils, Denis-Joseph Godefroy de Maillart, dernier directeur de ladite chambre, le possédait à l'époque de la Révolution.

Veuzin, à Chéreng, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Chéreng à 10 livres de relief, comprenant 4 bonniers tenant au chemin qui mène de l'église au marais commun, au chemin de la cense du Chastel vers les Longues-Rues, au chemin de l'Épinette de Hertimbus vers Bourghelles ; des rentes sur 4 bonniers.

Jacques de Frayère, seigneur de La Mairie, demeurant à Tournai, par achat de l'an 1561. — Gilles Marissal, fils de feu Gilles.

Tressin, à Chéreng, fief tenu d'abord de la cour de Tenremonde au comté d'Alost, comprenait un manoir avec trois bonniers d'héritage

et onze bonniers de terre ahanable, 16 hôtes et 30 tenants qui lui devaient des rentes annuelles ; 5 hommages en relevaient. En 1271, la seigneurie de Tressin fut placée sous le ressort de la châtellenie de Lille par lettres du comte Robert, fils aîné du comte de Flandre, seigneur de Béthune, de Tenremonde, etc. (Archives du Nord, *Inventaire des titres du prince d'Épinoy).*

Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt et de Cysoing, ber de Flandre, fit, le 12 mai 1383, rapport du fief de Tressin (Archives du Nord, *septième cartulaire de Flandre,* f° 60), qui resta la propriété de ses descendants, seigneurs de Cysoing.

IV. Montreul à Chéreng, terre d'Empire.

La belle seigneurie de Montreul, « gisant au lieu que l'on dit à Tressin, ès paroisses de Chereng, de Tressin et d'Anstaing, tenue du comte de Flandre en franc empire, de son empire de Tenremonde, à dix livres de relief, ayant haute justice, moyenne et basse, bailli, lieutenant, hommes de fief, hommes renteux, juges, sergents et messiers, » comprenant le manoir de Montreul avec motte, fossés, jardins et chingles occupant un bonnier, 2 bonniers de bois à tailler et un pré fauchable autour du manoir, 10 bonniers 7 cents de terre, 36 bonniers de marais, toute la rivière et pêcherie de la Marque depuis le Pont-à-Tressin jusqu'à l'écluse de Grinsart, un moulin à eau, dit le Moulin de Tressin, le tonlieu des bêtes, une boucherie, 10 hôtes et 36 tenants payant rentes au seigneur de Montreul, et enfin 9 hommages innommés.

Fastré de Ligne, chevalier, fils cadet de Wautier I^er^, seigneur de Ligne, et frère de Wautier II, avec lequel il paraît dans deux actes de 1215 et de 1224 (1); était qualifié sire de *Monstreul*. Il vivait encore en 1246, promettant de reconnaître pour seigneur celui des enfants de la comtesse Marguerite que désignerait le roi saint Louis (2). Fastré de Ligne eut deux filles, que les généalogistes ne mentionnent pas : Mahaut de Ligne qui épousa Jacques, sire de Werchin, et Jeanne de Montreul qui n'a pas contracté d'alliance.

---

(1) Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de la France*, t. XVII, p. 106, anno 1215. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. 1, p. 70, anno 1224.

(2) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 599.

Par une charte du 6 mars 1268, Jeanne de *Mosteruel* et sa sœur Mahaut, dame de Werchin, déclarent que leurs héritiers n'auront aucun droit sur un tonneau de vin donné par l'abbaye d'Anchin en accroissement de leur manoir de Vendegies (1). Cette charte est munie du sceau de Jeanne. *Sigillum domicelle Johanne de Mosteruel.* L'écu portant une bande (d'or à la bande de gueules, qui est de Ligne) est chargé d'une lambel de cinq pendants (2), brisure que son père avait dû adopter comme cadet de la maison de Ligne.

En 1272, du consentement de Mahaut, dame de Werchin, sa sœur aînée et héritière, Jeanne de Montreul, qui avait acquis le fief de Fontenoy à Roubaix, assigna sur cette seigneurie le revenu d'une chapellenie fondée par elle pour le repos de son âme en l'église de l'abbaye de Flines où elle fut inhumée. Sur sa tombe, placée dans le transept, on lisait ces mots tracés par une main moderne, sans doute en place d'une inscription disparue :

« Chy gist demiselle Jehenne, fille de Monsieur Fastré de Ligne,
« S^r de Montreul, laquelle mourut l'an MCCLXXIV » (3).

Les biens de Jeanne de Montreul, parmi lesquels la terre de Montreul à Chéreng et celle de Fontenoy à Roubaix, passèrent donc, en 1274, aux mains de la dame douairière de Werchin, et par elle en celles de ses fils et de leurs successeurs. L'un de ceux-ci, Jean II de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt, de Cysoing, de Templemars, etc., servait le 20 mars 1392, le rapport et dénombrement de son fief de Montreul à Chéreng (4). Ce seigneur avait épousé Marguerite de Luxembourg, fille de Gui et de Mahaut de Châtillon, dont il fut le second mari et dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Azincourt en 1415, laissant ses biens à sa sœur aînée Jeanne de Werchin, veuve sans postérité de Henri de Melun, fils de Hugues, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, et de Marguerite de Piquigny. Jeanne à son tour laissa ses biens à sa sœur Philippotte de Werchin, qui les transmit à la maison de Barbançon.

---

(1) Archives du Nord, Fonds de l'Abbaye d'Anchin.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1359.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 192, et *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 440.

(4) Archives du Nord, n° 113 de l'*État général des registres et documents de la Chambre des comptes.*

Philippotte de Werchin avait épousé Jean de Barbançon, chevalier, seigneur de Jeumont. De leur union était né Jean II de Barbançon qu'on peut considérer comme l'auteur d'une nouvelle maison de Werchin. Le fils de celui-ci, Jacques de Barbançon, seigneur de Jeumont, prit le nom et les armes de Werchin et eut pour successeur son fils Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre, seigneur de Werchin, Walincourt, Jeumont, Faigneules, Le Biez, Templemars,Montreul, La Royère, etc.

« En 1501, haut et puissant seigneur Nicolas de Werchin..... seigneur de Monstreul, accorde aux habitants de Tressin, qui sont sous la seigneurie des religieux de Loos-lez-Lille, de faire à leurs dépens un pont sur la Marque, qui est de sa dite seigneurie de Monstreul, pour l'aisement du passage de leurs bestes allant au marais, en payant par an, pour chacune beste, 12 deniers (1). »

L'aînée des filles de Nicolas, Isabeau de Werchin, épousa Jean II de Trazegnies par contrat passé au Biez, le 23 avril 1513. Dans l'énumération des terres et domaines qui constituaient la dot d'Isabeau figurent les profits et revenus des seigneuries de Montreul et Tressin pendant les cinq années qui suivront le trépas du sénéchal (2).

Deux fils de Nicolas de Werchin, Antoine et Pierre, furent ses successeurs ; le premier mourut sans génération. Pierre de Werchin, baron de Werchin et de Cysoing, sénéchal de Hainaut et premier ber de Flandre, seigneur de Roubaix, etc., releva la terre de « Monstreul gisant à Tressin paroisse de Chéreng, à lui échue par le trépas de noble homme Antoine de Werchin », (3) et la transmit à sa fille Yolente de Werchin. Celle-ci était veuve, depuis le 13 août 1553, de Hugues de Melun, premier prince d'Épinoy, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, qu'elle avait épousé en 1545. Elle fit le 23 mars 1562, rapport et dénombrement de son fief de « Monstreul gisant au Pont-à-Tressin » (4).

L'une des filles d'Yolente de Werchin, Marie de Melun, était la femme de Lamoral, prince de Ligne, comte de Fauquembergue, qui

---

(1) Archives du Nord, *Portefeuille de Muyssart.*

(2) Saint-Genois, *Monumens anciens*, t. 1, p. 139.

(3) Archives du Nord, nº 113 de l'*État général des registres et documents de la Chambre des Comptes.*

(4) *Ibidem.*

releva pour elle le fief de « Montreul gisant à Pont-à-Tressin », à elle échu par le trépas d'Yolente de Werchin, princesse d'Épinoy, arrivé le 13 mai 1553. (Archives du Nord, nº 113 de l'*État général).*

Montreul resta aux mains des seigneurs de Roubaix jusqu'à la Révolution. Dans les dénombrements, Charles de Rohan, prince de Soubise, marquis de Roubaix de 1724 à 1787, est qualifié seigneur de Montreul.

9. COBRIEUX.

I. Le domaine.

Au XII[e] siècle, la seigneurie de Cobrieux, relevant du châtelain de Lille, était aux mains d'une famille qui en portait le nom et qu'on rencontre dans les monuments du temps. Amolri de Corbiu souscrivait, vers 1160, une charte de Thierri d'Alsace libérant une terre de l'abbaye de Cysoing. (Fonds de Cysoing, nº 9). — En 1218, Vilain de Corbiu, homme du seigneur de Cysoing, donnait avec ses pairs une investiture à Cysoing. (*Ibidem*, nº 47). — En 1221, un Bouchard de Cobrieux assistait, comme homme du seigneur de Landas, à la vente faite à l'abbaye d'Anchin, par Jean de Maisnil, de toute la dîme qu'il possédait à Templeuve (Fonds d'Anchin, original).

En 1226, Amaury, seigneur de Cobrieux, *Corbery*, qui avait été reçu chevalier du Temple, donna à l'ordre dont il faisait partie tous les biens qu'il possédait au territoire de Cobrieux, *Corbriu*, tant en fief, qu'en terres, prés, bois, viviers, dîmes, justice et seigneurie. Pierre dit Villain, frère d'Amaury, donna son approbation à cette donation. De son côté, le châtelain de Lille céda le domaine direct aux Templiers qui établirent une maison à Cobrieux. On cite parmi les anciens commandeurs de Cobrieux : frère Alexandre, *preceptor de Corberiu*, 1251 ; — frère Alard Au'efer ou Andéfer, 1257 ; — frère Jean d'Esterpi, *commander de Corberi*, 1270 ; — frère Libert, commandère de Corbris, 1271. (Hautcœur, *Cartul. de Flines*, Nº CLXXVIII).

En 1312, Philippe-le-Bel prescrivit à son bailli d'Amiens de faire mettre les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en possession des biens de l'ordre du Temple qui se trouvaient en Picardie, ainsi qu'en Artois et en Flandre. D'après la répartition qui en fut faite alors, la maison de Cobrieux échut à la Commanderie de Hautavesnes.

Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem devinrent ainsi les seigneurs hauts-justiciers de Cobrieux. Leur domaine se composait d'un château ou donjon seigneurial qui se trouvait au couchant du chemin de Cobrieux à Bachy ; d'une ferme ou basse-cour en dépendant, située de l'autre côté du chemin, et de 94 bonniers de terre à labour, bois et près situés sur Cobricux, Bourghelles, Genech et Bachy. La seigneurie de Cobrieux comptait plus de 160 hommes cottiers ou tenanciers qui lui devaient cens et rentes sur des maisons et des terres à Cobricux, Templeuve, Bachy, Anstaing, Gruson, Avelin, Orchies, etc. Elle avait en outre, sur Sainghin-en-Weppes, le tiers de la dîme. Plusieurs fiefs relevaient de Cobrieux, entre autres: Le Sec-Pré, Le Bure, La Houblonnière à Cobrieux ; Englebert à Genech ; l'Hôtel et Les Près à Bachy. (Mannier, *Les Commanderies).*

II. Fiefs sis à Cobrieux.

Le Bure, à Cobrieux, tenu de Cobrieux à une blanche lance de relief ; consistant en un manoir sur la place du village près du cimetière.

La Houblonnière, à Cobrieux, tenue de Cobrieux et située sur le sentier conduisant de l'Église au bois de la Commanderie.

Le Sec-Pré, à Cobrieux, tenu de Cobrieux au relief d'une paire de blancs gants.

Le Fay, à Cobrieux, seigneurie tenue de Bouvignies qui relevait du château de Douai. — Voir pour la seigneurie du Fay : « *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 1886, 2e série, t. VI, p. 95 ».

Guillaume de Landas, chevalier, troisième fils d'Antoine de Landas, cuyer, bâtard de Gilles dit Grignard de Landas, était seigneur du Fay. D'abord receveur du domaine de Lille, puis, en 1514, commis maître ordinaire en la Chambre des comptes à Lille, et, en janvier 1533, ommis Président en la dite chambre, il résigna ses fonctions de Président, en 1546, en faveur de son gendre Jean Carette, chevalier. Il avait épousé, en premières noces, Marie Houwaert et, en secondes noces, Valentine de Lattre, veuve d'Alard Carette et fille de Mathieu de Lattre et de Jacqueline Cuvillon. De cette dernière union vint, entre autres enfants, Marie de Landas, dame du Fay, épouse de

Jacques Février, auditeur en la Chambre des Comptes à Lille. Devenue veuve sans enfants, elle vendit, le 13 juin 1561, sa terre du Fay à Simon Grenut, écuyer. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. 1er, p. 55, d'après Jean de Seur, *La Flandre illustrée).*

Simon Grenut, seigneur du Fay, mayeur de Tournai, fut armé chevalier par l'archiduc Albert, le 11 février 1600. Il portait pour armes : *d'argent au serpent tortillé en colimaçon de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (Nobiliaire des Pays-Bas,* édition de Herckenrode, p. 874). Simon Grenut mourut à Tournai, le 17 décembre 1609. Il avait épousé, en 1562, Jeanne des Espringalles, dame de Roncy, fille de Michel, greffier de l'Échevinage de Tournai, grand bailli du temporel de l'évêché de cette ville, et d'Anne de Cambry, dame de Roncy, sa seconde femme. Il laissait, entre autres enfants :

Charles Grenut, écuyer, seigneur des Triez et du Fay, qui fut du magistrat de Tournai de 1609 à 1613, année de sa mort. Il avait épousé, en premières noces, le 12 février 1600, Marguerite Le Prévost (de Basserode) et, en secondes noces, le 9 janvier 1612, Marie Gommer, fille de Pierre, seigneur de Fléquières, et de Barbe Le Boucq, dite de Carnin. De cette seconde union naquit Anne Grenut, dame du Fay et de Roncy. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes,* t. II, pp. 149-151).

Après cette dernière, vint Denis de Madre, écuyer, seigneur de Bourlivet, à Templeuve-en-Pévele ; du Fay, à Cobrieux ; de Beaufremez dit d'Isenghien, à Cysoing ; de la Bourgeoisie, à Genech ; né à Cysoing en 1635, prévôt de cette ville en 1681. Il fut anobli par l'achat d'une charge de secrétaire du Roi audiencier en la Chancellerie du Parlement de Flandre. Il avait épousé, à Tournai, le 6 août 1662, Jeanne-Françoise de la Hamaide ; ces époux portaient : *d'azur à deux entrelacs d'or,* accolé : *d'or à 3 fasces de gueules.* Tous deux furent inhumés à Cobrieux, ayant eu, entre autres enfants :

Jaspar-François de Madre, écuyer, seigneur du Fay et de Beaufremez, né à Tournai en janvier 1667, qui épousa, en premières noces, le 3 février 1698, Marie-Agnès-Marguerite-Josèphe Tordreau de Crupilly, et, en secondes noces, à Lille, le 10 août 1722, Jeanne-Catherine Hallez de Valpipre. Il mourut en son château du Fay, le 17 octobre 1735, ayant eu du premier lit :

Marie-Madeleine-Augustine de Madre, née en février 1706, et qui

épousa, à Cobrieux, le 24 août 1737, Pierre-Placide de Bassecourt, écuyer, seigneur de Noyelles, officier au régiment de la Reine-Dragons, dont elle fut la seconde femme et à qui elle donna trois filles.

La plus jeune, Claire-Louise de Bassecourt, dame du Fay, épousa, le 22 janvier 1767, Valérien-Aimé-Claude Louys, baron de la Grange-aux-Ormes. Devenu veuf, le baron de La Grange se remaria à Ernestine-Charlotte-Josèphe de Landas et c'est de cette seconde union que sont issus ses descendants actuels. Il avait eu du premier lit, entre autres enfants, Marie-Cécile-Louise Louys de la Grange-aux-Ormes, née le 22 novembre 1772. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. II, pp. 517 et 518).

Marie-Cécile-Louise de la Grange, dame du Fay, du Châtelet, de Beaulieu, etc., fut représentée par le baron de La Grange, son père, à l'assemblée des nobles du Bailliage de Douai qui prirent part à l'élection des Députés aux États-Généraux, en 1789.

Le **Bois de Launais,** à Cobrieux, tenu de Bouvignies.

1438, septembre-décembre. Acquisition par Raoul Le Maire, prévôt de Saint-Donat de Bruges et chanoine de Notre-Dame de Tournai, d'un fief nommé le Bois de Launais, sis à Cobrieux, tenu de Thierry de la Hamaide, chevalier, et de Thierry, son fils, à cause de la seigneurie de Bouvignies. — Don de ce fief, par le nouvel acquéreur, audit chapitre de Tournai. (Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1516).

10. CYSOING.

I. Le domaine, seigneurie et baronnie.

Cysoing était au IX^e^ siècle un fisc royal ou domaine propre du souverain, qui fut donné au comte Évrard pour la dot de son épouse Gisèle, fille de Louis le Débonnaire. Après une lacune de plus de deux siècles dans les documents connus, cette terre se retrouve au temps de la première croisade, en 1096, aux mains de seigneurs qui la tenaient en fief et hommage de la Salle de Lille (1).

---

(1) *Apud monasterium fisci Cisoni*, 869.— *Ad monasterium in fisco Cisonio situm. Actum fisco Cisonio*, 870 (D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 878 et 879.) — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, N^os^ III et IV).

A la fin du XII[e] siècle, on voit poindre, dans la seigneurie de Cysoing, les éléments d'une institution nouvelle. Les hôtes possèdent des biens en commun et, comme conséquence, un échevinage composé de leurs pairs est la représentation de leurs intérêts. Au mois de décembre 1219, le seigneur de Cysoing octroie à ses vassaux la loi de la Bassée et complète ainsi l'organisation communale du centre aggloméré de son domaine. La ville à loi et le bailliage féodal vont, dès ce moment, vivre parallèlement sous l'autorité du seigneur. Ici, je ne retiens que la seigneurie laquelle s'étendait au loin et où le seigneur continue à exercer tous les droits qu'il n'a pas abandonnés.

Au XIII[e] siècle, les sires de Cysoing étaient possesseurs de la seigneurie de Peteghem, la première des quatre béries de Flandre et comme tels ils portèrent dès lors le titre de ber ou baron. En 1286, le comte Gui, acquéreur de leur maison de Peteghem, leur conserva ce titre attaché désormais à la terre de Cysoing.

D'après le Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille, dressé par Jean Scapelinck, greffier du bailliage de Lille, des rapports et dénombrements de la baronnie de Cysoing furent servis successivement par Jacques de Werchin, sire de Walincourt et de Cysoing, ber de Flandre, le 6 avril 1372; par Jean de Werchin, sénéchal du Hainaut, sire de Cysoing et ber de Flandre, le 20 mars 1392; par Jean de Barbançon, sénéchal de Hainaut, sire de Cysoing et ber de Flandre, le 1[er] décembre 1455; et par Lamoral, comte de Ligne, au nom de sa femme, dame Marie de Melun, le 21 novembre 1595. C'est à ce dernier, nécessairement le plus complet, qu'est empruntée la description qui va suivre.

En sa baronnie de Cysoing, tenue de la Salle de Lille à 10 livres de relief et à toute justice, haute, moyenne et basse, et à cause de laquelle le possesseur était le premier des quatre bers de Flandre et l'un des quatre seigneurs hauts justiciers de la châtellenie de Lille, le baron exerçait son pouvoir et ses droits par ses agents ordinaires : bailli, lieutenant, hommes de fief, juges cottiers, sergents et messiers. Au conjurement du bailli ou de son lieutenant, les hommes de fief jugeaient les causes féodales et criminelles, les hôtes jugeaient les causes civiles qui intéressaient les censives.

La baronnie de Cysoing comprenait quatre membres et parties, savoir : 1° la ville et le chastel, (la ville réservée pour un paragraphe spécial); 2° le village de Baisieux; 3° le fief du Quesnoy, à Toufflers; 4° des droits particuliers divers.

1. Le chastel de Cysoing était le chef-lieu, le siège, la représentation de la baronnie. Il contenait parmi manoir, motte, basse-cour entourée de fossés, jardins, pêcheries, 2 bonniers ; plus, 2 bonniers 818 verges en deux bosquets appelés le grand et le petit jardinet. Audit chastel appartenaient 57 bonniers de terre labourable, 172 bonniers 2 cents de bois, 30 bonniers de pâturages, 12 bonniers de prés, trois viviers d'une contenance réunie de 25 bonniers 11 cents, un moulin à moudre le blé, 400 bonniers de marais, 40 bonniers de secs pâturages, desquels marais et pâtures le seigneur souffrait que ses sujets prissent leurs aisements moyennant une redevance annuelle de 2 sous de Flandre. Appartenaient encore audit chastel de Cysoing des rentes seigneuriales levées sur 123 bonniers et dues par 96 hôtes et 46 tenants.

Plus de cent cinquante fiefs relevaient du chastel de Cysoing. C'étaient Allennes-les-Marais, Bourghelles, Erquinghem-le-Sec, Fretin, Genech, Hallennes-lez-Haubourdin, Lannoy et Lys et Lompret, terres à clocher ; Armentières, Le Chevalier, Drumez, Dumont, Escamaing, Lassus, La Place, Le Ponthoy, Thieffries, à Baisieux ; Baudon, Beaulieu, La Bouchardrie, Hainaut, Luchin, Le Rucreul, à Camphin ; Beaufremez ou Isenghien, Corbineau, Avrincourt, La Platerelle, Les Plantis, Les Terrages, à Cysoing ; Lestoquoy et Rosembois, à Fournes ; Thibaut, à Fretin ; Layens, à Hem ; Lambersart, L'Anglée, La Carnoie, à Lambersart ; Le Bosquel d'Outrebecque, le Moulin, le Plantis, Quevaucamp, le Quint, Saint-Aubin, les Wastinettes, à Leers ; Le Lymer et Villers, à Lompret ; Laoutre et Outrebecque, à Lys ; Outre-Wasnes et Le Ponchel, à Sailly ; La Bouteillerie, à Sequedin ; Le Quièze dit Vertain, à Templeuve-en-Pèvele ; Wasnes, à Toufflers ; les Wazières, à Wambrechies ; Merlen, à Wannehain ; le Fresnoy, à Willems ; et beaucoup d'autres fiefs innommés à Annappes, Baisieux, Bourghelles, Camphin, Cysoing, Esquermes, Fournes, Hellemmes, Hem, Lambersart, Leers, Lys, Sailly, Saint-André, Toufflers et Wannehain.

2. A Baisieux, le seigneur baron de Cysoing exerçait le droit de senne, et entretenait un échevinage de sept échevins qui tenaient les plaids ordinaires des justices vicomtières et les plaids généraux trois fois l'an ; les plus hauts cas étaient de la connaissance des hommes de fief de la cour de Cysoing.

Le seigneur de Cysoing avait à Baisieux un droit de chausséage et le pouvoir de faire ériger un moulin. Audit seigneur appartenait une portion des prés Tolus, comprenant un bonnier et demi avec cent

bonniers de marais au hameau de Sin, et 30 cents de terre vers Camphin. 26 hôtes et 105 tenants lui devaient sur 269 bonniers 6 cents, 11 livres 11 sous de rentes seigneuriales, 4 livres 6 sous de corvées, 5 quartiers de mouton, 4 hotteaux un quarel de blé, 48 pains, 62 chapons et 46 rasières 2 hotteaux d'avoine.

3. « Autre partie de domaine qui est de notre baronnie, Le Quesnoy, » à Toufflers, Leers, Lys et environs où nous avons droit de senne et » sept échevins qui tiennent plaids ordinaires et plaids généraux trois » fois l'an ; justice de vicomte, la connaissance des cas plus hauts » appartient à nos hommes de fief de la cour de Cysoing ; rentes » seigneuriales sur 146 bonniers dues par 48 hôtes et 100 tenants ; et » sur un petit vivier au Triez du Fresnoy, par le seigneur de Lannoy » nous est due une maille d'or de 28 sous. — Le fief du Quesnoy, avec » les triez du Quesnoy, du Fresnoy et de Carihem, sont, à présent » annexée au Marquisat de Roubaix, du consentement de sa Majesté ». 1595.

4. Le seigneur de Cysoing avait à Gondecourt barel à mesurer weddes valant 48 sous ; le droit de senne et toute justice sur une dîme à Fournes-en-Weppes, appartenant aux religieuses de l'abbaye de Beaupré, lesquelles devaient une livre de filet d'espinache et quatre paires de chaussons de drap blanc ; le droit de senne et toute justice sur plusieurs alleux à Saint-André, la Madeleine, Lompret, Esquermes, Marquette, et sur une grande quantité d'héritages dans le clos de l'abbaye de Marquette où il pouvait tenir vérités générales tous les trois ans. Il avait conservé dans l'échevinage et prévôté de Cysoing, dont il va être question, le droit d'afforage du vin et de la bière, ainsi que le droit de pennage sur les pourceaux.

II. La Ville.

Dans un accord intervenu, en 1179, par les soins de l'évêque de Tournai, entre l'abbaye de Cysoing et Pétronille, mère et tutrice de Jean III, avoué de cette église, au sujet de l'usage dans leurs bois respectifs, on lit : « Et pour que les hôtes de l'abbaye et ceux de » l'avoué, auxquels, dans un temps où la région abondait en forêts, » on avait accordé, non comme un droit, mais à titre de grâce, certain » usage dans l'un et l'autre bois, ne puissent s'opposer à la paix, on

» leur abandonne 20 bonniers du bois de l'avoué à posséder librement » et sans avouerie ».

Posséder des biens en commun, c'était un des premiers droits dont on voyait jouir les habitants d'une localité, un des premiers liens qui les unissaient. Les conséquences de ce fait se déduisent facilement. Pour régler l'usage des biens communs, pour y exercer la police, veiller à leur conservation et en répartir les charges, il fallait une administration qui fût la représentation de tous et de chacun. Aussi on ne tarda pas à voir à Cysoing un échevinage ayant à sa tête un prévôt. En janvier 1264 (v. st.), des arbitres faisant une enquête sur le différend qui divisait alors l'abbaye et le seigneur au sujet d'une écluse, entendent les échevins comme les hommes de fief de Cysoing (1).

Au XIII[e] siècle, à la suite du grand mouvement social et des conquêtes réalisées sur le pouvoir féodal, les hôtes de quelques grandes seigneuries acquirent le droit d'association en bourgeoisie, une haute juridiction, une libre administration, des franchises, des immunités et des privilèges qui firent de ces seigneuries de véritables communes. Telle fut la situation de la ville de Cysoing, après que son seigneur Jean III, par une charte datée du mois de décembre 1219, eût octroyé à ses vassaux la loi de La Bassée.

Le seigneur de Cysoing abandonne au profit de la ville ses droits seigneuriaux du dixième denier à la vente, don ou transport des héritages tenus de lui, et réduit à 4 deniers ses droits de relief qui s'élevaient ordinairement au revenu d'une année la meilleure de trois. Il renonce aux amendes pécuniaires que son droit de senne lui permettait de lever sur les délinquants. Il renonce aux vérités générales et aux amendes qu'elles entraînaient. Ces renonciations si importantes et qui diminuaient sensiblement les revenus du seigneur sont complétées par la cession aux échevins communaux de l'exercice de la haute justice et par les privilèges attribués aux bourgeois.

Comme conséquence directe des concessions seigneuriales, une magistrature exclusivement urbaine fut constituée à Cysoing et eut à sa tête un prévôt. Le prévôt était pour la commune ce que le bailli était pour la seigneurie. Tous deux tenaient leur mandat du seigneur et représentaient parallèlement son autorité, l'un dans la prévôté dont le ressort avait pour limite l'enceinte qui renfermait les bourgeois,

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° LXIV.

seuls soumis à son action ; l'autre dans la seigneurie où son pouvoir s'étendait à toutes les parties du fief et sur tous les hôtes, sauf par lui à tenir compte des privilèges et des franchises des vassaux bourgeois. Voir *Introduction et Prolégomènes* (1).

La situation de l'abbaye et de ses hôtes par rapport à la loi de La Bassée est réglée par un acte du 16 mars 1220. Les hôtes de l'abbaye étaient nombreux dans l'intérieur de la ville ; ils pouvaient obtenir la bourgeoisie, faire partie de l'échevinage et représenter ainsi à la fois deux juridictions dans la même ville. Cette triple qualité d'hommes de l'abbaye, de bourgeois et d'échevins, comportait des obligations et des droits opposés qu'il fallait concilier. Ce fut l'œuvre des échevins de Cysoing et des échevins de La Bassée réunis pour la circonstance et qui ensemble, en face de l'église et en présence du seigneur, de son fils et de la femme de celui-ci, déterminèrent par jugement cette situation de l'abbaye et de ses hôtes dans l'enceinte de la ville ; et il fut bien entendu que l'abbaye et son enclos n'étaient point soumis à la loi de La Bassée (2).

Les droits respectifs de l'abbaye et du seigneur dans la prévôté furent aussi réglés par un accord du 11 octobre 1442 entre l'abbé et Jeanne de Werchin, sénéchale de Hainaut, dame de Cysoing. La justice de l'abbaye conservait, sur les héritages d'avouerie situés dans la prévôté, les œuvres de loi relatives à la transmission des propriétés, toute autre justice étant exercée par le prévôt à charge de réserver à l'abbaye les deux tiers des amendes et forfaitures advenant à cause de ces héritages (3).

III. Les premiers seigneurs de Cysoing.

On a vu que Cysoing était au IX^e^ siècle un fisc royal ou domaine propre du souverain qui fut cédé en bénéfice dotal au comte Évrard, époux de Gisèle, fille de Louis le Débonnaire, avec laquelle il fonda l'abbaye de Saint-Calixte.

---

(1) Chap. XXIII, pp. 265-269.

(2) Fonds de Cysoing, *Original*. — Imprimé dans I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 108.

(3) *Ibidem*. *Original et Cartulaire*, p. 368.

On donne au comte Evrard, que ses vertus et ses œuvres ont fait placer au nombre des saints, une naissance princière ; on suppose même qu'il était fils de Carloman, frère de Charlemagne, et qu'il fut pris dans Véronne avec sa mère durant la guerre que soutint l'Empereur contre Didier, dernier roi des Lombards. D'autres le croient fils ou plutôt petit-fils de Unroch 1^er^, dix-neuvième duc de Frioul et marquis de Trévise (1). Il paraît du moins incontestable qu'il fut élevé auprès de Charlemagne et de son fils et qu'il prit part à plusieurs expéditions militaires aussitôt que son âge lui permit de porter les armes. Il aida Louis le Débonnaire à chasser les Sarrazins des côtes d'Italie et à soumettre les Slaves et les Awares révoltés. Il rendit à son souverain un service plus signalé encore en contribuant à le mettre en liberté et à le rétablir dans l'exercice de son autorité que ses fils lui avaient ravie. L'Empereur l'en récompensa en lui accordant sa fille Gisèle en mariage, avec le duché de Frioul, le marquisat de Trévise et la jouissance du fisc royal de Cysoing (2).

Évrard et Gisèle retinrent de leur union quatre fils : Unroch, Bérenger, Adelard et Rodolphe, et trois filles : Ingeltrude, Judith et Helwige. Saint Évrard mourut en Italie à la fin de l'année 867, le 16 décembre, à ce qu'on croit, jour où l'église de Cysoing célébrait sa fête. Par les soins de son fils aîné, son corps fut rapporté à Cysoing et inhumé dans le monastère qu'il avait fondé.

Le testament où ce grand seigneur énumère les domaines répartis entre ses héritiers porte, dans Vander Haer et dans Miræus, la date de 837, que le Spicilège de d'Achery reporte avec raison à 867. A Unroch son premier-né, Évrard donne ses biens situés en Lombardie et en Allemagne. A Bérenger, il donne sa cense d'Annappes avec ses dépendances, moins Gruson, et d'autres possessions éloignées. A Adelard il assigne ses terres de Cysoing, de Camphin et de Somain, et aussi Gruson avec tout ce qu'il avait attribué à l'église de Cysoing, en telle tenure que, par lui-même et par ses successeurs, il garde à toujours cette église dans l'ordre où elle a été établie et ne permette pas que rien de ce qui lui a été donné lui soit enlevé ; telle est l'origine des avoués de Cysoing. A Rodolphe le plus jeune de ses fils, Évrard laisse,

---

(1) *L'art de vérifier les dates*, édition in-8°, t. V, p. 6.

(2) Les vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras, par l'abbé C.-J. Destombes, 2^e^ édition, t. 4.

entre autres domaines, le bourg de Vitry, excepté l'église dont il avait disposé en faveur du monastère fondé par lui à Cysoing.

Des quatre fils de saint Évrard, deux lui succédèrent dans le duché de Frioul et le marquisat de Trévise. Unroch étant mort sans postérité mâle en 874, Bérenger l'avait remplacé et avait été reconnu roi d'Italie par une partie de la noblesse du pays vers la fin de 888 (1). Il avait épousé, en premières noces, Bertile, fille, à ce qu'on croit, de Suppon, duc de Spolette, qui lui avait donné deux filles : Gisèle, femme du marquis d'Ivrée, et Berthe qui devint abbesse de Sainte-Julie de Brescia. Il eut pour seconde femme Anne, dont on ignore l'origine.

Quant à Rodolphe, le plus jeune des fils d'Évrard, on le retrouve abbé ou prévôt de Cysoing. A sa mort, arrivée avant 891-896, il légua à l'église archiépiscopale de Reims le monastère et le champ de Saint-Calixte qu'il tenait de son père par droit d'héritage et qu'il avait, de son vivant, possédé sans contradiction, instituant ladite église héritière de tous ses biens (2).

D'Adelard, le seigneur de Cysoing, il n'est plus question après 874. Héméré, dans son *Augusta viromanduorum vindicata et illustrata*, le fait comte de Vermandois et abbé de Saint-Quentin et oncle, par sa femme, d'Hermentrude, épouse de Charles le Chauve (3) ; mais les preuves qu'il apporte n'ont pas paru suffisantes aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Il est plus probable qu'il vécut dans le célibat et mourut à Cysoing, où suivant l'hymne qu'on chantait au monastère en l'honneur de saint Arnoul, il trouva sa sépulture près de sa mère :

« Ubi Gisla posita est,
« Et ejus inclyta proles
« Adelardus nomine (4) ».

A partir de cette époque, un silence de deux siècles règne d'une façon absolue sur la seigneurie de Cysoing, et l'on pourrait croire

---

(1) *L'art de vérifier les dates*, t. 5, p. 7.

(2) Frodoard, *Histoire de l'église de Reims*, livre 4, chapitres I, II, VI et VIII. — Mgr Gousset, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. Ier, pp. 521 et 543.

(3) Paris, 1643, in-4°.

(4) Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 105.

aussi à une égale interruption dans la vie du monastère si l'on n'avait à enregistrer une donation faite à l'autel de Saint-Calixte en 968. A cette date, le très noble homme Amauri et ses deux frères donnent audit monastère leur villa d'*Arboreta*, en s'en réservant l'usufruit jusqu'au dernier vivant, moyennant une redevance annuelle de 5 sous (1).

Une généalogie donnée par Miræus et Foppens fait de cet Amauri un ancêtre d'Étienne, premier seigneur de Cysoing de la maison de Landas (2). Cette conjecture qui tend à mettre en scène à Cysoing, dès le X^{e} siècle, l'illustre race de Landas, est sans appui dans les textes et ne peut se soutenir.

D'autre part, on a émis cette assertion, fondée sur une similitude d'armoiries, qu'Adelard n'ayant pas eu de génération, ses biens auraient passé à son frère Béranger qui, par sa fille Gisèle, laissa une nombreuse postérité ; que l'une de ses descendantes, la princesse Mahaud, en épousant Eudes I^{er}, duc de Bourgogne, lui aurait porté la seigneurie de Cysoing (3). Or, conclut le Mémoire auquel je fais allusion, les armes anciennes des ducs de Bourgogne sont, d'après de Vrée, un *bandé d'or et d'azur de six pièces*, précisément comme celles que les seigneurs de Cysoing auraient adoptées en souvenir de leur extraction de la maison de Bourgogne (4).

Quoi qu'il en soit de cette assertion, qui n'est d'ailleurs étayée par aucun titre diplomatique et ne saurait être utilement discutée, elle nous conduit jusqu'à la fin du XI^{e} siècle, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'Europe, entraînée par un merveilleux enthousiasme, allait se précipiter vers l'Asie au cri de « Dieu le veut ». Ici paraît un seigneur de Cysoing et avec lui commence la série, désormais ininterrompue, des possesseurs de l'antique domaine de saint Évrard.

---

(1) Miræus, t. II, p. 1129. — D'Achery, t. II, p. 880. — I. de Coussemaker. *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° VII.

(2) T. I, p. 44. *Stemma familiæ Landastensis.*

(3) Comme sa sœur Clémence aurait porté la terre d'Annappes à son mari Robert II, comte de Flandre.

(4) Productions faites dans les différends mus au sujet de l'avouerie de Cysoing, 1680. (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° CCCCXV.)

IV. Seigneurs de la maison de Cysoing.

I. **Ingelbert de Cysoing**, 1096. Parmi la noblesse du pays qui prit la croix pour la délivrance des Saints-Lieux figure Ingelbert de Cysoing, *Engelbertus siquidem Cizoniensis*. Sur le point de partir, en 1096, il remit, moyennant compensation, à Robert, marquis des Flamands, sa part du *bodium* de Lesquin, que lui et Roger, châtelain de Lille, tenaient en fief de ce prince et que celui-ci donna à l'église de Saint-Pierre de Lille (1).

Quel est cet Ingelbert ? Quels liens l'attachaient à la maison de Bourgogne au point que ses successeurs en aient pu prendre les armoiries ? Ou bien, cette similitude de blasons n'était-elle qu'un jeu du hasard ? Questions auxquelles il serait malaisé de répondre.

Le 20 octobre 1110, Ingelbert de Cysoing souscrit, avec Roger (le jeune), châtelain de Lille, et plusieurs autres seigneurs, un acte daté d'Orchies et par lequel Robert II, comte de Flandre, approuve la donation faite par Évrard, châtelain de Tournai, aux chanoines de l'église Notre-Dame en cette ville, d'un manse de terre à Herseaux et de la dîme des quatre moulins les plus rapprochés du château de Tournai (2).

Ingelbert serait donc revenu de la Croisade, plus heureux en cela que le châtelain de Lille, avec lequel il se disposait à partir quand ils cédaient au comte de Flandre le *bodium* de Lesquin, et qui périt au siège d'Antioche.

Après Ingelbert le croisé, s'il fallait en croire la généalogie donnée par Miræus (3), il ne serait resté qu'une héritière de Cysoing qui aurait porté cette seigneurie dans la maison de Landas, en épousant, vers 1111, Étienne de Landas, fils d'Amaury V, surnommé le Vieux ou l'Ancien, et arrière petit-fils d'Amaury le très noble homme, qui avec

---

(1) Fonds de Saint-Pierre de Lille, original. — Imprimé dans Miræus, t. III, p. 665 ; — dans Du Chesne, *Maison de Guines*, preuves, p. 186 ; — dans Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, n° IX.

(2) *S. Ingelberti Cysoniensis*. A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la Maison de Mortagne*, preuves, n° 1.

(3) Miræus et Foppens, t. I, page 411 ; sans doute d'après la généalogie rédigée en 1627, par Christ. Butkens.

ses deux frères avait donné, en 968, au monastère de Cysoing, la villa d'*Arboreta*. De cette union serait né Ingelbert II qui fit avec l'abbaye, en 1135, un règlement pour leurs bois respectifs. D'après un autre auteur, ce second Ingelbert aurait eu pour successeur, vers 1137, Amaury de Landas. Puis serait venu Roger de Landas ou de Cysoing qui, en 1159, reconnut les droits et privilèges de l'abbaye ; et enfin Jean I^er^, probablement son frère (1).

Mais cette greffe de la maison de Landas n'est rien moins que prouvée et on ne saurait tenir compte de généalogies et de filiations uniquement basées sur des conjectures que ni les textes, ni les dates, ni les sceaux ne justifient. Les titres, en effet, à commencer par la donation de l'*Arboreta*, ne prêtent nullement à cette légende ; il a fallu toute l'imagination des généalogistes pour la concevoir et toute la confiance des auteurs pour l'accepter et la propager.

« Sachent tous les habitants du globe, présents et à venir, dit l'acte » de 968, qu'un homme craignant Dieu, de très noble extraction, » nommé Amurricus, et ses deux frères, ont donné à l'autel de » Saint-Calixte tout leur héritage de l'*Arboreta*, en telle teneur que » celui des trois qui survivra payera cinq sous pour la jouissance de » cette villa et qu'à la mort du dernier ladite villa restera à l'usage de » l'Abbaye » (2).

N'est-ce pas là le fait de trois frères qui, n'ayant point de postérité, donnent à Saint-Calixte l'héritage où ils vivent ensemble, s'en réservant l'insufruit jusqu'à leur mort ? L'assertion qui leur applique le nom de Landas et qui leur donne des descendants est toute gratuite, comme celle qui fait de l'un de ces descendants, Étienne de Landas, la souche des sires de Cysoing, est de pure invention. Dans aucun acte un Étienne de Landas quelconque n'est qualifié seigneur ou avoué de Cysoing (3).

---

(1) *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. V, p. 30. *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cysoing*, par Ch. de Godefroy de Ménilglaise.

(2) Miræus, t. II, p. 1229. — D'Achery, *Spicilegium*, t. XII in-4°, p. 503. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 12.

(3) On trouve de 1096 à 1154 diverses mentions de personnages de ce nom, mais sans le moindre rapport avec Cysoing. Voir Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, 1096, n° IX. — Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, vers 1120, p. 101, et 1154, *preuves* n° XXX. — Le Glay, *Mémoire sur les Archives de l'abbaye de Marchiennes*, 1131-1136 et 1151, pp. 8 et 9.

Amaury de Landas qu'on donne pour successeur à Ingelbert II, vers 1137, paraît bien dans deux chartes du temps reprises au cartulaire de Cysoing (1), mais ces deux chartes ne prouvent que ce qu'elles énoncent et rien de plus, savoir : la première que certaine terre possédée par l'abbaye et grevée d'un cens de 2 sous était tenue d'Amaury de Landas ; la seconde, que des terres données à la chapelle de Gruson étaient également tenues dudit Amaury. Cette dernière nous apprend qu'Amaury de Landas possédait à Gruson un domaine sur lequel avait été élevée une chapelle et que, pour fournir à la subsistance du desservant, Amaury donne un bonnier de terre et autorise, comme suzerain, ses vassaux à donner chacun un demi-bonnier. Ni l'une ni l'autre de ces chartes ne dit, et ne pouvait dire qu'Amaury fût seigneur de Cysoing. L'affirmation qui fait succéder Amaury de Landas à Ingelbert est d'ailleurs démentie par les titres qui établissent clairement la postérité de ce dernier en la personne de Jean I^er^, son fils et successeur ; en celle de Jean II, fils et successeur de Jean I^er^, et en celle de Jean III, son arrière petit-fils, fils et successeur de Jean II.

Sans doute, Roger de Landas a exercé l'office d'avoué de Cysoing, ce qui est établi par les actes, mais comme mari de la veuve de Jean II et comme intérimaire pendant la minorité du titulaire Jean III, fils de Jean II.

Les nouvelles familles fondées par les cadets conservaient dans leur blason au moins quelque pièce principale des armes de la maison mère comme preuve de leur extraction. Les armes et les sceaux sont un fil conducteur souvent sûr dans les recherches de cette nature. Or, le bandé de six pièces des sires de Cysoing diffère tellement de l'emmanché de dix pièces de la maison de Landas qu'il n'est pas possible, si bonne volonté qu'on y apporte, d'admettre de ce chef une identité de race. Sous tous rapports l'origine landastienne est à rejeter.

Une autre question se pose : Ingelbert, le croisé de 1096, est-il le même personnage qu'Ingelbert, l'avoué de 1135? L'affirmative est d'autant moins douteuse que le contraire, comme le comprend la légende, est impossible. Tous les croisés n'ont pas péri dans l'expédition qui a délivré le tombeau du Sauveur. Beaucoup d'entre eux, dont les vœux étaient ainsi comblés, revinrent dans leur patrie et l'on est fondé à reconnaître parmi ceux-ci l'Ingelbert de Cysoing qui, avec d'autres

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, pp. 15 et 19.

barons, souscrit, en 1110, à Orchies, la charte de Robert de Jérusalem dont il avait été sans doute le compagnon au retour des Saints-Lieux, comme il l'avait été au départ. Si l'on suppose Ingelbert âgé de 21 à 36 ans à la croisade de 1096, il aurait eu, en 1135, 60 à 75 ans, ce qui n'offre rien d'invraisemblable, rien qui ne soit dans l'ordre naturel des choses. Il est vrai que l'absence absolue d'indices dans les titres laissait le champ libre à toutes les conjectures ; mais les généalogistes, cela saute aux yeux, n'ayant dédoublé le personnage que pour faire intervenir sans fondement la race de Landas, il n'y a pas lieu de les suivre. Il n'y eut qu'un seul Ingelbert. Pour en admettre un second, il faut le supposer né avant le départ du croisé ou immédiatement après son retour au plus tard ; mais alors il ne peut plus être question d'Étienne de Landas et c'est à ce résultat qu'aboutit toute conclusion.

Nous arrivons au règlement de 1136 attribué faussement à un second Ingelbert. Dès les temps anciens, le bois de Cysoing avait été reconnu commun entre l'avoué et le prévôt de l'abbaye. Celui-ci prenait ce qui lui était nécessaire tant pour construction que pour chauffage. Mais une réforme du monastère ayant substitué au prévôt un abbé régulier, canoniquement élu, et craignant que le nouveau dignitaire se crût plus autorisé que l'ancien à dévaster le bois, l'avoué Ingelbert, de l'avis de ses hommes libres et des religieux, fit avec l'abbé, en 1135, une composition qui réglait l'usage dudit bois tant pour l'abbaye que pour les hôtes de l'église à Cysoing et à Louvil. Cet accord inséré dans un acte de 1159 où il est reconnu par l'avoué intérimaire Roger de Landas, est rappelé par plusieurs titres postérieurs, notamment en 1179, par l'évêque de Tournai. Ce titre de 1179 donne formellement pour successeur à Ingelbert son fils Jean : *Mortuo vero Ingelberto et Joanne filio ejus.* Le marquis de Godefroy Ménilglaise, dans ses annotations de la chronique de Gilbert de Mons, cite un Baudry de Roisin, mari d'Agnès de Cysoing, vivant en 1122 (t. II, p. 196). Cette Agnès de Cysoing pourrait être fille d'Ingelbert.

II. **Jean I^er^.** — On donne pour épouse à ce Jean I^er^ Ermengarde de Ninove, dame de Peteghem, fille de Gérard, chevalier, sire de Ninove, et de Gisèle de Peteghem ; mais cette assertion est à vérifier. On sait que le titre de ber de Flandre était attaché à la seigneurie de Peteghem. Or, ni Jean I^er^, ni Jean II, son fils, ni Jean III, son petit-fils, ne se qualifient seigneur de Peteghem ou ber de Flandre. C'est encore une légende que les titres ne justifient nullement. Quoi qu'il en soit, Jean

laissa Jean II qui lui succéda, et Pierre dit frère de Jean dans les actes du temps.

III. **Jean II**. — Il épousa Pétronille d'Avesnes, fille de Waulier, seigneur d'Avesnes, et de Ide, fille d'Évrard, châtelain de Tournai. Pétronille était sœur d'Évrard, évêque de Tournai de 1172 à 1190. De l'examen des documents qui concernent Jean II, il résulte à l'évidence qu'il mourut prématurément alors que ses enfants étaient encore mineurs ; et d'après une charte de 1197, analysée à sa date, Pétronille d'Avesnes se serait remariée à Roger de Landas, ce qui expliquerait la présence de celui-ci comme avoué. Par l'acte de 1159, Samson, archevêque de Reims, déclare que pardevant lui, Roger de Landas, avoué de Cysoing, a reconnu les droits de l'abbaye tels qu'ils avaient été réglés, après la restauration du monastère, par l'avoué Ingelbert (1).

Ce Roger figure comme témoin, sous le nom de Roger de Cysoing, parmi les barons du comte Thierri d'Alsace et de son fils Philippe, dans une série d'actes de 1154 à 1167 (n. st.) (2) qui semblent marquer la durée de son intérim. Antérieurement à 1154, on ne le rencontre que sous le nom de Roger de Landas, et il est probable qu'en 1167, le fils de Jean II et de Pétronille d'Avesnes était près d'atteindre sa majorité. Roger fut inhumé à Cysoing. On lit dans l'obituaire de l'abbaye : *VI° Idus julii* (10 juillet), *obiit Rogerus advocatus* (3).

L'évêque Évrard rapporte qu'en sa présence, alors qu'il était encore archidiacre de Tournai (4), Jean, avoué de Cysoing, atteint d'une grave infirmité, se rendit à l'église de Saint-Calixte et donna en aumône, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, à l'abbé

---

(1) Fragment dans Miræus, t. I, p. 702 ; — en entier dans d'Achery, t. II, p.881 ; et dans I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, n° XX.

(2) *Liber Albus S. Amandi*, 1154, f° 17 v°. — *Cartulaire d'Hasnon*, f° 77. — Vandeputte et Carton, *Chronicon et cartularium sancti Nicolai Furnensis*, pp. 87 et 198, anno 1159. — Fonds de Saint-Aubert de Cambrai, anno 1161. — Fonds de Marchiennes, *originaux*, n°s 43, 48, 49, et *Cartulaire*, 116, 118, 120, annis 1162-1167 (n. st.) — *Cartulaire de Saint-Amand*, 88. — Poutrain, *Histoire de Tournay*, p. 609, anno 1162.

(3) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 738.

(4) Èvrard d'Avesnes figure dans les titres, comme archidiacre de Tournai, de 1145 à 1170.

Anselme et aux chanoines, l'eau de la petite rivière et celle de Maresco : *Aquam de rivulo et alteram de Maresco* ou du Marais ? ; que ledit Jean ajouta à cette donation l'amortissement de deux bonniers de terre à Louvil ; que Jean étant mort de cette infirmité et ayant été inhumé dans l'église de Saint-Calixte, dame Pétronille, son épouse, sœur de l'évêque *uxor ejus, soror mea*, Pierre, frère de Jean, et tous les hommes de Cysoing et de Louvil, pour le salut dudit Jean et pour leur propre salut, renoncèrent spontanément à tout droit d'usage dans certaine partie d'un bois et d'une aunaie près de Louvil, dont le fonds appartenait à l'abbaye (1). Cette concession si bien affirmée par l'évêque de Tournai et qui, outre les deux frères du prélat, Nicolas d'Avesnes et Gossuin, avoué de Tournai, avait eu pour témoins beaucoup d'autres hommes libres, fut plus tard niée par dame Pétronille, par Pierre, frère de Jean, et par les hommes de Cysoing. L'évêque dut lancer contre eux, contre sa propre sœur, l'excommunication à laquelle mit fin une transaction où sont confirmées les générations qui précèdent.

Après avoir rappelé l'accord de 1135, le prélat ajoute qu'Ingelbert étant mort ainsi que son fils Jean, Pétronille, belle-fille dudit Jean, obtint l'héritage paternel (après la mort de son mari Jean II et pendant la minorité de son fils Jean III) (2) ; — que de ce temps datent de continuelles vexations exercées par la véhémente Pétronille envers l'abbé et pour lesquelles elle et sa terre avaient été longtemps frappées d'excommunication ; mais que Dieu l'ayant enfin touchée, elle avait donné satisfaction à l'abbaye en consentant une transaction qu'elle et son fils Jean III avaient juré sur les saintes reliques d'observer fidèlement (3).

Les actes qui viennent d'être analysés ne peuvent laisser subsister aucun doute sur la filiation des sires de Cysoing au XII^e^ siècle, laquelle rend matériellement impossible l'immixtion d'Étienne de Landas et l'existence d'un second Ingelbert qui, d'après la légende, serait son

---

(1) Fonds de Cysoing, original scellé.— Imprimé dans Miræus, t. 1, p. 551, sous la date *circa annum 1186*, mais cet acte est évidemment antérieur à 1179.— I. de Coussemaker, n° XXXII.

(2) « *Mortuo vero Ingelberto et Johanne filio ejus, Petronilla ejusdem Joannis filia, paternam hereditatem obtinuit* ». C'est par erreur que le texte porte fille du dit Jean ; elle ne pouvait être que sa belle-fille, puisqu'elle était fille de Wautier, seigneur d'Avesnes, et l'acte qui précède dit positivement qu'elle était l'épouse de Jean II et sœur de l'évêque Évrard d'Avesnes : *Uxor ejus, soror mea.*

(3) Fonds de Cysoing, original. Imprimé dans I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, n° XXXIV.

fils ; elle ne laisse place à Roger de Landas, on le voit, que comme avoué intérimaire et pendant la minorité de Jean III.

D'après les mêmes actes la mort de Jean II semble être voisine de l'année 1154 où commence l'intérim de Roger de Landas. On lit dans l'obituaire de l'abbaye de Cysoing : « *VI° Kalendas martii, obiit Johannes advocatus et canonicus noster* » (1). Jean II, averti par son infirmité, aurait-il pris le parti de se retirer complètement du monde pour aller se préparer à la mort sous l'habit des moines de Cysoing ? Ou bien le « *canonicus noster* » est-il un souvenir de la reconnaissance des religieux ?

Jean II, ainsi qu'on vient de le voir, laissa Jean III, qui fut son successeur, et sans doute Jeanne, dite, par Pierre Leboucq, sœur de messire Jean, seigneur de Cysoing. Celle-ci aurait épousé Henri, second fils de Bauduin IV, comte de Hainaut, « surnommé l'édifieur », et d'Alix de Luxembourg, dite de Namur. Pierre Leboucq décrit l'épitaphe de cet « Henry de Hainnault, seigneur de Sebourg, et de Madame Jeanne de Cisoing » dans l'église de Sebourg (2).

Quant à Pétronille, la douairière de Cysoing, elle vivait encore en 1206, et devait avoir atteint alors un grand âge. Au mois d'avril de cette année, elle donnait la dîme d'Angarel au chapitre de Notre-Dame de Courtrai pour la fondation d'une chapellenie (3).

IV. **Jean III,** 1179-1220. — Jean III paraît pour la première fois dans la transaction de 1179 qu'il jure avec sa mère, sur les saintes reliques, d'observer en tous points. Il épousa Mabille, fille de Bauduin, comte de Guines, et de Chrétienne d'Ardre (4). Jean, avoué, souscrit un acte de l'évêque de Tournai ratifiant, en 1182, un accord passé entre l'abbaye de Cysoing et Gérulphe, chevalier, au sujet de la dîme de Genech, et intervient, en 1185, dans un acte de Philippe, comte de Flandre, relatif à l'abbaye d'Anchin (5).

---

(1) I. de Coussemaker, p. 724.

(2) *Histoire de Sebourg*, chap. IX, p. 58 ; chap. XV, pp. 99 et 100 ; et seconde partie, *Généalogie*, f° 152 et p. 174.

(3) Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'ancienne collégiale de Notre-Dame de Courtrai*, pp. 32 et 34.

(4) *Chronique de Guines et d'Ardre*, éditée par M. Godefroy de Ménilglaise, p. 159 et note 117.

(5) I. de Coussemaker, n° XLIII, et Fonds d'Anchin, original.

Gilbert de Mons, dans sa *Chronique de Hainaut*, rapporte qu'en 1186, Jean de Cysoing, à l'instigation du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, avait provoqué en champ clos Évrard-Radou III, châtelain de Tournai ; mais Évrard, qui d'abord avait accepté le combat, se rendit à l'avis du comte Bauduin de Hainaut, son parent. Celui-ci, considérant que le comte de Flandre haïssait fortement Évrard et qu'il était juge du camp, conseillait à son cousin de s'accommoder, si faire se pouvait, avant de descendre dans la lice sous la juridiction de celui par qui et pour qui il était appelé. Évrard possédait en alleu son château de Mortagne, situé dans le comté de Hainaut, mais que le comte de Flandre prétendait être de sa mouvance. Il fit sa paix avec le comte en lui offrant l'aveu de ce château et le duel n'eut point lieu (1).

On rencontre, sous la date 1197, un acte au moins singulier par lequel Jean, seigneur de Cysoing, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, donne en aumône, du consentement de son épouse et de ses enfants, au réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, un alleu de 21 bonniers de terre à Ouvignies, à la condition que chaque jour les frères du monastère immoleront l'Hostie du salut à son intention et à celle de ses prédécesseurs. Il ajoute le don d'un terrage de sept bonniers que ladite église tenait de lui à Camphin, de telle sorte qu'à l'anniversaire de son père Roger « *in anniversario patris mei Rogeri* », qui tombe le 6 des nones ou le 2e jour de juillet (2), les frères puissent faire une réfection convenable, et que, quand lui-même aura cessé de vivre, cette réfection soit transférée au jour de sa mort pour en solenniser l'anniversaire (A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, pp. 174-175). — Jean, seigneur de Cysoing, n'était nullement fils de Roger ; mais celui-ci l'avait en quelque sorte élevé ; c'était le mari de sa mère, il avait rempli pour lui, durant sa minorité, l'office d'avoué, et c'est familièrement que Jean le nommait « mon père Roger ».

Jean III paraît avoir été le digne fils de la véhémente Pétronille. Il faut croire que, malgré les accords intervenus à différentes époques entre l'abbaye et les seigneurs de Cysoing, les vexations de ces derniers

---

(1) Édition du marquis de Godefroy-Ménilglaise, dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 14, p. 329.

(2) L'Obituaire de Cysoing porte au 6 des *ides* de juillet la mort de Rogerus advocatus.

ne cessaient point, car on voit, en l'année 1200, Guillaume, archevêque de Reims, expliquer à l'abbé et aux religieux dans quels cas et comment les méfaits de l'avoué pouvaient les autoriser à lui interdire ainsi qu'à ses hôtes l'assistance au service divin (1). — En 1204, Jean était en débat avec les religieux de Cysoing au sujet d'une écluse qui fermait les fossés et retenait les eaux de l'abbaye (2), — Un peu plus tard, vers 1207, il empiétait sur la juridiction de l'abbaye de Saint-Amand dans le domaine de Bouvines (3).

On retrouve Jean III en 1210, à Valenciennes, témoin de l'acte par lequel Philippe, marquis de Namur, constituait le douaire de Marie de France, son épouse (4). En décembre 1211, Jean attestait que Aélidis de Lambersart, du consentement de ses fils majeurs, Bauduin et Jean, avait résigné en faveur de l'église de Saint-Pierre de Lille une dîme qu'elle tenait de lui en fief. Parmi les témoins de cet acte est mentionné Barthélemy de Cysoing (5), qui ne m'est pas plus connu que Gilles de Cysoing, lequel figure aussi comme témoin d'un acte de Jean III en 1188 (6).

Jean III aurait suivi, dit-on, Philippe-Auguste à Bouvines (7). Je n'ai pas trouvé la confirmation de ce fait et la prétendue félonie du sire de Cysoing reste à vérifier.

En octobre 1214, Jean de Cysoing, *Chisonio*, et M., sa femme, en leurs noms et aux noms de Jean, leur fils, et de sa femme, confirmaient la donation de la dîme d'Angarel, faite à l'église de Sainte-Marie, à Courtrai, au mois d'avril 1206, par leur mère Pétronille d'Avesnes (8). — En cette même année 1214, Jean, chevalier, seigneur de *Cysonio*, Mabille, sa femme, et Jean, leur fils, aprouvaient la cession d'une

---

(1) Fonds de Cysoing, original. — Imprimé dans Buzelin, *Gall.-Fland.*, p. 367 ; dans d'Achery, Vrédius et autres. — I. de Coussemaker, LXI.

(2) Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 430. — I. de Coussemaker, LXIV.

(3) *Cartulaire de Saint-Amand*, t. II, f° 91. — Imprimé dans Wauters, *De l'origine des libertés communales en Belgique*, p. 117.

(4) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 1, p. 361.

(5) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 98.

(6) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, n° XLVII.

(7) Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 95.

(8) *Actum apud Chison (Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai*, publié par Ch. Mussely et Em. Molitor, p. 48).

dîme se prélevant à Lompret, cession qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Nicaise pour le prieuré de Fives, par Hellin du Bois (1).

Le 6 décembre 1219, Jean, sire de Cysoing, octroie à la ville de Cysoing la loi de La Bassée que Jean, son fils, jure, comme lui, d'observer. Le 16 mars 1220, avec Jean, son fils, et Marie, femme de celui-ci, il détermine les droits de l'abbaye par rapport à cette magistrature dans l'enceinte de la ville (2).

La femme de Jean III, Mabile de Guines, qu'on ne revoit plus depuis 1214 et qui ne figure pas dans l'acte du 16 mars 1220, où la femme de son fils est citée, était sans doute morte dans l'intervalle. On lit dans un document de l'abbaye de Cysoing que le chapitre, d'un accord unanime, avait concédé à Mabile, épouse de Jean, seigneur de Cysoing, la participation aux suffrages de cette église ; qu'à sa mort son nom serait écrit dans l'obituaire de l'abbaye et qu'il serait fait pour elle ce que l'on fait pour un chanoine (3).

Jean III qui devait avoir au moins 70 ans, étant le mineur de 1154, ne reparaît plus après 1220. Il laissait de Mabile de Guines :

1° Jean IV, son successeur, qui en 1218 était qualifié damoiseau de Cysoing : *domicellus de Cisonio* (4).

2° Jean, chevalier, dit frère du seigneur de Cysoing en 1226 et 1229 (5), était, en 1233, bailli de son frère (6). En 1241, il est appelé l'oncle pour le distinguer de son neveu du même nom (7).

3° Péronne, dite sœur du seigneur de Cysoing dans le même acte de 1226.

Le sceau de Jean III, appendu à une charte de 1218, est au type équestre ; cotte d'armes, épée munie d'un pommeau trilobé ; le bouclier au bandé de six pièces : † *Sigill(um) (Joh)ann(is) (de)*

---

(1) *Actum in domo nostra apud Cysoing. (Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, t. X, p. 198.)

(2) D'Achery, t. II, p. 884. — I. de Coussemaker, n° LXXVIII.

(3) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 507.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 774.

(5) Fonds de Cysoing, copie en papier du XVIIe siècle. — I. de Coussemaker, n° XCIV.

(6) *Ibidem*, original. — Imprimé dans I. de Coussemaker, n° XCVII.

(7) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 263.

(Ciso)nneo. Le contre-sceau figure un écu aux armes : † *secretum meum michi* (1).

Ce sceau, le premier dont on trouve la description, m'arrête un instant. Sauf une simple différence de couleur, les armes des sires de Cysoing apparaissent semblables à celles des d'Avesnes qui portaient *bandé d'or et de gueules de six pièces*. Telles étaient les armoiries d'Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai de 1172 à 1190 (2), et frère de Pétronille, l'épouse de Jean II de Cysoing. Jean III aurait-il adopté les armes de sa mère en changeant simplement le *gueules* en *azur* ? Jusqu'alors ses prédécesseurs avaient pu prendre d'autres signes pour orner leur écu et les varier à chaque avènement, l'hérédité des armoiries étant à peine assise. Mais à partir de Jean III, les sires de Cysoing conservèrent le *bandé d'or et d'azur de six pièces* ; les brisures seules varièrent. Les exemples de faits semblables ne manquent pas : les châtelains de Tournai, entre autres, n'adoptèrent définitivement la croix de Mortagne qu'à la fin de 1238 (3).

A cette époque vivait un personnage dont la filiation ne se révèle nulle part et qui paraît dans les actes dès 1214 ; c'est Mathieu, dit *chevalier de Cysoing*, appellation qui désignait ordinairement le second fils, frère de l'héritier présomptif de la maison, comme le nom honorifique de *Monsieur* désigna plus tard l'aîné des frères du Roi. Il brisait d'étoiles les armes des seigneurs de Cysoing (Demay, n° 774).

En juin 1218, Mathieu, chevalier de Cysoing, vendait son manoir avec 4 hôtes voisins qui en dépendaient et deux sous de cens que l'église de Saint-Calixte lui devait (4). Il donnait en aumône à l'abbaye, pour le repos des âmes de ses prédécesseurs et de celle d'Alix, sa femme, une demeure dans la rue du Bois qu'il avait achetée de Gilles, chevalier de Molnes, et dont il se réservait la jouissance pendant sa vie et celle de sa femme (5). Son intention était de prendre

---

(1) Voir Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 776, où par erreur le sceau décrit est attribué à Mathieu, chevalier de Cysoing.

(2) Armoiries des évêques de Tournai dans le t. XVI des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.*

(3) A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, p. 83.

(4) Fonds de l'abbaye de Cysoing, original. — Imprimé dans I. de Coussemaker, n° LXXV.

(5) *Ibidem*. — I. de Coussemaker, n° LXXVI.

part à la croisade et, en effet, en 1220, il se trouvait au service de Jésus-Christ, à l'armée devant Damiette (1). Il était de retour en mai 1226 et signait un acte de Jean IV, sire de Cysoing, faisant un échange de dîme avec le chapitre de Courtrai (2). En 1229, il assistait, comme caution, à la réconciliation de Jean IV avec l'abbaye de Cysoing (3), et vivait encore en 1233, témoin d'une vente de dîme à Ascq faite à l'abbaye de Cysoing par Robert de Mareschiel (4).

V. **Jean IV**, 1222-1240. — Jean IV, fils de Jean III, avait épousé une dame du nom de Marie avec laquelle il est cité, étant encore damoiseau de Cysoing, dans divers actes de son père et notamment dans la charte du 16 mars 1220 où sont réglés les droits de l'abbaye en la ville de Cysoing d'après la loi de La Bassée. Cette Marie dont le nom patronymique ne paraît nulle part, était, dit-on, fille du seigneur de Bourghelles et d'Ermengarde de Lille (5). Il est évident qu'on a entendu dire ici : fille de Gilbert de Bourghelles (qui n'était pas seigneur de Bourghelles), et d'Ermentrude, veuve de Hugues, châtelain de Lille ; mais même ainsi rectifiée, cette assertion ne saurait être acceptée, en l'absence de toute preuve, sous la seule garantie d'une généalogie souvent prise en défaut, et bien qu'il me semble plus probable que la femme de Jean IV était l'héritière de Peteghem, je m'en tiens prudemment au silence des titres.

Jean IV figure comme seigneur de Cysoing, dès le 8 janvier 1222 (n. st.), dans une charte munie de son sceau équestre aux armes de Cysoing (un bandé de six pièces), avec cette légende : † *Sigillum Johannis de Cisonneo*. Contre-sceau : *Secretum meum michi* (6).

Le 21 septembre 1226, noble dame Marie, épouse de Jean, seigneur de Cysoing, résigne entre les mains de Thomas, abbé de Cysoing, toute la dîme que son mari tenait à Angres et qu'il avait vendue à

---

(1) *Les Chartes de Saint-Bertin d'après le grand cartulaire de Dom Dewitte*, publiées par l'abbé Daniel Haigneré, n° 586.

(2) Mussely et Molitor, *Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai*, p. 57.

(3) Fonds de Cysoing, original. — I. de Coussemaker, n° XCIV.

(4) *Ibidem*. — N° XCVII.

(5) Miræus, t. I, p. 412.

(6) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 536. — Douët d'Arcq, *Collection de Sceaux*, t. I, n° 1986.

l'église de Sainte-Croix, à Cambrai. A cette résignation sont présents Jean, chevalier, frère du seigneur de Cysoing, *Cisoniorum*, et Perona, sœur dudit seigneur (1).

Jean IV était un homme violent et emporté. En 1229, il tourmentait les religieux de Cysoing par des avanies continuelles et se portait même à des actes de cruauté envers ceux qui tombaient entre ses mains ; l'un d'eux mourut des coups qu'il reçut. Il reconnut enfin ses torts, offrant de réparer les dommages qu'il avait causés et demandant d'être absous de l'excommunication que l'évêque de Tournai s'était vu forcé de lancer contre lui. A cette réconciliation assistaient comme cautions : Bauduin dit Caron, seigneur de Rumes, Mathieu de Cysoing, Jean de Wasnes, Jean, frère du seigneur de Cysoing. Le coupable fut condamné à payer à l'abbaye dix livres parisis et à rétablir comme il était auparavant un pont qu'il avait détruit (2).

Pour la première fois en 1229, Jean IV est qualifié seigneur de Peteghem (3), *causa uxoris* peut-être ? En l'absence de tout document qui révèle l'origine de cette possession des seigneurs de Cysoing, on se demande, en effet, si l'épouse de Jean IV n'était pas l'héritière de Peteghem plutôt qu'une fille de la maison de Bourghelles ?

Pour la première fois aussi, en 1229, Jean IV prend le titre de baron de Flandre dans un acte de l'abbaye de Saint-Amand que j'analyse : sachent tous que « Jou Jehans, sires de Chisong, barons de Flandres », homme lige de l'abbé et de l'église de Saint-Amand pour une partie de l'Aulnoit de Brillon, à moi donnée en fief par ledit abbé et le chapitre, j'ai racheté de Monseigneur Renaud de Croisilles l'autre partie en la joignant à ce fief, et que je tiens le tout ligement de l'abbé et de l'église de Saint-Amand ; qu'à mon décès, « Gilles, mes fils et mes hoirs ki la baronie tenra après moi », doit être de même homme lige de l'abbaye. 1229, « el mois de novembre, la vigille de Saint-Anderiu » (4).

---

(1) *Actum apud Cisonium*, copie en papier du XVII[e] siècle, dans le *Fonds de Cysoing*.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 368. — *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 244. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n[os] XCI à XCV.

(3) I. de Coussemaker, XCIII.

(4) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand*, dit « *Liber albus* », pièce LXVII, f[o] 72 recto.

En avril 1233, Jean, sire de Cysoing, reconnaît, probablement à la suite de quelque débat, qu'il n'a aucun droit sur la terre de Saint-Pierre de Lille ; qu'il ne peut arrêter personne ni construire de moulin en telle partie que ce soit de cette terre ; que ladite terre est libre et qu'il est tenu de défendre cette liberté et de la garder à son pouvoir (1).

Le 16 décembre 1234, Jean, sire de Cysoing, et Gilles, son fils, affranchissent une de leurs serves du nom de Marguerite et la donnent à Saint-Calixte à charge par elle d'un cens annuel de deux deniers de son chef (2). En 1236, Jean, sire de Cysoing, est dit parchonnier de la seigneurie de Landas, et comme tel, c'est-à-dire comme possesseur de domaines importants sur ce territoire, il est l'un des cinq seigneurs qui donnent à toute la paroisse de Landas la loi de Saint-Amand-en-Pèvele (3).

Jean IV, l'emporté seigneur de Cysoing, eut avec la comtesse Jeanne et le comte Thomas, son second mari, un démêlé très vif dont on ne dit pas l'origine. Mis en prison, il en appela au roi saint Louis qui ne lui fut pas favorable. Jean dut crier merci à la comtesse et au comte, et s'il put faire sa paix avec eux, ce fut grâce à l'intervention et aux pressantes prières de ses amis et de ses parents (4).

En mars 1239, il accorde à l'abbé Raoul et aux religieux de Cysoing la permission de prendre, pour leur nouvelle grange, cinq pieds sur le terrain de la rue qui conduit de la porte de la ville au château (5). En janvier 1240 (n. st.), Jean, seigneur de Cysoing, et son fils aîné Arnould sont déboutés de leurs prétentions sur l'hommage de 13 bonniers que l'abbaye de Marchiennes possédait à Bourghelles (6). Le 5 décembre de cette année 1240, Jean IV ratifiait encore un marché comme suzerain (7) ; mais c'est, je crois, son dernier acte. On lui connaît,

---

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 218.

(2) *Fonds de Cysoing*, original. — I. de Coussemaker, *Cartulaire*, XCIX.

(3) *Chambre des comptes de Lille*, art. B. 40, copie simple du XV^e^ siècle, analysée dans l'*Inventaire Godefroy*, n° 636.

(4) *Chronique de Phil. Mouskès*, vers 30, 257 à 30, 312.

(5) *Fonds de Cysoing*, original. — I. de Coussemaker, *Cartulaire*, CII.

(6) *Cartulaire de Marchiennes*, p. 198.

(7) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, n^os^ XXV et XXVI.

d'après les actes qui viennent d'être analysés et une chronique contemporaine, cinq enfants :

1° Gilles, héritier présomptif en 1229, et qui, en 1234, avec son père, donne une serve affranchie à Saint-Calixte. Il était mort avant janvier 1240 (n. st.), alors que son frère Arnoul est dit fils aîné;

2° Arnoul, qui suit ;

3° Jacques, chevalier, sire de Templemars en 1250 (1). En 1254, il consent à une vente faite à l'abbaye d'Anchin, par Arnoul, son frère (2). Le 17 juin 1257, il avait échangé ses terres d'Angheriel et d'Autreppe contre la terre de Le Douvie (3). Ce chevalier serait, à ce que l'on dit, le Jacques de Cysoing, le trouvère chansonnier qui a sa notice dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, 1856, pp. 632-634.) — Voir Arthur Dinaux, *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, pp. 251 à 257.

4° Catherine de Cysoing. En 1226, Raoul, seigneur de Rodes, promettait à Jean de Cysoing de marier son fils aîné à Catherine, fille dudit seigneur de Cysoing, et donnait pour caution de sa promesse Robert de Béthune, seigneur de Tenremonde. Si ce mariage ne se faisait pas, il s'obligeait à payer 1.000 marcs (4). Cinq ans plus tard, le mariage, à ce qu'il semble, n'était pas réalisé. En juillet 1231, Jean, seigneur de Cysoing, de l'aveu de son fils aîné, promettait d'indemniser Robert, alors avoué d'Arras, qui s'était rendu caution envers Henri de Vorne, chevalier, pour le mariage de sa fille avec ledit Henri (5). A moins qu'il ne s'agisse ici d'une autre fille du seigneur de Cysoing?

5° Marie de Cysoing qui épousa Hugues d'Antoing dont elle fut la seconde femme (6).

VI. **Arnoul I^er^**, 1243-1257. — Arnoul, premier du nom, avait commandé un corps de croisés flamands dans l'expédition contre les

---

(1) *Cartulaire de Marchiennes*, p. 200.

(2) *Inventaire Godefroy*, n° 1107 ; édition de la Société des Sciences de Lille.

(3) *Fonds de Cysoing*, n° 117. Voir l'*Inventaire Godefroy*, 1184bis.

(4) Chambre des Comptes, à Lille, *Inventaire Godefroy*, n° 435.

(5) *Ibidem*, n° 543.

(6) *Ex Gisleberti Montensis Hannoniæ chronico*, apud Bouquet, t. II, p. 563.

Albigeois (1). En septembre 1241, il préludait à son règne comme héritier de Cysoing en affranchissant quelques-uns de ses serfs et en les plaçant sous la protection de saint Éleuthère et de l'église de Tournai (2). Au mois d'août 1243, il intervient comme sire de Cysoing et baron de Flandre dans une charte du comte Thomas et de la comtesse Jeanne (3).

Au mois de mai 1244, Arnoul, sire de Cysoing, atteste que Mahaut, sœur de Bauduin, comte de Guines et châtelain de Bourbourg, a renoncé à toutes les successions qui pouvaient lui échoir, en considération des terres que son frère lui a données à Tourcoing et ailleurs avant son mariage avec le comte de Saint-Pol (4). On connaît les liens qui unissaient cette famille à Arnoul de Cysoing, petit-fils de Mabile de Guines.

En janvier 1245 (n. st.), Arnoul, seigneur de Cysoing, chevalier, jure de rester fidèle à Louis, roi de France, si la comtesse Marguerite ne remplit pas les engagements qu'elle a contractés envers ce prince (5). Ses lettres sont munies de son sceau équestre : † *S'Arnulphi domini de Cisoni*. Le contre-sceau figure un bandé de six pièces avec ces mots : † *Clavis secreti* (6).

Sous la date 1245, deux actes du seigneur de Cysoing attestent son désintéressement et sa générosité envers les établissements religieux(7). D'autres actes montreront son esprit de conciliation et de justice qui contraste singulièrement avec le caractère violent et la cupidité de son prédécesseur. — Au mois de janvier 1246, avec dix-neuf autres chevaliers, Arnoul se porte caution que Jean et Bauduin d'Avesnes exécuteront la sentence que rendront les arbitres du différend entre les d'Avesnes et les Dampierre (8). — Au mois d'avril 1247, il atteste

---

(1) P. Roger, *La Noblesse de France aux Croisades*.

(2) Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. 4, p. 55. — *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 263.

(3) Edw. Le Glay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, p. 216.

(4) *Inventaire Godefroy*, n° 795.

(5) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 552.

(6) Douet d'Arcq, *Collection de Sceaux*, t. II, n° 1984.

(7) Voir Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, LVI et LXIX. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 292.

(8) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 592.

que la paix a été arrêtée entre l'abbaye de Saint-Pierre de Gand et le chevalier Guillaume d'Avelghem au sujet de la juridiction de cette dernière seigneurie (1).

Par acte du mois de février 1248 (n. st.), Arnoul et Sybille, sa femme, vendent à l'abbaye de Beaupré, à la Gorgue, 40 livrées de terre à Slype (2). Le 5 avril 1249, Arnoul déclare que l'abbé et le couvent de Cysoing lui ayant permis, à la prière de l'évêque de Tournai, de faire célébrer l'office divin dans la chapelle de sa maison de Cysoing jusqu'à la Saint-Pierre-aux-liens (1er août), il s'engage à ce que cette concession ne cause aucun préjudice à l'abbé et au couvent, ni au droit de l'église paroissiale du lieu et n'implique aucune charge pour l'avenir (3).

En 1250, Arnoul, sire de Cysoing et ber de Flandre, mettait tous ses soins à éteindre le différend qui depuis longtemps divisait l'abbaye de Cysoing d'une part, et les gens de Cysoing et de Louvil de l'autre (4). — En juillet 1251, il vendait à l'abbaye de Marchiennes ce qu'il tenait d'elle en fief à Tilloy, dans l'intention, dit-on, d'acquérir de son frère, Jacques de Cysoing, le fief de Templemars, ce qu'il aurait effectué (5). — En juillet 1252 et en janvier 1253 (n. st.), il accordait la liberté à deux familles de serfs qui lui appartenaient en commun avec le monastère de l'Honneur-Notre-Dame (6). — Le 14 février et le 24 avril 1253, avec Sybille, sa femme, il vendait à l'abbaye de Cysoing 23 bonniers et demi et 4 verges et demie de terre et de bois. La comtesse Marguerite approuvait cette vente faite pour la paix et la tranquillité de l'église de Cysoing (7).

Le 9 mai 1253, Arnoul, chevalier, ber de Flandre, seigneur de

---

(1) Wauters, *De l'origine.... des libertés communales en Belgique*, *Preuves*, p. 64. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 280.

(2) Dom Eugène, *Histoire de l'abbaye de Beaupré-sur-la-Lys*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XVI, p. 232.

(3) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 148.

(4) Voir I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, nos CVIII, CXVII, CXIX, CXXI et CXXII.

(5) *Statistique archéologique du Nord*, p. 646. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 768. — Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 96, d'après Saint-Genois, *Monumens anciens*, t. I, p. 581.

(6) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, XCVII à CII.

(7) I. de Coussemaker, CXXVIII à CXXXI, CXXXIII à CXXXVIII.

Cysoing, renonce au droit de réclamer de l'abbaye deux chariots attelés pour transporter ses harnais de guerre lorsque le comte de Flandre le mande en expédition ou chevauchée ; il renonce également à divers autres droits notamment sur les eaux des domaines de l'abbaye. Arnoul fait ces concessions moyennant 200 livres, monnaie de Flandre, et la promesse d'un obit annuel et perpétuel pour lui, pour son père et pour sa femme Sybille (1).

Au mois de mars 1255 (n. st.) Arnoul reconnaît avoir vendu, du consentement de Sybille, sa femme, et de Jacques de Cysoing, chevalier, son frère, à l'abbaye d'Anchin, pour 350 livres parisis, tout ce qui lui appartenait dans les paroisses de Templeuve-en-Pèvele et de Saint-Nicolas tenues en alleu de la terre de Landas, excepté les quatre hautes justices qui appartiennent au souverain (2).

Le dernier acte d'Arnoul I^er^ est du 2 décembre 1257 ; il était alors bien près de sa fin laquelle eut lieu avant le 19 de ce mois. On ne lui donne point de génération et je présume que son héritage fut recueilli par un fils de son frère Jacques. Quant à Sybille, elle survécut assez longtemps à son mari ; on la retrouve dans une charte de 1265 relative à l'église de Peteghem, charte où elle se qualifie dame de Peteghem, dame douairière sans doute, et où elle fait preuve d'une grande délicatesse de conscience (3).

VII. **Hellin I^er^**, 1257-1268. — Arnoul eut pour successeur Hellin, dont le nom apparaît pour la première fois en décembre 1257, sans que j'aie pu reconnaître sûrement la nature des liens qui l'unissaient à son prédécesseur. Hellin n'intervient dans aucun des nombreux actes d'Arnoul, qui, pour l'aliénation de quelques parties de ses biens, requiert le consentement de Sybille, sa femme, et de Jacques de Cysoing, son frère, et qui eût eu besoin de l'assentiment de ses enfants s'il en avait eu. Mais si Hellin n'est pas le fils d'Arnoul et de Sybille, il est très probablement leur neveu, fils de Jacques, et certainement de la même famille, dont il porte les armes pleines.

Quoi qu'il en soit, Hellin était seigneur de Cysoing en décembre 1257.

---

(1) Fonds de Cysoing, original. — I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CXXXII.

(2) *Inventaire Godefroy*, n° 1107.

(3) *Recherches historiques sur l'abbaye de Sainte-Claire de Beaulieu, à Peteghem*, dans le *Messager des Sciences et Arts de Belgique*, 1838, p. 400.

A cette date ou plus précisément « le merkedi devant le Nouel » (19 décembre), Hues, sires d'Antoing et Maroie » (de Cysoing), sa femme, font un échange avec la maison du Temple à Cobrieux, au sujet de leur fief de Genech qu'ils tenaient de « Hellin le signor de » Chissoing » (1).

En 1262, Hellin était en différend avec l'abbaye de Cysoing. Il prétendait s'approprier, comme lui appartenant par droit héréditaire, le palefroi que montait l'abbé nouvellement élu au retour de sa bénédiction. Débouté par le jugement des arbitres, Hellin reçut néanmoins comme dédommagement 120 livres monnaie de Flandre, et renonça pour lui et ses successeurs à toute prétention de ce chef (2). Le sceau non équestre d'Hellin figure un écu bandé de six pièces : † *S'Hellin, sire de Chisoing* (3).

En 1263, Hellin est témoin de l'investiture du Comté de Namur vendu au comte Gui par Bauduin II, empereur de Constantinople (4). — En juillet 1265, il approuve une vente faite à l'abbaye de Loos (5). — En 1267, il déclare être homme de l'abbaye d'Anchin pour un fief de 25 livrées de terre à Oignies (6). — En 1268, il augmente son fief de Lannoy, à Brillon, de 6 livres de terre au parisis, sur ses alleux de Halut (7). — En 1269, il est en différend avec la collégiale de Saint-Pierre de Lille au sujet de leur juridiction respective (8). — Le 27 avril 1270, il figure comme homme de fief de Saint-Amand dans un acte du châtelain de Tournai (9).

Le 1er janvier 1272 (n. st.), Hellin, seigneur de Cysoing et de Peteghem (10), était en différend avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand au sujet

---

(1) Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, p. 346.

(2) Fonds de Cysoing, original scellé. — I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CLII.

(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 771.

(4) *Inventaire Godefroy*, n° 1346. — *1er cartulaire de Flandre*, pièce 23. — *Cartulaire de Namur*, sous la fausse date 1280.

(5) *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 181.

(6) *Inventaire Godefroy*, n° 1508.

(7) Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, supplément au mot *Demerkes*, p. 111, d'après le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand*, f° 36.

(8) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 430.

(9) A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, Preuves, n° 134.

(10) La qualification de seigneur de Peteghem donnée à Hellin indiquerait que Sybille, l'épouse d'Arnoul 1er, laquelle jouissait de cette seigneurie, probablement à titre de douaire, et qui vivait encore en 1265, était morte dans l'intervalle.

de leurs prérogatives à Wallem et Anselghem (1). — Le 11 avril de cette année 1272, il vendait à la comtesse Marguerite un certain nombre d'hommages et mandait à ses féaux que désormais ils aient à rendre les dits hommages à la comtesse (2). — En la même année 1272, il affranchissait l'abbaye de Saint-Pierre de Gand du paiement du tonlieu qu'il percevait à Finia-sur-la-Lys (3). — En 1274, avec Gérard de Landas, sire d'Esne, il témoignait que Jean, sire d'Audenarde, s'était deshérité du château d'Audenarde en faveur d'Arnoul, son fils aîné (4).

L'année 1274 marque, je crois, le terme de la carrière d'Hellin I^er^ déjà vieux, puisque, ainsi qu'on le verra, il avait alors des petits-fils dont l'un fut, en 1276, le complice de son père dans la violation de l'église de Saint-Pierre de Lille. Suivant les chroniques contemporaines de Bauduin d'Avesnes (5), dont M. Félix Brassart a donné des extraits dans son travail intitulé : *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin* (6), Hellin de Cysoing avait épousé une fille d'Hellin II de Wavrin et d'Isabeau de Montmirail, petite-fille de Robert de Wavrin et de la princesse Sybille de Flandre. Il en avait eu deux fils : Hellin et Jean.

Hellin succéda à son père sous le nom d'Hellin II.

Jean, frère du seigneur de Cysoing, Hellin II, fut son complice dans la violation de l'église de Saint-Pierre de Lille, en 1276. Il est dit homme de fief de son frère en la même année 1276, dans un acte concernant l'Abbiette de Lille (7), chevalier, sire de Templemars, oncle d'Arnoul II, en février et mars 1285, lorsqu'il céda à l'abbaye de Flines une portion de dîme à Templemars (8). Son sceau figure un

---

(1) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, n^os^ 831 et 849.

(2) Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 635. — Archives du Nord, *Inventaire-sommaire*, B. 124.

(3) Van Lokeren, n° 835.

(4) Saint-Genois, p. 644. — Archives du Nord, *Inventaire-sommaire*, B. 131.

(5) Manuscrit français de la Bibliothèque nationale, n° 15.460.

(6) Pages 11 et 27.

(7) *L'Abbiette de Lille*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1852, p. 44.

(8) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, CCXLVII et CCXLIX.

écu bandé de six pièces, au lambel de cinq pendants, accompagné, dans le champ, de la lune et d'une étoile. † *S. Johannis* : *de*: *Chisoing* : *militis* : (1).

En 1286, Jean de Cysoing, seigneur de Templemars, est le délégué de son neveu, Arnoul II, dans l'arbitrage qui devait modifier les conditions imposées à Hellin II, père de ce dernier, pour réparation de son attentat contre l'église de Saint-Pierre de Lille. — En cette année 1286, il est présent à la vente faite par son neveu, Arnoul, de sa maison de Peteghem au comte Gui. Jean de Cysoing figure encore dans des actes de 1287.

VIII. **Hellin II**, 1276-1284. — Hellin II, fils d'Hellin I^er^, avait épousé la sœur de Rasse de Gavre, le père, qui n'est pas autrement nommée, et dont il avait retenu deux fils, Arnoul et Hellin (2).

En février 1276, Hellin jure d'observer le traité conclu entre Gui, comte de Flandre, et le roi de France (3). — Au mois d'avril suivant, Hellin de Cysoing et Wattier d'Antoing, chevaliers, promettent de rendre le comte Gui indemne de la somme de 3.000 livres parisis dont il s'était rendu caution pour eux envers messire Jean, chevalier, seigneur de Bailleul, pour le cas où l'héritier de Rumes n'épouserait pas l'héritière de Bailleul (4).

Hellin II était, comme plusieurs de ses ancêtres, un homme violent et vindicatif ; il le prouva en diverses occasions et notamment en 1276 en violant indignement l'église de Saint-Pierre de Lille et en y commettant des atrocités révoltantes sur un malheureux clerc nommé Adam Blauwet, fils d'Amaury, chevalier.

Poursuivi par la vengeance du seigneur de Cysoing, de son fils, de son frère et de leurs adhérents, Adam Blauwet s'était réfugié dans le chapitre où il espérait trouver un asile inviolable ; mais bientôt des groupes de gens armés, ayant à leur tête Michel de Le Deûle, bailli de

---

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 775.

(2) « Hellin print à femme la sereur Mons^r^ Rasson de Gavre, le père, il ot de li II filz. Li ainée ot non Ernoulz et li autres Hellins. » *(Chroniques de Bauduin d'Avesnes*, citées plus haut).

(3) Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*. n° 1985.

(4) *Monumens anciens*, p. 655. — Archives du Nord, *Inventaire-sommaire*, B. 138.

Lille, viennent assiéger la maison en poussant des cris de fureur et en faisant un effroyable tumulte. Les chanoines essayent, mais en vain, de défendre l'entrée de la chapelle et de sauver le réfugié en opposant à la violence l'immunité de leur église. Clercs et chanoines sont vilainement outragés, blessés, foulés aux pieds, et le malheureux Adam, frappé de mille coups, tout sanglant, un œil crevé, est traîné d'abord autour du cloître et ensuite par les rues de la ville jusqu'au gibet où s'achève enfin son horrible agonie.

Le chapitre ayant demandé justice de cet attentat à la comtesse Marguerite, une sentence intervint, au mois d'août 1276, qui prononça, entre autres peines, que Hellin, seigneur de Cysoing, Jean, son frère, seigneur de Templemars, Arnoul, fils d'Hellin, le prévôt de Cysoing et plusieurs de leurs adhérents se trouveraient à l'église de Saint-Pierre, tête nue, en cotte, sans ceinture et la corde au cou, lorsque le corps d'Adam Blauwet serait rapporté au lieu où il avait été pris ; que les coupables iraient les uns en cour de Rome, les autres au légat de France, implorer l'absolution de leur crime ; que de plus, Hellin de Cysoing payerait à l'église de Saint-Pierre 20 livres de rente annuelle destinées à la fondation d'une chapellenie perpétuelle pour l'âme du défunt, et que Jean de Cysoing donnerait à la dite église 100 livres une fois payées. De leur côté les pères qui tenaient alors un concile à Bourges, indignés de la conduite du seigneur de Cysoing et de ses complices, les déclarèrent excommuniés.

Ces coupables ne tardèrent pas à demander pardon à l'autorité spirituelle de la profanation qu'ils avaient commise, acceptant l'arbitrage qui devait déterminer la satisfaction qu'ils auraient à donner. En ce qui concerne Hellin, il lui fut ordonné par les arbitres de prendre en fief de l'église de Lille 120 bonniers qu'il possédait en franc alleu à Lambersart et à Marquette, de distraire de son fief 12 livrées de terre environ à Vendeville avec toutes les dépendances dont son frère Jean lui faisait hommage et que le même Jean prendrait en fief de l'église de Lille. De plus, le seigneur de Cysoing fut astreint à toujours à venir tous les ans à cheval, vêtu d'écarlate et une blanche verge à la main, garder par lui-même ou par son fils aîné ou par un chevalier de son lignage, la procession de Lille que la comtesse Marguerite venait d'instituer. Hellin accepta ces conditions et promit par lettres munies de son sceau de les observer sous peine de 1.000 livres à chaque infraction. On verra plus loin que Hellin, dégagé de l'excommunication, ne se pressa pas de remplir ses obligations

envers l'église de Saint-Pierre et que nulle satisfaction n'avait encore été donnée aux chanoines en 1286, dix ans plus tard (1).

Dans l'intervalle, en septembre 1276, Hellin de Cysoing et Jean, son frère, adhéritent l'Abbiette de Lille de la terre vendue à cette maison par Mikiel d'Alens, dans la paroisse d'Hellemmes. Jean figure dans cet acte comme homme de fief de Cysoing (2). Au mois de février 1277 (n. st.), Hellin, chevalier, sire de Cysoing et ber de Flandre, confirme et approuve, comme suzerain, la vente faite par Gille d'Ardompret à l'hôpital Notre-Dame de Lille, de 21 rasières d'avoine en rente annuelle que ledit hôpital lui devait pour ses terres situées à Lambersart (3).

En février 1278 (n. st.), Hellin déclare devoir à Mathieu, fils d'Hellin de Fretin, 1.000 livres d'artésiens, monnaie de Flandre. Il paraît que ces 1.000 livres étaient destinées à l'achat d'héritages pour Mathieu et sa mère. N'ayant pu rendre cette somme en 1278, Hellin dut consentir, le 18 mai 1280, à payer comme dédommagement 200 livres de plus (4). — Le 22 septembre 1279, il confirmait la vente faite à l'Abbiette de Lille de 16 bonniers de terres labourables à Fretin (5).

Hellin II avait épousé en secondes noces Alix de Diestre qui, par sa mère, descendait des sires de Mortagne, châtelains de Tournai. Le 3 juillet 1280, le comte Gui approuve et confirme la vente faite par Hellin, sire de Cysoing et ber de Flandre, à des bourgeois d'Audenarde, d'un tonlieu qui lui appartenait dans la franchise d'Audenarde, Pamelle et dépendances. La dite vente avait eu lieu de l'assentiment d'Alix de Diestre, femme de Hellin, et d'Arnoul, son fils ; Alix ayant

---

(1) Dom Wartel, *Observations sur l'histoire de Lille*, pp. 122 à 135 et aux pièces justificatives. — Tailliar, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord.* t. III. — Élie Brun, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*,2e série, t. II, p. 290.— J.J.E. Proost. dans *le Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1868. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 464 à 476.

(2) *L'Abbiette de Lille* dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1852.

(3) *Inventaire sommaire des archives de l'Hôpital Comtesse*, nº 103.

(4) Gailliard, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre à Rupelmonde*, p. 109. — Archives du Nord, *4e cartulaire de Flandre*, pièce 13.

(5) *L'Abbiette de Lille*, p. 54.

consenti que son douaire fût assigné sur 57 bonniers de terre à labour appartenant à son mari dans la couture de Peteghem (1).

En la même année 1280, le comte Gui déclare avoir vendu, moyennant 100 livres de Flandre, à ses féaux Hellin, seigneur de Cysoing, et Alix de Diestre, son épouse, 28 bonniers et un quart de wastines dans l'endroit appelé Bonninghe, en accroissement du fief de Fivres qu'ils tenaient de lui (2).

Le 18 mars 1281 (n. st.), Hellin, sire de Cysoing, ber de Flandre, appose son sceau au record d'une assignation de 3.000 livrées de terre faite au profit d'Arnoul d'Audenarde (3). Ce sceau est au type équestre ; le bouclier, l'épaulière, le troussequin et la housse bandés de six pièces : † *S'Hellini. domini. de. Cisonio. militis. et. baronis. Fland*. Le contre-sceau figure un écuaux armes, dans une légende disposée en feston : † *Secretum. Hellini. dni. de. cisonio* (4).

En octobre 1281, Hellin avait vendu la pêcherie de son grand vivier à des bourgeois de Tournai, poissonniers d'eau douce ; il promet de dédommager le comte Gui de ce qu'il a donné pour sûreté de cette vente (5).

En novembre 1281, Hellin, sire de Cysoing, ber de Flandre, et son fils aîné Arnoul, reconnaissent la vente qu'ils ont faite à l'abbaye de Cysoing de toutes les rentes qu'ils possédaient en dedans les bornes de Louvil, en moutons, agneaux et autres, mêmement de toutes justices hautes, moyennes et basses, moyennant 400 livres tournois. L'acte de vente est muni de cinq sceaux. Le sceau non équestre d'Arnoul, fils aîné de Hellin, offre un écu bandé de six pièces sous un chef chargé de trois lions issants : † *S'Arnulphi de Chisoing* (6). Les trois lions issants établissent l'extraction maternelle d'Arnoul, et, en effet, les de Gavre, seigneurs de Liedekerque, portaient *de gueules à trois*

---

(1) Archives du Nord, *4e cartulaire de Flandre*, pièce 55. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 677.

(2) *Ibidem*, pièce 47, p. 682.

(3) Archives du Nord, *Chambre des Comptes*. — Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 681.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, N° 772.

(5) Archives du Nord. *Inventaire sommaire*, B. 176.

(6) Fonds de Cysoing, original. — Imprimé dans I. de Coussemaker, *Cartulaire*, N° CLXVIII. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, N° 769.

lions d'argent, armés, lampassés, couronnés d'azur. Il était naturel qu'Arnoul se distinguât, par les armes de sa mère, de son frère consanguin du même nom, *ex matre* de Diestre.

En cette même année 1281, le sire de Cysoing se laissa aller de nouveau à ses emportements, cette fois contre le prévôt de Tournai qu'il insulta et sur lequel il mit la main. Il faut croire qu'il ne tint pas compte d'un avertissement qui lui fut adressé de la part du roi de France, car l'année suivante il dut donner satisfaction pour ses violences (1). On lit dans le registre de cuir noir des Archives de Tournai, fol. 75, sous la date du 24 mai 1282 : Le sire de Cisoing fait amende honorable au Roi en plein Parlement pour avoir insulté Guillaume Castagne, prévôt de Tournai ; il se soumet à payer amende et jure par tous les saints, la main tendue vers le chapiel du Roi, qu'il laissera en paix ceux de Tournai et leurs biens (2).

Hellin, sire de Cysoing, ber de Flandre, était mort avant le 14 mai 1284. Il eut de sa première femme :

1° Arnoul II, qui suit ;

2° Hellin III, seigneur de Cysoing après son frère.

Du second lit on connaît à Hellin II :

3° Jean, dit fils aîné et héritier d'Alix de Diestre, dame de La Royère, et frère (consanguin) de Hellin de Cysoing, en 1291 (n. st.). Au mois de mars de cette année, Alix et son fils avaient vendu au comte Gui l'échevinage de Warmerage avec toutes ses dépendances, parmi lesquelles l'hommage de la demoiselle de Cysoing. Dans cette vente, Jean avait été assisté de ses proches parents, savoir : du côté paternel, Hellin de Cysoing, son frère, et Jean de Warlaing ; du côté maternel, Thomas de Mortagne, seigneur de Romeries, Willaume de Mortagne, seigneur de Rumes, et Bauduin de Mortagne, seigneur de Landas, chevalier, ses grands oncles, lesquels déclarèrent que le prix de cette vente avait été employé à l'achat de la terre de Belkes (3). — En 1297, Jean de Cysoing était en différend de juridiction avec l'abbé de

---

(1) Beugnot, *Les Olim*, t. II, pp. 191 et 197.

(2) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 7, p. 267.

(3) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 791 et 794. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, pp. 234 et 237.

Saint-Pierre de Gand et se soumettait à la décision de Guillaume de Mortagne (1).

4° Arnoul III, seigneur de Cysoing après Hellin III ;

5° Béatrix de Cysoing, « laquelle issit du sieur de Dienstre », son aïeul maternel. Après la mort de son frère, Arnoul III, elle resta seule héritière de la maison de Cysoing, étant mariée à Jean, sire de Walincourt.

IX. **Arnoul II**, 1284-1287. — « Ernous ot la terre de Chisoing après son père » (2). Arnoul, chevalier, seigneur de Cysoing, ber de Flandre, paraît dans les actes dès le 11 janvier 1285 (n. st.) (3). Au mois de mars de cette année, il confirme, comme suzerain, la cession faite, en février, par son oncle Jean de Cysoing, chevalier, sire de Templemars, d'une portion de dîme à l'abbaye de Flines (4).

Hellin II était mort sans avoir exécuté aucune des promesses qu'il avait faites au chapitre de Saint-Pierre sous peine de 1.000 livres d'amende après son attentat de 1276. Arnoul, son fils et successeur, ne semblait pas y mettre plus d'empressement. Aux plaintes du chapitre il répondait que son père avait souscrit à des choses impossibles ; que le comte de Flandre n'avait pas voulu souffrir qu'il reprit en fief relevant du chapitre les terres qu'il possédait en franc alleu ; il priait donc les chanoines de consentir à un nouvel arrangement. Ceux-ci acceptèrent la proposition et un compromis eut lieu le 11 juillet 1286. Il est muni du sceau équestre d'Arnoul : *S'. Arnulphi. domini. de. Cisonio. militis. baronis. Flandrie.* Le contre-sceau offre un écu aux armes : † *Secretum Arnulphi de Cisonio* (5). On n'y voit plus le chef aux trois lions issants.

Les parties, en vue du maintien de la paix, se soumirent à l'arbitrage de preud'hommes qui avaient plein pouvoir pour modifier, comme ils

---

(1) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, N° 984.

(2) *Chroniques de Bauduin d'Avesnes*, citées plus haut.

(3) Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes des Comtes de Flandre, à Rupelmonde*, N° 365. — Joseph de Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 733.

(4) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, N^os^ CCXLVII et CCXLIX.

(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, N° 770.

l'entendraient, le traité de 1276. Mais, de concessions en réductions successives, l'indemnité se trouva résumée en l'autorisation, pour le chapitre, d'acquérir sous le seigneur de Cysoing et dans son ténement 24 livrées de terre, soit en fief, soit en rentes, soit en autres héritages, et l'on ne voit même pas que le chapitre ait usé de cette faculté (1).

Quant à l'obligation de garder la procession de Lille, il paraît que plus tard on se contenta, pour conserver le souvenir de cette réparation, d'exiger des seigneurs de Cysoing un mannequin qui figurait à la procession sous le nom de Chevalier rouge, « laquelle réparation, » qui eut lieu la dernière fois en 1578, dit un Journal manuscrit de la » Ville et Châtellenie de Lille, a été depuis assoupie par Messieurs du » Chapitre à la requête et grande prière du sénéchal de Hainaut » (2).

En l'année 1286, Arnoul, sire de Cysoing, chevalier, ber de Flandre, en présence des barons de Flandre, ses pairs, vend au comte Gui sa maison de Peteghem et toutes ses dépendances en terres, prés, bois, rentes, hôtes et hommages. Marie, femme du seigneur de Cysoing, renonce au douaire qu'elle pouvait prétendre sur cette terre, ayant eu des compensations sur la terre de Cysoing (3).

Après le 4 juin 1287, on ne retrouve plus Arnoul, sire de Cysoing. Il avait épousé Marie de Harnes, fille de Michel et de N. de Piquigny, sa seconde femme (4); n'en ayant pas eu d'enfants, il laissa la seigneurie de Cysoing à son frère Hellin.

Marie de Harnes, dame héritière de Clairerive ou Clérieu, *Claro-Rivo*, mourut le 13 septembre avant 1301 (5). Le 30 janvier de cette année, le Chapitre de Tournai s'informait si la chapellenie qui avait été fondée par elle en l'église de Cysoing était convenablement dotée (6).

---

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Lille, intitulé : *Annales de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille.* — Dom Wartel, *Observations*, pp. 207, 212, 219 et 220. — Tailliar, *Recueil d'actes des XII^e^ et XIII^e^ siècles en langue romane wallonne*, N^os^ 232 et 233. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 509 à 517.

(2) *Mémoires originaux*, ms. des Archives de Roubaix, f^o^ 149 v^o^.

(3) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 744 et 952. — De Reiffenberg, *Monuments*, pp. 215-217.

(4) Dom Bouquet, *Recueil des Historiens*, p. 562 et note extraite de Bauduin d'Avesnes.

(5) *Idibus septembris obiit Maria, nobilis domina de Clericu.* (Obituaire de l'abbaye de Cysoing dans I. de Coussemaker, *Cartulaire*, p. 718).

(6) *Ibidem*, N^o^ CCXIV.

X. **Hellin III**, 1289-1305. Hellin, seigneur de Cysoing, écuyer, intervient, avec les pairs de Flandre, dans la vente faite par la châtelaine Marie de Mortagne à la commune de Tournai, du quartier du Bruille et du droit de justice au château de Tournai. Le 1er février 1289, les pairs de Flandre donnent leur assentiment au transfert du Bruille et c'est en leur présence que les tuteurs de la jeune châtelaine jurent, le même jour, n'avoir consenti à cette vente que pour le profit évident de leur pupille. Deux ans plus tard, le 7 mai 1291, les pairs de ladite demoiselle, savoir Jean, seigneur d'Audenarde et du Rosoit, chevalier, Hellin, seigneur de Cysoing, et Jean, seigneur d'Eynes et du Corrois, écuyers, reconnaissent avec le comte Gui qu'elle a atteint sa majorité et la vente put ainsi être ratifiée le lendemain (1).

Le 1er novembre 1290, Hellin, sire de Cysoing et ber de Flandre, déclare que c'est à tort et sans droit que ses sergents ont pénétré dans le pourpris de l'abbaye de Cysoing et qu'ils y ont fait une arrestation ; il restitue le prisonnier et promet une satisfaction suffisante à l'abbaye (2). — En mars 1291, il assiste son frère consanguin, Jean de Cysoing, vendant au comte Gui l'échevinage de Warmerage avec les rentes et les hommages qui en dépendent (3).

En juin de cette année 1291, Alix de Diestre, dame de La Royère, du consentement de Jean, son fils aîné, vend au comte Gui ses moulin, vivier, dîme et terres de Morighem ; ses hommages, terres et bois de Peteghem, parmi lesquels l'hommage de demoiselle Isabelle de Cysoing et celui de demoiselle Marguerite, sa sœur, femme de Willaume de Heurne ; ses échevinages, rentes, hôtes et tenants de Warmerage et Otighem. Le 6 novembre suivant, Isabeau, demoiselle de Cysoing, du consentement de Marguerite, sa sœur et plus apparente héritière, déclare avoir vendu au comte Gui les rentes et autres biens qu'elle tenait dudit comte en fief sous la mouvance de Peteghem (4). — Le sceau d'Isabeau figure un écu à la bordure et un autre écu bandé de six

---

(1) A. d'Herbomez, « Comment le quartier du Bruille fut réuni à la cité de Tournai, en 1289 ». Dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, pp. 49 à 88.

(2) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, CXCVI.

(3) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 791 et 794. — De Reiffenberg, *Monuments....* pp. 234-237.

(4) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pp. 691, 794, 798 et 953. — De Reiffenberg, *Cartulaire de Namur*, p. 234-237, 256 et 257.

pièces (1). Cette Isabeau et cette Marguerite sont, à n'en pas douter, deux sœurs consanguines d'Hellin III.

Le 6 décembre 1293, Hellin, sire de Cysoing et ber de Flandre, reconnaît, que bien que son bon ami Henri, abbé de Cysoing, et le couvent lui aient fourni par courtoisie un lieu pour recevoir, à ses frais, la demoiselle de Cysoing, sa femme, à sa première venue à Cysoing, il n'en peut résulter aucun droit pour lui ni pour ses successeurs (2).

Hellin de Cysoing, dont la première femme est qualifiée demoiselle, était encore écuyer. Il n'a pas d'autre titre en 1294, quand il appose son sceau, comme ber de Flandre, aux lettres du comte Gui relatives au douaire de Mahaut de Piquigny, épouse de feu Jean, sire d'Audenarde (3).

Le 12 août 1294, Hellin reconnaît qu'il doit à l'abbaye de Cysoing 2 sous, monnaie de Laon, à payer à la Noël, pour sa maison du Quesnoy, à Toufflers (4). — Le 15 février 1299, il déclare qu'ayant répondu plusieurs fois pour l'abbé Henri et fait sa propre dette de diverses sommes dues par ledit abbé, celui-ci l'a bien et entièrement indemnisé (5). Il est alors chevalier. Son sceau non équestre offre un écu bandé de six pièces..... Hellin. de. Chisoin. chevalier (6). — Le 20 décembre 1302, il donne quittance à l'abbé de Cysoing de 50 livres de rente que celui-ci lui devait à la Noël (7). — En 1304, il s'engage à enlever, à la réquisition de l'abbé et du couvent, une porte et un mur qu'ils avaient autrefois permis à son père de construire sur leur héritage (8). Après cette dernière date, on ne trouve plus aucune trace d'Hellin III, qui eut pour successeur son frère consanguin Arnoul III, ni de sa femme dont on ne connaît même pas le nom.

XI. **Arnoul III**, entre 1305 et 1314. — Par des lettres datées du

---

(1) Communication de M. Brassart, 10 août 1898.

(2) *Fonds de Cysoing*, original scellé d'un petit scel. — I. de Coussemaker, CCII.

(3) Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. 829.

(4) *Fonds de Cysoing*, original. — I. de Coussemaker, CCIII.

(5) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, CCVIII.

(6) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 773.

(7) I. de Coussemaker, CCXVII.

(8) *Fonds de Cysoing*, original. — I. de Coussemaker, *Cartulaire*, CCXX.

premier vendredi de l'an 1304 (1305 n. st.), Arnoul de Cysoing, sire de la Royère, reconnaît devoir à ses bons amis, Jean, abbé de Cysoing, et Gérard du Maisnil, 200 livres tournois pour un cheval qu'ils lui ont vendu (1). C'est le seul acte qu'il ait laissé, mais d'autres documents établissent directement qu'il fut seigneur de Cysoing après Hellin III.

Arnoul de Cysoing avait épousé Isabelle de Ghistelles, fille de Roger, seigneur de Kokelaere, qui mourut à la bataille de Courtrai, en 1302, et de Marie *alias* Isabelle de Lichtervelde, dame de Wervicq et de Rumbeke (2). En septembre 1318, Isabeau de Ghistelles, dame de Kokelers et douairière de Cysoing, femme jadis à noble homme Monseigneur Arnoul, seigneur de Cysoing et ber de Flandre, amortit en faveur de l'Abbiette de Lille un fief en la paroisse d'Hellemmes, qu'on tenait d'elle et du douaire qu'elle avait en la terre de Cysoing, dont Béatrix, épouse de Jean de Walincourt, était héritière. Son sceau est parti 1° d'un bandé de Cysoing, 2° d'un chevron de Ghistelles au lambel à trois pendants (3).

Cette Isabelle de Ghistelles est encore qualifiée dame (douairière) de Cysoing dans un acte du 25 novembre 1320 rapportant la vente du fief des Hayes à Luingne, tenu de Cysoing ou plus précisément du seigneur de Cysoing à cause de sa seigneurie de Lobel à Néchin ; vente passée à loi par les bailli et hommes de fief de dame Isabelle de Ghistelles « dame de Kokelers et de Chisoing » à cause de son douaire en la terre de *Vive* en Flandre (4).

De ces actes il résulte qu'Arnoul de Cysoing, fils d'Hellin II et d'Alix de Diestre, fut seigneur de Cysoing entre l'année 1304, après laquelle son prédécesseur Hellin III avait disparu de la scène, et le mois de novembre 1314, époque où son successeur est connu. Arnoul III mourut sans postérité et de cette antique race, dite faussement de Landas, il ne reste, en 1314, qu'une femme, Béatrix de Cysoing, qui a porté dans la maison de Walincourt le riche domaine de ses ancêtres.

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CCXIX.

(2) *Mémoire généalogique sur la famille de Ghistelles dressé sur titres par un membre du Cercle archéologique de Mons.* (Th. Bernier) 1868.

(3) *Fonds de l'Abbiette de Lille.* Communication de M. Brassart, 10 août 1898.

(4) *Histoire de Mouscron*, par l'abbé A. M. Coulon, p. 768.

XII. **Béatrix de Cysoing,** 1314-1343. — Une charte de novembre 1314 constate un échange entre le roi Philippe le Bel et Béatrix, dame de Cysoing, épouse de Jean, seigneur de Walincourt. Le roi cède les hommages de deux fiefs à Lys et de le Kieze (La Quièze à Templeuve-en-Pèvele), contre celui de la terre de Lezennes tenue par Hugues d'Antoing, écuyer (1). — En 1315, elle paraît avec son mari dans un accord avec la collégiale de Saint-Géry de Cambrai, au sujet des chemins de Wambaix. Son sceau ogival, de 60 mill., représente une dame debout, de trois quarts à droite, tenant un livre ouvert. A dextre un écu bandé de six pièces ; à senestre un écu au lion. Champ fretté : † S' Betris : de : Chison : dame : de : Waullaicourt (2). — En 1327, Jean, seigneur de Walincourt et de Cysoing, ber de Flandre, siège avec les hommes du Roi en la salle de Lille (3).

En décembre 1332, Jean, chevalier, sire de Walincourt, de Cysoing, ber de Flandre, et Béatrix, sa femme, approuvent l'échange fait entre l'abbaye de Cysoing, d'une part, et le maire, les échevins et toute la communauté de Cysoing, de l'autre, du terrain sur lequel la ville a bâti la Halle, contre un fossé situé entre le vivier appartenant à l'abbaye et « une cheingle del héritage dou manage de Canebray, qui » est adjoins au manoir dou corps del église ». Au mois de mars suivant, leur fils Jean de Walincourt ratifie cet échange (4).

Jean de Walincourt ne vivait plus en 1338 ; sa femme lui survécut. — Au mois de mai 1342, Béatrix, dame de Cysoing, et Jean, son fils, sire de Walincourt, reconnaissent les droits de l'abbaye de Cysoing sur les cours d'eau venant de Wannehain et de Bourghelles et descendant dans le vivier de Cysoing (5).

Béatrix de Cysoing retint de son union avec le sire de Walincourt :

1° Jean, sire de Walincourt ;

2° Isabelle de Walincourt, épouse de Jean, dit Mansart d'Esne. Le 5 mars 1372, elle servait le rapport et dénombrement du deuxième

---

(1) *Archives nationales*, II. 50, f° XVI, pièce XVI. Communication de M. Brassart, 10 août 1898.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1760.

(3) Diegerick, *Inventaire des chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres*, t. II, p. 39.

(4) I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n^os^ CCXXXII et CCXXXIII.

(5) I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CCXXXIV.

fief de La Royère à Néchin. Elle était morte le 24 décembre 1388, étant veuve depuis 1358 et laissant, entre autres enfants, Robert d'Esne, mort en *1400* et inhumé, dit-on, à Sailly-les-Toufflers. L'épitaphe de ce dernier est transcrite dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord* (1).

Le fils de Jean de Walincourt et de Béatrix de Cysoing succéda à son père comme sire de Walincourt dès avant 1338. Jean, sire de Walincourt, chevalier, fils de Béatrix, douairière de Walincourt et dame de Cysoing, figure dans un acte du 6 mars 1342 avec Jeanne de Hamelincourt, sa femme (2). On ne le retrouve plus après 1343; toutefois l'épitaphe de Robert d'Esne nous apprend qu'il mourut en Frise. La campagne de Frise est de 1345; le dernier acte connu de Béatrix de Cysoing est du mois de mai 1343, et il est possible qu'elle soit morte avant son fils et que celui-ci ait été seigneur de Cysoing pendant un moment.

V. Maisons de Walincourt, de Werchin, de Barbançon-Werchin, de Ligne, de Melun, et de Rohan-Soubise.

XIII. **Jean Ier de Walincourt**, entre 1343 et 1345. — Jean laissait de sa femme, Jeanne de Hamelincourt :

1° Jean, qui va suivre ;

2° Jeanne, héritière de Walincourt et de Cysoing, après son frère ;

3° Une fille mariée au seigneur de Warennes.

XIV. **Jean II de Walincourt**, 1348. — Dans un acte du 15 juin 1348, relatif à la vente d'un demi bonnier de franc alleu de Cysoing, à Wazemmes, faite à la communauté des chapelains de Saint-Pierre de Lille, la dame de Walincourt et de Cysoing est dite douairière « et » bail de haut homme et noble Jehan de Waulaincourt, son chier et

---

(1) T. V, p. 230. — Kervyn de Lettenhove a aussi rapporté cette épitaphe dans son édition de *Froissart*, t. XXI, p. 152.

(2) *Fonds des Guillemins de Walincourt*. Communication de M. Brassart, 10 août 1898.

» amé fil et hoir » (1). Ce fils, d'après l'épitaphe de Robert d'Esne, serait mort à 14 ans. Jeanne, sa sœur, lui succéda.

XV. **Jeanne de Walincourt,** 1357-1369. — Jeanne, dame de Walincourt, de Cysoing, de Templemars et de la Royère, épousa Jean II de Werchin, dit le goutteux, sénéchal de Hainaut, fils de Gérard III, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, et d'Isabeau d'Antoing, dame de Biez. Werchin portait *d'azur semé de billettes d'argent, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout,* et criait : *Hainaut !*

Le 15 janvier 1357, Jeanne de Walincourt ratifiait un don de terres situées à Cysoing, fait à une chapellenie de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Le scel de Jeanne figure un écu portant un billetté au lion, qui est de Werchin, parti d'un lion, qui est de Walincourt (2).

Jeanne était morte en septembre 1369. Elle avait donné à son mari, entre autres enfants peut-être, Jacques III et Jean de Werchin qui recueillit de sa mère la seigneurie de Cysoing.

XVI. **Jean de Werchin**, 1369. — Le 30 septembre 1369, une vente de 10 bonniers 3 cents d'héritages, sis à Marquette et tenus en franc alleu de Cysoing, était passée à loi par les « Aloeus » de la seigneurie de Cysoing que tenait alors le sénéchal de Hainaut, Jean II de Werchin, comme « bail de noble homme Jehan de Werchin, escuyer, sen fil, » signeur de Chisoing et des appertenances, du fourmort et esque- » anche qui esquey audit escuyer de noble dame feue ma dame Jehane » de Walaincourt, jadis espeuze à men dit seigneur (Jean II) et mère » audit escuyer » (3).

Ce Jean de Werchin qui, encore mineur, recueillit de sa mère la seigneurie de Cysoing, paraît n'en avoir pas joui longtemps, car on la retrouve aux mains de son frère aîné, Jacques de Werchin, dès 1372.

XVII. **Jacques III de Werchin**, 1372-1383. — Jacques, 3e du nom dans la série des seigneurs de Werchin; seigneur de Walincourt et de

---

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 719.

(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 737. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 386.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 769.

Templemars, servait, le 6 avril 1372, le rapport et dénombrement de sa baronnie de Cysoing et de son fief de la Royère, à Néchin. Il recueillit, vers 1375, la seigneurie de Werchin et autres biens paternels ainsi que la sénéchaussée de Hainaut.

Jacques avait épousé, en 1374, Jeanne d'Enghien, dame de Villers, d'Havré, châtelaine de Mons, dont il eut Jean, Jeanne et Philippotte de Werchin, successivement seigneur et dames de Werchin, de Walincourt et de Cysoing, et en qui s'éteignit la maison de Werchin, fondée à la fin du XII[e] siècle par Willaume de Hainaut. Jacques de Werchin mourut vers 1383, laissant ses trois enfants en bas-âge sous la tutelle de leur mère qui se remaria au sire de Montgommery.

XVIII. **Jean III de Werchin**, 1383-1415. — Jean, sénéchal de Hainaut, sire de Walincourt, fit, le 20 mars 1392, rapport de sa baronnie de Cysoing et de sa terre de la Royère, à Néchin et Leers. Il épousa, par traité du 8 mars 1396, Marguerite de Luxembourg, fille de Gui de Luxembourg et de Mahaut de Châtillon, dont il fut le second mari et dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Azincourt en 1415.

XIX. **Jeanne de Werchin**, 1415-1442.— Jeanne de Werchin, sœur et héritière de Jean III, dame de Cysoing, baronne de Flandre, sénéchale de Hainaut, était veuve et sans enfants de Henri de Melun, fils de Hugues, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, mort avant 1399. Le 30 juin 1419, elle permettait le transport de deux fiefs sis à Templemars et destinés par Guillebert de Lannoy à la fondation d'une chapellenie (1).

En 1442, Jeanne était en différend avec l'abbaye de Cysoing au sujet de la juridiction et des droits seigneuriaux sur plusieurs héritages de l'abbaye situés dans l'échevinage de Cysoing. Ce différend se termina, le 11 octobre de ladite année 1442, par un accord où l'abbaye de Cysoing dut abandonner ce qui pouvait lui rester de ses antiques prérogatives (2). A Jeanne succéda sa sœur Philippotte.

XX. **Philippotte de Werchin.** — Elle avait épousé Jean de

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, p. 906.

(2) I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CCLXVIII. — Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 487.

Barbançon, chevalier, seigneur de Jeumont, à qui, devenue l'unique héritière de Jean, son frère, et de Jeanne, sa sœur, elle transmit tous les biens de sa maison. Barbançon portait *d'argent à trois lions de gueules*. De leur mariage étaient nés Jean de Barbançon, qui suit et qu'on peut considérer comme la souche d'une nouvelle maison de Werchin, et Jeanne de Barbançon, demoiselle de Jeumont, alliée à Jacques de Ghistelles, seigneur de Dudzeele.

XXI. **Jean II de Barbançon,** 1445-1470. — Jean de Brabançon, sénéchal de Hainaut et ber de Flandre, sire de Werchin, de Cysoing, de Walincourt, de Jeumont, etc., nommait bailli de Walincourt, en 1445, le chroniqueur Engherran de Monstrelet (1). Il servit, le 6 décembre 1456, le rapport et dénombrement de son fief de La Royère. Jean II de Barbançon avait épousé, en 1426, Jeanne Le Flameng, dame de Cany, Feigneules, Wiègle, etc., qui mourut à la fin d'août 1460. Lui-même mourut, dit-on, le 1er août 1470, laissant, entre autres enfants : Jean III et Jacques de Barbançon, successivement seigneurs de Cysoing.

XXII. **Jean III de Barbançon,** 1470-1472. — Jean de Barbançon, dit de Werchin, sénéchal de Hainaut et ber de Flandre, fit son testament à Abbeville, le 7 août 1472. Il mourut quelques jours après, sans alliance et en tous cas sans postérité, laissant ses biens et ses dignités héréditaires à son frère Jacques, qui suit.

XXIII. **Jacques de Barbançon,** 1472. — Le 28 août 1472, Jacques de Barbançon, chevalier, seigneur de Jeumont, de Cysoing, sénéchal de Hainaut et ber de Flandre, expose que, par le trépas de son très cher et amé frère, messire Jean, seigneur de Werchin, en son vivant sénéchal de Hainaut, ber de Flandre et seigneur de Cysoing, lesdites terres et autres seigneuries lui sont nouvellement échues ; que sa justice, en ladite ville de Cysoing, ne pouvant être exercée avant qu'il n'y ait fait son entrée et prêté serment au grand autel de l'église et abbaye dudit lieu selon la forme usitée de tous temps par ses prédécesseurs, mais que certaine maladie et délibitation corporelle

---

(1) Notice historique sur Walincourt, dans la t. 31, 3e partie, des *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, p. 135.

l'empêchant, pour le moment,de se transporter, soit à cheval, soit en char ou autrement, à Cysoing, pour y faire en personne ledit serment, il a chargé Florent Leduc de prêter serment en son nom, promettant de le renouveler en personne dès qu'il pourra se transporter à Cysoing (1).

Jacques de Barbançon prit, dit-on, le nom et les armes de Werchin. Il était mort en 1473-1474, laissant de sa femme, Jacqueline, fille de Colard, sire de Moy, un fils Nicolas de Werchin, qui suit.

XXIV. **Nicolas de Werchin**, 1473-1513. — Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre, seigneur de Werchin, Walincourt, Jeumont, Feigneules, le Biez, Templemars, La Royère, Montreul, à Chéreng, etc., était encore sous la tutelle de sa mère en 1481 (2). Il épousa, vers 1482, Yolente de Luxembourg qui, en 1502, à la mort d'Isabeau de Roubaix, sa mère, était dame de Roubaix, de Herzelles, de Wasquehal, etc.

Nicolas de Werchin, conseiller et chambellan du roi de Castille, mourut au Biez le 10 juillet 1513, et sa femme à Jeumont, le 7 mai 1534 ; mais tous deux furent enterrés à Roubaix, dans le chœur de la chapelle de l'Hôpital Sainte-Élisabeth. Ils avaient eu de leur union six enfants, dont les deux aînés, Antoine et Pierre, furent successivement seigneurs de Cysoing.

XXV. **Antoine de Werchin**, 1513-1515. — Antoine, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing et premier ber de Flandre depuis la mort de son père en 1513, avait épousé Marie de Luxembourg. De son temps, le 16 décembre 1515, eut lieu à Cysoing la translation des reliques de saint Évrard dans une nouvelle châsse (3). Antoine de Werchin mourut sans génération, peu après, laissant ses biens et dignités à son frère Pierre.

XXVI. **Pierre de Werchin**, 1515-1556. — Sénéchal de Hainaut, premier ber de Flandre, baron de Werchin et de Cysoing, héritier des

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CCXCVI.

(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 1066.

(3) Fonds de Cysoing, original scellé. Imprimé dans I. de Coussemaker, *Cartulaire*, n° CCCXXXI.

nombreuses terres de sa maison à la mort de ses frères, seigneur de Roubaix, de Herzelles, de Wasquehal, à la mort de sa mère en 1534, Pierre de Werchin avait épousé Hélène de Vergy, fille de Guillaumet seigneur de Champlite et de Saint-Dizier, maréchal et sénéchal de Bourgogne, et d'Anne de la Rochechouart. Il en eut deux filles, dont l'aînée, Yolente, lui succéda.

Chambellan de l'Empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny ainsi que du pays de Namur en 1541, chevalier de la Toison d'Or en 1546, puis gouverneur de Tournai en 1555, Pierre de Werchin mourut en 1556 et fut enterré dans l'église des chartreux de Chercq près de Tournai.

XXVII. **Yolente de Werchin**, 1556-1593. — Yolente de Werchin, la plus riche et l'une des plus illustres héritières de son temps, était veuve, depuis le 13 août 1553, de Hugues de Melun, premier prince d'Épinoy, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, qu'elle avait épousé le 3 octobre 1545. La maison de Melun portait *d'azur à sept besans d'or, 3, 3 et 1, au chef d'or*. De leur union Hugues et Yolente avaient eu trois fils et deux filles :

1° Charles de Melun, dont font mention divers documents de 1560 à 1573 ;

2° Pierre de Melun, qui, après son frère, devint prince d'Épinoy, connétable héréditaire de Flandre, gouverneur de Tournai ;

3° Robert de Melun, à qui, suivant le contrat de ses parents, devaient appartenir les propriétés de sa mère ; personnage historique connu sous le nom de Marquis de Roubaix ;

4° Hélène de Melun, mariée, en premières noces, à Floris de Montmorency, puis au comte de Berlaymont ;

5° Anne-Marie de Melun, femme de Lamoral, comte de Ligne, comte de Fauquemberque, qu'elle avait épousé en 1584.

Une pierre sépulcrale, trouvée dans l'emplacement de l'ancien hôpital Sainte-Élisabeth de Roubaix, retrace l'épitaphe de la princesse d'Épinoy, « héritière seneschalle de Haynault, comtesse de Néchin, » dame des baronies de Chisoin, Roubais, Herzelles, Walincourt, » Malincourt, Le Biez, Wiers, Thy-le-Château,..... laquelle dame » trespassa le XVI de may l'an MV^c nonante trois ». Avec elle s'éteignit la seconde maison de Werchin.

XXVIII. **Anne-Marie de Melun**, 1593-1634. — Lors des troubles religieux des Pays-Bas, Pierre de Melun avait pris parti pour les Etats-Généraux. Déclaré rebelle et criminel de lèse-majesté, il avait vu ses biens situés en Flandre confisqués au profit de son frère cadet, le marquis de Roubaix, resté fidèle au parti catholique. Celui-ci étant, mort en avril 1585, au siège d'Anvers, le roi Philippe II avait ordonné que ses biens passeraient à ses sœurs à l'exclusion du prince d'Épinoy qui s'était réfugié en France et contre lequel le monarque restait toujours implacable. L'aînée, la comtesse de Berlaimont, étant morte sans postérité en 1590, sa sœur, Anne-Marie de Melun, épouse de Lamoral, comte de Ligne, était alors devenue seule propriétaire des biens de la maison de Melun et, à la mort de sa mère, en 1593, elle fut également mise en possession par la protection de l'Espagne de tous les biens de la maison de Werchin. C'est ainsi que la baronnie de Cysoing passa aux mains des princes de Ligne.

Lamoral, comte de Ligne, créé prince de Ligne en 1602, mourut à Bruxelles au mois de janvier 1624. Anne-Marie de Melun lui survécut jusqu'en 1634. Elle lui avait donné, entre autres enfants, Florent de Ligne qui portait le titre de marquis de Roubaix et qui mourut avant ses parents en 1619 ou 1622, ayant épousé, le 19 mars 1608, Louise de Lorraine, nièce de la reine de France. De ce mariage étaient nés Albert-Henri, prince de Ligne, qui suit, et Claude-Lamoral qui, après la mort de son frère, devint baron de Cysoing.

XXIX. **Albert-Henri de Ligne**, 1634-1641. — Albert-Henri, prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, grand d'Espagne, marquis de Roubaix et de Ville, comte de Néchin, vicomte de Leyde, premier ber de Flandre, pair de Hainaut et de Namur, souverain de Feigneules, baron de Bel-Œil, de Wassenaer, d'Antoing, de Cysoing, avait épousé sa cousine germaine Claire-Marie de Nassau-Siegen, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1641, laissant ses biens et ses titres à son frère.

XXX. **Claude-Lamoral de Ligne**, 1641-1668. — Claude-Lamoral, premier du nom, prince de Ligne, épousa la veuve de son frère aîné. Chevalier de la Toison d'or, général de cavalerie en 1647, créé vice-roi de Sicile en 1669, il mourut le 21 décembre 1679. Mais alors et depuis onze ans, il ne possédait plus la baronnie de Cysoing ; la conquête de Flandre par Louis XIV avait mis, en 1668, le prince

Alexandre-Guillaume de Melun, petit-fils de Pierre, en possession du patrimoine de ses ancêtres et par cela même des terres d'Antoing, de Cysoing et de Roubaix.

XXXI. **Alexandre-Guillaume de Melun**, 1668-1679. — Prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, comte de Néchin, baron de Cysoing, connétable et premier ber de Flandre, pair et sénéchal de Hainaut, chevalier des ordres du Roi, Alexandre-Guillaume de Melun était né en 1619, second fils du prince Guillaume de Melun et de la princesse Ernestine d'Arenberg. Il avait épousé, en premières noces, le 19 avril 1665, Louise-Anne de Béthune, et en secondes noces, le 11 avril 1668, Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan. Le prince d'Épinoy mourut le 16 février 1679, en son château d'Antoing, laissant de sa seconde femme, Louis I^er^ de Melun, qui suit.

XXXII. **Louis I^er^ de Melun**, 1679-1704. — Prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, baron d'Antoing, etc., Louis de Melun succédait, âgé de 5 ans et demi, à la baronnie de Cysoing, sous la tutelle de sa mère. Dès son avènement en 1679, les prévôt et échevins de Cysoing soutinrent en son nom un procès de juridiction contre l'abbaye, celle-ci se plaignant qu'ils avaient vendu par leur justice les meubles d'un de ses fermiers redevable de 361 livres parisis ; procès qui nous a valu un long mémoire d'avocat dressé pour prouver que le prince d'Épinoy était seigneur de Cysoing, fondateur temporel et avoué de l'abbaye. Assez péniblement digéré, sans valeur pour l'histoire, mais curieux pourtant, ce mémoire donne la « succession chronologique de la terre » de Chisoin depuis saint Évrard jusqu'à Monseigneur le prince » d'Épinoy » en passant par les ducs de Bourgogne qui y auraient leurs armes : *bandé d'or et d'azur de six pièces ;* par les seigneurs de Landas (d'après Miræus) dont plusieurs sont omis, et enfin par les maisons de Walincourt et de Werchin (1).

Louis de Melun devint colonel du régiment de Picardie, fut fait maréchal des camps et armées du Roi, en février 1702, et mourut à Strasbourg, le 24 septembre 1704, à 31 ans. Il avait épousé, le 7 octobre 1691, Élisabeth de Lorraine, fille du prince de Lillebonne, qui lui avait donné Louis de Melun, prince d'Epinoy, et Anne-Julie-Adélaïde de

---

(1) I. de Coussemaker. *Cartulaire*, n° CCCCXV.

Melun, mariée en 1714, à Louis-François-Jules de Rohan, prince de Soubise.

XXXIII. **Louis II de Melun,** 1704-1724. — Louis de Melun, deuxième du nom, prince d'Épinoy, ne jouit pas sans trouble de la baronnie de Cysoing à laquelle il succéda à l'âge de 10 ans ; ses droits eurent à subir les vicissitudes de la guerre de la succession d'Espagne. Seulement, à cette époque, les rôles étaient intervertis ; l'Espagne, qui avait proscrit Pierre de Melun et ses descendants, était l'alliée de la France, leur protectrice, et les provinces unies, pour lesquelles ils avaient encouru une si longue disgrâce, se prononçaient contre eux. En 1708, après la prise de Lille, les États-Généraux dépossédèrent provisoirement Louis de Melun des biens dont sa maison jouissait depuis 40 ans, et en investirent Claude-Lamoral de Ligne, 2e du nom, petit-fils de Claude-Lamoral et de Claire-Marie de Nassau-Siegen. Mais le traité d'Utrecht, en 1713, remit les choses en l'état où elles se trouvaient avant la guerre.

Louis II de Melun, rentré en possession des biens et titres de ses ancêtres, créé duc de Joyeuse et pair de France en 1714, fut blessé mortellement à Chantilly, en chassant le cerf avec le Roi, et mourut sans enfants le 13 juillet 1724, à l'âge de 30 ans. Il avait légué par son testament une partie de ses biens au comte de Melun, son cousin, à qui il accorda son régiment de cavalerie ; mais toutes les autres terres de Flandre, Épinoy, Cysoing, Roubaix, passaient aux enfants de sa sœur, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, épouse du prince de Soubise, gouvernante des enfants de France, qui mourut également à la fleur de l'âge, la même année que son frère et son mari. L'aîné de ses enfants était Charles de Rohan, prince de Soubise, qui suit.

XXXIV. **Charles de Rohan-Soubise,** 1724-1787. — Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Épinoy, comte de la Voute, vicomte de Joyeuse, baron de Cysoing, etc., était né le 16 juillet 1715. Ami particulier de Louis XV, il parvint sans peine aux plus hautes dignités militaires jusqu'à celle de maréchal de France qui lui valut la victoire de Lutzelbourg. En 1750, il était gouverneur de Lille.

Le Maréchal de Soubise, en qui s'éteignait la ligne des Rohan-Soubise, mourut le 4 juillet 1787, laissant une fille, qui suit.

XXXV. **Victoire-Armande-Joseph de Rohan-Soubise,** 1787-

1793. — Née le 28 décembre 1743, d'Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, elle avait épousé, en 1761, Henri-Louis-Marie de Rohan, dit prince de Guémené, qui, en 1783, fit cette honteuse faillite de 33 millions dont il est tant question dans les mémoires du temps.

Ici devrait s'arrêter ma chronologie, car on sait à peine à qui appartenait alors la baronnie de Cysoing. Le livre rouge porte, à la date de 1783, une somme de 9.000 livres « à M. le Prince de Soubise pour remise des trois quarts des lods et ventes dus par lui pour raison des seigneuries de Roubaix et de Cysoing qu'il a vendues » (1), sans autrement s'expliquer et sans donner le nom de l'acquéreur. Il se peut que les réclamations des créanciers Rohan-Guémené aient rendu cette vente sans effet, car en 1789, le prince de Guémené est encore qualifié seigneur de Roubaix dans le dernier compte des grands archers auxquels il accorde les gratifications annuelles octroyées par ses prédécesseurs pour les prix de la confrérie. Quoi qu'il en soit, les décrets du 7 juillet 1793 et du 21 messidor an II déclarent confisqués au profit de la République, comme domaines nationaux, les biens du ci-devant maréchal de Soubise.

VI. Fiefs de mouvances diverses sis à Cysoing.

Beaufremez, dit **Isenghien,** à Cysoing, fief vicomtier tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief, comprenant 10 cents de terre, des rentes sur 29 bonniers, bailli, lieutenant, hommes de fief et juges, 5 hommages.

Antoine de Landas, écuyer, bâtard de Gilles dit Grignard de Landas, était seigneur de Beaufremez, par achat. Il avait épousé en mai 1456, Marie du Bus, fille de Jean et de Catherine de Calonne. Il eut, entre autres enfants, Wallerand de Landas qui suit, et Guillaume de Landas, chevalier, seigneur du Fay.

Wallerand de Landas, écuyer, seigneur de Beaufremez, mort en 1525, fut enterré à Cysoing, comme son père et sa mère. Il avait épousé Jeanne de La Cessoie, dame de Wannehain, fille de Gilles et de Péronne Thieffrie, alias de Boncourt. Il eut, entre autres enfants,

---

(1) *Réimpression du Moniteur*, t. IV, p. 108.

Jacques de Landas, qui suit ; Antoine, seigneur de La Vigne, à Loos ; Jeanne, mariée à Gilles Grenut, seigneur de l'Homoi.

Jacques de Landas, chevalier, seigneur de Wannehain et de Beaufremez, fut grand bailli de Cysoing et mourut le 27 octobre 1557. Il avait épousé Guillemette Hangouart dont il avait eu, entre autres enfants : Jean qui suit et Philippotte de Landas.

Jean de Landas, qui vendit son fief de Beaufremez à son beau-frère Antoine du Bois, dit de Fiennes, écuyer, seigneur de Geersfontaines, époux de sa sœur Philippotte de Landas.

Antoine du Bois, fils de Pontus, écuyer, seigneur de Geersfontaines, et de Marie-Catherine d'Ablain, mourut avant 1585 et eut pour successeur son fils Wallerand du Bois, chevalier.

Un siècle plus tard, la seigneurie de Beaufremez est aux mains de Denis de Madre, écuyer, seigneur de Bourlivet, à Templeuve-en-Pèvele ; du Fay, à Cobrieux ; de Beaufremez dit d'Isenghien, à Cysoing ; de la Bourgeoisie, à Genech, prévôt de Cysoing, en 1681. Il avait épousé à Tournai, le 6 août 1662, Jeanne-Françoise de La Hamaide, dont il eut, entre autres enfants :

Jaspar-François de Madre, écuyer, seigneur du Fay et de Beaufremez, qui épousa, en premières noces, en 1698, Marie-Agnès-Marguerite-Josèphe Tordreau de Crupilly, et, en secondes noces, le 10 août 1722, Jeanne-Catherine Hallez de Valpipre. Il mourut en son château du Fay, le 17 octobre 1735, laissant Marie-Madeleine-Augustine de Madre, qui épousa, à Cobrieux, le 24 août 1737, Pierre-Placide de Bassecourt, écuyer, seigneur de Noyelles, officier au régiment de la Reine-dragons, dont elle fut la seconde femme et à qui elle donna trois filles. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 55 et suivantes ; et t. II, pp. 517 et 518).

Corbinau, à Cysoing, tenu de la baronnie de Cysoing ; contenant 2 bonniers d'héritage allant en cense pour 20 rasières de blé.

A Jean de Vendeville, fils de feu Rogier, de Lille, 1585. — Mahieu Fourmestraux, de Lille, 1603.

Avrincourt, à Cysoing ; tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief ; comprenant 2 bonniers 1/2 tenant au chemin du Pont à Bouvines à Tournai et au chemin de Bouvines à Gruson ; 20 tenants et 4 hôtes ; 5 bonniers de terre à terrage de dix gerbes l'une. — Ledit fief chargé envers les pauvres de Cysoing d'une rasière de blé par an.

A demoiselle Michelle Parent, veuve de Georges de Fourmestraux, par achat, en 1575, de Paul de Fourmestraux. — Pierre de Fourmestraux, seigneur d'Avrincourt, anobli par Louis XIV (Chambre des Comptes, *Inv. somm.*, B. 1677).

Augustin-Martin-Joseph Baillieu, chevalier, seigneur d'Avrincourt, en prit le nom. Créé trésorier de France, le 12 mars 1783, il exerçait encore en 1790, lors de la suppression des Bureaux de Finances, et mourut le 3 mars 1799. M. Baillieu d'Avrincourt s'était allié à Bernardine-Alexandrine-Rosalie Le Gillon de Montjoie qui mourut le 18 octobre 1845, âgée de 92 ans. (Baron du Chambge de Liessart, *Notices historiques relatives au Bureau des Finances de Lille*, pp. 26-27).

La Platerie, à Cysoing, tenue de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief, comprenant 7 bonniers tenant aux grands bois et aux bois de la seigneurie de Bersée ; 3 tenants et un hôte.

En 1475, Maître Nicaise Vregelo possédait le fief de La Platerie (*Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 2e série, t. IV, p. 21).

Charles de Lannoy, écuyer, seigneur du Hautpont, de Bersée etc., en 1595. — En 1769, Philippe de Surmont, seigneur de Bersée, etc., possédait la Platerie.

Les Plantis, à Cysoing, fief tenu de la baronnie de Cysoing à une paire de blancs gants de relief ; comprenant 4 bonniers 10 cents de bois tenant de tous sens aux bois et près des Parchennères.

A Pierre de Lannoy, marchand à Lille, par achat en 1551. — Jacques de Lannoy, son fils, 1595. — Philippe IV, roi d'Espagne, anoblit Jean de Lannoy, seigneur des Plantis, « qui ne pouvait prouver la noblesse de sa famille parce que les titres qui l'établissaient avaient été détruits dans deux incendies, l'un arrivé en 1513, qui consuma la maison d'Henri de Lannoy, son bisaïeul, l'autre en 1545, lors du grand feu de Lille ». (Chamb. des Comptes, *Invent. somm.*, B. 1677).

Les Terrages, à Cysoing ; fief tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief ; comprenant 2 bonniers 14 cents tenant au chemin de Bouvines à Tournai ; 4 bonniers de terrage et des rentes sur plusieurs tenants.

A Jean Gombault, seigneur d'Archimont, 1595.

Clerieu, à Cysoing, petit fief contenant 13 verges d'héritages tenu de l'abbaye du lieu, 1532. (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 1013).

Bauffremez, dit **Haillies**, à Cysoing et Bourghelles, tenu de la Seigneurie du Fay, à Cobrieux, à 10 livres de relief et à justice vicomtière, comprenait 5 bonniers et 4 cents, 2 hotteaux et demi de blé, 4 rasières 2 hotteaux d'avoine, 9 chapons en plumes et 55 sous 1 denier et 16 louisiens de rentes.

Ce fief appartenait, en 1701, à Marie-Thérèse et Marie-Élisabeth de Lannoy, filles de Jean-Baptiste-François-Olivier, seigneur des Prets. Marie-Thérèse de Lannoy (ex matre Tramecourt), épousa, le 1er octobre 1714, Philippe-François Le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, etc., fils de Philippe et de Marie-Catherine du Bus.

Les Rachiers, à Cysoing ? tenus de l'abbaye de Saint-Amand et comprenant 3 bonniers 3 cents et demi et des rentes.

Acquis en 1575 et possédé en 1585 par Michelle Parent, veuve de Georges de Fourmestraux *(Répertoire des fiefs*, p. 135).

Ivergnies, à Cysoing, en partie sous le nom d'Ivergnies-La Hamaide sur le territoire de Havines (Hainaut), et, pour cette partie, relevant de Beclers.

Simon de Landas, second fils d'Antoine, bâtard de Landas-La Gruerie, et de Jeanne du Bus, fut écuyer, seigneur de Preux, d'Ivergnies, à Cysoing, etc., grand bailli de Cysoing, échevin de Tournai en 1536 et 1537. Il mourut le 5 avril 1545, veuf d'Anne-Marie de La Hamaide, fille de Jean, écuyer, seigneur de Luchin, et de Valentine de Velaines. Il laissa, entre autres enfants, Isembart de Landas, qui suit.

Isembart de Landas, écuyer, seigneur d'Ivergnies, grand bailli de Cysoing, épousa Jeanne du Pret, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Triestres, Laoutre, etc., époux de Marguerite de Marchenelles. Il mourut le 1er juillet 1560, et sa femme le 10 décembre 1581 ; tous deux reposent à Notre-Dame de Douai. Leur fils, Charles de Landas, leur succéda.

Charles de Landas, écuyer, seigneur d'Ivergnies, épousa, en premières noces, Catherine du Fresnoy, et, en secondes noces, Françoise de Waziers-Wavrin, veuve de Pontus de Moncheaux, seigneur de Le Vincourt. Leur fils aîné, Isembart de Landas, écuyer,

né à Cysoing, fut seigneur d'Ivergnies. Il épousa Isabeau de Vos de Pollaer dont il eut, entre autres enfants, Claude de Landas, écuyer, seigneur de Thun-lez-Mortagne et d'Ivergnies, qui mourut à Tournai, le 3 mai 1658, léguant ses biens paternels à son cousin François de Landas, fils de son oncle Roland de Landas.

François de Landas, écuyer, seigneur de Quérieux et d'Ivergnies, etc., avait épousé, en 1631, Catherine Cuvelier, dont il eut, entre autres enfants : Jean de Landas, chevalier, seigneur de Walle, Quérieux, Ivergnies, etc., échevin de Tournai de 1685 à 1700, époux d'Ernestine de Landas, fille d'Antoine-Robert-Ignace, baron de Landas, et d'Anne-Caroline de Condenhove, dite du Quesnoy. Il eut pour fille unique et héritière Augustine-Robertine de Landas, qui sans doute porta la seigneurie d'Ivergnies et autres à son mari Philippe-Albert de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, qu'elle épousa le 3 mars 1715 (Comte du Chastel, t. I, p. 65).

11. ÉNNEVELIN.

I. La seigneurie et les seigneurs.

Nature, contenance et mouvance inconnues. Paraît être une enclave de l'Artois ?

Seigneurs d'Ennevelin : Lambert de Heilly, seigneur de Rongeval et d'Ennevelin, en 1150 (1).

Jean de La Flie, écuyer, seigneur de la Vallée et d'Ennequin, fils de Michel, anobli en février 1503 ; — Maximilien de la Flie, écuyer, seigneur d'Ennequin, fils dudit Jean et de Jeanne Le Prévost, allié à Jeanne de Le Cauchie, fille du seigneur de Montsorel ; — leur fils, mort sans génération ; Mathias de la Flie, écuyer, héritier de son frère aîné, époux d'Anne de Varennes (2) 1585. — Marie-Catherine de La Flie, peut-être fille de Mathias, héritière d'Ennevelin, alliée à Guillaume d'Avesnes, écuyer. Leur épitaphe se voit dans l'église d'Ennevelin. « Sous ce marbre gist Guillaume d'Avesnes, écuyer, » seigneur dudit lieu d'Ennevelin, décédé le 3 avril 1682. — Damoiselle

---

(1) Je ne retrouve pas la source de cette note.

(2) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1654.

» Marie-Catherine de Le Flie..., dame d'Ennevelin, sa première fême, décédée le 19 de septembre 1657 (1) ».

Marie-Catherine d'Avesnes, fille des précédents, héritière de la seigneurie d'Ennevelin, épouse de François Imbert, seigneur de la Phalecque ; leur fils, N. Imbert, seigneur de la Phalecque, époux de N. Beuvier ; — Nicolas-Guillaume Imbert, écuyer, seigneur de Sénéchal, la Phalecque, Planty, rewart et maïeur de Lille, XVIII^e siècle ; — Joseph-Alexandre Imbert, écuyer, prévôt général de la maréchaussée de Flandre et d'Artois, seigueur d'Ennevelin, figure parmi la noblesse du bailliage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

II. Fiefs à Ennevelin tenus de la salle de Lille.

Aigremont, à Ennevelin, fief et noble ténement relevant de la salle de Lille à 10 livres de relief et à justice, haute, moyenne et basse ; comprenant : 1° Un lieu seigneurial, une cense avec 27 bonniers 850 verges ; 2° une chapelle à laquelle les seigneurs d'Aigremont avaient affecté 10 bonniers d'héritage et 29 rasières d'avoine ; 3° une halle pour tenir les plaids ; 4° des rentes sur 40 bonniers 14 cents d'héritages et 50 hommages parmi lesquels : le Bois des Fourchons, le Bois de Flocq-Wattier, Bourgeois, Fauquepel, le Marlix, à Ennevelin ; — Ardompret, Bois-le-Ville, Bourlivet, les Capons, Drumez, la Gruerie, les Marais-Rentis de Landas, les Préaux, Le Pré Huart, Le Ville, à Templeuve ; — Le Mez, les Oursins, Rabodenghes et Le Val à Avelin ; — Aigremont, à Fretin.

Aigremont a été érigé en marquisat, en 1773.

Seigneurs d'Aigremont :

1° Anselme I^er d'Aigremont, père d'Étienne qui suit. Seconde moitié du XI^e siècle.

2° Étienne d'Aigremont, fils d'Anselme, signa à Sainghin-en-Mélantois une charte du mois de septembre 1112 relatant l'accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-Lisle et le maire de Sainghin,

---

(1) Victor Becquart, *Les communes de l'arrondissement de Lille*, article Ennevelin.

celui-ci renonçant à tout ce qu'il réclamait de l'abbaye, soit comme coutumes, soit comme droits, dans la cour de Sainghin. *S. Stephani, filii Anselmi de Aigremont* (Voir *Introduction et Prolégomènes*, chap. V, p. 65 en note).

3° Anselme II, 1166-1187 ? Il épousa Ida, fille de Gossuin d'Avesnes, avoué de Tournai, et petite-fille de Walter d'Avesnes, aussi avoué de Tournai ; lui-même fut avoué de Tournai dès 1166. Un chevalier ayant vendu à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai une terre située à Warnave et qu'il tenait en fief de l'avoué Anselme, celui-ci, de l'assentiment de Ida, sa femme, investit l'abbaye de cette terre en présence du châtelain de Tournai (Poutrain, *Histoire de Tournai*, septième avoué. — A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, *Preuves*, N° 7).

Anselme d'Aigremont, chevalier, pair de Lille en 1183 (Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 28) assiste comme témoin son parent Gérard III, prévôt de Douai (1), ratifiant les conventions arrêtées entre Gérard II, son père, et l'abbaye de Cateau-Cambraisis, au sujet de la terre de Cuincy-le-Prévôt (Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai, Preuves*, p. 125).

Anselme II n'existait plus en 1197. Il eut de son union avec Ida d'Avesnes trois fils et une fille qui tous quatre figurent dans un acte du mois de juillet 1215, analysé plus bas :

1° Gossuin, avoué de Tournai, 1197-1216 ;

2° Gilles, seigneur d'Aigremont, qui va suivre (IV), avoué de Tournai après son frère ;

3° Anselme d'Aigremont, auteur d'une branche cadette ;

4° Méliciane, épouse de Hugues des Watines.

Au mois de juillet 1215, Gossuin d'Aigremont, avoué de Tournai, atteint d'une grave maladie, donne à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés 30 sous, monnaie de Flandre, et un muid de blé de rente sur la dîme d'Helchin, à charge de célébrer, après sa mort, son anniversaire

---

(1) Gérard III avait épousé Ida de Saint-Omer, fille de Willaume, châtelain de cette ville, et petite-fille de Nicolas d'Avesnes, lequel était frère de Gossuin d'Avesnes, beau-père d'Anselme d'Aigremont. Ida de Saint-Omer et Ida, femme d'Anselme d'Aigremont, avaient, la première pour bisaïeul, la seconde pour aïeul, Walter d'Avesnes, avoué de Tournai.

et celui de son épouse, et, avant sa mort, l'anniversaire de son père et de sa mère. A cette donation il fait intervenir : Gilles, son frère, seigneur d'Aigremont et son héritier présomptif, le seigneur Anselme, aussi son frère, le seigneur Hugues des Wattines, mari de sa sœur, et, entre autres témoins, le curé de Wez. (J. Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés*, N° 85).

Dans un acte du même mois de juillet Gossuin déclare n'avoir, ni lui, ni ses frères, ni ses sucesseurs, aucun droit sur la terre donnée par son bisaïeul Walter, avoué de Tournai, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, et demande pardon des tracasseries qu'il a suscitées aux religieux au sujet de cette terre *(Ibidem*, N° 86). Il mourut peu de temps après, le 23 juillet d'après le nécrologe du monastère de Saint-Nicolas-des-Prés, laissant l'avouerie à son frère Gilles *(Ibidem*, N° 92).

IV. Gilles, seigneur d'Aigremont, 1197 *?*-1232 ; avoué de Tournai à partir de 1216. Gilles d'Aigremont est l'un des principaux témoins de la réparation faite à l'abbé de Loos, en 1195, par Roger d'Englos. *(Fonds de l'abbaye de Loos. — Collection Moreau*, vol. 96, f° 150).

En 1197, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, en guerre avec Philippe-Auguste, assiégeait Tournai. A la prière des bourgeois de cette ville, il consent à conclure avec eux une trêve qui est confirmée et jurée par les témoins, entre autres, par les frères Gilles et Gossuin d'Aigremont : *Ægidius et Gossuinus fratres de Aigremont.* Le comte impose des conditions pour sûreté desquelles les Tournaisiens donnent comme cautions Walter d'Avesnes, Roger de Courtrai, Gilles d'Aigremont, Broissart et Gilles de Bourghelles, Gontier de Mouchin et autres. Poutrain, *Histoire de Tournai*, p. 171 et aux *pièces justificatives*, p. 19), En cette même année 1197, Gilles est témoin d'un acte du comte Bauduin relatif à un échange de biens entre Gérard, prévôt de Saint-Amand et l'abbaye du lieu. *S. Egidii de Agremont. (Archives de l'abbaye de Saint-Amand ;* sceau brisé. — *Collection Moreau*, vol. 98, f° 88).

En 1204, Gilles est qualifié avoué de Tournai : « *Vir nobilis advocatus Tornacensis* » ; (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p.84), mais il est évident qu'à cette époque il ne devait exercer l'office d'avoué qu'accidentellement et à cause d'un empêchement du titulaire. — En janvier 1502, il assiste, comme arbitre, l'évêque de Tournai terminant un différend élevé entre l'abbaye de Cysoing et le seigneur du lieu au sujet d'une écluse ou retenue d'eau. (*Cartulaire*

de Cysoing, f° XXXI v°. — Imprimé dans I. de Coussemaker, p. 85). En novembre 1206, il assiste à la paix faite entre l'abbaye de Saint-Amand et Gérard, avoué de cette ville. (Archives du Nord, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand*, t. II, f° 20). — En mars 1208, Gilles d'Aigremont, chevalier, est témoin d'une charte de Roger, châtelain de Lille. (Feys et Nelis, *Cartulaire de la prévôté de Saint-Martin d'Ypres*, n° 70). — Le 19 septembre de cette année 1208, il est témoin d'une charte de la reine Mathilde relative au domaine de Werquenesse. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 545).

En mai 1212, Gilles d'Aigremont signe la charte ratifiant l'achat fait par l'abbaye d'Anchin de la dîme de Templeuve-en-Pèvele. Son sceau, rond, de 55 mill., figure un écu au lion passant : *Sigillum Egidii d'Aigremont.* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 403). — En juin de cette année 1212, Gilles souscrit un acte de Fernand, comte de Flandre, prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés-lez-Tournai. (Archives du Nord, *Premier cartulaire de Flandre*, pièce 33.) — Le 24 octobre 1214, il est caution pour la comtesse Jeanne souscrivant aux conditions dictées par le vainqueur de Bouvines touchant la délivrance du comte Fernand. (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, pp. 407 et 408). — En 1216 il succède à son frère Gossuin dans l'office d'avoué de Tournai.

En 1218, Gilles, avoué de Tournai, seigneur d'Aigremont, déclare qu'il a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une rente de 30 sous, monnaie de Flandre, sur l'autel d'Helchin et sur la menue dîme de ce lieu (J. Vos. *Cartulaire*, n° 98). — En 1219, il est présent lorsque l'abbé et le couvent de Saint-Amand donnent à Arnoul d'Audenarde la garde perpétuelle de leur bois dit de Saint-Sauveur. (Archives du Nord, *Cartulaire rouge*, p. 71) — En 1221, il est témoin de la vente faite par Bernard Du Bois, au chapitre de Saint-Pierre de Lille, de dîmes à Marquette et à Sequedin. *S. Egidii de Aigremont militis.* (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 161). — En 1222, il est au nombre des témoins d'une charte de la comtesse de Flandre concernant la réconciliation d'Évrard IV, châtelain de Tournai, avec Walter de Marvis, évêque de la même ville. (Poutrain, *Histoire de Tournai*, aux *Pièces justificatives*, p. 23. -- Voir les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 241.) — En 1224, il est chargé avec Roger, châtelain de Lille, et Pierre du Breucq, d'examiner le différend mu entre la comtesse Jeanne

et les Templiers au sujet de la fête annuelle que ceux-ci avaient à Ypres à l'époque de l'Ascension. (Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes de Rupelmonde*, p. 184.)

Au mois de mai 1226, noble chevalier Gilles, seigneur d'Aigremont, fait connaître que Lebert Grisiau, bourgeois de Tournai, a vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une rente annuelle sur une terre sise à Lamain et qu'il tenait en fief dudit seigneur. Celui-ci, devant ses hommes, pairs du vendeur, concède à l'abbaye l'hommage de cette terre à charge de 12 deniers de cens annuel à percevoir à la Saint-Rémi par ses agents de Wez. (J. Vos, *Cartulaire*, nos 101-103). Cette clause et l'intervention, en 1215, du curé de Wez dans une donation de Gossuin, frère de Gilles, établissent que, dès ce temps, les avoués de la maison d'Aigremont possédaient la terre de Wez et laissent présumer que la dite terre avait été apportée à leur père par Ida d'Avesnes.

Le 11 mai 1226, Gilles d'Aigremont est l'un des témoins de l'échange fait par les doyen et chapitre de Notre-Dame de Courtrai de leur dîme de Hangherel contre la moitié de celle que possédait à Morenghem noble homme Jean IV de Cysoing. (Mussely et Molitor, *Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai*, p. 57). On connaît les liens de parenté qui unissaient Gilles d'Aigremont à Jean IV ; tous deux avaient pour bisaïeul commun Walter d'Avesnes, avoué de Tournai. — Le 14 décembre de cette année 1226, avec le châtelain de Lille et cinq autres chevaliers, Gilles d'Aigremont garantit l'exécution des conventions passées entre le roi de France et Jeanne, comtesse de Flandre, pour la délivance du comte Fernand. (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 103).

En juillet 1230, Gilles d'Aigremont, avoué de Tournai, approuve la vente faite par l'un de ses fieffés à Walter de Marvis, évêque de Tournai, d'un manse et d'un pré vers la Sainte Fontaine « *Versus sanctum Fontem* », et remet libre de tout droit et de tout service féodal ce manse et ce pré dont il tenait l'hommage dudit évêque. L'un des témoins de cet acte est Hugues des Wastines, chevalier, le mari de la sœur de Gilles. (Bibliothèque nationale, *manuscrit latin*, 10.169, fo 9 vo). Il s'agit ici des Prés-Porcins où l'évêque Wautier fit édifier une maison dans laquelle il établit une abbaye de vierges de l'ordre de Saint-Victor de Paris. Le prélat donna à cette abbaye, entre autres biens, les fruits de la dîme d'Helchin et de Saint-Genois que Gilles d'Aigremont lui avait remise en gage pour la somme de

600 livres de Flandre, en stipulant que si les héritiers de Gilles rachetaient cette dîme il remettrait à l'abbaye les 600 livres provenant de ce rachat (1).

Le 11 août 1230, Gilles, sire d'Aigremont, est l'un des témoins de Wautier, châtelain de Rache, donnant en mariage à sa fille Marie la terre de Gérard de Cans et quelques rentes. (Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 5.) — En février 1231, les chevaliers Gilles d'Aigremont et Philippe de Dergnau, réunis à Courtrai, prononcent un arbitrage entre l'abbé de Saint-Amand et le comte de Flandre au sujet de la haute justice de Bouvines. (Brassart, *Généalogie de Wavrin*, p. 143). — Au mois d'avril de cette année 1231, Gilles d'Aigremont et quatre autres seigneurs déclarent qu'Arnoul de Landas et ses fils ont renoncé à leurs prétentions contre le comte de Flandre. (Chambre des comptes, *Inventaire analytique*, n° 536).

Gilles, dont la femme n'est pas connue, et que les titres disent père d'Anselme qui va suivre, arrivait au terme de sa carrière. Il était mort probablement au mois d'octobre 1232, alors que son fils Anselme se qualifie seigneur d'Aigremont. Il figure bien encore en février 1238 dans une charte où le châtelain de Rache reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les marais de Flines à l'exception des amendes; mais le texte de cette charte vise un acte antérieur à la mort de Jeanne de Constantinople, c'est-à-dire antérieur à 1233 : « *Quadem die diu preterita* ». *(Cartulaire de Flines*, n° XXIII).

V. Anselme, avoué de Tournai, 1232-1266 ? ; seigneur d'Aigremont jusqu'en 1234 ? C'est le II^e^ du nom dans la série des avoués de Tournai, le III^e^ dans la chronologie des sires d'Aigremont.

En septembre 1227, cinq ans avant de succéder à son père, Anselme d'Aigremont, « *Domini Egidii de Acri Monte filius* », du consentement de Sarra, sa femme, vend au chapitre de Saint-Pierre de Lille tout ce qu'il tenait en fief du prévôt et dudit chapitre à Arleux-en-Gohelle. Pierre, évêque d'Arras, approuve et ratifie une substitution du douaire de Sarra, lequel lui est suffisamment garanti sur d'autres biens. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* pp. 192 et 193). Le sceau d'Anselme, rond, de 55 mill., figure un écu au lion passant, la tête de face : *Sigillum Anselmi de Aigremont* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 397). — Cette Sarra, en épousant Anselme

(1) Acte du mois de juin 1234, communiqué par M. F. Brassart, de Douai.

d'Aigremont, était veuve et avait retenu de son premier mari, un fils, Hellin de Beausart, qu'on retrouve avec elle dans un titre de 1241.

En février 1228, Anselme déclare que son homme, Simon de Naves, a engagé à l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, la dîme qu'il tient de lui en fief sur le territoire de la paroisse d'Iwuy. La femme de Simon ne pouvant comparaître personnellement approuve l'engagement de cette dîme devant Armand de Naves, oncle de l'épouse d'Anselme d'Aigremont. (*Histoire d'Iwuy*, par l'abbé O. Dehaisnes et l'abbé A. Bontemps, p. 402). — En cette année 1228, Anselme d'Aigremont, chevalier, reconnaît que, bien qu'il ait vendu le fief de Werkin qu'il tenait de Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, il reste cependant homme-lige dudit avoué et promet de continuer à lui rendre les mêmes services qu'avant cette vente. (Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes de Rupelmonde*, n° 32).

En octobre 1232, Anselme d'Aigremont avec Sarra, sa femme, vend aux religieuses de l'abbaye des Prés, de Douai, 30 muids d'avoine, 69 gelines, 2 chapons, 60 pains de la valeur d'un douaisien, 9 douaisiens de rente, et 21 bonniers de terre situés dans la paroisse de Templeuve. Il s'engage à indemniser les religieuses de toutes les pertes qu'elles auraient à subir dans le cas où le comte de Flandre ne confirmerait pas la vente qu'il leur a faite. (Noël Valois, *Cartulaire de Notre-Dame-des-Prés de Douai*, p. 18). Dans cet acte, Anselme, chevalier, est qualifié *seigneur d'Aigremont*, d'où la présomption que son père n'existait plus alors.

En novembre de cette année 1232, Anselme d'Aigremont et Sarra, sa femme, donnent aux religieuses des Prés 31 gelines, 31 pains de la valeur d'un douaisien et 2 douaisiens de rente. — A la même date, ils vendent aux religieuses 20 bonniers de terre situés en la paroisse de Marcq. (*Ibidem*, pp. 18 et 19).— En 1232 encore, Anselme avait vendu aux religieuses des Prés la terre de Cancompré tenant au chemin qui va de Templeuve à Pont-à-Marcq. Au mois de mars 1233, Gérard, sire de Waudripont, promet d'obliger les héritiers de Jean de Comines dont il est l'oncle et le tuteur, à werpir, quand ils seront en âge, l'abbaye de cette terre. Jean de Comines était fils d'Agnès, qui elle-même était fille de Meliciane, sœur de Gilles d'Aigremont, lequel était père d'Anselme. On demandait donc le consentement d'enfants qui étaient parents à un degré assez éloigné du vendeur. De plus, on exige d'Arnoul d'Audenarde qu'il se porte caution de l'engagement pris envers l'abbaye par Gérard, seigneur de Waudripont, son vassal. (*Ibidem*, p. 19).

En novembre 1232, en sa cour de Templeuve, Ansel d'Aigremont, chevalier, déclarait que Gossars de Lalaing, chevalier, avait vendu à Saint-Amé de Douai 6 bonniers de terre qu'il tenait de lui, Ansel, et situés entre Antreuilles, Ennetières et Avelin. *(Archives de Saint-Amé.* Communication de M. Brassart).

Par deux actes du mois de mai 1234, Anselme, sire d'Aigremont et de Wez, avoué de Tournai, reconnaît qu'il ne peut vendre l'avouerie qui lui vient de Gilles, son père, ni l'engager, si ce n'est à un bourgeois de Tournai. *(Annales de la Saciété historique et archéologique de Tournai*, t. I, pp. 29 et 30. Nouvelle série). Dans le premier acte seulement Anselme est qualifié *seigneur d'Aigremont.*

Ici se présente une difficulté. La succession de Gilles se divise sans retour : à Anselme et à sa descendance l'avouerie de Tournai, à Gérard et à sa postérité la seigneurie d'Aigremont. Mais quel est ce Gérard ? A mon avis, c'est un fils d'Anselme, frère de Gilles, soit que la seigneurie d'Aigremont lui ait été attribuée à la suite d'un arrangement de famille, les deux fils aînés d'Anselme I^er^ n'ayant pu retenir, l'un l'avouerie de Tournai, l'autre la seigneurie d'Aigremont, que sous réserve de la part ou de la légitime du cadet, réclamée peut-être par le fils de celui-ci ; soit que cette seigneurie ait été vendue à Gérard par Anselme III qui avait à satisfaire à des obligations pressantes constatées par une série d'aliénations précédentes, ou que, vendue à un tiers, Gérard l'ait revendiquée à titre de retrait lignager. Toujours est-il qu'après 1234 Anselme III et ses descendants cessent absolument de se dire seigneurs d'Aigremont. Ils ne sont plus de notre sujet.

Anselme d'Aigremont, frère de Gossuin et de Gilles, prend le nom patronymique de sa mère et se nomme «*Anselmus de Avesnes* » dans un acte de 1197 environ, où il désigne sa femme sous l'initiale M. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 65, sous la fausse date 1198). Cet Anselme, souche des seigneurs de Liez, à Raimbaucourt, doit être le chevalier d'Aigremont qui, entre 1208 et 1220, cède à l'abbaye d'Anchin douze parties d'une dîme audit Raimbaucourt (Escalier, *Abbaye d'Anchin*, p. 148). Il peut aussi être identifié avec Anselme d'Aigremont, chevalier, dit le Roi, « *Anselmum regem de Aigremont* » qui intervient en 1215 comme arbitre dans un débat entre l'abbé d'Hasnon et le boulanger de l'abbaye. (*Collection Moreau*, vol. 108, f° 76).

Suivant une note communiquée par M. le comte du Chastel de la Howardrie, Anselme d'Aigremont, chevalier, aurait eu de dame

Mahaut, son épouse, Jean d'Aigremont qui fut seigneur de Liez, à Raimbaucourt, d'où les de Liez. D'un autre côté, je crois que Gérard d'Aigremont qui, à partir de 1234-1242, va continuer la branche des seigneurs d'Aigremont détachée de celle des avoués de Tournai, était aussi un fils de cet Anselme, me fondant sur ce que des relations étroites et des intérêts communs subsistent chez les de Liez et les seigneurs d'Aigremont.

VI. Gérard, sire d'Aigremont, 1242, † avant 1260. En 1242, Gérard approuve un arbitrage arrêté entre l'abbé de Cysoing, d'une part, Arnoul de Landas, chevalier, et Nicholon del Bos, d'autre part, au sujet des limites de leurs terres respectives. Ces derniers tenaient leurs dites terres de Gérard, sire d'Aigremont. (Archives du Nord, *Fonds de Cysoing*, n° 77). — En mars 1244, Gérard, seigneur d'Aigremont, fait savoir que Huon d'Ardompré, son ami, a vendu à l'abbaye des Prés de Douai 2 bonniers et un quartier de terre devant la porte de Cancompré (Noël Valois, *Cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés de Douai*, p. 27). — En novembre 1246, Gérard, seigneur d'Aigremont, ratifie un achat de dix bonniers de terre et de rentes à Brunmortier en la paroisse d'Annœulin, fait par l'abbaye des Prés. *(Ibidem,* p. 30). Son sceau, rond, de 57 mill., figure un écu au lion passant couronné : † *Sigillum. Domini. Gerardi. de. Acrimonte.* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 402).

Gérard était mort en 1260. Au mois de janvier de cette année, Gérard de Landas, donnant à l'abbaye de Flines ses revenus du marais de Bonnance à Templeuve, sous condition de rachat facultatif, prie l'héritier de Gérard d'Aigremont de qui il tenait ces revenus en fief, de ratifier ladite donation. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 131). — Gérard, dont on ne connaît pas la femme, eut pour héritier Anselme qui suit.

VII. Anselme IV d'Aigremont, chevalier, 1277-1281. — En juillet 1277, Anselme d'Aigremont, chevalier, déclare qu'ayant vu les lettres par lesquelles Gérard de Landas, seigneur d'Esnes (en janvier 1250), avait donné à l'abbaye de Flines ses revenus provenant du marais de Bonnance, il approuve la donation et la convention faite avec l'abbesse et promet d'en garantir l'exécution. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 219). — En février 1279, Anselme, sire d'Aigremont, chevalier, avec Jean de Liez, se porte caution envers l'abbaye de Flines pour une terre acquise d'une demoiselle mineure. (*Ibidem,* p. 227). Le sceau

d'Anselme est rond, de 43 mill. et figure un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'un lion passant au canton dextre (1). † *Scel Monsigneur Ansel chevalier d'Égremont.*(Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 400). Les de Liez portaient la fasce d'hermines des d'Aigremont accompagnée en chef de trois fermaux rangés. — Anselme est encore cité dans un acte de la même abbaye du 5 mai 1281 : Monseigneur Ansiel d'Aygremont. (Hautcœur, p. 248).

Dans une enquête du 11 décembre 1310 relative aux marais de Bonnance, une religieuse de Flines dépose qu'un jour (qui pouvait remonter à une trentaine d'années), Anselme d'Aigremont, père de Gilles, de qui les marais de Bonnance étaient tenus en fief, se rendit à Flines et pria l'abbesse et le couvent de l'aider à marier sa fille. Il prétendait que l'abbaye y était tenue en raison de l'assignation à elle faite sur Bonnance ; mais il n'obtint rien. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 514).

A l'époque de cette enquête, Anselme IV était sorti de ce monde ; la religieuse en parle comme d'un seigneur qui n'existe plus et auquel son fils a succédé. On voit, en effet, celui-ci faire, en juin 1310, acte de suzeraineté à l'égard du marais de Bonnance tenu de la seigneurie d'Aigremont. (*Ibidem*, p. 512). — Anselme laissait :

1° N. d'Aigremont, fille qui était à marier vers 1280 ;

2° Gilles, qui lui succéda à la seigneurie d'Aigremont.

VIII. Gilles II, sire d'Aigremont, 1310-1334. — Gilles d'Aigremont, chevalier, ayant fait assigner à sa cour, en juin 1310, tous ceux qui croyaient avoir des droits sur le marais de Bonnance, le procureur du monastère de Flines exhiba, le 11 décembre suivant, le titre de 1277 qui fut trouvé bon et valable. (*Ibidem*, pp. 512 et 514). — Le 3 décembre 1326, Gilles, sire d'Aigremont et d'Évin (2), vidime l'acte d'arbitrage de 1242, entre l'abbé de Cysoing, d'une part, et Ernoul de Landas et

---

(1) Vers 1261, Anselme, le 11e dans la série des avoués de Tournai, avait changé ses armoiries et remplacé le lion passant par une fasce d'hermines. Le seigneur d'Aigremont, en adoptant cette fasce d'hermines, avait conservé le lion passant comme brisure ou comme distinction de branches.

(2) C'est la seule fois que la seigneurie d'Évin reparaît depuis la mort de Sarra qui l'avait apportée en mariage à l'avoué Renier le Borgne d'Aigremont. Y aurait-il ici une erreur comme il y en a une dans la date de l'acte donnée par l'éditeur du cartulaire de Cysoing : 1226 pour 1326.

Nicholon del Bos, d'autre part, sur les limites de leurs terres respectives. (I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 119, sous la fausse date 1226).

Le 18 février 1328, Gilles, sire d'Aigremont, chevalier, souscrit un acte qui confirme l'abbaye des Prés, de Douai, dans la possession d'une terre à Cancompré. Son sceau, rond, de 22 mill., figure un écu à la fasce d'hermines. † *Seel Gilles d'Aigremont.* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 404). Gilles, devenu le chef de la famille depuis la mort, en 1317, du dernier avoué de la maison d'Aigremont, avait pris les armes pleines, la fasce d'hermines ; c'était son droit.

Le 10 février 1330, Gilles, sire d'Aigremont, chevalier, et Anselme d'Aigremont, dit le Borgne, son fils aîné, écuyer, reconnaissent avoir reçu le prix des rentes vendues au chapitre de Saint-Pierre de Lille, pour une chapellenie fondée en l'église de Saint-Pierre de Flers par Agnès, dame de Favreules, veuve de messire Adam de Mastaing. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 654). — Mgr Gilles, sire d'Aigremont, était échevin des Timaux de la salle de Lille, le 20 janvier 1334 (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 558) et le 30 juin de la même année, (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 676), date après laquelle on ne le retrouve plus.

Gilles II d'Aigremont laissait, entre autres enfants peut-être, Anselme dit le Borgne, l'aîné, qui vient d'être cité, et très probablement Gilles d'Aigremont. Tous deux assistent, le 14 juin 1330, à un acte d'arrentement de terres à Ennevelin. Le sceau du premier présente un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'un lion passant au canton dextre : *Ansiel dégremont.* Le sceau du second présente un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'une étoile au canton dextre: *Seel Gillion dégremont.* (Archives du Nord, *Abbiette de Lille.* — Demay, *Sceaux de la Flandre,* n° 401 et 405).

IX. Anselme V d'Aigremont, dit le Borgne, 1334?-1364. — De cet Anselme, qui a dû succéder à son père dans la seigneurie d'Aigremont et prendre les armes pleines de la famille, on ne trouve pas d'autre mention que dans l'acte du 10 février 1330 ; celles qu'on pourrait rencontrer par la suite seraient comprises entre les années 1334 et 1374. Je le présume père de Jean qui suit.

X. Jean, sire d'Aigremont, 1364. — Un acte de 1364 par lequel sont reconnus les droits de l'abbaye des Prés, de Douai, sur la justice de Cancompré, est scellé par Jean, sire d'Aigremont, écuyer, dont l'écu

est à la fasce d'hermines : † *Seel Jehan Dégremont* ; par Jean d'Aigremont dit Antreulles, dont l'écu à la fasce d'hermines est brisé d'un filet en bande : † *S. Jehan Daigremont* ; par Gilles d'Aigremont dit Antreulles, dont le sceau offre un écu à la fasce d'hermines accompagnée en chef d'une étoile, au filet en bande brochant : † *Seel Giles Degremont* ; ces deux derniers comme hommes de fief dudit sire d'Aigremont. (Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye des Prés.* — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^os^ 406, 407, 408). En 1375, un Gillion d'Aigremont était bailli des religieux d'Anchin (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 664).

Jean serait le père de Jean II et de Gilles III, successivement seigneurs d'Aigremont, et peut-être aussi d'Anselme d'Aigremont, témoin, en 1389, d'une acquisition de rente faite par l'abbiette de Lille. Le sceau de celui-ci figure un écu à la fasce d'hermines, accompagnée d'un croissant au canton dextre : † *Seel Ansiel Dergremont.* (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 3018).

XI. Jean II, seigneur d'Aigremont, mort avant le 26 avril 1391. — Ce que l'on sait de Jean II se borne à cette note qu'à son trépas, arrivé avant le 26 avril 1391, la seigneurie d'Aigremont passa à son frère Gilles.

XII. Gilles III, sire d'Aigremont, 1391-1398. — Gilles servait, le 26 avril 1391, le rapport et dénombrement de son fief d'Aigremont, gisant à Ennevelin et en plusieurs autres paroisses de la châtellenie de Lille, lequel fief était chargé d'un viage au profit de Monseigneur de Tourmignies et de Madame sa femme, et d'un demi-quint que pouvaient réclamer Jacques de la Blanquerue et Pierre de Laubel à cause de sa femme Jacqueline d'Aigremont. (Archives de la Chambre des Comptes, n° 74 : *Rapports et dénombrements originaux des fiefs mouvant de la salle de Lille*).

Déjà, antérieurement à 1372, un demi-quint avait été écliché de la seigneurie d'Aigremont et constituait le fief Cosset au hameau d'Ardompret, à Templeuve ; l'autre demi-quint, sensiblement le même que le fief Cosset, consistait en 38 cents de terre, 12 rasières et 2 havots d'avoine, 2 chapons, 5 sous, 15 œufs, 5 hommages, etc. (*Ibidem* n° 93 : *Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille* par Jean Scapelinck, greffier du bailliage de Lille, f° 157). Le petit sceau appendu au dénombrement du fief d'Aigremont servi par Gilles figure la fasce d'hermines dans un encadrement gothique.

Il y avait très probablement affinité entre les sires d'Aigremont et les sires de Tourmignies qui portaient aussi la fasce d'hermines et chez lesquels le prénom de Gilles était en quelque sorte héréditaire. En 1274, Gillion de Tourmignies, chevalier, assistait, comme avoué, Sarra, fille de Regnier le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai (A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, Preuves n° 151). Dans les actes du siècle suivant, Gilles de Tourmignies et Gilles d'Aigremont figurent plusieurs fois ensemble comme chevaliers échevins des Timaux. En 1272, Gilles de Tourmignies, chevalier, et en 1390, Gilles, seigneur de Tourmignies, possédaient au hameau d'Ardompret, à Templeuve, le fief Cosset, « jadis écliché du fief d'Aigremont », et voici qu'en 1391, le rapport du fief d'Aigremont constate que cette seigneurie était chargée d'un viage au profit des époux de Tourmignies.— Au 30 septembre de la même année 1391, Gilles, seigneur de Tourmignies, pair du château d'Épinoy, portait la fasce d'hermines au lambel de trois pendants. *(Communication de M. Brassart).*

En 1397-1398, un procès était intenté par l'abbesse de Notre-Dame des Prés, de Douai, contre Gilles, écuyer, seigneur d'Aigremont, Jean Brunel, son bailli, Gillard d'Aigremont, bâtard, et Pol d'Aigremont, sergents dudit Gilles d'Aigremont, à cause d'un abus de pouvoir commis par ces derniers dans la juridiction de la terre de Cancompré appartenant à la susdite abbaye. *(Fonds de l'abbaye des Prés*, carton 5). Gilles III est le dernier seigneur connu du nom d'Aigremont.

On trouve ensuite comme seigneurs d'Aigremont : Jacques de Grantraing, de Tournai , 1447 ; — Jean de Grantraing, 1469 ;— Jacques de Thieulaine ; — Nicolas de Thieulaine, son fils, mort en 1538, ayant pour héritière Jeanne Thieulaine, sa sœur ; —Wallerand de Thieulaine, époux d'Isabeau Petipas, 1554 ; — leur fille, Barbe de Thieulaine, héritière d'Aigremont, femme de Gilles Vander Eechoute, 1561 ; — Floris Vander Eechoute, leur fils, chevalier, écoutète de la ville de Bruges, 1611 ; — Henri Vander Eechoute, seigneur de Pumbecq, par donation dudit Floris, 1648 ; — Pierre-Louis Jacobs, écuyer, seigneur d'Hailly, Lompret, etc., secrétaire du Roi, par achat ; — Henri-Ambroise-Ernest Jacobs, son fils, mort le 25 août 1764 ; — Henri-Louis-Marie Jacobs, fils du précédent, marquis d'Aigremont.

Le **Bois du Flocq-Wattier,** à Ennevelin, tenu de la seigneurie d'Aigremont à une paire d'éperons blancs de relief ; sur le chemin qui conduit à Fauquepel et le long de la Marque.

A Charles de Saint-Venant, chevalier, seigneur de la Cessoye, 1620.

Bourgeois, à Ennevelin, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 100 sous de relief et une blanche lance de service d'ost, consistait en 7 cents de pré et en rentes sur 7 quartiers 2 cents de terre.

A Julien Chuffart, puis à Jean, son fils, en 1620.

Fauquepel, à Ennevelin, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, consistait en 7 cents de terre, en rentes sur 38 bonniers 1269 verges, en un terrage sur 5 cents de terre de la cure d'Antreulle, et en trois hommages.

Fauquepel appartenait à Jean du Bosquiel, écuyer, seigneur des Plancques, en 1587 ; — à Marie de Pontrewart, dame d'Antreulle, épouse de Quentin Allegambe ; — à Martin Muette par achat des précédents ; — aux héritiers de celui-ci en 1620.

Les Fourchons, à Ennevelin, tenus de la seigneurie d'Aigremont à une paire de blancs gants de relief et une blanche lance sans fer de service d'ost, consistaient en 22 cents de bois et prés sur le chemin du Platel à la Goulée.

Les Fourchons appartinrent successivement à Jean Morel, de Lille, en 1603 ; — à Marguerite Morel ; — à Jacques Cocquet, tanneur à Lille en 1620.

Lannoy, à Ennevelin, tenu d'Aigremont ?

A Messire Henri-Louis-Marie Jacops, chevalier, marquis d'Aigremont, seigneur de Lompret, Mailly, etc. 1775.

Le **Grand-Rosuel,** à Ennevelin, fief vicomtier tenu en 1775 du Marquis d'Aigremont à cause de sa seigneurie de Lannoy ; comprenant 1° un plantis ou flégard de 25 verges où sont placés les bancs plaidoyables et le pilori du fief, sur le chemin de l'Église vers le Ponchel Vendin ; 2° des rentes ; 3° les droits de plantis, de chasse, d'afforage, la succession des bâtards, les biens épaves ; 4° le droit d'établir bailli, échevins et sergents.

Marie-Jeanne Scrieck, dame du Grand-Rosuel, du Chastelet, veuve de Philippe-Ignace de Gruson, seigneur de Lassus, d'Hoogheneslande,

mourut le 13 novembre 1753, âgée de 87 ans. Elle avait fait enregistrer ses armes : *Coupé, d'azur sur argent, à un lion de l'un en l'autre, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'un croissant d'argent.* (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 222). Leur fille Marie-Henriette-Françoise de Gruson, dame de Lassus, d'Hoogus Lanef, du Châtelet, etc., avait épousé Jean-François Obert, écuyer, seigneur de Beauregard, Walle, etc. Elle mourut le 1er juin 1758, âgée de 70 ans. Marie-Catherine-Henriette Obert, leur fille, épousa Maximilien-Joseph-Xavier Le François, seigneur de Clercq, à Saint-Omer. Ils eurent pour successeur leur fils, Omer-Gratien-Zéphirin Le François, 1775.

Le **Marlix**, à Ennevelin, tenu de la seigneurie d'Aigremont à 30 sous de relief et un cheval de 30 sous de service d'ost, contenant un bonnier d'héritage au chastel d'Aigremont et au hameau de Le Planque.

A Gilles Le Théry ; — Julien Chuffart ; — Jean, son fils, 1620.

Le **Bois,** à Ennevelin, tenu de la Salle de Lille, à 10 livres de relief ; contenant 14 bonniers en trois pièces, savoir 6 bonniers de prés appelés le marais Sébinois, formant le fief suivant, 4 bonniers de bois appelés le Bois Wattier et 6 bonniers de terre appelés la terre des Auwys ; — réduit à 10 bonniers par éclichement.

Jean Keres, chevalier, sire de Franssures et de Lengillers, 1376 et 1389 ; — Jean Dengremont, dit Galois ; — Jores Verdière, 1458 ; — Pierre Le Bailly, 1561, mort en 1595 ; — Pierre Thévelin ; — Alard Thévelin, son frère, 1623 ; — Jeanne Thévelin, fille d'Alard, épouse Antoine de Hailly, avocat, 1637.

Le **Marais Plantis,** à Ennevelin, tenu de la Salle de Lille.

A maître Robert du Bus, écuyer, seigneur de Breusé, avocat fiscal, 1615.

Le **Marais Sébinois,** à Ennevelin, tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenant 6 bonniers de prés et bois démembrés du fief du Bois et sis à La Broye sur le chemin conduisant à la Poullée.

Suivant toute apparence, ce fief appartenait, au XIIIe siècle, à la famille d'Aigremont. Ricard Pilate, bourgeois de Douai, le recueillit, en 1317, de la succession d'Anselme III d'Aigremont, avoué de Tournai,

son frère utérin. Plus tard le Marais Sébinois était aux mains de Jean Quieret, sire de Franssures qui, en 1361, possédait une maison dite la Bretèque sur la place de Douai, laquelle avait aussi appartenu à « feu noble homme Mgr Anselme d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai (1). »

On trouve ensuite : Jeanne Bernard, veuve de Grégoire Le Mesre, par achat de la veuve du sieur de Libersart, 1532 ; — Arnould Le Mesre, fils de feu Grégoire, 1561 ; — Nicaise de La Porte, par achat d'Arnould Le Mesre, 1584 ; — Gilles de La Porte, bourgeois de Lille, fils de Nicaise, 1615 ; — Paul de La Porte, fils de Gilles, 1622. Philippe IV, roi d'Espagne, accorda des lettres de chevalerie à Nicaise de La Porte, seigneur de Sébinois, procureur fiscal général de la Gouvernance de Lille, issu de la noble famille de La Porte, originaire de la châtellenie de Lille, et qui comptait parmi ses membres un Jean de La Porte, lequel portait en 1415 le titre de chevalier, et un Paul Van Dale, seigneur de Lille, créé chevalier au siège de La Goulette (2).

III. Fiefs à Ennevelin tenus de diverses seigneuries.

Bierbaix, à Ennevelin, au hameau de La Broye, fief vicomtier tenu de la cour et halle de Phalempin à 10 livres de relief, contenant 23 bonniers d'héritage.

Jean de Le Cambe, dit Ganthois, 1456. — Jean de Le Cambe, fils de Jean, 1504. — Guillaume de Boulogne, prêtre, 1560. — Jacques de Pottes, mort en 1580, fils mineur de Jean de Pottes, seigneur d'Aulnoit. — Philippe de Saint-Venant, héritier dudit Jacques.

Le Maresquiel, à Ennevelin, fief tenu du châtelain de Lille à une paire d'éperons de relief, consistant en halloteries et rejets de tout le riez du Maresquiel assez près de Fretin.

Pierrard La Vente. — Pierre de Vendeville. — Jean Lachier. Nicaise Le Mesre dit le censier.

---

(1) Communication de M. F. Brassart, de Douai, d'après les archives des hospices de cette ville, *Inventaire supplémentaire, manuscrit 253bis*, et d'après le *Registre K* de l'Hôtel de Ville, p. 109.

(2) Chambre des comptes, *Inventaire sommaire*, B. 1666.

Le Maresquiel, hameau d'Ennevelin. — Plusieurs hôtes du Maresquiel tenaient leurs héritages du châtelain de Lille et lui devaient 31 deniers et un chapon.

Une famille de Maresquiel florissait au XIII[e] siècle. Gilles de Maresquiel (Mareskiel), chevalier, assistait, le 9 juin 1218, à une donation faite à l'abbaye de Cysoing par Mathieu, chevalier de Cysoing. (Fonds de Cysoing n° 46). — En 1232, Robert de Maresquiel (Mareschiel), Aelis, sa femme, et Marote, sa fille, vendaient à l'abbaye de Cysoing une portion de leur dîme d'Ascq. (Fonds de Cysoing n° 66).

La Bosse, à Ennevelin, tenue de la seigneurie d'Anstaing, comprenant un château avec 13 bonniers 9 cents d'héritage et des rentes.

A messire Jean de Montmorency, chevalier, comte d'Estaires, seigneur de Bersée, baron de Wastines, seigneur de Hellin, etc., gouverneur de Lens et d'Hénin-Liétart, en 1620.

Jobecque, à Ennevelin, tenu de la seigneurie d'Anstaing à 10 livres de relief, comprenait 6 bonniers d'héritage sur la piedsente d'Ennevelin à Antreulle.

A Antoine de La Broye, seigneur de Bois-Fermez, Marchenelles, etc. en 1620.

Les Candelets, à Ennevelin, tenus de Faches à 10 livres de relief, consistaient en rentes sur des héritages sis au hameau de Hellin.

A Jean Du Gardin ; — à Liévin Du Gardin, mort en 1647 ; — à Martin Waresquiel, mort en 1712 ; — au sieur de Mégalant, par donation de Claire Waresquiel, sœur de Martin, 1712.

Les Forzaux, alias **Robette**, à Ennevelin, fief tenu de Faches à 10 livres de relief, consistant en 9 cents de terre avec flégard et lieu seigneurial planté d'arbres faisant partie de la petite place d'Ennevelin.

A Gilles de La Cessoye, bourgeois et marchand à Lille, 1610. — Adrien-Emmanet d'Avesnes, fils et héritier de Guillaume et de dame Isbergue de Houget. — Le sieur de Sailly a fait rapport de ce fief le 14 février 1686.

Olchain, à Ennevelin, tenu de Gondecourt, contenait 3 bonniers 324 verges et demie en plusieurs parties.

A François de L'Espierre, en 1603.

Gorghehel, à Ennevelin, fief vicomtier tenu de la pairie de Madringhem à Lomme; comprenant un manoir avec 9 bonniers et un quartier de terre et des rentes.

Georges Verdière, 1470-1476. (*Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 2e série, t, IV, pp. 15 et 47). — Jean Verdière, chevalier, seigneur de Libourne. — Pierre Le Wattier, 1511. — Pierre Le Wattier. — François du Grospré, fils de Jean du Grospré, chevalier, président du Conseil d'Artois, et de Catherine de Thieulaine, dame de Lestoquoy, à Annœullin, était seigneur de Gorghehel et de Lestoquoy. Il est mort le 18 octobre 1654, laissant de sa femme Anne de Belvalet : Antoine qui suit; Marie du Grospré, épouse de Philippe de Brogniart; Jacqueline, épouse de Jean-Baptiste de Geneviers; et Éléonore-Françoise du Grospré, alliée à Jacques-Onuphre de Belvalet.

Antoine du Grospré, seigneur de Gorghehel et de Lestoquoy, épousa, en 1645, Marie-Madeleine d'Oye, qui était veuve en 1671. Leurs enfants furent : Ghislain-Robert, qui suit; — Marie-Anne-Catherine du Grospré, épouse de François-Albert d'Oye; — Isabelle-Thérèse du Grospré, femme de Wallerand-François-Joseph du Bois de Hoves, seigneur de Hérignies, à Attiches.

Ghislain-Robert du Grospré, chevalier, seigneur de Gorghehel et de Lestoquoy, et de Bruielles par achat, grand bailli de Bailleul en Flandres, épousa N... Blondel, fille de Gilles, lieutenant-général de la Gouvernance de Lille, seigneur de Pret. Grospré portait *d'hermines à la croix ancrée de gueules.* (*Nobiliaire des Pays-Bas*, édition de Herckenrode).

Croyel, à Ennevelin, tenu de Mérignies et La Broye au relief du revenu d'une année; contenant un cent et demi de terre.

A Pierart Platharnois, 1505. — Christophe Lemesre, 1561.

Le **Petit-Labroye**, à Ennevelin, fief vicomtier tenu de Mérignies et La Broye; comprenant 3 bonniers 613 verges de terre et des rentes.

Wallerand Prévost, fils de Jacques, 1456. — Louis Prévost. — Jennot Prévost, son fils, 1505. — Jeanne Prévost de Basserode, épouse de Jean de Hennin, écuyer, seigneur de Cuvilliers, 1561. — Jean Morel, de Lille, 1603. — Dame Marie-Thérèse Stappart, veuve du sieur Pierre Delespaul, 1707-1713. — Le sieur Vandergraet, seigneur du Petit-Labroye, fit défaut à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États-Généraux en 1789.

Le Querue, à Ennevelin, fief vicomtier tenu de la seigneurie de la Broye incorporée à la terre de Mérignies, à 10 livres de relief, comprenait un manoir avec deux bonniers de prés et bois sur le chemin du Maresquiel au Marais, et des rentes.

Le Querue appartint successivement à Jean de Sauch ; — à Jean, son fils, en 1456 ; — à Jeanne Fissiel, épouse d'Étienne Denis ; — à Jacques Denis, bourgeois de Lille ; — à Wallerand du Courouble, docteur en médecine, par achat du précédent, 1563.

Hellin, à Ennevelin, tenu de la seigneurie de Sainghin à cent sous de relief, consistait en rentes.

A messire Jean du Mez ; — Robert Du Pret, en 1568 ; — Catherine du Pret, nièce et héritière féodataire dudit Robert, 1621.

Espaing, à Ennevelin, tenu de la seigneurie du Fermont à Seclin ; contenant 6 bonniers 10 cents d'héritage valant en cense 100 livres parisis, 20 rasières de blé et 2 chapons en plume.

A maître Nicolas Lespillet, docteur en médecine, à Lille, par achat en l'an 1570.

Le Pré d'Antœulle, à Ennevelin, fief tenu de la seigneurie du Fermont, à Seclin, à cent sous de relief, consistait en 15 cents d'héritages près du Pont Thibaut.

Le **Mez**, à Ennevelin, au hameau de Hellin.

Robert Du Pret, 1568 ; — Catherine Du Pret, veuve d'Antoine de La Vichte, seigneur de Nieuvenhove, 1585-1587 ; — Georges de La Vichte, écuyer, seigneur du Busqueau, 1595 ; — Françoise-Isabelle de La Vichte, née vicomtesse d'Herbodeghem en 1659, fille d'Ignace de La Vichte, chevalier, et d'Antoinette de La Vichte, sa nièce ; laquelle Françoise-Isabelle épousa, en 1670, Barthélemy-François-Joseph de Hangouart, baron d'Avelin ; — Charles-Philippe de Hangouart, chevalier, comte d'Avelin, seigneur de Seclin, Marcq, Antreulles, Attiches, La Madeleine, La Mairie de Gondecourt, etc., mort en 1749.

Seigneurie de l'Abbaye de Berclau, à Ennevelin. — L'abbaye de Berclau, en Artois, possédait à Ennevelin une seigneurie avec bailli et juges et aussi une pairie à Lille. Le 21 mars 1393, le bailli à religieux et discret Monsigneur Le Prévost de l'abbaye de Berclau, pour sa

seigneurie de Anevelin, et les juges rentiers passaient à loi une vente de onze cents de terre faite au chapelain de Saint-Pol en l'église de Saint-Pierre de Lille. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* p. 838, et aussi à la page 1058).

La **Louverie** et Le **Molinel,** à Ennevelin, dépendances de Douai.

12. GENECH.

I. La seigneurie et les seigneurs.

Fief et seigneurie de la baronnie de Cysoing en toute justice haute, moyenne et basse, comprenant 94 bonniers, un terrage sur 42 bonniers et demi, un moulin à vent, les étrains, pailles et crépures de toutes les dîmes de Genech ; droit de senne, droit de maltôte sur le vin et la cervoise, droit de tonlieu et de pennage ; des rentes sur plusieurs hôtes et tenants ; 12 hommages parmi lesquels : la Bourgeoisie, le Pret-Rouet et la Ratterie à Genech.

A partir de la première moitié du XVII[e] siècle, les seigneurs de Genech prennent le titre de comtes de Genech ; mais j'ai en vain cherché l'acte de l'érection de la seigneurie en comté.

Une famille du nom de Genech florissait aux XII[e] et XIII[e] siècles. En 1182, Évrard, évêque de Tournai, déclarait que Gérulphe de Genech, chevalier, de l'assentiment de sa femme et de ses fils, avait conclu un accord avec l'abbaye de Cysoing au sujet des dîmes de Genech et avait renoncé à certains droits qu'il prétendait indûment avoir sur ces dîmes (1). En 1188, Gérulphe est témoin de l'acte par lequel Jean, avoué de Cysoing, en compensation de trois quartiers de terre qu'il devait fournir à l'abbaye de Cysoing, lui cède le *vicus* de l'Arbrée (2).

De noble dame Ogive de Genech était en partie tenue la dîme que Jean de Maisnil possédait à Templeuve et qu'il vendit, en 1221, à

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 58.

(2) *Ibidem*, p. 63.

l'abbaye d'Anchin. A cette vente figurait aussi comme témoin Nicolas-Houard de Genech, fils d'Ogive (1).

Jean de Genech figure dans deux actes de 1226 et 1228 (2). En 1231, Jean, chevalier, seigneur de Genech, donnait à l'abbaye de Loos les droits de pâturage et de parcours sur la terre de Genech (3).

La seigneurie de Genech passa peu après dans la maison d'Antoing. Au mois de décembre 1257, Hugues, sire d'Antoing, et Marie de Cysoing, sa seconde femme, font un échange avec la maison du Temple de Cobrieux au sujet de leur fief de Genech qu'ils tenaient de Hellin, seigneur de Cysoing (4). Leur fils Alard d'Antoing, chevalier, était seigneur de Briffœul et de Genech à la fin du XIII^{e} siècle (5).

On trouve ensuite Daniel Alarts, seigneur de Genech, en 1411 (6). Marie Alaert, dame de Capryck et de Genech, épousa Oudart de Blondel, baron de Pamèle, ber de Flandre. Leur fille Isabeau de Blondel, dite de Joigny, dame de Genech, s'allia avec Pierre, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, de Genech, marié à Honorine de Montmorency, fille de Jean, sire de Nivelle. Il en eut Jean, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, de Genech, qui épousa Marie de Rubempré, dame de Bourghelles. De cette alliance vint Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, de Genech, chevalier-commandeur de l'ordre militaire d'Alcantara, général des armées, conseiller d'état, grand bailli du Hainaut, gouverneur de Valenciennes et de Tournai, mort en mars 1574, des suites de ses blessures.

Philippe avait épousé Bonne de Lannoy, dame de Maingoval, d'Iwuy, dont il eut entre autres enfants, Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, seigneur de Genech, Avelin, Auberchicourt, Bourghelles, etc., chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général de la province d'Artois, mort le 13 mars 1635, laissant de sa seconde femme, Marie-Alexandrine de Noyelles, dame de Bours, deux fils dont le cadet, Albert-André de Sainte-Aldegonde, fut le premier

---

(1) *Ibidem*, p. 114. — Archives du Nord, fonds d'Anchin, original.

(2) Devillers, *Inventaire des Archives des commanderies belges*, pp. 185 et 190.

(3) Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Loos, n° 100.

(4) F. Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 346.

(5) *Ibidem*, p. 242.

(6) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*. B. 1406.

comte de Genech, seigneur de Bourghelles, d'Avelin, etc. Il épousa, en 1633, Anne d'Oignies, dame de Rosembois et de Fromelles. De ce mariage sortirent cinq enfants dont l'aîné, Maximilien-François de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, s'allia à Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de Noircarmes, sa cousine germaine.

Les enfants de Maximilien-François et d'Isabelle-Claire-Eugénie moururent sans postérité et eurent pour héritier Balthazar de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, seigneur de Rosembois. Celui-ci mourut le 8 septembre 1707, laissant de sa seconde femme, Marie-Françoise de Lannoy des Prets, Baltazar-Alexandre de Sainte-Aldegonde, comte de Genech, qui épousa, en premières noces, Marie-Jacqueline d'Ennetières, veuve du baron de Flers, et, en secondes noces, en 1750, Marie-Françoise-Michelle Libert, dame de Quart et du Molinel, veuve de N. Bidé de la Granville. Ses enfants furent : du premier lit, Albert-Alexandre, dit le comte de Sainte-Aldegonde ; François-Balthazar, dit le chevalier de Sainte-Aldegonde ; et du deuxième lit, Marie-Catherine-Françoise-Joseph de Sainte-Aldegonde.

La maison portait : *écartelé au 1^er^ et 4^e^, d'hermines à la croix de gueules chargée de 5 roses d'or ; au 2^e^ et 3^e^ d'or à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent.*

François-Balthazar-Joseph-Ghislain, comte de Sainte-Aldegonde de Genech, figure parmi la noblesse du bailliage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

II. Fiefs sis à Genech.

La Bourgeoisie, à Genech, fief tenu de Genech, contenant 3 bonniers 13 cents d'héritage valant en cense 18 livres parisis le bonnier.

A la veuve et aux hoirs de François de Madre, de Bachy, par achat fait par le père de ladite veuve, Jeanne du Durer, en 1543. — Les descendants de François de Madre et de Jeanne du Durer furent, entre autres, Louis, son fils ; Jaspar, son petit-fils, fils de Louis ; Denis, son arrière-petit-fils, fils de Jaspar.

Denis de Madre, écuyer, prévôt de Cysoing en 1681, seigneur de Bourlivet, à Templeuve-en-Pèvele ; du Fay, à Cobrieux ; de Beaufremez,

dit d'Isenghien, à Cysoing, est aussi qualifié seigneur de *Bourchoisi* (La Bourgeoisie) à Genech. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. II, pp. 515-517).

Le Pré Rouet, à Genech, fief tenu de Genech, contenant 12 cents de terre.

Martin de Moncheaux, 1603.

La Ratterie, à Genech, fief tenu de Genech, contenant 10 bonniers 8 cents d'héritages avec 12 bonniers de terres cottières.

Hugues Segon, seigneur de Wyonval, demeurant à Lille, 1585.

Le Chastelet, à Genech, hameau de Fournes ; fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 100 sous de relief, comprenant 5 bonniers environ et quelques rentes ; tenant à la piedsente qui mène à *Hottez* et au chemin de la Croix de Fournes à la Febvrie.

Jacques Bauchans, 1373. — Jacques Bauchans, 1389. — Marguerite d'Auberchicourt, veuve de noble homme Jean de Watines, 1447 et 1470. — Mahieu de Faches dit Jovenel, 1459. — Guillaume Hangouart, fils de feu Roger, chanoine de Lille, 1561.— Jeanne Hangouart, sœur dudit Guillaume, femme de maître Jean Le Fol. — Philippe Frémaut, par achat de Paris Hangouart. — Jean Frémaut, fils dudit Philippe, 1588. — Martin de Moncheaux, écuyer, bailli de Genech, par achat de Jean Frémaut, bourgeois de Lille, en octobre 1598. — Martin de Moncheaux, écuyer, 1617. Le testament de Martin de Moncheau, écuyer, seigneur du Chastelet, et de Marguerite de Willem, sa femme, est aux Archives de Tournai. Cet acte, daté du 23 décembre 1620, fut approuvé le 26 janvier 1623 (Comte du Chastel, *annotations du Livre Noir*, p. 11). — Charles de Moncheaux, fils de Martin, 1623. — Marie-Jeanne Scrick, dame du Grand Rosuel, du Chastelet, veuve de Philippe-Ignace de Gruson, seigneur de Lassus, d'Hoogheneslande, morte le 13 novembre 1753, âgée de 87 ans. Leur fille Marie-Henriette-Françoise de Gruson, dame de Lassus, Hoogues-Lanef, du Châtelet, etc., avait épousé Jean-François Obert, écuyer, seigneur de Beauregard, Walle, etc. Elle mourut le 1er juin 1758, âgée de 70 ans. Marie-Catherine-Henriette Obert, leur fille, épousa Maximilien-Joseph-Xavier Le François, seigneur de Clercq, à Saint-Omer. Ils eurent pour successeur leur fils Omer-Gratien-Zéphirin Le François, 1775. (Est-ce le Châtelet de Fournes-Genech) ?

La Clocqueterie, à Genech, hameau de Fournes, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, contenant 5 bonniers 15 cents et des rentes ; tenant à la rue Des Prez, au vivier du Fay, au bois de Lannoy et au chemin de la croix de Fournes à la Febvrie.

Maître Claude Tesson, licencié ès-lois, et demoiselle Catherine Cuvillon, sa femme. — Antoine Mollet, par achat des précédents le 29 novembre 1604.

Englebert, à Genech, appelé aussi le fief de *la Motte de Cobrieux*, tenu de Cobrieux au relief d'une paire d'éperons blancs, et situé sur le chemin de Cobrieux à Genech.

Le Moulinet, à Genech, hameau de Fournes, enclavement du Tournaisis ; contenant 5 bonniers 11 cents et demi.

La Ramée et le **Bois Liebelet,** à Genech, fief tenu médiatement de Cysoing ; vendu en 1240 à l'abbaye de l'Honneur Notre-Dame, d'Orchies (Hautcœur, *Cart. de Flines*, XXV).

13. GRUSON.

I. L'antique domaine de Gruson.

Gruson était sous Charlemagne une dépendance du fisc d'Annappes. En 812, quand ce prince promulgua son célèbre capitulaire *de villis* et qu'il le remit à ses envoyés ou *missi dominici* pour le faire exécuter dans les provinces, il leur donna en même temps des modèles de description et d'inventaire, c'est-à-dire des instructions sur la manière dont il voulait que les choses de ses fiscs fussent recensées et catalo-guées. L'un de ces inventaires a été conservé ; il concerne le fisc d'Annappes et Gruson.

Parmi les dépendances du chef-manse domanial, nous avons trouvé dans la villa de Gruson, disent les envoyés de Charlemagne, des moindres manses domaniaux, *mansioniles dominicatas*, où il y a trois écuries et une court ou métairie, *curtem*, close d'une haye, un jardin avec des arbres, 10 oies, 8 canards et 30 poulets. Dans une autre villa nous avons trouvé des mêmes mansioniles avec une basse-cour close d'une haye et renfermant trois écuries ; une vigne d'un arpent, un

jardin avec des arbres, 15 oies, 20 poulets. Dans cette villa nous avons trouvé des mansioniles avec deux écuries, une grange, un jardin et une basse cour close d'une haye (1).

Transmises par Charlemagne à son fils Louis le Débonnaire et données en dot par celui-ci à sa fille Gisèle, épouse du comte Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing, les villes d'Annappes et Gruson reparaissent dans le testament de ce dernier, en 867. A Bérenger, son second fils, Évrard donne, entre autres biens, sa court d'Annappes avec toutes ses dépendances, moins Gruson qu'il destine et qu'il attribue en effet à son troisième fils Adelard. Ce partage ayant été modifié quelque temps après, Gruson fut en partie attribué à Rodolphe, le quatrième fils d'Évrard, qui consentit à l'abandon de 12 bonniers de terre labourable, en 870, et d'un manse en 874, pris sur cette terre en faveur d'un oratoire fondé et doté par sa mère, à Cysoing. Ces manses cédés par Rodolphe se retrouvent parmi les possessions du monastère de Cysoing dont il fut le premier abbé.

Jusqu'au XII^{e} siècle, on ne rencontre plus le nom de Gruson. Dans l'intervalle, ce domaine dut suivre le sort des autres biens que saint Évrard avait légués à ses fils et que Bérenger recueillit. Par sa fille Gisèle, Bérenger laissa une nombreuse et illustre postérité et ce serait par l'une de ses descendantes, la princesse Clémence, fille de Guillaume, comte de Bourgogne, et épouse de Robert II dit de Jérusalem, que, selon certaine assertion, la terre de Gruson serait entrée dans le domaine particulier des comtes de Flandre qui, dans la suite, l'auraient inféodée.

Vers 1148, Anselme, évêque de Tournai, confirme l'abbaye de Cysoing dans la possession de l'église de Gruson ainsi que des biens donnés pour l'usage du curé, lesquels biens étaient tenus d'Amauri de Landas, donateur lui-même d'un bonnier de terre (2). Les de Landas possédaient à Gruson une seigneurie qui a retenu leur nom.

Un Nicolas de Gruison figure, en 1221, comme caution de Gérard de Brébiron engageant au doyen de Tournai un muid de blé et un muid d'avoine à prendre sur la dîme de Landas (3).

---

(1) Th. Leuridan, *Une revendication. Annappes et Gruson sous Charlemagne*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 1890.

(2) Fonds de Cysoing, original. Imprimé dans I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, N° XIV.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, N° III.

Dans un titre de Marchiennes, en 1252, un Alard de Landas est qualifié seigneur de Gruson (1). A sa mort la terre de Gruson paraît avoir fait retour au domaine particulier du comte de Flandre qui en disposa en faveur de Guillaume de Mortagne, fils d'Arnoul de Mortagne, châtelain de Tournai, et d'Yolente de Coucy.

Par ses lettres du 27 décembre 1288, Gui de Dampierre donne à son cher et féal Guillaume de Mortagne, chevalier, tout ce qui lui appartient à Gruisons, tant en rentes, viviers, hommages, qu'en tout autre chose. Guillaume devait en jouir comme en avait joui, de son vivant, Alard de Landas, et les tenir du comte en accroissement du fief du Bois de Glançon qu'il avait acheté de Marie héritière de Mortagne, sa nièce. Le comte promettait de le garantir contre tous ceux qui le troubleraient dans sa possession et mandait aux hommes de Grusons de lui faire hommage (2).

II. La seigneurie de Gruson relevant de Templeuve-en-Dossemer.

Outre le domaine tenu directement du comte de Flandre et donné à Guillaume de Mortagne en accroissement de son fief de Glançon, il existait dans le village plusieurs fiefs relevant de Templeuve-en-Dossemer, dont l'un a retenu le nom de seigneurie de Gruson.

Le fief vicomtier de Gruson, tenu de la seigneurie de Templeuve-en-Dossemer à 10 livres de relief, comprenait un manoir avec 22 bonniers 724 verges de terre, deux viviers contenant ensemble 33 cents, et des rentes. Tous les hôtes du lieu qui avaient pourceaux au jour de Saint-Rémi devaient pour chaque bête le droit de pennage d'une obole qu'ils étaient tenus d'apporter au seigneur ou à son bailli. 19 hommages relevaient de la seigneurie de Gruson.

Vander Haer dit avoir trouvé par titre de l'an 1299, Jean de Lille, seigneur de Gruisons, et par autre titre de l'an 1351, Mahaut de Lille, demoiselle de Gruisons, faisant certaine donation à Jean de Lille, son neveu (3). Cette note est embarrassante. A quelle branche de la famille

---

(1) Archives du Nord, *Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes*, p. 251.

(2) Saint-Genois, *Monumens anciens*, t. II, p. 764.

(3) *Les Chastelains de Lille*, p. 215.

de Lille appartenaient ces personnages et en particulier Méhaut de Lille ? En 1351, il n'y a plus de Jean dans la branche aînée tombée en quenouille en 1302. Vander Haer porte bien dans la carte généalogique des châtelains une Méhaut de Lille, fille de Jean III et de Méhaut de Mortagne, mais cette Méhaut, sœur de Thomas de Lille, auteur d'une branche cadette établie à Fresnes, serait tante de Thomas II de Lille et non cousine comme se dit la demoiselle de Gruison dans son testament fait à Tournai le 14 octobre 1348. Elle possédait à Gruson un fief acquis par sa mère de Watier Le Jovene et tenu de Dossemer et trois fiefs au Bois du Ploych (à Phalempin), l'un de 25 bonniers venant de son père et les deux autres provenant du remploi de la dot de sa mère (1).

Après la famille de Lille on trouve messire Jean de Bouberch, chevalier, seigneur de Gruison, nommé dans le testament de Jean de Huvese, dit d'Orchies, en 1410, et Robert de Boubech, seigneur de Chepy et de Gruisson, mort en 1421 (2). Autre difficulté. Suivant M. du Chastel, Yolande de Péronne, dite de Lille, fille de Jean III, châtelain de Lille, et de Méhaut de Mortagne, était, en 1293, épouse de Gérard de Abbeville, sire de Bouberch, chevalier, et ce serait par cette Yolande que des droits sur Gruson, village et fief lès-Cisoing-en-Pévele, furent acquis à la maison de Boubers, dont les membres possédèrent cette seigneurie à la fin du XIV^{e} siècle et dans la première moitié du XV^{e}.

Aux de Boubers succédèrent les seigneurs d'Estrées de la maison d'Oignies. Cette ancienne et illustre famille tirait son nom de la terre d'Oignies en Artois et portait *de sinople à la fasce d'hermines*. L'un de ses descendants, Bauduin d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées et de Gruson, fils de Colard, sire d'Oignies, et de Marguerite de Molembais, était conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc Philippe-le-Bon, en 1437, et fut ensuite Gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Il mourut le 12 juin 1459, et fut inhumé à Lille en l'église de Saint-Étienne. Il laissait de sa seconde femme Isabeau de Halluin, dame de Beaurepaire-en-Hainaut, un fils Charles, auteur de la branche des comtes d'Estrées, et une fille du nom de Marguerite, mariée à Hugues de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours. Charles

---

(1) Comte du Chastel, dans le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 24, p. 350. Les Dennetières avant leur anoblissement.

(2) Comte du Chastel, *ibidem*.

d'Oignies, seigneur de Gruson, d'Estrées, de Beaurepaire, fils de Bauduin et d'Isabeau d'Halluin, épousa Jacqueline de Rubempré, d'où vint, entre autres enfants, Jacques d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées et de Gruson, gouverneur, bailli et capitaine d'Aire qui mourut en 1526. Il avait épousé Anne de Prant-de-Blaesvelt qui lui avait donné un fils Claude et trois filles. Claude d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées et de Gruson, eut de sa femme Jacqueline Mallet, dame de Berlettes et d'Anstaing, dix enfants dont le huitième, Eustache d'Oignies fut seigneur de Gruson et d'Anstaing, gouverneur d'Ostende, puis de Hesdin. Celui-ci, dans ses armes, brisait d'Halluin sur la fasce. Il eut un fils qui mourut en bas âge et deux filles, par l'aînée desquelles les seigneuries de Gruson et d'Anstaing passèrent dans la maison de Fiennes.

Marc de Fiennes, vicomte de Fruges, seigneur d'Esquerdes et de Lumbres, époux de Madeleine d'Oignies, portait *d'argent au lion de sable*. Leur second fils, Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, Maréchal des camps et armées du Roi, fut seigneur de Gruson et d'Anstaing. Il mourut au mois de juillet 1714, père de quatre enfants dont l'aîné, Maximilien-François, marquis de Fiennes, lui succéda. Celui-ci avait obtenu, en 1698, l'érection de ses terres de Gruson, d'Anstaing et de Chéreng en marquisat sous le nom de Fiennes (P. Anselme, VI, 176. — *Nobiliaire des Pays-Bas*, édit. de Herckenrode, t. I, p. 748). Il fut lieutenant-général des armées du roi et mourut à Paris, le 26 avril 1716, ne laissant de son mariage avec Louise-Charlotte d'Estampes, petite-fille du maréchal de France de ce nom, qu'un seul fils, Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, qui vendit, en 1727, Anstaing et Gruson à Michel Le Maistre, écuyer, seigneur d'Esplechin, conseiller, secrétaire de Roi.

Michel Le Maistre, qui portait *d'or à la croix ancrée de sable*, mourut en 1731. Il eut pour successeur son fils unique, Joseph-Michel-Chrétien-Anaclet Le Maistre, écuyer, seigneur d'Esplechin, allié à Isabelle-Charlotte Jacops. Celle-ci était veuve en 1773, alors qu'elle achetait la terre de Willems et la seigneurie de Fresnoy, à Willems, et qu'elle déclarait avoir fait cette acquisition pour ses quatre enfants, savoir :

Pierre-Joseph-Albert Le Maistre d'Anstaing ;

Marie-Charlotte, épouse de Jean-Baptiste-Louis Rouvroy ;

Isabelle-Ernestine-Joseph, épouse de Charles-Louis-Philippe Du Chambge ;

Louise-Joseph-Adélaïde, épouse d'Ives-Blaise-Julien de Bonnescuelle, comte d'Orgères.

On ne voit pas auquel des quatre héritiers échut la terre de Gruson.

III. Fiefs sis à Gruson.

Le Coulombier, à Gruson, fief tenu de Templeuve-en-Dossemer, à 10 livres de relief, contenant une ferme avec 16 bonniers de terres labourables.

En 1728, ce fief appartenait au fils aîné de messire Joseph-Ignace-Florent-Louis de Nassau, comte de Corroy.

Landas, à Gruson, seigneurie et fief tenu en justice de vicomte de la seigneurie de Templeuve-en-Dossemer.

Pierre Le Neveu, fils de Jacques, fit rapport et dénombrement de ce fief, le 14 février 1432 (n. st.), à dame Philippe du Quesnoy, dame d'Arechin, de Templeuve-lez-Dossemer, de Tourcoing et de Rumez, et le 23 janvier 1448 (n. st.) à Oudart Blondel, écuyer, seigneur de Pamèle, ber de Flandre, dit seigneur d'Audenarde, de Tourcoing, de Templeuve-en-Dossemer et de Rumez. Pierre Le Neveu fit don de ce fief, le 28 juillet 1468, à Marguerite, Jeanne et Catherine de Wally. Cette dernière, fille de Gérard de Wally et de Marie Du Gardin, le donna, le 10 octobre 1472, à l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, qui en obtint l'amortissement, en 1483, de Josse Blondel, chevalier, seigneur de Pamèle, ber de Flandre, seigneur de Tourcoing et de Templeuve-en-Dossemer (Léop. Devillers, *Notice sur un cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXI, pp. 343-348).

Thieulaine, à Gruson, tenu de la seigneurie de Templeuve-en-Dossemer, à 10 livres de relief, comprenant 8 bonniers 920 verges tenant au chemin de la Croix au-Bras, au pont à Tressin, au chemin de Cysoing à Baisieux et au chemin qui mène à la Cocquine ; 2 hommages.

Dans la première moitié de XVII^e^ siècle, ce fief était aux mains d'Arnoul de Thieulaine, chevalier, seigneur de Fermont. — Dame Marie-Françoise Loccart, épouse de Louis-Albert Dragon, écuyer, seigneur de la Robardrie, le laissa à sa nièce dame Marie-Claire Loccart, épouse de Charles-Joseph Bady, écuyer, seigneur d'Aimeries, 1728.

14. LOUVIL.

Ce village appartenait à l'abbaye de Cysoing. En 1164, Gérard, évêque de Tournai, à la demande de l'abbé Anselme, déclare prendre sous sa protection l'église de Cysoing et ses biens. Après avoir rappelé les accords de 1135 et de 1159 disposant que dans le bois de Cysoing, reconnu commun entre l'abbaye et l'avoué, l'abbé pouvait prendre tout ce qui était nécessaire à l'abbaye dans les limites de Cysoing et de Louvil, le prélat confirme au monastère la possession de Louvil tant en terre et prés qu'en bois dans lequel l'avoué ne pouvait rien hors de la tierce partie des amendes, et aussi la possession de l'autel de Louvil avec toute la dîme. (I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, pp. 30 et 31).

Un peu plus tard, l'évêque Évrard attestait qu'en sa présence, alors qu'il était encore archidiacre, Jean, avoué de Cysoing, avait concédé à l'abbaye l'eau du riez et du marais et affranchi 2 bonniers à Louvil sur lesquels l'abbé pouvait, s'il le voulait, établir une cense ; qu'après la mort dudit Jean, sa veuve et tous les manants de Cysoing et de Louvil, pour le salut du défunt, avaient spontanément renoncé à tout usage dans certaine portion de bois à Louvil qui était de la fondation de l'abbaye. (*Ibidem*, pp. 41-46).

Le 10 janvier 1180, le pape Alexandre III confirme aussi à l'abbaye ses biens parmi lesquels l'église, la grange et la terre de Louvil avec la dime et les hôtes de tout le village, les prés, les bois, le marais et les eaux tels qu'elle les possédait d'ancienneté. (*Ibidem* p. 51).— En 1188, Jean, avoué de Cysoing, cède à l'abbaye la ferme de l'Albrée, contiguë à Louvil et située entre deux terres labourables appartenant à l'abbaye (p. 63).

Un siècle plus tard, en 1281, Hellin, sire de Cysoing, et son fils aîné Arnoul, vendent à l'abbaye une rente de 15 moulons et 3 agneaux et tout ce qu'ils tenaient en dedans les bornes de la paroisse de Louvil. (pp. 212 et 213). Un état des biens de l'abbaye, dressé en 1286 « le domierkes devant le jour saint Thomas lapostle », constate que les terres labourables, les prés, les dîmes, les rentes, les terrages, les eaux et les manoirs de Louvil valaient 140 livres 13 sous 15 deniers,

et les bois de Malaunoit, de Salengroit et de la Herronière, 44 livres (1).

15. MÉRIGNIES.

Fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief; comprenant un château et, avec La Broye à Ennevelin et les terres incorporées, 22 à 23 bonniers tenant à la Marque. 10 hommages en relevaient parmi lesquels : La Charue, La Broye et Croyel à Ennevelin, L'Escondit à Mérignies.

Dans la première moitié du XIII[e] siècle, la seigneurie de Mérignies était aux mains de Marguerite de Hérimez, belle-fille du *Glorieux chevalier*, Rasse de Gavre, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, et mère de l'*Illustre chevalier*, Jean de Gavre, tué à la bataille de Furnes.

Jeanne de Hangouart, dame de Mérignies, mariée le 19 mai 1340 à Guillaume de La Clyte, chevalier, père du baron de Comines, eut une fille, Sibille de La Clyte, qui porta la terre de Mérignies dans la maison de Nédonchel, par son mariage avec Robert de Nédonchel, chevalier. — Béatrix de Nédonchel, épouse de Jacques, seigneur de Buisse et de Merlencourt, vendit Mérignies avec le fief de La Broye, en 1440, à Henri de Tenremonde, écuyer, conseiller du duc de Bourgogne, dans la famille duquel ils restèrent jusqu'à nos jours, c'est-à-dire plus de quatre siècles. Tenremonde portait : *Plumeté d'or et de sable.*

Gilbert de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies, fils d'Henri et de Jacqueline Fremault, assista à la bataille de Montlhéry, le 16 juillet 1465 ; il y fut très grièvement blessé et resta pour mort pendant trois jours. Une inscription, placée dans l'église Saint-Étienne à Lille, rappelait le secours providentiel que Gilbert avait obtenu par l'intercession de sainte Barbe. Il fut bailli de Lille en 1485 et mourut en 1493. — Antoine de Tenremonde, son fils, successivement bailli de Lille et d'Armentières, lieutenant du gouverneur de la Flandre Wallonne et son capitaine au château de Lille, commissaire au renouvellement de la loi de Lille, chambellan de l'empereur Charles-

---

(1) 100 livres de cette époque représenteraient 12.500 francs de notre temps d'après un opuscule de E. Van Hende : *Jacques Louchard.*

Quint, mourut le 6 février 1542, laissant d'Antoinette de Cuinghien ou de Hem, dame de Bachy, qui portait *d'argent à 4 chevrons de gueules*, quatre enfants dont Philippe de Tenremonde, seigneur de Bachy, et Jacques, seigneur de Mérignies et La Broye. — Celui-ci eut un fils du nom de Jacques, mort sans alliance en 1569, et une fille, Gérardine de Tenremonde, dame de Mérignies après son père. Elle eut de Jean de Cuinchy, écuyer, seigneur de Libersart, une fille unique, Marguerite de Cuinchy, qui mourut sans postérité, en 1590, et laissa la seigneurie de Mérignies à Philippe de Tenremonde, seigneur de Bachy, cousin germain de sa mère. Philippe mourut le 15 mai 1597 et eut pour héritier son second fils, Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, de Mérignies, du Gars, mort le 28 avril 1619, laissant de sa seconde femme, Marie de La Hamaide, qui portait *d'or à 3 hamaides de gueules*, deux fils : Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy et du Gars, et Lamoral-François, chevalier, auteur d'une nouvelle branche des seigneurs de Mérignies.

Lamoral-François fit contruire le château de Mérignies où lui et ses descendants ont depuis établi leur principale résidence. Il épousa, en 1652, Marie-Madeleine Vander Meer et mourut en février 1658. — Louis-François de Tenremonde, leur fils aîné, chevalier, seigneur de Mérignies, mourut à Lille, le 14 février 1726. Il eut pour successeur Paul-Louis de Tenremonde, chevalier, seigneur d'Estrée, qui épousa en 1734 Marie-Louise de Carnin Stadin et mourut le 4 novembre 1756. — Son fils, Jean-François de Tenremonde, chevalier, seigneur d'Estrée, de Mérignies, de la Fossardrie, de Camp-Royé, mourut le 22 mai 1782. Il eut pour successeur son fils Charles-Louis-Ghislain de Tenremonde, chevalier, seigneur d'Estrée et de Mérignies, qui assista avec la noblesse du bailliage de Lille à l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, et mourut à Tournai le 17 mars 1836. — M. Victor-Charles-Albert-Joseph de Tenremonde, mort le 9 février 1864, le dernier de sa race, était le neveu de celui-ci.

Michel Gouselaire, l'historien de l'abbaye de Loos et de l'abbaye de Marquette, était né à Mérignies, le 11 décembre 1629.

L'**Escondit à Mérignies**, tenu de Mérignies et La Broye au relief d'une paire de blancs gants, comprenant un demi-cent de terre et la coupe des hallots croissant autour d'une place, laquelle « comme on » dist fut anchienement ordonné pour faire escondit ».

Marguerite Merline, fille de Louis, 1456. — Piérart Carpentier, 1505.

Le Bosquel Morpas, à Mérignies, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief, comprenant 4 bonniers 6 cents de plat bois, tenant au grand chemin de Lille à Douai et au chemin d'Orchies à Mérignies, et des rentes sur 22 bonniers.

A dame Agnès Ghiselin, veuve de Messire Jacques de Ydeghem, chevalier, seigneur de Wieze.— Son fils, Philippe de Ydeghem, écuyer, seigneur des Wastines, des Plancques, etc., XVII[e] siècle.

Drumez, à Morpas, paroisse de Mérignies, fief tenu de la seigneurie d'Avelin à 100 sous de relief ; contenant 6 bonniers un cent et 5 quartiers, tenant au grand chemin de Cappelle à Marcq, aux fiefs de Rupilly et aux terres de la cense de La Wallatte.

A Antoine Coget, fils de Pasquier, XVII[e] siècle.

Havesquerque, à Mérignies, fief tenu de la seigneurie d'Avelin à 100 sous de relief, consistant en 11 bonniers 2 cents tenant à la terre du Grand Morpas et au chemin de Morpas à la Poissonnerie et au chemin de Cappelle.

A Marguerite et Denise Barbieux, filles du feu Allard, bourgeois de Douai, XVII[e] siècle.

Le **Grand Morpas,** à Mérignies, fief tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief, comprenant une cense et 22 bonniers, tenant au Grand Rupilly, au fief du Bois Legroul, au fief des Hauts-Logis et au chemin de Morpas à Orchies.

Marguerite Le Roy, fille de Jean, veuve de Hugues Le Villain, bourgeois de Douai, XVII[e] siècle. — Cette seigneurie a été achetée par N. Du Bois, seigneur de Choques, époux de N. de Waresquiel. — Elle a appartenu depuis à N. Dupuy, seigneur de Mesplau, par sa mère, sœur et héritière du possesseur de Morpas.

Le **Grand Rupilly,** à Morpas, paroisse de Mérignies ; fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Avelin à 5 livres de relief ; comprenant un manoir entouré d'eau et 22 bonniers de terre.

Antoine de Landas-Mortagne, chevalier, seigneur du lieu, 1546. — Robert de Landas-Mortagne, chevalier, fils d'Antoine. — Amaury de

Landas-Mortagne, chevalier, baron de Landas, fils du précédent. — Robert, frère d'Amaury. — Son fils, Antoine-Robert-Ignace de Mortagne-Landas, baron de Landas, mort à Douai, paroisse Saint-Albin, le 13 juillet 1680. — Son fils Maximilien-Joseph de Mortagne-Landas, chevalier, seigneur du Grand Rupilly, portant: *Parti émanché d'argent et de gueules.* — Le fils de celui-ci, Maximilien-Antoine-Charles-Joseph de Mortagne-Landas, chevalier, seigneur du Grand Rupilly, capitaine au régiment de Béarn, en 1763. — Celui-ci vendit le Grand Rupilly à Gaspar-Joseph-François Le Bouc, qui en fit le dénombrement le 2 septembre 1782. Le Bouc, conseiller au Parlement, puis à la cour royale de Douai, mourut le 2 mars 1824.

Le Petit Rupilly, à Morpas, paroisse de Mérignies, fief vicontier tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief ; contenant un manoir et 17 bonniers de terre. 4 hommages en relevaient, parmi lesquels La Croisette à Mérignies.

Honorable homme Philippe de la Chapelle, sieur de Rupilly, bourgeois de Lille, mort le 18 août 1579. Les quartiers étaient : Maubus, Lenglez, Mortier, de la Lacherie ; — Cabelliau, Vander Meere, Vander Bancq, Srickers. — Bauduin de La Chapelle, XVII[e] siècle.

La **Croisette,** à Mérignies, hommage du Petit Rupilly.

Le **Quint de Rupilly**, à Mérignies ; fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief ; comprenant 5 bonniers tenant au grand chemin d'Orchies, au grand et au petit Rupilly et au chemin de Morpas à Templeuve. — Rentes seigneuriales : le quint de 3 rasières d'avoine.

A Martine Barbieux, fille de Noël, veuve de Jean Ballet, XVII[e] siècle.

La **Wallutte**, à Mérignies, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Avelin à 10 livres de relief, consistant en une cense et 30 bonniers, tenant à la seigneurie de Cancompré et au chemin de Pont-à-Marcq à Orchies.

A Michel *alias* Julien Barbieux, par achat en 1528. — Jean, fils du précédent. — Son fils Jean, mort sans enfants, laissant le fief à sa sœur Catherine Barbieux, épouse de Jacques Carlier, bourgeois de Douai.

La **Froissardrie,** à Mérignies, fief vicomtier tenu de la seigneurie

de Sainghin-en-Mélantois à 10 livres de relief, comprenant 40 bonniers parmi motte entourée d'eau, bois, prés, pâtures et terres labourables, et 10 cents de terre, réincorporés jadis au fief ; trois chapons, 14 deniers et 6 havots d'avoine ; cinq hommages parmi lesquels Le Saulchoy ou Saulçois à Marcque-en-Pèvele.

Péronne de La Motte, dame d'Anstaing et de La Froissardrie, épouse de Jean du Mez, 1422. — Wallerand Du Mez, leur fils. — Michelle du Mez, héritière de La Froissardrie, laissa cette seigneurie à son cousin Léon de Louvignies. — Charles de Louvignies, fils de Léon, 1556. — Marguerite de Louvignies, fille de Léon, épouse de François du Bosquiel, écuyer, seigneur de Stadins. — Damoiselle Marie-Adrienne du Bosquiel, épouse de Georges Grignart, écuyer, seigneur de Godebry. — Leur fils Nicolas-François Grignart, seigneur de la Froissardrie, 1691-1694. (Inventaire des Archives de Templemars, rédigé par l'abbé Th. Leuridan, F F. 5).

En 1720, La Froissardrie appartenait à Marie-Françoise-Amelberguc de Noyelles, épouse de Pierre-Auguste Petipas, chevalier, seigneur de la Mousserie à Roubaix. Noyelles portait *d'azur à un arbre arraché d'or*.

Borlinet ou **Borlivet,** à Mérignies. Mouvance inconnue ; — Ressort d'Artois ? consistant en rentes : 14 sous 3 deniers, 54 poules, 81 rasières 1/4 d'avoine.

Au prince de Robecque à la fin du XVII^e^ siècle.

Le **Bois Legroul,** fief à Mérignies, tenant au Grand Morpas.

Les **Hauts-Logis,** à Mérignies, fief tenant au Grand Morpas.

16. MONCHEAUX.

La terre de Moncheaux appartenait au chapitre de Saint-Pierre de Lille qui l'avait reçue à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du siècle suivant, de Frumald de Aqua. « *XVII kal. Obitus Flumaldi de Aqua, qui dedit Sancto Petro terram de Moncellis* ».

« On trouve, dans les chartes et dans les chroniques, deux person-

nages de ce nom. Le plus ancien eut pour fils Hugues de *Aqua*, en langue vulgaire de *Lyaue*, de *l'Iaue*, ou encore du *Breuc*, du *Bruech*. Hugues à son tour eut trois fils dont un portait son nom ; les autres étaient Jean et Frumald. Ce dernier est-il le Frumaldus ou Flumaldus de notre nécrologe? Nous croyons, ajoute Mgr Hautcœur, que le donateur de la terre de Moncheaux est plutôt Frumald l'ancien ». (*Documents liturgiques et nécrologiques de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 307).

Outre ce Hugues de Aqua, lequel avait épousé la seconde sœur de Roger le Jeune, châtelain de Lille de 1098 à 1130, on connaît à Frumald l'ancien trois filles : l'une était la femme de Bernard II de Roubaix, une autre était mariée à Olivier de Bondues, et une troisième était alliée à Lambert Nappin, frère de Berthulf, prévôt de Saint-Donat de Bruges, d'où Burchard, meurtrier du comte Charles le Bon, en 1127.

Le chapitre de Saint-Pierre compléta cette belle terre de Moncheaux par des acquisitions successives, surtout en bois, dont l'ensemble atteignit la contenance d'une centaine d'hectares, comprenant les droits de justice et de seigneurie. Ce fut dès le XIV^e^ siècle, avec Arleux-en-Gohelle et Wervicq, l'une des exploitations les plus considérables de Saint-Pierre.

En 1235, le chapitre afferme à Werin, bourgeois de Douai, son domaine de Moncheaux, à condition d'en rendre annuellement 40 livres artésiennes et 40 chapons, plus une livre de cire à chaque chanoine résidant ; à charge aussi de servir à Gérard, seigneur du Forest, la rente d'avoine que celui-ci tenait du chapitre sur le manoir et motte de Moncheaux.

Ses déboursés pour travaux de construction, de restauration et de dessèchement, lui seront restitués en fin de bail. Il lui sera aussi tenu compte des dépenses qu'il fera pour l'amélioration des terres et la reconstitution de la vigne : « à vigne refaire ».

Les habitants seront menés « par droit et par loi », sans oppression ; dans le cas où le censier se rendrait coupable de quelque abus, au préjudice des hôtes et du village, il en répondra devant le chapitre qui exigera les réparations voulues.

Si un chanoine étant de passage veut manger ou coucher à Moncheaux, on doit lui servir honorablement le nécessaire avec ce qui se trouve dans la maison, excepté le vin. Le censier livrera le fourrage et l'avoine pour les chevaux.

Le 13 mars 1249, Gérard de Forest, chevalier, renonçait à des droits

injustes qu'il percevait à Moncheaux, et reconnaissait être tenu lui-même au service habituel pour le courtil qu'il tenait du chapitre.

Le 30 juillet 1292, le chapitre accorde à Raoul de Lille, trésorier (frère du châtelain Jean IV), la jouissance viagère du manoir de Moncheaux avec ses dépendances et les droits de justice, à charge de 40 livres parisis et 40 chapons de redevance annuelle, plus une livre de cire à chaque chanoine résidant. A charge aussi d'abandonner au chapitre chaque année cinq bonniers avêtis de froment et quatre bonniers avêtis d'avoine.

En 1354, Mahieu Creton, chevalier, seigneur d'Estourmel et du Forest, vendit au chapitre de Saint-Pierre la rente qu'il tenait de lui sur le manoir et motte de Moncheaux, consistant en 16 rasières d'avoine et 16 chapons. Le prix fut fixé à 140 deniers d'or. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 238, 320, 541 et 732).

Fromont, à Moncheaux, fief tenu de la seigneurie du Roseau à Avelin, à 10 livres de relief, comprenant 22 bonniers d'héritage et des rentes sur 20 bonniers 12 cents.

Jean de Bersées, écuyer, possédait ce fief au XIV^e^ siècle. — Jacques d'Aubry, son neveu et héritier. — Louis de Bacchem, écuyer, seigneur de Fromont.— Jacques de Flandre, par achat du précédent en 1534.— Anne Herlin, veuve de Jacques, 1621.

La **Petite-Vacquerie,** à Moncheaux, tenue du château de Lens-en-Artois, consistait en terres, prés, chaingles et rentes.

Au XIV^e^ siècle, elle appartenait à une famille chevaleresque qui avait pris le nom de son fief. En 1351, Wautier, seigneur de la Petite-Vacquerie, époux de Marguerite de Liez, avait pour héritier présomptif son neveu, Jean de Heraughieure. — Vers 1403, Gilles Heraughieure était remplacé par son fils du même nom. — Vers 1404, un relief est fait par Robert de Braquencourt, écuyer. — Vers 1419, autre relief, par Agnès de Rumont, veuve du précédent, au nom de son fils, Robert de Braquencourt ; vers 1422, par damoiselle Jeanne de Braquencourt, au nom de Hanotin de Braquencourt, son neveu ; et vers 1427, par Mahieu de Braquencourt, au nom de Jean de Braquencourt.

Vers 1433, par la mort de Hacquin de Braquencourt, le fief échut à Richard du Pré. Marie du Pré, héritière de la Petite-Vacquerie, épousa, en premières noces, Jacques Tauvé dit Gallois, écuyer, et, en secondes

noces, un chevalier artésien, messire Robert de Fiefs. Vers 1465, Jean Tauvé, fils et héritier de défunt Gallois Tauvé, releva la terre et seigneurie de la Vacquerie, pour en jouir après le trépas de sa mère. Il épousa damoiselle Ghuille Le Hibert, fille de Pierre, écuyer, et de Gille de Five, sa femme. Leur fils, Jean de La Vacquerie dit Tauvé, écuyer, né à Douai vers 1481, fut reçu bourgeois de cette ville, le 18 mai 1518. Il était alors marié à Isabelle Gosson, d'Arras. Sept fois de 1525 à 1545, il fut élu chef du Magistrat de Douai. Sa première femme, qui ne lui avait laissé que des filles, étant morte le 8 juin 1535, il convola l'année suivante avec Jeanne de Brugandin, veuve d'Artus de Lalaing, écuyer, seigneur de La Prayelle, et qui n'eut pas de postérité. Il mourut le 20 juillet 1549.

Après ce Jean de La Vacquerie, sa seigneurie arriva par succession aux de Hibert de La Motte, par son petit-fils, Jean Le Hibert, issu de sa fille aînée, Jeanne de La Vacquerie, mariée avec Jean Le Hibert, écuyer, seigneur de La Motte ; elle y demeura jusqu'à vers la fin du XVII^{e} siècle.

En 1680, un bourgeois de Douai, Izambard-François Caudron, seigneur de Cantin, tenait la seigneurie de la Petite-Vacquerie qui, en 1708, était à sa fille Isabelle-Robertine, mariée à Martin Le Boutillier, écuyer, seigneur de Maigremont. — En 1742, la Petite Vacquerie appartenait à la chartreuse de Douai (J. Brassart, *Note sur la famille Tauvé dit de La Vacquerie*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, Troisième série, t. 1, p. 290).

La **Vellaine**, à Moncheaux, tenue, en 1317, de Jean de Wastines, sire d'Estrées, contenant entre 9 et 10 bonniers de bois.

Le fief avait appartenu à Alard de Trehoul, et fut vendu, en 1317, par Jacques Gommer, bourgeois de Lille, et Béatrix, sa femme, au chapitre de Saint-Pierre de Lille, moyennant 405 livres 11 sous 4 deniers, monnaie de Flandre, représentant au pouvoir actuel de l'argent une somme de 11,753 francs 80 centimes (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 612 ; — *Histoire*, p. 154).

Wannchaing, à Moncheaux, fief de 6 bonniers 10 cents de bois, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief. Acheté de Cornille du Bus par le chapitre de Saint-Pierre de Lille, le 31 août 1433. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 962, 965-966).

17. MONS-EN-PÈVELE.

I. Le domaine de Saint-Vaast.

Villa donnée, en 673, par le roi Thierri à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, et dont le châtelain de Lille devint l'avoué. Un accord du mois de mai 1220 avait réglé les droits respectifs de l'abbé et du châtelain dans cette villa, en même temps que dans celles d'Annœullin et de Bauvin en Carembaut, autres domaines de Saint-Vaast dans la châtellenie de Lille. (Voir Annœullin).

A partir de 1389, les dénombrements du fief du châtelain énumèrent ainsi les droits légitimes de l'avoué à Mons-en-Pèvele :

Le châtelain perçevait à Mons-en-Pèvele, pour son droit d'avoué, 20 sous douaisiens assis en taille sur les habitants et qui valaient au parisis 20 sous monnaie de Flandre. — Il lui revenait la moitié des amendes prononcées par les échevins ou les hommes de fief de la seigneurie, sauf des amendes de 3 sous et en dessous qui appartenaient à l'abbé seul. — La communauté des habitants, comme celles des autres avoueries, était tenue de lui livrer un char et 4 chevaux chaque fois qu'il allait en ost et chevauchée du roi ou du comte et non autrement. — Après le jugement des échevins ou hommes de fief, l'exécution des criminels et leurs biens meubles appartenaient au châtelain avoué, ainsi que la connaissance des gages de bataille, l'exécution et les biens meubles du vaincu.

Par l'accord de 1220, le châtelain avait reconnu libres, pour l'avenir, les hommes de Saint-Vaast, de toutes exactions et corvées que lui et ses prédécesseurs auraient pu avoir exigées et qu'il avouait, en ce cas, avoir été reçues injustement. Il déclarait ne pouvoir rien prétendre d'eux que ce qui était exprimé dans l'accord. Néanmoins, outre ce qui est dit plus haut, il percevait dès le siècle suivant, dans les neuf hameaux de Mons-en-Pèvele : Le Pret, le Hem, Mons-en-Pèvele, Asseuequimont, le Bois, Le Hamel, Martinval, Deuville et Loffrehem, pour chaque feu, un poussin à la Saint-Christophe ; une geline, le jour des Quaresmeaux ; 4 œufs, à Pâques ; un demi-agneau en argent, à l'Ascension. Le hameau de Loffrehem lui payait de plus, pour chaque maison, 6 havots d'avoine à la mesure de Seclin. — Tous ceux qui, à

Mons-en-Pèvele, nourrissaient des pourceaux lui payaient 2 deniers de pennage. Toutes ces rentes se nommaient *le Heldebaut.*

La perception de ces rentes que l'accord de 1220 ne comprenait pas est jugée sévèrement par Jacques Le Groux. « On a vu dans la suite, » dit-il, que ceux qui devoient conserver les vassaux de Saint-Vaast se » servoient eux-mêmes de leur autorité pour les opprimer ; que le » châtelain exigeoit des terres et vassaux dont il étoit avoué certaine » quantité d'avoine, poules, agneaux, œufs, comme si ç'avoient été des » rentes sur les communautez ». Il ajoute que le rapport fait par Louis de Luxembourg, en 1456, « des droits qu'il prétendoit de chaque » particulier comme avoué de ces terres, fut rejetté comme contraire » au droit du souverain et qu'il fut défendu d'y avoir égard ». D'après lui, on aurait refusé, au XVI^e^ siècle, d'acquitter ces droits, et une tentative faite vers la fin du siècle suivant pour les réclamer de nouveau « sous le nom de feux », aurait été repoussée, « attendu qu'étant sous » la protection du Roy, il ne s'agissoit plus de protection étrangère, » puisqu'il y va de l'honneur du souverain de protéger ses sujets, » desquels il reçoit les aydes, tailles, etc. (*La Flandre gallicane*, manuscrit autographe des archives de Roubaix, p. 396).

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Mons-en-Pèvele.

Grommyne, à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la Salle de Lille, contenant un bonnier.

A Jean de Wasquehal en 1561.

Le Vincourt, à Mons-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenant un manoir seigneurial et 37 bonniers 4 10 verges, une dîme de trois gerbes du cent sur 93 bonniers, un terrage de 7 gerbes du cent sur 21 bonniers, des rentes sur 195 bonniers 4 cents, l'avoir de bâtard, les épaves ou estrayers, et 18 hommages parmi lesquels : le Blocus, la Brasserie, Bretaigne, le camp de Hainaut, Miromont, Tirtel, La Vacquerie, à Mons-en-Pèvele.

A Gilles de Buissi, chanoine de Saint-Amé à Douai, qui en fit rapport et dénombrement, le 5 mars 1372. — Jean Burgmaistre, écuyer, fit aussi rapport de cette seigneurie, le 12 janvier 1388. — Elle appartenait plus tard à M^me^ Antoinette de Rambures, épouse de Gui de Brimeu,

comte de Meghem, seigneur de Humbercourt, chevalier de la Toison d'or. — Pierre de Le Salle, seigneur de Tresmainil, l'acquit du comte de Meghem en 1546. — Elle passa ensuite aux mains de Jean de Moncheaux, seigneur de Foresteaux, par achat dudit de Le Salle, en avril 1553. Ponthus de Moncheaux, fils de Jean, la recueillit au trépas de son père arrivé en 1561. Elle appartint ensuite à Charles de Moncheaux.

Nicolas des Wattines, écuyer, acquit la seigneurie de Le Vincourt des tuteurs de Charles de Moncheaux, en 1585 ; mais elle fut revendiquée à titre de retrait par Pierre de Moncheaux (1), écuyer, qui la possédait en 1588. Elle échut à Maximilien de Moncheaux, écuyer, fils dudit Pierre, au décès de son père en octobre 1605. Charles de Moncheaux, seigneur de Damois, Maisnil, etc., la recueillit au trépas de son frère Maximilien, en 1619, et en fit rapport le 27 janvier 1623. Il mourut en 1645, laissant la seigneurie de Le Vincourt à sa cousine Barbe de Cuinghien, veuve de Philippe Du Bois, écuyer, seigneur de Besaigues. Celle-ci mourut le 13 février 1649, laissant le Vincourt à son neveu Philippe de Cuinghien, seigneur de Siracourt, qui en fit foi et hommage en 1652.

Gérard de Cuinghien, lieutenant de la Gouvernance de Lille, avait épousé Isabeau Adin, dite de Moncheaux *(de sinople fretté d'or)*, fille de Baudouin et de Péronne du Prez. Le Nobiliaire des Pays-Bas leur donne deux fils : Arnould et Guillaume, auxquels il faut ajouter, ce semble, une fille, Barbe de Cuinghien, veuve de Philippe du Bois. Philippe de Cuinghien était fils d'Arnould et l'on vient de voir qu'il était neveu de Barbe.

Au commencement du XVIII[e] siècle, Le Vincourt était entré dans la famille Liot par le mariage de l'héritière de Cuinghien. Marie-Françoise-Josèphe Liot d'Églegatte, dame de Le Vincourt et de Gaillardrie, à Mons-en-Pèvele, épousa Philippe-François des Enffans, écuyer, seigneur du Ponthois, à Baisieux. — Philippe-François-André-Joseph des Enfans, écuyer, seigneur de Le Vincourt, mort à Tournai, le 20 janvier 1799, était le fils aîné des précédents, et avait épousé en 1772, Anne-Thérèse-Philippine de La Croix. Leur fille et unique héritière, Anne-Cécile-Josèphe des Enfans, épousa, en 1786, le comte

---

(1) Suivant le *Nobiliaire des Pays-Bas*, édition Herckenrode, p. 10, ce Pierre était de la famille Adin, dite de Moncheaux.

Henri du Chastel, officier supérieur au service de S. M. catholique le Roi d'Espagne. Des Enfans portent : *d'argent au chêne arraché au naturel.* (Le comte P. A. du Chastel, *Généalogie de la famille de La Croix*).

Le Blocus, à Mons-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie de Le Vincourt à 10 livres de relief, comprenant une maison seigneuriale sur motte entourée de fossés avec 3 bonniers 7 cents, 22 bonniers 6 cents de terre à labour, 2 bonniers 14 cents de pré et des rentes.

Demoiselle Catherine Lombart, dame du Blocus, veuve de Jean Théry, d'Arras, auquel elle avait donné un fils nommé Jean Théry, comme son père. — Jean Théry, seigneur du Blocus, lieutenant de la baronnie de Croisilles, en 1623, argentier de la ville d'Arras en 1628, receveur général des États d'Artois, mort en 1644, eut de sa femme, Barbe de Gouy, cinq enfants, parmi lesquels Mathieu Théry, seigneur du Blocus. Celui-ci fut anobli moyennant finance par lettres du 26 novembre 1657. Il était bourgeois de Douai et testa dans cette ville, le 2 décembre 1668, voulant être enterré près de son père aux Clarisses de Douai et donnant son fief de Blocus à son fils, François-Mathieu, le plus jeune des huit enfants qu'il avait eu d'Agnès Le Bourgeois, sa femme.

François-Mathieu Théry, écuyer, seigneur du Blocus, grand bailli de Douai, obtint la création de cet office en charge héréditaire par lettres données à Versailles, le 18 décembre 1692 ; il laissa de sa femme, Marie-Anne-Isabelle de Mol, huit enfants. Le second, Charles-Joseph Théry fut seigneur du Blocus. — Charles-Joseph Théry, écuyer, échevin de Douai en 1712, conseiller au Parlement de Flandre le 13 novembre 1719 et comme tel chevalier, devint chef de la Magistrature douaisienne en 1729 et 1747. Il mourut à Douai, le 9 février 1754, ayant épousé Marie-Joseph-Adrienne de Le Court, par laquelle il fut père de douze enfants : l'aîné, Melchior Théry, écuyer, seigneur du Blocus et de beaucoup d'autres fiefs, capitaine dans le régiment royal wallon, mourut à Douai, le 24 avril 1785. Il avait épousé Marie-Charlotte-Antoinette Michelet, qui lui avait donné quatre enfants, mais on ne voit pas auquel des quatre fut attribué le fief du Blocus.

La **Brasserie,** à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt à 100 sous de relief, contenant 4 bonniers 14 cents d'héritage sur le chemin de Le Vincourt à Mons-en-Pèvele.

Antoine Wartel, 1623.

La **Bretaigne,** à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt à dix livres de relief, comprenait 8 bonniers 14 cents de terre, tenant au fief de La Brasserie, et des rentes foncières.

A messire Philippe de Ydeghem, chevalier, 1623. — Eugène-Marie des Buissons, seigneur de La Bretaigne, de Canteleu, de Biache, etc., époux de Marie-Anne de Fourmestraux, au commencement du XVIII[e] siècle. (Mgr Hautcœur, *Documents liturgiques et nécrologiques de Saint-Pierre de Lille*, p. 381).— Marie-Anne des Buissons, héritière de la Bretaigne, porta cette seigneurie à Eugène-Marie Ingiliard, seigneur des Wattines, qu'elle épousa en 1738. Leur fils Eugène-Marie-Édouard Ingiliard, grand bailli des États de Lille, marié en 1761 à Catherine-Albertine-Joseph Ingiliard de Fromelles, sa cousine, fut seigneur de la Bretaigne. Il mourut sans hoirs en 1820.

Le **Camp de Hainaut**, à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt à un blanc fût de lance, contenant 3 bonniers tenant au chemin de Lille à Douai.

Miromont, à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt à 10 livres de relief, comprenant un manoir et 10 bonniers 4 cents de terre tenant au Camp Haudebas et aux terres du seigneur de Tanay.

Guillaume de Carieul, fils de feu Claude, écuyer, 1623.

Tirtel, à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt, comprenant un manoir et 12 bonniers 10 cents de terre et une portion de dîme.

La bonne maison des ladres bourgeois de la ville de Lille.

La Vacquerie dit le **Courrant,** à Mons-en-Pèvele, fief tenu de la seigneurie de Le Vincourt à 10 livres de relief, comprenant un manoir et 5 bonniers 4 cents de terre tenant au fief de Miromont, au chemin de la Vacquerie à Mons-en-Pèvele et au courant qui flue de la Vacquerie au pont à Buvry.

Martin Gruel, 1623.

Les Bruyères, à Mons-en-Pèvele, fief tenu du châtelain à une blanche lance de relief ; comprenant 3 bonniers tant en bois qu'en terres labourables sur le chemin de La Tenardrie à Lille.

Urbain de Wasquehal, 1456. — Jean de Wasquehal, écuyer, 1493.

— Charles de Wasquehal, seigneur de Wasquehal. — Michel et Marguerite de Wasquehal, enfants mineurs de Charles.

Le Gardin anciennement **Les Vieux Courboults,** à Mons-en-Pèvele, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, comprenant 7 bonniers d'héritage et des rentes.

Gilles Bernier, 1456. — Jacqueline de Vermieux, épouse de Jean Le Bucq, 1500. — Jean Le Vasseur. — Marguerite Le Vasseur, sa fille, épouse de Jacques de Lannoy.

Wasquehal, à Mons-en-Pèvele, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant 17 bonniers d'héritage, 2 cents de pré et des rentes.

Jean de Wasquehal, 1389. — Urbain de Wasquehal, 1466. — Jean de Wasquehal, 1493. — Marie Gherbode, veuve de Jean de Wasquehal, écuyer, seigneur du lieu, 1552. — Dame Marie-Anne de Sepmeries, dame de Wasquehal, Thélu, etc., fille de N. de Sepmeries et de N. de Wasquehal, et veuve de Charles-Robert de Bacquehem, écuyer, seigneur de Baratte, 1683, fondatrice de la *Sainte et Noble famille de Lille*, à laquelle elle fit don, le 13 juin 1693, de toutes ses terres et seigneuries de Wasquehal et de Thélu. Cette donation acquitta un droit seigneurial de 300 florins. (Comte de Fontaine de Resbecq, p. 37).

Gaillardrie, à Mons-en-Pèvele.

Philippe de Cuinghien, écuyer, seigneur de Gaillardrie, Vincourt, etc., fut père de Marguerite-Françoise de Cuinghien, laquelle épousa Jacques Bernard Liot, seigneur d'Églegatte. Leur fille, Marie-Françoise Josèphe Liot d'Églegatte, dame de Vincourt et de Gaillardrie à Mons-en-Pèvele, épousa le 8 novembre 1703 Philippe-François des Enffans, seigneur du Fermont, du Ponthois et de Bassecourt. On ne voit pas auquel de leurs enfants fut attribué le fief de Gaillardrie.

18. MOUCHIN.

I. La seigneurie et les seigneurs.

Mouchin, fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de

relief, comprenait 20 bonniers 9 cents de terre avec un manoir sur motte entourée d'eau, des rentes, trois demi-journées de corvée avec chevaux et une corvée avec fourche par chaque bonnier, 17 hommages parmi lesquels : Le Bruille, Clérimont, Gamant, le Reppe et Tournemine à Mouchin.

Mouchin est connu depuis le IX^e^ siècle. Charles-le-Chauve, par un diplôme du 23 mars 847, affecte aux religieux de Saint-Amand la neuvième partie de ce village qu'il nomme *Muscinium*. — En 1252, un débat existait entre la comtesse Marguerite et l'évêque de Tournai relativement au domaine de Mouchin. Pour établir de qui était tenu ce fief, ils nommèrent des arbitres à la décision desquels ils promirent de se rapporter (1). Cette décision ne nous est pas connue, mais il y a tout lieu de croire qu'elle fut en faveur de Marguerite, puisque le châtelain de Lille faisait hommage aux comtes de Flandre comme suzerains, de Mouchin et de ses autres tenures.

Parmi les témoins d'un acte de l'abbaye de Marchiennes figure un Gérard de *Muscin*, 1173-1190 (2) ; et parmi les témoins d'un acte de Château-l'Abbaye, de 1191, Gontier de *Moussin* (3).

Alexandre, chevalier, seigneur de *Mouscin*, donne, en février 1239, à l'église de Tournai, tous les droits qu'il possédait sur un manse à Tournai (4). Un titre de l'abbaye de Flines cite Alexandre de *Moschin* en 1253 (5). — En 1255, Gontier de *Mouscin* possédait un alleu de 3 bonniers de terre à Templeuve-en-Dossemez (6).

En 1342, la seigneurie de Mouchin était aux mains de Jean de Mouchin, fils de Jean, qui peut-être est le même personnage que Jean Clenquet, sire de Mouchin en 1355. Celui-ci portait *d'or au chef d'argent vairé de gueules*. Un autre Jean Clenquet et sa femme, Marie Gommer, vendirent, le 28 janvier 1405, la seigneurie de Mouchin à Hugues de Quartes, conseiller du roi de France (7). — Rolland de

---

(1) *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, tome 16, page 79.

(2) Fonds de Marchiennes, n° 58.

(3) A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai*, preuves, n° 18.

(4) *Ibidem*, n° 63.

(5) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, n° CIV.

(6) A. d'Herbomez ; preuves, n° 87.

(7) *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. 10, p. 50.

Quartes, écuyer, la releva après la mort de Hugues, son père, en 1423. En 1434, la seigneurie était aux mains d'Alard de Quartes, écuyer.

Jacques d'Estrayelles, écuyer, était seigneur de Mouchin, en 1449. Parmi ses successeurs on trouve Caron d'Estrayelles, écuyer ;— Michel d'Estrayelles ; — Antoine, son fils, qui releva la seigneurie le 2 novembre 1535 ; — Jean d'Estrayelles, fils de Françoise de Vlieghes ; — Jacques, fils de Jean, qui fut tué d'un coup de couteau, dans une rixe, par le fils du bailli de Bercus avant 1619 (1) ; — Jean, dernier du nom, qui mourut en 1620. Marie d'Estrayelles, dame de Mouchin, avait épousé Jean Welles, gentillomme anglais. Celui-ci était veuf en 1629-1631, quand il recouvra la seigneurie de Mouchin qui avait été confisquée lors de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne (2).

Au XVIII[e] siècle, Guillaume-Joseph Le Sart occupait le château de Mouchin. Le Sart portait: *tiercé en pal, au 1[er] d'azur au lion d'argent ; au 2[e] d'argent à un demi-aigle de sable, becqué et membré de gueules, mouvant du trait du parti, coupé aussi d'argent, à une demi-croix de gueules mouvante aussi du parti ; et au 3[e] d'or à trois barres d'azur.* — Marguerite-Jeanne Le Sart, héritière de Mouchin, épousa Charles-Philippe de La Chapelle, qui mourut le 13 août 1713. Il portait *de gueules à une croix ancrée d'or, cantonnée de 4 couronnes de laurier de même* (3). Il est probable que la seigneurie de Mouchin fit retour à la famille Le Sart, car on voit figurer parmi la noblesse du bailliage de Lille, assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, Louis-Joseph-Hippolyte Le Sars, écuyer, seigneur de Mouchin.

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Mouchin.

Le Bruille, à Mouchin, tenu de Mouchin à 30 sous de relief, comprenant 3 bonniers d'héritage et des rentes.

A Pierre d'Estaimbourg en 1456. — A Jean d'Auberchicourt dit d'Estaimbourg en 1506.

---

(1) *Archives départem. du Nord, Inventaire sommaire*, B. 1806.
(2) *Ibidem*, B. 1658.
(3) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 125.

Clérimont, à Mouchin, tenu de Mouchin à 10 livres de relief, comprenant un manoir et 4 bonniers 1/2 d'héritage.

Oliffars Li Sures, 1456. — Quentin Le Sur, 1505. — Quentin l'aîné.

Gamant, à Mouchin, tenu de Mouchin à 10 livres de relief, contenant 4 bonniers d'héritage.

Jeanne de Bercus, épouse de Thierry Danning, écuyer, 1456. — Haquinet Hazart, 1505.

Le Reppe, à Mouchin, à 100 sous de relief, comprenant un manoir avec 7 bonniers 1/2 d'héritage et des rentes.

Oliffars Li Sures, 1456. — Jacques Le Sur. — Jean d'Auberchicourt, dit d'Estaimbourg, 1505. — Jean d'Auberchicourt dit d'Estaimbourg.

Tournemine, à Mouchin, tenu de Mouchin à 10 livres de relief, comprenant un manoir sur motte avec 4 bonniers d'héritage.

Pierre d'Estaimbourg, 1456. — Thavien ou Thurien de Bercus, 1505. — Thavien ou Thurien de Bercus. — Romain Fruict, 1603.

Le Rappe, à Mouchin, fief tenu de la Salle de Lille au relief d'une paire de blancs gants, contenant 7 quartiers de prés sur le chemin qui conduit du pont à Plamart vers Tournai.

Aleaume Galles, 1372. — Jacques Lanstais, 1388. — Jean Rouzé dit de le Motte, 1447. — Hues de Gherbode, fils de feu Georges, 1496. — Nicolas Sourdeau, seigneur de Tornibus, 1561. — Allard Desquennes, 1603. — Pierre Blomme, procureur, par achat des curateurs dudit Desquennes, 1604

Bercus, à Mouchin, seigneurie tenue du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait, en 1456, un manoir avec trois bonniers de viviers et de bois, 53 bonniers de terre ahanable, 17 bonniers et demi de prés, riez et pâturages, un terrage de 46 bonniers 5 cents, 8 livres de rente, 7 chapons et demi, 3 rasières de blé, 5 rasières d'avoine et 9 hommages.

En 1176, Wattier, sire de Bercus, avait épousé Antoinette de Herrin, fille d'Anseau, sire de Herrin, chevalier, d'où vint Wattier, marié à Clémence de Bondues. (*Portefeuille de Muyssart* aux Archives du Nord).

En mars 1302, Jean de Bercus et sa mère cèdent tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur cinq bonniers et un quartier de terre achetés par l'abbesse de Flines au territoire de Bercus. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, n° CCCLXIII). En 1313, on trouve un Baude de Bercus (de Muyssart).

Jean, chevalier, sire de Bercus, laissa une fille unique, Marie, dame de Bercus, qui épousa, avant 1339, Jean de Croix, écuyer, sire de Drumez, mort de 1350 à 1353, fils d'Olivier, frère cadet de Jean, seigneur de Croix. Leur fils Gilbert de Croix, dit de Drumez, leur succèda à la seigneurie de Bercus. Il fut condamné par sentence du 9 novembre 1353, à payer 60 écus d'or à l'abbaye de Flines et 120 livres parisis d'amende au profit du Roi, pour injures et blessures faites au bailli et au forestier de cette abbaye. Faute de paiement et d'amende honorable, la seigneurie de Bercus fut saisie et vendue à messire Simon de Lalaing, chevalier, pour la somme de 474 écus d'or. Simon de Lalaing fut mis en possession de la seigneurie de Bercus, le 20 avril 1356, par le bailli du châtelain de Lille et les hommes de fief de la cour de Phalempin ; il vit même son acquisition validée par le roi de France en juin de la même année. (*Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. 10, p. 186).

On trouve ensuite, de 1369 à 1386, Jean Fiévet, écuyer, puis chevalier, seigneur de Bercus, bailli de Cysoing. Il portait un trèfle au lambel de trois pendants accompagné de deux petits trèfles en pointe. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 769. — *Cartulaire de Marquette*, t. II. — Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, n° DCLXXXV). Puis N. fille du seigneur de Bercus, en 1389.

Cependant Bernard de Croix, frère cadet de Gilbert, rentra en possession de la terre de Bercus qu'il laissa à son neveu et héritier Otte de Croix, fils d'Olivier II. Otte la vendit à Gilles Hanette, qui se qualifiait sire de Bercus en 1417 et en 1426. Cette nouvelle maison de Bercus portait *d'or à trois trèfles de sable.*

Gilles Hanette avait épousé Catherine d'Auberchicourt, fille de Jean, chevalier, et de Marie Clenquet. Ils laissèrent le fief à leur fils Jean Hanette, qualifié en 1430 seigneur de Bercus, dont il servit le dénombrement en 1441 et en 1456. Jean Hanette prit pour femme Jeanne Du Chastel de La Hovardrie dont il eut Quentin Hanette, chevalier, sire de Bercus en 1462 et en 1487, mort avant 1493. Il avait épousé Anastasie de Landas, décédée avant 1503. — Arnoul Hanette, chevalier, leur fils, qualifié sire de Bercus en 1493, épousa Catherine

de La Vacquerie, fille de Jean, premier président au Parlement de Paris. Ils laissèrent la terre de Bercus à leur fils. François Hanette, qui la releva en août 1526. Ce dernier, qui avait épousé Jeanne Le Preudhomme d'Hailly, fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame en l'église de Mouchin avec sa femme dont il avait eu une fille, Catherine Hanette, qui eut la terre de Bercus après la mort de ses parents. Catherine Hanette fit passer, par son mariage avec Philippe de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy et de Mérignies, la seigneurie de Bercus dans la famille de son mari, qui portait : *Plumeté d'or et de sable.*

Jacques de Tenremonde, chevalier, sire de Bercus, troisième fils de Philippe et de Catherine Hanette, né vers 1561, épousa en 1606 Marguerite de Boubais, morte en 1622 et avec laquelle il fut enterré le 4 juillet 1633 dans l'église de Mouchin. Il en avait eu six enfants parmi lesquels : Jacques de Tenremonde, écuyer, dit Monsieur de Bercus, mort sans alliance, et Maximilien de Tenremonde, chevalier, sire d'Anvin, puis de Bercus après son frère. Maximilien mourut le 5 mai 1683, époux d'Antoinette de Croix qui lui avait donné quatre filles : Marie-Adrienne de Tenremonde, mariée à messire François Renaud, baron de Rouvroy ; Marie-Catherine ; Marie-Dominique-Françoise, mariée à Jérôme Molé ; et Marie-Antoinette-Florence, morte sans enfants.

Les Chapons ou **Les Marets**, à Mouchin, fief tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief ; comprenant 132 chapons et autres rentes que le seigneur de Mouchin devait garantir, recevant les droits seigneuriaux.

Louis de Vaille. — Bauduin de Lannoy dit Le Bègue, seigneur de Molembais. — Françoise de Lannoy, épouse d'Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, 1507. — Marguerite d'Oignies, douairière de Freutzen et d'Imbermont, héritière d'Oignies, Blaton, Linselles, etc., mère de Marc de Montmorency, fils mineur de Bauduin, chevalier, seigneur d'Imbermont.

La Taille de Mouchin, fief tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief ; consistant en 10 livres à prendre annuellement sur les manoirs tenus du seigneur de Mouchin et dont ce dernier était tenu de poursuivre le paiement.

Jean d'Estaimbourg, dit Froissard, chevalier, 1389. — Pierre

d'Estaimbourg. — Gillet Le Prous, 1456. — Gillet Le Prous, 1511. — Gilles Le Prous.

Le Terrage de Mouchin, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant les terrages et fourquages de 80 bonniers de terre à Mouchin.

Vulfart de Lannais. — Victor de Flandre, à cause de sa femme. — Messire Bauduin de Lannoy dit Le Bègue, chevalier, 1456. — Françoise de Lannoy, épouse d'Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, 1507. — Bauduin de Montmorency, seigneur d'Imbermont, époux de Marguerite d'Oignies. — Marc de Montmorency, leur fils.

Willemain, à Mouchin, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenant 5 bonniers d'héritage et des rentes. Ce fief était sous la justice du seigneur de Mouchin.

Jean d'Auberchicourt dit d'Estaimbourg, à cause de sa femme, 1456. — Jean d'Auberchicourt, seigneur d'Estaimbourg, 1511. — Nicolas Sourdeau. — Lyon Sourdeau, seigneur de Tournebus. — Nicolas Sourdeau, fils de Lyon.

19. OSTRICOURT.

Austri-court de *Auster*, sud, et de *Curtis*, court. Domaine du châtelain de Lille qui y percevait des rentes en argent, en blé, en avoine, en chapons et en corvées de pied. Il y avait un moulin à vent banal et 5 quartiers de pré. En sa ville d'Ostricourt ledit châtelain avait bailli, 7 échevins, fourches à trois piliers, halle où l'on tenait les plaids en toute justice, haute, moyenne et basse, comme à Phalempin. L'échevinage d'Ostricourt avait ses coutumes locales.

Suivant un accord passé en 1220, les hôtes de Saint-Vaast d'Arras en la châtellenie de Lille ne devaient le service de guerre au châtelain de Lille, avoué de cette église, que jusqu'à Ostricourt et non plus loin. (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, cartulaire, n° 89).

Dans les différends d'intérêt qui divisaient, en 1270, le châtelain de Lille, Jean III, et le mari de sa mère, Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, on voit qu'il avait été convenu entre eux que le châtelain

bâtirait, pour le sénéchal, une maison au Plouich ou à Ostricourt. (*Ibidem*, n° 141).

En avril 1317, Wallerand de Luxembourg, sire de Ligny, et son épouse, Guyotte, châtelaine de Lille, chargés envers l'abbaye de Beaulieu d'une rente annuelle de 20 livres parisis constituée au profit de leur sœur, Marie de Lille, religieuse en ladite abbaye, par son père, Jean IV, châtelain de Lille, et assignée en 1292, par leur frère, Jean V, châtelain de Lille, sur le fief de la châtellenie, affectent à cette rente onze bonniers de bois entre Bellincamp et Ostricourt. Les religieuses de Beaulieu vendent cette rente au chapitre de Saint-Pierre de Lille, le 9 mars 1320. (Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 540, 611, 618).

En 1321, l'abbesse et le couvent de Pont-Rohart vendent aussi au chapitre de Saint-Pierre 4 bonniers et demi de bois situés vers Ostricourt et sur lesquels Wallerand de Luxembourg et Guiotte de Lille, sa femme avaient assigné une rente de six livres. Ces six livres représentaient elles-mêmes cent livres parisis que Jean II, châtelain de Lille et de Péronne, avait données par son obit à ladite abbaye où sa sœur était religieuse. (*Ibidem*, p. 624).

En 1304, les échevins d'Ostricourt avaient arrêté un bourgeois de Douai. Sur la réclamation des échevins de cette ville, Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, déclara, sous forme de convention, que les bourgeois de Douai arrêtés à Ostricourt, seraient renvoyés devant les échevins de Douai et que les vassaux d'Ostricourt, pris à Douai, seraient renvoyés devant les échevins d'Ostricourt. (Duthillœul, *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, t. II, p. 156).

Louis XIV, héritier des châtelains de Lille, vendit Ostricourt à Alexandre Petit, chevalier, seigneur du Châtelain et de Grantsart, fils de Michel et de Marguerite Garibaldo, d'une famille gênoise, morte en 1680 et enterrée le 21 octobre en la chapelle de Saint-Nicolas en l'église de Saint-Étienne, de Lille. Né le 18 février 1651, nommé greffier au Bureau des finances de la Généralité de Lille, en 1692, commis-greffier en 1693, Alexandre Petit mourut le 8 mai 1708. Il avait épousé Marguerite de Beaumaretz, fille de Jacques et de Jeanne-Claire Bayart, dame du Châtelain. Ils eurent pour enfants : Pierre-Joseph, qui suit ; Marie-Thérèse Petit, morte en 1758, ayant épousé, en 1707, Jean-Ferdinand-Guillaume Le Prévost de Basserode, chevalier, seigneur de Hautgrenier ; Marguerite-Alexandrine Petit,

alliée à Jean-Baptiste de Saint-Amour, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Pierre-Joseph Petit, chevalier, seigneur d'Ostricourt, greffier au Bureau des Finances en 1713, commis-greffier en 1746, obtint des lettres de vétérance en 1751. Il avait épousé, le 4 juillet 1708, Marie-Catherine Roussel de Wagnonville, qui lui avait donné : 1° Nicolas-Joseph-Marie Petit, seigneur d'Ostricourt, mort le 31 mars 1785, noyé dans le canal de l'Esplanade à Lille. Il s'était allié en 1765 à demoiselle Bernard, morte sans enfants ; 2° Marie-Henriette-Lucie Petit, mariée à Paul Milhaut de Saint-Paul, capitaine au régiment de Picardie, dont postérité ; 3° Pierre-Joseph Petit, religieux à Phalempin. (De Liessart, *Notes relatives au Bureau des finances de Lille*).

La **Hamedde** ou **Hamaide**, à Ostricourt, fief tenu du châtelain de Lille à 7 sous 6 deniers de relief, consistant en rentes et ayant toute justice et seigneurie foncière, bailli, cour et hommes cottiers lesquels doivent service de cour et de plaids à Ostricourt ; droit d'afforage sur les boissons.

Quentin Noiret. — Jacqueline Noiret, sa fille, épouse de Marc de Glen. — Leur fils Quentinet de Glen, 1501. — Jean d'Anvers, fils de Pierre.

Le **Bois d'Auby, de Tonnelaire** ou **de Cuerne,** à Ostricourt, fief tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, consistant en 48 bonniers de bois avec 5 bonniers de terres cottières.

Robert de Bauffremez. — Antoine Picquette, 1456. — Nicolas de Saint-Genois, seigneur de Clérieu, 1500. — Jean de *Tonnelaire*, écuyer, seigneur de *Cuerne*. — Robert de La Tramerie, seigneur de Forest, de Rehautcour et d'*Auby*, capitaine des ville et château d'Aire.

20. PONT-A-MARCQ.

Parmi les biens donnés, en 1039, à l'abbaye de Phalempin par Saswalon, son fondateur, et qui lui furent confirmés en 1108 par Balderic, évêque de Tournai, et en 1110 par le pape Pascal II, se trouvait l'alleu de Marcq. Le châtelain de Lille était l'avoué de cette abbaye, et à ce titre percevait à Marcq le tiers de toutes les amendes

prononcées par les échevins, sauf celles qui naissaient des fonds et de la propriété des héritages de l'abbaye et de ses hôtes. Dudit châtelain relevaient à Marcq trois petits fiefs, parmi lesquels la Marque ou Marquette. 7 courtils étaient aussi tenus de lui et lui devaient annuellement 8 sous 9 deniers.

Mais à côté de cet alleu des religieux de Phalempin, il se forma, paraît-il, une seigneurie dont la mouvance, la nature et la contenance sont inconnues, et dont les possesseurs, au XVI[e] siècle, se qualifiaient seigneurs de Marcq-en-Pèvele.

Seigneurs de Marcq-en-Pèvele ou Pont-à-Marcq : — Jean De Le Planque, baron de Gavelle, seigneur d'Antreulle, de Marcq-en-Pèvele, de Saint-Laurent, mort en 1554, époux de Catherine de Chasteler. — Leur fils, Pierre, mourut sans enfants et eut pour héritière sa sœur Gertrude de Le Planque, dame d'Antreulle, qui épousa Philippe de Pontrewart, seigneur des Anneaux. De cette alliance vint Marie de Pontrewart, alliée à Quentin Allegambe, dont la fille Charlotte Allegambe, dame d'Antreulle et de Pont-à-Marcq, épousa Don Alonzo Ladron de Quevarra, colonel espagnol, mort en 1638. Leur fils Don Juan de Quevarra, seigneur de Pont-à-Marcq et d'Antreulle, mourut célibataire au siège de La Bassée, en 1647, laissant pour héritier son plus proche parent Don Francisco Ladron de Quevarra. En 1694, Pont-à-Marcq appartenait à Barthelémy-François Hangouart, baron d'Avelin. — Ses successeurs, comtes d'Avelin. (Voir Avelin).

Buflin, à Marcq-en-Pèvele, fief vicomtier tenu dudit Marcq-en-Pèvele, comprenant 3 cents de terre, des rentes et le moulin à wedde.

Antoine Du Gardin, fils de feu Antoine, 1585.

La **Marquette,** à Pont-à-Marcq, fief tenu du châtelain de Lille à un *voirre* de relief ; consistant en une place plantée de saules, nommée La Marquette, où l'on avait coutume de faire la dédicace de la paroisse ; tenant ladite place au chemin de Lille à Douai, au Pont-à-Marcq et traversée par la rivière.

Mathieu Le Thierrier, 1456. — Antoine Hermand, dit Englée, 1499. — Jacques de Vendeville, mort en février 1570, avait acheté cette seigneurie qui fut relevée par son fils Jacques de Vendeville. — Quentin Allegambe, écuyer, seigneur d'Antreulle, quatrième fils de Quentin et de Marie de Le Cambe, dite Ganthois. Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 27 février 1580, Marie de Pontrouart, fille de

Philippe et de Gertrude de Le Plancque, qui lui avait donné Charlotte Alegambe, mariée à don Alonzo Ladron de Quevarra. Leur fils, don Juan Ladron de Quevarra, fut seigneur d'Antreulle, de Pont-à-Marcq, du Moulin, des Anneaux, de Busselin, de La Broye et de La Marquette. Il mourut célibataire au siège de La Bassée en 1647, et eut pour héritier son plus proche parent, don Francisco Ladron de Quevarra.

Le Plancque, à Marcq-en-Pèvele ou Pont-à-Marcq, fief tenu de la seigneurie de Roupy, contenant 9 bonniers 3 cents.

Antoine du Gardin, fils de feu Antoine ; ce fief avait été acquis en 1530 par Nicaise Le Maire, son grand-père.

Le Saulcois, à Pont-à-Marcq, fief vicomtier tenu de La Froissardrie à Mérignies, à 10 livres de relief; comprenant 8 bonniers de terre, 31 chapons 1/2, 50 sous et un muid d'avoine.

Antoinette de La Bachie, 1513. — Marthe Soldoyer, 1585. — Morand Ségon de Douai, par achat de la précédente, 1603. — Péronne de Berthaut, veuve de Louis Barbieur. — Pierre Cormorant, à cause de sa femme, 1621.

La Rive ou **Le Rive,** à Pont-à-Marcq, seigneurie aux religieux de Phalempin.

Saint-Calixte, à Marcq-en-Pèvele, seigneurie de l'abbaye de Cysoing, rapportant, en 1755, 125 livres.

21. TEMPLEUVE.

I. Le Domaine.

Vers 1098, Balderic, évêque de Tournai et de Noyon, donnait à l'abbaye d'Anchin l'église de Saint-Martin de Templeuve (1). Le pape Pascal lui confirmait cette possession en 1104. Les dépendances de cette église s'accrurent par des acquisitions successives, et au commen-

(1) Escaillier, *l'Abbaye d'Anchin*, p. 42.

cement du siècle suivant, les possessions de l'abbaye d'Anchin à Templeuve étaient assez considérables pour nécessiter la présence sur les lieux de quelques moines, c'est-à-dire l'établissement d'un prieuré. On voit, en effet, au mois d'octobre 1219, Mabile, châtelaine d'Ypres et de Bailleul, donner à Henri de Hermecourt et à ses hoirs toutes les terres qu'elle possédait en société avec Jean, seigneur de Cysoing, et que cultivaient les moines de Templeuve (1).

L'abbaye d'Anchin possédait, à cette époque, aux moins une grande partie du domaine de Templeuve, car, vers 1240, le comte Thomas et la comtesse Jeanne lui octroyaient pleine et entière juridiction, c'est-à-dire haute et basse justice sur le village et tout son territoire ; ils affranchissaient les prieurés d'Anchin de toutes charges extraordinaires, rendant l'abbaye ainsi que les villages et terres de son domaine libres de toutes exactions (2).

Les moines d'Anchin arrondirent encore leur domaine en 1254 ; au mois de mars de cette année, Arnoul, sire de Cysoing, leur vendit, pour 350 livres parisis, tout ce qui lui appartenait dans les paroisses de Templeuve-en-Pèvele et de Saint-Nicolas tenues en alleu de la terre de Landas. Il s'en déshérita entre les mains d'Amaury, sire de Landas, qui en investit l'abbaye, réservant les quatre cas de haute justice qui appartenaient au souverain (3).

Parmi les biens donnés à l'abbaye de Phalempin et qui lui furent confirmés, en 1108, par Balderic, évêque de Tournai, se trouvait une ferme à Templeuve, *Curtem ad Templuvium* (4).

L'abbaye de Cysoing possédait à Templeuve un alleu qui avait été donné en aumône à Saint-Calixte.

Certain bien à Templeuve avait été cédé au monastère de Loos par l'église de Saint-Martin de Tournai sous les auspices de l'évêque Gérard, de 1150 à 1156, et lui avait été reconnu en 1173 (5) ; c'était sans doute la cense de Huchin.

L'abbaye de Notre-Dame-des-Prés de Douai possédait à Templeuve la cense de Cancompret.

---

(1) Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, p. 11.

(2) Escaillier, *L'Abbaye d'Anchin*, p. 156.

(3) Chambre des Comptes, *Inventaire analytique*, n° 1107.

(4) Miræus, III, 316.

(5) Le Glay, *Mémoires sur les archives de l'abbaye de Loos*, p. 11.

Dans le cours des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, l'abbaye de Flines recevait en don ou acquérait, à Cappelle et à Templeuve, des héritages, des fiefs et des revenus assez importants (1).

Templeuve avait sa coutume locale ; elle était commune aux possessions de l'abbaye d'Anchin, à celles des abbayes de Cysoing, de Flines et des Prés à Douai, à celles des doyen et chapitre de la cathédrale de Tournai, des chapelains de Saint-Jean et de Saint-Nicaise en l'église de Templeuve, ainsi qu'à tous autres fiefs et seigneuries situés audit Templeuve. Les plaids respectifs de toutes ces seigneuries se tenaient à Templeuve, même pour celles dont les dépendances étaient situées à Cappelle et aux environs. La dite coutume contenait trois articles : I. En fait de succession, les femelles héritaient comme les mâles. — II. Les rentes foncières et seigneuriales se payaient en nature de blé ou d'avoine tels que les terres les portaient, ou à la valeur des dits grains sans qu'on fût soumis à la priserie du prince du pays ou d'autres seigneurs. — III. Les amendes de 60 sous et au-dessous étaient réduites, à Templeuve et à Capelle, à la monnaie douisienne ; le sol douisien ne valait que 4 deniers et les 60 sous, 20 sous de Flandre.

Templeuve prit pour armoiries, sous Louis XIV : *Ecartelé au premier et quatrième, contre écartelé, au premier et quatrième, d'argent fretté de sable, à un chef d'or, chargé de trois merlettes de sable ; au deuxième et troisième, d'or à un lion d'azur, couronné, lampassé et armé de gueules ; aux deuxième et troisième grands quartiers, d'azur semé de fleurs de lis d'argent, et un cerf de même, brochant sur le tout* (qui est de l'abbaye d'Anchin), *et sur le tout des quatre grands quartiers, d'azur à la lettre T d'or.*

II. Fiefs de mouvances diverses sis à Templeuve.

Bonnance, à Templeuve-en-Pévele, fief vicomtier, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, comprenant un manoir et 3 bonniers 950 verges, tenant au marais commun et au chemin du Riez de Bonnance ; rentes sur 19 bonniers 550 verges ; 3 hommages.

Nicolas de Bonnance, 1258 (Chambre des Comptes, *Inventaire analyt.* n° 1206). — Gérard Damiens ou Davions, 1372. — Isabelle

---

(1) Voir Hautcœur, *Cartulaire de Flines.*

Desplanques, épouse de Jean Cotteriaux. — Marline Cotteriel, épouse de Jean Du Burcg, 1461.— Jean Du Burcg, 1496. — Antoine Du Burcg, fils de Mahieu, 1615. — Jean Du Burcg. — Pierre de Warenghien, receveur d'Anchin, par achat de Jean Du Burcg, 14 février 1630.— Les enfants dudit Pierre : Étienne de Warenghien et Françoise qui épousa Jean Du Beron, 1642.

Vint ensuite la famille Waresquiel. Le 28 février 1684, messire Ferdinand de Waresquiel, sieur de Bonnance, chanoine de la cathédrale de Tournai, accordait à l'hôpital Comtesse de Lille un cent de terre situé à Saint-André, à front du chemin de Messines et de l'issue de Beaurepaire, pour en jouir pendant cent ans et un jour, à charge d'une redevance annuelle de deux rasières de blé.(*Archives de l'Hôpital Comtesse*, nos 2711 et 2712 de l'Inventaire).— Après lui furent seigneurs de Bonnance : François Waresquiel, conseiller secrétaire du roi, 1700. — Pierre-François Waresquiel, son fils, 1765. — Le fils de celui-ci, François-Marie Waresquiel figure parmi la noblesse du bailliage de Lille assemblée pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Le Quint de Bonnance, à Templeuve-en-Pèvele, tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait un bonnier sur le chemin du hameau de Bonnance au hameau de Hellin, des rentes sur 6 bonniers et 4 hommages.

Ce fief appartenait en 1610 à Bauduin du Quesnoy, qui le vendit à Guillaume de Warenghien. Celui-ci le transmit à Pierre de Warenghien, son neveu, fils de Pierre, 1615.

Cosset, au hameau d'Ardompret à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, jadis écliché du fief d'Aigremont, comprenant 2 bonniers 6 cents, des rentes sur 14 bonniers 1.303 verges, et 7 hommages.

Gilles, seigneur de Tourmignies, chevalier, 1372. — Gilles, seigneur de Tourmignies, 1390. — Pierre Joris, 1456. — Simon de Naerkerke, 1468. — Jean Verdière, chevalier, seigneur de La Fontaine, 1496. — Guillaume Verdière, seigneur de Péronne, 1461. — Jacques Bels, seigneur d'Angreau, 1588.— Jean Bels ou Belle, fils de Jacques, baron de Lede, seigneur d'Angreau, Antreppe, Péronne, Holbecque, Isseghem, Cosset, etc. 1591. — Adrien Bette, au trépas de Jean, son père, 1620. — Guillaume Bette, écuyer, à la mort du dit Adrien, 1628.

Les Juris, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier, tenu de la salle de Lille au relief d'une blanche lance sans fer, comprenant une place, chemins et rejets à Bonnance, près du riez de la Cloqueterie, et des rentes sur 26 cents d'héritage.

Nicolas de Bosquiel, seigneur de Le *Becque*, à cause de sa femme Catherine de Warenghien, 1565-1594. — Jean de Bosquiel, seigneur des Plancques, à la mort de ladite Catherine, sa mère. — Les enfants d'Antoine de Noyelle et de dame Yolente du Bosquiel, par donation dudit Jean en l'an 1619.

Le Metz-Ferri, à Templeuve-en-Pèvele, fief tenu de la salle de Lille à 30 sous de relief, consistant en rentes : 13 razières et 2 havots d'avoine à prendre sur des marais.

Barbe Thieulaine, fille de feu Wallerand, ex-femme de Gilles Vanden Eechoute, seigneur de Pumbecke, 1561. — Floris Vanden Eechoute, chevalier, seigneur d'Aigremont, écoutête de Bruges, à la mort de la dite Barbe, sa mère, en 1611. — Henri Vanden Eechoute, écuyer, seigneur de Pumbeke, par donation dudit Floris, 1648.

Les Mollières, à Templeuve-en-Pèvele, fief tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, consistant en rentes : 6 muids 3 rasières d'avoine, 2 poules, 45 deniers.

Jores Denis, fils de Bliot, 24 mai 1395. — Martin Muette, 1603. — Françoise Muette, épouse de N. de Lezennes, morte en avril 1611. — François de Lezennes, leur fils. — François de Lezennes, fils de François, 1623. — François, fils du précédent, 1641. — Antoine Cardon. — Ignace Cardon, fils d'Antoine. — Pierre-Louis-Joseph Jacobs, secrétaire du roi, par achat d'Ignace Cardon. — Henri-Ambroise-Ernest Jacobs, écuyer, seigneur d'Aigremont, son fils. — Henri-Louis-Marie-Joseph Jacobs, fils du précédent.

La Quièze ou **La Baille**, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 20 sous de relief, comprenant environ 3 bonniers de terre ahanable tenant à la voie de l'église de Templeuve à Vertin et au chemin de la rue de Paris à La Quièze ; 6 hommages.

Pierre de Vertain, chevalier, fit rapport et dénombrement de ce fief le 4 mars 1372. Après lui vint Perceval de Vertain.

Maître Alard de La Porte, descendant par les femmes de la maison de Mortagne d'Espierres, secrétaire du duc de Bourgogne, maître de

la Chambre des Comptes à Lille, en 1459, mort en 1476 et inhumé dans l'église de Saint-Maurice de cette ville, était seigneur de la Quièze ou de La Baille. De la Porte portait : *écartelé au 1^er^ et 4^e^ d'argent à la croix de gueules* (qui est de Mortagne), *aux 2^e^ et 3^e^ de sable au château d'argent* (qui est de La Porte). Il avait épousé Isabelle Abonnel, fille de Jean, seigneur de Wasnes, à Toufflers, anobli par le duc de Bourgogne en 1433, fondateur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, depuis appelée chapelle Sainte-Anne à l'église Saint-Maurice.

Alard de La Porte eut pour successeurs son fils du même nom, seigneur de Vertain, lieutenant de la Gouvernance de Lille, conseiller des empereurs Maximilien et Charles-Quint et enfin maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Lille. Il se démit de cette charge en novembre 1526, mourut en 1546 et fut inhumé en l'église Saint-Maurice à Lille. Il avait épousé Catherine de Tenremonde, dame de Hébuterne, qui lui donna 22 enfants dont 20 sont morts en bas âge. Antoine de La Porte, seigneur de Meurchin à Sailly, et Louis de La Porte, seigneur de Vertain, de la Quièze et de Morselède qui prit le nom d'Espierres et mourut en 1573. Le fils de ce dernier, messire Philippe d'Espierres, seigneur de Morselède, Vertain, La Quièze et Hébuterne, épousa Bonne de Roisin, morte à Morselède, le 17 juillet 1606, dont il eut Michel d'Espierres, seigneur de Morselède, qui, à sa mort, en 1636, laissa le fief à son frère Jean-Baptiste, seigneur de Rolleghem.

Martin Jacobs, secrétaire du Roi au Parlement de Flandre, seigneur de Vertain, de Rocques, de Beaurepaire, des Wastelains, possédait le fief de la Quièze dit La Baille à la fin du XVII^e^ siècle. Il portait *d'or à un chevron d'azur, chargé, sur la pointe, d'une coquille d'or.*

La Quièze dit **Vertain**, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief, comprenant 23 bonniers 8 cents, des rentes dues par 16 hôtes et 71 tenants sur 38 bonniers 11 cents ; les deux parts de la dîme à l'encontre des religieux d'Anchin et du curé de Templeuve ; bailli, lieutenant, sergents, hommes de fiefs et juges ; amendes de 60 sous et au-dessous ; 7 hommages.

D'après une charte de novembre 1314, La Quièze relevait de la salle de Lille. A cette date, le roi Philippe-le-Bel fait un échange avec Béatrix, dame de Cysoing, épouse de Jean, seigneur de Walincourt. Le roi cède les hommages de deux fiefs à Lys et de le Kièse (à Templeuve-en-Pèvele), contre celui de la terre de Lezennes, tenu par

Hugues d'Antoing, écuyer, et c'est ainsi que la Quièze releva désormais de Cysoing (Archives nationales, II. 50, f° XVI, pièce XVI. Communication de M. Brassart).

La Kièse, ainsi qu'on l'écrivait autrefois, a donné son nom à une famille notable et même noble du pays. De noble homme Nicolas de Kièse, vassal du seigneur de Landas, était en partie tenue la dîme que Jean de Maisnil possédait à Templeuve et qu'il vendit en 1221 à l'abbaye d'Anchin. A cette vente figuraient comme témoins et aussi comme vassaux du seigneur de Landas, suzerain, Liétard de Kièse et Aelis, père et mère de Nicolas, ainsi que Platellus de Kièse (1).

En la même année 1221, Ermengarde de le Kièse, Hawide et Aelide, ses sœurs, et Simon, leur frère, acquéraient à titre viager un bonnier de terre tenu de Saint-Calixte de Cysoing (2).

Le 30 mai 1274, Aélis de Le Kièse et Jean de Péronne, son héritier, donnaient en pure aumône à l'abbaye de Cysoing l'alleu qu'ils possédaient à *Annevelin* au lieu dit *Marka* et *Buhelin* (3).

En février 1297, Rikain de Le Kièse, à Templeuve, vendait à l'abbaye de Flines 5 bonniers 1 cent de terre. On trouve encore Pieron de Le Kièse, fils d'Ansiel (4).

La Quièze appartenait au XIV^e^ siècle à la famille de Vertain. Ustasses de *Viertaing*, Wistasse, seigneur de *Vertaing*, figurent comme échevins des Timaux en 1292 (5) et en 1323 (6). Pierre de Vertain, chevalier, en 1372, et après lui Perceval de Vertain possédaient le fief de La Quièze ou de la Baille à Templeuve.

Dans les siècles suivants la seigneurie de La Quièze dite de Vertain se trouve aux mains de la famille de La Porte, descendant par les femmes de la maison de Mortagne d'Espierres et qui prit ce nom d'Espierres. Michel d'Espierres, seigneur de Morselède, qui recueillit la seigneurie en 1622, la vendit à Henri Robert, banquier, rue des Fossés, à Lille. Catherine Robert, alliée à Pierre Janssens, seigneur de

---

(1) Fonds d'Anchin, Original scellé.

(2) Fonds de Cysoing, chirographe scellé, n° 55.

(3) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 205.

(4) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 390, 392 et 430.

(5) *Ibidem.*

(6) Titres de l'abbaye de Marquette, t. 10.

Martinsart, la transmit à sa fille Marie-Catherine Janssens, épouse de Henri Jacobs, seigneur d'Hailly. Leur fils, Pierre-Louis-Joseph Jacobs, seigneur d'Hailly, secrétaire du Roi, marié à N... Quarré, leur succéda dans la possession de la seigneurie de La Quièze dite de Vertain. Celui-ci portait *d'or à un chevron d'azur*.

Ardompret, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, comprenant un manoir et 2 bonniers de terre tenant au chemin d'Ardompret vers le pont Tisart et au chemin menant à Hellin ; des rentes sur 28 bonniers 8 cents, une dîme sur 7 bonniers 733 verges et 10 hommages.

Ardompret a donné son nom à une famille notable du pays. En 1234, vivait Gérard d'Ardompret. (Noël Valois, *Cartulaire de Notre-Dame des Prés de Douai,* p. 20). — Le 10 mars 1244, Huon d'Ardompret, Jeanne, sa femme, et Wattier, leur héritier, vendent à l'abbaye des Prés deux bonniers un quartier de terre situés devant la porte de Cancompré. (*Ibidem,* p. 27). — En février 1246, Jean d'Ardompret vend à l'abbaye de Flines plusieurs rentes à La Vacquerie sur le territoire de Coutiches ; Walcher, son frère et héritier, approuve cette vente. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines,* pp. 63, 64). En 1259, la femme de Gilles d'Ardompret et ses hoirs sont cités dans un acte relatif à une vente faite par l'abbaye de Flines à l'Hôpital Comtesse de Lille. (*Inventaire sommaire des Archives de l'Hôpital Comtesse,* n° 77). — En 1281, Guillebert d'Ardompret est cité dans un acte du comte Gui relatif à diverses acquisitions de l'abbaye de Flines sur Templeuve, Nomain et Coutiches. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines,* p. 248). — En septembre 1290, le même Guillebert et Gilles, son frère, vendent à l'abbaye de Flines cinq bonniers et un quartier de terre à Bercus, territoire de Mouchin. (*Ibidem,* pp. 319-321).

Plus tard on rencontre comme possesseurs d'Ardompret : Pierre Houttin, seigneur de Hollebecque, puis Jeanne Houttin, sa sœur et héritière, épouse de Charles de Glimes, chevalier, vicomte de Jodoingne. — On rencontre aussi Jacques-Antoine de Sailly, sieur d'Ardoinprez, du magistrat de Lille, qui fit enregistrer ses armoiries : *De sable, fretté d'or, et sur le tout un écusson de sinople, chargé d'une chèvre saillante d'argent.* (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre,* p. 42).

Boisleville, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, comprenant un manoir sur

motte avec 2 bonniers 11 cents d'héritage, jardins et labour et un bonnier 10 cents de prés tenant au chemin de Boisleville, au riez à la Haie, aux Fossés de la Becque et au fief des Capons ; des rentes et 15 hommages parmi lesquels la grande et la petite **Anglée.**

Messire Louis de Hénin-Liétard, chevalier, baron des Fosseux.

Bourlivet, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, contenant 4 bonniers et demi de prés tenant aux héritages des religieux d'Anchin et aux prés Desenffants.

A Louis de Madre, receveur de la baronnie de Cysoing, moitié par donation de Gui Rolland (1) et moitié par succession de sa mère Jeanne Du Durer, veuve de François de Madre. Il épousa Catherine Monnart, d'Orchies, laquelle mourut à Cysoing, le 12 mai 1650, après avoir donné à son époux huit enfants, dont l'aîné suit.

Jaspar de Madre, seigneur de Bourlivet, né à Cysoing en 1595, receveur puis prévôt de cette ville, épousa, le 26 février 1625, Jeanne Van Dalle, fille de Nicolas, marchand à Tournai, et de Catherine Du Chambge. Ils reposent tous deux dans l'église de Cysoing, ayant eu, entre autres enfants : Denis-François De Madre, qui suit.

Denis De Madre, écuyer, seigneur de Bourlivet à Templeuve-en-Pèvele, du Fay à Cobrieux, de Beaufremez dit d'Isenghien à Cysoing, de la Bourgeoisie à Genech, né à Cysoing en 1635, prévôt de cette ville en 1681, fut anobli par l'achat d'une charge de secrétaire du Roi audiencier de la chancellerie du Parlement de Flandre. Il avait épousé, à Tournai, le 6 août 1662, Jeanne-Françoise de La Hamaide, Tous deux furent inhumés à Cobrieux, ayant eu, entre autres enfants :

Jean-Baptiste de Madre, écuyer, seigneur de Bourlivet, né le 21 septembre 1670, qui épousa, à Saint-André de Lille, Marie-Catherine Vincre, dont il eut, entre autres enfants : Denis-François-Joseph de Madre, écuyer, seigneur de Bourlivet, qui se maria à Gand. On dit que sa postérité existe encore. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes,* t. II, p. 514 et suivantes).

Cancompré, à Templeuve, sur le chemin qui conduit de cette paroisse à Pont-à-Marcq, et tenant à la cense de la Wallute, de Mérignies. C'était autrefois une dépendance de la seigneurie d'Aigre-

---

(1) Notaire à Cysoing.

mont ; elle fut vendue à l'abbaye de Notre-Dame des Prés, de Douai, par Anselme, seigneur d'Aigremont, en octobre et novembre 1232. (Noël Valois, *Cartulaires de l'abbaye des Prés*, pp. 18 et 19).

Les Capons, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, consistant en rentes sur 4 bonniers 8 cents.

Martin Muette, bourgeois de Lille, 1603. — François de Lezennes, fils de feu Jean.

Drumez, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, consistant en rente. Pour hommage, le bois de Drumez.

Dame Catherine Le Vlieghe, héritière de sa sœur Marguerite, et épouse de Bauduin de Croix, seigneur d'Oyembourg. (Voir La Gruerie).

La Gruerie, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, comprenant un manoir seigneurial sur motte entourée d'eau et 18 bonniers tenant au chemin du pont Bigam, au courant d'eau qui descend du pont de Cramery au moulin d'eau, au chemin qui conduit à l'église de Templeuve par la Caillière ; des rentes sur 37 manoirs et 10 hommages.

Gilles de Landas, dit Grignart, seigneur de La Gruerie et de Rupilly, fils de Mathieu de Mortagne dit de Landas, baron de Landas, et d'Isabeau de Bousies dite de Vertaing, épousa Anne du Chastel, dame de Bruyelles, d'où vint Simon, seigneur de La Gruerie, marié à Marguerite de Carnin, 1478-1483. Leur fils, Hugues de Landas, seigneur de la Gruerie, s'allia à Jeanne de Wicq et mourut en 1501, ne laissant qu'une fille qui épousa Étienne de Vlieghe, bailli d'Orchies.

Viennent ensuite Jeanne Du Forest, veuve de noble homme Antoine ....., seigneur de La Gruerie, 1531 ; — Jean Le Vlieghe, chevalier, seigneur de La Gruerie, mayeur et rewart de la ville de Lille ; — Demoiselle Marguerite Le Vlieghe, veuve de Josse Le Martin, écuyer, seigneur de Mesplau, du Péroy ; — Dame Catherine Le Vlieghe, héritière de sa sœur Marguerite et épouse de Bauduin de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg.

Au trépas de Catherine Le Vlieghe, le fief échut à N..... de La Hamaide, seigneur de Haudion, prévôt de Tournai, qui l'a laissé à son neveu dont la veuve l'eut pour douaire. Celle-ci se remaria à

N.... de Sainte-Aldegonde, baron de Rosembois, fils du comte de Genech, dont les descendants ont habité le château.

Les Marais Rentis de Landas, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, comprenant 17 cents d'héritage près de la seigneurie de Bonnance, des rentes sur 27 bonniers de prés et marais et 7 hommages.

En janvier 1260, Gérard de Landas, seigneur d'Esnes, donne à l'abbaye de Flines, sous condition de rachat facultatif par ses héritiers moyennant la somme de 180 livres, ses revenus du marais de Bonnance qu'il tient en fief de Gérard d'Aigremont et en arrière-fief du comte de Flandre. En 1277, Anselme d'Aigremont, chevalier, déclare avoir vu et approuve l'acte de janvier 1200. En 1310. Gilles d'Aigremont, chevalier, fils d'Anselme, reconnaît valable le titre de 1277 (1).

Gérard de Landas eut pour fils Jean de Landas, seigneur d'Esnes, et pour petite-fille Marie, épouse d'Anselme de Brimeul, au diocèse de Térouane, vivante en 1310 ; mais ce ne fut qu'en 1350 que le rachat fut effectué par Baudart Le Lombart (2).

Beaucoup plus tard les marais de Bonnance eurent pour possesseurs : Adrien Vanden Eede, écuyer, seigneur de l'Espierre ; Jean Du Jardin, marchand à Lille, par achat dudit Adrien ; Liévin du Jardin, fils de Jean.

Le Pré Huart, à Templeuve, fief tenu de la seigneurie d'Aigremont à 5 sous de relief, consistant en 350 verges de pré tenant à la cense de Cancompré.

Marie de Lezennes, veuve d'Allard de Landas.

Les Préaux, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 10 livres de relief, consistant en rentes.

Messire Louis de Hénin-Liétard, chevalier, baron de Fosseux, seigneur de Cuvilliers.

Le Ville, à Templeuve-en-Pèvele, fief vicomtier tenu de la seigneurie d'Aigremont à 100 sous de relief, consistant en rentes sur

---

(1) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, pp. 130, 513-515.

(1) *Ibidem*, p. 461.

8 bonniers 12 cents d'héritages sis aux hameaux de Fayel et d'Ardompret.

Jeanne Robette, veuve de Jean Bayart, notaire à Lille, par achat de l'an 1544. — Jean Bayart, fils de feu Jean, procureur.

Le Quesnoy, à Templeuve-en-Pèvele, tenu de Bouvignies, qui mouvait du château de Douai.

En 1533, Le Quesnoy appartenait à Alard de La Porte, écuyer : « Chest le rapport et dénombrement des rentes de Noble homme » M. Alard de la Porte, escuier, à cause de son fief et seigneurie » Desquesnois qu'il a gisant en la ville et paroisse de Templeuve-en-» Pevle, en l'an MCCCCCXXXIII ».

De Lespaul, écuyer, seigneur du Quesnoy, à Templeuve-en-Pèvele, figure parmi la noblesse du bailliage de Douai qui prit part à l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Les Tertres, à Templeuve-en-Pèvele, fief en l'air tenu de la seigneurie du Brœucq, consistant en 82 rasières d'avoine et un sol 8 deniers de rente seigneuriale.

Martin Muette, bourgeois de Lille, 1603.

Lannoit, à Templeuve-en-Pèvele, tenu des dames de Flines, comprenant une masure, des terres ahanables, des prés, des rentes, d'avoine, de chapons et d'argent, des hôtes et des tenants, justice et seigneurie de vicomte.

Acquis par Nicolas Diemenche, le 12 novembre 1347, pour 350 florins d'or « a le kayère », de Pierre Danniaus et de Maroie Martine, sa femme. — Vendu le 23 janvier 1378 par ledit Diemenche à Jean Jolie pour le prix de 600 florins d'or francs « dou coing et forge du Roy de France ». — Le 28 septembre 1389, Robine Jolie, fille de Jean et épouse de Martin du Four, reconnaissant que la somme de 600 florins d'or avait été avancée à son père par les dames de Flines, leur remet le fief pour l'acquit de la dite somme. (Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, page 598, 668 et 697).

Nicolas, à Templeuve, fief cité dans le cartulaire de l'abbaye de Flines. (Hautcœur, p. 485).

22. THUMERIES.

Le village de Thumeries, avec l'autel, la justice, le terrage et autres revenus, appartenait à la collégiale de Seclin, qui fut confirmée dans cette possession par une bulle de Clément III, du 26 mars 1187. — Néanmoins les bois qui s'étendaient sur le territoire de ce village faisaient partie du domaine des châtelains de Lille.

Mairie de Thumeries, tenue du chapitre de Saint-Piat de Seclin. Au siècle dernier, la perception des dîmes de Thumeries donna lieu, entre le chapitre de Saint-Piat et le Maire de Thumeries, à de longues contestations qui se terminèrent enfin par un accord du 1^er^ juillet 1779. Les deux cinquièmes de toutes les dîmes furent abandonnés au maire pour lui tenir lieu de ses droits de mairie, et moyennant ce partage, le chapitre ne fut plus assujetti à renclore ses dîmes dans la grange de la Mairie, que le maire, de son côté, ne fut plus tenu de conserver et d'entretenir ; les autres droits et charges de la dite mairie restant en ancien état (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire* (encore inédite) *de la collégiale de Seclin*). — Voir la mairie de Gondecourt.

Le **Grand Bellincamp,** à Thumeries, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, contenait un manoir et 14 bonniers 3 cents de terre, 15 bonniers de bois, les plantis et rejets le long de ces héritages.

En 1362, le grand Bellincamp appartenait à Pierre de Wasquehal.

En 1390, le grand et le petit Bellincamp appartenaient à Philippe Vrete, dont la fille Jeanne Vrete avait épousé Enguerrand de Raisse. En 1417, ils appartenaient à Jeanne de Raisse, épouse de Willaume Vrete ; elle mourut en 1432. En 1441, ces mêmes fiefs étaient entre les mains de Marie Vrete, alliée à Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de Dossemez ; elle était veuve en 1444, et paraît avoir laissé, au moins pour quelques années, ces deux fiefs à son cousin Gossuin de Guignies qui en recevait les revenus en 1455. On les retrouve ensuite aux mains de Pierre de Raisse, chevalier, seigneur de la Hargerie, bailli de l'abbaye de Flines, du seigneur de Cysoing et du duc de Bourgogne pour Orchies, capitaine gouverneur de Péronne en Vermandois. Il eut pour successeur son fils aîné, Adam de Raisse.

Adam de Raisse épousa en premières noces Marie de Mortagne, fille de maître Jean de Mortagne, bourgeois de Lille, et d'Isabelle de la Bouverie ; en secondes noces, Barbe Du Bois dite de Hoves, dame de Ruesnes, morte en 1516, veuve de Jean d'Esnes, dit de Baudrain, chevalier, sire de Beauvoir. Du premier lit vint François de Raisse, chevalier, seigneur de la Hargerie, qui releva les deux fiefs de Bellincamp. Il mourut le 8 janvier 1557, ayant épousé Anne de Foucquesolles, dame de la Motte-Masinghien, dont une fille, dame Antoinette de Raisse, héritière de la Hargerie, des Bellincamp et autres biens de ses parents. Veuve de Jean de Soyecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Antoinette de Raisse se remaria à Louis d'Oignies, chevalier, créé comte de Chaulnes par lettres patentes du roi Charles IX en décembre 1553. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III, pp. 243 à 251).

Voir La Hargerie à Bersée.

Le 2 décembre 1611, Bon Fruict, fils de Romain, releva les deux fiefs de Bellincamp à lui échus par partage.

Le Petit Bellincamp, à Thumeries, fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief, comprenait un manoir avec 4 bonniers tenant au Grand Bellincamp, des rentes et 3 hommages.

Les mêmes seigneurs que le Grand Bellincamp.

Hollisien, à Thumeries, hameau de Bellincamp ; fief tenu du châtelain de Lille à 30 sous de relief, consistant en rentes sur 10 bonniers.

Robert d'Antreulles, chevalier, 1389. — Robert d'Antreulles, chevalier, 1456. — Chrétien de Clugny, écuyer, seigneur de La Cessoye, 1506. — Jacques du Chastel de La Hovardrie. — Nicolas du Chastel, écuyer, seigneur de La Hovardrie, Cavrines, etc.

La Tennardrie, à Thumeries, domaine du châtelain de Lille, qui y percevait des rentes en argent, en avoine et chapons.

Wastines et **Thuluch**, à Thumeries (?), domaine du châtelain de Lille, qui percevait dans ces deux hameaux des rentes en avoine, chapons et gélines.

Thelu, à Thumeries, fief tenu de la seigneurie de Grimaretz à

Esquermes, consistant en rentes sur 31 bonniers gisant à Thumeries et Mons-en-Pèvele.

Michelle de Wasquehal, épouse de Philippe-François Sepmeryes? seigneur de Quevillon? — Dame Marie-Anne de Sepmeries, dame de Wasquehal et de Thélu, qu'elle donna, le 13 juin 1693, à la Sainte et Noble famille de Lille, fondée par elle. (Voir Wasquehal à Mons-en-Pèvele).

23. TOURMIGNIES.

Tourmignies était une pairie de la seigneurie d'Épinoy-Carvin; sa contenance est inconnue. — Le château n'était qu'un logement de maître tenant à la maison du fermier (1).

Ses armoiries *de gueules à la fasce d'hermines* sont celles des anciens seigneurs qui portaient son nom aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Tous les seigneurs de Tourmignies qu'on rencontre antérieurement au XV^e^ siècle portaient le nom de Gilles. En 1274, Gillion de Tourmignies, chevalier, assistait Sara, fille de Renier le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai, lequel cédait à l'abbaye de Saint-Amand un fief à Wez, en remplacement de celui qu'il tenait de cette abbaye à Hollain et qu'il avait cédé aux moines de Saint-Pierre de Gand (2).

Un Gilles de Tourmignies vivait en 1304 (3). — De 1324 à 1334, Gilles de Tourmignies, chevalier, était échevin des Timaux de la salle de Lille (4). — En avril 1391, le fief d'Aigremont à Ennevelin était chargé d'un viage au profit de Monseigneur de Tourmignies et de Madame sa femme (5). — Au 30 septembre de la même année, Gilles, seigneur de Tourmignies, pair du château d'Épinoy, portait la fasce d'hermines au lambel de trois pendants (6).

---

(1) Archives du Nord, *Portefeuille de Muyssart.*

(2) A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, Preuves, n° 151.

(3) Archives du Nord, *Portefeuille De Muyssart.*

(4) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, pp. 536 et 558. — *Fonds de l'abbaye de Loos*, 253. — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 666..

(5) Dénombrement de la seigneurie d'Aigremont, 1391.

(6) Communication de M. Félix Brassart, de Douai.

Jeanne de Tourmignies, filles de Gilles, épousa Thomas de La Vicht et lui donna un fils, Jean de La Vicht, qui fut aussi seigneur de Tourmignies dans la première moitié du XV^{e} siècle. Puis vint Jean de Wisgnole, chevalier, 1455.

Thomas Mallet, seigneur de Berlettes, acquit Tourmignies en 1462. Il était commis maître de la Chambre des comptes à Lille, lorsqu'il fut déporté en 1482. Il avait épousé Jeanne de Lannoy, fille de Jean, seigneur de La Motterie, qui lui avait donné, entre autres enfants : Antoine Mallet, seigneur de Berlettes, Coupigny, Anstaing et Tourmignies, qui épousa Agnès de Cuinghien, dite de Hem, fille de Luc, seigneur de Fourquereules, et de Jeanne du Bosquiel. De cette alliance vinrent : Josse Mallet, seigneur de Berlettes, Anstaing, Coupigny, et Eustache Mallet, seigneur de Tourmignies, 1513, 1518, mort sans alliance en Italie, laissant la seigneurie de Tourmignies à sa nièce Jacqueline, *alias* Anne, fille de Josse, portant *d'azur à l'écusson d'or, brisé au premier canton d'une molette d'argent.*

Jacqueline Mallet épousa Claude d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, fils de Jacques et d'Anne de Prandt. Leurs fils, Jacques d'Oignies, seigneur d'Estrées, époux d'Anne de Witthem, en eut Charles-Philippe, seigneur d'Estrées et de Berlettes, baron de Rollencourt. Celui-ci vendit la terre de Tourmignies au sieur du Breucq (lès Seclin). — Oignies portait *de sinople à la fasce d'hermines.*

D'après un inventaire des titres de la maison de Melun (Chambre des Comptes, ancien I, 46), le prince d'Épinoy aurait revendiqué la terre de Tourmignies à titre de retrait seigneurial, mais sans succès, paraît-il. Contrairement à l'usage général, la coutume de la salle de Lille, à laquelle était soumise la principauté d'Épinoy, ne reconnaissait point le retrait *féodal* dans lequel elle voyait un préjudice au droit des familles en faveur desquelles le retrait *lignager* avait été établi, et elle refusait au seigneur la faculté de retraire un fief vendu qui était tenu et mouvant de lui (1). Le sieur du Breucq fut adhérité de son acquisition.

Dans l'église de Tourmignies, on lit l'inscription suivante : « Messire Maximilien de Haynin, chevalier, seigneur du Breucq, Haut-Monstrœuil, Tourmignies, etc., député et bailly général du roy très chrestien, en sa chastellenie de Lille, et dame Marie de Grault, dame dudit lieu, d'Avion

---

(1) Patou, *Commentaire.* — Voir Th. Leuridan, *Statistique féodale de la châtellenie de Lille*, *Introduction et Prolégomènes*, chap. XI.

et de Fosse, sa compaigne, ont fait faire ce repositoir à l'honneur de Dieu et de ceste église. Priez pour eux » (1).

Le sieur du Breucq mourut sans enfants. La moitié de la seigneurie de Tourmignies échut à son frère Henri de Haynin, vicomte du Breucq, et l'autre moitié au comte de Saint-Venant, de la maison de Lierre, en action de la vicomtesse du Breucq, sa parente. N. de Haynin, seconde fille d'Henri, succéda à son père dans la moitié de la terre de Tourmignies ; elle épousa N. de Tramecourt et eut une fille unique qui s'allia à Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, seigneur des Préz, Salomé, Rabodinghes, la Deûle, etc. (2).

Le seigneur du temporel de Tourmignies, dit Jacques Le Groux, était ci-devant le comte de Saint-Venant; c'est maintenant M. Schérer. Cette seigneurie en effet fut vendue, en 1694, à Guillaume-Eubert Schérer, chevalier, seigneur de Scherbourg (*Ibid.*). — Dans le chœur de l'église, au-dessus du repositoire est attaché le tableau funèbre de messire Guillaume-Eubert Schérer,chevalier, seigneur de Tourmignies, qui est mort le 18..... 1720, ayant fondé dans cette église, où il est enterré, un obit avec distribution de pain.

Une famille du nom de Tourmignies, au service du prince de Soubise, héritier des princes d'Épinoy suzerains de Tourmignies, subsistait au dernier siècle. En 1757, une commission de coûtre de l'église paroissiale de Roubaix était accordée à maître Eugène-Marie de Tourmignies, prêtre du diocèse de Tournai, fils de Pierre-Joseph, receveur du prince de Soubise, et de Catherine-Thérèse de Croix. Il morut à Roubaix, le 14 août 1774, âgé de 53 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église, en présence de Henri-Charles-Joseph et de Gilles Louis de Tourmignies, ses frères (3).

Heslinnière, à Tourmignies, fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 60 sous de relief, contenant sept bonniers de terre, prés et bois tenant au courant de la Marque.

Jean d'Assignies, 1389. — Jean d'Assignies, écuyer, 1456. — Léon d'Assignies, écuyer, 1506. — Ponthus d'Assignies, son fils. — Jean d'Assignies, écuyer.

---

(1) Mgr Dehaisnes, *Le Nord monumental et artistique*, p. 113.

(2) Archives du Nord, *Portefeuille de Muyssart*.

(3) Archives de Roubaix, GG. 59.

Assignies, à Tourmignies ; dépendance de l'Artois. Ce fief, dont on ignore la nature, la contenance et la mouvance, portait le nom d'une famille originaire de l'Artois, qui le posséda pendant quatre siècles.

Jean I^er^, sire d'Assignies, 1389. — Jean II, sire d'Assignies, son fils, allié à Marie de Tourmignies, 1456. — Leur fils, Jean III, sire d'Assignies, commandant 500 lances pour le service du duc de Bourgogne, épousa Jeanne de Barbançon, fille du seigneur d'Avelin. — Leur fils, Léon, sire d'Assignies, 1506.— Ponthus, seigneur d'Assignies, son fils. — Jacques, seigneur d'Assignies, fils de Ponthus. — Jean IV, seigneur d'Assignies, fils de Jacques. — Alexandre-Charles, seigneur d'Assignies et de Berthoul, marié en secondes noces à Louise de La Hamaide, dont il eut : Eustache-Eugène, baron d'Assignies et de Bailleul, qui épousa le 10 novembre 1718, Marie-Anne-Josèphe de Saluces-Bernemicourt, dont il eut 4 enfants. L'aîné Joseph-Alexandre, baron d'Assignies et de Bailleul, seigneur de Berthoul.

La Mairie de Tourmignies, tenue du chapitre de Saint-Piat de Seclin, consistait en 14 cents de terre. (Voir la Mairie de Gondecourt).

En 1674, la Mairie de Tourmignies appartenait aux choraux du chapitre de Seclin. (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire* (inédite) *du chapitre Saint-Piat de Seclin*).

24. WAHAGNIES.

I. La seigneurie.

Fief vicomtier tenu du châtelain de Lille à 10 livres de relief ; il comprenait le lieu manoir de Wahagnies, le moulin à vent de ladite seigneurie, 4 bonniers de prés, 24 bonniers de bois, 10 sous de cens, 37 sous 20 deniers de rente, 116 chapons, 4 rasières 7 quareaux et demi d'avoine, le terrage de 67 bonniers à 8 gerbes du cent. Les terres tenues dudit fief devaient double rente de relief et le dixième denier à la vente ; mais les terres à terrage ne devaient que 4 sous de relief et autant à la vente. — 36 hommages relevaient de Wahagnies : 18 hommages liges à 10 livres de relief, parmi lesquels La Cauchie à Phalempin ; 2 hommages demi-liges à 100 sous ; 16 à reliefs moindres : Dolenger et Cocquembus à Seclin, Lannoy à Annappes.

Son rapport était, en 1511, de 800 livres de 40 gros (Maubus). — L'échevinage, composé de cinq tenants du fief, allait au conseil des

échevins de Lille. Wahagnies avait sa coutume particulière. En temps de guerre, les hommes de Wahagnies devaient marcher avec les vassaux du châtelain de Lille qui les conduisait dans la ville pour les réunir à la commune.

II. Les seigneurs.

Robert de Wahennies, seigneur d'une terre vendue à l'abbaye de Phalempin, en 1184. (Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille,* cartulaire, n° 57). — Jacques, sire de Faigneules, 1389. Jacques d'Enghien, sire de Faigneules, vendit la terre de Wahagnies, en 1418, à Catherine de Saint-Aubin, dame de Molembais, veuve de Guillebert de Lannoy et mère de Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, gouverneur de Lille, grand maître des arbalétriers de France, ambassadeur en Espagne et à Rome, qui trépassa le 1er mai 1456, le plus vieux chevalier de la Toison d'or, laissant une mémoire sans tache et vénérée. Il avait épousé Marguerite de Boncourt.

Hugues, mort sans postérité, eut pour successeur son frère Guillebert II, qui a aussi sa célébrité, mais dont la mémoire est moins édifiante. Guillebert portait *d'argent à trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, à la bordure de gueules et au lambel à trois pendants d'azur.* Il criait : *vostre plaisir.* Il aima la bonne chère et les fatigues, faisant des pèlerinages pour le salut de son âme, remplissant des missions diplomatiques et cherchant plaies et bosses dans tous les pays, en Espagne, en France, en Angleterre, en Prusse, en Livonie, en Russie, en Lituanie, en Pologne, en Grèce, en Égypte et en Syrie. Il y fut maintes fois rossé, blessé, captif. Ayant toute sa vie guerroyé, et couru dans les aventures, il eut beaucoup à raconter et écrivit en effet la relation de ses pérégrinations : *Voyages et ambassades de messire Guillebert de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wahenies,* éditée en 1840 par la Société des Bibliophiles de Mons. (Voir *Guillebert de Lannoy, et ses voyages commentés en français et en polonais*, par Joachin Le Lewel, 1844.)

Guillebert se maria trois fois et mourut le 22 avril 1462, laissant de Jeanne de Ghistelles, sa seconde femme, Philippe de Lannoy, dont le fils aîné, Philippe, IIe du nom dans la série des nobles chevaliers de sa maison, recueillit entre autres seigneuries celle de Wahagnies, et épousa sa cousine Bonne, héritière de Lannoy et de Lys. — Leur

petite-fille, Françoise de Lannoy, alliée à Maximilien d'Egmont, comte de Bueren et de Leerdam, ne lui donna qu'une fille unique, la comtesse Anne d'Egmont, qui épousa, par contrat du 2 mars 1551, le célèbre Guillaume, prince d'Orange, dont elle fut la première femme. Anne laissa au futur fondateur de la République de Hollande un fils, Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui vendit, vers 1620, à Richard V, baron de Mérode, la seigneurie de Wahagnies avec celle de Lannoy et Lys. Richard baron de Mérode et du Saint-Empire, seigneur d'Oignies, chevalier de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la bouche du roi Philippe II, lieutenant de ses gardes des corps, dits archers, gouverneur de Bapaume et commandant d'une troupe de 3.000 hommes de pied, tué au siège de Berg-op-Zoom en 1622, avait épousé Hélène de Montmorency de Wastines, fille de Louis, seigneur de Beuvry, et de Jeanne de Saint-Omer. De cette alliance vint : François de Mérode, comte du Saint-Empire, seigneur d'Oignies, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des bandes d'ordonnances. Il obtint l'érection en comté de la seigneurie d'Oignies avec union des terres de Wahagnies, de Hacquetel, de Quintize et de Cocquemplus. (Chambre des Comptes, *Inventaire sommaire,* B. 1636). Il mourut en 1672. De Mérode porte pour armes : *d'or à 4 pals de gueules, à la bordure engrelée d'azur.*

III. Fiefs de mouvances diverses sis à Wahagnies.

Le **Laurie**, à Wahagnies ? tenu de la seigneurie de Wahagnies, contenant 18 bonniers de plat bois.

Acquis en 1567 et appartenant en 1585 à Wallerand Hangouart, fils de feu Philippe. (Répertoire des fiefs, p. 141).

Les **Bois Grusons** dit de **Croix**, à Wahagnies, fief vicomtier tenu de la salle de Lille à 10 livres de relief, contenant 25 bonniers de bois tenant au bois du châtelain de Lille.

Jacques de Noyelles, chevalier, comte de Croix, vicomte de Nielles, baron de Maldeghem, seigneur de Roncourt, Lisbourg, etc., gouverneur et capitaine du château de la Motte au Bois, commissaire ordinaire au renouvellement des lois du comté de Flandre, fit rapport de ce fief le 21 août 1621.

Bossu et **Villers**, à Wahagnies, fief tenu de la seigneurie d'Allennes à 10 livres de relief, contenant 35 bonniers de bois.

Vendu par le prince d'Orange au sire d'Oignies, gouverneur de Bapaume.

Monsorel, à Wahagnies.

Jacques de la Cauchie, chevalier, seigneur de Rebreuve, de Monsorel, etc., épousa Catherine, héritière de Rocques, à Ascq, qui lui donna Adrien de La Cauchie, écuyer, seigneur de Rebreuve, de Monsorel, de Rocques, allié à Antoinette de Recourt de Lens de Liques. XV^e^ siècle, (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. II, p. 227).

Plus tard, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, Augustin de Baynast, écuyer, seigneur d'Aubencheul, de Monsorel, etc., avait pour héritier Adrien de Rockocx dit d'Heetvelde, écuyer, qui, le 13 juin 1668, vendit le fief de Monsorel à Charles du Chambge, qui suit.

Charles du Chambge, écuyer, seigneur de la Saulderie, de Monsorel, etc., fils de Sébastien, notaire, greffier civil et échevin de Tournai, et de Gillette Rogiers, avait épousé, en 1659, Marie-Rose du Chambge, sa cousine germaine, morte en couches, le 9 mai 1668. Après la mort de sa femme, Charles laissa ses seigneuries à son fils Charles-Joseph, se fit prêtre et mourut à Tournai, le 13 avril 1692, étant chanoine de Cambrai. — Charles-Joseph du Chambge, écuyer, seigneur de La Saulderie, de Monsorel, né le 8 août 1663, échevin de Tournai de 1688 à 1706, avait épousé, le 14 novembre 1701, Catherine de Calonne, fille de François-Louis, seigneur de Merchin, du Quesnes, etc., et de Catherine Rogiers. Il en eut une fille qui épousa, en 1730, Charles-Joseph de Pollinchove, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, premier président du Parlement de Flandre, dont un fils, Gaspard-Félix-Jacques de Pollinchove, décédé à Tournai, le 21 février 1816. (*Ibidem*, t. I, p. 425).

Quointies, à Wahagnies, alias **Quintize**.

Le 17 avril 1443, Hugues de Lannoy, chevalier, et Madame Marguerite de Boncourt, son épouse, donnent au chapitre de Saint-Pierre de Lille trois bonniers de bois « gisans ou terroir et de son fief de Quointies, » tenu en partie du Chastel d'Épinoy estans de la taille des bois » nommée la taille de la Haute Marlière entre Thumeries et Wahagnies (1) ».

---

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 990.

25. WANNEHAIN.

I. Seigneurie de Wannehain ; seigneurs et personnages de ce nom.

La nature et la contenance de cette seigneurie tenue de la Cour de Maire à Tournai, me sont inconnues.

On voit par des actes de 1428 et 1450 que les religieux de Cysoing avaient à Wannehain « plusieurs beaux ténemens, drois, possessions » et seignouries et toute haulte justice, moyenne et basse, et entre » leurs aultres drois et francises, ils avoient et devoient prendre et » avoir l'amende de Senne qui étoient de IX livres parisis monnoie de » Flandre et ung denier qui vault XX sols, sur leurs subgectz et » delincquans qui, en leurs ténemens, faisoient œuvre par jour de feste » ou commettoient adultère ; et si avoient ung siège à la porte de ladite » église (abbaye) ou sortissent par devant leur bailli, hommes de fief et » juges et non ailleurs, tous leurs tenans et subjés de Chysoing, Louvy, » Fretin, Lesquin, Ascq, Bouvines, Gruisons, Baisieu et Wanehaing »(1). — La dîme de Wannehain était également tenue de cette abbaye qui la racheta, vers 1516, de Simon de Landas ; elle valait par an 93 livres 7 sous (2).

Le chapitre de Tournai possédait, au XVII[e] siècle, à Wannehain, 27 bonniers 13 cents de terre (3).

Wannehain est un des villages du Tournaisis cédés à la France par l'Autriche en vertu du traité des limites conclu à Versailles, le 16 mai 1769.

Dès le XII[e] siècle, une famille noble du pays portait le nom de cette terre. En 1179, Amauri de *Wenehem* était témoin d'un acte de l'évêque de Tournai approuvant la transaction intervenue entre l'abbaye de Cysoing et Pétronille d'Avesnes, son avouée (4). Un siècle plus tard, messire Platiel de *Warnehaing* devait annuellement à l'abbaye de

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p· 382.

(2) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*. p. 532.

(3) Inventaire des Archives de Wannehain, par l'abbé Th. Leuridan, CC. 6.

(4) I. de Coussemaker, *Cartulaire* p. 45.

Cysoing une rente de 15 livres parisis ; il était mort en 1283 et sa femme avait à acquitter la moitié de cette rente échéant à la Saint-Jean (1).

Le 7 juin 1296, une terre de l'abbaye de Cysoing, sous charge de rente, ayant été donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, celle-ci présente à celle de Cysoing un tenancier laïc qu'elle puisse poursuivre au besoin. Jean de *Wanehaing* et autres furent présents à cet acte, « comme cil ki jugier pooint et devoient de le dite tiere » (2). On trouve encore Jean de *Waneheng*, comme échevin de Cysoing. dans un acte de février 1316 (3).

Nicolas et Colard de *Waneheng* sont cités, en 1361, dans un règlement arbitral entre l'abbaye de Cysoing et le chapitre de Tournai relatif à quelques dîmes (4). En 1368, Colars de *Wanehaing* était bailli de Mgr Gui de Luxembourg, châtelain de Lille (5).

Un Jean de Wannehain épousa, à la fin de l'année 1371, demoiselle Jacques (sic) de Halluin, fille de Jacques, chevalier. seigneur de Cantin. Par acte du 9 décembre de cette année 1371, Jacques de Halluin, chevalier, seigneur de Cantin et de la Bourde, faisait donation de 4 bonniers de pré, situés à Maire, à demoiselle Jacques de Halluin. sa fille, en vue de son mariage avec Jean de Wannehaing (6). Jean de Wannehain fut de ce chef le beau-frère de Jean Boutillier, bailli de Tournai. auteur de la *Somme rurale*. Un chirographe du 27 décembre 1393 établit que les épouses de Jean de Wannehain et de Jean Boutillier étaient sœurs (7).

En 1428, Gérard de Vanehaing était bailli de tout le temporel, terres, juridictions et seigneuries de l'abbaye de Cysoing, et en cette qualité instruisait à Wannehain une affaire criminelle (8). En 1433, Jean,

---

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, pp. 245 et 653.

(2) *Ibidem*, p. 268.

(3) *Ibidem*, p. 289.

(4) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 299.

(5) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 767.

(6) Archives nationales de Bruxelles, *Cartulaire*, 129, f° 487. Acte cité par O. de Meulenaere, dans sa brochure intitulée : *Jehan Boutillier*, p. 11.

(7) *Archives de Tournai*. Échevinage. Layettes des actes divers, 1373. Document cité par O. de Meulenaere, *Jehan Boutillier*, p. 11.

(8) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 338.

seigneur de Vanehaing, et consors, vendaient au chapitre de Saint-Pierre de Lille le fief de Vanehaing sis à Moncheaux (1).

Ce Gérard de Vanehaing, écuyer, assista à la translation des reliques de saint Évrard en l'abbaye de Cysoing, le 12 novembre 1441. Son scel figure un écu portant trois bandes (bandé de six pièces), brisé d'une moucheture d'hermines, au franc canton d'hermines. *Scel Grard de Wanehaing* (2). A cette solennité assistait aussi Jean, seigneur de Vannehain, écuyer, *Johannes, dominus de Vainehaing, armiger*, avec Marie de Muisie, son épouse (3). Le sceau de Jean figure un bandé de six pièces au franc canton d'hermines. *Scel Jean de Vanehain* (4). Ces époux fondèrent des obits en l'église de Vannehain (5).

En 1448, Grart de *Wanehaing*, écuyer, et demoiselle Gillette Briquemez, son épouse, fondent en l'église de Wannehain deux obits au moyen d'une rente de 40 sous à prendre sur un lieu manoir tenant à l'âtre de l'église et au chemin qui mène de Wannehain à Bourghelles. Ils donnent au curé et à ses successeurs pour y établir leur résidence, ce même manoir « aucquié, herbegié et pourplanté », qu'ils tenaient en fief de la seigneurie de Wannehain (6).

II. Seigneurs de Vannehain de diverses maisons.

La seigneurie de Wannehain appartenait, dans la seconde moitié du XV^{e} siècle, à la famille de La Cessoye. En 1477, Gilles de La Cessoye était seigneur de Wannehain et paraissait tenir le parti bourguignon, bien qu'il fut vassal du roi de France. De l'examen des documents du temps, il semble que Gilles de La Cessoie eut deux filles : Jeanne et Marguerite, qui toutes deux portèrent à leur mari la seigneurie indivise de Wannehain. Jeanne épousa Wallerand de Landas, écuyer, seigneur de Baufremez, Buisse, Isenghien, etc., fils d'Antoine, bâtard de Gilles de Landas, dit Grignard, seigneur de la Gruerie et de N. de Calonne.

---

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 962.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1770.

(3) *Fonds de Cysoing*, original.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 771.

(5) Inventaire des *Archives de Wannehain*, par l'abbé Th. Leuridan, GG. 11.

(6) *Ibidem*, GG. 7, Original en parchemin.

Il mourut en 1525, laissant six enfants parmi lesquels Jacques de Landas, son successeur, et Antoine de Landas, écuyer, seigneur de la Vigne, à Loos, lequel eut, entre autres enfants, Valentine de Landas, épouse de François Le Preud'homme, seigneur de Coisnes à Salomé.

Marguerite épousa Simon de Landas, écuyer. Le 26 mai 1505, un partage de biens avait lieu à Wannehain en présence du bailli de Simon de Landas, écuyer, époux de Marguerite de La Cessoye et à cause d'elle seigneur de Wannehain (1). Simon de Landas est qualifié chevalier et sa femme Madame, le 16 décembre 1615, lorsqu'ils assistent à la translation des reliques de saint Évrard de Cysoing (2). — Simon de Landas n'eut pas d'enfants de Marguerite de La Cessoye avec laquelle il fonda un obit à Wannehain, le 6 juillet 1531 (3). On trouve, en effet, dans les comptes de l'église de Wannehain, la mention d'un obit fondé par Simon de Landas, seigneur de Wannehain, mais sans autre indication (4). Simon et Marguerite durent laisser, selon ma conjecture, leur part de la seigneurie de Wannehain à leur neveu Antoine de Landas, qui la transmit à sa fille Valentine, épouse de François Le Preud'homme.

Jacques de Landas, écuyer, seigneur de Wannehain, Baufremez, Buissi, etc., né à Wannehain, fils de Wallerand et de Jeanne de La Cessoye, acheta la bourgeoisie de Lille, le 1er juillet 1523, fut grand bailli de Cysoing et mourut le 27 octobre 1557, ayant épousé Guillemette Hangouart, fille de Guillaume, maire de Gondecourt, et de Jeanne des Planques. Il laissait sept enfants dont les deux premiers étaient Wallerand, qui lui succéda, et Pierre de Landas, écuyer, seigneur de Buissi, prévôt de Cysoing, bailli de Roubaix en 1578.

Wallerand de Landas, fils de Jacques. — Le 25 avril 1560, un échange de terre avait lieu à Wannehain par devant le bailli « de » nobles hommes Wallerand de Landas, écuyer, et François Preu» dhomme, écuyer, seigneurs de Wannehain par indivis » (5). Wallerand de Landas releva la bourgeoisie de Lille, le 17 juin 1561, ayant épousé vers cette époque Antoinette des Espringalles, fille de Michel, greffier de l'échevinage de Tournai. Il fut grand bailli de Cysoing et

---

(1) *Archives de Bourghelles*, II. 2 de l'*Inventaire* dressé par l'abbé Th. Leuridan.
(2) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 530.
(3) Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. 1, p. 46.
(4) L'abbé Th. Leuridan, *Inventaire des archives de Wannehain*. GG. 11.
(5) *Archives de Bourghelles*, II. 2 de l'*Inventaire* par l'abbé Th. Leuridan.

mourut âgé de 63 ans, le 15 octobre 1597, ayant été exempté comme noble, ainsi que son fils et successeur, Louis de Landas, du droit de franc-fief.

Louis de Landas, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Wannehain, fut créé chevalier par le roi d'Espagne Philippe III (1). Il épousa, le 10 octobre 1586, Jeanne de Cambry, dame du Maretz à Blandain, et releva la bourgeoisie de Lille, le 10 novembre de lamême année. Louis de Landas mourut le 20 janvier 1622, veuf depuis le mois de février 1615, et fut inhumé à Wannehain. François Le Preud'homme était mort en mai 1603 et Louis de Landas paraît avoir possédé seul la seigneurie de Wannehain qu'il transmit à son fils aîné Alexandre, qui suit.

Alexandre de Landas, écuyer, licencié ès-lois, avait épousé, en août 1618, Élisabeth de Baudequin, fille de Claude, seigneur d'Allincourt, la Haye, etc., et de Marie de la Rivière de Warnes. Il fut auditeur de la Chambre des Comptes à Lille et mourut le 8 septembre 1622, ayant été moins de huit mois seigneur de Wannehain, et laissant une fille qui était encore mineure en 1637. Le 16 octobre de cette année avait lieu à Wannehain une vente de terre par devant le bailli de demoiselle Élisabeth de Baudequin, veuve d'Alexandre de Landas, écuyer, mère et tutrice de demoiselle Catherine-Louise de Baudequin, héritière de Wannehain et du Maretz (2). Cette dernière porta en mariage la seigneurie de Wannehain dans la famille Dennetières.

Catherine-Louise de Landas, dame de Wannehain et du Maretz, épousa, en 1638, Charles-Philippe Dennetières, seigneur de Croix-au-Mont, bailli de Lessines, qui mourut le 28 décembre 1662; elle lui survécut un peu plus de 26 ans. Un acte d'adhéritement était passé à Wannehain, le 3 juin 1669, par devant le bailli « de dame Catherine » Louise de Landas, veuve de Philippe-Charles Dennetières, chevalier, » seigneur de Croisaumont » (3). Catherine-Louise mourut le 6 février 1689, laissant quatre enfants parmi lesquels: François-Alexandre Dennetières, chevalier, seigneur de Wannehain, qui mourut sans alliance, le 28 août 1712, et fut inhumé avec son père et sa mère en l'église de Wannehain (4); et Marie-Françoise, qui recueillit la seigneurie de Wannehain à la mort de son frère.

---

(1) Archives du Nord, *Chambre des Comptes*, B. 1641.
(2) L'abbé Leuridan, *Inventaire des Archives de Bourghelles*, II. 2.
(3) *Ibidem*, II. 2.
(4) L'abbé Leuridan, *Notice historique sur Wannehain*, pp. 20-22.

Marie-Françoise Dennetières, dame de Wannehain et de Croix-au-Mont, avait épousé, le 19 décembre 1669, Charles L'Archier, seigneur puis comte de Tildoncq, et lui avait donné deux filles dont l'une, Marie-Catherine L'Archier s'était alliée, le 12 juin 1703, à Maximilien-Joseph de Lalaing, et était morte le 25 juin 1709. Maximilien-Joseph, seigneur de Wannehain, qui avait été créé comte le 7 avril 1719, épousa, en secondes noces, le 1er mars 1726, Digne Van Hove, veuve du comte de Vinterfelt. Il mourut à Bruxelles, le 19 avril 1756, laissant la seigneurie de Wannehain à son fils aîné du premier lit, qui suit.

Charles-Philippe-Joseph, comte de Lalaing et de Tildoncq, seigneur de Wannehain, épousa, le 13 septembre 1734, Marie-Camille de Beer, dont il fut veuf le 29 décembre 1743. Il convola en secondes noces, le 7 février 1758, avec Marie-Anne-Hubertine-Isabelle Nollet de Bardimont. Il mourut à Paris, le 10 août 1776, ayant pour successeur son fils aîné du premier lit, qui suit.

Maximilien-Charles-Joseph, comte de Lalaing et de Tildoncq, seigneur de Wannehain, avait épousé, le 15 novembre 1764, Anne-Marie-Philippine de Draeck. Il mourut à Bruxelles le 20 février 1780 et sa femme le 18 juillet 1818. Ils avaient eu sept enfants parmi lesquels : Charles-Joseph-Ghislain, comte de Lalaing et de Tildoncq, dernier seigneur de Wannehain, lequel fit défaut à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Lille, appelée à élire des députés aux États généraux de 1789. Il mourut le 24 août 1816, époux de la comtesse Marie-Henriette-Octavie-Guislaine de Maldeghem. Ses descendants possèdent encore la grande ferme ou ancienne ferme seigneuriale de Wannehain.

Voir la notice historique sur Wannehain, par l'abbé Th. Leuridan.

Merlen, à Wannehain, fief vicomtier tenu de la baronnie de Cysoing à 10 livres de relief, comprenant 4 cents de jardin devant la place de Wannehain, des rentes foncières et seigneuriales, bailli, lieutenant, sergents et officiers.

Wallerand de Landas, écuyer, seigneur de Wannehain, grand bailli de la baronnie de Cysoing, 1595. — Un siècle plus tard, on trouve parmi les administrateurs *de la sainte et noble famille de Lille,* Philippe Le Vaillant, seigneur de *Merlain?* (Cte de Fontaine de Resbecq, p. 32).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FIEFS

Pages.

A

Aigremont, à Ennevelin 116
Ardompret, à Templeuve..... 176
Assignies, à Tourmignies..... 186
Attiches..... 1
Attiches, à Bourghelles..... 32
Auby, à Ostricourt..... 167
Avrincourt, à Cysoing..... 112

B

Bachy..... 10
Baille (la), à Templeuve..... 173
Baudimont, à Bachy..... 12
Baudou, à Camphin..... 38
Beauffremez, à Cysoing..... 114
Beaufremez, à Cysoing..... 111
Beaulieu, à Camphin..... 38
Bellincamp, à Bersée..... 21
Bellincamp (grand), à Thumeries. 181
Bellincamp (petit) à Thumeries.. 182
Berclau, à Ennevelin..... 134
Bercus, à Mouchin..... 162
Berrandrie (la), à Bersée..... 21
Bersée..... 15
Bersée, à Bourghelles et Cysoing. 31
Bersée aux Mottes, à Bersée.... 18
Bevry, à Bersée..... 21
Bierbaix, à Ennevelin..... 131
Bloccus (le), à Camphin..... 37
Blocus (le), à Mons..... 157
Bois (le), à Ennevelin..... 130
Bois d'Auby (le), à Ostricourt.... 167

Pages.

Bois de Cuerne (le), à Ostricourt. 167
Bois de Launais (le), à Cobrieux. 62
Bois de Tonnelaire (le), à Ostricourt..... 167
Bois du Flocq-Wattier (le), à Ennevelin..... 128
Bois du Quint (le), à Bachy..... 14
Bois Grusons (les), à Wahagnies. 188
Bois Legroul (le), à Mérignies... 150
Boisleville, à Templeuve..... 176
Bois Liebelet, à Genech..... 139
Bonnance, à Templeuve..... 171
Borlinet, à Mérignies..... 150
Borlivet, à Mérignies..... 150
Bosquel-Morpas, à Mérignies.... 148
Bosse (la), à Ennevelin..... 132
Bossu, à Wahagnies..... 188
Bouchardrie (la), à Camphin.... 39
Bouchardrie (petite), à Camphin. 40
Bouchigay, à Camphin..... 38
Boulerieu, à Bersée..... 21
Bourgeois, à Ennevelin..... 129
Bourgeoisie (la), à Genech..... 137
Bourghelles..... 23
Bourlivet, à Templeuve..... 177
Bouvines..... 33
Branderie (la), à Bersée..... 21
Brassele, à Camphin..... 38
Brasserie (la), à Mons..... 157
Bretaigne (la), à Mons..... 158
Bruille (le), à Mouchin..... 161
Bruyères (les), à Mons..... 158
Buffin, à Pont-à-Marcq..... 168
Bure (le), à Cobrieux..... 60
Bus (le), à Bachy..... 12
Buvry, à Bersée..... 21

Pages.

C

Camp de Hainaut (le), à Mons.. 158
Camphin..... 35
Candelets (les), à Ennevelin 132
Capons (les), à Templeuve..... 178
Cappelle'..... 43
Cessoye (la), à Attiches..... 4
Champ Hérault (le), à Bachy.... 13
Chapons (les), à Mouchin..... 164
Chastel, à Bourghelles..... 31
Chastel (le), à Chéreng..... 54
Chastelet (le), à Genech 138
Chatillon, à Camphin.... 42
Chéreng 50
Chesne Hiart (le), à Bouvines... 34
Clerieu, à Cysoing. 114
Clérimont, à Mouchin..... 162
Clocqueterie (la), à Genech..... 139
Cobrieux..... 59
Cocquelerie (la), à Attiches..... 5
Corbineau, à Cysoing..... 112
Cosset, à Templeuve..... 172
Coulombier (le), à Gruson..... 144
Courrant (le), à Mons..... 158
Crespelaine, à Camphin 37
Croisette (la), à Mérignies..... 149
Croix, à Wahagnies 188
Croyel, à Ennevelin..... 133
Cuerne, à Ostricourt..... 167
Cysoing..... 62

D

Drumez, à Attiches..... 5
Drumez, à Mérignies..... 148
Drumez, à Templeuve..... 178

E

Effondre (l'), à Attiches 5
Encloses (les), à Bersée..... 22
Enghien, à Cappelle..... 50
Englebert, à Genech..... 139
Ennevelin..... 115
Escaries (les), à Cappelle..... 50
Escondit (l'), à Mérignies..... 147

Pages.

Espaing (l'), à Ennevelin..... 134
Espierre (l'), à Cappelle..... 47
Esteules, à Bersée..... 19

F

Fauquepel, à Ennevelin..... 129
Fay (le), à Cobrieux..... 60
Flocq Wattier (le), à Ennevelin.. 128
Follemprise, à Bersée..... 21
Foréaux (les), à Chéreng..... 54
Forzaux (les), à Ennevelin..... 132
Fourchons (les), à Ennevelin.... 129
Fremeville, à Chéreng..... 54
Frémicourt, à Cappelle..... 47
Fresnel (le), à Attiches..... 5
Froissardrie (la), à Mérignies... 149
Fromont, à Moncheaux..... 152

G

Gaillardrie (la), à Mons..... 159
Gamant, à Mouchin..... 162
Gardin (le), à Mons..... 159
Genech..... 135
Gorghehel, à Ennevelin 133
Grand-Bellincamp (le), à Thumeries..... 181
Grand-Morpas (le), à Mérignies.. 148
Grand-Rosuel (le), à Ennevelin.. 129
Grand-Rupilly (le), à Mérignies.. 148
Grommyne, à Mons 155
Gruerie (la), à Templeuve..... 178
Gruson 139

H

Haillies, à Cysoing..... 114
Hallut, à Bourghelles 33
Hamaide (la), à Ostricourt..... 167
Harchelaine, à Bachy..... 13
Hargerie (la), à Bersée..... 19
Hauts-Logis (les), à Mérignies.. 150
Havesquerque, à Mérignies..... 148
Haye (la), à Attiches..... 6
Haynaut, à Camphin..... 40
Hellignies, à Bersée..... 22

Pages.

Hellin, à Ennevelin..... 134
Hem, à Bachy 14
Hennehout, à Bourghelles..... 31
Hennerin, à Bouvines..... 34
Hérignies, à Attiches 6
Heslinnières, à Tourmignies..... 185
Hollisien, à Thumeries..... 182
Hôtel, à Bachy..... 15
Houblonnière (la), à Cobrieux... 60

I

Inglebert, à Camphin..... 38
Isenghien, à Cysoing..... 111
Ivergnies, à Cysoing..... 114

J

Jobecque, à Ennevelin..... 132
Juris (les), à Templeuve..... 173

L

Labroye (le Petit), à Ennevelin.. 133
Landas, à Gruson 144
Lannoy, à Attiches..... 8
Lannoy, à Ennevelin 129
Laurie, à Wahagnies..... .. 188
Louverie (la), à Ennevelin..... 135
Louvil..... 145
Luchin, à Camphin..... 40

M

Mairie (la), de Thumeries..... 181
Mairie (la), de Tourmignies..... 186
Marais Plantis (le), à Ennevelin. 130
Marais Rentis de Landas (les), à Templeuve..... ... 179
Marais Sébinois (le), à Ennevelin. 130
Maresquiel (le), à Ennevelin 131
Maretz (les), à Mouchin..... 164
Marlix (le), à Ennevelin 130
Marquette (le), à Pont-à-Marcq.. 168
Masures (les), à Attiches 9
Mérignies..... 146
Merlen, à Wannehain 195

Pages.

Metz-Ferri (le), à Templeuve.... 173
Mez (le), à Ennevelin..... 134
Miromont, à Mons 158
Molinel (le), à Ennevelin..... 135
Mollières (les), à Templeuve.... 173
Moncheaux 150
Mons-en-Pèvele..... 154
Monsorel, à Wahagnies 189
Montdidier, à Camphin..... 38
Montifaux, à Bachy 13
Montreul, à Chéreng..... 56
Motte (la), à Genech..... 139
Mottes (les), à Bouvines 34
Mouchin..... 159
Moulinet (le), à Genech..... 139

N

Nicolas, à Templeuve 180
Norguet, à Bachy..... 14

O

Olehain, à Ennevelin 132
Ostricourt..... 165

P

Pairie (la) d'Attiches..... 2
Pescherie (la), à Attiches..... 9
Petit Bellincamp (le), à Thumeries..... 182
Petite Bouchardrie (la), à Camphin..... 40
Petite Vacquerie (la), à Moncheaux 152
Petit Labroye (le), à Ennevelin.. 133
Petit Rupilly (le), à Mérignies... 149
Plancque (le), à Pont-à-Marcq... 169
Plantis (les), à Cysoing..... 113
Platerie (la), à Cysoing..... 113
Pont-à-Marcq..... 167
Préaux (les), à Cappelle..... 48
Préaux (les), à Templeuve..... 179
Pré d'Autrœulle (le), à Ennevelin 134
Pré Huart (le), à Templeuve.... 179
Pré Rouet (le), à Genech 138
Prés (les), à Bachy..... 15

Pages.

Q

Quérue (le), à Ennevelin..... 134
Quesnel (le), à Bourghelles..... 30
Quesnoy (le), à Templeuve 180
Quièze (la), à Templeuve..... 173
Quièze (la), dit Vertain, à Templeuve..... 174
Quint (le), de Bonnance, à Templeuve..... 172
Quint (le) de Rupilly, à Mérignies..... 149
Quintize, à Wahagnies..... 189
Quointies, à Wahagnies..... 189

R

Rachiers (les), à Cysoing..... 114
Raisse, à Bersée..... 19
Ramée (la), à Genech..... 139
Rappe (le), à Mouchin..... 162
Ratterie (la), à Genech..... 138
Reppe (le), à Mouchin..... 162
Rive (la), à Pont-à-Marcq..... 169
Robette, à Ennevelin..... 132
Roblets (les), à Attiches..... 9
Rosières (les), à Cappelle..... 48
Rosuel (le grand), à Ennevelin.. 129
Rucreul (le), à Camphin..... 42
Rupilly (le grand), à Mérignies.. 148
Rupilly (le petit), à Mérignies... 149

S

Saint-Calixte, à Pont-à-Marcq.... 169
Saquenières, à Bachy..... 14
Sart (le), à Chéreng..... 55
Saulçois, à Pont-à-Marcq..... 169
Sébinois, à Ennevelin 130
Sec-Pré (le), à Cobrieux 60

T

Taille (la), de Mouchin..... 164
Templeuve..... 169
Tennardrie (la), à Thumeries ... 182
Terrage (le), de Monchin 165
Terrages (les), à Cysoing..... 113
Tertres (les), à Templeuve..... 180
Thélu, à Thumeries..... 182
Thieulaine, à Capelle..... 49
Thieulaine, à Gruson..... 144
Thuluch, à Thumeries..... 182
Thumeries..... 181
Tirtel, à Mons-en-Pèvele..... 158
Tonnelaire, à Ostricourt 167
Tourmignies..... 183
Tournemine, à Mouchin 162
Touwart, à Cappelle..... 49
Tressin, à Chéreng..... 55

V

Vacquerie (la), à Mons-en-Pèvele 158
Vacquerie (la Petite), à Moncheaux 152
Vellaine (la), à Moncheaux..... 153
Vertain, à Templeuve..... 174
Veuzin, à Chéreng..... 55
Vieux-Courboults (les), Mons-en-Pèvele..... 159
Ville (la), à Templeuve..... 179
Villers, à Cappelle..... 49
Villers, à Wahagnies..... 188
Vincourt (le), à Mons-en-Pèvele. 155

W

Wahagnies..... 186
Wallutte (la), à Mérignies..... 149
Wannehain..... 190
Wannehaing, à Moncheaux..... 153
Warles, à Attiches..... 9
Wasquehal, à Mons-en-Pèvele .. 159
Wastines (les), à Cappelle..... 44
Wastines (les), à Thumeries.... 182
Willem, à Bourghelles 31
Willemain, à Mouchin..... 165

Lille Imp. L. Danel.

La STATISTIQUE FÉODALE DE LA CHATELLENIE DE LILLE a été entreprise il y a environ trente-sept ans. La *Commission historique du Département du Nord* avait inscrit cet important travail dans son programme d'études. Dans sa séance du 4 février 1864, elle appela M. Théodore LEURIDAN à faire partie de la Sous-Commission chargée de préparer l'ouvrage (1).

Une première réunion fut consacrée à l'élaboration du plan à adopter pour l'exécution de ce projet. M. DE LA PHALECQUE, rapporteur, en rendit compte en ces termes :

« Il sera établi une statistique féodale se composant du relevé des fiefs situés dans les diverses parties des provinces qui ont concouru à former le département du Nord. On répartirait les fiefs par provinces, châtellenies et autres subdivisions locales antérieures à 1789. La description de chaque fief comprendrait : 1° la situation et la contenance ; 2° les noms anciens ; 3° les armoiries du fief ou de son dernier possesseur ; 4° l'énumération des droits honorifiques et utiles ; 5° les faits historiques. Le travail serait accompagné de cartes, dont la publication se trouverait subordonnée toutefois aux renseignements positifs que l'on pourrait se procurer touchant la véritable situation des fiefs ».

La *Commission historique* approuva et adopta ce projet, et M. LEURIDAN se chargea, avec le concours de la Sous-Commission, de la rédaction du travail pour la *Châtellenie de Lille* (2). Dans la séance du 4 août de la même année, il faisait connaître le degré d'avancement

---

(1) *Bulletin de la Commission historique*, t. VIII, p. 130.

(2) *Ibidem*, t. VIII p. 133.

de la *Statistique*. « Il résulte des renseignements fournis par M. LEURIDAN, dit le procès-verbal, que ce travail, qui exige les recherches les plus laborieuses, est pourtant déjà assez avancé pour lui permettre d'espérer que, dans quelques mois, il pourra donner communication d'une partie » (1)

De fait, au prix d'un incessant labeur, l'auteur ne put présenter que le 23 avril 1868 la première partie de l'ouvrage, le MÉLANTOIS (2), que la *Commission historique* décida d'insérer dans le XI^e^ volume de son Bulletin (3).

Les deux volumes suivants donnèrent la deuxième partie, le CAREMBAUT (4), et la troisième, la PÈVELE (5).

Une longue interruption de dix années survint ensuite. L'auteur n'avait pu se résoudre à poursuivre son œuvre sur le plan vraiment trop « étriqué » auquel l'exiguité de son budget avait condamné la *Commission*. Il résolut d'attendre des circonstances plus favorables et ses collègues partagèrent son avis.

Durant ces dix années, le laborieux et patient archiviste de Roubaix ne cessa de revoir, d'augmenter, de compléter la première rédaction, qui n'était, en dernière analyse, qu'une sèche et aride nomenclature.

En 1886, la quatrième partie, le FERRAIN, vit le jour (6), non plus dans les proportions restreintes de ses devancières, mais dans un format plus convenable et avec un développement qui donnait au sujet tout l'intérêt qu'il comporte. Cette allure nouvelle était infiniment préférable. Aussi la *Commission historique* voulut-elle la conserver pour la cinquième partie, le WEPPES (7), ainsi que pour l'INTRODUCTION et les PROLÉGOMÈNES, dont elle décida à l'unanimité l'impression, dans sa séance du 1^er^ juin 1897 (8).

Mais les trois premières parties, éditées d'après le plan primitif, contrastaient trop désagréablement avec les suivantes et enlevaient à

---

(1) *Bulletin de la Commission historique*, t. VIII, p. 154.

(2) *Ibidem*, t. X, p. 323.

(3) *Ibidem*, t. X, p. 328 et t. XI, p. 45 à 132.

(4) *Ibidem*, t. XII, p. 169 à 216.

(5) *Ibidem*, t. XIII, p. 73 à 166.

(6) *Ibidem*, t. XVII, p. 1 à 380.

(7) *Ibidem*, t. XX, p. 1 à 232.

(8) *Ibidem*, t. XXII, p. 161.

l'ensemble de l'œuvre l'ampleur qui lui convenait. « Le Comité d'impression, dans sa séance du 22 juillet 1899, à laquelle assistaient MM. Ed. Van Hende, L. Quarré-Reybourbon, E. Debièvre, A. Lancien, (absents excusés : MM. J. Finot, H. Verly), vota l'impression, dans le Bulletin de la *Commission*, de la *Statistique féodale* de M. Th. Leuridan, revue et augmentée » (1).

Les trois premiers quartiers, Mélantois, Carembaut et Pèvele, furent donc réédités dans le nouveau format et suivant le nouveau plan, dans ces deux dernières années. « Si la *Commission* veut que je mette la dernière main à cet ouvrage de trente années, disait le vénérable auteur, qu'elle se hâte, car je me fais vieux et ma vie touche à son terme ».

Hélas ! malgré la rapidité apportée à la composition et à l'impression, il n'eut pas la consolation de voir son travail achevé. Le dévoué secrétaire de la *Commission*, M. Eug. Debièvre, déposait chez l'imprimeur le manuscrit du dernier quartier, la Pèvele, le jour même de la mort de l'auteur, 23 octobre 1900.

Il nous était donc réservé de mettre la dernière main à cet ouvrage auquel, depuis quinze ans déjà, nous n'avions pas cessé d'apporter notre modeste part de collaboration.

Aussitôt que la mise en page fut terminée, nous commençâmes la rédaction des tables générales, complément indispensable d'un travail de cette importance.

Ce sont ces tables que nous offrons aujourd'hui à la *Commission historique* et au sujet desquelles les indications suivantes pourront être utiles.

Table des noms de lieux. — Nous avons cru ne pas devoir nous borner à fondre ensemble les tables partielles placées à la fin de chaque fascicule. Ces tables comprennent seulement les noms des localités et des seigneuries décrites dans le volume. Un grand nombre d'autres villes, villages, seigneuries et lieux-dits sont mentionnés çà et là dans le cours de l'ouvrage, sans être l'objet d'une notice spéciale ; il peut être utile de trouver facilement ces mentions.

Table des noms de personnes. — Il eût fallu plusieurs centaines de pages pour donner une table complète par noms d'*individus*, suivant l'usage adopté pour la série des *Inventaires-sommaires* d'archives.

---

(1) *Bulletin de la Commission historique*, t. XXII, p. 215.

Nous avons cru, en conséquence, devoir y renoncer, et nous nous sommes borné à dresser cette table par noms de *familles*.

TABLE DES MATIÈRES. — Deux tables ont été jointes au fascicule d'INTRODUCTION ET PROLÉGOMÈNES (1); elles ont été soigneusement dressées et sont suffisamment détaillées pour ne point rendre indispensable une nouvelle table générale.

Nous avons laissé de côté les trois fascicules de première édition, qui sont entièrement refondus dans la seconde, parfois même rectifiés ou corrigés; il était en effet superflu d'y renvoyer le lecteur. Une double notation eût, d'ailleurs, considérablement augmenté le volume de la table et, peut-être même, engendré quelque confusion.

Les deux tables que nous avons rédigées comprennent donc les six fascicules suivants :

1° INTRODUCTION ET PROLÉGOMÈNES. — Les mentions contenues dans ce fascicule sont relevées par les chiffres des pages, que nous n'avons fait précéder d'aucune indication littérale.

2° MÉLANTOIS. — Les mentions de ce fascicule, relevées également par pages, sont précédées de la lettre M.

3° CAREMBAUT. — Désigné par la lettre C.

4° PÈVELE. — Lettre P.

5° FERRAIN. — Lettre F.

6° WEPPES. — Lettre W.

Sous les différents noms de lieux ou de personnes, on trouvera donc les mentions ainsi désignées et placées dans l'ordre suivant : en premier lieu, celles de l'Introduction, puis, alphabétiquement, C — F — M — P — W.

Ces tables peuvent servir également pour les volumes de la Commission historique et pour les tirés-à-part, la pagination étant la même dans les deux cas (2).

---

(1) *Bulletin de la Commission historique*, t. XXI, p. 305 à 330.

(2) Introduction, t. XXI, p. 1 à 330.
Carembaut, t. XXV, p. 1 à 132.
Ferrain, t. XVII, p. 1 à 380.
Mélantois, t. XXIV, p. 1 à 235.
Pèvele, t. XXV, p. 1 à 200.
Weppes, t. XX, p. 1 à 232.

Il est presque impossible que, parmi les milliers de mentions qui composent ces deux tables, il ne se soit produit ni erreurs, ni omissions. Nous nous sommes efforcé d'en réduire le nombre le plus possible ; ceux qui ont eu à exécuter quelque travail de ce genre nous pardonneront aisément les fautes et les imperfections qu'ils pourront rencontrer en consultant ces longues colonnes de chiffres.

THÉODORE LEURIDAN.

Lille, le 19 mars 1901.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX

TABLE

DES NOMS DE LIEUX.

A

Abbeville, 197 ; — F 342 ; — M 219 ; — P 105 ; — W 71.

Abencourt, F 349.

Abraham (Saint-), près Jérusalem, F 244.

Accars (les), W 65, 66.

—— à Armentières, W 24.

—— à Erquinghem-Lys, W 64.

Achart (Croix de Saint-), à Avelin, M 42.

Acheulles, C 19, 21.

Aelbeke, F 130, 370.

Aelzack, à Comines, F 35.

Afsné, F 124.

Agacherie (l'), à Annappes, M 18, 19, 86, 94.

—— à Marcq, F 203.

Aigneauville, à Seclin, M 194.

Aigremont, à Ennevelin, 46, 65, 141 ; — F 54, 85, 138, 286, 323, 330 ; — M 40 à 42, 47, 88, 103, 176 ; — P 36, 116 à 130, 172, 173, 176 à 179, 183 ; — W 3, 142, 180.

—— à Fretin, M 103 ; — P 116.

Ailly-sur-Noye, C 122.

Aimeries, F 265 ; — M 25 ; — P 144.

Ainières (Arcq-), M 131.

Aire, 92, 247, 248, 250, 251 ; — C 3, 67, 68, 78, 83, 84 ; — F 6, 10, 23, 48, 50, 52, 53, 140, 159, 162, 302, 320 ; — P 9, 18, 143, 167 ; — W 33, 157, 204.

—— à Baisieux, F 6, 7.

Aix en Boulonnais, C 3.

Aix-en-Pevele, C 127 ; — F 170 ; — M 112, 197 ; — P 4.

Aix-la-Chapelle, 4, 219 ; — C 67 ; — F 122, 140, 162, 163, 267 ; — W 216.

Albrée (l'), à Louvil, P 145.

Aldegonde (Sainte-), C 30 ; — F 322 ; — M 25, 34, 35, 183 ; — P 28, 136, 137.

Alençon, C 122 ; — W 193.

A Leux, à Tourcoing, F 304, 308.

Alixandres (les), à Roncq, F 240.

Allemagne, C 24 ; — F 110, 311 ; — M 12 ; — P 11, 68.

Allengries (les), à Bousbecque, F 25, 33.

Allennes, 238, 285, 290, 293 ; — C 1 à 5, 19, 21, 24, 37 ; — F 23, 140, 320 ; — M 103, 137, 156, 158, 202 ; — P 20, 64, 188 ; — W 78, 82, 130, 157.

Alleu (Franc-), à Escobecques, W 69.

Alleux (les), à Noyelles, Wambrechies. etc., F 285, 320 ; — M 159, 165 à 168,

Alleux (les francs), W 168.

—— à Beaucamps, W 41, 42.

—— à Marcq, F 203 ; — M 152.

Allincourt, F 23 ; — M 184 ; — P 6, 194.

Alost, C 66 ; — F 119, 120, 122, 155, 174, 259, 304, 330, 369 ; — M 205, 208, 212 ; — P 55 ; — W 47, 106.

Alouette (l'), à Bas-Warneton, F 330, 331.

Alveringhem, C 76.

Amand (Saint-). — Voir *Saint-Amand*.

Amblize, F 266, 268 ; — P 108.

Amervalle, P 13.
Amfroipret, M 128.
Amiens, 125, 176, 193, 197, 234, 278, 285, 289, 290 ;— F 13, 218, 220, 307;— M 122 ; — P 59 ; — W 125.
Amougies, W 113, 114.
Anchin, 27, 35, 36, 65, 203, 286 ; — C 27, 108, 109 ; — F 7, 97, 105 ; — M 22, 50, 86, 176, 192 ; — P 10, 43 à 45, 49, 57, 59, 77, 85, 88, 89, 119, 123, 127, 136, 169 à 172, 174, 175, 177 ; — W 147, 168, 212.
Ancoisne, à Houplin, 286, 287 ; — F 129, 242 ; — M 118, 120, 121, 123, 124, 126, 144 ; — P 8 ; — W 152, 164, 165, 183, 184, 220.
—— (mairie d'), M 120, 121, 123, 124.
André (Saint-). — Voir : *Saint-André.*
Andria, C 119.
Anécourt, à Camphin, 83. — Voir *Ennecourt.*
Angarel, P 77, 79, 85.
Angeville, M 16.
Anglée (l'), M 77, 162.
—— à Armentières, W 27, 28, 75, 76.
—— à Ascq, M 10.
—— à Esquermes, C 46 ; — M 27, 53, 54, 56, 57, 136, 147.
—— à Lambersart, M 91 ; — P 64 ;— W 131, 132.
—— à Lille, M 147.
—— à Marcq, M 75.
—— à Seclin, M 57, 199, 200.
—— (la grande), à Templeuve, P 177.
—— (la haute), W 75.
—— (la petite), à Templeuve, P 177.
—— (Maillart dit l'), à Seclin, C 126; — M 199, 200, 202 à 204.
Angleterre, 91, 142 ; — C 62, 84, 113, 115, 116, 120 ; — F 12, 44, 57, 113, 114, 117, 122, 139, 292 ; — M 87, 143, 182 ; — P 25, 161, 187 ; — W 5, 8, 187, 201, 213, 214.
Angonnois, à Brebières, M 132.
Angre, F 212 ; — W 204.
Angreau, F 21, 89, 212 ; — M 94, 102, 170, 171 ; — P 172.
Angres, P 82.
Anguilles (les), M 214.
—— à Hem, F 138.
Anhiers, 167, 168.
Aniche, F 98.
Anjou, C 113 ; — F 267.
Annappes, 17, 19, 20, 34, 35, 40, 62, 69, 70, 77, 85, 162, 163, 171, 177, 200, 212, 221, 289, 293 à 295, 299, 302, 303 ; — C 24, 46, 126 ; — F 19, 71, 73, 86, 88, 110, 137, 180, 209, 210, 222, 284, 303 ; — M 1 à 20, 24, 28 à 31, 68, 86, 89 à 91, 112, 122, 139, 147, 156, 177, 194, 195 ; — P 64, 68, 139, 140, 186 ; — W 30, 43, 81, 91, 94, 131, 181, 190, 206.
—— (Ascq-), C 4 ; — F 123 ; — M 28, 29, 156.
—— (mairie d'), M 10 à 13, 17, 31.
Annay, C 120 ; — W 30.
Anne (Sainte-), à Sailly, F 300.
Anneaux (les), P 168, 169.
—— à Avelin, M 39, 42, 43, 45, 47.
—— (les fors), à Neuville, F 223.
Annequin, à La Bassée, W 38, 149.
Annesin, W 126.
Annœullin, 9, 63, 67, 83, 87, 88, 153, 161, 169, 170, 276, 277, 290, 293 ; — C 5 à 11, 50, 52, 76, 83, 85 ; — P 124, 133, 154 ; — W 77.
Ansel (masures), à Armentières, W 14, 15.
Anselghem, P 90.
Ansercœul, M 131.
Anstaing, 7, 8, 65, 289, 300, 301 ; — F 77, 365, 372 ; — M 20 à 23, 26, 28, 46, 54, 57, 125, 129, 135, 150, 189 à 191, 196 à 198, 202; — P 53, 56, 60, 132, 143, 150, 184 ; — W 73, 75, 76, 82, 140.
—— (le camp d'), à Ascq, M 24 à 26.
Antioche, 91 ; — C 58 ; — P 71.
Antoing, C 29 ; — F 8, 212, 263, 266 à 269 ; — M 7 ; — P 39, 57, 85, 89, 91, 104, 108, 109, 136 ; — W 5, 33, 173.
—— à Erquinghem-Lys, W 63.
Antreulle, F 192, 372 ; — P 123, 129, 132, 134, 168, 169 ; — W 33.
—— à Avelin, M 19, 35, 39, 40, 42, 43, 47, 48, 156, 219.

Anvain, M 134, 135 ; — P 164.
Anvers, 240 ; — C 117 ; — F 34, 70, 265 ; — M 26 ; — W 9, 116.
Apostèle (l'épine), à Armentières, W 28, 55, 58, 81, 112, 171.
—— à Ennetières en Weppes, W 55.
Apremont, F 219 ; — M 85.
Aragon, F 22.
Arboreta, P 70, 72.
Arbre (l'), à Flers, F 71 ; — M 71.
—— (le Bel-), F 321 ; — W 206.
—— à Bondues, F 24.
—— à Linselles, F 165, 179, 180.
Arbrée (l'), P 135.
Archiets, C 36.
Archimont, P 39, 113.
Arckel, W 11.
Arcq-Ainières, M 131.
Ardompret, à Templeuve, P 116, 127, 128, 172, 176, 180.
Ardres, C 75 ; — W 214.
Arechin, P 144.
Aremberg, F 127, 178, 232, 269, 343 ; — W 10, 72, 99, 109, 217.
Argenteau, à Templemars, M 211, 223.
Argenton, F 262.
Ariguel, à Armentières, W 24.
Arleux-en-Gohelle, 24, 125, 178, 179 ; — C 126 ; — M 89 ; — P 121, 151.
Armentières, 6, 14, 42, 57, 58, 109, 111, 163, 174, 175, 201, 256, 269, 301 ; — C 20, 88, 117, 118 ; — M 85 ; — P 146 ; — W 1 à 29, 44, 48, 49, 62, 63, 66, 91, 110, 112, 113, 115 à 117, 168, 196, 201 à 203, 218.
—— à Baisieux, F 2, 3 ; — P 64.
Arques, C 62.
Arras, 6, 8, 14, 34, 48, 67, 87, 91, 92, 112, 153, 161, 169, 170, 178, 179, 201, 216, 226, 227, 233, 244, 276 ; — C 5, 7, 11, 39, 50, 59, 63, 64, 71, 72, 75 à 80, 85, 86, 89, 109, 114, 117, 125, 126, 128 ; — F 7, 9, 45, 50, 51, 74, 81, 96, 124, 156, 158, 176, 194, 325, 342 ; — M 8, 9, 28, 34, 35, 46, 106, 128, 144, 176, 185, 187, 212 ; — P 7, 30, 85, 121, 122, 153, 154, 157, 165 ; — W 4, 34, 48, 72, 77, 78, 91, 96, 108, 126, 133, 156, 158, 172, 179, 210, 212, 215.
Arrouaise, 225.
Arschot, F 67, 127, 178, 232, 310, 330 ; — W 10, 99, 109, 217.
Artois, 6, 8, 11, 14, 22, 30, 43, 45, 125, 176 ; — C 8, 10, 11, 29, 39, 64, 95, 99, 117, 119 ; — F 76, 151, 156, 175, 176, 203, 266, 323, 342, 343, 356, 357 ; — M 16, 34, 35, 112, 128, 132, 149, 195 ; — P 4, 9, 17, 59, 115, 116, 133, 134, 136, 142, 150, 157, 186 ; — W 4, 6, 8, 9, 29, 33 à 35, 48, 69, 72, 104, 107, 108, 169, 173, 198, 201, 209, 216.
—— à Hallennes, W 95.
Asck, à Deûlémont, F 94, 95 ; — M 133 ; — W 162.
Ascq, 59, 163, 175, 289, 293 à 295, 299 ; — F 86, 88, 97, 192, 285, 332, 345 ; — M 6, 8 à 10, 17, 18, 23 à 32, 56, 68, 90 à 92, 149, 175, 176 ; — P 37, 82, 132, 189, 190 ; — W 73.
—— à Ascq, F 86 ; — M 31.
Ascq-Annappes, C 4 ; — F 123 ; — M 28, 29, 156.
Aspre, F 125.
Assche, C 87.
Asselville, C 82.
Asseuequimont, à Mons-en-Pèvele, C 52 ; — P 154.
Assignies, F 303 ; — M 16.
—— à Tourmignies, P 186.
Assonnebois, à Marcq, F 204, 210.
Ath, F 193 ; — W 75.
Atre (l'), à Croix, F 71, 84, 85.
—— à Wattrelos, 154.
Attiches, 83 ; — C 35, 43, 44, 46, 127 ; — F 192, 219, 301, 372 ; — M 35, 38, 202, 219 ; — P 1 à 10, 133, 134 ; — W 33.
—— à Bourghelles, P 32, 33.
—— (pairie d'), P 2 à 4.
Aubaix, F 158.
Aubeaux (les), W 30, 70, 140.
—— à Bondues, F 15 à 18, 187 ; — M 49, 57, 213 ; — P 11.
Aubel (l'), à Bas-Warneton, F 42.
—— à Loos, M 158.
—— à Wattrelos, 19, 156.

AUBENCHEUL, P 189.
AUBENCOURT, F 260, 293.
AUBERBUS, C 127 ; — M 112.
AUBERCHICOURT, 134 ; — F 98 ; — M 80, 81, 109 ; — P 136.
AUBERS, 12, 13, 15, 31, 43, 45, 63, 113, 146, 163, 169, 170, 175, 201, 214, 277, 281 ; — C 44, 46, 109 ; — F 16 ; — M 39 ; — W 29 à 35, 70, 101, 103, 104.
—— à Warneton, W 79, 101.
AUBERT (Saint-), W 163.
AUBIGNY, M 71 ; — W 9.
AUBIN (Saint-), M 120.
—— à Leers, F 161, 368, 369, — P 64.
AUBRY, W 204.
AUBY, à Ostricourt, P 167.
AUCHY, 12, 13, 48 ; — F 237 ; — M 31, 36.
AUDENARDE, 117, 119 ; — C 63 ; — F 12, 60, 119, 121, 181, 252, 285, 305, 368 ; — M 8, 55 ; — P 28, 90, 93, 98, 99, 144 ; — W 82, 88, 167.
—— (perron d'), F 285.
AUDINFER, F 13, 24, 171.
AUDINVILLE, M 99.
AUDOMEZ, P 38 ; — W 85.
AUDREGNIES, F 306 ; — W 221.
AULNOIT, M 136 ; — P 131 ; — W 16.
—— à Brillon, P 83.
AUMALE, F 50.
AUMONT, M 200 ; — P 55.
AUMOY, F 74.
AUSNOY, F 8.
AUTHIE (l'), rivière, W 173.
AUTREPPE, F 21 ; — M 170 ; — P 85, 172.
AUTRICHE, F 75, 221, 227, 343 ; — P 17 ; — W 72, 120.
AUTUN, 233.
AUWEGHEM, C 4 ; — M 157.
AUWIERS (les), à Lille, M 146.
AUWYS (les), à Ennevelin, P 130.
AUXI-LE-CHATEAU, 193, 196, 197 ; — F 30 ; — W 6, 7, 10.
AVELGHEM, C 3 ; — P 87.
AVELIN, 8 ; — C 25, 36, 38, 39, 46 ; — F 30, 73, 96, 192, 289, 366, 372 ; — M. 20, 21, 27, 32 à 48, 102, 107, 116, 126, 142, 159, 194, 202, 203, 214, 219 ; — P 2, 4, 28, 44, 60, 116, 123, 134, 136, 137, 148, 149, 152, 168, 186 ; — W 33, 35, 79, 95, 98, 139, 176.
—— à Hallennes, M 32 ; — W 95.
—— pairie (d'), à Lille, M 142.
AVELUIS, F 57.
AVENTURE (l'), à Wattignies, M 224.
AVERDOING, M 92, 220.
—— à Nieppe, W 61.
AVERDONCQ, M 83, 130.
AVESNES, 248 ; — F 104, 194 ; — M 70, 97 ; — P 75 ; — W 217.
—— à Loos, M 154, 155, 157.
—— (haute), M 22, 145, 185 ; — P 59 ; — W 139, 162, 171.
—— (la Croix d'), à Loos, M 154.
AVESNES-LE-SEC, 68 ; — W 148.
AVESNES-LEZ-AUBERT, M 176.
AVIGNON, C 114.
AVION, P 184.
AVRIL, à Avelin, M 40.
AVRINCOURT, à Cysoing, P 64, 112, 113.
AXELLES, F 340.
AYSEAUX, F 163.
AZINCOURT, C 2, 118 ; — F 13, 58, 149 ; — M 133, 138 ; — P 39, 52, 57, 104 ; — W 4, 18, 77, 89, 124, 125, 157, 163, 201, 215.

B

BAC-A-WAVRIN, 286, 288 ; — W 183, 220.
BACELAERE, F 90.
BACHY, 216 ; — C 31 ; — F 19 ; — M 49, 134, 227, 228 ; — P 10 à 15, 51, 53, 60, 137, 147, 164 ; — W 58, 100, 101, 130, 220.
BAIGNERIE (la), à Haubourdin, M 116, 158.
BAILE (le), à Comines, F 64.

Baille (la Quièze dite), M 25.
—— à Templeuve, P 173, 175.
Baillescourt, M 160.
Bailleul, 22, 23, 45, 123, 277; — C 10; — F 110, 133, 199, 330; — M 15, 55, 221; — P 91, 133, 170, 186; — W 19, 35, 62, 190, 196, 206.
—— en Flandre, W 18.
—— en Tournaisis, F 3, 4.
Bailleulmont, W 120.
Bailleul-Saint-Martin, M 198.
Bailleul-sire-Berthould, F 7.
Bailly (le), à Péronne, M 171, 172, 175.
Baisieux, 128, 147, 217, 236, 285, 289, 293, 294; — F 1 à 7, 362, 367, 372; — M 176; — P 15, 39, 41, 52, 63, 64, 144, 156, 190.
Balançon, W 30.
Bâle, F 183.
Balot (beau), à La Madeleine, M 161.
Bancs (les), à Prémesques, W 165, 166.
—— de l'Épine-Apostèle, à Ennetières-en-Weppes, W 55.
—— (vieux), à Prémesques, W 163.
Banin (la tour), à Armentières, W 26.
Bapaume, F 264, 269; — P 58, 107, 188, 189.
—— à Gondecourt, C 26, 32.
—— à Ronchin, M 135, 173, 174.
Bar, W 4.
Bar, duché, C 116, 117; — F 266.
Bar (le), à Houplines, W 110.
—— à Roncq, C 47; — F 238.
Bar (le grand), à Houplines, 147; — W 118.
—— (le petit), à Houplines, 147; — W 118.
Baralle, C 58.
Baratrie (la), à Lomme, M 53; — W 138, 140.
Baratte, P 159.
Barbançon, F 57, 151, 183; — W 217.
Barbandrie (la), à Pérenchies, F 184, 185; — W 156, 158.
Barbieux, à Roubaix, F 275, 345.
Barcelone, W 174.
Bargues, à Wattignies, 81, 82, 126, 288; — C 45 à 48; — M 108, 124, 157, 216, 220 à 222; — W 39, 160, 161, 168.
—— (pairie de), M 220, 221.
Bargues-Oyembourg, M 223, 224.
Bargues-Royencourt, M 222.
Barles (les), à Verlinghem, W 205, 208.
Barlimont, à Armentières, W 19, 20.
Barlin, 191.
Barly, M 169; — P 17, 43, 46.
Barœul, C 85, 86, 95; — F 202, 203, 246.
Barre (la), F 33, 142.
—— à Comines, F 61; — M 187.
—— à Frelinghien, W 82, 83, 86.
—— à Gondecourt, C 25, 33, 36.
—— à Herlies, W 101.
—— à Lille, M 55, 150 à 152, 155, 206, 227.
Barrois (le triez), à Ascq, M 25.
Barsonval, F 186.
Bas (le), à Fretin, M 103.
Basèque (la), F 32, 186, 326.
Basinghem, à Loos, C 99; — F 19; — M 51, 155, 156.
Basinghien, à Loos, C 4, 47, 99; — M 18, 53, 71, 154, 156, 157, 199; — P 28; — W 86.
Bassecourt, P 159.
Bassée (la), 12, 23, 29, 57, 58, 83, 105, 106, 111, 112, 158, 201, 226, 263 à 266, 284; — C 18, 43, 44, 46, 99, 103, 112; — M 43; — P 66, 67, 80, 82, 168; — W 13, 36 à 38, 60, 98, 99, 119, 122, 137, 138, 154, 181, 210, 211, 219.
Bas-Wailly, à Herlies, C 47; — F 128; — W 99, 100.
Bas-Warneton, 19, 20, 121, 147; — F 10, 42, 46 à 48, 52, 53, 55, 62, 65, 67, 68, 320; — M 62.
Basweiler, C 114, 115.
Baudet, à Gondecourt, C 32, 33.
—— (le quesne), à Roubaix, F 275.
Baudimont, à Arras, C 72; — F 188; — M 44; — W 25, 111, 132, 133, 212.

Baudimont, à Bachy, P 10, 12, 13.

Baudou, à Camphin-en-Pèvele, P 36, 38, 64 ; — W 85.

Bauroy (le), F 326.

Bausoit, C 127.

Baussart, F 320.

Bauvin, 9, 63, 67, 83, 87, 88, 153, 161, 169, 170, 276, 277, 290, 293 ; — C 5, 7 à 9, 11, 50, 52, 85 ; — P 154.

—— à Wavrin, W 210, 219.

Bavai, 3 ; — P 19.

Bavichove, à Comines, F 35.

Bavière, P 32.

Bavinkhoven, M 103.

Bazembrouck, à Halluin, F 132, 194.

Beau-Balot, à La Madeleine, M 161.

Beaucamps, M 18 ; — W 39 à 44, 76, 93, 131, 133, 134, 168, 170, 223.

Beaucignies, F 22, 151.

Beaufait, à Avelin, M 32, 36, 37.

Beaufort, F 83, 363, 364 ; — M 221.

—— à Allennes, C 1.

—— en Artois, F 151.

Beaufremez, F 16, 83, 217, 317, 324, 331, 349, 369 ; — P 192, 193 ; — W 30, 43, 45, 68, 70, 71, 80, 125, 158.

—— à Cysoing, P 61, 64, 111, 112, 114, 137, 177.

—— à Linselles et Bondues, F 166, 197.

—— au Maisnil, F 257, 283 ; — W 151, 152.

—— à Wazemmes, C 31, 47 ; — M 92, 223, 228 ; — P 11.

—— (grand), F 194.

—— (petit), F 194.

Beaulaincourt, W 175.

Beaulieu, C 105, 106, 109 ; — M 103 ; — P 47, 62, 166.

—— à Camphin en Pèvele, P 36, 38, 39, 41, 52, 64.

—— à Wattrelos, F 351.

Beau Maisnil, C 124.

Beaumanoir, à Houplin, 287 ; — F 129 ; — M 118 à 121, 124, 125, 165, 220 ; — W 165, 195.

Beaumarets, C 31.

Beaumez, à Wattrelos, F 351.

Beaumont, F 22, 23, 104, 127, 128, 149, 151, 281 ; — M 166 ; — P 6, 38 ; — W 13, 78, 85, 87, 155, 157, 178, 180, 183, 186 à 188, 196, 217.

—— à Allennes, C 1, 3, 4, 35 ; — P 20.

—— à Annappes, M 12, 16, 17.

—— à Dottignies, F 294.

—— à Hem, 286 ; — M 176.

—— (petit), F 86, 141.

Beaupré, F 233, 250 ; — M 212 ; — P 65, 87 ; — W 32, 183.

—— à Haubourdin, M 109, 113, 114.

—— à Santes et Wavrin, 287.

Beaupuis, à La Bassée, C 46 ; — W 37.

Beauquesné, M 122.

Beauregard, P 130, 138.

Beaurepaire, C 2, 3, 19 ; — F 18, 23, 140, 141, 162, 163 ; — M 25, 127 ; — W 73, 157, 196.

—— à Armentières, W 15, 16, 26.

—— à Beaucamps, W 40, 41.

—— à Roubaix, F 71, 276, 293.

—— en Hainaut, F 232 ; — P 142, 143, 172, 174.

Beaurevoir, C 108, 114, 119 à 122 ; — W 5, 173, 202.

Beaurewart, à Roubaix, F 241.

Beaurietz, W 28.

Beaurieu, W 166.

—— à Roubaix et Hem, F 271, 278, 279, 291 ; — M 27, 62.

—— à Wattrelos, F 354.

Beauroy, W 150.

Beaussart, W 159, 174.

Beauvais, 244 ; — C 105 ; — W 87, 155.

Beauvoir, F 356 ; — P 20, 182 ; — W 222.

Becelaere, F 212 ; — W 174, 175.

Beclers, P 114.

Becque (le), F 185, 186 ; — M 122, 148 ; — P 173 ; — W 209.

—— à Avelin, M 37, 38, 42, 203.

—— à Flers, F 71 ; — M 71.

—— à Frelinghien, M 133 ; — W 83, 84.

Becque (le), à Halluin, F 102, 104, 124, 127, 128.
—— à Houplines, W 115.
—— à Lambersart, C 47 ; — W 128, 129, 132, 141.
—— à Leers, F 160, 164.
—— à Linselles, F 166, 200.
—— à Prémesques, W 167.
—— à Ronchin, M 173.
—— à Roubaix, F 243, 276.
—— à Templeuve, P 177.
—— à Wambrechies, F 199, 317, 318.
—— à Wervicq, F 102.
Becquerel, P 6.
—— à Marquette, C 35, 47 ; — F 215; — M 83, 92, 174, 186, 217, 220.
Becquesne, à Radinghem, W 168, 171.
Becquet (le), à Avelin, M 42.
Becqueterie (la), à Linselles, F 166, 198.
Bédards (les), à Waitrelos, F 352.
Bedfort, C 120.
Befvre, F 85.
Béguignes (les), à Bondues, F 18.
Béhure, à Marquillies, W 153, 154.
Belair, à Comines, F 61.
Bel-Arbre, F 321 ; — W 206.
—— à Bondues, F 24.
—— à Linselles, F 165, 179, 180.
Belcamp, à Bousbecque, F 25, 27, 29, 32, 128.
Belcourt, W 133.
Belgique, 126, 186, 192.
Belkes, P 95.
Bellefontaine, F 83 ; — M 127.
Belleforière, 135 ; — C 2.
Bellegarde, F 364.
Belleghem, F 61, 92, 192, 289, 303 ; — M 224.
Bellincamp, F 195, 239 ; — M 196 ; — P 20, 166.
—— à Bersée, P 21.
—— à Thumeries, C 70 ; — W 33.
—— (grand), à Thumeries, C 47 ; — P 181, 182.
—— (petit), à Thumeries, C 47 ; — P 182.
Bellincourt, M 69, 83.
Belœil, F 265 à 268 ; — P 108.
Belsage, F 208 ; — W 84, 195.
Bénifontaine, 226 ; — C 71.
Berclau, W 37.
—— à Ennevelin, P 134, 135.
—— à Lille, M 149.
Bercus, F 128 ; — M 12, 134, 135 ; — P 12, 13, 161.
—— à Mouchin, 138 ; — C 47, 107 ; — F 9 ; — P 162 à 164, 176.
Bérenger, F 163.
Bergaet, à Roncq, F 238.
Berghe, F 142.
Berghehem, à La Madeleine, M 160. — Voir : *Berquehem.*
Berghendael, M 25.
Berghes, M 41.
Berghettes, W 96.
Berg-op-Zoom, P 188.
Bergues, 250 ; — C 79, 82, 93 ; — F 121, 314 ; — M 21, 76, 87, 96 ; — W 40, 76, 148.
Berlaimont. F 219, 264, 265, 364 ; — P 107, 108 ; — W 9, 10, 39, 217, 218.
—— à Fromelles, C 46 ; — M 149 ; — W 91.
—— à Lille, M 149.
Berlain, W 56.
Berles, F 70 ; — W 177.
Berlettes, F 193 ; — P 5, 9, 143, 184 ; — W 75, 76, 92, 140, 141.
—— à Lille, M 22, 49, 54, 57, 149, 182.
Bernastre, 196.
Bernecousters, à Wervicq, F 361.
Bernière, M 205.
Bernieules, C 93 ; — W 150.
Bernissart, C 29 ; — M 80, 144, 181.
Bernus, à Wavrin, W 209.
Berquehem, à La Madeleine, M 159. — Voir : *Berghehem.*
—— à Ronchin, F 215 ; — M 174.
Berrandrie (la), à Bersée, P 21.
Bersée, F 218, 225 ; — M 196, 197 ; — P 15 à 22, 44, 45, 47, 50, 113, 182 ; — W 19, 128, 163

Bersée, à Bourghelles et Cysoing, P 31, 32, 49.
—— (petit), à Seclin, M 196, 197.
Bersée-aux-Mottes, à Bersée, P 18, 19.
Bersin, à Sainghin en Mélantois, M 180, 188, 193.
—— (Mont de), à Lesquin, M 129.
Bersinière (la), à Sainghin en Mélantois, M 189.
Berthe, M 112.
Berthoul, P 186.
Bertrangle, M 105 ; — P 30.
Berzelles, F 152.
Besaigues, P 156.
Besançon, W 19, 105.
Betfort, W 5.
Béthencourt, F 13, 171, 172 ; — W 151, 152.
Béthousart, F 23.
Béthune, 48 ; — C 63, 70, 79, 80, 85 ; — F 30, 33, 49, 51, 107, 113, 263 ; — M 9, 139, 212 ; — P 56, 122 ; — W 74, 78, 96, 104, 120, 131.
Bettignies, P 39, 41, 42.
Beugnies, F 219.
Beuvères, M 24.
Beuvet, F 325.
Beuvrèque, W 136, 180.
Beuvrèques, à Marcq, F 203, 204.
—— à Sequedin, W 95, 193, 194, 196.
Beuvry, 201 ; — M 103 ; — P 17, 18, 188 ; — W 215.
Bevere, C 30.
Beverne, 24.
Bevry, à Bersée, P 21.
Beyne, F 79.
Bezelin, M 43.
Biache, F 195 ; — P 158.
—— à Ascq, M 24 à 26, 55.
Biâtre, P 54.
Biecq (le), à Bondues, F 22.
Biékètes (les), à Marcq, F 203.
Bien (le), M 184.
Biencq, F 5.
Biequeterie (la), à Marcq, F 203.
Bierbaix, à Ennevelin, C 46 ; — P 131.
Bierges, F 204.
Biervliet, F 111.
Bièvres, P 28 ; — W 105, 150.
Biez (le), C 30 ; — F 237, 263, 326, 341 ; — P 11, 58, 103, 106, 107 ; — W 159.
—— à Erquinghem-Lys, W 63, 66.
—— à Erquinghem-Sec, M 94, 133, 136.
—— (vieux), à Armentières, 132, 140, 174, 227 ; — W 26, 27.
Bieze (le), à Bas-Warneton, F 327, 328.
Bigam, à Templeuve, P 178.
Bihamel, à Wambrechies, F 179, 318, 319.
Billau, à Wazemmes, M 205, 228.
—— (grand), à Lille, M 149, 203.
—— (petit), à Lille, M 150, 203.
Billemont, à Comines, F 70.
Billy, 148, 299 ; — C 22 ; — F 137 ; — M 15, 16 ; — W 190.
Binche, M 35 ; — P 52, 53 ; — W 79.
Bincque, W 56.
Bisaccia, W 218.
Bistrevelt, F 128.
Bixschote, 130.
Blaesvelt, W 40, 76.
Blaise, F 330.
Blancardrie (la), à Santes, W 192.
Blanc-Bonnet (le), à Wattrelos, F 351.
Blanchardrie (la), à Houplines, W 111, 117, 118.
Blanchemaille, à Roubaix, F 272, 273 ; — M 133, 134.
Blanches-Mottes (les), à Fournes, W 77, 79.
Blancs-Gants (les), à Lambersart, W 132.
Blancs-Wants (les), à Esquermes, M 49, 58.
Blandain, 147 ; — F 231 ; — P 194 ; — W 179.
Blandoul (la tour), à Armentières, W 13, 14.
Blangerval, M 120.
Blangy, 194 à 197.
Blanquerie (la), M 221.
—— à Roubaix, F 71, 294.
—— à Wasquehal, F 71, 347, 349.

Blarenghem, C 93, 99, 100 ; — F 80.
Blaton, P 164 ; — W 47.
—— à Linselles, 114, 135, 145 ; — F 119, 155, 164 à 173, 179, 180, 188 à 190, 199, 259 à 261.
Bléquin, W 150.
Bleuchastel, à Tourcoing, F 311 à 313.
Blicourt, M 225.
Blin, C 42 ; — W 121.
Blincque, W 38.
Bliquy, M 167.
Blocus, W 76.
—— à Beaucamps, W 40, 41.
—— à Camphin-en-Pèvele, P 36 à 38.
—— à Mons-en-Pèvele, P 155, 157.
Blois, C 92.
Blonderies (les), P 38.
—— à Frelinghien, P 38 ; — W 83 à 85.
Boce (le), M 19.
Boche (la), P 16, 17.
Bocquet, à Tourcoing, F 222, 310.
Boé (le), à Roncq, F 238.
Boesbrugghe, F 38, 132.
Boesinghe, C 83, 85, 91, 102, 111 ; — F 370, 371 ; — M 201 ; — P 2 ; — W 197, 202.
Bogaerstrate, à Wervicq, F 359.
Bohain, C 114, 115, 118, 120 à 122 ; — W 201.
Bohême, F 213.
Boiry-Notre-Dame, F 45.
Boiry-Saint-Martin, P 22.
Bois (le), C 114 ; — F 286, 322 ; — M 85 ; — P 130 ; — W 38, 60, 178.
Bois (le) à Bondues, C 31 ; — F 18 à 20 ; — M 227 ; — P 12 ; — W 80.
—— à Bousbecque, F 33.
—— à Comines, F 35, 36, 70.
—— à Ennevelin, P 130.
—— à Fretin, M 103.
—— à Gondecourt, 53 ; — C 26, 31 à 33 ; — F 142, 144 ; — W 135.
—— à Linselles, F 165.
—— à Lompret, W 142.
—— à Mons-en-Pèvele, C 52 ; — P 154.
—— à Néchin, F 243.
Bois (le), à Phalempin, 28 ; — C 47, 124.
—— à Prémesque, C 47 ; — W 166.
—— à Seclin, M 194, 195.
—— à Wattrelos, F 355.
—— à Wervicq, F 179, 361.
Bois Coullin (le), à Santes, 286.
Bois d'Auby (le), à Ostricourt, C 47 ; — P 167.
Bois de Beaulieu (le), C 105, 106.
Bois de Guerne (le), à Ostricourt, P 167.
Bois de Douai (le), à Quesnoy, F 227, 228.
Bois de Drumez (le), à Templeuve, P 178.
Bois de Glançon (le), P 141.
Bois de la Rive (le), à Santes, W 183, 184.
Bois de la Salle (le), à Roubaix, F 275.
Bois de Launais (le), à Cobrieux, P 62.
Bois de Lepierre (le), à Verlinghem, W 209.
Bois des Fourchons (le), à Ennevelin, P 116.
Bois de Tonnelaire (le), à Ostricourt, P 167.
Bois du flocq-Wattier (le), à Ennevelin, P 116 128, 129.
Bois du Fresne (le), à Croix, F 92.
Bois du Plouich (le), à Phalempin, P 142.
Bois du Quint (le), à Bachy, P 14.
Bois du Rieu (le), M 37.
Boiseghem, M 12.
Bois Fermez (le), P 132.
Boisgrenier, 175 ; — M 38, 120, 150 ; — P 13 ; — W 20, 44, 64 à 66, 155, 165, 180.
—— à Armentières, W 13, 14.
Bois-Grusons (les), à Wahagnies, P 188.
Bois Hermont, à Roubaix, F 243.
Bois Legroul (le), à Mérignies, P 148 150.
Boisleux, M 188.
Boisleville, à Templeuve, P 116, 176, 177.

Bois Liébelet, à Genech, P 139.
Bois Seigneur Isaac, M 183.
Bois Wailly, M 134.
Bois Warnet, à Fives, M 67.
Boitteaux (les), à Tourcoing, F 304, 309.
Bolecque (le), à Wambrechies, F 323.
Bommel, F 183.
Bomy, F 137.
Boncourt, F 80.
Bondour, F 268.
Bondues, 117, 118, 132, 140, 178, 216, 256 ; — C 21, 66 ; — F 7 à 25, 28, 67, 74, 75, 87, 91, 101, 102, 108, 128, 168, 171, 183, 191, 197, 199, 200, 212, 214, 224, 228, 245, 246, 249, 287, 310, 324, 336, 342 à 344, 358 ; — M 9, 27, 49, 57, 72 à 74, 77, 139, 177, 227 ; — P 11, 12, 47, 151, 162 ; — W 40, 72, 73, 80, 206.
Bonnance, à Templeuve, 45, 53 ; — P 124, 125, 171, 173, 179.
—— (le quint de), à Templeuve, P 172.
Bonne Broque, à Lille, M 142, 143.
Bonnescuelle, P 144.
Bonne Espérance, P 26.
Bomnet (le blanc-), à Wattrelos, F 351.
Bonnier (le haut), à Pérenchies, W 162.
Bonninghe, P 94.
Borlinet, à Mérignies, P 150.
Borminville, F 219.
Bosc (le), à Wattrelos, 19, 154, 156.
Bosquel Morpas (le), à Mérignies, M 32 ; — P 148.
Bosquet (le), au Maisnil, W 152, 153.
—— (vert), à Wervicq, F 165, 180, 361.
Bosquet d'Outrebecque (le), à Leers, F 146, 158 ; — P 64.
Bosquets (les), à Haubourdin, 146 ; — M 48, 115.
Bosquiel (le), à Lambersart, W 132, 133.
Bosse (la), à Ennevelin, M 21 ; — P 132.
Bossu, à Wahagnies, C 2 ; — P 188, 189.
Boubers, F 263 ; — M 28 ; — P 42, 142 ; — W 180.
Boubers-sur-Canche, C 2.
Boucart, M 84.
Bouchain, F 156, 177 ; — W 108.
Bouchardrie (la), à Camphin-en-Pèvele, P 36, 39, 40, 64.
—— (petite), à Camphin-en-Pèvele, P 40.
Bouchigay, à Camphin-en-Pèvele, P 36, 38.
Boudrez (les), à Frelinghien, W 85, 86.
Boues (les), à Lys, F 147, 201, 202.
Bougre (le), à Wavrin, W 222.
Boulay-le-Sec, F 278 ; — M 62.
Boulerieux, à Bersée, P 21.
Boulleux, M 227.
Boulonnais, W 198.
Bouquet (le), à Bondues, F 7, 14.
Bourbourg, 76, 128, 250 ; — C 57, 62, 67, 120 à 122 ; — F 8, 51, 68, 246, 303 à 305 ; — M 9 ; — P 86 ; — W 88, 199, 200.
Bourde (la), F 158 ; — P 191.
—— à Roubaix, 41 ; — F 273, 354 ; — M 27, 57.
—— à Wattrelos, F 351, 352 ; — M 44.
Bourech, F 180 ; — W 43.
Bourgault, à Seclin, M 204.
Bourgeois, à Ennevelin, P 116, 129.
Bourgeoisie (la), à Genech, P 61, 112, 135, 137, 138, 177.
Bourgerie (la), à Roncq, F 196, 240.
Bourges, 100.
Bourghelles, 135, 238, 266, 284 ; — C 80 à 82 ; — F 135, 250 à 253 ; — M 8, 34, 35, 40, 41, 78, 86 à 89, 105, 132, 138, 179, 201 ; — P 23 à 33, 42, 49, 55, 60, 64, 82 à 84, 101, 114, 118, 136, 137, 192 ; — W 79, 98.
—— à Armentières, W 13, 14.
Bourgheulx, à Seclin, M 204.
Bourgies, F 157, 158 ; — P 8.
Bourgogne, C 119 ; — W 67.
Bourguignons (les), à Thumesnil, M 48, 65.

Bourlemont, F 266.
Bourlivet, à Templeuve, P 61, 112, 116, 137, 177.
Bournonville, F 342 à 344 ; — W 72, 73, 76.
Bourquembray, M 101 ; — W 15.
Bours, M 35 ; — P 142 ; — W 51, 113.
Bourse (la), P 8 ; — W 38.
Bourserie (la), à Tourcoing, F 15, 310.
Bousbecque, 214, 298, 299 ; — F 25 à 35, 42, 96, 98, 101, 103, 104, 108, 128, 130, 131, 191, 195, 196, 199, 207, 234, 235, 283, 353 ; — M 45, 67, 150;— W 17, 131, 176.
Bousies, C 31.
Boussoit, F 170, 217 à 219 ; — P 53 ; — W 128.
Boussoit sur Haine, F 230.
Boussu, F 264.
Boussu sur Escaut, F 150.
Bouteillerie (la), F 214, 221, 238, 287 à 289, 358 ; — M 114 ; — W 4, 201, 206.
—— à Bondues, 178 ; — M 139.
—— à Sequedin, 50, 178 ; — P 64.
—— à Wattrelos, F 352 ; — M 95.
Boutillerie (la), F 284 ; — W 90, 91, 153, 171.
—— à Bondues, F 7, 14, 15.
—— à Fleurbaix, 57, 278 ; — C 5, 117 ; — M 41, 83, 91, 92.
—— à Fromelles, 178 ; — W 92.
—— à Sequedin, W 196.
—— à Wattrelos, 177, 178, 275.
Boutry (le pont), à Radinghem, W 168.
Bouvacque (la), à Lille, M 145.
Bouverie (la), à Hem, F 141, 144.
Bouvignies, C 30 ; — M 41, 45, 80, 179 à 181 ; — P 34, 60, 62, 180 ; — W 144.
Bouvines, 10, 28, 36, 55, 89, 93, 94, 152, 153, 185 ; — C 45, 84, 109 ; — F 249, 354 ; — M 7, 22, 33, 87 ; — P 26, 33, 34, 79, 112, 113, 119, 121, 146, 190 ; — W 143, 148, 153, 211.
Boyer (le vivier), F 146.
Brabant, C 87, 114, 117 à 119 ; — F 49, 113, 114, 163 ; — M 41, 145, 198 ; — W 4, 173, 201, 202.
Bracquart (le), à Fromelles, W 90, 91.
Bracquegnies, F 219.
Braffe, W 221.
Brandebourg, W 177.
Branderie (la), à Bersée, P 21.
Brassèle, à Camphin-en-Pèvele, P 36, 38.
Brasserie (la), à Fretin, M 103.
—— à Mons en Pèvele, P 155, 157, 158.
—— à Roubaix, F 275.
Bray, W 19.
Brayelle (la), C 28 ; — F 142 ;— W 33.
Brebières, 17 ; — M 132.
Bredam, F 263.
Brégonde, à Marquette, F 216.
Brescia, P 69.
Bretagne, C 116, 120 ; — F 252, 255 ; — W 5.
—— (la), à Fromelles, W 92.
Bretaigne (la), M 55.
—— à Mons en Pèvele, P 155, 158.
Bretaine, à Sailly, F 300.
Breucq (le), C 125 ; — F 8, 111, 210, 213, 253, 260, 262, 335, 339, 340 ; — M 140 ; — P 8, 180 ; — W 14, 58, 68, 99, 138, 151.
—— à Ascq et Annappes, M 30.
—— à Flers, 132, 140, 228 ; — F 134, 242, 244, 338, 341 ; — M 27, 65 à 67, 71 à 82, 86, 88, 94, 143, 174, 178, 209.
—— à Lille, F 242, 243, 259 ; — M 143 à 145, 174, 179.
—— à Seclin, M 194, 204, 205 ; — P 184, 185.
—— (grand), C 32.
—— (pairie du), à Lille, M 80, 81, 174, 179.
—— (petit), à Lille, M 150.
Breusé, P 130.
Breuze, à Baisieux, F 5, 84, 85.
—— à Mourcourt, C 40, 41.
Brévillers, F 32.

Briast, M 131, 221 ; — W 160.
Bricongne (la), à Hantay, C 47 ; — W 96.
Brielen (ten), F 65.
Brienne, 259, 260 ; — C 114, 119 à 121 ; — F 238 ; — W 5, 173.
Briffœil, P 136.
—— à Flers, C 46 ; M 69, 90, 91.
—— à Wervicq, F 359, 360.
Brillon, P 83, 89.
Brimaigne, F 130, 223.
Brimeu, F 151.
Brimeul, P 179.
Brocquenoye, à Fretin, M 101, 102.
Broque (la bonne), M 142, 143.
Broucart, à Herlies, W 101.
Broucq, à Bousbecque, F 33.
Broulez, F 182.
Brousse, F 139.
Broyaux (les), à Quesnoy, F 227, 228, 231.
Broye (la), C 40 ; — F 131, 281 ; — M 41, 47, 101, 133, 134, 227, 228 ; — P 15, 133, 134, 147, 169 ; — W 26, 27, 86, 100, 125, 170, 178, 207.
—— à Ennevelin, P 130, 131, 146.
Bruandrie (la), à Flers, M 82.
—— à Lys, F 158, 202.
Bruay, F 359 ; — W 134.
Bruges, 47, 98, 214, 247, 250 ; — C 55, 56, 62 à 64, 66, 77, 81, 94, 121 ; — F 8, 37, 108, 109, 114, 115, 122, 129, 143, 155, 172, 173, 183, 189, 246, 316 ; — M 72, 87, 167, 182 ; — P 62, 128, 151, 173 ; — W 71, 85, 87, 105, 123, 129, 141, 154, 160, 164.
—— à Provin, C 129.
Bruielles, C 10 ; — P 133, 178.
Bruille, P 46, 98.
—— à Mouchin, P 160, 161.
—— à Wavrin, W 219.
Bruisle (le), à Santes et Wavrin, W 192, 210.
Brune, M 115.
Brunerue (la), à Saint-André, C 47 ; — W 177.
Brunetel (la tour), W 88.
Brunmortier, à Annœullin, P 124.
Brusle (le), à Ascq, M 31.
—— à Hallennes, W 95.
—— à Pérenchies, F 279 ; — W 156, 158.
—— à Sainghin en Mélantois, M 175, 185.
—— à Tournai, M 17.
Bruxelles, 271 ; — C 118 ; — F 81, 111, 126, 154, 156, 163, 174, 175, 265, 307, 342, 344 ; — M 79, 80, 110, 167 ; — P 29, 53, 108, 195 ; — W 9 à 11, 40, 47, 67, 68, 72, 73, 76, 107, 175, 189, 201, 218.
Bruyelle, C 35.
Bruyères (les), à Mons en Pèvele, C 47 ; — P 158, 159.
Bryot, F 195.
Buc (le), à Lille, 2 ; — C 35 ; — P 6, 7.
Bucquet (le), à Lille, M 227.
Bucquoy, W 83, 91, 143.
Bueren, F 153, 154 ; — P 188 ; — W 189, 192.
Buffin, à Pont à Marcq, P 168.
Buggenhout, F 122.
Bugnette, F 325 ; — W 84.
Buillemont (petit), à Hérinnes, M 36.
Buiron (le), à Sainghin en Mélantois, M 174.
Buisse, P 146, 192.
Buissi, P 193.
Buissière (la), F 212, 276 ; — M 34 ; — W 23.
Buissons (les), à Pérenchies, W 156, 159.
—— à Prémesques, W 159, 167.
Bullecourt, F 175 ; — W 107.
—— (grand), C 29, 30.
Bunnette, F 208, 209, 325.
Buquoy, F 227.
Bure (le), à Cobrieux, P 60.
Bureu, F 182.
Burg (le), à Houplines, W 104, 109.
Burgault, P 32.
—— à Avelin, M 46.
—— à Seclin, C 47 ; — M 195 à 200, 203.

Burgault-Dion, à Seclin, C 126; — M 197, 198, 200, 202 à 204.
—— (grand), à Seclin, M 198, 199.
—— (petit), à Seclin, M 198, 199.
Burgh (le), à Ennetières en Weppes, C 46; — W 57.
—— à Quesnoy, F 229, 230.
Burghel, à Fretin, M 103, 106, 168.
Burie, à Roubaix, 146; — F 298.
Burie-Courcelles, à Roubaix, 146;— F 147, 298.
Bury, F 187, 359; — M 91.
—— à Linselles, F 166, 190, 191, 197.
—— (petit), à Linselles, F 166, 185, 190, 191.
Bus (le), C 32; — F 207, 276, 286, 296, 320, 348, 350; — W 42, 82.
—— à Bachy, P 12, 13.
—— à Baisieux, F 5.
—— à Bas-Warneton, F 329.
—— à Comines, F 61, 62.
—— à Flers et Annappes, M 91, 166, 168, 219.
—— à Ligny, W 135.
—— à Tourcoing, F 304, 308.
—— à Wavrin, W 210, 219.
—— à Willems, F 2, 362, 372.
—— (grand), F 221.
—— (grand), à Lomme, W 136 à 138.
—— (vieux), à Flers, M 83, 93.
Busqueau, P 134.
—— à Willems, F 362, 366.
Busquet (le), à Armentières, W 25.
—— à Croix, F 71, 84; — M 81.
—— à Sailly, F 301.
Busquiel (le), à Armentières, W 24.
—— à Sainghin en Mélantois, M 175, 185.
Bussche (la), à Bas-Warneton, F 326.
Busselin, M 45; — P 169.
Buteux (Villers-), à Lompret, W 126, 143.
Buus (le), à Comines, F 42, 61, 62.
Buvette, F 325.
Buvry, P 158.
—— à Bersée, P 21.
Buysschuère, F 331.

C

Cabys (les), à Faches, M 58, 63.
Cadet (le), à Comines, F 62.
Cadsant, F, 111, 113.
Caestres, W 139, 162, 171.
Cagliari, W 10, 218.
Cagnicourt, P 30.
Caignarde (la), à Linselles, F 166, 199.
Caillière (la), à Templeuve, P 178.
Calais, C 113, 117; — W 214.
Calbreucq, F 6.
Calckene, W 46.
Californie, F 75.
Calixte (Saint-), M 171.
—— à Pont à Marcq, P 169.
Calonne, F 7, 8.
Cambierval, à Sailly, F 300.
Cambrai, 27, 36, 37, 68, 101, 110, 205, 240, 241, 244; — C 28, 39, 59, 80, 85, 108, 114, 119; — F 44, 45, 73, 97, 288; — M 34, 142, 165, 168, 175, 178, 184; — P 44, 52, 54, 83, 101, 122, 189; — W 30, 126, 149, 163, 166, 175, 184, 212, 213.
Cambrelage (le), à Avelin, M 32, 38.
Cambrésis, C 24, 58; — F 73, 272; — M 8, 10; — W 174, 221.
Cambrin, W 121.
Cambron, F 10, 11, 363.
Campagne, P 38, 54; — W 84, 85.
Camp a Plouviers (le), à Ascq, M 31.
Camp Cornu (le), à Armentières, W 28.
Camp d'Anstaing (le), à Ascq, M 24 à 26.
Camp de Hainaut (le), à Mons en Pèvele, P 155, 158.
Camp de la Vacquerie (le), à Marcq, F 210.
Campeaux (les), à Herlies, W 101.
Camp Grardriel (le), à Roubaix, F 273.
Camp Haudebas (le), à Mons en Pèvele, P 158.
Camphin en Carembault, 9, 24, 34, 67, 83, 87, 89, 157, 165, 169, 170, 202, 216, 277; — C 11 à 17, 28, 44, 50, 52, 86, 88, 98; — M 196; — W 52, 85.

Camphin en Pèvele, 10, 19, 20, 200; — F 1 à 3; — P 35 à 43, 52, 64, 65, 68, 78.
Camp Marquin (le), à Houplines, W 104, 109.
Camp Royé (le), à Lambersart, C 2; — M 227; — P 147; — W 127, 130.
Campulère, à Erquinghem Lys, W 66.
Camputleries (les), à Armentières, W 17.
Cancompré, F 54; — P 122, 124, 126, 128, 149, 170, 176, 179.
—— à Templeuve, P 177, 178.
Candelets (les), à Ennevelin, M 58; — P 132.
Candle (le), à Sainghin en Mélantois, M 175, 185.
Candrelerie (la), à Wattrelos, 19.
Caneghem, F 223, 276.
Canicourt, W 143.
Canoninkove, à Wervicq, F 361.
Canteleu, C 99; — F 16, 349; — M 31, 36, 53, 206; — P 4, 158; — W 30, 45, 70, 78, 127.
—— à Esquermes, M 54, 55, 57, 58.
—— à Flers, M 86, 89, 92.
—— (pont de), M 227.
Canteraines, à Haubourdin, M 109, 114, 115, 197.
Cantin, P 2, 153, 191.
Cantin-lez-Douai, 123 à 125; — M 197, 200.
Cantraine, à Lesquin, M 125, 129.
Cany, P 105.
Cap (le), M 53, 107.
—— à Linselles, F 187.
—— (grand), à Linselles, F 187.
—— (petit), à Linselles, F 187.
Capelaing, à Seclin, M 194.
Capelle (la), W 71.
Capelle (West-), F 125.
Capinghem, F 16, 17, 136, 155, 156, 174, 176; — M 49, 56, 184, 190, 213; — P 11; — W 30, 44 à 48, 51, 70, 73, 106, 108, 112, 113, 136, 137, 140, 166, 167, 193.
—— à Mons en Barœul, M 26, 162, 163.
Capinghem (petit), à Radinghem, W 168, 169.
Capons (les), à Templeuve, P 116, 177, 178.
Cappel, à Pérenchies, C 47; — W 159, 160.
Cappelle en Pèvele, 175, 203; — C 46; — M 100, 168, 180; — P 16, 21, 43 à 50, 148, 171.
Cappelle Saint Nicolas, à Templeuve, 23, 139.
Capples, à Avelin, M 41.
Capres, F 183, 342; — W 71.
Capryck, P 136.
Cardonnerie (la), à Fromelles, W 92.
Carewin, à Verlinghem, W 197, 203.
Carignan, F 270.
Carihem, F 301; — P 65.
—— à Leers, F 146, 201, 242.
Carluire (la), à Wattrelos, 154.
Carnin, 290, 293; — C 17 à 23, 43, 44, 46; — M 185; — P 19; — W 36, 98, 122.
—— à Armentières, W 20.
—— a Carnin, C 20.
—— à Erquinghem Sec, C 46; — W 60.
—— à Gondecourt, C 26, 34; — F 284, 286; — M 139.
—— (mairie de), C 19 à 21, 46.
Carnoie (la), F 4, 222; — W 33, 132.
—— à Fournes, W 77, 79.
—— à Lambersart, P 64; — W 130.
Carnoy (le), F 156, 176, 276, 297; — M 28, 60, 99, 145; — P 18; — W 48, 108.
Carthage, 184.
Carvin, 8, 9, 34, 45, 49, 53, 67, 136, 167, 176, 202, 277, 278, 281, 285, 290, 291; — C 17; — P 19, 183.
Cassane, W 114.
Cassel, 120; — C 60, 68; — F 10, 32, 48, 52, 55, 64, 66, 117; — W 99.
Cassine, F 50.
Casteler (le), M 79.
Castille, C 24; — F 19, 61, 125, 263; — M 12, 129, 156, 171, 182.

Castillon, F 10, 11.
Castres, F 370 ; — W 75.
Catalogne, F 343 ; — W 11, 72, 174.
Cateau-Cambrésis, F 45 ; — M 87 ; — P 26, 117.
Catillon, à Leers, F 160.
Catoire (la), P 12.
Cats (la fosse à), à Chéreng, P 55,
Cauchie (la), F 301 ; — P 3; — W 196.
—— à Armentières, W 25, 26.
—— à Avelin, M 32, 38.
—— à Comines, F 62.
—— à Marcq, F 203.
—— à Phalempin, C 124, 125, 127 ; — P 186.
Caucourt, F 23.
Cauderleus, F 123.
Caudreleux, à Neuville, F 223.
Caudron, à Sequedin, W 95, 194.
Caudry, C 108.
Caulerie (la), M 138; — P 5 ; — W 77, 157, 160.
—— à Lambersart, F 323 ; — W 133.
—— à Prémesques, W 163, 164.
Cauliers (les), F 130.
—— à Roncq, F 240.
Caumont, F 343 ; — W 72.
Cauroit (le ponchel), à Marcq, F 210.
Cavalsart, 128.
Cavée (la), à Ascq, M 26.
—— à Sainghin en Mélantois, M 189.
Cavrines, C 126 ; — F 169 à 171, 199, 345; — M 112; — P 4, 182; — W 109.
Cayet (le), à Wattignies, M 216, 219.
Cazerie (la), P 34.
—— à Houplines, W 116, 117.
Cazier (le moulin), à Houplines, W 117.
Celles, M 120 ; — W 165.
Cercamp, C 121, 122.
Cerfontaine, F 62, 361.
Cessoye (la), C 127; — F 171, 218, 349; — M 39, 44, 47, 54, 56, 90, 101, 124, 160, 161, 221; — P 129, 182; — W 26, 27, 34, 86, 128, 132, 152, 176, 207.
Cessoye, à Attiches, C 46 ; — F 219 ; — P 4, 5, 7 à 9.
—— à Lambersart, C 47 ; — W 122, 129.
—— à Lesquin, M 135, 136.
—— à Roncq, C 47.
—— à Saint-André, C 21, 47; — F 322, 323 ; — W 140, 178, 179.
—— à Verlinghem, W 203.
Ceurre, à Wattrelos, F 355.
Chaingle, P 20.
Chaingles (les), à Linselles, C 47 ; — F 166, 195.
Champagne, F 286.
—— à Deûlemont, F 95, 285; — M 139.
Champ de Lassus (le), à Marquillies, W 156.
Champ-Hérault (le), à Bachy. P 13.
Champlite, F 264 ; — P 107.
Champs (les hauts), à Roubaix, F 147, 298, 325.
Chanterie (la), à Lys, F 200.
Chantilly, F 269 ; — P 110.
Chantraine, W 168.
—— à Ennetières en Weppes, C 46 ; — W 58.
—— à Lys, F 146, 200.
—— à Radinghem, C 47 ; — W 170.
Chapelle (la), F 61, 125, 341 ; — W 113.
—— à Armentières, W 25.
—— à Bas-Warneton, F 42, 326, 327.
Chapelle d'Armentières, F 280 ; — W 25, 26, 49, 110.
Chapelle Grenier, 163 ; — W 13, 17, 23, 24, 28, 44, 66.
Chapelle Lacu, à Comines, F 63.
Chapon (le), à Lille, F 287 ; — M 145.
Chapons (les), à Mouchin, P 164.
Charlet, à Illies, W 121.
Charneau, F 361.
Charolais, W 216.
Chartres, C 114.
Charue (la), à Ennevelin, P 146.
Chastel (le), F 158 ; — M 200.
—— à Bourghelles, P 23, 28, 30, 31.
—— à Chéreng, P 50, 54.

Chastel (le), à Cysoing, 267.
—— à Emmerin, 49 ; — M 48 à 50, 65.
—— à Épinoy, P 189.
—— à Frelinghien, F 121, 122, 169, 328 ; — M 181, 182 ; — W 83, 85, 86, 117, 129, 141.
—— à Roncq, F 235, 236.
—— à Tourcoing, F 310 à 313.
—— (le vieil), à Loos, M 159.
—— (Villers), W 22.
Chastelet (le), F 188 ; — P 129.
—— à Genech, P 138.
—— à Toufflers, F 301, 302.
Château (le), de Courtrai, F 362.
—— de Villers, à Ascq, F 86 ; — M 30.
Château-l'Abbaye, F 98 ; — P 25, 160 ; — W 49.
Château Turpin (le), à Neuville en Phalempin, C 43.
Châtelain (le), P 166 ; — W 168.
—— à Comines, F 69, 70.
—— à Hallennes, C 46.
—— à Radinghem, C 47 ; — W 170.
—— (la motte du), à Lille, 5, 261 ; — C 43, 45 ; — M 148.
Châtelet (le), P 16, 17, 62, 130 ; — W 132.
Châtelineau, F 172.
Châtillon, W 185.
—— à Asq, M 18.
—— à Camphin en Pèvele, P 42.
Chaude Rivière (la), à Fives, M 67.
Chaule, F 56.
Chaulnes, F 17, 18 ; — P 20, 182 ; — W 134, 142.
Chaumont, C 18 ; — F 16 ; — M 165 ; — W 98, 105, 106.
—— (la tour), P 46.
Chaunes, F 195, 239, 321.
Chauny, F 337.
Chaussée (la), F 286.
—— à Comines, F 42, 62.
—— à Phalempin, M 139.
—— a Roubaix, 172.
Chauvirey, F 371.
Chemy, 289, 293 ; — C 2, 23 à 26, 44, 126 ; — F 345 ; — M 11.
Chênes (la fosse aux), à Roubaix, 174 ; — F 274.
Chepy, P 142.
Chercq, F 264 ; — P 107.
Chéreng, 147, 174, 215, 216, 289, 293 ; — F 82, 207, 209, 318, 367, 371 ; — M 21, 211, 212 ; — P 38, 39, 41, 50 à 59, 106, 143 ; — W 84, 128, 146.
—— (la mairie de), C 23.
Chergerie (la), à Houplines, 147 ; — W 118.
Chesne-Hiart (le), à Bouvines, P 34.
Chesnet (le), à Loos, C 27.
Chevalier (le), à Baisieux, F 2 ; — P 64.
Chevreuse, F 344 ; — W 73.
Chieti, C 104.
Chièvres, P 27.
Chimay, 270 ; — F 35 à 37, 64, 68, 102, 104, 127, 128, 132, 134, 150, 183, 232, 263, 309 ; — W 39, 131, 216, 217.
Chimpret (le), à Hallennes, W 95, 194.
Chin, P 41.
Chiny, F 264 ; — P 107.
Chocques, F 50, 51 ; — P 148.
Choisys, C 32, 33 ; — F 317 ; — M 92 ; — W 69, 158.
Chypre, M 182.
Claerhout, M 112.
Claières (les), à Seclin, M 195.
Clairerive, P 97.
Clairfontaine, à Wicres, M 185 ; — W 223.
Clairmarais, F 52.
Clairmont, 245 ; — P 38 ; — W 85.
Clarets (les), à Ascq, M 30.
Clayon, F 16.
Clenquemeure, à Radinghem, W 168, 169.
Clerckennoit, à Verlinghem, W 208, 209.
Clercq, P 130, 138.
Clerfayt, F 75.
Clérieu, P 97, 167.
—— à Cysoing, P 114.
Clérimont, à Mouchin, P 160, 162.
Clervaux, F 162.

Cléty, M 18 ; — W 181.
Clicquesnoy, à Wambrechies, C 47 ; — F 317, 324.
Clocquigny, F 277.
Cloevaing, P 31.
Cloqueterie (la), P 173.
—— à Erquinghem Lys, W 64.
—— à Genech, P 139.
Cloquette (fief à), à Lille, M 152.
Cloquettes (les), à Sainghin en Mélantois, 174 ; — M 175, 185.
—— à Seclin, M 21, 202.
Cloud (Saint), W 10, 218.
Coblentz, 210.
Cobrieux, 9, 15 ; — C 28, 87 ; — P 14, 15, 59 à 62, 89, 112, 114, 136, 137, 139, 177.
—— (la motte de), à Genech, P 139.
Cocove, W 127.
Cocqueaux (les), à Armentières, W 20.
Cocquelaer, F 125.
Cocquelerie (la), P 3.
—— à Attiches, C 46 ; — P 5.
Cocquelets (les), à Lille, M 145.
Cocquelmonde, à Linselles, F 166, 189.
Cocquemaille, à Bondues, F 20.
Cocquembus, à Seclin, M 204 ; — P 186.
Cocquemplus, P 188.
—— à Houplin, C 47 ; — M 121.
Cocquenpèvele, à Carnin, C 23.
Cocquepaille, à Lesquin, C 47 ; — M 129.
Cocquerelle, à Sainghin en Weppes, W 175.
Cocquine (la), P 144.
Coene, F 276.
Cohem, F 202, 340 ; — W 153, 154.
Coisnes, F 211, 345 ; — M 31, 84, 159 ; — P 42 ; — W 38, 99.
—— à Salomé, P 193 ; — W 181 à 183.
Colbras, à Bousbecque, F 25, 27, 196.
Colin Malade (le touquet), M 45.
Cologne, F 155, 174 ; — W 47, 106, 132.
Combles, à Péronne, C 95.
Comines, 19, 38, 57, 58, 100, 102, 104, 109, 111, 113, 120, 121, 145, 159, 163, 168 à 171, 179, 200, 204, 205, 216, 256, 269, 270, 281, 299, 300, 302 ; — C 46 ; — F 10, 30, 32 à 70, 101, 103 à 105, 120, 125 à 128, 132, 164, 166, 167, 179, 197, 199, 205, 232, 233, 309, 310, 319, 320, 326 à 330, 360, 361, 364 ; — M 62, 114, 225 ; — P 45, 146 ; — W 88, 135, 192.
Compiègne, C 94 ; — M 88 ; — P 7 ; — W 149.
Comté (la), W 22, 23.
Condé, F 154, 363 ; — W 189.
Condé en Brie, C 122.
Confluance (la), à Marquette, F 216.
Conroy, W 93.
Consoye (le), à Roncq, F 222, 239.
Constantinople. C 27, 82 ; — F 60, 72, 248 ; — M 153.
Consulat (le), à Everlinghem, W 103, 104.
Conteville, F 162, 163.
Contois, à Prémesques, W 167.
Conversan, C 114, 119 à 121 ; — W 5, 173.
Copinerie (la), à Marcq, F 203.
Coquardrie (la), à Marquillies, W 153, 155.
Corbehem, 17, 167, 168 ; — M 132.
Corbeille (la), F 344.
—— à Croix, F 92, 93, 287, 289.
Corbeillerie (la), F 90, 91.
—— à Croix, F 78, 92, 93 ; — M 190 ; — W 122.
Corbinau, à Cysoing, P 64, 112.
Corbion, F 62, 116, 203 ; — P 40.
Cordes, F 53.
Corfontaine, à Lille, M 150.
Corneilles (les), à Gondecourt, C 33.
Cornettes (les), à Bondues, F 7, 14.
Cornu (le camp), à Armentières, W 28.
Corpiel (le), M 176.
Corroy, F 304 ; — M 16 ; — P 98, 144.
Cortembecque, F 32.
Corulis en Carembaut, 9, 15.
Cosset, à Templeuve, P 127, 128, 172.

Cottelleriès (les), à Aubers, C 46 ; — W 31.
Cottènes, C 41 ; — F 226 ; — W 78, 120.
Cottignies (grand), F 220, 349.
—— (petit), F 349.
Cottrel, à Wambrechies, F 318, 319.
Coucy, 264.
Couldreau, M 119.
Coullin (bois), à Santes, 286.
Coulombier (le), F 201.
—— à Fretin, M 58, 63, 64, 104.
—— à Gruson, P 144.
—— à Leers, F 160, 164.
—— à Lys, F 201, 202, 294.
Coupelle, M 197.
Coupigny, F 193 ; — P 184 ; — W 39, 40, 92, 93, 140, 223.
—— à Hersin, W 74.
—— (petit), à Fournes, W 74 à 76.
Courbes, F 291 ; — W 94.
Courboults (les vieux), à Mons en Pevèle, P 159.
Courcelette, à Lannoy, F 146, 157, 158, 327.
Courcelles, M 29 ; — W 127.
—— à Roubaix, F 273, 274, 291.
—— (Burie), à Roubaix, 146 ; — F 147, 298.
Courouble, 9.
—— à Fretin, M 103.
—— à Mouvaux, F 218, 220.
—— à Tourcoing, F 308.
—— à Wattrelos, F 352.
Courrant (le), à Mons en Pèvele, P 158.
Courrières, F 223, 369 ; — W 51, 76, 79, 113, 205.
Court (le), C 39 ; — M 222 ; — P 9 ; — W 33 à 35, 43, 182.
—— à Houplin, C 47 ; — M 38, 121, 122.
—— à Linselles et Bondues, F 24, 29, 166, 191 à 194 ; — M 106 ; — W 88.
—— à Pérenchies, C 47 ; — W 160, 161.
—— à Wattignies, M 223, 224.
—— (longue), à Wattrelos, F 355.
Courtembus, W 25.
—— à Armentières, W 14, 15, 116.
—— à Houplines, W 115.
Courteville, F 31 ; — W 100.
Courtils (les francs), à Lille, M 151.
Courtisempire, à Roncq, F 236, 237 ; — M 70, 153.
Courtois, à Fretin, M 107, 108.
—— à La Madeleine, M 160.
Courtrai, 133, 146, 250, 275 ; — C 61, 63, 67, 74, 78, 82, 94, 100, 103, 107, 115 ; — F 15, 26, 28, 37, 50, 68, 76, 97, 108, 109, 114, 116 à 119, 133, 164, 247, 251, 298, 308, 309, 353, 355, 358, 362, 370 ; — M 9, 98 ; — P 77, 79, 82, 100, 120, 121 ; — W 22, 153.
—— (château de), F 362.
Cousinerie (la), à Flers, M 83, 84.
Coutere (Vormiseele), à Bas Warneton, F 329.
Coutiches, 139 ; — M 180 ; — P 176.
Coutre (le), W 66, 115, 168.
—— à Comines, F 62.
Couture des Fors Anneaux (la), à Neuville, F 223.
Couture du Triez (la), à Hem, F 143.
Crambion, M 18.
Cramery, à Templeuve, P 178.
Crasserie (la), à Marcq, F 24, 212.
Crebbe (le), à Bailleul, F 199.
Crécy, F 305 ; — W 214, 221.
Crêmerie (la), W 165.
Crennelles (les), P 14.
Créquillon, F 232.
—— à Roncq, F 237, 238.
Créquy, W 150.
Crésèques, C 41 ; — F 32.
Crespelaines, M 176 ; — P 36.
—— à Camphin en Pèvele, P 37, 38.
Crétinier (le), à Wattrelos, F 351.
Creton, à Roncq, F 240.
Creule, W 127.
Creux (le), M 130.
Crèvecœur, F 254, 333 ; — M 89 ; — W 39.
Crin (le), à Erquinghem-Lys, W 63,
—— (petit), à Erquinghem-Lys, F 285 ; — W 63, 64.

Crocq (le), à Armentières, W 28.
Croisette (la), à Mérignies, P 149.
Croisette du Pret (la), à Roubaix, 175.
Croisez, à Wattrelos, F 355.
Croisilles, F 155, 173 à 175 ; — P 83, 157, 164, 165 ; — W 6, 21, 105, 106, 111, 113 à 115, 118, 119.
Croix, 133, 163, 256, 302 ; — C 40 ; — F 11, 12, 14, 21, 49, 70 à 93, 139, 141, 160 à 162, 198, 202, 209, 274, 277, 279, 283, 289, 293 à 295, 297, 301, 302, 315, 331, 345, 349 ; — M 18, 22, 26, 30, 31, 59, 62, 64, 69, 71, 81, 84, 92, 94, 117, 127, 135, 170, 183, 189, 190, 223 ; — P 163, 188 ; — W 122, 164.
—— à Wahagnies, P 188.
Croix (la), F 200, 207, 222 ; — M 109 ; — W 26, 28, 58, 177, 178, 207.
—— à Annappes, M 17, 18, 24.
—— à Avelin, M 47, 102.
—— à Bondues, F 21, 22, 87.
—— à Ennetières en Mélantois, M 46, 47.
—— à Fâches, M 63, 104.
—— à Frelinghien, W 87.
—— à Haubourdin, M 115.
—— au Maisnil, W 151.
—— à Neuville, F 223.
—— à Tourcoing, F 308.
—— à Verlinghem, W 204.
—— à Wervicq, F 26, 359, 360.
—— (les mottes de), à Ascq, F 86 ; — M 30.
Croix au Bois (la), W 113.
Croix au Bras (la), à Gruson, P 144.
Croix au Gavre (la), à Verlinghem, W 205, 208.
Croix au Mont, P 194, 195.
Croix d'Avesnes (la), à Loos, M 154.
Croix de Fournes (la), P 138, 139.
Croix de Marbre (la), à Escobecque, W 60, 69.
Croix de Saint Achart (la), à Avelin, M 42.
Croix de Villers (la), à Ascq, M 25, 30.
Croix d'Iclenenne (la), à Erquinghem Lys, W 64.
Croix Maimbourg (la), à Comines, F 67 à 69, 187.
Croix Puitel (la), à Erquinghem-Lys, W 64, 165.
Croix Rouge (la), à Verlinghem, W 204.
Croix Warin (la), M 180.
Crombeque, M 103.
Croquepaille, à Péronne, C 47 ; — M 170, 171.
Croquet (le), à Avelin, M 38, 43, 45, 46.
—— à Lambersart, W 77, 132.
Croy, 270 ; — F 69, 127, 150, 178, 228, 232, 307, 330, 364 ; — W 10, 40, 76, 109, 217, 218.
Croyel, à Ennevelin, P 133, 146.
Crunquets (les verts), à Lomme, W 139.
Cruyseeke, à Comines, F 62.
Cruyshautem, F 44 ; — W 94.
Cuerne, à Ostricourt, P 167.
Cuinchy, F 326 ; — M 36, 134 ; — P 117.
Cuincy, 32.
Cuinghien, P 11.
Cuvillers, F 66, 78, 159, 278, 361 ; — M 62, 116, 158, 224 ; — P 133, 179 ; — W 95, 116, 221.
Cuyck, F 153.
Cysoing, 10, 17, 19, 20, 23, 24, 26, 28, 33, 34, 38, 42, 50, 58, 65, 78, 86, 99, 100, 104 à 106, 111 à 113, 120, 122, 134, 135, 138 à 140, 148, 158, 189, 200, 206, 209, 215, 216, 222 à 224, 228 à 230, 236 à 238, 265 à 268, 281, 284, 285 ; — C 1, 21, 26, 31, 57 ; — F 1 à 6, 130, 135, 141, 145, 149, 150, 154, 158, 160, 161, 200, 201, 213, 249, 263, 264, 266 à 270, 300 à 302, 323, 358, 367 à 369, 371, 372 ; — M 6, 8, 21, 76, 78, 95 à 99, 141, 163, 175, 176, 192, 205, 207 à 209, 211 ; — P 23, 25, 29 à 33, 35 à 42, 51, 56 à 59, 61 à 115, 118, 124, 125, 132, 135 à 140, 142, 144, 145, 163, 169 à 171, 174, 175, 177, 181, 190 à 193, 195 ; — W 70, 77, 92 à 94, 130, 131, 142, 143, 146, 196.
—— à Allennes, C 1, 4 ; — M 156, 157.

D

Dadizelles, F 302 ; — M 191.
—— à La Madeleine, M 116, 160.
Daerbeneden, F 123.
Dam (le), F 111.
Damerie (la), à Avelin, M 42.
Damiette, 28 ; — F 73 ; — P 82.
—— à Lille, C 47 ; — M 148.
Damois, P 156.
Dampierre, 48 ; — F 23, 110, 140, 152 ; — M 8, 84 ; — W 188.
Danemark, P 32.
Daniel (l'épine), à Seclin, M 204.
Darendonck, à Erquinghem Lys, W 64.
Dárut (le), à Baisieux, F 2, 372.
Davelu, à Sequedin, W 196.
Dechy, C 126.
Deinze, C 108 ; — F 116, 300.
Delfaut, à Bondues, C 21 ; — F 14, 18, 22, 23,
Denain, F 78, 142, 303 ; — M 121, 219 ; — W 204.
Denis (Saint-), F 321 ; — P 20 ; — W 142.
Dergnau, à Lille, M 49, 150, 151, 161.
Dergneau, F 144, 160 ; — P 11.
Desselghem, C 30 ; — F 120.
Dessous-Espaing, à Comines et Quesnoy, F 62.
Deule (la), C 22 ; — F 233 ; — P 185 ; — W 17, 181.
—— à Quesnoy, F 227 à 229.
—— à Wambrechies, F 318, 319.
Deule (la), rivière, 2, 4 à 6, 8 à 11, 286, 287 ; — C 45, 99 ; — F 56, 212, 214, 225, 227, 230, 319, 321, 324 ; — M 113 ; — W 88, 129, 176, 181, 183, 204.
Deulemont, 69, 201, 212 ; — C 21, 46 ; — F 52, 67, 93 à 96, 132, 199, 206, 207, 276, 285, 296, 330 ; — M 130, 133, 139 ; — W 89, 163.
—— (mairie de), C 21 ; — F 93, 94 ; — M 130.
Deuville, à Mons en Pèvele, C 52 ; — P 154.
Deux, C 36.
Deux-Treilles (les), à Deûlémont, F 96, 206, 207, 230, 276, 296, 323.
Deviers, F 182.
Dicgust (le), à Hantay, W 96.
Dicquet (le), à Marquillies, W 155.
Dierfaut, F 140, 141.
Diesbach, C 36 ; — M 69, 184.
Dietz, F 154.
Dieu (le vieil), à Comines, F 66.
Diéval, C 18 ; — F 212.
Digue du Pret (la), à Roubaix, F 120, 243, 276.
Dime (la), à Mouvaux, F 218, 220.
—— (grande), à Tourcoing, F 209, 304, 308 ; — M 217.
Dîme de Favreules (la), à Roubaix, F 274.
Dîmes (les), à Wattignies, M 216, 220.
Dimette (la), W 103.
Dion, M 197, 200.
Divion, F 341, 342 ; — W 71.
Dixmude, W 21.
Dizier (Saint-), F 264 ; — P 107.
Dolenger, à Seclin, M 204 ; — P 186.
Don, C 99 ; — W 210.
Donstiennes, M 33.
Dorémieux, à Wicres, W 223.
Dorisart, W 28.
Dormans, F 268.
Dormeux (les), à Pecq, M 24.
Dossemer, F 6, 305 ; — M 28 ; — P 181 ; — W 214, 221.
Dottignies, 11 ; — F 241, 294.
Douai, 14, 17, 23, 27, 32, 33, 43, 64, 75, 95, 98, 100, 104, 112, 113, 123, 159, 167, 168, 201, 216, 244, 259, 277, 294, 299 ; — C 2, 22, 26, 27, 41, 67, 73, 93, 95, 102, 113, 114, 121 ; — F 3, 16, 45, 54, 91, 106, 124, 148, 151, 155, 169, 172, 174, 192, 206, 235, 252, 257, 269, 272, 292, 325, 336 à 338, 343, 359, 367, 368 ; — M 9, 15, 16, 37, 47, 64, 70, 81, 99, 103, 108, 122, 132, 146, 166, 172, 203, 208 ; — P 2, 7, 13, 16, 18, 19, 21, 22, 41, 44, 45, 47, 60, 62, 114, 117, 122 à 124, 126, 128, 130, 131, 135, 142, 148, 149, 151, 153, 155, 157, 158, 166, 168 à 171, 178, 180 ; — W 6, 30, 33, 35, 38, 47, 56, 72, 84, 102, 103, 106, 148, 186, 190, 193.

Douai, à Roncq, C 47 ; — F 238, 239; — M 167.
—— (bois de), à Quesnoy, F 227, 228.
Doubles-Saulx (les), à Houplines, W 117.
Douchy, 68, 124, 155.
Doulieu, à Comines, F 63, 66, 67.
Dourlens, C 114 ; — P 3.
Dourles (les), à Mouvaux, F 218, 220.
Dours, F 158, 237.
Douvie (le), P 85.
Douvres, C 62.
Douvrin, à Fretin, M 96, 101, 134.
Douvrin lez la Bassée, W 38, 156.
Doux-Lieu, F 16 ; — M 166, 215.
Douye (la), à Watou, W 24.
Douze (la), C 36.
—— à Mouvaux, F 218, 220.
Dranoutre, C 103, 104 ; — F 50, 87 ; — W 185.
Dreux, C 114.
Drinckam, F 369.
Drucat, 180, 194, 196, 197.
Drumez, F 4, 74, 75, 276, 296 ; — P 8, 10, 163 ; — W 204.
—— à Attiches, P 5 à 7.
—— à Baisieux, F 3, 372 ; — P 64.
—— à Hem, F 86, 142.
—— à Mérignies, M 32 ; — P 148.
—— à Templeuve, P 116, 178.
—— à Thumeries, C 43.
—— (bois de), à Templeuve, P 178.
Dudzeele, F 263 ; — P 105 ; — W 187.
Duizelles, à Halluin, F 132, 194.
Dulbreucq, à Bondues, F 17.
Dumont, F 2.
—— à Baisieux et Camphin, F 3 ; — P 64.
Dunes (les), près Dunkerque, F 162.
Dunkerque, C 120 à 122 ; — F 21, 155, 162, 173 ; — M 21, 76 ; — W 19.
Duras, F 293.
Durbui, 130.
Durdreul, à Wambrechies, F 323, 324.
Duremont, F 30, 223, 224.
—— à Fournes, W 77, 176.
Duremont, à Halluin, C 46 ; — F 29, 131.
—— à Neuville, F 224 ; — M 175.
Duremort, à Sequedin, M 26, 27, 46, 57 ; — W 194, 195.
Duretête, à Annappes, F 284 ; — M 19, 20 ; — W 206.
Durmort, M 134.

E

Eaucourt, W 146.
Écluse (l'), F 172, 364 ; — M 210.
Écosse, 183, 185, 195.
Eeghem, F 189.
Effondre (l'), à Attiches. P 5.
Eggreloo, à Bas-Warneton, F 327.
Églegatte, F 5 ; — P 159.
Egmont, 301 ; — F 342 ; — W 8 à 12, 19, 72, 168, 202, 203, 218.
Égypte, P 187 ; — W 187.
Elfaut, F 314 ; — M 94, 136, 184.
Éloy (Saint-), à Seclin, C 47 ; — M 201.
Eltz, F 162.
Elverdinghe, F 168.
Emmerin, 27, 35, 49, 55, 57, 146, 285, 286, 288, 293 ; — C 45, 99, 108, 127 ; — F 19, 21, 105 ; — M 48 à 50, 64, 65, 108 à 115, 121 ; — W 167, 194.
Enchemont, à Lesquin, 8 ; — C 44.
Enclos (les), à Péronne, M 171, 175.
Encloses (les), à Bersée, P 22.
Enghien, C 119 à 121 ; — F 196 ; — P 30 ; — W 5, 75, 173, 193.
—— à Cappelle, P 50.
Englebert, à Genech, P 60, 139.
Englemaretz, W 15.
Englemoustier, F 339.
—— à Ascq, M 27.
Englemunster, F 59.
Englier (le ponchel), à Phalempin, C 126.
Englos, 78, 227, 256 ; — C 46, 78 ; — F 17, 138, 156, 176, 178 ; — M 123 ; — W 46 à 52, 108, 137, 140, 167.

Engrin, à Lesquin, 8 ; — C 44 ; — M 54, 136, 137.
—— (petit), à Lesquin, C 47 ;— M 129, 130.
Enguinegatte, W 161.
Ennecourt, à Camphin en Carembaut, C 16, 17, 28, 52.
Ennequin, M 93, 165 ; — P 115 ; — W 38, 56, 91.
—— à Hellemmes, M 116, 117, 160.
—— à Loos, 125, 126, 288 ; — C 1, 124 ; — M 126, 154, 158, 177, 220.
—— (grand), à Loos, M 157.
—— (grand), à Thumesnil, M 65.
—— (la haie d'), à Loos, C 1, 87 ; — M 116, 158.
Ennetières, F 9 ; — M 102.
Ennetières en Mélantois, 8, 28, 132, 140 ; — C 43 ;— M 38, 40, 45 à 47, 107, 214 ; — P 123.
—— (mairie), M 47.
Ennetières en Weppes, 8, 11, 63, 64, 66, 67, 84, 87, 89, 151, 153, 156, 159, 163, 165, 168, 170, 202, 277 ; — C 12, 44, 46, 50, 52, 74, 86 ; — F 17 ; — M 157 ; — W 46, 52 à 59, 69, 81, 112, 113, 139, 165, 167, 192, 193.
—— (mairie), W 54, 55.
Ennevelin, 285 ; — C 46, 103 ;— M 21, 38 à 41, 58, 61, 62, 103, 117, 124, 149, 175, 203, 211 ; — P 115 à 135, 146, 183 ; — W 140, 144.
Épervier (l'), à Verlinghem, 174 ; — W 197, 203.
Épine-Apostèle (l'), à Armentières, W 28, 55, 58, 81, 112, 171.
Épine-Daniel (l'), à Seclin, M 204.
Épine-Fourment (l'), à Houplines, W 111.
Épinette (l'), à Chéreng, P 55.
—— à Comines. F 63.
—— à Flers, M 86.
—— à Houplines, W 110, 112, 161.
—— à Wambrechies, F 317, 318.
Épinoy, 45, 49, 53, 125, 136 167, 174, 176, 277, 281, 285, 290, 291 ; — F 212, 213, 263 à 265, 267 à 270, 292, 313, 317, 334 à 336, 343, 353 ; — M 7, 82, 86, 189, 201, 206, 208 ; — P 18, 19, 29, 34, 57 à 59, 104, 107 à 110, 128, 183 à 185, 189 ; — W 33, 72, 120, 121, 143, 173, 175, 178. — Voir : *Carvin*.
Épinoy (l'), à Mons en Pèvele, C 45.
Eps, F 69, 85, 226.
Éramé, 286 ; — W 183.
Erbennes, M 188.
Erbodeghem, F 44, 215, 366 ; — W 33, 139.
Ère-lès-Tournai, P 49.
Erembodeghem, M 35.
Érigny, C 10.
Ermin, F 23 ; — W 210.
Ernouval, à Marquillies, W 153, 155.
Erps, W 208.
Erquinghem, M 208 ; — W 4, 13, 29, 113, 172, 191, 201.
Erquinghem Lys, 92, 178 ; — C 84, 96, 100, 102, 111, 114, 117 ; — F 200, 285 ; — M 204 ; — W 3, 5 à 7, 9, 10, 27, 28, 59, 61 à 66, 222.
Erquinghem Sec, C 46, 86, 87 ; — M 133, 154, 155 ; — P 64 ; — W 60, 61, 92 à 94, 171.
Escalus (les), F 25, 132, 234.
—— à Linselles, F 166, 194, 195.
Escamaing, à Baisieux, F 2 à 6 ; — P 64.
Escanguerie (l'), F 30, 353 ; — M 67 ;— W 131, 176
—— à Deûlemont, F 96.
Escardeau, M 99, 103.
Escaries (les), à Cappelle, P 50.
Escaudœuvres, F 259.
Escaussines, W 216, 217.
Escaut, fleuve, 3 ; — P 25, 28.
Eschelles (les), F 309.
Escleps, à Bachy, P 13.
Escliche de la Consoye, à Roncq, F 222, 239.
Esclisse (l'), à Linselles, F 165, 179, 180.
Escobecques, C 31, 46 ; — F 317 ; — M 62, 92 ; — W 41, 67 à 69, 134, 135, 148, 158, 169, 180, 181, 219.
Escœul (l'), à Illies, 207 ; — C 112 ; — W 119, 122.
—— (Ribaut), M 17, 91.
—— à Ascq, M 29, 30, 90.
—— à Flers, M 29, 90 ;
—— (petit), à Annappes, M 19, 20.

Escoives (la navie d'), à La Bassée, C 46 ; — W 37.
Escoivres, C 41.
Escondit (l') à Mérignies, P 146 à 148.
Escornaix, F 337, 338 ; — W 9, 39, 214, 217.
Escouelles, C 30 ; — F 341.
Escout, F 208, 297.
Escrebieu, 32, 33.
Eskelbeke, C 30 ; — W 21 à 23.
Esne, C 24, 124 ; — M 23 ; — P 90, 124, 179 ; — W 38, 56.
Espagne, 77 ; — C 24 ; — F 19, 38, 137, 140, 157, 161, 183, 208, 227, 243, 265, 268, 285, 297, 303, 343, 351 ; — M 12, 13, 15, 16, 35, 41, 42, 120, 159, 170, 171, 204 ; — P 17, 50, 108, 110, 113, 157, 161, 187, 194 ; — W 6, 8, 47, 54, 55, 72, 129, 169, 173, 186, 187, 190, 193, 195, 218.
Espaing, F 229 ; — M 54, 104 ; — P 12, 51.
—— à Ennevelin, M 203 ; — P 134.
—— à Fâches, M 58, 63, 105.
—— à Lille, M 145, 146.
—— à Wambrechies, 100 ; — F 318, 319 ; — P 31, 49.
—— (dessous), à Comines et Quesnoy, F 62.
—— (petit), à Lesquin, C 2 ; — M 137.
Espesse (l'), à Croix, C 40, 41 ; — F 71, 84, 85.
Espiennes, F 219.
Espierre (l'), F 202 ;— P 179 ;— W 57, 204.
—— à Cappelle, P 47, 48.
—— à Wattrelos, 275 ; — F 352, 354.
—— (petite), à Wattrelos, F 352, 355.
Espierre (l'), rivière, F 100, 101, 158, 160, 161, 301, 352, 355.
Espierres, F 114 à 118, 140, 141, 162, 163, 303 ; — M 16, 99, 128, 218 ; — W 129, 220.
Espinchelles (les), M 126.
—— à Phalempin, 146 ; — C 126, 127 ; — F 144, 160, 219.
Esplechin, F 137, 318 ; — M 28, 176 ; — P 18, 31, 49, 143.
Esquanes, P 6.
Esquelbecq, F 13, 125.
Esquelmes, F 142, 144, 207 ; — M 93, 124, 154 ; — P 41 ; — W 164.
Esquerchin, 32.
Esquerdes, C 124 ;— F 322 ; — M 166; — P 143 : — W 38, 56.
Esquermes, 6 à 8, 76, 138, 146, 236, 255, 278 ; — C 28, 46, 77, 85, 96 ; — F 12, 16, 87, 217 ; — M 9, 27, 50 à 58, 65, 93, 97, 100, 107, 136, 147, 152, 154, 156, 157, 206, 228 ; — P 64, 65, 183 ; — W 30, 139, 140, 148, 165, 198.
Esquielle (l'), à Verlinghem, W 205, 206.
Estaimbourg, 122, 139, 238 ; — C 29 à 31 ; — F 17, 19. 98, 136, 298, 322 ; — M 80, 144, 156, 181 ; — P 34, 165; — W 144.
—— à Halluin, F 129.
Estaimpuis, F 185 ; — M 44.
Estaires, C 18 ; — F 16, 136 ;— P 18, 48, 132 ; — W 36, 37, 46, 98.
Estaples, F 200.
Estencques, C 10.
Esterpignies, C 40 ;— F 85.
Esteules, à Bersée, P 19.
—— à Carnin, C 20, 21, 46.
Estevelles, F 79, 199.
—— à Carnin, 202.
—— à Pont à Vendin, 8, 9, 147 ; — M 84, 162.
Estocquois (l'), F 159.
—— à Annœullin, C 10 ; — W 77.
—— à Fournes, C 10 ; — W 77.
Estourmel, P 152.
Estouteville, C 18, 44 ; — W 36.
Estrée (l'), M 184 ; — W 76, 130.
Estrées, C 2, 19, 21 ; — F 79, 159, 162, 226, 232, 302, 303 ; — M 16, 23, 54, 57, 66, 223 ; — P 5, 9, 44 à 46, 142, 143, 147, 153, 184 ; — W 51, 134, 140, 157, 164.
—— à Lille, M 149.
Estrelles, M 197.
Estrépy, F 217 à 219 ; — W 128.
Estrun, W 216.

Ésvin, F 119, 168.
Étaque (vieille), à Mouvaux, F 221.
Étaques (les), à Lille, M 21, 150.
Étoile (l'), à Lille, M 146.
Étroleghem, M 121.
Eu, M 135.
Euwin (Saint), P 9.
Éverghem, M 88.
Éverlinghem, à Herlies, 12, 14, 63, 64, 201 ; — C 73 ; — W 101 à 103.
Éversbeke, F 330.
Évin, P 125.
Eynes, 205 ; — P 98.
—— (petit), M 112.

F

Faches, 8, 32, 33, 81, 142, 146, 167 ; — C 46 ; — F 96, 207, 242 ; — M 48, 56, 58 à 65, 104, 105, 144, 151, 224 ; — P 132 ; — W 42, 162.
—— (mairie de), M 64.
—— (pairie de), à Lille, M 151.
—— (petit), M 63.
Faignel, à Erquinghem Lys, W 13, 66.
Faigneulles, F 263, 266, 268 ; — P 58, 105, 106, 108, 187 ; — W 186.
—— à Houplines, W 114, 115.
Falais, F 263.
Falaise, F 12.
Fau (le), M 144.
—— à Flers, F 242.
—— à Walincamp, M 77.
—— à Wicres, W 223.
—— (grand), à Beaucamps, M 18 ; — W 43, 168.
—— (petit), à Marquillies, W 155, 156.
Faucompret, à Fournes, W 77.
Faudes (les), à Salomé, W 183.
Faufet (le), à Roubaix, F 291.
Faumont, C 66.
Fauquemberghe, F 264 à 266, 268 ; — P 58, 107 ; — W 124.
Fauquemont, M 34.
Fauquepel, à Ennevelin, M 38 ; — P 116, 128, 129.
Fauquissart, 81 ; — F 323.
Fausserie (la), à Marcq, F 203.
Favreulles, F 74, 90, 202 ; — M 95 ; — P 126.
—— à Croix, F 92.
—— à Roubaix, F 71, 274, 294, 295.
—— (dîme de), à Roubaix, F 274.
Fay (le), F 77 ; — M 167, 190 ; — P 111.
—— à Cobrieux, P 60 à 62, 112, 114, 137, 177.
—— à Genech, P 139.
Fayel, à Templeuve, P 180.
Fazon, à Ennetières en Weppes, C 46 ; — W 58.
Febvrie (la), P 138, 139.
Feignies, F 259.
Fellignies, P 26.
Fenain, 146 ; — C 95 ; — M 109, 111.
Fennerie (la), à Verlinghem, W 197, 203.
Fère (la), C 122.
Fermez (bois), P 132.
Fermont, P 144, 159.
—— à Seclin, M 42, 62, 158, 167, 202, 203, 215 ; — P 134.
Ferrière, F 278.
—— à Wattignies, 8, 87 ; — C 44, 46, 98 ; — M 222 à 225.
Ferry (le metz), à Templeuve, P 173.
Fersin, 175.
Fief (le), M 163.
Fief a Cloquette (le), à Lille, M 152.
—— (le franc), à Wattrelos, F 355.
Fiel (grand), à Flers, F 71.
Fiennes, C 115, 117, 119, 120 ; — M 21, 23 ; — P 53, 144 ; — W 4 à 9, 200, 201.
—— à Neuville, F 224, 263.
Fièverie (la), à Quesnoy, F 227, 231.
Fièvets (les), F 355.
Filles (les), à Templemars, M 205, 210.
Filomez, C 2 ; — W 78, 90.
Fimincourt, à Sailly, F 300.
Finia sur la Lys, P 90.
Fischebres, à Comines, F 63.

Fives, 8, 19, 21, 139, 147, 228 ; — C 70, 72 ; — F 9, 30, 71, 72, 135, 182, 213, 242, 244 à 246, 253, 310, 315, 333, 334 ; — M 14, 21, 51, 64 à 69, 71, 74 à 81, 116, 125, 141, 143, 144, 161 à 163, 174, 214; — P 80 ; — W 146.
Fivres, P 94.
Flamengerie (la), à Armentières, W 24, 28, 29.
Flavy, W 6.
Fléchin, C 41.
Fléchinel, C 41.
Flenque, à Houplines, W 118.
Fléquières, 288 ; — P 61 ; — W 164.
—— à Wattignies, C 45 ; — M 108, 158, 216, 218, 225, 226.
—— (petit), à Wattignies, M 226.
Flers, 19, 48, 117, 254, 289, 293, 299 ; — C 35, 46, 72 ; — F 71, 72, 74 à 81, 93, 134, 142, 160 à 162, 217, 242, 244, 251, 257, 283, 294, 301, 302, 315, 332 à 334, 338, 341 ; — M 6, 9, 11, 14, 18, 24, 27, 29, 53, 66 à 95, 127, 128, 143, 153, 156, 187, 188, 190, 191, 201, 209, 218 ; — P 25, 126, 137 ; — W 131, 164, 204.
—— (grand), à Flers, M 71.
—— (petit), à Flers, M 69, 70.
Flers en Escrebieu, 33 ; — F 236 ; — M 70, 153.
Flêtre, M 63 ; — W 36, 99, 154.
Fleurbaix, 57 ;— C 5 ;— M 92 ;—W 13, 17, 66.
Flines, 38, 45, 46, 141, 165 ; — C 38, 95, 107 ; — F 202, 203 ; — M 10, 19, 60, 88, 180, 202, 207 ; — P 2, 16, 49, 50, 57, 87, 90, 96, 121, 124, 125, 160, 163, 171, 175, 176, 179 à 181 ; — W 45, 199.
—— à Obegies, W 167.
Flobecq, F 119.
Flocon (le), à Tourcoing, F 308.
Flocq (le), à Hem, F 141.
—— à Tourcoing, F 311, 312.
Flocq-Wattier (le), à Ennevelin, P 116, 128, 129.
Florent, P 41, 42.
Floresse, P 26.
Florines (les), F 354.
Florins (les), P 34 ; — W 143.
Floris (Saint-), W 22, 99.
Fluringehem, 14, 15, 201 ; — W 101, 102.
Folie (la), à Loos, M 154.
Follemprise, à Bersée, P 21.
Follie (la), M 109.
—— à Haubourdin, M 109, 115.
Fomy, M 30.
Fontaine, M 18, 127, 218 ; — W 163.
Fontaine (la), F 139, 141, 142; — P 172; — W 219, 221.
—— à Croix, 163 ; — F 21, 85 à 90, 93 ; — M 30, 31, 64, 94, 95, 169, 170, 183.
—— à Wavrin, W 222.
Fontaine l'Évêque, W 128.
Fontaines, F 151, 194 ; — W 141, 215.
—— à Halluin, F 129 à 131.
—— à Rosimbois-Fournes, W 80.
Fontenelles, à Salomé, W 182.
Fontenielle (le), à Marcq, F 203.
Fontenoit (le), à Roubaix, F 120, 147, 202, 243, 259, 276 ; — P 57.
—— (haut), F 279, 292.
Forbecke, à Quesnoy sur Deûle. 254.
Foreaux (les), à Chéreng, P 50, 54.
Forel, à Wattrelos, F 355.
Forest, 289, 293, 294 ; — C 24, 114, 126 ; — F 16, 97 à 99, 136 à 138, 160, 299 ; — M 14, 17, 20, 29, 89 à 91, 195, 213, 214 ; — P 11, 15, 151, 152, 167 ; — W 45, 46, 51, 60, 204.
Forest (le), M 32, 37.
—— à Bondues, F 7, 14, 15.
—— à Tourcoing, F 310.
—— (la rive en), à Ascq, F 97, 98.
Forest sur Escaut, F 98.
Foresteaux, P 156.
Forestel, W 215.
Formeselles, 25, 37 ; — W 60, 61.
Formizière (la), à Flers, M 71.
Fors-Anneaux (les), à Neuville, F 223.
Fortzaux (les), à Fives, M 67.
Forzeaux (les), à Ennevelin; M 58 ; — P 132.

Fossardrie (la), P 147.
Fosse (la), P 185.
—— (quint de la), W 204.
Fosse a Cats (la), à Chéreng, P 55.
Fosse au Mortier (la), à Allennes, C 1, 5.
Fosse aux Chênes (la), à Roubaix, 174; — F 274.
Fosse a Varlets (la), à Fretin, M 58, 104, 105.
Fossemarets, F 129.
—— à Seclin, M 202.
Fosseux, F 159, 278, 361; — M 158, 198, 224; — P 46, 177, 179.
Fosseux (les), F 59; — M 62, 168.
Fouquereulles, F 16; — M 49, 127, 223; — P 184; — W 30, 45.
Foulant, F 31; — W 17.
Fourchons (les), à Ennevelin, P 116, 129.
Fourment (l'épine), à Houplines, W 111.
Fourmestraux, M 136, 214; — W 147.
—— à Fretin, C 46; — M 102.
—— à Lesquin, 8, 221; — M 137.
—— à Loos, F 98.
Fournes, 14, 38, 48, 146, 302; — C 10; — F 16, 136, 281, 341, 343, 344; — M 49, 188, 189, 205, 206, 213; — P 11, 47, 65, 138, 139; — W 30, 41, 42, 45, 48, 69 à 80, 90, 132, 133, 143, 168.
Fourqu'encroix, à Roubaix, 134, 172; — F 84, 242, 250, 293.
Foxbrie, F 16; — W 30.
Franc (petit), à Linselles, F 165, 179.
Franc-Alleu, à Escobecques, W 69.
Franc-Fief, à Wattrelos, F 355.
Francherie (la), à Bas-Warneton, F 327.
Francheries (les), à Anserœul, M 131.
Franche-Rue (la), à Willems, 147.
Francs-Alleux (les), W 168.
—— à Beaucamps, W 41, 42.
—— à Marcq, F 203; — M 152.
Francs-Courtils (les), à Lille, M 151.
Franqueville, W 51.
—— à Wavrin, W 220.
Fransèche, M 120.
Franssures, P 130, 131.
Frasne en Buissenal, F 144, 160, 161; — M 31, 49; — P 11.
Frelin, à Fretin, M 102.
—— à Wattignies, M 216, 220.
Frelinghien, 17, 40, 69, 76, 77, 147, 163, 201; — C 3, 46; — F 62, 95, 101, 102, 121, 122, 169, 191, 225, 286, 320, 328, 350; — M 6, 133, 177, 181, 182, 194; — P 38; — W 81 à 89, 99, 112, 113, 117, 127, 129, 138, 141, 159, 178, 203.
—— (gilde de), W 89.
—— (mairie de), W 89.
Frémaudrie (la), M 44.
—— à Roubaix, F 71, 295.
Frémaux (les), à Haubourdin, M 109, 114.
—— à Verlinghem, C 47; — P 11; — W 203, 208, 209.
Fremeville, à Chéreng, P 50, 54, 55.
Fremicourt, F 368; — W 182.
—— à Cappelle, F 16, 47.
Frentz, F 18, 155, 172 à 174; — W 106, 115, 118, 119.
Frentzen, F 15.
Fresin, W 166, 167.
Fresne, F 363; — W 91, 143.
—— (le), à Croix, F 91 à 93; — M 81.
—— (le bois du), à Croix, F 92.
Fresnel (le), F 280; — M 43.
—— à Attiches, C 46; — P 5.
—— à Houplines, W 117.
—— à Pérenchies, C 47; — W 160.
Fresnelet, à Flers, M 71.
Fresnes, F 80; — P 142.
—— (les), F 159.
—— à Loos, 209; — C 47, 100; — F 236; — M 70, 153, 154.
Fresnet (le), à Houplines, W 104, 109.
Fresnille, M 205.
Fresnoy, P 143; — W 182.
—— (le), F 30, 158, 164, 301, 354, 365, 368; — M 93, 186, 187, 223; — P 65; — W 160, 162, 164.
—— à Flers, M 71, 84.

Fresnoy, à Lys, F 146, 201.
—— à Roubaix, F 80, 274.
—— à Tourcoing, F 121, 274, 310, 311, 338, 347 ; — M 82.
—— à Willems, 155, 289 ; — F 362, 367 à 372 ; — P 64.
Fresnoye (la), C 39 ; — F 62, 82, 180, 191, 207, 296, 310, 331 ; — M 106, 135 ; — W 34, 135, 151.
—— à Beaucamps, W 42, 43, 134.
—— à Fournes, W 80.
Frête le Prestre, M 22.
Fretin, 69, 78, 143, 145, 216, 221, 285; — C 43, 44, 46, 72 ; — F 136 ; — M 28, 29, 39, 42, 47, 58, 61, 63, 64, 95 à 108, 136, 138, 140, 168, 173, 196, 213 ; — P 18, 47, 64, 93, 116, 131, 190 ; — W 45.
Fretin, à Fretin, M 47.
—— à Phalempin, C 47, 125.
Freumaux (les), à Neuville, F 223.
Freutzen, P 164.
Frévillers, F 182, 194.
Frioul, M 6 ; — P 68, 89.
Frise, F 153 ; — W 189.
Frohens, 196.
Froissardrie (la), M 129, 135, 197 ; — P 8, 150 ; — W 208.
—— à Mérignies, F 281 ; — M 26, 175 ; — P 149, 150, 169.
Fromelles, 178, 214 ; — C 20, 44, 46 ; — F 196, 210, 292 ; — M 35, 139, 149 ; — P 137, 158 ; — W 29, 78, 79, 82, 89 à 92, 97, 117, 131, 146, 151, 158.
Froment, F 263.
Fromez, F 197 ; — M 227 ; — P 16.
—— à Hallennes, W 92, 94.
Fromont, F 24, 325.
—— à Moncheaux, M 43 ; — P 152.
Fronsac, W 12.
Fruges, F 320 ; — M 165, 166, 168 ; — P 143 ; — W 38.
Frulingehem, 14, 15, 201 ; — W 101, 102.
Fumay, F 104.
Furnes, 250 ; — C 76 ; — F 72 ; — P 146 ; — W 98.
Furstemberghe, 302 ; — F 36, 43, 68, 102, 127, 132, 134, 156, 232 ; — W 48, 108.

G

Gacherie (la), à Annappes, F 71.
Gadimez, F 214 ; — M 83, 130.
Gadrimez, à Lille, M 151.
Gaesbecke, F 151 ; — W 6.
Gaignonnerie (la), à Armentières, W 29.
Gaillardrie (la), à Mons en Pèvele, F 5 ; — P 156, 159.
Galhaut, C 127.
Gamans, C 34, 46, 47, 124, 125 ; — F 95, 198, 286, 287, 350, 357 ; — P 8 ; — W 64, 65, 99, 206.
—— à Illies, W 120, 121.
—— à Lesquin, 81, 82 ; — F 285 ; — M 19, 56, 88, 89, 105, 114, 129, 136 à 140, 145, 188,
—— (mairie), à Lesquin, M 140,
—— (pairie), à Lesquin, M 137, 140.
Gamant, à Mouchin, P 160, 162.
Gamarage, W 30, 31.
Gamechines, F 286 ; — W 82.
—— à Frelinghien, F 191 ; — W 88, 89.
—— à Wambrechies, F 285, 319, 320; — M 166, 168 ; — W 117.
—— (petit), à Frelinghien, W 89.
Gand, 8, 24, 34, 40, 58, 62, 63, 66 à 68, 72, 87, 89, 98, 103, 117, 118, 121, 147, 150, 154, 157, 160, 165, 167, 169, 170, 177, 186, 201, 202, 250, 273, 275, 277; — C 11, 12, 16, 17, 28, 29, 50, 52, 55, 56, 60, 63, 66, 69, 74, 79, 86, 89, 98 ; — F 9, 15, 21, 38, 49, 68, 109, 114, 115, 118, 120 à 124, 137, 138, 157, 178, 246 à 248, 250, 264, 269, 308, 315, 339, 340, 350, 358, 370 ; — M 15, 82, 88, 119, 123, 170 ; — P 32, 87, 89, 90, 96, 177, 183 ; — W 52, 54, 137, 160, 173, 179, 180, 190.
Gannerie (la), à Erquinghem Lys, W 64.

Gants (blancs), à Lambersart, W 132.
Gard (le), F 19; — P 12, 147.
—— à Wazemmes, M 133, 227, 228; — P 12.
Garde (grande), à Beaucamps, W 43.
Gardin (le), à Armentières, W 25.
—— à Hantay, W 96, 97.
—— à Mons en Pèvele, C 47; — P 159.
—— à Pérenchies, C 47; — W 160.
—— à Wavrin, W 210, 219.
Gardinet (le), à Verlinghem, W 204.
Garimez, M 63, 84.
Garsignies, à Roubaix, F 134, 293, 294.
Gaucquier (le), à Roubaix, F 274.
Gaude, W 203.
Gaudiempré, M 166.
Gauquier (le), F 202.
—— à Wattrelos, 154; — F 353.
Gauwinnerie (la), à Quesnoy, F 230, 231.
—— à Verlinghem, W 197, 204, 209.
Gavelens, F 142; — M 83, 92.
—— à Frelinghien, W 88, 89.
Gavelin, à Illies, W 122.
Gavelle, P 168.
Gaverelle, F 272; — M 42, 43, 47.
Gaverluson, W 204.
Gavre, 301; — C 18; — F 61, 125, 134, 161, 226, 247, 342; — M 62; — W 7 à 12, 19, 72, 98, 168, 203, 204, 218.
—— à Comines, F 70.
—— à Halluin, F 103, 132, 133, 205.
—— à Linselles, F 187.
—— à Quesnoy, F 227, 231.
Geersfontaines, P 112.
Gémicourt, F 226.
Genappe, F 49.
Genech, 139, 238; — C 2; — F 134, 204, 320; — M 34, 35, 85, 206, 207; — P 14, 28, 36, 60, 61, 64, 77, 89, 112, 135 à 139, 177, 179; — W 79, 82, 98, 181.
Gênes, C 116; — F 49, 73.
Genois (Saint), P 120.
Germigny, F 337.
Ghelles, à Marcq, F 212.
Ghemeene, à Comines, F 63.
Ghennerie (la), F 345; — W 99, 181, 182.
Gherloo, à Bas-Warneton, F 42.
Ghermanet, à Gondecourt, C 36.
Gheyle, F 189, 199.
Ghibrechies, F 19; — M 227; — P 12, 49.
Ghisèle (le), F 65.
Ghislenghien, F 322; — P 26.
Ghistelles, C 121; — F 59, 338, 339; — M 81, 82.
Gilde de Frelinghien (la), W 89.
Gilles (le touquet Saint), à Erquinghem-Lys, W 65.
Gillon (le), à Avelin, M 46.
Givenchy, 11 à 13, 23; — F 179, 190; — W 170, 180, 204.
Glajon, C 18; — W 98, 105.
Glançon, 130; — P 141.
Gliessem, à Haubourdin, M 109, 115.
Glissoel (la), M 85.
Glylemins, à Flers, M 90.
Glymes, F 219.
Gobelets (les), à Ascq, M 31, 175.
Gobermont, à Sainghin-en-Mélantois, M 22, 175, 185, 186.
Godebry, P 150.
Godelinghem, 212.
Godiempret, F 356.
Goegnies, P 26.
Gohelle, à Wattignies, M 223; 224.
Gohielle, à Vendeville, M 205, 215.
Gomicourt, M 89; — W 169.
Gondecourt, 53, 68, 207, 208, 285, 287, 293; — C 25 à 39, 112; — F 7, 17, 19, 142, 144, 192, 284, 316, 317; — M 32, 35, 42, 81, 92, 106, 128, 139, 154, 186, 217, 218; — P 34, 65, 132, 134, 181, 186, 193; — W 68, 69, 135, 144, 158, 211.
—— (mairie), C 37 à 39; — F 192; — M 32, 35, 106; — P 134, 181, 186; — W 33, 34.
—— (petit), à Gondecourt, C 36.
Gorcum, F 151.

Gorghehel, C 10, 35 ; — P 7.
—— à Ennevelin, P 133 ; — W 140.
Gorghemez, 302.
—— à Roubaix, F 139, 142, 202, 205, 207, 208, 273, 295 à 297 ; — M 176 ; — W 84.
Gorgue (la), 81 ; — C 46 ; — P 87.
Gorlitz, C 118 ; — W 201.
Gorus (moulin), à Radinghem, W 169.
Gorze, 87 ; — C 50, 53.
Gosnay, F 60.
Goulée (la), à Ennevelin, P 129.
Goulette (la), P 131.
Goutières (les), C 125 ; — W 13, 58.
—— à Lompret, M 175 ; — W 143, 144.
Gouvène, W 80.
Gracht, F 2, 3.
Graincourt, F 207.
Grammont, F 44.
Grand-Arbre, à Sainghin-en-Mélantois, M 180.
—— Bar, 147.
—— Bar, à Houplines, W 118.
—— Beaufremez, F 194.
—— Bellincamp, à Thumeries. C 47 ; — P 181, 182.
—— Billau, M 203.
—— Breucq, C 32.
—— Bullecourt, C 29, 30.
—— Burgault, à Seclin, M 198, 199.
—— Bus, F 221.
—— Bus, à Lomme, W 136 à 138.
—— Cap, à Linselles, F 187.
—— Cottignies, F 220, 349.
—— Ennequin, à Loos, M 157.
—— Ennequin, à Thumesnil, M 65.
—— Fau, à Beaucamps, M 18 ; — W 43, 168.
—— Fiel, à Flers, F 71.
—— Flers, à Flers, M 71.
—— Garde, M 18.
—— Heerschip, à Wervicq, F 360.
—— Maisnil, à Marquillies, W 156.
—— Maisnil, à Radinghem, W 171.
—— Manain, à Kain, P 7.
—— Metz, M 204.
Grand Morpas, P 150.
—— Morpas, à Mérignies, M 32 ; — P 148.
—— Rosuel, P 138.
—— Rosuel, à Ennevelin, P 129, 130.
—— Rupilly, à Mérignies, M 32 ; — P 148, 149.
—— Sart, P 166.
—— Sart, à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 186.
—— Val, W 127.
—— Wargny, W 163.
Grande-Anglée, à Templeuve, P 177.
—— Dîme, à Tourcoing, F 209, 304, 308 ; — M 217.
—— Garde, à Beaucamps, W 43.
—— Haye, M 95.
—— Haye, à Bas-Warneton, F 164, 329, 330.
—— Ponte, F 158.
—— Veltbecque, à Wervicq, F 360, 361.
—— Vièsecourt, F 189.
—— Vigne, à Roubaix, 178 ; — F 243, 273.
Grange (la), à Armentières, W 20.
Grange-aux-Ormes (la), P 62.
Granville, 293 ; — F 312, 372 ; — W 19.
Grardriel, à Roubaix, F 275.
Grave, F 153.
Gravelines, 76 ; — C 117, 120 à 122 ; — W 9, 200.
Gravelins, M 69.
Grèce, 169 ; — P 187 ; — W 187.
—— (le Camp), à Roubaix, F 273.
Grenier (bois). — Voir *Boisgrenier*.
—— (chapelle), 163 ; — W 13, 17, 23, 24, 28, 44, 66.
Grevurie (la), à Armentières, W 20, 23.
Grimaretz (les), M 228.
—— à Bondues, F 18, 20.
—— à Esquermes, M 55, 56, 152 ; — P 182.
Grimberghe, W 47.
Grimbrie, à Roubaix, F 275, 344.

Grimonpont, 164 ; — F 100, 101, 103, 158.
Grinsart, à Tressin, M 213.
Gris Mortier (le), à Annappes, M 18, 20.
Grœninghe, F 28, 76, 109, 110.
Grœsbeeck, W 83.
Grommyne, à Mons-en-Pèvele, P 155.
Gruel, à Péronne-en-Mélantois, C 100 ; — M 171, 177.
Gruerie (la), M 106 ; — P 192 ; — W 28.
—— à Templeuve, P 116, 178, 179.
Gruson, 10, 17, 19, 62, 130, 162, 171, 177, 200, 289 ; — M 2, 3, 5, 6, 21, 23, 54, 57, 211 ; — P 35, 40, 53, 55, 60, 68, 72, 73, 112, 139 à 144, 190 ; — W 51, 76, 82, 134.
Grusons (les Bois), à Wahagnies, P 188.
Gruteghem, M 70.
—— à Bousbecque, F 28, 33, 34, 42.
Gruuthuyse, F 118 ; — W 31.
Gruyères (les), à Ennetières-en-Weppes, W 59.
Gryspère, W 86.
Guaepoorte, à Comines, F 67.
Gueldres, F 21, 156, 174 ; — M 33 ; — W 11, 47.
Guémappe, F 175 ; — W 107.
Guéméné, F 270 ; — P 111.
Guennerie (la), M 31.
Guermanez, à Emmerin, M 48 à 50.
Guernonval, W 22, 23.
Guéronde, à Croix, F 84.
Guignies, F 173.
Guillinghien, M 55.
Guinegatte, W 6.
Guines, C 42, 73 ; — F 49, 51, 260, 305 ; — P 77, 86 ; — W 120, 121, 172.
Guisegnies, P 54, 55 ; — W 83.
Guisignan, F 130, 131 ; — M 39, 196.
Gusman, F 240.
Guyman, à Wavrin, W 222.

H

Haarlem, M 34.
Hachicourt, F 175 ; — W 107.
Hachin, à Wazemmes, M 228.
Hacquetel, P 188.
Haecphanekin, à Bas-Warneton, F 327.
Hagrinsart, à Fromelles, W 91.
Haillies, 288 ; — F 19, 20, 85, 138, 222, 322 ; — M 11, 12, 14, 31, 68, 85, 89, 91, 129, 171 ; — P 128, 176 ; — W 130, 142.
—— à Chemy, C 2, 24 ; — F 345.
—— à Cysoing, P 114.
—— (la Planche d'), à Gondecourt, D 32, 33.
Hainaut, 3, 28, 92, 97, 101, 130, 138, 145, 148, 192, 224, 248, 263, 268, 286 ; — C 20, 21, 77, 83, 97, 106, 109, 110 ; — F 50, 72, 81, 119, 127, 130, 140, 151, 164, 167, 181, 204, 213, 243, 255, 263, 264, 266, 267, 269, 282, 363 ; — P 25, 27, 37, 41, 56 à 58, 63, 67, 77, 78, 97, 103 à 106, 108, 109, 114, 118, 136.
—— (le Camp), à Mons-en-Pévele, P 158.
Haine Saint-Paul, P 26.
Hainsville, C 41.
Haisnes, 11 à 13 ; — C 64.
Halewyn, W 130.
Halle, M 114 ; — W 180.
Hallennes, 42, 78, 174 ; — C 28, 46 ; — M 30, 32, 62, 154, 155, 157 ; — P 64 ; — W 52, 60, 92 à 95, 193, 194.
—— à Hallennes, W 95.
Hallerie (la), M 222 ; — W 160, 161.
—— à Armentières, C 20, 22 ; — W 16, 17, 26.
Hallewyn, à Annappes, W 181.
Halloterie (la), à Lille, C 47 ; — M 38, 148.

HALLUIN, 19, 28, 40, 48, 52, 76 à 78, 85, 133, 164, 167, 197, 213 ; — C 24, 46, 78 ; — F 9, 19, 27 à 29, 33 à 35, 49, 60, 61, 95, 99 à 134, 168, 192, 194, 196, 198, 200, 205, 223, 232, 235, 240, 309, 310, 364 ; — M 6, 11, 12, 28, 194 ; — W 26, 81, 113, 147, 178.
—— à Annappes, F 180, 222.
—— à Ascq, F 345 ; — M 10, 31.
—— à Flers, M 84, 85.
—— (mairie d'), F 102 à 104, 124, 127, 128.
HALLUT, P 89.
—— à Bourghelles, P 33.
HAM, C 121, 122 ; — W 41.
—— à Bas-Warneton, F 330, 331.
HAMAIDE (la), F 238, 363 ; — W 6, 96.
—— à Neuville, C 47 ; — F 223.
—— à Ostricourt, P 167.
HAMBIESE, W 17.
HAMEDDE (la), à Ostricourt, C 47 ; — P 167.
HAMEL (le), à Fournes, W 80.
—— à Mons-en-Pèvele, C 52 ; — P 154.
—— à Pérenchies, W 161, 166.
HAMELINCOURT, F 316 ; — M 127.
HAMERIE (la), à Lille, M 144.
HAMES, F 13, 342.
HAMETTE (la), F 232.
HANCARDRIE, F 179, 360, 361.
—— à Erquinghem-Lys, W 64, 66.
HANETRIE (la), au Maisnil, W 151.
HANGHEREL, P 120.
HANGOUART, F 366 ; — W 33.
HANGRIN, F 179, 360, 361.
HANSBEKE, F 124 ; — W 22.
HANTAY, 14, 122 ; — C 47 ; — W 96, 97, 153, 155.
HANUT, P 27.
HAPINERIE (la), W 91.
HAPLINCOURT, C 24 ; — M 14, 195.
HAPONLIEU, W 70, 71.
HAPPELIERS (les), à Bachy, P 12, 13.
HARCHELAINE, à Bachy, P 13.
HARCHIES, F 11.
HARDI (le pont), à Houplines, W 104, 109, 110.
HARDIRÉE (la), à Houplines, W 104, 109.
HARGERIE (la), C 3 ; — F 195, 239, 321 ; — P 181, 182 ; — W 109.
—— à Bersée, P 19 à 22, 182.
HARLEBECKE, F 316 ; — M 161.
HARNES, 63 ; — C 17, 120 ; — F 68, 197, 339 ; — M 166.
HARTEBUS, à Lesquin, M 133, 135.
HAS (le), F 19, 322.
—— à Avelin, M 26, 39, 41 à 43, 46.
—— à Gondecourt, C 26, 29.
—— à Seclin, M 200, 204.
—— (le mont de), à Avelin, M 46.
HASNON, 87 ; — C 98 ; — F 106, 158 ; — M 224 ; — P 123.
HASPRES, C 77.
HASSELT, F 163.
HAUBOURDIN, 49, 55, 57, 145 à 147, 174, 237, 286, 288, 293, 300 ; — C 27, 43, 76, 99, 108, 109, 114, 116, 118, 126 ; — F 7 ; — M 31, 48, 50, 58, 62, 108 à 116, 121, 154, 157, 158 ; — P 4, 64 ; — W 51, 140, 183, 193, 196, 219.
HAUCHY, F 180, 346.
HAUCOURT, F 226 ; — W 204.
HAUDEBAS (le camp), à Mons-en-Pèvele, P 158.
HAUDION, F 19, 352 ; — M 227 ; — P 12, 14, 179.
—— à Lamain, P 39, 41, 52.
HAUDIONCHEL, à Hertain, P 39, 41, 52.
HAUT-BONNIER (le), à Pérenchies, W 162.
HAUTCOURT, W 159.
HAUTE-ANGLÉE, W 75.
—— à Esquermes, M 53, 54.
HAUTE-AVESNES, M 22, 145, 185 ; — P 59 ; — W 139, 162, 171.
HAUTEFOIX, P 44.
HAUTEKERKE, C 18.
HAUTE-MAISON, W 127.
HAUTE-MARLIÈRE (la), P 189.
HAUTE-PORTE (la), à Wambrechies, F 322.
HAUTERIVE, W 154.
HAUTE-RUE, P 32.

Haûte-Rue, à Tourcoing, F 304, 308.
Hauteval, W 152, 164.
Hautevalle, M 120, 124, 221 ; — P 8.
—— à Linselles, F 166, 191 à 194.
Haute (Vièze), à Frelinghien, W 83, 85, 86.
Hauteville, F 162 ; — M 183, 191 ; — P 46.
Haut-Fontenoit, à Roubaix, F 243, 279, 292.
Hautgrenier, F 179 ; — P 166.
Hautmez, M 124 ; — W 152, 153.
—— à Pérenchies, W 156, 159.
Haut-Montreul, M 205 ; — P 184.
Hautpont, F 218 ; — M 103 ; — P 113 ; — W 69, 86, 128, 163, 203.
—— à Néchin, P 32.
Hautpontlieu, F 16 ; — W 30, 45.
Hauts-Champs (les), à Roubaix, F 147, 298, 325.
Hauts-Logis (les), à Mérignies, P 148, 150.
Haveluy, M 22.
Haverie (la), F 33, 62, 206, 207, 296.
—— à Dottignies, F 294.
—— à Roubaix, 41 ; — F 206, 211, 222, 273, 276, 277, 345 ; — M 35 ; — W 42, 130.
Haverskerque, F 16, 73, 136 ; — P 18 ; — W 46.
—— à Mérignies, M 32, 228 ; — P 148.
Havines, P 114.
Havinnes-lez-Tournai, P 41.
Havré, F 183, 307, 310 ; — P 104 ; — W 218.
Haye (la), F 19, 24 ; — M 18, 62, 69, 90, 113, 130 ; — P 3, 194 ; — W 171.
—— à Attiches, C 46 ; — P 6.
—— à Bondues, F 17.
—— à Esquermes et Loos, M 53, 93, 100, 156 ; — W 140.
—— à Flers, M 53, 83, 92 à 94, 156, 187, 188, 191.
—— à Fromelles, W 92.
—— à Hem, F 143.
—— à Lomme, W 138.
—— à Marcq, F 212.
Have (la), à Roubaix, 41, 256 ; — F 273, 275, 277 à 279, 291 ; — M 27, 59.
—— à Templeuve, P 177.
—— à Wavrin, W 210, 220.
—— (grande), M 95.
—— (grande), à Bas-Warneton, F 164, 329, 330.
Haye au Lys (la), à Erquinghem-Lys, F 285 ; — W 65.
Haye d'Ennequin (la), à Loos, C 1, 87 ; — M 116, 158.
Haye du Temple (la), à Lomme, W 139.
Haye le Comte (la), à Loos, M 157.
Hayes (les), à Luingne, P 100.
Haynaut, à Camphin en Pèvele, P 36, 40, 64.
Haynin, F 89, 316 ; — M 119, 127, 128, 170.
Hazebrouck, 180.
Hébuterne, P 174.
—— à Houplines, M 133, 215.
Héchin, à Fretin, M 107.
Heddenghes, à Lesquin, C 47 ; — M 130.
Heede (le), à Bousbecque, F 34.
Heerchove, M 43.
Heère, M 183, 184, 191.
Heers, W 129, 141.
Heerschip, à Wervicq, F 359.
—— (grand), à Wervicq, F 360.
Heerstert, F 349.
Heid, F 219.
Heine, 26.
Helbuterne, C 103.
—— à Houplines, W 110, 111, 118, 167, 220.
—— (quint de), à Houplines, W 111.
Helchin, C 124 ; — P 117, 119, 120.
Helfaut, C 127.
Hellem, P 16.
Hellemmes, 175 ; — C 31, 72 ; — F 72, 333 ; — M 32, 68, 74, 116, 117, 160 ; — P 64, 93, 100.
—— à Hellemmes, M 117.
Helleville, F 13, 298.
—— à Carnin, C 20, 21, 46.
Hellewys (les), à Roncq, F 234.

Hellignies, à Bersée, P 22.
Hellin, F 286; — P 132, 176.
—— à Ennevelin, M 175; — P 134.
—— à Phalempin, C 47, 124, 125; — F 279; — M 139.
—— à Templeuve, P 172.
Hellun, P 16, 17.
Hem, 53, 69, 178, 216, 256, 289, 294; — C 126; — F 16, 86, 93, 98, 134 à 145, 157, 159 à 161, 178, 241, 251, 257, 271, 277, 279, 293, 295, 297 à 299, 302, 303, 325, 367; — M 12, 16, 49, 59, 62, 81, 120, 176, 213, 214; — P 11, 26, 64; — W 30, 45, 46, 51, 70, 137, 191.
—— (le), W 127.
—— à Annappes, M 17.
—— à Aubers, C 46; — W 31, 32.
—— à Bachy, P 14.
—— à Fromelles, W 91.
—— à Marquette, F 216.
—— à Mons en Pèvele, C 52; — P 154.
—— à Tourcoing, F 311, 312.
—— à Wambrechies, F 321 à 323; — W 178.
Hembièse, F 31.
Hemsrode, F 113, 119, 120, 123, 168.
Hénin, F 20.
Hénin-Liétard, C 82; — F 341 à 343; — P 132; — W 71, 72, 96.
Hennehout, à Bourghelles, P 23, 28, 30, 31.
Hennerin, à Bouvines, P 34.
Henquès, C 39.
Henriet le Preudhomme, à Avelin, M 43.
Henu, M 159.
Heppignies, à Fives, 21.
Heraucourt, W 204.
Hérault (le champ), à Bachy, P 13.
Herbamez, W 58, 59, 87.
—— à Marquillies, P 7; — W 97, 153, 155.
Herbodeghem, M 27; — P 134.
Hérent, W 135.
Hérenthout, F 208.
Hérignies, C 46.
—— à Attiches, P 5 à 8, 10, 133.
Hérimez, C 106.
Hérinnes, F 170; — M 36, 65.
Hérinsart, W 193.
Héripont, P 53.
Herlies, 12, 14, 57, 63, 64, 121, 146, 158, 201, 276, 278; — C 17, 18, 43, 44, 47, 73, 93, 105, 106; — F 151; — M 44, 140; — P 8; — W 29, 36, 97 à 104, 122, 154.
—— (mairie de), M 140; — P 8; — W 99, 101, 103.
Hermanpont, F 158, 161.
Herminyssart, W 193.
Hermitage (l'), à Linselles, F 165, 179.
Hermont (bois), à Roubaix, F 243.
Hérommez, F 7, 8.
—— à Wavrin, W 222.
Herrengs (les), à Wasquehal, F 347.
Herrin, 285, 287; — C 40 à 42, 45, 46, 103, 112; — F 84, 85, 282; — P 162; — W 211.
Herromez, à Santes, 286.
Herronière (la), P 146.
Herseaux, 146; — C 62; — P 71.
—— à Wambrechies, F 298, 324, 325.
—— à Wattignies, M 226.
Herselles, W 216.
Hersin lez Béthune, W 74.
Herstal, F 175; — W 108.
Herstberghe, à Comines, F 35.
Hertaing, P 39, 41; — W 204.
Hertimbus, à Chéreng, P 55.
Hervincourt, W 208.
Herzeaux, F 298, 351; — M 11.
—— à Wambrechies, W 80.
Herzelles, F 139, 258 à 260, 263, 268, 340; — M 82, 145, 191; — P 106, 107; — W 31.
Hesbaie, 201.
Hesdigneul, F 85.
Hesdin, F 283, 285; — M 23, 71; — P 143.
Hesecque, W 191.

Heslinnière, à Tourmignies, C 47 ; — P 185.
Hestrud, F 190, 285.
Heuchin, 128 ; — C 2, 3 ; — F 320, 350 ; — M 99, 102 ; — W 81 à 83, 88, 99, 203, 215.
Heudincourt, F 56, 57 ; — M 225 ; — W 213.
Heule, F 2 à 4, 23, 118, 120, 123, 210, 370 ; — W 177.
—— à Avelin, M 41, 46.
—— à Marcq, F 203, 204.
—— à Wasquehal, F 348.
Heurtevent, 87 ; — C 50, 53.
Hiart (le chesne), à Bouvines, P 34.
Hierengerie (la), à Marcq, F 203.
Hilaire (Saint), W 121.
Hinges, W 175.
Hingettes, F 13 ; — W 120, 121.
Hochstadt, M 16.
Hocron, F 77 ; — M 155, 190.
—— à Fournes, P 47 ; — W 69, 74, 78, 95.
—— à Haubourdin, M 115.
—— à Linselles, F 166, 199, 317.
Hohenlohe, F 153 ; — W 189.
Hollain, F 5 ; — P 183.
Hollande, F 113, 150, 151, 153, 198, 255, 261, 343 ; — M 157 ; — P 188 ; — W 72, 189.
Hollebecque, F 21, 43, 195, 214, 320 ; — M 83, 120, 130, 170 ; — P 172, 176 ; — W 14, 58.
—— à Halluin, F 130, 132.
—— à Linselles, P 20.
—— à Roncq, C 47 ; — F 239, 240.
Hollehain, à Beaucamps, W 43, 44.
Hollisien, à Thumeries, C 47 ; — P 182.
Holsène, F 279.
Hombecque, F 295.
Hommelet (l'), à Ascq, M 24.
Hommelet-au-Bois (l'), à Roubaix, 174 ; — F 84, 279.
Hommelets (les trois), à Flers, M 71, 91.
Homoi (l'), P 112.
Honcourt, W 87.
Hongrie, F 96, 120, 213, 342 ; — W 152.
—— à Comines, F 70.
—— à Ennetières en Weppes, W 59.
—— au Maisnil, W 151.
Hooghenestande, P 129, 138.
Hoogstraeten, F 65, 342 ; — W 9, 217.
Hoogues-Lanef, P 130, 138.
Horesghem, F 16.
Hornaing, 113, 114 ; — M 109, 135.
Hornuyère, à Wattrelos, 18, 154 ; — F 353.
Hostel, M 134.
Hôtel, à Bachy, P 11 à 13, 15, 60.
Houblonnière (la), à Cobrieux, P 60.
Houche (le), à Lille, M 151.
Houchin, F 90, 326 ; — M 56, 112, 119 ; — W 77, 132, 133.
Houdain, C 20 ; — F 50, 51 ; — P 26 ; — W 210.
Houffalize, F 89, 90, 93 ; — M 30, 95.
Houplin, 32, 167, 207, 208, 285 à 288 ; — C 47 ; — F 129, 242 ; — M 38, 117 à 126, 144, 157, 204, 220 ; — W 165, 183, 184.
—— à Houplin, M 118 à 121.
—— (mairie d'), M 122, 123.
Houplines, 69, 147, 163, 216, 256 ; — C 47 ; — F 155, 156, 174 à 176, 188, 285, 319 ; — M 133 ; — P 8 ; — W 3, 13, 14, 21, 25, 45, 47, 48, 59, 62, 87 à 89, 104 à 119, 164, 167, 220.
—— à Annappes, M 30.
Housse (la), à Lille, M 151.
Houte (le), à Bondues, F 18, 20.
Houthem, F 42, 43, 47, 62, 65, 68.
—— à Comines, F 35.
Houtkercke, W 6, 98, 99.
Hove, F 159, 162, 302 ; — P 54.
Hovelacque, à Lomme, W 138.
Hoves, P 20.
Hoves-lez-Enghien, F 196 ; — W 75.
Howarderie (la), C 126, 127 ; — F 144, 160, 170, 199 ; — M 112 ; — P 4, 182.
Hoye (le), F 239.
Hoymille, C 79 ; — F 314 ; — M 21, 76, 96 ; — W 148.
Huardière (la), à Lomme, W 137, 138.

Huardières (les), W 48.
—— à Capinghem, W 44.
Huart, à Avelin, M 32, 38, 46.
—— (le pré), à Templeuve, P 116, 179.
Hubermont, F 172, 173, 190 ; — W 144.
Huelhove, F 29, 30, 96 ; — W 176.
Hugerie (la), à Loos, M 158.
Huguets (les), à Croix, F 279.
Huitième (le), à Carnin, C 21.
Hulluch, P 9.
Hulst, W 85.
Humbeke, C 19 ; — F 212.
Humbercourt, 191 ; — M 33 ; — P 156.
Humeryse, à Hellemmes, M 32, 116.
Humières, F 156, 175, 176 ; — W 47, 107.
Hupière (la), à Roubaix, F 298.
Hure (la), à Lesquin, M 130, 131.
Hurtembus, à Linselles, F 166, 199.
Hus (le), à Illies, C 47 ; — W 121.
Hust, P 38.
Hutte (la), C 20.
Huvest, F 315.
Huvet, à Fretin, 69 ; — M 102, 103, 106 à 108.
—— (mairie de), à Fretin, M 107, 108.

I

Iclenenne (la Croix d'), à Erquinghem-Lys, W 64.
Illies, 113, 207 ; — C 42, 43, 47, 112 ; — W 42, 97, 119 à 122, 156.
Imbermont, P 164, 165.
Imsrode, à Linselles, F 166, 181 à 187, 197.
—— (petite), à Linselles, F 186, 187.
Inchy, P 30, 38 ; — W 85, 166.
Ingelmunster, F 189, 338, 339 ; — M 80, 81, 143.
—— à Linselles, F 166, 190.
Inghelant, F 358.
Inghelbanse, à Deûlémont, F 96.
Inghem, F 366.
Inglebert, à Camphin-en-Pèvele, P 38.
Inglemarès, W 69.
Inglemoustier, à Ascq, M 26.
—— à Linselles, F 166, 189, 190.
Inglinghem, C 127 ; — F 218, 219, 230 ; — M 56, 85 ; — P 4 ; — W 128.
Isaac (le bois seigneur), M. 183.
Isenghien, 299 ; — F 16, 17, 136, 138, 141, 145, 146, 155, 156, 174 à 178, 184, 227, 320, 322 ; — M 228 ; — P 192 ; — W 46 à 48, 54, 106 à 109, 115, 118, 119, 140, 167, 169, 193.
—— à Cysoing, P 61, 64, 111, 112, 138, 177.
Isseghem, P 172.
Italie, M 13, 164 ; — P 26, 34, 68 ; — W 3, 57, 62, 97.
Ivergnies, à Cysoing, P 114, 115.
Ivrée, P 69.
Ivry, W 9.
Iwuy, F 9 ; — M 34 ; — P 28, 122, 136.

J

Jardin (le), à Erquinghem-Lys, W 66.
—— à Houplines, W 104, 110.
—— à Marcq, F 213.
Jardin-Meurin (le), à Erquinghem-Lys, W 66.
Jardinet (le), à Wambrechies, F 320, 321.
Jean d'Acre (Saint), 248 ; — F 49.
Jean Steene (Saint), F 16, 136, 340 ; M 82, 213 ; — W 30, 46.
Jérusalem, F 173, 244, 248, 261 ; — M 86, 164, 182 ; — W 187.
Jeudemale, à Comines, F 63.
Jeulain, F 285, 286, 350 ; — W 82, 87, 159, 204.
Jeumont, 268 ; — F 263 ; — M 33, 217 ; — P 58, 105, 106.
Jobecque, à Ennevelin, P 132.
Jodoingne, P 176.
Joigny, F 306 ; — W 200.
Jollain, M 93 ; — P 41, 42.
Jollain-lez-Antoing, P 39.

Jongquière (la), à Sainghin-en-Mélantois, M 189.
Joncquoy (le), à Flers, M 94, 95.
Joseph (Triez Saint), à Roubaix, F 281.
Joyeulx-Penser, M 222.
Joyeuse, F 269, 270 ; — P 110.
Juliers, W 11.
Jumelle (la), M 221 ; — W 93.
Juris (les), à Templeuve, M 38 ; — P 173.
Juvigny, 264.

K

Kattenkerkhof, à Comines, F 63.
Kent, C 115 ; — W 201.
Kerkhove, M 40.
Kierzy, 3.
Klinckerlant, W 87.
Kokelaere, P 100.

L

La Bassée. — Voir : *Bassée* (la).
Labroye, 196.
—— (petit), à Ennevelin, P 133.
Lacherie (la), à Camphin-en-Carembaut, C 17.
—— à Ligny, W 133, 135.
—— à Seclin, M 196.
Lacu (Chapelle), à Comines, F 63.
La Deseure, à Bondues, F 14, 287, 358 ; — M 139 ; — W 206,
La Dessous, à Comines, F 35.
—— à Fretin, 143 ; — M 58, 94, 104.
Laerne, W 208.
La Gorgue, 81 ; — C 46 ; — P 87.
Lalaing, M 33, 55, 187 ; — P 195 ; — W 39, 217.
—— à Wicres, W 223.
Lalleu, 30.
La Madeleine. — Voir : *Madeleine* (la).
Lamain, P 39, 41, 52, 120.
Lambeke, F 16 ; — W 30, 31.
Lambelet, à Bondues, F 20.
Lambersart, 138, 146, 214, 238 ; — C 2, 47 ; — F 194, 216 à 218, 222, 323, 324, 326 ; — M 58, 91, 138, 169, 206 ; — P 26, 64, 79, 92 ; — W 39, 77, 123 à 133, 138, 177, 209.
—— à Lambersart, P 64 ; — W 130, 131.
Lambert (Saint), F 59, 339.
Lambres, 125 ; — W 121.
Lamicourt, à Croix, F 93 ; — M 94.
Lamont, F 86.
Lampernesse, 42.
Landas, 113, 139, 204 ; — M 179, 180, 181, 188 ; — P 10, 43, 45, 59, 72, 84, 88, 95, 100, 109, 115, 140, 149, 170, 175, 178 ; — W 71.
—— à Gruson, P 144.
Landes (les), W 63.
Landoald (Saint), F 308.
Landrecies, M 29.
Landres (les), à Neuville, F 24, 224.
Langerie (la), à Marquette, F 216.
Langle, F 222, 307, 371 ; — P 54 ; — W 84.
Langlée, à Marcq, F 213, 256, 325.
—— (pairie de), à Lille, M 147.
Languille, F 16 ; — W 46, 51.
Lannel, à Phalempin, C 124.
Lannon, F 173.
Lannoy, 105, 106, 256, 270 à 272, 293, 299 ; — F 22, 138, 139, 142 à 158, 160, 161, 164, 173 à 176, 178, 200 à 202, 240, 289, 293, 295, 298 à 301, 303, 306, 356, 363 ; — M 16, 17, 31, 67, 71, 83, 91, 93, 100, 105, 121, 128, 139, 216 à 218, 226 ; — P 31, 64, 65, 129, 187, 188 ; — W 47, 48, 51, 106 à 108, 118, 119, 137, 163, 188 à 192.
—— à Annappes, M 20 ; — P 186.
—— à Attiches, C 46 ; — P 8, 9.
—— à Aubers, W 34.
—— à Brillon, P 89.
—— à Ennevelin, P 129.
—— à Esquermes, M 53.
—— à Hollain, F 5.
—— à Loos, W 140.

Lannoy, à Mons-en-Barœul, M 162, 163.

—— à Templeuve, P 16, 180.

Lannoy-en-Tournaisis, C 126; — M 197, 200, 202.

Laon, 264; — P 99.

Laoultre, F 222, 312; — M 31; — P 114; — W 130, 132, 181.

—— à Lys, 166; — F 147, 200, 201; — P 64.

—— à Wasquehal, F 149, 332, 345 à 347.

—— (petit), à Wasquehal, P 347, 348.

Large-Quesne (le), F 102.

Largonne (Rabecque), M 186.

Larguerie, à Prémesques, W 167.

Lassus, F 6, 14, 15; — P 129, 130, 138.

—— à Baisieux, F 4; — P 64.

—— à Carnin, C 21.

—— à Emmerin, M 48, 49.

—— à Englos, C 46; — W 51.

—— à Haubourdin, M 109, 114.

—— à Lambersart, W 133.

—— à Lompret, W 77, 143.

—— (le champ de), à Marquillies, W 156.

Launais, à Nomain, P 39.

Launay, F 173; — P 50.

Lauraguais, F 138, 177, 178; — W 109.

Laurent (Saint), M. 42, 43, 47; — P 168.

Laurie, F 24, 66, 290; — W 206.

—— à Wahagnies, M 20, 38; — P 188.

Lauwe, F 61, 125, 126, 133; — M 28; — W 19.

—— à Fretin, M 107.

Lauwin, près Douai, M 198.

Laval, M 99, 105.

—— à Halluin, F 103.

Lavandes (les), à Templemars, M. 205, 210.

La Ventie, 81.

Lay, F 116; — P 40.

Layens, F 354; — P 34; — W 143, 144.

—— à Allennes, C 5.

—— à Hem, F 141, 142; — P 64.

Leauwe, à Illies, C 47; — W 121, 122.

Lecca, W 147.

Lède, F 187; — M 95, 170; — P 172.

Ledreghem, F 155, 172, 173; — W 21, 106.

Leerdam, F 153; — P 188; — W 189.

Leers, 117; — C 100; — F 144, 146, 158 à 164, 241, 302; — M 154, 213; — P 64, 65, 104; — W 75.

Leeuw Saint-Pierre, C 19.

Léger (Saint), F 137, 161, 175, 194, 195, 294; — W 107.

Legroul (bois), à Mérignies, P 148, 150.

Leleu (la ruelle), à Armentières, W 13, 14.

Lempenpont, C 45, 109; — F 16, 97, 138, 143, 279; — M 17, 83; — W 46, 51.

Lengillers, P 130.

Lenglet, à Harnes, M 166.

Lens, 63, 92; — C 83; — F 132, 167; — M 99, 159, 162; — P 15, 26, 132, 152; — W 26, 38, 172, 173.

Lentehout, à Linselles, F 166, 198.

Lepierre (bois de), à Verlinghem, W 209.

Le Preudhomme (Henriet), à Avelin, M. 43.

Le Quesnoy. — Voir *Quesnoy* (le).

Lerche, à Fives, M 67.

Lescreulle, à Bourghelles, P 31.

Lesdaing, F 137.

Lespierre, F 289; — M 191.

—— à Roubaix, F 291, 292.

—— à Verlinghem, W 205.

Lespire, à Pérenchies, W 159.

Lesquielle, F 356.

Lesquin, 7, 8, 23, 81, 212, 221; — C 2, 35, 44, 46, 47, 57, 61; — F 45, 285, 316, 332; — M 45, 56, 70, 71, 105, 117, 125 à 140, 157, 173, 214, 218; — P 11, 71, 190.

Lessines, P 494.

Lestoquoy, F 158; — M 49; — P 7.

—— à Annœullin, C 10; — P 133.

—— à Fournes, C 10; — P 64.

Leticus (Pagus), 12 à 14.
Leuvrye, F 277.
Leux (à), à Tourcoing, F 304, 308.
Leuze, C 122 ; — F 164, 169 ; — M 119.
Leyde, F 21, 22, 89, 266 ; — M 170 ; — P 108.
Leyeshof, à Bas-Warneton, F 327, 329.
Lezennes, 147, 216 ; — M 14, 31, 66, 140, 141 ; — P 101, 174.
—— à Lezennes, M 141.
Liancourt, F 361.
Liberchies, F 163.
Libersart, M 134, 227 ; — P 131, 147 ; — W 100.
Libourne, P 133.
Lichtervelde, F 23, 29, 133, 187, 191, 252, 359, 360.
Licke, F 87.
Lickercke, à Linselles, F 16, 165.
Licques, M 228 ; — P 53.
Liébelet (bois), à Genech, P 139.
Liedekerke, F 330 ; — P 94.
Liège, C 94, 101 ; — P 155, 174 ; — M 183, 184 ; — W 47, 106, 129, 142.
Liemont, W 18, 44, 207.
Liencourt, F 177.
Lierre, P 185.
Liessart, C 43 ; — M 91, 104, 167.
Lièvre, F 263.
Liévin, W 191.
Liévin (saint-), W 206.
Liez, à Raimbeaucourt, P 123, 124.
Ligne, F 213, 264 à 266, 268, 269, 291, 334 ; — M 91, 209 ; — P 56, 58, 63, 107, 108.
Lignereul, W 34.
Ligny, 286 ; — C 108, 110, 111, 114, 115, 118, 119, 121 ; — F 324, 337 ; — M 142 ; — P 46, 166 ; — W 4, 5, 41, 43, 68, 79, 100, 133 à 135, 173, 195, 200 à 202, 219.
—— (petit), à Lorgies, 13.
Lillaer, F 16 ; — M 213, 214.
Lillebonne, F 268 ; — P 109.
Lillers, F 260 ; — M 215 ; — W 19, 147, 184, 185, 213 à 216, 221.
Lillette, F 356.
Limbourg, C 117 à 119 ; — F 21 ; — W 4, 5, 201, 202.
Lindes, F 83.
Linselles, 114, 135, 145, 147, 163, 178, 206, 207, 216, 282, 299, 300 ; — C 39, 47 ; — F 14, 15, 22, 24, 27, 29, 61, 64, 67, 101, 119, 128, 131, 132, 138, 155, 156, 164 à 200, 224, 229, 231, 236, 240, 287, 317, 360, 361 ; — M 106, 139 ; — P 164 ; — W 47, 48, 88, 106 à 109, 114, 118, 119, 206.
—— (petit), à Linselles, F 179.
Lisbonne, W 126.
Lisbourg, F 80, 81, 209 ; — M 92, 117 ; — P 188.
Lisperre, F 199.
Lisques, F 51.
Lissercœul, M 85.
Lithuanie, P 187 ; — W 187.
Livonie, P 187 ; — W 187.
Lobbes, C 17 ; — M 196 ; — W 130.
Lobel, à Néchin, 146 à 148, 217 ; — F 362, 363, 365 ; — P 100.
—— à Wasquehal, 177 ; — F 332, 346, 347.
Locque (Touquet), à Prémesques, C 47 ; — W 117, 161, 162, 166.
Locres, C 103.
Locron, F 150.
Lodes, M 205.
Loffrehem, à Mons en Pèvele, C 52 ; — P 154.
Logis (les hauts), à Mérignies, P 148, 150.
Loire, W 221.
Loison, C 120.
Lokeren, F 44 ; — W 216.
Lombardie, P 68.
Lombars (les), à Haubourdin, M 115.
Lomme, 17, 81, 132, 140 ; — C 20, 46 ; — F 16, 17, 136, 138, 155, 156, 174, 176, 178, 197 ; — M 49, 58, 77, 157, 159, 213, 214 ; — P 11, 133 ; — W 28, 30, 44 à 48, 50, 51, 70, 106, 108, 132, 136 à 140, 150, 167, 169, 178, 193, 196.
Lompret, 138, 236 ; — F 85, 138, 354 ; — M 94, 175, 182, 183, 191 ; — P 34, 64, 65, 80, 128, 129 ; — W 59, 77, 85, 126, 129, 132, 141 à 144, 162, 208.

Londres, C 115 ; — F 21 ; — W 201.
Longastre, M 112, 120, 131, 201, 221 ; — P 6 ; — W 83, 193.
Longherie (la), P 8.
Long-Mortier, à Sailly, F 300.
Long-Pré (Villers), W 78.
Longpret (le), à Wattrelos, F 355.
Longue-Court (la), à Wattrelos, F 355.
Longue-Marque (la), à Quesnoy, F 227, 229.
Longue-Planque (la), à Prémesques, W 167.
Longuerie (la), F 30, 133, 161, 207, 210 ; — W 14, 20, 34, 64, 152.
—— à Prémesques, M 120, 124 ; — W 164, 165.
Longue-Saulch (la), W 80.
Longues-Rues (les), à Chéreng, P 55.
Longueval, C 97 ; — W 71.
—— à Lille, F 242, 259 ; — M 108, 146.
—— (pairie de), à Lille, M 108.
Longueville, C 18 ; — F 263 ; — M 70 ; — W 36, 98.
Longuevillers, F 306.
Loo (ter), à Wervicq, F 361.
Loobecque, F 361.
Loon, C 57.
Loos, 98, 125, 207, 209, 227, 288, 293, 294 ; — C 2, 4, 27, 28, 43, 47, 72, 74, 76 à 79, 84, 87, 88, 92, 94, 96, 99, 101, 102, 104, 109, 112 ; — F 9, 12, 20, 72, 76, 86, 87, 98, 139, 159, 225, 236, 278, 302, 314, 320, 333 ; — M 7, 9, 21, 51, 53, 57, 60, 62, 64, 75, 94, 96, 97, 116, 122, 123, 125, 126, 138, 141, 150, 153 à 159, 162, 172, 177, 196, 203, 211 à 213, 216, 220, 224 ; — P 1, 58, 89, 112, 118, 136, 147, 170, 193 ; — W 6, 21, 49, 50, 62, 67, 119, 136, 138, 140, 141, 146, 148, 149, 162, 184, 194, 198, 212.
Loquignye, à Wambrechies, F 321.
Lorgies, 12 à 14, 227 ; — C 63, 98 ; — W 37.
Lormier, à Wervicq, F 360.
Lorraine, F 266.
Loteberie (le), à Marcq, F 203.
Lothier, C 118, 119 ; — W 4, 5, 201, 202.
Louchy, à Hem, F 134.
Louvain, 302 ; — C 118, 119 ; — F 43, 132, 154, 263 ; — W 5, 10, 189, 201, 202.
Louveau, F 300.
Louverie (la), à Ennevelin, P 135.
Louverval, W 68.
Louvière (la), M 67, 140 ; — P 8 ; — W 99.
Louviers (les), F 238.
Louvignies, F 204.
Louvil, 122, 236, 266, 284 ; — P 74, 76, 87, 94, 145, 146, 190.
Loyaux-Terres, à Roubaix, F 293.
Luceu, C 122.
Luchin, F 116 ; — P 114.
—— à Camphin en Pévele, P 36, 39 à 42, 52, 64.
Luelzach, à Bas-Warneton, F 326.
Lugy, M 128, 218 ; — P 4.
Luingne, P 100.
Lumbres, M 23 ; — P 143 ; — W 82.
Lupecourt, C 24 ; — F 19 ; — M 12.
—— à Ascq, F 332 ; — M 31.
Luperdrie, P 16.
Lutzelbourg, P 110.
Luxembourg, C 114, 117 ; — F 128, 264 ; — P 107.
Luynes, F 344 ; — W 73.
Luyot, à Seclin, M 195.
Lymer, P 64.
Lymier (le), à Lompret, W 142.
Lymoges, à Croix, F 93.
Lyon, 255 ; — F 343 ; — W 72.
Lys, 166, 256, 270, 272 ; — F 22, 138, 145 à 156, 164, 173, 174, 176, 178, 200 à 202, 294, 301, 302, 347 ; — M 141, 216, 217 ; — P 64, 65, 101, 174, 187, 188 ; — W 47, 48, 51, 106, 108, 137, 189.
Lys (la), F 30, 32 ; — W 3, 6.
—— à Armentières, W 13, 14.
—— à Bas-Warneton, F 327 à 329.
—— à Bousbecque, F 25, 26, 359.
——, rivière, 10, 11, 121, 154, 168 ; — F 25, 26, 38, 42, 62, 70, 96, 100 à 102, 326, 329, 330, 360 ; — W 21, 28, 62, 63, 65, 66, 110, 112 à 114, 116, 118.

Lyshaye (la), à Erquinghem-Lys, F 285; — W 65.
Lyshof, à Bas-Warneton, F 327.
Lyvier (le), à Péronne, M 171.

M

Machelen, F 44.
Macquellerie (la), M 55.
—— à Croix, F 91, 345, 349, 355.
—— à Roubaix, F 243, 274, 292.
Madame (la motte), P 8.
—— à Lille, 261; — M 148.
—— à Phalempin, C 47, 125, 126; — M 198.
Madeleine (la), 138, 236; — C 39, 47; — F 192, 372; — M 14, 32, 35, 116, 117, 159 à 162, 166, 168, 219; — P 65, 134; — W 33, 35.
—— à Lille, M 152.
—— (pairie de la), à Lille, M 152.
Madringhem, à Lomme, 81; — C 46; — P 133; — W 75, 140.
Maertensdyck (saint), F 153.
Maestricht, F 162.
Magrez (les), à Quesnoy, F 161, 231.
Maguelone, C 61.
Maignelers, W 70.
Maigremont, P 153.
Maillard, à Ennetières en Weppes, C 46; — W 58.
Maillardrie (la), à Wambrechies, F 323; — W 178.
Maillart, à Seclin, C 47; — M 57, 198, 200, 201.
Maillart-L'Anglée, à Seclin, C 126; — M 199, 200, 202 à 204.
Maille (le), à Linselles, F 165, 180.
Maille (blanche), à Roubaix, F 272, 273; — M 133, 134.
Mailly, P 36, 129.
Maimbourg (la Croix), à Comines, F 67 à 69, 187.
Maine (le), C 120; — W 5.
Maingoval, F 148 à 150; — M 34, 35, 216, 217; — P 28, 136.
Mainvault, à Lamain, P 39, 41, 52.
Maire, F 147, 202; — M 50, 226; — P 23, 29, 31, 190, 191.
Mairie (la), W 68, 73, 90, 151.
—— d'Ancoisne, M 120, 121, 123, 124.
—— d'Annappes, M 10 à 13, 17, 31.
—— de Camphin en Carembaut, C 16, 17.
—— de Carnin, C 19 à 21, 46.
—— de Chéreng, C 23.
—— de Deûlemont, C 21; — F 93, 94; — M 130.
—— d'Ennetières en Mélantois, M 47.
—— d'Ennetières en Weppes, W 54, 55.
—— de Faches, M 64.
—— de Gamans, à Lesquin, M 140.
—— de Gondecourt, C 37 à 39; — F 192; — M 32, 35, 106; — P 134, 181, 186; — W 33, 34.
—— d'Halluin, F 102 à 104, 124, 127, 128.
—— de Herlies, M 140; — P 8; — W 99, 101, 103.
—— d'Houplin, M 122, 123.
—— de Huvet, à Fretin, M 107, 108.
—— de Morlaix, à Templemars, M 205, 210.
—— de Mouvaux, F 218 à 220.
—— de Pommereaux, à Aubers, W 35.
—— de Provin, C 128, 129.
—— de Sainghin en Mélantois, M 192, 193.
—— de Saint-Pierre, à Frelinghien, W 89.
—— de Santes, W 183, 191.
—— de Templemars, M 205, 209.
—— de Thumeries, P 181.
—— de Thumesnil, M 65.
—— de Tourmignies, P 186.
—— de Wattignies, M 216, 219.
—— de Wattrelos, 274, 275; — F 30, 96, 353; — M 67; — W 176.
—— (petite), à Lesquin, M 140.
Mairiette (la), à Fournes, W 79.

Mairieux, F 217 à 219, 230 ; — M 56, 85 ; — P 4.
Maisnil (le), 48, 132, 174, 175, 206, 226, 237, 238 ; — C 71 ; — F 96, 196, 237, 257, 283, 341, 344 ; — M 77, 78, 113, 178, 222 ; — P 156 ; — W 42, 55, 68, 71, 73, 80, 91, 138, 144 à 153, 212.
—— à Fives, M 68.
—— à Sainghin en Mélantois, M 175, 185, 186.
—— (grand), à Marquillies, W 156.
—— (grand), à Radinghem, W 171.
—— (petit), au Maisnil, W 153.
—— (petit), à Marquillies, W 156.
—— (le Plat du), à Willems, F 366.
Maisnil-lez-Ruits, W 38.
Maison (haute), W 127.
Majorque, F 22.
Malannoy, F 180, 346 ; — M 135 ; — W 19, 43, 213 à 216, 221.
Malaunoit, P 146.
Malcense, à Tourcoing, F 304, 308.
Maldeghem, F 81, 122 ; — P 188 ; — W 47, 216.
Malfaiterie (la), à Saint Léger, F 294.
Malfiance, P 8 ; — W 33.
Malincourt, P 107.
Malines, 130, 144, 147 ; — C 123 ; — F 118, 123, 262, 319, 342 ; — M 28, 110, 225 ; — W 22, 28, 29, 40, 72.
Malmaison, F 144 ; — M 69, 83, 90, 92.
Malpart, à Comines, F 63.
—— à Lille, C 47 ; — M 148.
Malvau, à Armentières, W 25.
Manain (grand), à Kain, P 7.
Manchicourt, M 134 ; — W 22.
Mandres, F 73.
Manicourt, à Hantay, W 96.
Mans (le), C 116 ; — W 5.
Mansfeld, F 342.
Maquart (wez), W 28, 112, 165, 171.
Marais (le), à Cysoing, P 76.
—— à Fretin, M 103.
—— à Loos, C 47 ; — M 157.
—— à Sainghin en Mélantois, M 187.
Marais-Plantis (le), à Ennevelin, P 130.
Marais-Rentis, à Templeuve, P 116, 179.
Marais-Sébinois, à Ennevelin, P 130, 131.
Marbais, F 253 ; — M 66, 79, 143 ; — P 26.
Marc (Saint), P 114.
Marchenelles, P 132.
—— à Annappes, M 18, 19 ; — W 93, 94.
—— à Ronchin, M 173.
Marchiennes, 23, 64, 85, 87, 113, 201, 227, 230 ; — C 27, 53, 63, 64, 75, 81, 95, 98 ; — F 45, 46, 98, 245, 316, 337 ; — M 8, 21, 43, 72, 76, 93, 109, 112, 138, 156, 172, 207 ; — P 33, 84, 87, 141, 160 ; — W 136, 148, 212.
Marconen, W 40.
Marconville, M 64.
Marcot, W 161.
—— à Wambrechies, F 317, 318.
Marcq en Barœul, 78, 147, 148, 164, 302 ; — C 48 ; — F 8, 10, 12, 23, 24, 70, 74, 81 à 83, 86, 100, 101, 103, 191, 192, 202 à 213, 242, 252, 276, 288, 296, 297, 325, 331, 334, 339, 345, 347, 366, 372 ; — M 10, 14, 18, 62, 75, 92, 133, 144, 147, 152, 217, 223 ; — P 122, 134, 148 ; — W 33, 84, 154.
Marcq en Pèvele, 289 ; — C 44 ; — M 35, 39 à 43, 48, 175, 219 ; — P 150, 167 à 169.
Maresquiel (le), F 5 ; — M 149.
—— à Ennetières en Weppes, W 55, 56.
—— à Ennevelin, C 44 ; — P 131, 132, 134.
Maresville, F 286, 358 ; — M 19, 139.
Marets (les), C 127 ; — F 79, 80, 173, 212, 286 ; — M 20, 139, 195 ; — P 3 ; — W 142.
—— à Armentières, W 14.
—— à Blandain, P 194.
—— à Croix, F 84, 90, 92, 301.
—— à Mouchin, C 47 ; — P 164.
—— à Sainghin en Mélantois, M 175, 186.

Marets (les), à Wambrechies, F 318.
—— (petit), à Ennetières en Weppes, C 46 ; — W 58, 59.
Margotterie, C 35 ; — M 128.
Margueritois (les), à Avelin, M 45.
Mariakerke, F 15 ; — M 127.
Marie (Sainte), à Sainghien-en-Mélantois, M 191, 192.
Marissons (les), F 185 ; — W 23, 209.
—— à Tressin, M 198, 213.
Markoise (la voie), à Marcq, F 203.
Marle, C 120, 121 ; — F 81, 238 ; — M 117 ; — W 90, 175.
—— (la rue), à Armentières, W 17, 19, 26.
Marlière (la), F 173, 191.
—— à Linselles, F 181 à 186, 200.
—— à Seclin, M 196.
—— (haute), P 189.
Marlières (les), à Tourcoing, F 304, 308.
Marlix, à Ennevelin, P 116, 130.
Marne, rivière, F 126.
Marœuil, W 29, 32.
Marquain, F 6 ; — W 3.
Marque (la), à Avelin, M 45, 47.
—— à Marcq en Pèvele, P 168.
—— (la longue), à Quesnoy, F 227, 229.
—— rivière, 6, 10, 11, 17 ; — C 45 ; — F 86, 90, 100, 101, 182, 206, 209, 212, 214, 299, 334, 347, 348 ; — M 7, 21, 94, 212 ; — P 10, 58, 128, 146, 185.
Marquette, 102, 120, 138, 151, 166, 168, 171, 236 ; — C 47, 85, 87, 89 ; — F 10, 18, 20, 56, 74 à 76, 86, 142, 167, 174, 205, 207, 210, 212 à 216, 225, 242, 252, 280, 282, 295, 296, 314, 316, 318, 335 ; — M 7, 81, 84, 116, 144, 157, 176, 180, 186, 204 ; — P 15, 65, 92, 103, 119, 147 ; — W 45, 50, 107, 112, 131, 176.
Marquette (la), à Pont à Marcq, 175 ; — C 47 ; — P 168, 169.
Marquillies, 122, 226, 239 ; — C 47 ; — M 62, 138 ; — P 7 ; — W 96, 97, 99, 153 à 156.
Marquin (le Camp), à Houplines, W 104, 109.
Marre (le), à Flers, 177 ; — M 71, 77, 86, 92.
—— à Marcq, F 203, 346.
Marsan, F 270.
Martin (Mont Saint-), F 50.
Martinbergh, à Quesnoy, F 227, 231.
Martinoy (le), à Illies, W 121.
Martinsart, 83 ; — P 6, 176.
—— à Emmerin, M 50, 109.
—— à Seclin, M 194, 195, 198, 200, 201, 203, 204.
Martinval, à Mons en Pèvele, C 52 ; — P 154.
Masenghien, F 356.
Masmines, F 17, 145, 156, 174 à 177 ; — W 46 à 48, 107, 109, 174.
Mastaing, 8 ; — F 274 ; — M 34, 49, 184 ; — W 105.
—— à Flers, F 294.
Mastrecq, W 121.
Masure (la), F 64.
—— à Hem, F 134, 138.
—— à Roubaix, F 279.
—— à Wasquehal, F 71, 347, 349.
Masures (les), F 357.
—— à Attiches, C 46 ; — P 9.
—— à Bousbecque, F 34, 103.
—— à Verlinghem, W 205, 206.
—— à Wattrelos, F 284, 350, 355, 356.
Masures-Ansel (les), à Armentières, W 14, 15.
Mauberbus, à Tressin, M 213, 214.
Maubeuge, C 30 ; — F 12, 13, 64, 156 ; — M 112, 180, 188 ; — W 76, 204.
Maufait, F 302, 303 ; — M 128, 218.
—— à Néchin, C 4 ; — M 156.
—— à Roubaix, F 282, 291, 293, 335.
Maugarin, à Lambersart, W 129, 132.
Maugré, C 93 ; — F 50.
—— à Santes, W 150, 192, 222.
Maulde, W 163.
Mauni, C 86.
Maupertuis, M 181.
Maurice (Saint-), à Lille, W 140.

Maux-Sergeans (les), à Ennetières en Weppes, W 56, 168.
Mazingarbe, 12, 13.
Mazinghien (la motte), P 20, 182.
Méaussé, F 5.
Meaux, 210 ; — C 63, 120, 121 ; — F 339 ; — W 125.
Meeris, F 371.
Meersch (ter), à Frelinghien. W 89.
Meghem, F 32, 325 ; — P 156.
Melannoy, F 260.
Melin, P 28.
Mélisat, F 32.
Melles, 192, 193 ; — M 18.
Melun, C 87 ; — M 7.
Ménage (le), à Allennes, C 1, 5.
—— à Lesquin, M 135, 136.
Menin, F 15, 21, 22, 26, 102, 106, 126, 183, 191, 200, 214, 238 ; — M 159.
—— à Loos, M 153, 154.
Meraucourt, F 217 ; — W 124.
Merchin, P 15, 189.
—— à Lesquin, C 47 ; — M 131, 132.
Mercken, F 173.
Mérignies, 53 ; — C 47 ; — F 94, 187, 281, 358 ; — M 26, 32, 133, 134, 175, 227, 228 ; — P 2, 11, 12, 15, 133, 134, 146 à 150, 164, 169, 177 ; — W 58, 63, 100, 110, 130, 194, 195, 208.
Merkeghem, F 16 ; — W 30.
Merlemont, F 263 ; — M 183 ; — W 141.
Merlen, à Wannehain, P 64, 195.
Merlencourt, P 146.
Mernes, à Erquinghem-Lys, W 65, 66.
Mérode, F 155, 156, 163, 172, 300 ; — P 188 ; — W 98.
Merséant, à Comines, F 42, 63.
Mersians, à Comines, F 42, 63.
Merville, 14 ; — M 212 ; — W 101.
Méry, F 306.
Mesnil (le), M 126.
Mesplau, P 148, 178.
—— à Fournes, W 79, 80.
Messines, C 77, 81, 101 ; — F 48, 50, 93 ; — P 172 ; — W 20.
Metz, 4 ; — C 114.
Metz (le), C 35 ; — M 120, 180.
—— (le grand), M 204.
Metz-Ferri, à Templeuve, P 173.
Meulebeeke, C 93 ; — F 132.
Meulenwal, à Comines, F 63.
—— (Wynhem), à Comines, F 63, 66.
Meulestrate, à Linselles, F 192.
Meurchin, 8, 9, 34, 201 ; — F 91, 128, 188, 217, 226, 326, 330 ; — P 3, 5 ; — W 66, 88, 89, 125.
—— à Lesquin, C 44, 47 ; — M 132 à 135 ; — P 11.
—— à Quesnoy, F 227 à 229, 231.
—— à Sailly, C 124, 125, 127 ; — F 301 ; — P 174 ; — W 111, 220.
Meure (le), à Hem, F 141.
Meurin (le jardin), à Esquinghem-Lys, W 66.
Meurs, W 11.
Mexique, F 75.
Mez (le), F 77, 161, 274 ; — M 127, 188 ; — W 75.
—— à Avelin, M 40 ; — P 116.
—— à Ennevelin, P 134.
—— à Erquinghem-Lys, W 65.
—— à Sainghin en Mélantois, F 76 ; — M 175, 183, 186, 187, 189, 190, 191.
—— (petit), F 216.
—— à Pérenchies, W 156, 159, 167.
—— à Radinghem, W 168.
Mez des Camps (le), à Verlinghem, W 197, 204.
Mezedon, à Gondecourt, C 36 à 38.
Middelbourg, 300 ; — F 18, 155, 156, 171 à 177, 179 ; — W 47, 48, 106 à 109, 115, 117 à 119.
Mienregies, à Havinnes, P 41.
Migore, 290.
Milanais, F 266.
Milenoie (le), à Santes, W 192.
Millendonck, F 69, 227.
Millescamps, à Fâches, M 64, 104.
—— à Lys, F 201.
Milleville, C 35 ; — M 37, 83, 92, 93, 127, 217 ; — W 32.
Millomez, M 154, 155 ; — W 93.
Mirelidon, à Gondecourt, C 37.

Miremont, F 162 ; — M 183.
Miromont, à Mons en Pèvele, P 155, 158.
Missart (la), à Wattrelos, F 353.
Moelembeke, F 123.
Moerbeke, F 190 ; — W 76.
Moere, F 340 ; — M 82.
Moerseke, F 187.
Molay, C 113.
Molembais, F 22, 126, 139, 306, 356, 369 ; — M 41, 42 ; — P 164, 187 ; — W 114.
Molière, à Marcq, F 203.
Molimont, W 3, 6, 59, 62, 105, 106.
—— à Houplines, 147, 163, 256 ; — W 21, 45, 112 à 114, 118, 119.
Molin, C 38 ; — W 34.
—— à Fretin, M 105, 106, 138.
Molinel, F 6, 70, 133 ; — P 14, 114, 137 ; — W 19, 165.
—— à Baisieux, F 6.
—— à Ennevelin, P 135.
—— à Halluin, F 129, 133, 134.
—— à Lille, M 11, 120, 145.
—— à Lomme, W 136 à 139.
—— à Péronne, M 171, 172, 175.
—— (petit), à Baisieux, F 3, 5.
Molinghem, F 78, 90, 92 ; — M 190.
Mollières (les), à Templeuve, P 173.
Molnes, 28, 33 ; — P 81.
Monbéart, à Tourcoing, F 311 à 313.
Monbrehain, P 11, 12, 15.
Moncheau (le), à Herseaux, F 351, 352.
—— à Mouvaux, F 221.
Moncheaux, 24, 178 ; — C 100 ; — F 45 ; — M 43 ; — P 46, 150 à 153, 192 ; — W 33.
Monchel (le), à Hem, F 138, 142, 143.
Monchy, à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 187.
Monferrat, C 121.
Monnars, à Linselles, F 166, 187, 197.
Monnier (triez), à Sailly, F 300.
Monpinchon, à Sailly, F 300.
Mons, 73, 74, 114 ; — C 33 ; — F 31, 140, 150, 156, 166, 187, 194, 255 ; — M 8, 92 ; — P 104 ; — W 17, 69, 158.
Mons en Barœul, 147 ; — F 212, 233 ; — M 26, 27, 52, 57, 92, 162, 163, 200.
Mons en Pèvele, 8 à 10, 34, 63, 67, 84, 87, 88, 153, 161, 169, 170, 178, 201, 276 ; — C 5, 7 à 9, 44, 45, 47, 50, 52, 85 ; — F 5, 334 ; — P 48, 154 à 159, 183.
Mons en Vimeux, F 58, 260.
Monsorel, M 24 ; — P 115.
—— à Wahagnies, P 189.
Monstrœuil (Haut), P 184.
Mont (le), P 41, 42.
—— à Arleux, 178.
—— à Halluin, F 102, 128, 129.
—— à Pérenchies, W 156, 159.
—— à Wervicq, F 361.
Montagnerie (la), M 52.
Montaigne (la), à Wattrelos, F 355.
Montbrehain, M 134.
Mont de Bersin, à Lesquin, M 129.
Mont de Has, à Avelin, M 46.
Montdidier, P 20.
—— à Camphin-en-Pèvele, P 38.
Montée (la), à Comines, F 63.
Montenac, P 28.
Montereau, F 58.
Montescourt, M 201, 221 ; — P 6.
Montfort, F 255, 300.
Montgommery, P 104.
Montifaux, à Bachy, P 12 à 14.
Montigny, F 97, 159, 195 ; — M 154 ; — W 187, 217.
Montlhéry, F 13 ; — P 146 ; — W 216.
Montmirail, W 184, 213.
Montmorency, F 156 ; — P 46.
Montmort, à Chéreng, P 39, 41, 50 à 52.
Montquin, à Tourcoing, F 313, 314.
Montre (la), à Bas-Warneton, F 327.
Montrecourt, F 369.
Montreuil, F 187.
Montreul, à Chéreng, 147 ; — P 56 à 59, 106.
—— (haut), M 205 ; — P 184.
Mont Saint André, F 5.
Mont Saint Éloi, C 70 ; — W 96.

Mont Saint Martin, F 50.
Moorslède, M 215.
Morbecque, F 197, 224 ; — P 18.
Moreaux (les), à Erquinghem-Lys, W 66.
Morenghem, P 120.
Morenghes, F 308, 366 ; — P 34 ; — W 133.
—— à Willems, F 362, 366.
Moricourt, F 282.
Moriensart, W 127.
Morighem, P 98.
Morkerke, F 111.
Morlaix, à Templemars, M 205, 209, 210.
—— (mairie de), à Templemars, M 205, 210.
Mormal, M 37, 128.
Morœul, W 140.
Morpas, à Mérignies, M 32, 35 ; — P 148, 149.
—— (le bosquel), à Mérignies, M 32 ; — P 148.
—— (grand), à Mérignies, M 32 ; — P 148, 150.
Morselède, P 174, 175 ; — W 111, 220.
Morselles, F 2, 3.
Morslede, W 154.
Mortagne, 130 ; — C 24, 97 ; — F 19, 98, 116, 250, 305, 306 ; — M 8, 12, 161, 177, 179, 212 ; — P 24, 78, 81, 93, 115, 141 ; — W 41, 49, 220.
—— à la Madeleine, M 160, 161.
Mortagne-sur-Escaut, W 131.
Mortier (le), F 104, 180 ; — W 43.
—— à Haubourdin, M 115.
—— à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 187.
—— à Wambrechies, F 70, 205, 323.
—— (fosse au), à Allennes, C 1, 5.
—— (gris), à Annappes, M 18, 20.
—— (long), à Sailly, F 300.
—— (triez du long), à Sailly, F 300.
Mortiers (les), à Flers, F 71 ; — M 71.
Motte (la), F 19, 23, 90, 316 ; — M 12, 66, 94, 128, 156, 221 ; — P 6, 7, 153 ; — W 6, 19, 28, 34.
Motte (la), à Armentières, 42 ; — W 20 à 23.
—— à Ascq, M 24, 26, 27.
—— à Bondues, F 18.
—— à Fromelles, W 117.
—— à Gondecourt, C 25, 35, 36.
—— à Lambersart, F 216, 217, 222 ; — W 123 à 127.
—— à Lesquin, C 47 ; — M 127, 135, 136, 173.
—— à Lille, M 142.
—— au Maisnil, W 151, 152.
—— à Marcq, F 205, 208.
—— à Mons-en-Barœul, M 162, 163.
—— à Phalempin, C 47, 125.
—— à Roncq, F 232, 234, 235.
—— à Sailly, F 299.
—— à Santes, W 183, 191.
—— (petite), à Houplines, W 117.
Motte au Bois (la), F 80, 81 ; — M 136 ; — P 188.
Motte de Cobrieux (la), à Genech, P 139.
Motte de Raineval (la), F 218 ; W 132.
Motte de Saint-Pol (la), à Péronne, C 47 ; — M 171.
Motte des Boitteaux (la), à Tourcoing, F 304, 308, 309.
Motte du Chatelain (la), à Lille, 5, 261 ; — C 43, 45 ; — M 148.
Mottelette (la), à Phalempin, C 124.
—— à Ennetières-en-Weppes, W 57, 59.
—— à Wattrelos, F 206, 347, 348, 353.
Motte-Madame (la), P 8.
—— à Lille, 261 ; — M 148.
—— à Phalempin, C 47, 125, 126 ; — M 198.
Motte-Mazinghien (la), P 20, 182.
Motte-Moutier (la), C 126.
Motterie (la), F 77, 139, 140, 159, 301 ; — M 190 ; — P 184.
—— à Leers, F 161 à 163, 302 ; — W 75.
Motte Saint Pol, à Lille, 261 ; — M 148.

Mottes (les), M 37.
—— à Ascq, M 30.
—— à Bouvines, F 354 ; — P 34 ; — W 143.
—— à La Gorgue, C 46.
—— à La Ventie, 81.
—— à Tourcoing, F 304, 308, 309.
—— à Wattrelos, F 353.
—— (les blanches), à Fournes, W 77, 79.
Mottes de Croix (les), à Ascq, F 86 ; — M 30.
Mottes du Heulle (les), à Wasquehal, F 348.
Mouchin, 8, 9 ; — C 38, 44, 47 ; — F 9 ; — P 159 à 165, 176.
Moulbaix, M 37 ; — P 19.
Moulin (le), F 159, 162, 193 ; — M 43 ; — P 169 ; — W 34.
—— à Bondues, F 7, 15.
—— à Ennetières-en-Weppes, W 59.
—— à Fretin, M 39, 196.
—— à Leers, F 158 à 161, 302 ; — M 154 ; — P 64.
—— au Maisnil, W 151, 152.
Moulin Cazier (le), à Houplines, W 117.
Moulin de Roubaix (le), F 279.
Moulinet (le), à Genech, P 139.
Moulin-Gorus, à Radinghem, W 169.
Moulins (les), à Houplines, W 112 à 114.
Moulins-Lille, M 163.
Moulle, F 82, 208 ; — M 221.
Mourcourt, C 40, 41,
Mouscron, F 2, 3, 292, 308, 309, 355, 369, 370 ; — M 15, 159, 217 ; — W 22, 190.
Mousserie (la), P 9.
—— à Roubaix, C 34 ; — F 232, 279 à 281, 284, 285, 310, 347 ; — M 139 ; — P 150 ; — W 24, 158.
Moussonnerie (la), à Annappes, F 284, 286 ; — M 18 à 20, 38, 139 ; — W 206.
—— à Houplines, W 115.
Moutier (la motte), C 126.
Mouton (le), à Houplines, W 115.
Moutons (les), à Neuville, F 222.
Moutre (le), à Bas-Warneton, F 327.
Mouvardrie, F 317.
Mouvaux, 117, 118, 238 ; — F 7, 34, 204, 212, 216 à 222, 230, 349 ; — M 56, 85, 102 ; — W 87, 123 à 126, 128.
—— à Quesnoy, F 230, 231.
—— (la mairie de), F 218 à 220.
Moy, P 106 ; — W 180.
Moyecques, W 127.
Moyenville, M 195.
Mucembus, à Sequedin, W 195, 196.
Murins (les), à Halluin, 167 ; — F 132, 134.

N

Namur, 123 ; — C 81, 82, 97 ; — F 113, 135, 162, 212, 264, 266 ; — M 34, 43, 87, 138 ; — P 27, 79, 89, 107, 108 ; — W 9, 147.
Nancy, 259.
Nanteuil, C 117.
Nantgiacum, à Haisnes, 13.
Naples, C 119 ; — W 8, 11, 114, 218.
Nassau, C 122 ; — F 153, 154 ; — P 32, 53 ; — W 189.
Navarre, 96 ; — C 44, 123 ; — F 128, 343 ; — W 36, 72, 98, 217.
Naveghère, F 232, 238.
Navie d'Escoives (la), à La Bassée, C 46 ; — W 37.
Nayart, F 232.
Néchin, 146, 147, 216, 217 ; — C 4 ; — F 164, 241, 250, 251, 266, 267, 362, 363 ; — M 156 ; — P 100, 102, 104, 107 à 109.
Nédonchel, F 194 ; — M 151.
Nepveux (les), à Emmerin, M 48, 49.
Nesle, C 106.
Neuflieu, à Verlinghem, W 197, 204.
Neuf-Pont, M 180.
Neuve-Église, F 125.
Neuverne, M 43.
Neuville, C 2 ; — M 43, 55, 169, 175 ; — W 125, 130, 132, 133.

Neuville, à Armentières, W 23.
—— à Sailly, F 299, 300.
Neuville en Ferrain, 11 ; — C 47 ; — F 24, 101, 130, 132, 134, 159, 188, 222 à 224, 239, 276, 310, 312, 345 ; — W 181.
Neuville en Phalempin, 7, 57, 83, 278 ; — C 42, 43, 99, 110.
Neuville-Witasse, C 42 ; — M 55 ; — W 113, 121.
Nevèle, C 103 ; — F 172, 251.
Nicaise (Saint), à Comines, F 64, 65.
Nicée, C 58.
Nicolas, à Templeuve, P 180.
Nicolas (Saint), à Avelin, M 39.
—— à Lille, M 152.
Nielle, F 80 ; — P 188 ; — W 181.
Nieppe, F 201 ; — M 40 ; — W 6, 21, 61.
Nieubourg, P 41.
Nieuport, F 61, 125 à 127, 222, 276, 345 ; — M 35, 36, 219 ; — W 130.
Nieurlet, F 237.
Nieuvenhove, F 215, 228, 273 ; — M 27, 182 ; — P 134 ; — W 25, 111, 129, 139, 141, 154, 196.
Nimègue, F 343 ; — W 72.
Ninove, 146 ; — F 247, 340 ; — M 205, 206 ; — P 25, 74.
Nivelles, F 32, 156, 163 ; — P 136.
Niverdoncq, C 18 ; — W 98.
Noere, M 8.
Nogent, C 117, 122.
Noircarmes, C 18, 30 ; — F 126 ; — M 15, 34, 183 ; — P 28, 136, 137 ; — W 98, 190.
Noiset, à Loos, M 158.
Nomain, 139, 141 ; — C 38 ; — M 60, 179 à 181 ; — P 16, 39, 44, 46, 176 ; — W 180.
Nomeghies, F 223, 224.
Nonnenbosche, 168, 169 ; — C 71 ; — F 48, 328.
Noordschote, F 32.
Noorthove, à Linselles, F 165, 180.
Norguet, à Bachy, P 13, 14.
Normandie, 180 ; — C 117 ; — F 12.
Northout, F 31, 32.
Nouvelle-Terre, à Wattrelos, 154.
Nouvelles, W 163.
Novices (les), à Seclin, M 204.
Noyelles, F 234, 344 ; — P 62, 112 ; — W 38, 73.
—— à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 187.
Noyelles-lez-Seclin, 7, 73, 200, 288 ; — C 45, 57 ; — F 285, 320 ; — M 108, 125, 157, 159, 163 à 168, 189.
Noyelles sous Lens, M 35.
Noyelles sur Selles, M 114 ; — P 54 ; — W 85, 163.
Noyelles Wion, W 191.
Noyon, 73, 199, 204, 211, 225 ; — C 57, 62, 105 ; — M 91, 164 ; — P 51, 169 ; — W 210.

O

Obeaux (les), F 136, 210, 323, 324 ; — W 30, 45, 46, 51, 88, 166.
—— à Armentières, W 13, 14.
—— à Fretin, M 53, 107.
Obel (l'), à Bas-Warneton, 121.
—— à Flers, M 85, 86.
Obelets (les), à Tourcoing, F 304, 309.
Obigies, W 167.
Obin (Saint), W 165.
Obiprets (les), W 17, 95.
Obourg, P 25.
Obries (les), F 349.
Obstal, F 47.
Odomé, F 62 ; — P 54.
Ogimont, F 96, 161, 323.
Oignies, 125, 135 ; — F 156, 172. 174, 176, 252 ; — M 36, 99 ; — P 89, 142, 164, 188, 189 ; — W 48, 106 à 108.
Oisy, C 120, 121 ; — F 212 ; — P 38 ; — W 85, 184, 213.
Olive (l'), à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 187.
Ollehain, F 340.
—— à Ennevelin, P 132.
Omer (Saint). — Voir *Saint-Omer*.

Omicourt, C 42 ; — W 120.
Oomberghe, F 222.
Oosthove, à Wervicq, F 70, 133, 195, 360.
Oostkercke, M 167.
Oppuers, F 372 ; — M 36, 194, 219 ; — W 33.
Orange, F 145, 153 à 155 ; — P 188, 189 ; — W 189, 192.
Orchies, 10, 95, 104, 168, 201, 259, 294, 299 ; — C 22, 62, 97, 114, 121 ; — F 16, 148, 151, 155, 169, 174, 192, 272, 343 ; — M 15, 60, 108, 180, 203, 221 ; — P 7, 13, 18, 20, 21, 41, 48, 60, 71, 74, 139, 142, 148, 149, 177, 178 ; — W 18, 19, 33, 35, 38, 47, 56, 72, 84, 106, 147, 190.
Ordre, F 89 ; — M 169.
Oreaulmont, W 191.
Oresmeaux, W 75.
Orgères, F 365, 366 ; — P 144.
Orifontaine, à La Madeleine, M 161.
Ostende, F 252 ; — P 18, 143.
Ostrevant, 8, 10, 216 ; — C 110 ; — M 34.
Ostricourt, 44, 55, 83, 88, 163, 278 ; — C 8, 43, 44, 47, 51, 98, 113 ; — P 165 à 167.
Ostroque, W 91.
Otighem, P 98.
Ottignies, W 30, 31.
Ottinghem, F 363 ; — W 41, 68, 135.
Ouche (l'), à Lille, M 151 ; — W 207.
Oudenhove, à Linselles, F 187 à 189.
Oudezeele, 180.
Oursins (les), F 198, 284, 288.
—— à Avelin, M 40, 41 ; — P 116.
—— à Verlinghem, F 287 ; — W 206.
Oustien, F 321.
Ousviet, F 52.
Outkerke, F 123.
Outrebecque, F 162, 303 ; — M 16, 128, 218.
—— à Leers, F 158.
—— à Lys, F 201, 301, 302 ; — P 64.
—— (bosquet d'), à Leers, F 146, 158. — P 64.
Outre-Wasnes, à Sailly, 166 ; — F 300, 302 ; — P 64.
Ouvignies, P 78.
Overmeersch, P 124.
Overt, à Givinchy, 13, 23.
Oyembourg, F 30, 330 ; — M 223 ; — P 178 ; — W 28, 82.
—— (Bargues), M 223, 224.
Oyghem, F 102.

P

Pacquerie (la), à Lambersart, W 127.
Padaux (les), à Tourcoing, F 311, 313.
Padoue, F 173.
Padoux (les), à Bondues, F 7, 14, 15.
Pagus Leticus, 12 à 14.
Paiage (le), à Carnin, C 21, 22, 46.
Pairie (la), d'Attiches, P 2 à 4.
—— d'Avelin, à Lille, M 142.
—— de Bargues, M 220, 221.
—— de Faches, M 58 à 63, 151.
—— de Gamans, à Lesquin, M 137, 140.
—— de l'Abbaye de Berclau, à Lille, M 149.
—— de la Bonne Brocque, à Lille, M 142, 143.
—— de la Madeleine, à Lille, M 152.
—— de Langlée, à Lille, M 147.
—— de le Zippe, à Lille, M 147.
—— de Longueval, à Lille, M 108.
—— de Marcq, F 288 ; — M 18, 147.
—— de Raineval, à Lille, F 217.
—— des Rœux, à Lille, M 147.
—— de Verlinghem, à Lille, M 147.
—— de Wadringhehem, à Lille, M 147.
—— du Breucq, à Lille, M 80, 81, 174, 179.
—— du Vert Bois, à Lille, M 147.
—— du Vincourt, à Lille, M 152.
Palestine, C 56.
Palme, P 12.
—— à Santes, W 192.

Pamèle, 26 ; — F 306, 320 ; — P 93, 136, 144 ; — W 39, 40, 76, 82, 88.
Pampelune, F 343 ; — W 72.
Papinglo, F 247.
Paradis (le), à Chemy, C 24.
—— à Mouvaux, F 218, 220.
Parchonnerie (la), à Fournes, W 77.
Parcq (le), F 201 ; — M 20, 188.
—— à Annappes, M 17.
—— à Flers, M 86.
Paris, 28, 208 ; — C 26, 36, 41, 42, 115 à 117 ; — F 5, 12, 58, 143, 148, 149, 177, 178, 204, 230, 257, 344 ; — M 65, 69, 132, 184, 207 ; — P 120, 143, 195 ; — W 12, 23, 73, 109, 120, 199, 214.
Pas, W 166.
—— (le), à Armentières, W 14, 15.
Passagerie (la), à Armentières, W 23, 24.
Passchendaele, M 25, 101, 160, 161.
Passe-Temps, à Lannoy, 272.
Passets (les), à Mouvaux, F 218, 220, 221.
Pasté (Pressie), W 87.
Patin, à Armentières, W 23, 24.
—— à Chapelle d'Armentières, F 280.
Patinerie (la), à Avelin, M 20, 32, 36, 38.
Patures (les) à Phalempin, C 124 ; — F 286 ; — M 139.
—— à Prémesques, C 47 ; — W 166.
Paulo, à Saint-André, W 176.
Pavie, F 150.
Payage (le), F 325.
Péage (le), W 17.
—— à Carnin, C 20 à 22 ; — M 185.
Pêcherie (la), à Esquermes, C 46 ; — M 57.
Pecq, 122 ; — F 294, 300 ; — M 24.
Peene, F 124.
Pélégrin, M 44.
—— à Halluin, F 132, 196.
Pennage (le), à Marquillies, W 154, 155.
Pennel (le trou), à Wambrechies, F 318, 319.
Penser (Joyeulx), M 222.
Pérenchicourt, à Pérenchies, 207 ; — C 47 ; — F 344 ; — W 160, 161.
Pérenchies, 132, 163, 207 ; — C 20, 21, 47, 108 ; — F 23, 142, 316, 317 ; — M 77, 92, 138 ; — W 69, 77, 81, 87, 112, 115, 143, 156 à 162, 166, 167, 170, 171, 205, 208.
Pernes, F 235 ; — P 38 ; — W 85.
Péronne, 250 ; — C 80, 81, 91 à 97, 105, 107, 109 ; — M 94, 102, 104, 106, 109, 175 ; — P 20, 46, 166, 172 ; — W 61, 97, 149, 153, 172, 185, 213.
—— à Gondecourt, C 26, 34.
Péronne en Mélantois, 8, 94, 289 ; — C 47, 100 ; — F 20, 21, 87 à 89 ; — M 129, 168 à 172, 177, 188 ; — P 46.
Péronne en Vermandois, P 181.
Pérou, F 75.
Péroy (le), P 178.
Perpignan, W 181.
Perron d'Audenarde, F 285.
Pertisers, à Comines, F 42, 63, 65.
Péruwez, F 70, 223, 224 ; — M 136, 160, 161, 196 ; — W 10.
—— à Halluin, F 33, 129 à 131, 223.
Pescherie (la), à Attiches, C 46 ; — P 3, 9.
Pescq, à Armentières, W 24.
—— à Houplines, W 24, 116, 117.
Peteghem, 30, 223 ; — F 358 ; — M 208 ; — P 63, 74, 83, 88, 89, 91, 94, 97, 98 ; — W 62.
Petipas, à Lompret, W 142.
Petit Bar, 147 ; — W 118.
—— Beaufremez, F 194.
—— Beaumont, F 86, 141.
—— Bellincamp, à Thumeries, C 47 ; — P 182.
—— Bersée, à Seclin, M 196, 197.
—— Billau, à Lille, M 150, 203.
—— Breucq, à Lille, M 150.
—— Buillemont. à Hérinnes, M 36.
—— Burgault, à Seclin, M 198, 199.
—— Bury, à Linselles, F 166, 185, 190, 191.
—— Cap, à Linselles, F 187.
—— Capinghem, à Radinghem, W 168, 169.

Petit Cottignies, F 3 49.
—— Coupigny, à Fournes, W 74 à 76.
—— Crin, à Erquinghem-Lys, F 285 ; — W 63, 64.
—— Engrin, à Lesquin, C 47 ; — M 129, 130.
—— Espaing, à Lesquin, C 2 ; — M 137.
—— Eynes, M 112.
—— Faches, M 63.
—— Fau, à Marquillies, W 155, 156.
—— Fléquières, à Wattignies, M 226.
—— Flers, à Flers, M 69, 70.
—— Franc, à Linselles, F 165, 179.
—— Gamechines, à Frelinghien, W 89.
—— Gondecourt, à Gondecourt, C 36.
—— Labroye, à Ennevelin, P 133.
—— Laoutre, à Wasquehal, F 347, 348.
—— Ligny, à Lorgies, 12 à 14.
—— Linselles, à Linselles, F 179.
—— Maisnil, au Maisnil, W 153.
—— — à Marquillies, W 156.
—— Marets, à Ennetières en Weppes C 46 ; — W 58.
—— Mez, F 216.
—— — à Pérenchies, W 156, 159, 167.
—— — à Radinghem, W 168.s
—— Molinel, à Baisieux, F 3, 5.
—— Pierbaix, à Radinghem, C 47 ; — W 170.
—— Ploich, à Lompret, W 142.
—— Pré, à Frelinghien, W 89.
—— Quesnoy, à Roubaix, F 282, 290.
—— Ribaut-Escœul, à Annappes, M 19, 20.
—— Rupilly, à Mérignies, M 32 ; — P 149.
—— Vendeville, à Avelin, M 45, 46, 214.
—— Vertbois, à Neuville, F 24, 224.
—— Warcoing, à Tourcoing, F 24.
—— Wasquehal, F 75, 81 à 83, 96, 202, 211, 325, 331, 334, 349 ; — M 223 ; — W 84.
—— — à Fives, M 68.
Petit Wasquehal, à Flers, F 332 ; — M 70, 94, 153.
—— — à Marcq, F 206 à 209, 334, 348.
—— Wattignies, à Wattignies, M 220.
—— Waziers, à Wambrechies, F 325.
Petite Anglée, à Templeuve, P 177.
—— Bouchardrie, à Camphin en Pèvele, P 40.
—— Espierre, à Wattrelos, F 352, 355.
—— Imsrode, à Linselles, F 186, 187.
—— Mairie, à Lesquin, M 140.
—— Motte, à Houplines, W 117.
—— Vacquerie, à Moncheaux, P 152, 153.
—— Veltbecque, à Wervicq, F 360, 361.
—— Viésecourt, F 188, 189.
Pétoire, à Hem, F 142, 277.
Pétrieu, M 118, 120.
Peuty, M 184.
Phalecque (la), F 30, 96, 194, 196, 293, — P 116 ; — W 57, 142, 176.
—— à Fives, F 242, 253 ; — M 66 à 68, 79, 81, 144.
—— à Lompret, F 354 ; — P 34 ; — W 77, 143, 144.
Phalempin, 8, 9, 28, 36, 82, 86 à 89, 104, 123, 146, 160, 166, 211, 225, 226, 291 ; — C 19 à 21, 24, 27, 28, 38, 43 à 127 ; — F 70, 144, 160, 195, 280, 286, 324 ; — M 40, 56, 57, 64, 68, 69, 90, 96, 102, 103, 106, 121, 126, 129 à 131, 135, 136, 139, 148, 154, 160, 171, 173, 198, 201, 203, 228 ; — P 3, 6, 9, 131, 142, 163, 165, 167 à 170, 186, 187 ; — W 4, 51, 60, 67, 156, 177.
Phorien (Saint-), M 38, 187.
Piats (les), à Tourcoing, F 309.
Picardie, F 148, 177, 224, 269, 307 ; — P 20, 59 ; — W 123.
Picoit (le), à Santes, W 183, 192.
Piennes, F 101, 124, 125.
Pierbaix, W 168, 180.
—— à Radinghem, C 47 ; — W 170.
—— (petit) à Radinghem, C 47 ; — W 170.

Pierrepont, F 216 ; — W 123 à 125.
Piettre, à Aubers, 31, 43, 45, 113, 156, 157, 163, 169, 170, 277, 281 ; — C 39 ; — F 191 à 193 ; — M 35, 106, 219 ; — P 9 ; — W 33 à 35.
Pilaterie (la), à Marcq, F 203, 213.
Pile (le), à Roubaix, F 281.
Pilgrins (les), à Wytschaete, W 2.
Pillart (le), à Marquillies, W 153, 155.
Pillefort, P 30.
Pillois (le), M 226.
Pillot (le), à Faches, M 58, 63.
Pinchardrie (la), F 84.
Pipaix, P 12.
Pipegnies, à Neuville, F 222.
Pire (le), à Roubaix, F 281, 282, 293.
—— (le Souverain), à Fretin, M 58, 105.
Pisre (le), à Ascq, M 26, 31.
Place (la), à Baisieux, F 4 ; — P 64.
Plainville, F 213.
Plaissiet, M 228.
Plamart, P 162.
Planche a Quesnoy, M 53.
Planche d'Haillies (la), à Gondecourt, C 32, 33.
Plancque (le), à Deûlemont, F 95.
—— à Ennevelin, P 130.
—— à Hallennes, W 95.
—— à Houplines, W 14, 116.
—— à Linselles, F 166, 198, 287 ; — M 139 ; — W 206.
—— à Pont à Marcq, P 169.
—— (la longue), à Prémesques, W 167.
Plancques (les), F 30, 31, 96, 131, 205, 272, 289, 325 ; — M 38, 67, 122, 133, 134, 148, 196 ; — P 129, 148, 173 ; — W 176.
—— à Armentières, W 17.
Plantin (le), W 180.
Plantis (les), M 85.
—— à Cysoing, P 64, 113.
—— à Leers, F 159, 160 ; — P 64.
—— (les marais), à Ennevelin, P 130.
Planty, P 116 ; — W 144.
Plat du Maisnil (le), à Willem, F 366.
Platel (le), à Ennevelin, P 129.
Platerelle (la), à Cysoing, P 64.
Platerie (la), P 32.
—— à Cysoing, P 113.
Plicerie (la), à Marcq, F 203.
Plohart, à Fretin, M 108.
Ploich (petit), à Lompret, W 142.
Plouich (le), 67, 81, 83, 225, 261, 287 ; — C 6, 7, 16, 18, 35, 39, 40, 43, 44, 52, 87, 89, 96, 98, 102 à 104, 109, 125, 126 ; — F 192, 196, 366 ; — M, 32, 35, 77, 144, 148, 159, 217 ; — P 2, 5, 6, 8, 166 ; — W 53, 61, 151, 172.
—— à Aubers, C 44 ; — W 32 à 35.
—— à Flers, F 242.
—— à Phalempin, M 198 ; — P 7, 142.
—— à Seclin, M 210.
Plouvier (le), à Comines, F 63, 64.
Plouviers (le Camp à), à Ascq, M 31.
Plouys (le), à Wattrelos, 154, 353.
Poerdelé, F 82, 209.
Poesbergh, à Comines, F 64.
Poillevache, à Fournes, W 80.
Poissonceaux (les), à La Madeleine, M 159, 160.
Poissonnerie (la), à Houplines, W 117.
—— à Mérignies, P 148.
—— à Wambrechies, F 320.
Poitiers, C 113 ; — M 181 ; — W 185.
Poix, W 187.
Pol (Saint-), — Voir : *Saint-Pol.*
Pol (la Motte Saint-), à Péronne, C 47 ; — M 171.
Pollars, à Marcq, F 210.
Pollet (les), à Roubaix, F 275.
Pologne, P 187 ; — W 187.
Pommereaux, C 39 ; — F 191, 192 ; — P 9.
—— à Aubers, 12, 13, 63 ; — M. 35, 39, 106, 196, 219 ; — W 33 à 35, 101, 103.
Pommiers, F 31 ; — W 17.
Ponchel (le), F 162.
—— à Baisieux, F 6.
—— à Sailly, F 301, 302 ; — P 64.
—— à Willems, F 366.
Ponchel-Cauroit (le), à Marcq, F 210.

Ponchet-Englier (le), à Phalempin, C 126.
Ponchel-Vendin (le), à Ennevelin, P 129.
Pont (le), M 25.
—— à Comines, F 42, 64.
—— à Dechy, C 126.
—— à Marquette, C 44.
Pont-a-Marcq, 7, 226, 289 ; — C 45, 47 ; — M 38 ; — P 122, 149, 167 à 169, 177.
Pont-a-Tressin, M 30 ; — P 50, 144.
Pont-a-Vendin, 34, 92, 147, 278 ; — C 83, 84, 126 ; — M 162.
Pont-Boutry (le), à Radinghem, W 168.
Pont-de-Canteleu, M 58.
Ponte (la), F 157.
—— à Bas-Warneton, F 327, 328, 329.
—— (grande), F 158.
Pontenerie (la), F 28, 92, 95, 192, 198, 279, 291, 335, 350.
—— à Roubaix, 41, 256 ; — C 34, 124, 127 ; — F 76, 257, 275, 282 à 290, 347 ; — M 19, 114, 139, 189 ; — W 152, 206.
Pont-Hardi (le), à Houplines, W 104, 109, 110.
Ponthieu (le), C 115 ; — W 67.
Ponthois (le), P 159.
—— à Baisieux, F 3, 4 ; — P 64, 156.
Pontoise, C 78.
Pontrewart, à Seclin, M 204.
Pont-Rogier (le), W 63.
Pontrohart, C 80, 81, 93, 97, 104, 106, 109 ; — M 8, 177 ; — P 166 ; — W 185, 213.
Pont-Thibaut (le), P 134.
Poperinghe, 19 ; — C 101.
Popuelle, F 193.
Porcéan, F 127, 260 ; — W 7.
Porcins (les Prés), P 120.
Porcquerie (la), F 219.
Porte (la) W 92.
—— (la haute), à Wambrechies, F 322.
Portingal, W 14, 25, 167, 221.
—— à Capinghem, W 48.
—— à Houplines, W 115, 116.
Portugal, F 259.
Poterie (la), C 73 ; — W 103.
—— à Marquette, 138.
Pottes, F 5, 82, 96, 116, 137, 178, 297, 323, 331, 349 ; — M 26, 223 ; — P 31, 40 ; — W 137.
Poucques, F 222, 276, 312, 345 ; — M 15, 31, 35, 36 ; — W 33, 35, 130, 182, 190.
Pouillerie (la), W 183, 211.
—— à Leers, F 160.
—— à Lys, F 201, 202.
—— à Quesnoy, F 96, 230.
—— à Santes, 286.
Pouilleux (le touquet), à Armentières, W 26.
Pouleterie (la), à Ancoisne, M 123.
Poullée (la), à Ennevelin, P 130.
Pouplier, à Lille, M 151, 152.
Poutrains (les), à Tourcoing, F 309, 310.
—— à Wazemmes, M 228.
Pouvillon, M 225.
Praet, F 107, 109.
Prayaux (les), M 98.
Prayelle (la), P 153.
Pré (le), F 159 ; — M 128, 217.
—— à Gondecourt, C 26, 34 à 36 ; — M 128, 186, 218.
—— à Hem, 53.
—— à Leers, M 213.
—— à La Madeleine, C 47.
—— (petit), à Frelinghien, W 89.
—— (Sec), à Cobrieux, P 60.
—— (Villers-Long-), W 78.
Pré-a-Villers, à Flers, M 86, 90.
Pré d'Antrœulle (le), à Ennevelin, P 134.
Pré de Fretin, à Avelin, C 46 ; — M 40.
Pré du Bus (le), à Flers, M 91.
Pré-Huart (le), à Templeuve, P 116, 179.
Pré-Rouet (le), à Genech, P 135, 138.
Préau, à Harchies, F 11.
Préaux (les), F 270, 363.
—— à Avelin, M 32, 38, 41.
—— à Cappelle, P 48.

Préaux (les), à Roubaix, F 281.
—— à Templeuve, P 116, 179.
Preile, F 214.
Prémesques, 40, 163, 178 ; — C 46, 47 ; — F 94 ; — M 6, 124, 194 ; — W 81, 111, 112, 117, 159, 161 à 167, 171.
Prépouille, à Aubers, 175 ; — W 32.
Prés (les), M 41, 86, 105, 113 ; — P 15, 185 ; — W 32, 180, 181.
—— à Annappes, M 18, 94.
—— à Bachy, P 15, 60.
—— à Beaucamps, W 44.
—— à Flers, M 11, 85.
—— à La Madeleine, M 160.
—— à Roubaix, F 250.
Prés-Porcins (les), P 120.
Prés-Tolus (les), à Baisieux, F 1.
Prés-Vendus (les), à Emmerin, M 108.
Préseau, F 82, 330, 331, 349 ; — M 26, 42, 223.
Pressie-Pasté, W 87.
Pret (le), F 162, 367 ; — P 7, 133.
—— à Leers, F 164, 302.
—— à Lys, F 147, 149, 202, 347.
—— à Mons en Pèvele, C 10, 52 ; — P 154.
—— à Roubaix, 175 ; — F 243, 292.
—— (la Croisette du), à Roubaix, 175.
—— (la digue du), à Roubaix, F 120, 243, 276.
Prets (les), P 114.
—— à Avelin, M 45.
—— à Fournes, W 69, 74 à 77, 79, 80, 143.
—— à Lambersart, W 132.
—— à Linselles, F 128, 166, 200.
—— à Mouvaux, F 218, 221.
—— à Quesnoy, F 227, 231.
Preudhomme (Henriet Le), à Avelin, M 43.
Preuille, à Leers, F 164.
Preux, P 114.
Prévôté (la), à Fretin, M 101.
—— à Englos, W 52.
—— à Esquermes, M 51 à 53.
Prévôtés (les), C 3 ; — F 62, 286, 320, 350 ; — W 82, 83, 90, 159, 203, 209.
—— à Frelinghien, W 87, 88.
Prieuré (le), à Houplines, W 114.
Prohart, à Fretin, M 108.
Pronville, F 144.
Prouver, F 19.
Prouville, à Gondecourt, C 26, 33, 36.
Provène, W 21 à 23.
Provin, 4, 9, 20, 31, 34, 35, 63 à 65, 83, 87, 153, 157, 159, 202, 290 ; — C 44, 46, 50, 52, 71, 127 à 129.
—— (Mairie de), C 128, 129.
Prusse, C 10 ; — F 79 ; — P 187 ; — W 187.
Ptolémaïde, F 51.
Puctes (les), à Chéreng, P 55.
Pugnoy, F 51.
Puis (le), W 139.
—— à Quesnoy, F 227, 231.
Puitel (la croix), à Erquinghem-Lys, W 64, 165.
Pumbeke, P 128, 173.

Q

Quart, P 137.
Quarte, C 40, 41 ; — F 85, 134, 204, 282, 312, 364, 371 ; — P 14.
—— à Wattrelos, F 355.
Quatre-Saulx, à Avelin, M 32, 38.
Quéant, P 22.
Quennesonnerie (la), à Ennetières-en-Weppes, W 57, 59.
Quentin (Saint-), — Voir : *Saint-Quentin*.
Quérieux, F 366 ; — P 115.
Quérue (le), à Ennevelin, P 134.
Quéry, P 22.
Queslon, F 189.
Quesne (le), P 189.
—— à Arcq-Ainières, M 131.
—— à Flers, M 24, 77, 90 à 92.
—— (large), F 102.
Quesne-au-mont, à Bourghelles et Cysoing, P 32.
Quesne-Baudet, à Roubaix, F 275.
Quesne-Rabonne, à Ascq, M 24.

Quesneaux (les), à Tourcoing, F 304, 309.
Quesnel (le), à Avelin, M 32, 39.
—— à Bourghelles, P 23, 30, 31.
Quesnes (les), F 104, 210.
—— à Halluin, F 118.
—— à Mareq, 78 ; — C 48 ; — F 70, 103, 205, 206.
Quesnil (le), M 70.
Quesnoy (le), F 194, 286, 306, 352 ; — M 37, 90, 134, 210 ; — P 144 ; — W 22, 210, 221.
—— à Lomme, W 140.
—— à Loos, C 76, 99, 104.
—— à Templeuve, P 180.
—— à Toufflers, 236 ; — F 146, 301 ; — P 63, 65, 99.
—— à Wambrechies, F 325.
—— à Wasquehal, 122 ; — F 285, 347 à 350.
—— (petit), à Roubaix, F 282, 290.
—— (planche à), M 53.
Quesnoy sur Deule, 164, 239, 254 ; — C 47 ; — F 19, 62, 64, 66, 67, 69, 70, 96, 98, 100, 101, 103, 161, 186, 187, 224 à 231, 285, 314, 318 à 320, 330 ; — M 12 ; — W 80, 114, 120, 127, 128, 134, 140, 151, 154, 203, 204.
Quevaucamps, M 155, 190 ; — W 93.
—— à Leers, F 77, 144, 158, 160, 161, 311 ; — P 64.
Quevillon, P 183.
Quicquempoix, C 24 ; — W 207.
—— à Annappes, M 14, 16, 83.
—— à Flers, F 257, 283, 303 ; — M 86 à 90 ; — P 25.
Quicquencourt, F 201 ; — M 93, 188.
Quidonses, à Tourcoing, F 308.
Quiens (les), à Bondues, F 7, 14, 15.
Quienville, C 30.
Quiéry, W 178.
Quierzi sur Oise, 71.
Quiévrain, W 216.
Quièze (la), M 215 ; — W 111, 220.
—— à Templeuve, M 141 ; — P 52, 64, 101, 173, 174.
—— dit Baille, M 25.
Quièze dit Vertain, à Templeuve, P 174 à 176.
Quignicourt, F 312.
Quinchy, W 26, 178.
Quint (le), à Bachy, P 14.
—— à Leers, F 161 ; — P 64.
—— à Salomé, C 47 ; — W 181.
—— (bois du), à Bachy, P 14.
Quint de Bonnance (le), à Templeuve, P 172.
Quint de Helbuterne (le), à Houplines, W 111.
Quint de la Fosse (le), W 204.
Quint de Rupilly (le), à Mérignies, 53; — M 32 ; — P 149.
Quint du Bois, à Gondecourt, 53 ; — C 26, 34 ; — F 284.
Quintize, P 188, 189.
Quoisnes (les), M 40.

R

Rabahaye, à Verlinghem, W 197, 204.
Rabecque, F 79 ; — P 14 ; — W 160.
Rabecque-Largonne, M 186.
Rabodenghes, F 221 ; — M 91 ; — P 185 ; — W 57, 180, 181.
—— à Avelin, M 41 ; — P 116.
—— à Haubourdin, M 109, 114.
—— à Lille, C 47 ; — M 146 à 149.
Rabonne (le quesne), à Ascq, M 24.
Raboom, à Bas-Warneton, F 42, 329.
Rache (la), à Santes, W 192.
Raches, 42 ; — P 42, 121 ; — W 18.
Rachie (le), à Halluin, F 130, 131.
Rachiers (les), à Cysoing, P 114.
Radepont, à Seclin, C 126 ; — M 200, 203, 204.
Radinghem, 142 ; — C 47 ; — M 157 ; — W 29, 56, 69, 115, 167 à 171.
Raimbeaucourt, 146, 148 ; — C 98, 126, 127 ; — M 109 ; — P 123, 124 ; — W 19.
Raincheval, W 38.

Raineval, F 158, 216, 218, 219, 231, 327 ; — W 123 à 125.
—— à Lambersart, W 126 à 128.
—— à Lille, F 217 ; — M 152, 218 ; — W 124.
—— (la motte) F 218.
—— (la pairie), à Lille, F 217.
Raismes, F 265.
Raisse, F 280 ; — M 221 ; — W 116, 117, 178, 191, 215.
—— à Armentières, 42, 57, 256 ; — W 17 à 20, 23, 24, 27.
Rambures, 197 ; — C 119 ; — W 5.
Rameaux (les), F 349 ; — M 221.
Ramée (la), à Genech, P 139.
Ranchicourt, F 341 ; — W 71.
Ransart, C 39 ; — F 192 ; — M 128 ; — W 33, 35.
Rant (le), M 221 ; — W 160.
Rappe (le), à Mouchin, P 162.
Rasières (les), à Avelin, M 32, 39.
Rasoir, P 54.
Rasse, M 57.
Rassinghien, F 16, 17, 136, 137, 141, 155, 156, 174, 176, 227, 356 ; — M 213, 214 ; — P 18 ; — W 30, 46 à 48, 54, 106 à 108, 140, 167, 169, 193.
Ratisbonne, W 191.
Ratterie (la), à Genech, P 135, 138.
Ravennes (les), à Bondues, F 7, 15, 197.
Ravenstein, M 155 ; — W 93, 98.
Raverdi (le), à Roubaix, F 282.
Raviarts (les), à Quesnoy, F 228, 231.
Rebecque, W 26.
Rebreuve, M 24 ; — P 189.
Reckem, F 133; 134, 172 ; — W 19, 116, 221.
Recourt, P 53.
Regnauville, M 218.
Rehautcour, P 167.
Reignaux, à Lille, M 150.
Reims, 2, 71, 97, 177, 220, 223, 228 ; — C 58, 66, 70, 119 ; — F 71, 72, 135, 247 ; — M 65, 76 ; — P 69, 75, 79 ; — W 70, 114.
Relinghehem, à Fournes, W 77, 79.
Rely, à Péronne, M 171, 172, 175.
Rembogay, à Camphin-en-Pèvele, P 39.
Remois, à Lesquin, M 131, 132.
Remy (Saint-), W 125.
Renaix, F 53, 55, 363.
Renauville, W 221.
Renenghes, F 292.
Renescure, F 58.
Reniau, à Lille, M 150.
Reninghelst, W 71, 78.
Rennenbourg, F 342 ; — W 9, 40, 76, 217.
Rentis (les marais), à Templeuve, P 116, 179.
Renty, F 137, 183, 307 ; — W 10, 11, 203, 218.
Reppe (le), à Mouchin, P 160, 162.
Resbecq, M 23.
Ressay, W 78.
Rethel, C 117, 118 ; — F 119, 168 ; — W 4, 201.
Retz, F 188.
—— à Lesquin, M 125, 129.
Reucquières (les), à Templemars, M 205, 211.
Reumeaux (les), à Frelinghien, W 85.
Reux, W 40, 76.
—— à Lille, 57, 261 ; — M 142, 147.
Reveaux, à Frelinghien, W 86.
Rèves, F 253 ; — P 26, 27.
Revin, F 104.
Reynesteyn, F 189.
Rhodes, C 121.
Riandrie (la), C 39 ; — W 182.
—— à Marcq, F 86, 207, 210, 211, 252, 276, 296, 345 ; — M 133.
Ribaubus, à Hem, F 142, 299.
Ribaumez, à Lille, M 152.
Ribaut-Escœul, M 17, 91.
—— à Ascq, M 29, 30, 90.
—— à Flers, M 29, 90.
—— (petit), à Annappes, M 19, 20.
Ribemont, C 57 ; — F 68.
Ribers (les), à Baisieux, F 6, 362.
Richebourg, C 111, 114, 119, 120 ; — F 262 ; — M 82 ; — W 4, 5, 62, 173, 174,
Richelieu, W 12.

Richemont, C 120 ; — W 5.
Richier, P 41.
Ridoux, M 174.
Riencourt, à Englos, C 46 ; — W 51.
Rieu (le bois du), M 37.
Rieulay, M 34.
Rieux (les), à Quesnoy, F 227, 231.
Riez (le), à Avelin, M 38.
Riez des Espincelles (le), à Phalempin, C 126.
Rihove, F 19 ; — M 12.
Rilly, C 3 ; — P 21.
Riomez, à Fretin, C 46 ; — M 102.
Riquier (Saint-), 180.
Rive (la), F 16, 223, 224 ; — W 46, 51, 184.
—— à Marquette, F 214 ; — M 204, 214.
—— à Pont à Marcq, P 169.
—— à Santes, W 189.
—— (le bois de la), à Santes, W 183, 184.
Rive en Forest, à Ascq, F 97, 98.
Rivière, M 183, 184, 191 ; — W 129, 141, 142.
—— à Marcq en Barœul, F 162, 212, 213.
—— (la chaude), à Fives, M 67.
Riviers, C 120 ; — W 5.
Robardrie (la), P 144.
Robecque, F 50 ; — P 18, 21, 44, 47 à 50, 150.
Robersart, F 317 ; — M 92 ; — W 69, 158.
Robette, à Ennevelin, P 132.
Roblets (les), F 281.
—— à Attiches, C 46 ; — P 9.
Rochefort, M 70.
Rochefoucauld (la), F 177.
Rocquemez, F 366.
Rocquendorff, P 28.
Rocques, P 174 ; — W 99, 160.
—— à Armentières, W 27.
—— à Ascq, 59, 175 ; — F 192 ; — M 17, 23 à 29, 91, 92, 130, 149, 223 ; — P 189.
—— (le triez de), à Ascq, M 24.
Rocroy, W 41, 82.
Roders, W 17, 19, 63, 191.
Rodes, F 338 ; — M 155 ; — P 85 ; — W 92.
Rœux, F 22, 308.
—— à Lille, 57, 261 ; — M 142, 147.
Rogier (le Pont), W 63.
Rohan, F 267.
Roinerie (le), à Marcq, F 203.
Roisin, C 40 ; — W 204.
Rolecourt, F 322.
Rollandrie, M 120 ; —W 63, 165.
—— à Erquinghem Lys, W 13, 66.
Rollebecque, à Quesnoy, F 161, 231.
Rolleghem, 133 ; — F 109 à 111, 113, 114, 126 ; — P 174.
Rollencourt, F 23, 140, 151, 152 ; — M 217 ; — P 184 ; — W 188, 189.
Rombeck, F 269.
Romblay, F 19, 20, 33 ; — M 196, 198.
Rome, 2, 100, 101, 169, 183 ; — F 140 ; — M 178 ; — P 92, 187 ; — W 114, 186.
Romeries, C 41 ; — P 95.
Rommerswael, M 160.
Romont, C 122.
Ronchière (la), M 162.
Ronchin, 7, 8, 59, 85. 87, 201, 230 ; — C 47, 48, 95 ; — F 215, 242 ; — M 67, 79, 135, 144, 147, 154, 172 à 174, 177.
—— à Haubourdin, M 109, 114.
Roncourt, P 188.
Roncq, 33, 147 ; — C 34, 47 ; — F 66, 101, 102, 108, 126, 130, 132, 189, 194 à 196, 222, 231 à 240, 280, 309, 311, 334 ; — M 70, 77, 113, 114, 146, 153, 167, 213.
Roncy, P 61.
Rondrie (la), M 211.
—— à Hem, F 143.
Rongeval, P 115.
Rongies, M 12, 120 ; — P 28, 29.
Roode (ten), à Comines, F 42, 64.
Roosebeke, C 30 ; — F 113, 121, 123, 169, 259 ; — M 181 ; — W 85, 129, 141, 214, 221.
Roquelaure, M 113.

Rosay, F 83.
Rosbée (le), à Quesnoy, F 230, 231.
Rose (la), à Houplines, W 105, 110.
Roseau (le), à Avelin, M 36, 41, 43 à 46 ; — P 152 ; — W 15.
Roseaux (les), à Roncq, F 235.
Rosel (le), C 22.
Rosembois, M 138, 139 ; — P 137, 179 ; — W 70, 74, 76, 82, 89, 90, 96, 158, 163, 181, 196, 205.
—— à Fournes, P 64 ; — W 77 à 80, 90, 132, 143.
Rosier (le), à la Madeleine, M 161.
Rosières (les), à Cappelle, 175 ; — P 48, 49.
Rosières en Picardie, F 224.
Rosimbos, F 134, 204, 215, 365 ; — M 35.
Rosnyer (le), M 106.
Rosoit (le), P 98.
Rossignol, F 81.
Rosuel (grand), à Ennevelin, P 129, 130, 138.
Rothoir (le), à Gondecourt, C 32, 33.
Roubaix, 11, 40, 41, 97, 115, 117, 132 à 134, 139, 140, 146, 148, 166, 170, 172, 174 à 181, 190, 191, 205, 206, 216, 217, 241, 256, 279, 298, 301 à 304 ; — C 23, 34, 120, 127 ; — F 2, 7, 8, 10 à 12, 71, 75, 76, 80, 84, 86, 92, 93, 120, 121, 134, 139, 143, 147, 149, 192, 201, 202, 205, 206, 208, 210, 211, 213, 216, 222, 232, 241 à 299, 302, 310, 314, 324, 325, 335, 336, 338, 340, 341, 345 à 348, 354, 362 ; — M 9, 19, 21, 32, 35, 43 à 45, 54, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 72 à 74, 77, 78, 81, 82, 86, 88, 89, 100, 107, 113, 114, 117, 133, 139, 145, 146, 150, 160, 161, 173, 174, 176, 177, 183, 187 à 189, 191, 208, 209, 211 ; — F 9, 29, 57 à 59, 65, 106 à 111, 150, 151, 185, 193 ; — W 5, 24, 28, 132, 152, 159, 173, 206, 216.
—— (le moulin de), F 279.
Roubigeux, F 371.
—— à Sailly, F 299.
—— à Willems, F 362, 372.
Rouen, 71, 233, 245.
Rouet (le pré), à Genech, P 135, 138.
Rouge (le), à Frelinghien, W 86.
Rouge-Croix (la), à Verlinghem, W 204.
Rouge-Tour (la), à Stade, W 24.
Rougies, F 19.
Roulers, 26, 212 ; — F 152 ; — W 188, 189.
Roupy, M 179 ; — P 169.
—— à Nomain, P 44, 46.
Rousserie (la), à Marcq, F 213.
Roussy, C 108, 111, 114 ; — W 4.
Rouvillers, F 186.
Rouvroy, P 164 ; — W 40, 76, 93, 210, 223.
—— à Herrin, C 42.
Roye, P 20.
Royé (le Camp), à Lambersart, C 2 ; — M 227 ; — P 147 ; — W 127, 130
Royencourt, M 222.
—— (Bargues) M 222.
Royère (la), 134 ; — F 164, 180 ; — P 58, 95, 98, 100, 102 à 106 ; — W 62.
—— à Néchin, F 243, 250.
—— à Wasquehal, F 347.
Rozel (le), à Herlies, W 101.
Ruautes, C 41.
Rubempré, F 163.
Rubun, à Bas-Warneton, F 329.
Rucbin, à Bas-Warneton, F 329.
Rucquerie, à Fretin, M 106.
Rucreul (le), à Camphin en Pévele, P 42, 64.
Rue (le), C 127.
—— à Lomme, W 136, 138.
—— à Roubaix, F 272, 290, 348.
Rue du Bois (la), à Armentières, W 27, 28.
—— à Fournes, W 77.
Rue-Franche (la), à Willems, 147.
Rue-Haute, P 32.
—— à Tourcoing, F 304, 308.
Rue-Marle (la), à Armentières, W 17, 19, 26.
Rue-Sèche, à Erquinghem-Lys, W 64.
Rue-Verte, à Roubaix, F 274.

Ruelle-Leleu (la), à Armentières, W 13, 14.
Rues (longues). à Chéreng, P 55.
Ruesnes, P 20, 182.
Ruf (Saint-), C 61.
Ruisseauville, 300; — F 39, 58.
Rumbeke, F 286, 359; — P 100.
Rume, F 150, 151.
—— à Bousbecque, F 25, 26, 29, 31, 33.
Rumeaux (les), à Frelinghien, W 86.
Rumen, F 172; — W 141.
Rumes, 130, 193, 239, 240; — F 283, 305, 363, 364; — M 86; — P 10, 83, 91, 95.
Rumez, P 14, 144.
Ruminghem, F 262; — W 173.
Rummen, M 183, 191.
Rumps, M 91.
Rupilly, P 148, 178.
—— à Mérignies, 53.
—— (grand), à Mérignies, M 32; — P 148, 149.
—— (petit), à Mérignies, M 32; — P 149.
—— (le quint de), à Mérignies, 53; — M 32; — P 149.
Ruserie (la), à Hem, F 144.
Rusquerie (la), P 48.
Russie, P 187; — W 187.
Russignies, W 113.
Ruyelle (le), à Flers, M 84, 85.
—— à Marcq, F 203, 204.
—— à Quesnoy, F 227, 229.

S

Sablonnières (les), à Fives, M 68.
—— à Gondecourt, C 26, 36.
Sailly, 166, 217; — F 16, 136 à 138, 299 à 302, 362, 366; — M 49, 213, 214; — P 11, 64, 102, 132, 174; — W 30, 45, 46, 51, 63, 65, 111, 220.
—— (vieux), à Hem, C 33; — F 142, 144.
Sailly en Ostrevant, W 136.
Sainghin, F 122, 295; — P 6, 134; — W 61.
Sainghin en Mélantois, 7, 23, 63 à 65, 84, 87, 101, 201, 289, 293; — C 35, 50, 52; — F 23, 76, 121, 162, 224; — M 8, 9, 21, 22, 69, 70, 78, 105, 128, 144, 171, 172, 174 à 193; — P 116, 117, 150; — W 85, 129, 141 à 144, 149.
—— (Mairie de), M 192, 193.
Sainghin en Weppes, 12, 45, 49, 122, 125, 165, 278, 281, 289, 290; — C 73, 75, 76, 84, 85, 96, 99, 108; — P 60; — W 103, 172 à 175, 192.
Saint-Abraham, près Jérusalem, F 244.
—— Achart (Croix de), à Avelin, M 42.
—— Amand, 10, 30, 36, 38, 75, 89, 113, 153, 185, 229; — F 97, 106, 135, 244, 249, 332; — M 8, 21, 32, 72, 141, 177; — P 24, 33, 42, 79, 83, 89, 114, 118, 119, 121, 160, 183; — W 147, 211.
—— André, 138, 236; — C 21, 47; — F 281, 322, 323; — P 64, 65, 172; — W 140, 176 à 179.
—— André (Mont), F 5.
—— André-lez-Aire, F 50; — W 150.
—— André-lez-Ypres, F 48.
—— Aubert en Cambrésis, W 163.
—— Aubin, M 120.
—— à Leers, F 161, 368, 369; — P 64.
—— Calixte, M 171.
—— à Pont à Marcq, P 169.
—— Cloud, W 10, 218.
—— Denis, F 321; — P 20; — W 142.
—— Dizier, F 264; — P 107.
—— Éloy, à Seclin, C 47; — M 201.
—— Éloy (mont), C 70; — W 96.
—— Éloy (Vive), F 115; — P 100.
—— Euwin, P 9.
—— Floris, W 22, 99.
—— Genois, P 120.
—— Gilles (le touquet), à Erquinghem-Lys, W 65.
—— Hilaire, W 121.
—— Jean d'Acre, 248; — F 49.

Saint-Jean Steene, F 16, 136, 340 ; — M 82, 213 ; — W 30, 46.
—— Joseph (le triez), à Roubaix, F 281.
—— Lambert, F 59, 339.
—— Landoald, F 308.
—— Laurent, M 42, 43, 47 ; — P 168.
—— Léger, F 137, 161, 175, 194, 195, 294 ; — W 107.
—— Liévin, W 206.
—— Maertensdyck, F 153.
—— Marc, P 114.
—— Martin (Mont), F 50.
—— Maurice, à Lille, W 140.
—— Nicaise, à Comines, F 64, 65.
—— Nicolas, à Avelin, M 39.
—— à Lille, M 152.
—— Obin, W 165.
—— Omer, 87, 92, 250 ; — C 50, 62 à 64, 81, 83, 84, 94, 118 ; — F 31, 47, 82, 317 ; — M 87 ; — P 130, 138 ; — W 21, 23, 116, 147, 172, 178, 179, 212.
—— Phorien, M 38, 187.
—— Pierre (Mairie), à Frelinghien, W 89.
—— Pol, 176, 259, 260, 290 ; — C 18, 46, 54, 66, 80, 114, 115, 118 à 121 ; — F 238, 269, 284 ; — M 57, 91, 112, 142, 181 ; — P 86 ; — W 4, 5, 98, 125, 173, 185, 200 à 202, 213.
—— à Fretin, M 102, 103.
—— (Motte), à Péronne, C 47 ; — M 171.
—— Quentin, F 138, 157, 178 ; — M 139 ; — W 9, 78, 96.
—— en l'Isle, 64, 65, 87, 201 ; — C 50, 52 ; — M 192, 193 ; — P 116 ; — W 162.
—— Remy, W 125.
—— Riquier, 180.
—— Ruf, C 61.
—— Sauveur, F 327.
—— Simon, M 221 ; — W 18.
—— à Armentières, 57, 174, 256 ; — W 18, 19, 24 à 27, 178, 191, 215.
—— Symphorien, C 32.
—— Thual, W 84.
Sailt-Trond, 4, 31, 34, 35, 65, 87, 202, 290 ; — C 50, 52, 71, 127, 128 ; — W 68.
—— Venant, 286 ; — M 9, 215, 216, 221 ; — P 185 ; — W 18, 183 à 186, 213.
—— à Marquette, F 214, 215.
Sainte Aldegonde, C 30 ; — F 322 ; — M 25, 34, 35, 183 ; — P 28, 136, 137.
—— Anne, à Sailly, F 300.
—— Marie, à Sainghin en Mélantois, M 191, 192,
Saisines (les). à Verlinghem, M 151 ; — W 207.
Salengroit, P 146.
Salle (la), à Mouvaux, F 218, 221.
—— (le bois de la), à Roubaix, F 275.
Salomé, 11, 14, 53, 87, 202 ; — C 47, 50, 53 ; — M 126 ; — P 185, 193 ; — W 32, 156, 170, 179 à 183.
Sangatte, F 13.
Sanlis, M 221.
Santes, 145, 286, 287, — F 22, 23, 139, 140, 149, 151, 152, 260, 281, 369 ; — M 15, 16, 157, 215 à 217 ; — P 187 ; — W 19, 95, 133, 183 à 192, 211, 220, 222.
—— (Mairie de), W 183, 191.
Sapignies, F 161 ; — M 117, 203.
Sapin (Sauch), à Flers, M 94.
Saquenières, à Bachy, P 14.
Saragosse, W 67.
Sardaigne, F 270 ; — W 10, 218.
Sars (les), C 31.
Sart (le), F 159.
—— à Chéreng, P 50, 53, 55.
—— à Flers, M 84 à 86.
—— (grand), P 166.
—— à Sainghin-en-Mélantois, M 175, 186.
Sarteaux (les), à Wavrin, W 191, 210, 220.
Sartel (le), P 3.
—— à Wattrelos, F 354 ; — P 34 ; — W 143.
Sartiau, P 38 ; — W 85.
Sassignies, P 5 ; — W 15, 25, 75, 158

Sauc-au-toit, à Marcq, F 203.
Sauchoy (le), W 185.
Sauch-Sapin (le), à Flers, M 94.
Saulch (le), à Lille, M 59, 61, 62, 151.
—— (longue), W 80.
Saulchoy (le), à Lys, F 201.
Saulçois, à Pont à Marcq, M 175 ; — P 150, 169.
Saulçoye (la), à Wambrechies, F 323 ; — W 178.
Saulderie (la), P 189.
Saulvins, à Wambrechies, F 322.
Saulx (les), à Hallennes, W 95.
—— à Wazemmes, F 281 ; — W 159.
—— (les doubles), à Houplines, W 117.
—— (les quatre), à Avelin, M 32, 38.
Saussoy (le), à Leers, F 160.
Sautaing, P 16, 17.
Sautoy, F 193.
Sauvagerie (la), à Verlinghem, W 203.
Sauveur (Saint), F 327.
Saveuse, W 51.
Scardeau, M 103 ; — W 92.
Scarpe (la), 10 ; — P 2.
Schapenech, à Comines, F 65.
Schapenesch, à Bas-Warneton, F 327, 329.
Schellebelle, F 89, 90, 93 ; — M 18, 95, 170, 183 ; — W 141.
Scherbourg, P 185.
Schielverde, M 161.
Schollemester, à Bas-Warneton, F 327, 328.
Schoondorp, F 220, 255 ; — P 3.
Schoonvelde, M 225.
—— à Comines, 281 ; — F 65.
Schueren, W 83.
Sébinois, à Ennevelin, P 130, 131.
—— (le marais), à Ennevelin, P 130, 131.
Sebourg, F 151, 152 ; — P 77 ; — W 188.
Sèche-rue (la), à Erquinghem-Lys, W 64.
Séchelles, M 99.
Sechoute, C 35.
Seclin, 6, 7, 40, 57, 58, 68, 78, 83, 101, 105, 111, 158, 200, 208, 209, 225, 227, 251, 262, 263, 285, 288, 293 ; — C 23, 25 à 29, 37, 38, 43, 44, 46 à 48, 75, 77, 78, 87, 89, 91, 100, 125, 126 ; — F 9, 192, 214, 366, 372 ; — M 6, 21, 35, 36, 39, 42, 47, 48, 57, 62, 64, 105, 108, 117, 123, 126, 153, 178, 188, 193 à 205 ; — P 6, 134, 154, 181 ; — W 33, 50, 52, 57, 146, 211.
Sec-Pré (le), à Cobrieux, P 60.
Seigneur-Isaac, (bois), M 183.
Selles, P 28, 29.
Sempy, F 263, 307, 356 ; — M 182.
Sénéchal, 293 ; — P 116 ; — W 144.
Sénéchaux (les), à Wambrechies, F 321, 322.
Seneghem, F 104, 127.
Sens, 233.
Septfontaines, F 137.
Sequedin, 50, 178 ; — C 47, 85, 87, 89 ; — F 17, 156, 176 ; — M 26, 46, 57, 157 ; — P 64, 119 ; — W 46 à 48, 50, 95, 108, 138 à 140, 167, 193 à 196.
Sergeans (les maux), à Ennetières-en-Weppes, W 56, 168.
Sevellinghes, à Fromelles, W 90.
Severen, F 247.
Sicile, C 119 ; — F 22, 266.
Silly, F 263, 268.
Simon (Saint), — Voir (*Saint-Simon*).
Sin, à Baisieux, 285 ; — F 1, 2, 5 ; — P 65.
—— à Seclin, M 201, 202.
—— (le triez de), à Baisieux, F 2.
Sinney, à Seclin, M 201.
Siracourt, P 156.
Sirault, M 8, 177.
Sivigny, F 17.
Slype, P 87.
Smerlebe, F 248.
Snelleghem, 62.
Soignies (les), à Sainghin, M 180, 188.
Soissons, 244 ; — C 82, 120, 121 ; — F 238.

Solre, C 5 ; — F 6, 22, 151, 227, 228, 306, 307, 356, 362, 364 ; — M 41, 42 ; — W 39, 114.
Soluwys, à Houplines, W 111.
Somain, 17 à 19, 200, 206, 216, 229 ; — P 35, 68.
Sombreffe, F 140, 141, 162, 163, 240.
Sombresse, F 150.
Sommellerie (la), à Marcq, F 213.
Sommerset, C 117.
Sompuis, F 23, 140, 152 ; — W 188.
Sonnerie (la), à Flers, C 32 ; — M 92.
Sorel, M 221 ; — W 34.
Sottenghiem, W 5 à 7.
Souastre, C 42 ; — F 96, 237 ; — M 153 ; — W 120.
Soubise, F 145, 268 à 270 ; — P 59, 110, 185.
Sourches, W 23.
Souverain-Pire, à Fretin, M 58, 105.
Soyecourt, P 20 ; — W 142.
Spaing, F 225.
Spercin, à Wattrelos, 154.
Spire, F 311 ; — W 9.
Spolette, P 69.
Sroders, à Comines, F 42, 63, 65.
Stade, W 24.
Stadins, P 150.
Staple, W 131.
Stavèle, W 167.
Stède (ter Zoeter), à Comines, F 42, 63, 66, 67.
Steenackere (le), à Wytschaete, W 2.
Steenbourg, F 213 ; — M 107.
Steenbrugge, M 29.
Steene (Saint-Jean), F 16, 136, 340 ; — M 82, 213 ; — W 30, 46.
Steenhuyse, W 8, 9, 30, 31.
—— à Bousbecque, F 35, 104.
Steenkerque, P 29, 30.
Steenvoorde, F 29.
Stelbes, P 28.
Stenbecque, P 8.
Sterrebeck, W 67.
Stiévet, à Neuville, F 188, 224.
Stradin, M 40.
Stralte, F 359.
Strasbourg, F 268, 270 ; — P 109.
Strépy, F 219.
Sulmone, F 150.
Surmont, F 27, 30.
Sweveghem, F 121, 370 ; — M 155, 160 ; — W 93, 94.
Symphorien (Saint), C 32.
Syrie, F 44 ; — P 187 ; — W 187.

T

Taillandrie (la), à Bondues, F 18.
—— à Wambrechies, F 318.
Taille (la), à Mouchin, C 47 ; — P 164, 165.
Taintignies, F 193, 354 ; — M 101, 106, 218.
Tanay, P 158.
Tancardrie (la), à Armentières, W 28.
Tangry, F 194.
Tannerie (la), F 198, 287, 356 à 358 ; — W 206.
—— à Wattrelos, F 284, 285, 350 ; — M 139, 145.
Tanneries (les), à Bas-Warneton, F 327, 329.
Temple (le), à Cobrieux, P 89.
—— à Lomme, W 139.
—— à Pérenchies, W 162.
—— (la haye du), à Lomme, W 139.
Templemars, 100, 146, 148 ; — C 97 ; — M 40, 63, 77, 102, 136, 138, 205 à 211, 214, 215 ; — P 57, 58, 85, 87, 90 à 92, 96, 103, 104, 106 ; — W 80.
—— (mairie de), M 205, 209.
Templeuve, C 4 ; — F 302, 362 ; — M 22, 28, 29, 41, 176 ; — P 16, 43, 45, 49, 59, 60, 116, 122 à 124, 127, 128, 135, 137.
Templeuve en Dossemer, 10, 11, 140, 175, 217 ; — M 18, 45, 93, 156, 160, 187 ; — P 10, 14, 141, 144, 160.
Templeuve en Pèvele, 22, 23, 45, 53, 55, 139, 201, 203, 285 ; — M 38, 62, 105, 141 ; — P 52, 61, 64, 88, 101, 112, 119, 169 à 180.

Temps (Passe), à Lannoy, 272.
Ten Brielen, F 65.
Tencques, F 85.
Tennardrie (la), à Thumeries, C 43 ; — P 158, 182.
Tenquette, F 232, 238.
Tenremonde, 147 ; — C 79 ; — F 187, 189, 212, 231, 234, 235, 237, 238, 311, 313, 340 ; — M 9, 128, 212, 213 ; — P 55, 56, 85, 122.
Ten Roode, à Comines, F 42, 64.
Ter Loo, à Wervicq, F 42, 361.
Ter Meersch, à Frelinghien, W 89.
Térouanne, 128, 219 ; — C 62, 70 ; — F 10, 247 ; — M 159 ; — P 179 ; — W 45.
Terrage (le), à Mouchin, C 47 ; — P 165.
Terrages (les), à Cysoing, P 64, 113.
Terre (nouvelle), à Wattrelos, 154.
Terres (les loyaux), à Roubaix, F 293.
Tertres (les), à Templeuve, P 180.
Ter Zoeter Stede, à Comines, F 42, 63, 66, 67.
Thélu, P 159.
—— à Thumeries, P 182, 183.
Théluch, C 43.
Theul, W 182.
Thibaut, à Fretin, P 64.
—— (le pont), P 134.
Thibauville, F 63.
Thieffries, F 3, 4, 184, 214 ; — M 83, 92.
—— à Anstaing, M 21, 23, 196.
—— à Baisieux, F 2, 5, 372 ; — P 64.
—— à Ronchin, M 173.
Thiembronne, à Lomme, C 20 ; — W 39, 131, 140, 178.
Thiennes, F 195 ; — M 128, 154 ; — P 4, 8.
Thieulaine, à Cappelle, P 49.
—— à Gruson, P 144.
Thieuloy, à Carnin, C 20, 21.
Thieuloye (la), M 153.
Thil (le), F 58.
Thilleul, M 134.
Thiméon, P 26.
Thual (Saint), W 84.
Thuilerie (la), W 28.
Thulliter, à Ligny, W 133, 135.
Thuluch, à Thumeries, P 182.
Thumeries, C 43, 47, 70, 91, 109 ; — F 7 ; — P 181 à 183, 189 ; — W 33.
—— (mairie de), P 181.
Thumesnil, 146 ; — M 56, 65, 147, 224, 228.
—— à Faches, M 64.
—— (mairie de), M 65.
Thun lez Mortagne, P 115.
Thun Saint Martin, M 134, 135.
Thy le Chateau, P 107.
Tiende (Vierdings), à Boesinghe, W 197, 202.
Tiesson, à Pérenchies, C 47 ; — W 161.
Tildoncq, P 195.
Tilletoy, F 306.
Tilleul (le), à Halluin, F 27, 102, 128, 129, 200.
—— à Roubaix, F 290, 291.
—— à Tourcoing, F 304, 309.
Tilloy (le), F 233 ; — M 113, 207 ; — P 87.
—— à Bondues, F 15, 18, 197.
Tilques, C 127.
Timaux (les), à Faches, 81 ; — F 96 ; — M 58 à 63, 94, 98, 104, 151, 180, 225.
Tinckepuut, à Comines, F 65.
Tirtel, à Mons en Pèvele, P 155, 158.
Toit (le), à Marcq, F 203.
—— (Sauc au), à Marcq, F 203.
Tolus, à Baisieux, P 64.
—— (les prés), à Baisieux, F 1.
Tombaines (les), F 84.
Tombequines, à Wattrelos, F 354, 355.
Tombes (les), M 84.
—— à Quesnoy, C 47 ; — F 229, 231.
—— à Verlinghem, W 205, 208.
Tongres, M 183.
Tonnelaire, à Ostricourt, P 167.
—— (bois de), à Ostricourt, P 167.
Torcy, F 60 ; — W 87.
Tornibus, P 162.

Toufflers, 148, 207, 209, 217, 236 ; — F 146, 159, 188, 201, 300 à 304, 362 ; — P 63 à 65, 99, 102, 174.
Toullu, à Wavrin, W 222.
Toulon, F 248.
Touquet (le), à Prémesques, W 167.
Touquet-Colin-Malade (le), M 45.
Touquet-Locque, à Prémesques, C 47 ; — W 117, 161, 162, 166.
Touquet-Pouilleux (le), à Armentières, W 26.
Touquet-Saint-Gilles (le), à Erquinghem-Lys, W 65.
Touquet (Vert), à Verlinghem, W208.
Tour (la), F 3 ; — M 28, 161 ; — W 71, 152, 180.
—— à Flers, M 24, 83, 92, 93.
—— à Marcq, F 209, 210 ; — M 10, 217.
—— (la rouge), à Stade, W 24.
Tour-Banin (la), à Armentières, W 26.
Tour-Blandoul (la), à Armentières, W 13, 14,
Tour-Brunetel (la), W 88.
Tour-Chaumont (la), P 46.
Tourcoing, 39, 117, 130, 131, 147, 152, 159, 178, 280, 299, 300 ; — F 11, 15, 24, 51, 90, 95, 101, 102, 121, 125, 194, 201, 209, 213, 220 à 223, 231, 236, 274, 279, 281, 294, 304 à 314, 336, 338, 339, 347, 356, 357, 364 ; — M 31, 82, 217 ; — P 86, 144 ; — W 114.
Tourelle (la), F 370.
Tourmignies, 141 ; — C 47 ; — F 193 ; — M 22, 36, 41 43, 49, 54, 66, 223 ; — P 5, 9, 10, 127, 128, 172, 183 à 186 ; — W 75, 92, 140.
—— (mairie de), P 186.
Tournai, 3, 6, 10, 11, 17, 39, 67, 74, 76, 92, 101, 102, 133, 134, 136, 189, 192, 193, 199, 203 à 205, 211, 213, 215 à 217, 219, 223, 225, 228, 229, 234 à 236, 238, 241, 248, 251, 255 ; — C 4, 11, 40, 55, 57, 59, 60, 62, 63, 70, 76, 78, 81, 87, 97 ; — F 3 à 5, 10, 11, 32, 45, 53, 54, 72, 73, 75, 97, 106, 109, 122, 129, 137, 147, 152, 155, 161, 163, 169, 170, 173, 185, 188, 193, 199, 202, 206, 214, 218, 220, 235, 246, 250, 251, 257, 264, 274, 283, 292, 300, 302, 307, 336, 343, 351, 354, 359, 362 à 364, 366, 371, 372 ; — M 17, 21, 24, 25, 28, 36, 44, 45, 47, 50, 51, 65, 74, 77, 86, 87, 98, 101, 102, 105, 116, 117, 119, 125, 131 à 134, 136, 137, 140, 141, 155, 156, 162, 165, 166, 176 à 179, 181, 189, 192, 206, 211, 218, 219, 226 ; — P 4, 10 à 15, 22, 24, 25, 27 à 29, 31 à 35, 37 à 41, 43, 45, 49, 51, 54, 55, 61, 62, 65, 71, 74 à 78, 81, 83, 86, 87, 89, 93 à 95, 98, 107, 112 à 115, 117 à 120, 123, 124, 128, 130, 131, 135, 136, 138 à 141, 145, 147, 156, 160, 162, 167, 169 à 172, 177, 179, 183, 185, 189 à 191, 193 ; — W 2, 3, 15, 54 à 56, 72, 82, 84, 85, 88, 93, 116, 131, 132, 158, 167, 171, 188, 203, 223.
Tournebus, P 165.
Tournemine, à Mouchin, P 160, 162.
Tournésis, 10, 22, 130, 139, 147, 239, 240 ; — F 3, 202, 221, 269 ; — M 47, 50, 101, 208, 226 ; — P 21, 23, 24, 139 ; — W 188.
Tournon, F 270 ; — W 30.
Tourotte, F 132, 286.
Touroulte, à Comines, F 65.
Tours, 3, 139 ; — C 58.
Tousserie (la), à Hem, F 142.
Touwart, à Cappelle, C 46 ; — P 49.
Tramecourt, W 27, 179.
Tramerie (la), à Verlinghem, W 197, 204, 205.
Transloy (le), à Illies, 113 ; — C 18, 43, 44 ; — W 36, 98, 122.
Treilles (les deux), à Deûlémont, F 96, 206, 207, 230, 276, 296, 323.
Treize, M 128.
Trélon, P 17.
Tréola, M 4, 5.
Tresmainil, P 156.
Tresquières, à Baisieux, F 6, 362 ; — P 39, 41, 52.
Tressin, 147, 289, 293, 294 ; — C 45, 109 ; — F 135, 164, 250 ; — M 28, 211 à 214 ; — P 50, 51, 56, 58, 59, 144.
—— à Chéreng, M 212 ; — P 55, 56.
—— (Pont a), M 30 ; — P 50, 144.

Treuppe, à Avelin, M 38, 41, 45, 46.
Travers, à Wattrelos, F 353.
Trèves, P 52.
Trèvise, P 68, 69.
Trezegnies, F 263.
Trichon (le), à Roubaix, F 294.
Tricoterie, à Leers, F 146, 164.
Triestres, F 82, 297, 330, 331 ; — P 114 ; — W 122.
—— à Wasquehal, F 292, 347 à 349 ; — M 223.
Triez (les), P 61.
—— (la Couture du), à Hem, F 143.
Triez-Barrois, à Ascq, M 25.
Triez de Carihem, à Leers, F 146.
Triez de le Pétoire, à Hem, F 142, 277.
Triez de Rocques, à Ascq, M 24.
Triez de Sin, à Baisieux, F 2.
Triez de Villers, à Ascq, M 24, 30.
Triez du Bois, à Mouvaux, F 218, 221.
Triez du Fresnoy, à Leers, F 158, 201, 301.
Triez du Long-Mortier, à Sailly, F 300.
Triez-Monnier, à Sailly, F 300.
Triez Saint-Joseph, à Roubaix, F 281.
Tripet, à Hem, F 143, 144.
Trivières, F 52, 53.
Trois Hommelets (les), à Flers, M 71, 91.
Tronchans (les), à Erquinghem Lys, W 64.
Tronchiennes, C 79 ; — F 22, 44, 124, 139, 140, 152, 369 ; — W 187, 188.
Trond (Saint), 4, 31, 34, 35, 65, 87, 202, 290 ; — C 50, 52, 71, 127, 128 ; — W 68.
Tronquoy (le), W 186.
—— à Lys, F 147, 202.
Tropeuille, W 168.
Trouillière (la), M 119.
Trou-Pennel (le) à Wambrechies, F 318, 319.
Troyes, F 58.
Tucquelins (les), à Halluin, F 102, 129.
Tuillerie (la), M 160.
Tulluch, à Wavrin, W 192, 222.
Turie (la), W 142.
Turpin (château), à Neuville-en-Phalempin, C 43.
Tuscullum, M 97.

U

Ursel, W 30.
Utrecht, F 269, 314 ; — P 110.
Uytkerke, F 121, 122.

V

Vaals, 219.
Vacquerie (la), P 158.
—— à Coutiches, P 176.
—— à Frelinghien, W 85.
—— à Mons en Pèvele, P 155, 158.
—— à Saint-André, W 176.
—— (camp de la), à Marcq, F 210.
—— (petite), à Moncheaux, P 152, 153.
Val (le), F 223 ; — W 56, 196.
—— à Avelin, M 41 ; — P 116.
—— à Fromelles, C 44 ; — W 90, 91.
—— à Halluin, F 129.
—— à Mariekerke, F 15.
—— à Mouscron, M 217.
—— à Tourcoing, F 310.
—— à Warneton, F 149.
—— (grand), W 127.
Valenciennes, 34, 113, 114, 155, 247, 248 ; — F 7, 32, 97, 167, 248, 278, 285, 343, 348 ; — M 34, 41 ; — P 5, 52, 79, 136 ; — W 166, 167, 174, 205, 211, 212, 217.
Valgourdin (le), à Fretin, F 15 ; — M 63, 104, 105.
Valhain, M 41.
Valhuon, W 127.
Vallée (la), M 62, 117 ; — P 115 ; — W 115, 116, 154.
—— à Linselles, F 189.
—— à Radinghem, C 47 ; — W 171.
—— à Wavrin, W 210, 220, 221.

Vallerie (la), F 300.
Vallette (la), C 32 ; — M 92.
Vallins (les), à Wambrechies, F 324.
Vallute (la), à Mérignies, M 32 ; — P 149, 177.
Vannerie (la), à Frelinghien, W 83, 85.
Vantadour, F 270.
Vara, W 30.
Varennes, 238 ; — P 102 ; — W 125.
Varlets (fosse à), à Fretin, M 58, 104, 105.
Vast (le), à Wambrechies, F 324.
Vaucelle, M 221.
—— à Emmerin, M 48, 49.
Vaucelles, W 27.
Vaudricourt, W 90, 175.
Vaulx, C 122 ; — W 71, 78, 91, 191.
Vawerdonck, F 214.
Vèchte (la), F 96, 206, 207, 276, 296 ; — P 52.
—— à Fournes, W 80.
Velaines, F 372.
Veldricq, M 146.
Vellaines (la), à Moncheaux, P 153.
Velt, à Bousbecque, F 33.
Veltbecque (grande), à Wervicq, F 360, 361.
—— (petite), à Wervicq, F 360, 361.
Venant (Saint). — Voir : *Saint Venant*.
Venclaire (le), à Sainghin-en-Mélantois, M 181.
Vendegies, F 173 ; — M 188 ; — P 16 à 18, 47, 50, 57.
Vendeuil, C 122 ; — W 125.
Vendeville, 146, 169 ; — C 44 ; — M 45, 47, 97, 102, 137, 149, 158, 166, 203, 205, 206, 214, 215, 228 ; — P 92.
—— (petit), à Avelin, M 45, 46, 214.
Vendin, 8, 9, 216 ; — C 17 ; — F 193 ; — W 22, 31.
—— (ponchel), à Ennevelin, P 129.
—— (Pont-a), 34, 92, 147, 278 ; — C 83, 84, 126 ; — M 162.
Vendôme, C 18, 44, 122, 123 ; — M 48 ; — W 36, 98.
Vendus (les prés), à Emmerin, M 108.
Venlo, F 156, 174 ; — W 47.
Vennegies, M 37.
Ventelles (les), M 17.
Ventie (la), 81.
Verceil, C 122.
Verderie (la), à Comines, F 66.
Verdière (la), à Wambrechies, F 322.
Verdrie (la), à Fretin, M 58, 105.
Veremal, W 31.
Verlin, M 29.
Verlinghem, 28, 76, 163, 174, 212 ; — C 3, 47 ; — F 12, 73, 191, 285, 287, 319, 321 ; — M 9, 150, 151 ; — P 11 ; — W 81, 87, 112, 132, 162, 177, 178, 197 à 209.
—— à Lille, M. 147.
—— (pairie de), à Lille, M 147.
Vermandois, C 76 ; — P 69.
Vermeille, C 124 ; — W 38, 91.
Vérone, P 68.
Verquigneul, F 61, 180, 346, 348 ; — M 31, 68 ; — W 19, 120.
—— à Hem, F 143, 144.
Versailles, F 49, 73, 156, 248, 267 ; — P 157, 190 ; — W 47, 108.
Vertain, 141 ; — M 30, 56, 215 ; — P 28, 52, 173, 174 ; — W 105, 111, 220.
—— à Ascq, M 24, 25.
—— (la Quièze dit), à Templeuve, P 64, 174 à 176.
Vertbois, C 4 ; — F 214, 221, 224, 285, 288 ; — M 162.
—— à Annappes, M 18, 156 ; — W 43.
—— à Bondues, F 14, 15, 23, 24, 212, 224 ; — M 27.
—— à Frelinghien, W 89.
—— à Lille, M 147.
—— (pairie), à Lille, M 147.
—— (petit), à Neuville, F 24, 224.
—— (vieux), à Bondues, F 310.
Vert-Bosquet (le), à Wervicq, F 165, 180, 361.
Verte-Rue, à Roubaix, F 274.
Verthove, F 370.
Verts-Grunquets (les), à Lomme, W 139.
Vert-Touquet, à Verlinghem, W 208.

Vervins, 263, 264.
Veuzin, à Chéreng, P 50, 55.
Vezonval, W 100.
Vianden, C 122.
Vichte, (la), F 232, 237.
—— à Capinghem, W 48.
—— à Comines, F 42, 66.
—— à Fournes, M 205.
—— à Templemars, M 205, 211.
Vicogne, C 83 ; — F 314 ; — W 49.
Vicouries, à Hantay, W 96, 97, 155.
Vidame (le), à Wambrechies, F 324.
Videhaus, à Verlinghem, W 207.
Viel-Chastel (le), à Loos, M 159.
Vieil-Dieu (le), à Comines, F 66.
Vieille-Étaque, à Mouvaux, F 221.
Vierdings-Tiende, à Boesinghe, W 197, 202.
Vierre, M 29.
Vièse, F 30 à 33, 131, 196, 235, 294 ; — M 39 ; — P 148.
Vièsecourt, W 132.
—— à Linselles, F 166, 187 à 189, 224.
—— (grande), F 189.
—— (petite), F 188, 189.
Vieuville, M 31.
Vieux-Bancs (les), à Prémesques, W 163.
Vieux-Biez, 174 ; — M 101 ; — W 86, 178, 207.
—— à Armentières, W 26, 27.
Vieux-Bus, à Flers, M 83, 93.
Vieux-Courboults (les), à Mons-en-Pêvele, P 159.
Vieux-Sailly, à Hem, C 33 ; — F 142, 144.
Vieux-Vertbois, à Bondues, F 24, 310.
Vièze-Haute (la), à Frelinghien, W 83, 85, 86.
Vigne (la), F 20, 188 ; — M 214.
—— à Hem, C 126 ; — F 160.
—— à Loos, P 112, 193.
—— à Roubaix, F 274, 291.
Vigne (le), F 187, 191, 313 ; — M 196 ; — W 34, 43, 132, 180.
—— à Bondues, 178 ; — F 24, 25.
—— à Erquinghem-Lys, 178 ; — W 63, 65, 66.
Vigne (le), à Linselles, 178 ; — C 39 ; — F 166, 198.
—— à Loos, M 159.
—— à Prémesques, 178 ; — W 165.
—— à Roubaix, 41, 178 ; — F 292, 348.
—— à Wattrelos, 178 ; — F 355.
—— (grande), à Roubaix, 178 ; — F 243, 273.
Vignette (la), à Neuville, F 222, 223.
Vignons (les), à Wattrelos, 178 ; — F 355.
Ville, F 266 ; — M 130 ; — P 108 ; — W 6.
—— à Templeuve, P 116, 179, 180.
Villeroi, M 37 ; — P 34.
Villers, F 86, 194, 268, 316 ; — M 8, 115 ; — P 30, 64, 104 ; — W 158.
—— à Ascq, F 332 ; — M 24, 27, 28, 32.
—— à Cappelle, P 49.
—— à Wahagnies, C 2 ; — P 188, 189.
—— (le château de), à Ascq, F 86 ; — M 30.
—— (la croix de), à Ascq, M 25, 30.
—— (le pré à), à Flers, M 86, 90.
—— le triez de), à Ascq, M 24, 30.
Villers-au-Tertre, M 36.
Villers-Buteux, à Lompret, W 126, 143.
Villers-Chastel, W 22.
Villers-Long-Pré, W 78.
Villersey, W 127.
Vinage de Barœul, à Marcq, F 203.
Vincennes, M 143.
Vinchouries, à Hantay, W 96, 97, 155.
Vincourt, F 5 ; — P 114, 159.
—— à Lille, 178 ; — M 152.
—— à Mons en Pèvele, 178 ; — P 155, 157, 158.
—— (pairie du), à Lille, M 152.
Vingne (le), à Hem, 178 ; — F 144.
—— à Roubaix, 178.
—— à Tourcoing, 178 ; — F 15, 310, 311.
Violaines, 13.
Vïtry, M 140 ; — P 9, 69.
Vive Saint Éloi, F 115 ; — P 100.

Vivier-Boyer (le), F 146.
—— du Fresnoy (le), à Lys, F 146.
Vlaemertinghe, F 168.
Vlederick, à Comines, F 66, 232, 238.
Voie Markoise (le), à Marcq, F 203.
Voisines (les), à Fretin, M 104.
Volerie (la), à Halluin, F 103, 129.
—— à Houplines, W 117.
Volland, M 113.
Vollandre (la), P 233.
Voorde, P 25.
Vormezeele, F 47, 51, 105 ; — M 19.
Vormezelles, à Armentières, W 20 à 23.
Vormiseele-Coutere, à Bas-Warneton, F 329.
Voute (la), F 270 ; — P 110.
Vraucourt, F 175 ; — W 107.
Vrete, à Fives, 22 ; — M 66.
Vuordèn, F 82, 209, 371 ; — P 53, 54.

W

Waberbeke, M 127.
Wachemy, 17, 288, 293 ; — C 23, 25, 44.
Wackene, F 348.
Wacker, F 237.
Wacquet (le), à Wicres, W 223.
Wadringhehem, à Lille, M 147.
—— (pairie de), à Lille, M 147.
Wadripont, F 32.
Wagnonville, P 167.
Wahagnies, 83, 278, 286 ; — C 2, 47, 127 ; — F 7, 139, 140, 152, 156, 174 à 176, 286, 369 ; — M 20, 204 ; — P 186 à 189 ; — W 48, 106 à 108, 183, 186 à 189.
Waignon, à Esquermes, M 56.
Wailly, F 272, 273 ; — M 30, 134.
—— à Herlies, W 100, 101.
—— (bas), à Herlies, C 47 ; — F 128 ; — W 99, 100.
—— (bois), M 134.
Wainghem, F 232.
Wakines, M 8.
Wal (le), à Deûlémont, F 94.
Walbecque, M 130.
Walincamp, M 75, 77.
—— à La Madeleine, M 161.
Walincourt, F 263, 268 ; — M 141, 208 ; — P 56 à 58, 63, 96, 100 à 107, 109, 174 ; — W 94, 174.
Wallatte (la), P 148.
Walle (le), F 14, 92, 192, 198, 287, 289, 303, 329, 358 ; — M 114, 139, 140 ; — P 8, 115, 130, 138 ; — W 34, 206.
—— à Bousbecque, F 33.
Wallebrecque, F 223.
Wallem, P 90.
Wallerie (la), à Halluin, F 95, 130, 131.
Wallers, à Attiches, C 46.
Wallonnie (la), à Armentières, W 28.
Wambaix, P 101.
Wambèke, à Wytschaete, W 24.
Wambrechies, 222, 302 ; — C 47 ; — F 34, 67, 70, 78, 96, 179, 181, 186, 187, 198, 199, 205, 217, 229, 230, 285, 298, 314 à 325 ; — M 71, 92, 124, 127, 128, 135, 168, 190 ; — P 31, 49, 64 ; — W 69, 80, 117, 124, 133, 143, 158, 162, 164, 178, 198.
Wancourt, F 175 ; — W 107.
Wandonne, M 197.
Wandre, F 175 ; — W 108.
Wannehain, P 64, 101, 111, 112 ; — P 190 à 195.
Wannehaing, à Moncheaux, P 153, 192.
Wants (les blancs), à Esquermes, M 49, 58.
Warcoing, C 34, 125 ; — F 214, 279, 280, 284, 350 ; — M 47 ; — P 33 ; — W 24, 93.
—— à Roubaix, F 310 ; — M 139 ; — P 9 ; — W 158.
—— (petit), à Tourcoing, F 24.
Waregny, F 317 ; — W 94.
—— à Lesquin, C 47 ; — M 136.
Warelles, F 64.
Warenghien, M 102.
—— à Armentières, W 28.

WARENGHIEN, à Avelin, M 39, 40.
—— à Fretin, M 39, 102.
—— à Loos, M 153, 154.
WARESQUIEL, à Chéreng, P 55.
WARGNY, W 163.
—— (grand), W 163.
WARIN, à Fretin, C 46 ; — M 103.
—— (la Croix), M 180.
WARLAINCOURT, M 134 ; — W 101.
WARLAING, F 236 ; — M 28, 179 ; — W 71.
WARLES, à Attiches, P 9, 10.
WARLEZ (les), à Tourmignies, C 47.
WARMERAGE, P 95, 98.
WARMES, F 312.
WARNAVE, P 117.
—— à Nieppe, W 18.
WARNES, M 199, 204 ; — W 122.
WARNET (le bois), à FIVES, M 67.
WARNETON, C 121 ; — F 38, 59, 149, 156, 176, 334, 338 ; — W 29, 48, 79, 108, 118, 119, 151.
—— (Bas), 19, 20, 121, 146, 147 ; — F 10, 42, 46 à 48, 52, 53, 55, 62, 65, 67, 68, 326 à 331 ; — M 62.
WARNOYZE, M 65.
WAROUX, W 83.
WARSENAER, W 22.
WARTEMBECQUE, F 43, 187.
—— à Comines, F 35, 67 à 70, 103, 205.
WARWANNE, F 21, 88 à 90 ; — M 56, 71, 85, 169, 170, 173.
—— à Flers, F 93, 217 ; — M 18, 94, 95.
WASCALUS, W 75.
WASKET (le), à Marcq, F 203.
WASNES, 209 ; — C 35 ; — F 162 ; — M 16, 128, 218 ; — W 191, 220.
—— à Toufflers, F 159, 201, 301 à 304 ; — P 64, 174.
—— (Outre), à Sailly, 166 ; — F 300, 302 ; — P 64.
WASQUEHAL, 122, 151, 166, 177 ; — C 45 ; — F 13, 24, 30, 62, 71, 73, 85, 90, 93, 149, 196, 202, 204, 206 à 209, 212, 260, 263, 276, 285, 289, 292, 294, 296, 297, 331 à 350 ; — M 31, 32, 68, 81, 92, 94, 223 ; — P 53, 106, 107 ; — W 40, 42, 71 à 73, 161.
WASQUEHAL, à Fives, F 334.
—— à Flers, M 69.
—— à Mons en Pèvele, C 47 ; — F 334 ; — P 159, 183.
—— à Sainghin en Mélantois, M 174.
—— (petit), F 75, 81 à 83, 96, 211, 325, 331, 334 ; — W 84.
—— à Fives, M 68.
—— à Flers, F 332 ; — M 70, 94, 153, 223.
—— à Marcq, F 206, 348.
WASQUEHAL-LA-MARQUE, 41 ; — F 91, 93, 149, 274, 279, 282, 310, 334, 337 à 341, 344, 347, 348 ; — M 81, 82.
WASSEGNIES, F 144, 293.
—— à Roubaix, C 23 ; — F 134, 297, 298.
WASSENAER, F 266 ; — P 108.
WASTELINS (les), P 174.
—— à Esquermes, F 217, 218, 230 ; — M 25, 56, 85.
WASTINE (la), à Lomme, W 136, 138.
WASTINES (les), F 27, 31, 205, 207, 220 ; — M 40, 45, 169 ; — P 16 à 19, 21, 43, 47 à 49, 132, 148 ; — W 17, 22.
—— à Cappelle, M 100, 168 ; — P 21, 44 à 47.
—— à Leers, F 161.
—— à Linselles, C 47 ; — F 27, 64, 195 à 197, 239, 240.
—— à Lomme, W 138, 140.
—— à Thumeries, P 182.
WASTINETTE (la), à Quesnoy, F 229.
WASTINETTES (les), à Leers, F 161 ; — P 64.
WASTRE, W 196.
WATENES, F 164.
WATERSWAERT, à Avelin, M 46.
WATERVLIET, F 101, 109, 120, 124 ; — W 87, 126.
WATOU, C 82 ; — F 27, 31, 32, 131, 224, 235 ; — W 24, 148.
WATTEN, F 172, 174 ; — W 106.
WATTIER, à Avelin, F 30, 96 ; — M 45 ; — W 176.
—— à Ronchin, C 47 ; — M 173.
—— (le Flocq), à Ennevelin, P 116, 128, 129.

WATTIESSART, à Seclin, 7, 83; — C 44, 47, 125, 126; — M 194, 197, 198, 200 à 204; — P 8.

WATTIGNIES, 8, 32, 81, 87, 126, 255, 288; — C 35, 45 à 48, 103; — F 158, 209, 215; — M 62, 69, 83, 113, 124, 127, 128, 157, 186, 215 à 226; — P 4, 6; — W 32, 58, 183 à 185.

—— (mairie de), M 216, 219.

—— (petit), à Wattignies, M 220.

WATTINES (les), C 43; — F 29, 30; — P 158; — W 176.

—— à Linselles, F 132, 166.

WATTRE, W 59.

WATTRELET, F 179, 190.

WATTRELOS, 11, 19, 40, 50, 58, 68, 72, 103, 117, 118, 122, 132, 150, 151, 154, 156, 157, 167, 177, 178, 201, 273 à 275; — F 30, 96, 240, 251, 273, 284, 285, 297, 350 à 358; — M 44, 67, 95, 139; — P 34; — W 94, 143, 176.

—— (mairie de), 274, 275; — F 30, 96, 353; — M 67; — W 176.

WAUCOURT, C 30.

WAUDRIPONT, F 53 à 55; — P 122.

WAULT (le), à Esquermes, M 55, 152, 227.

WAUQUETIN, C 36.

WAUZELE, M 170.

WAVRANS, W 221.

WAVREMONT, F 300.

WAVRIN, 8, 11, 15, 104, 109, 120, 238, 256, 285 à 288; — C 73; — F 260; — M 94, 177, 225, 226; — W 19, 28, 29, 39, 43, 44, 69, 77, 78, 89, 90, 100, 103, 133, 134, 148, 183, 192, 198, 203, 209 à 223.

WAYEMBOURG, F 62, 82, 207, 208, 286, 297, 323, 348, 349; — M 26, 42, 106, 200, 221, 223; — W 84.

—— à Bas-Warneton, F 330, 331.

WAZEMMES, 146, 201, 212, 216; — C 47; — F 281; — M 56, 133, 147, 157, 176, 205, 206, 226 à 228; — P 11, 12, 102; — W 159.

WAZIÈRES (les), M 113; — W 6, 195, 216.

—— à Hellemmes, W 92, 94.

WAZIÈRES (les), à Wambrechies, F 24, 323; — M 27; — P 64; — W 133.

—— à Wavrin, W 214, 221, 222.

WAZIERS, C 86, 87; — F 57, 355, 359; — M 66, 158, 225; — W 96.

—— (les), M 54; — W 16.

—— (petit), à Wambrechies, F 325.

WERCHIN, 148, 268; — F 130, 263, 265, 266, 268, 269; — M 208, 221; — P 56 à 58, 103 à 106, 109; — W 27, 207.

WERIN, à Neuville, F 223.

WERLINGUE, P 22.

WERQUENESSE, C 83; — P 119.

WERQUIN, à Frelinghien et Houplines, C 47; — P 122; — W 88.

WERQUINS (les), à Deûlemont, C 46; — F 95.

WERVICQ, 24, 145; — F 26, 38, 42, 62, 70, 102, 164 à 166, 179, 180, 191, 194, 236, 311, 318, 319, 322, 330, 355, 358, à 361; — M 54, 66, 160; — P 100, 151.

—— (Mont de), F 361.

WEST-CAPELLE, F 125.

WEVELGHEM, M 15; — W 190.

WEZ, P 118, 120, 123, 183; — W 3.

—— (le), à Mouvaux, F 218, 221.

—— à Wattrelos, F 355.

WEZ-MAQUART, W 28, 112, 165, 171.

WIANEN, W 10.

WICRES, 15, 201; — M 186; — W 39, 40, 79, 101, 155, 156, 223.

WIÈGLE, P 105.

WIELSBEKE, F 102.

WIERS, P 107.

WIGNACOURT, P 14; — W 125.

WIGNARS, à Comines et Linselles, C 46; — F 65, 166, 197.

WILLEM, à Bourghelles, P 23, 31.

WILLEMAIN, à Mouchin, C 47; — P 165.

WILLEMEAU, 3.

WILLEMINE, à Bas-Warneton, F 327.

WILLEMS, 146 à 148, 155, 217, 289, 293, 294; — F 2, 6, 134, 204, 299 à 301, 362 à 372; — P 64, 143.

Willergies, M 68 ; — W 43.
Willersies, F 30, 31, 64, 96, 159.
Willerval, C 2, 3, 19, 21, 32 ; — F 22, 23, 139, 140, 152, 369 ; — M 127, 183 ; — W 78, 91, 97, 157, 158, 187, 188.
Willy, à Illies, C 47 ; — F 296 ; — W 122.
Winemont, à Wattrelos, F 355.
Winendale, 130.
Wingles, C 17 ; — F 262 ; — W 173.
Winhoutte, à Wattrelos, F 300, 355.
Wiscarderie (la), M 46.
Wismes, P 18.
Woerden, W 84.
Woestine (la), M 174, 175.
—— à Lomme, W 138.
Wois (le), à Bondues, F 18.
Woost, M 39.
Woustwinckele, F 109.
Wynhem, à Comines, F 42, 43, 70, 360.
Wynhem-Meulenwal, à Comines, F 63, 66.
Wyonval, P 138.
Wytschaete, F 330 ; — W 2, 24.

Y

Ynsdhove, 167 ; — F 134.
Ypres, 22, 119, 121, 130, 241, 248, 250 ; — C 77, 83 à 86, 91, 102 ; — F 8, 30, 31, 37, 41, 42, 46, 48, 53, 68, 69, 114, 115, 117, 118, 155, 156, 171 à 174, 315, 319, 323, 324, 326 à 329, 358 ; — M 15, 19, 39, 201, 225 ; — P 2, 17, 120, 170 ; — W 2, 24, 32, 38, 47, 71, 89, 92, 106, 116, 118, 119, 137, 157, 176, 185, 190, 197, 202.
Yser (l'), F 111.
Ysselstein, F 153.
Yvoy, C 118.

Z

Zabulon, à Baisieux, F 3, 6.
Zantvoorde, F 44.
Zélande, W 3.
Zelebeke, W 129.
Zippe (le), F 210.
—— à Lille, M 147.
—— (pairie de le), à Lille, M 147.
Zoestède, à Linselles, F 165.
Zoeter Stede, à Comines, F 42, 63, 66, 67.
Zonebecque, M 25.
Zuevelberg, P 48.
Zulphen, F 156, 174.
Zutphen, W 47.
Zwaervoet, à Comines, F 42, 67.
Zweveghem, M 19.
Zwinlande, C 101.
Zynglebanst, à Comines, F 67.

TABLE

DES

NOMS DE FAMILLES

TABLE

DES NOMS DE FAMILLES.

A

Abbeville (d'), F 151 ; — P 142 ; — W 5, 150.

Abbonnel, F 159, 162, 302 ; — P 174 ; — W 220.

Abe, M 65.

Ablaing (d'), M 166, 195, 198, 199 ; — P5, 112 ;— W 202.— Voir: *Dabelaing*.

Aclocquettes, F 77 ; — M 190.

Adin, P 156.

Adornes, M 62 ; — W 154.

Agache, M 67.

Aigremont (d'), 46, 65, 141 ; — C 86 ; — F 54, 138, 157, 178, 249 ;—M 88, 97, 176 ; — P 36, 45, 116 à 128, 130, 131, 178, 179, 183 ; — W 3.

Ailly (d'), F 13 ; — W 91, 125.

Aire (d'), C 95, 125 ; -- F 47, 48, 50, 52, 320 ; — M 149.

Aisne (d'), F 102.

Aix (d'), W 9.

Alarts, P 136.

A la Truye, F 164, 317 ; — M 54, 57, 95, 137, 142, 143, 209.

Alavaine, F 279.

Albert (d'), F 344 ; — W 73.

Albret (d'), C 123 ; — W 217.

Alegambe, C 3, 4 ; -- M 18, 39, 43, 47, 156, 157 ; — P 129, 168, 169 ; — W 27.

Alençon (d'), C 122 ; — W 193.

Alens (d'), P 93.

Alincourt (d'), M 184.

Allennes (d'), C 2, 125, 126 ; — M 197, 200, 202 ; — W 161.

Allery (d'), F 148.

Alloe, W 111.

Alost (d'), C 64, 66, 67.

Alsace (d'), F 128, 305.

Amman (d'), F 158, 354 ; — M 65.

Ancoisne (d'), M 18, 19 ; — W 59.

Andelot (d'), F 196.

Andrea, F 70 ; — W 189.

Angeville (d'), F 303 ; — M 16, 121, 171.

Anglée (de l'), C 96, 115 ; — M 54, 56, 57, 115, 133, 138, 154, 156, 199. 200.

Anglure (d'), F 266.

Aniche (d'), P 16.

Anjou (d'), C 113, 119, 120 ; — P 26 ; — W 5.

Annappes (d'), F 73, 86, 110, 334 ; — M 7 à 10, 177.

Anneux (d'), F 349.

Anstaing (d'), 65 ; — F 77, 98 ; — M 21, 22, 26, 33, 130, 185, 190 ; — W 194, 208.

Anthonéda, W 160, 162, 164.

Antoing (d'), C 29, 30 ; — F 8, 15, 16, 322, 359 ; — M 90, 91, 141, 228 ; — P 36, 41, 85, 89, 91, 101, 103, 136, 175 ; — W 5, 112.

Antreulle (d'), M 47 ; — P 4, 9, 182.

Anvers (d'), P 167.

Appleterre (d'), C 35 ; — F 215, 228 ; — M 83, 92, 93, 127, 184, 186, 217, 220 ; — W 32.

Aqua (de), C 61 ; — F 9, 244 ; — M 72, 74 ; — P 151. — Voïr : *Breucq* (du) ; *Liaue* (de).
Arazières, F 295.
Ardompret (d'), P 93, 124, 176.
Ardre (d'), P 77.
Aremberg (d'), F 178, 232, 267, 269, 310, 326, 343 ; — P 109 ; — W 10, 40, 72, 98, 99, 109.
Arende (de), W 160, 162, 164.
Arestel (d'), M 63, 84 ; — W 195.
Argenteau (d'), M 107, 211, 223.
Arleux (d'), W 215.
Armentières (d'), C 88 ; — W 2.
Aronio, F 19, 20, 25, 33, 195 ; — M 84, 196 ; — W 73.
Arpos, M 146.
Arras (d'), F 107 ; — M 151 ; — W 213.
Arschot (d'), F 67, 69, 310, 330.
Artevelde (d'), F 259, 292.
Artois (d'), C 95 ; — F 303 ; — W 198.
Artus dit d'Espaing, F 15, 19, 24, 214, 257, 318 ; — M 63, 105, 148 ; — W 28, 29, 44. — Voir : *Espaing* (d').
Assignies (d'), F 303 ; — M 16, 40, 54, 93 ; — P 10, 185, 186.
Athis (d'), M 130. — Voir : *Fremault*.
Atre (de l'), C 111.
Attiches (d'), C 127 ; — F 191 ; — M 135, 202 ; — P 2, 3, 5, 9 ; — W 43.
Aubeaux (des), F 16 ; — W 30, 207.
Aubencheul (d'), W 150.
Auberchicourt (d'), 134, 139 ; — C 29 ; — F 8, 74, 98, 136, 141, 322 ; — M 80, 81, 143, 144, 181 ; — P 138, 161 à 163, 165.
Aubermont (d'), C 127 ; — M 29.
Aubers (d'), W 29. — Voir : *Obert*.
Aubersart (d'), W 51.
Aubiel (del), F 167.
Aubry (d'), P 152.
Auby (d'), F 6 ; — P 22.
Auchy (d'), 48 ; — W 89.
Audefer, P 59.
Audenarde (d'), 134 ; — C 95 ; — F 12, 250, 252, 302, 305 ; — M 8, 121, 177, 195, 204 ; — P 15, 90, 94, 98, 99, 119, 122.
Audomez (d'), W 84.
Aulenghien (d'), M 97, 98.
Aulent, F 210 ; — M 84.
Auleuse, W 90.
Aumale (d'), F 50.
Au Patin, F 239 ; — P 48.
Aupy (d'), W 88.
Autherive (d'), F 116.
Authie (d'), M 36.
Auvaing (d'), P 46.
Auvillers (d'), M 146.
Auxi (d'), W 7, 8, 151, 152.
Avelghem (d'), P 87.
Avelin (d'), C 28 ; — F 73, 98 ; — M 21, 32, 33 ; — W 50.
Aveluis (d'), F 57.
Averhout (d'), F 31, 196 ; — W 17.
Avesnes (d'), 223 ; — F 4, 5 ; — M 87, 172 ; — P 75, 76, 79, 81, 86, 90, 115 à 118, 120, 132, 190.
Avrech (d'), W 150.
Avroult (d'), C 127. — Voir : *Helfaut* (d').
Azincourt (d'), C 124 ; — F 80.

B

Bacchem (de), P 152. — Voir : *Bacquechem* (de).
Bachie (de la), P 169.
Bachy (de), P 10.
Bacon, C 113.
Bacq (du), W 15, 56. — Voir : *Crocq* (du).
Bacquart, W 203.
Bacquehem (de), P 159. — Voir : *Bacchem* (de).
Bady, M 25 ; — P 144.
Baenst (de), F 237 ; — W 22, 154.
Baesbancq (van), M 52.
Baillet, C 20 ; — M 149, 174, 200 ; — P 48 ; — W 196.
Bailleul (de), 277 ; — C 2, 28, 29 ; — F 16, 47 à 49, 76, 136, 284, 286, 307 ; — M 18 à 20, 86, 198, 214 ; — P 91 ; — W 35, 46, 206.

Bailleulmont (de), W 121.
Baillier, P 38, 113.
Baisieux (de), 128.
Ballet, P 149; — W 182.
Balmont (de), C 82.
Bapaume (de), F 324; — M 86, 121, 173. — Voir : *Bailleul* (de) ; — *Boilleux* (de).
Bar (de), C 117, 120 ; — F 238 ; — W 4.
Barbançon (de), 268 ; — F 57, 126, 183, 306 ; — M 33, 34 ; — P 57, 58, 63, 105, 106, 186.
Barbieux (des), F 204; — P 148, 149, 169 ; — W 180.
Bardimont (de), P 195.
Barge (de la), F 216, 274 ; — M 50.
Barges (de), M 96.
Bargibant (de), F 5.
Bargues (de), M 51, 125, 220 ; — W 100.
Barre (de la), F 2, 3, 33, 223, 273, 292, 313, 317, 369, 370 ; — M 15, 24, 101, 128, 161, 217 ; — W 22, 137, 190, 205.
Barry (de), M 93 ; — P 15.
Bars (de), M 53.
Basecque (de la), F 32.
Bassecourt (de), P 62, 112.
Bassée (de la), C 108 ; — W 156.
Basserode (de), F 200.
Bassy (de), P 39, 41, 51, 52.
Bataille, F 164 ; — W 65, 168.
Bauchans, P 138.
Bauchingai (de), F 75 ; — M 9.
Baudemont (de), P 10.
Baudequin (de), C 35, 36 ; — F 23 ; — M 69, 94, 128, 184 ; — P 6, 194.
Baudin (de), W 76, 79.
Baudringhien (de), F 208, 330, 349 ; — M 42, 223 ; — W 84, 144.
Baume (de), W 30.
Baustel (de), P 48.
Bauvin (de), W 219.
Baux (des), C 119 ; — F 262 ; — W 5, 202.
Bava, M 49.
Bave, W 165.
Bavegnies (de), M 212.
Bavière (de), C 18, 118 ; — F 155, 174 ; — W 4, 9, 47, 98, 106, 163, 201.
Bayart, F 353 ; — M 129, 195, 204 ; — P 166, 180.
Bayloel (de), C 77.
Baynast (de), P 189.
Beaucamps (de), W 39, 131.
Beaufort (de), C 24 ; — F 23, 81 à 83, 140, 151, 208, 307, 331, 349, 363, 364 ; — M 134, 188, 221, 227 ; — P 16 ; — W 22, 101, 182.
Beaufremez (de), 256 ; — C 24, 28, 124 ; — F 16, 82, 83, 136, 197, 217, 299, 322, 331, 349 ; — M 28, 41, 44 à 46, 49, 97, 113, 115, 138, 186, 213, 223, 225 ; — P 11, 167 ; — W 30, 45, 70, 88, 100, 101, 122, 125, 152, 166, 170, 180, 199.
Beaulaincourt (de), W 90, 127, 175.
Beaumaisnil (de), C 124 ; — W 38.
Beaumarets (de), F 318 ; — P 166 ; — W 209.
Beaumont (de), F 139, 336.
Beaupré (de), F 80 ; — M 67.
Beaurepaire (de), F 276, 296, 298.
Beaurevoir (de), C 119 ; — F 45 : — W 5.
Beausart (de), W 100, 223.
Becken (Van der), W 94, 95, 164.
Bécourt (de), F 140 ; — W 186.
Becque (de le), F 55, 290 ; — M 133 ; — W 91.
Becquet, P 14.
Bécuwe, F 180 ; — W 194.
Bedfort (de), C 120 ; — W 5.
Beer (de), P 195.
Béghin, F 230 ; — M 140 : — P 33.
Béhage, F 229.
Bel, F 368.
Belleforière (de), M 134.
Belvalet (de), C 10 ; — M 173 ; — P 133.
Benoit, P 22.
Beraisse, F 129.
Berch (de), F. 303.

Bercus (de), C 24 ; — F 9, 19, 128, 197 ; — M 12, 134 ; — P 11, 162, 163.
Bereng (du), W 160.
Bérenger (de), F 163.
Berghe (de le), F 34 ; — M 184.
Bergues (de), C 62 ; — F 17, 21, 53, 57, 81, 137, 153, 340, 341 ; — M 41, 112, 225 ; — P 42 ; — W 40, 47, 71, 76, 153, 154, 170, 180, 189.
Berlaimont (de), F 149, 219, 306, 364 ; — P 27, 107, 108 ; — W 6, 8, 9, 39, 189, 217.
Berlain (de), W 56.
Berlettes (de), M 54, 57, 182 ; — P 5 ; — W 51, 74, 140, 215, 222.
Bernard, C 33, 39 ; — F 63, 142, 144, 191, 193, 207, 229, 354 ; — M 67, 93, 101, 106, 120, 124, 140, 154 ; — P 41, 42, 131, 167 ; — W 14, 133, 164.
Bernemicourt (de), C 33 ; — F 356 ; — M 134 ; — P 186 ; — W 204.
Bernier, P 159.
Bernieulles (de), W 150.
Bernisse, M 136, 202.
Béron (du), P 21, 44, 49, 172.
Bersée (de), M 40 ; — P 15, 16, 152.
Bertault (de), C 129 ; — M 201 ; — P 169 ; — Voir : *Hollande* (de).
Bertheau, M 210.
Berthier, C 34.
Bertrangle (de), F 318, 324 ; — M 103, 130, 185, 199 ; — W 16, 161.
Bessuejoutes, M 113.
Béthencourt (de), F 203 ; — M 191 ; — P 52 ; — W 30.
Béthune (de), 48, 51, 73, 212 ; — C 62, 64, 66, 80, 85, 92 à 94, 96, 103, 106, 108 ; — F 33, 49 à 51, 72, 85, 113, 339 ; — M 9 ; — P 85, 109 ; — W 3, 61, 62, 125, 185, 213, 214.
Bets ou Bette, F 20 à 22, 89, 90, 93, 187, 262 ; — M 18, 30, 94, 95, 102, 169 à 171, 183 ; — P 172 ; — W 141.
Beudart, W 167.
Beudin, M 44.
Beugin (de), F 208.
Beusfles (de), P 28.
Beuvrekes (de), W 196.
Beuvry (de), 98 ; — M 172.
Bevere (de), W 21.
Bevri (de), C 95 ; — P 26.
Beyens (de), F 180.
Beyere (de), W 177.
Biche (de la), F 62, 361 ; — M 184.
Bidault, F 92, 287.
Bidé de la Grandville, 293 ; — F 133, 134, 204, 312, 365, 372 ; — P 14, 137 ; — W 19.
Biez (du), 132, 140, 227 ; — C 30, 63 ; — F 249 ; — M 77 ; — P 11 ; — W 66.
Bihamel (de), F 179.
Bilbaut (de), W 94.
Billau (de), C 4 ; — W 202.
Billy (de), 148 ; — F 80.
Binast (de), C 31.
Bisperceval, M 123.
Bisschop (de), F 2, 3, 352 ; — W 94.
Blancardrie (de la), W 192.
Blancquart, W 223.
Blanquerue (de la), P 127.
Blauwart, C 126.
Blauwet, 99, 100 ; — F 110 ; — M 9 ; — P 91, 92.
Blécourt (de), M 225 ; — W 151, 152.
Blienket, C 15.
Blileven, C 4.
Blin (de), C 42 ; — W 121.
Bliquy (de), F 11.
Blois (de), C 92 ; — P 17.
Blomme, P 162.
Bloncque, F 346.
Blondel, C 10, 35 ; — F 61, 125, 186, 306, 322, 326, 327, 349 ; — M 55, 61, 68, 108, 134 ; — P 46, 133, 136, 144 ; — W 26, 28, 31, 63, 87, 90, 100, 178.
Boccart, P 7.
Bocquignie (de), F 299.
Boedin, M 152.
Boetline, F 118.
Boffermont (de), C 124.
Boilleux (de), F 324 ; — M 121. — Voir : *Bapaume* (de).

Bois (du), 28 ; — C 33, 124 ; — F 30, 84, 129, 133, 134, 161, 207, 298, 322, 323 ; — M 17, 18, 53, 84, 101, 120, 123 à 125, 138, 165, 186, 195 ; — P 80, 119, 148, 156 ;— W 13 à 15, 20, 26, 27, 34, 38, 50, 56, 64, 67, 91, 97, 152, 164, 165, 178, 203, 207, 223.

Bois de Fiennes (de), F 80, 194, 207, 303 ; — M 10, 218 ; — P 112 ; — W 43, 116, 221.

Bois de Hoves (du), C 10, 34, 35 ; — F 159, 162, 215, 302 ; — M 217 ; — P 2, 5 à 8, 20, 133, 182 ; — W 75, 133.

Bois de la Longuerie (du), M 195 ; — P 32.

Bois-Trélon (de), F 356.

Boissole, M 86. — Voir : *Liste*.

Boistel de Cardonnois, P 30.

Boncourt (de), P 111, 187, 189 ; — W 187.

Bonduel, F 327.

Bondues (de), 132, 140, 256 ; — C 66 ; — F 7 à 13, 28, 74, 75, 91, 108, 168, 245, 246, 249, 336 ; — M 9, 72 à 74, 77, 177 ; — P 151, 162 ; — W 50.

Bone, F 52.

Bonin, F 122.

Bonmarché (de), F 142 ; — P 13.

Bonnaire (de), W 205.

Bonnance (de), P 171.

Bonne, 19.

Bonnebroque, P 21, 22.

Bonnefonds, W 175.

Bonnescuelle (de), F 365 ; — P 144.

Bonnières (de), C 42 ; — F 30, 96, 159, 232, 236, 237, 323 ; — M 153, 154 ; — W 87, 120, 159.

Bos (du), C 32, 33 ; — F 171, 273, 274 ; — P 15, 22, 124, 126 ; — W 202.

Bosch (de), F 196.

Bosco (de), C 85, 87.

Bosquart, F 238.

Bosquiel (du), C 17, 21, 22, 39 ; — F 13, 14, 70, 128, 130 à 132, 142, 200, 209, 214, 229, 240, 272, 290, 298, 314, 315, 327 ; — M 26, 38, 39, 44, 49, 53, 66, 83, 92, 100, 121, 122, 126, 127, 130, 133, 135, 148, 151, 156, 173, 196, 220, 223 ; — P 47, 48, 129, 150, 173, 184 ; — W 27, 31, 32, 63, 64, 66, 75, 79, 88, 89, 110, 131, 177, 222.

Bosquillon, M 39.

Botelgiers, F 352.

Boubais (de), F 128 ; — M 134 ; — P 164.

Boubers (de), M 28 ; — P 142.

Boucart (de), M 84.

Bouchain (de), W 33.

Boucharderie (de la), W 43. — Voir : *Villain*.

Bouchaut (de), F 152 ; — W 188.

Bouchery, W 20.

Bouchet (du), W 23.

Bouchoote (de), F 360.

Boucli (de), C 81, 95.

Boudet, W 16, 193.

Boudette, M 90.

Boufflers (de), W 68.

Bouggenhout (de), F 122.

Bouillon (de), F 44, 244.

Boulers (de), 48.

Boules (de), F 231.

Boulogne (de), C 124 ; — M 101, 136, 186, 187 ; — P 131 ; — W 16, 26, 67, 150, 170, 186, 207.

Bourbon (de), 96 ; — C 18, 121 à 123 ; — F 61, 154, 270, 363 ; — W 36, 39, 98, 189.

Bourbourg (de), 28, 76 ; — F 12, 51, 304, 305 ; — M 9, 177 ; — W 199, 200.

Bourde (de le), F 273.

Bourgeois, F 161, 272 ; — M 140 ; — W 95, 116.

Bourghelles (de), 135 ; — C 76, 80 à 83 ; — F 135, 250 à 253 ; — M 78, 86 à 89, 138, 179, 201 ; — P 10, 23 à 28, 82, 83, 118 ; — W 177.

Bourgogne (de), 96, 259, 260 ;— C 117 à 119, 121 ; — F 30, 61, 97, 123, 125, 237, 263, 306 ; — W 4 à 6, 67, 71, 143, 155, 173, 187, 201, 202, 214.

Bourgois, F 275 ; — M 133.

Bourière, F 87.

Bourlivet, P 18.

Bourlon, C 41.

Bournel (de), C 41 ; — W 39, 131.

Bournonville (de), F 13, 20, 342 à 344 ; — W 31, 40, 71 à 73, 76, 125.

Bourre (de le), M 54.
Bours (de), F 194 ; — W 113.
Bousbecque (de), 298 ; — F 27, 28, 30, 31, 34, 108.
Bousies (de), P 178 ; — W 163.
Boussemart, F 142.
Boussies (de), W 77, 105.
Boussoit (du), M 76 ; — W 39.
Boutelins, F 23.
Boutillier, F 189, 199, 212 ; — M 193; — P 191.
Boutoy, M 105.
Boutry, M 65.
Bouverie (de la), C 33 ; — F 195, 239, 321 ; — M 161 ; — P 20, 182 ; — W 132, 133.
Bouvines (de), 28 ; — F 160 ; — M 133, 171 ; — W 110.
Boves (des), P 51.
Bovines, F 88 ; — M 169.
Brabant (de), W 202.
Bracle (de), M 115.
Bracque, M 131, 221 ; — P 6, 39 ; — W 160.
Braem, M 32.
Brancas (de), F 177, 178 ; — W 109.
Brancau, W 17.
Braquèle (de), W 154, 177.
Braquencourt (de), P 152.
Brauwère (de), F 69, 330.
Brèbiron (de), P 140.
Bretagne (de), W 5.
Breucq (du), 132, 140, 228 ; — C 61, 65, 66, 86, 120 ; — F 8, 10, 19, 72, 213, 244 à 246, 249, 252. 333, 334 ;— M 66, 72 à 79, 88, 96, 143, 144, 172, 178, 209 ; — P 119 ; — W 146, 164.
Brias (de), W 160, 221.
Bridoul, C 3 ; — F 64, 66, 216, 287 ; — M 145, 152, 199 ; — P 20, 49 ; — W 66, 168.
Briet,M 105.
Briffaut, M 182.
Briffœuil (de), C 30 ; — M 91.
Brigmaigne (de), F 223.
Brimeu (de), P 155, 179 ; — W 38, 134.
Brinette (de), M 71.
Briois, M 63, 104 ; — P 9.
Briquemez, P 192.
Brogniart (de), C 10 ; — P 133.
Broide (de), C 31, 32 ; — F 316, 317 ; — M 92 ; — W 68, 69, 158.
Bron (du), M 195.
Brouce, 141 ; — F 278.
Broye (de la), C 31, 33, 36, 125 ; — F 17, 19, 142, 144 ; — M 227 ; — P 12, 34, 132 ; — W 13, 143.
Bruay (de), F 359.
Brugandin (de), P 153.
Bruges (de), W 6.
Bruiant, F 190.
Bruielle, M 71.
Brune (de), M 115.
Bruneau, C 44 ; — F 197, 298; — M 86 ; — W 118.
Brunel, P 128.
Brunetel (de), W 88.
Brusle (du), F 281 ; — W 159.
Bruwe (de), F 327.
Bruxelles (de), F 97.
Buc (de), C 55 à 57.
Bucquet (du), P 13.
Bucquoy (de) W 91, 143.
Buillon (de), C 17.
Buire (de), F 69, 228.
Buirette, F 230 ; — W 128.
Buisine, W 43.
Buisnes (de). F 143, 275 ; — M 171.
Buisseret, F 199, 321 ; — P 8.
Buisset, W 39.
Buissi (de), P 155.
Buissière (de la), C 35 ; — M 69, 128, 218 ; — P 4.
Buissons (des), M 55, 124 ; — P 158 ; — W 56, 159, 164, 168.
Bulgist (de), F 196.
Bulot (de), P 33.
Bulteel, F 192 ; — P 40.
Buns (de), W 121.
Burcq (du), M 103, 108 ; — P 14, 172.
Burgmaistre, P 155.
Bury, P 33 ; — W 166.

Bus (du), 133 ; — F 75, 210, 215, 272, 280, 322, 324 ; — M 44, 91, 157 ; — P 111, 114, 130, 153 ; — W 109.
Busquiel (du), M 94.
Bussy (de), F 235, 297.

C

Cabelliau, P 149.
Cabis, P 48.
Calonne (de), F 7, 8, 74, 102 ; — M 37, 131, 132, 139 ; — P 10, 13, 38, 111, 189, 192 ;— W 222.
Cambe (de le), C 4, 34 ; — F 205, 206, 279 ; — M 18, 28, 29, 53, 93, 116, 156, 158, 160, 187 ; — P 131, 168 ; — W 26, 86, 110, 178, 207, 220. — Voir : *Ganthois*.
Cambier, F 271, 278, 300, 319 ; — M 84.
Cambry (de), F 188, 189, 308, 366, 372; — M 114, 225 ; — P 7, 34, 61, 194 ; — W 132, 133.
Campdavène (de), C 66, 80 ; — F 51. — Voir *Saint-Pol* (de).
Camphin (de), 65 ; — C 17 ; — F 205 ; — M 40 ; — P 36 ; — W 37, 38, 181.
Campo (del), W 114.
Camps, F 279.
Canal (de), M 124 ; — W 152, 164.
Canart, F 94, 310 ; — M 55, 64, 144 ; — W 57, 162, 176.
Candèle (de le), F 209, 215 ; — M 217; — W 32, 58, 59, 121, 155, 160.
Cans (de), P 121.
Cantaloup, M 136.
Canteleu (de), M 54, 70 ; — P 4 ; — W 119.
Capinghem (de), M 56 ; — W 45. — Voir : *Le Prévost*.
Capons, M 225.
Cappelle (de le), F 351 ; — M 36, 44.
Cappelle-Saint-Nicolas (de), 23.
Capple (de), M 28.
Capron, F 34 ; — M 227, 228.
Capy, W 166.
Carbon, W 91.
Cardevaque (de), M 166.
Cardon, C 33 ; — F 64, 187, 294 ; — M 20, 104, 130, 167, 188, 203 ; — P 173 ; — W 25, 73.
Carette, 238 ; — F 355 ; — M 159 ; — P 60.
Carieul (de), P 158.
Carles, W 48.
Carlier, F 312 ; — M 38, 41, 137, 159, 174, 223 ; — P 149.
Carlin (de), F 217 ; — W 128.
Carneux (de), F 19 ; — M 12.
Carnin (de), C 17, 18, 21, 37, 40 ; — F 6, 76, 194, 195 ; — M 11, 28, 125, 165, 199 ; — P 22, 147, 178 ; — W 130, 157, 195, 202.
Carnoux (de), C 24.
Carnoye (de la), C 37.
Caron, F 130 ; — M 102.
Carondelet (de), F 171, 234 ; — M 48, 114 ; — P 38, 54 ; — W 85, 87, 163.
Carpentier (de), F 27, 291 ; — M 166; — P 148 ; — W 119.
Carton, W 205.
Casenbroot (de), F 189.
Cassée (de la), W 53.
Castagne, P 95.
Castel, F 355 ; — M 27.
Castel (du), W 31. — Voir : *Lostigier*.
Castelain, C 34, 35, 42 ; — F 34, 94, 95, 180, 198, 209, 210, 215, 308 ; — M 31, 35, 45, 46, 83, 84, 92, 160, 184, 186, 217, 220 ; — P 6 ; — W 31, 32, 58, 166, 167, 194.
Casterbois, M 188.
Castiel (du), 141.
Catoire (de la), F 62.
Cauchie (de la), C 125, 127 ; — M 24, 25, 117, 186 ;— P 115, 189 ; — W 160, 162, 164.
Cauchielle, M 36.
Caucourt (de), W 215.
Caudron, P 153 ; — W 194.
Cauwet, F 272 ; — M 134, 146, 148 ; — W 138.
Cayeu (de), F 80.

Cazerie (de la), W 116.
Cazier (du), P 14.
Cellier (du), W 94.
Cessoye (de la), M 159 ; — P 4, 5, 9, 111, 132, 192, 193 ; — W 176.
Chables (de), W 120.
Chabot de rohan, F 267, 268 ; — P 109. — Voir : *Rohan* (de).
Chaffoureu (de), P 38.
Chalenton (de), M 119.
Chalon (de), M 99.
Chambge (du), C 43 ; — F 200, 365 ; — M 91, 104, 167, 168, 188, 189 ; — P 8, 143, 177, 189.
Chapelle (de la), F 132, 182, 183, 238, 352, 354 ; — M 28, 37, 42 ; — P 149, 161 ; — W 15, 25, 142, 158.
Charlet, W 16.
Charolais (de), W 216.
Chassey (de), F 171.
Chasteau (du), W 28.
Chastel (du), C 126, 127 ; — F 22, 133, 144, 157, 158, 160, 170, 171, 199, 218, 219, 230, 231, 234, 311 ; — M 45, 48, 56, 64, 85, 112, 120, 121, 166, 167, 218 ; — P 4, 9, 46, 53, 157, 163, 178, 182 ; — W 109, 128, 194, 206.
Chasteler (du) M 37 ; — P 18, 19, 168 ; — W 110.
Chateaubriand (de), W 7.
Chateauvilain (de), P 16, 43.
Chatillon (de), 95 ; — C 114 ; — F 23, 59, 140, 152, 305, 339, 351, 352 ; — M 181 ; — P 57, 104 ; — W 185, 188, 200, 201, 213.
Chatre Nançay (de la), F 156, 175 ; — W 47, 107.
Chaulle, W 166.
Chaulnes (de), F 12, 17, 18.
Chauny (de), F 337 ; — P 5.
Chaussée (de la), F 51.
Chauvirey (de), F 371.
Chesne (du), F 324 ; — M 91.
Chevron, W 56.
Chimay (de), 270 ; — F 36, 37, 64, 68, 102, 104, 132, 134, 150, 183, 232, 310, 326.
Chin (de), M 154.
Choisys (de), W 69, 158. — Voir *Robert*.
Chucquet, F 325 ; — M 11.
Chuffart, M 105 ; — P 129, 130.
Clabaut, C 102.
Claerhout (de), F 17, 81 ; — W 46, 47, 169.
Claret, W 180.
Clarisse, F 221.
Clary (de), M 225.
Clément de l'Hérault, M 218.
Clencquet, M 133 ; — P 160, 163.
Clenquemeure (de), M 52, 223 ; — W 56, 169.
Cleppele (de), M 40 ; — P 33.
Clercq (du), W 105.
Clerfayt (de), F 75.
Clermès (de), M 11, 133 ; — P 39 ; — W 68, 138, 151.
Clermont (de), C 105 ; — F 112, 212 ; — M 216 ; — W 3, 62, 185, 186.
Clèves (de), F 91, 150 ; — M 155 ; — W 93.
Cliquet, M 131.
Clocquier, W 88.
Clugny (de), F 171 ; — M 124 ; — P 4, 8, 9, 182 ; — W 34, 152.
Clyte (de la), 300 ; — F 36, 39, 58 à 60, 113, 120, 125 ; — P 146.
Cobenzl (de), W 175.
Cobrieux (de), C 28, 87 ; — P 59.
Cocquel, C 5 ; —M 131, 132.
Cocquerelle (de), W 175.
Cocquet, P 129 ; — W 170.
Coene, F 273.
Coenyeant, M 226.
Coget, P 148.
Coisne, F 329.
Colbeau, W 182.
Colins, F 21, 88, 89, 370 ; — M 94, 169, 170.
Collard, M 204.
Comines (de), 19, 20, 38, 100, 168, 269, 299 ; — F 10, 20, 39, 43 à 56, 58 à 61, 66, 68, 69, 72, 113, 167, 320, 326, 328, 364 ; — M 96, 191 ; — P 45, 122.

Coninck (de), F 274; — W 208.
Coquemplus (de), M 121,
Corbaut, M 103, 104, 130.
Corbie (de), F 352; — M 45, 167.
Cordes (de), F 53, 161; — M 184; — P 55; — W 83.
Cordonnier, F 2, 274, 343; — M 219; — P 22; — W 72.
Corenhuse (de), F 70, 129, 130, 133; — M 120, 136, 161, 211.
Cormorant, P 169.
Cornille, F 294.
Coronel, W 65.
Corte (de), M 114, 167.
Corteville (de), C 3; — F 31; — W 71.
Cosnac (de), W 11.
Costa, M 49, 55.
Cottereau, P 172; — W 82, 88.
Cottrel, F 214, 318, 319; — M 102; — P 31, 39, 49; — W 178.
Coucy (de), 263, 264; — C 97; — F 305, 307; — M 91, 152; — P 141.
Coudenhove (de), P 32, 115; — W 93.
Coulbeau, W 222.
Coupigny (de), F 130, 131, 240, 322, 323; — W 34, 45, 74.
Courcel, W 32.
Courcelles (de), C 22; — F 201; — M 29, 95, 199.
Courcol, M 185, 192.
Courouble (du), F 164, 220, 291, 311, 313; — M 90; — P 134.
Court (de le), C 126; — F 191; — M 122; — P 157.
Courteville (de), F 29, 131, 212, 239; — M 34; — P 40; — W 158.
Courtrai (de), 73; — C 38; — F 11, 26, 28, 109, 132, 315; — M 9, 177; — P 118.
Coutere (van der), F 120.
Coutereau (de), W 142.
Couvreur, F 277.
Coyart, W 167.
Craboen, F 118.
Crane (de), M 57.
Craon (de), F 150; — W 187.
Crauers, M 149.
Crécy (de), F 114.
Crény (de), P 44, 49.
Crépin, C 109.
Créquy (de), F 8; — M 156; — W 21, 93, 99, 150.
Crésecque (de), C 93.
Crespelaines (de), F 4; — P 37.
Creton (de), F 318; — M 217; — P 51, 152.
Cretons (des), F 211, 296, 297.
Crevant (de), F 156, 175, 176; — W 47, 107, 108.
Crèvecœur (de), W 38.
Crissembien, F 4.
Crochart ou Crohart, M 31.
Crocq (du), dit du Bacq, W 15.
Crocquiel, M 129.
Crohart ou Crochart, M 31.
Crohen (de), F 313.
Crohin, M 38, 187.
Croisilles (de), P 83; — W 47.
Croix (de), 19, 133, 256, 302; — C 2, 3, 39, 72; — F 3,8, 12, 14, 30, 35, 49, 62, 71 à 79, 82, 83, 90 à 93, 96, 142, 161, 180, 191, 196, 202, 205 à 209, 211, 217, 222, 236, 274, 276, 283, 286, 292, 296, 297, 302, 310, 313, 315 à 317, 320, 323, 325, 330, 331, 333, 334, 336, 345 à 350, 356; — M 26, 31, 35, 39, 42, 47, 51, 68, 70, 74, 84, 85, 93, 99, 100, 106, 124, 125, 127, 135, 136, 153, 160, 166, 168, 187 à 189, 191, 196, 200, 223; — P 8, 9, 52, 53, 163, 164, 178, 185; — W 28, 34, 42, 43, 75, 80 à 84, 87, 88, 94, 99, 100, 122, 130, 152, 159, 164, 178, 182, 195, 203, 204.
Croix (de la), C 127; — F 218, 230; — M 56, 115; — P 4, 156; — W 128, 177, 178.
Croquet (du), F 286; — M 20; — P 49.
Croquevillain, F 351; — M 44; — P 31, 39.
Crottel, P 32.

Croy (de), 270, 302 ; — C 41 ; — F 22, 32, 43, 61, 64, 69, 104, 126 à 128, 149, 150, 227, 228, 232, 260, 263, 307, 309, 310, 325, 326, 330, 364 ; — M 156 ; — P 32 ; — W 7, 10, 39, 40, 76, 93, 99, 131, 216 à 218.
Cruisse (van der), F 91, 355, 359 ; — M 54, 55, 66, 86 ; — W 23.
Cruninghem (de), W 105.
Cruque, F 180.
Cuignac (de), M 84.
Cuinchy (de), M 134, 227 ; — P 147 ; — W 100, 101.
Cuinghien (de), F 16, 70, 78, 99, 136, 141, 143, 144, 160, 186, 294 ; — M 24, 49, 66, 115, 127, 134, 213, 223 ; — W 30, 41, 45, 46, 70, 75, 76, 92, 93, 95, 100, 130, 177.
Cusange (de), W 10.
Cuvelier, F 180 ; — M 37 ; — P 115 ; — W 156.
Cuvillon, C 34 ; — F 66, 130, 215, 229, 232, 233, 235, 238, 280 ; — M 45, 52, 71, 85, 113, 130, 146, 148 ; — P 60, 139 ; — W 90, 137 à 139, 160.
Cysoing (de), 28, 33, 38, 100, 112, 138, 189, 212, 223, 224, 265, 266, 284 ; — C 57 ; — F 249, 358 ; — M 8, 90, 96, 97, 141, 207, 208 ; — P 33, 36, 42, 43, 62 à 111, 120, 132, 135, 136, 145, 170, 174 ; — W 131.

D

Dabelaing, M 49, 114, 115. — Voir : *Ablaing* (d').
Dadizelles (de), F 20.
Daire, M 68.
Dalle (van), P 131, 177.
Damiens, P 171.
Damman, F 222 ; — M 218.
Dampierre (de), 48, 76, 104, 130, 222, 262, 285 ; — C 95, 101, 107, 111 ; — F 86, 110, 111, 203, 252, 254 ; — M 8, 177 ; — P 86 ; — W 3, 62.
Dan (de), M 21, 33.
Danniaus, P 180.
Danning, P 162.
Danset, M 152.
Dare, C 40.
Dath, F 179, 190.
Dauvin, P 8.
Dave, W 58.
Davion, P 171.
Davre (de), F 162 ; — M 183 ; — W 141, 158.
Decourt, M 147.
Deffrennes, W 110.
Delattre, F 199.
Delcourt, M 121.
Delebarre, F 308.
Delebecque, 98.
Delecourt, 148.
Delefortrie, F 143.
Delerue, F 290.
Delescluse, F 308.
Delespaul, F 290, 312, 313 ; — M 53 ; — P 133. — Voir : *Lespaul* (de).
Deletour, C 100 ; — M 171.
Delettré, W 165.
Deleval, M 150.
Delfaut, F 22.
Deliot, C 21, 22, 35 ; — F 17, 23, 24, 200, 214, 215, 278, 281, 310 ; — M 26, 27, 47, 57, 62, 113, 115, 151, 158, 162, 163, 184 à 186, 200, 217, 220 ; — P 6, 9 ; — W 27, 32, 58, 63, 64, 89, 100, 121, 131, 142, 155, 195, 196, 223.
Dellies, F 329.
Delmoitié, F 187.
Dengremont, P 130.
Denis, C 22, 38 ; — F 236 ; — M 85, 122, 173, 199, 202 ; — P 134, 173 ; — W 17, 64.
Denise, M 101.
Dennetières, M 184 ; — P 194, 195. — Voir : *Ennetières* (d').
Dergnau (de), C 94 ; — M 150 ; — P 121.
Derivaux, W 192.
Dernin, M 173.
Desains, M 140.
Desbarbieux, M 85.
Desbrochers, F 158.

Desbuissons, F 194, 195, 197 ; — M 31, 40, 221.
Descamps, F 62, 186, 223 ; — M 85 ; — W 51, 160.
Descat, F 80, 338.
Deschooren, F 273.
Descours, F 319 ; — M 41 ; — P 48.
Desfontaines, F 6, 7, 94.
Deslobbes, F 313.
Desleux, 238.
Desmarescaux, F 6.
Desmettre, F 221.
Desmons, M 38.
Despatures, F 15, 310.
Desplanques, F 299 ; — M 47 ; — P 172.
Desprets, F 169, 328 ; — M 58, 148, 181 ; — P 22.
Desquennes, F 80 ; — P 162.
Desquiens, F 329.
Desre, M 53. — Voir : *Disque*.
Desreumaux, F 319.
Desreveaux, F 164, 190.
Desruyelle, W 20, 196.
Destailleurs, F 200 ; — M 219 ; — W 51.
Desteules, C 125.
Destieu, M 155.
Destombes, F 309.
Destros, F 65 ; — W 153.
Deswatines, M 146.
Deule (de le), 19, 99, 100 ; — F 110, 327, 329 ; — P 91 ; — W 23, 64, 79.
Deurnagele (de), W 87.
Diedeman, F 211 ; — W 73.
Diesbach (de), C 36 ; — M 69, 94, 184.
Diestre (de), P 93 à 96, 98, 100.
Dimenche, P 41, 180.
Dion (de), M 197, 198, 200, 203, 204 ; — W 204.
Disque, M 53. — Voir : *Desre*.
Divion (de), M 197.
Domessent, C 125 ; — M 52, 150 ; — W 13, 14, 58, 115, 144.
Dongelberge (de), F 371.
Donquerre, P 22.
Doresmieux, M 199.
Douai (de), 98, 216 ; — F 11, 65, 206, 252, 292, 336 à 338 ; — M 104, 177 ; — P 26, 117 ; — W 83, 186.
Douchet, M 163 ; — W 58.
Douve (de la), 100 ; — F 132, 162, 318 ; — M 70, 123, 133, 174, 182, 183, 191 ; — W 129, 141 à 143.
Douvrin (de), 256 ; — F 92, 316 ; — M 70, 71, 91, 127 ; — W 9, 39, 170.
Doyère (de la), F 142.
Draeck (de), P 195.
Dragon, F 17, 233, 273 ; — M 27, 52, 57, 133, 162, 200, 225 ; — P 144 ; — W 111, 196.
Drinckam (de), W 187, 188.
Dromont (de), M 220.
Drua (de), F 274.
Drumez (de), C 39 ; — F 30, 62, 75, 81, 96, 206, 207, 209, 211, 276, 296, 330 ; — M 68, 160, 196 ; — P 163 ; — W 34, 42.
Dubois, F 95 ; — M 156.
Dubosquiel, F 187.
Duchesne, F 318.
Dudeman, C 19.
Duhot, M 25, 27 ; — W 195.
Dujardin, C 42 ; — M 67.
Dumont, C 35 ; — W 166.
Dunebier, M 47.
Dupont, C 23 ; — W 14, 90.
Dupuich, F 186.
Dupuy, P 148.
Duras (de), F 194, 293 ; — W 115, 218.
Durcat, W 97.
Duremort (de), M 51 ; — W 162, 194.
Durer (du), P 137, 177.
Duretieste (de), M 19.
Durey, W 23.
Durfort (de), W 11, 115, 218.
Duthoit, F 179 ; — M 67.
Duvinage, W 115.
Duvivier, M 136.
Dycke (van), M 145.

E

Eechoute (van der), F 286 ; — M 99 ; — P 128, 173.
Eede (van den), P 179.
Egmont (d'), C 18 ; — F 153, 182, 342 ; — P 188 ; — W 8, 10 à 12, 19, 63, 72, 98, 115, 189, 202, 203, 218.
Eltz (d'), F 162.
Emmerin (d'), F 19, 21 ; — M 48 ; — W 194.
Encre (d'), C 114.
Enffans (des), F 5 ; — P 156, 157, 159.
Enghien (d'), C 114 ; — P 104, 187 ; — W 186.
Englos (d'), 227, 256 ; — C 78, 85 ; — F 9 ; — M 96, 123, 138, 203 ; — P 118 ; — W 31, 41, 49, 50, 150.
Ennetières (d'), 28, 132, 140 ; — F 249 ; — M 45, 77 ; — P 6, 137, 194, 195.
Épinoy (d'), C 79 ; — F 264, 269, 292 ; — M 201 ; — P 185.
Erps (d'), W 205, 208.
Erquinghem (d'), W 60, 92.
Errembaut, F 327.
Escaillet, P 55.
Escamaing (d'), F 3, 250 ; — M 212.
Escarlate, M 155, 225.
Escaufours (d'), W 39.
Escaussines (d'), P 20.
Eschelle (de l'), F 309 ; — W 205.
Esclaibes (d'), P 13, 38 ; — W 85.
Esbobecque (d'), F 222 ; — W 42, 44, 67, 135, 220.
Escoives (d'), W 37, 38.
Escoivres (d'), F 160.
Escornaix (d'), F 44, 337, 338, 359 ; — W 214.
Esnes (d'), C 114 ; — F 306 ; — P 20, 98, 101 à 103, 182 ; — W 60, 114.
Espagne (d'), C 29.
Espaing (d'), 100 ; — F 318 ; — M 63, 102, 117. — Voir : *Artus*.
Espierres (d'), F 114 à 118, 123, 168, 169, 199, 230, 329 ; — M 17, 181, 215 ; — W 85, 111, 129, 220.
Espinchelles (des), M 126.
Espine (de l'), F 330.
Espinekoque, F 368.
Espringalles (des), P 61, 193.
Esquanes (d'), P 6.
Esquelbecq (van), F 124 ; — W 21.
Esquenne (d'), W 187.
Esquermes (d'), C 85.
Estables (d'), F 351.
Estaimbourg (d'), C 29 ; — F 298 ; — P 161, 162, 164, 165 ; — W 121.
Estampes (d'), F 60 ; — P 143.
Esterpi (d'), P 59.
Esteules (d'), C 20.
Estombèque (d'), F 322.
Estoret (de l'), C 39.
Estourmel (d'), F 316, 318 ; — M 166, 215 ; — W 116.
Estouteville (d'), C 18, 44 ; — F 13, 60 ; — W 13, 36, 87, 98, 121, 155, 170, 180.
Estrayelles (d'), P 161.
Estrées (d'), F 334 ; — M 223 ; — P 45.
Estrepy (d'), M 154. — Voir : *Harchies (de)*.
Esvin (d'), F 167.
Ève (d'), W 195.
Everlinghem (d'), W 103.
Évregnies (d'), F 74.

F

Faber, 151.
Faches (de), M 126 ; — P 39, 138 ; — W 15.
Faignœulles (de), C 34 ; — P 187.
Faing (du), F 163.
Farvacques, F 141, 344.
Fasce, P 7 ; — W 23.
Fascegnies (de), M 7.
Fascon, M 39.
Fasse, C 20, 22 ; — F 321 ; — W 86, 110, 117.
Faucin, M 199.

Faulconnier, C 32 ; — F 316, 317, 352 ; — M 92 ; — W 143, 158, 208.
Fauvarque, F 275.
Favreules (de), F 294 ; — P 126.
Fay (du), F 305, 306.
Febvre de Lattre (le), W 195.
Febvrier, M 49.
Ferdinandus, M 185.
Fernande, M 215.
Février, P 61.
Fief (du), F 214, 303 ; — M 128, 218.
Fiefs (de), M 197 ; — P 153.
Fiennes (de), C 3, 117, 120, 124 ; — F 5, 60, 305, 320, 322 ; — M 23, 165, 166, 168, 181, 215 ; — P 53, 112, 143 ; — W 4, 38, 43, 56, 66, 82, 116, 200, 201, 214, 221.
Fierieton (de), C 111.
Fiervestit, P 31, 49.
Fiévet, 138 ; — M 25 ; — P 18, 163.
Fissel, M 122 ; — P 134.
Fives (de), M 52, 54, 57 ; — P 153.
Flameng, F 14, 198, 228, 287, 288, 358 ; — M 114, 139 ; — P 8 ; — W 99, 206.
Flament de Chauny, F 337.
Flanc, M 161.
Flandre (de), C 103, 104, 106, 111, 117; — F 62, 112, 194, 325, 369 ; — M 205, 221 ; — P 90, 152, 165 ; — W 3, 4, 18, 40, 42, 43, 56, 61, 62, 71, 97, 113, 115, 124, 147, 168 à 171, 182, 184, 200, 201, 213, 215.
Fléchin (de), C 41 ;— F 137 ; — W 113.
Flenque (de), W 118.
Flers (de), M 69.
Flie (de la), F 161 ; — M 117, 124, 211 ; — P 115, 116 ; — W 58, 127.
Flocques (de), W 19.
Flocquet, F 370 ; — W 52.
Flourens (de), F 98, 136, 141 ; — W 45.
Floyon (de), F 183.
Fluette (de la), M 102. — Voir : *Vluet* (Van).
Foix (de), F 213 ; — W 173.
Fontaine (de la), F 86, 87, 110 ; — M 9, 105 ; — P 28 ; — W 132, 143.
Fontaines (de), C 94 ; — M 23 ; — P 181 ; — W 21, 116, 191.
Fontenoit (de), F 202, 250.
Forest (de), F 16, 97, 98, 197 ; — M 146 ; — W 30.
Forest (du), F 143, 236 ; — M 104, 167 ; — P 151, 178 ; — W 56.
Forge (de la), M 199.
Formezelles (de), 27, 35 ; — C 61 ;— W 21, 29.
Fosse (de la), C 41 ; — F 84, 85, 282 ;— M 28, 222, 225 ; — W 170, 180, 194.
Fosseux (de), F 59, 67, 80, 361 ; — P 43.
Fossez (des), F 122, 137, 171, 178 ; — M 161 ; — W 137.
Foubert, W 114.
Foucquesolles (de), P 20, 182.
Fouilloy (de), W 124.
Foulon, M 131.
Four (du), P 180.
Fourlignies, M 136, 148 ; — W 51, 180.
Fourmanoir (de), P 34 ; — W 24, 223.
Fourmentin, C 5.
Fourmestraux (de), C 125 ; — F 2, 23, 24, 179, 194, 196, 209, 214, 233, 240, 271, 278, 321, 323, 349, 360, 361 ; — M 8, 27, 28, 31, 47 à 49, 55, 62, 86, 105, 106, 113, 114, 136, 158, 185, 192, 217 ; — P 112 à 114, 158 ; — W 16, 28, 31, 32, 64, 80, 90, 91, 195.
Fourmiélles (de), M 205.
Fournel (de), P 47.
Fournes (de), 48 ; — M 189 ; — W 70.
Fournier, F 274, 275, 372 ; — M 93.
Fraisnoit (de), F 250, 310.
France (de), C 117 ;— P 79 ; — W 191.
Francqueville (de), M 107, 132.
Franeau, M 36 ; — W 77.
Frans, P 30.
Fratrissart (de), W 15, 25,
Frayère (de), P 55.
Fréauville (de), W 124.
Frélin (de), M 102, 222, 225 ;— W 194.

Frémault, C 30 ; — F 14, 94, 198, 211, 223, 236, 287, 288 ; — M 70, 130, 133, 139, 152, 153, 160, 219 ; — P 138, 146 ; — W 19, 78, 177, 194, 206, 208, 219. — Voir : *Athis* (d').
Frémont (de), F 83.
Fresnes (de), F 164 ; — M 25.
Fresnoy (du), C 10 ; — F 144, 160, 299, 354 ; — M 19, 84, 93, 223 ; — P 34, 114 ; — W 143.
Fretin (de), C 29, 79, 125 ; — F 16, 87, 98, 141, 192, 193 ; — M 42, 96 à 98, 203 ; — P 93 ; — W 30, 147.
Froissies (de), F 194.
Fromé, F 298.
Fromelles (de), F 310.
Fruict, C 3 ; — F 4, 196 ; — M 17, 20 ; — P 20, 21, 47, 162, 182 ; — W 192.
Fry, F 198.
Furstemberghe (de), F 36, 68, 102, 104, 127, 132, 134, 156, 176, 232 ; — W 48, 108.

G

Gaillard (de), M 141 ; — P 51 ; — W 68.
Galles, P 162.
Galliot, M 223, 224.
Galois, P 130.
Gamans (de), M 138 ; — P 45 ;— W 50, 117, 121.
Gamechines (de), C 86 ; — F 48, 52, 55, 98, 320.
Gand (de), 102 ; — C 66 ; — F 16, 69, 80, 137, 138, 155 à 157, 163, 174 à 178, 200, 207, 227, 303 à 305, 356, 358 ; — M 16, 28 à 30, 89, 91, 120, 130, 145, 213, 214 ; — P 29 ;— W 48, 86, 106 à 109, 137, 167, 169, 174, 191, 193, 207.
Ganthois, C 4 ; — F 205 ; — M 93, 156, 158, 160, 187 ;— P 131, 168 ;— W 26, 110, 178, 220.— Voir : *Cambe* (de le).
Gardin (du), C 3, 40 ; — F 85 ; — M 199, 204 ; — P 11, 48, 132, 144, 168, 169 ; — W 100, 160, 161.
Garibaldo, P 166.
Garimez (de), M 63.
Garin, P 13.
Gasquière (de), F 293.
Gaucourt (de), W 19.
Gaucquier (du), F 275.
Gavarelle (de), M 64.
Gave (Van der) F 62.
Gaveleus (de), C 33.
Gavre (de), 40 ; — C 94, 106 ; — F 2, 3, 132, 163, 246, 306, 330 ; — P 91, 94, 146 ; — W 56, 91, 144, 166, 200, 214.
Genech (de), M 206 ; — P 135, 136.
Geneviers (de), C 10 ; — M 174 ; — P 133 ; — W 127.
Ghémart, W 59.
Gherbode (de), F 24, 239, 319 ; — M 63, 91, 174 ; — P 159, 162 ; — W 133, 182.
Ghesquière, F 62, 63, 201, 294 ; — M 40.
Ghiberchies (de), M 130 ; — W 15. — Voir : *Haudion* (de).
Ghiselin, F 27, 29, 30, 64, 96, 131, 196, 207, 234, 235, 239, 353 ; — M 45, 67, 68, 150, 160 ; — P 148 ; — W 43, 131, 176.
Ghistelles (de), C 30 ; — F 22, 80, 124, 140, 260 à 263, 325, 338 à 341, 347, 359, 369 ; — M 27, 33, 70, 81, 82, 127 ; — P 100, 105, 187 ; — W 6, 21 à 23, 99, 125, 187, 188.
Gilleman, F 61 ; — M 187 ; — P 7.
Gilles, F 313, 319 ; — M 38, 161.
Gillet, M 132.
Givenchy (de), W 170.
Glen (de), P 167.
Glines de Grimberghe (de), F 369 ;— P 176.
Glorieux, M 49.
Glymes (de), F 219.
Gobert, F 6, 65, 328, 329 ; — M 41.
Godefroot, F 236.
Godefroy, F 129, 224, 236 ; — M 191, 200 ; — P 55.
Godin, W 166, 167.

Godschal, F 346.
Goethals (de), F 44.
Gofroy dit Bourgeois, M 140.
Gohelle (de), W 58.
Gombault, F 351 ; — P 34, 39, 113.
Gomiecourt (de), M 89 ; — W 169.
Gommer, F 4, 20, 30, 62, 63, 65, 96, 196, 207, 216, 353 ; — M 45, 67, 121, 136, 150, 155, 182, 195, 225, 226 ; — P 46, 61, 153, 160 ; — W 42, 48, 131, 176, 178, 220.
Gondecourt (de), C 27, 28, 83, 87.
Gongnies (de), M 188.
Gorges (de), M 23.
Gosson, P 153.
Gotran dit Bourgeois, M 140.
Gottignies (de), P 30.
Goudeman, C 21 ; — F 312 à 314, 351 ; — M 52 ; — W 179.
Gousselaire, P 147.
Gouy (de), P 157.
Goy, P 21.
Goyée (de), W 63.
Gracht (Van der), 78 ; — C 19 ; — F 13, 171, 315 ; — M 25, 29, 99, 101, 103, 160, 161 ; — P 133.
Grailly (de), F 82, 83.
Grammont (de), F 344 ; — W 73.
Grand-Courdel, W 182.
Grandel, W 154, 202.
Grandin, C 126 ; — W 165.
Grandville (de la), W 90.—Voir : *Bidé.*
Grange (de la), F 70, 184, 317 ; — P 62 ; — W 23.
Grant, M 194.
Grantraing (de), P 128.
Grau, P 33.
Grault (de), P 184.
Grenet (de), F 24, 222, 312, 345 ; — M 63, 84, 170 ; — W 182.
Grenut, F 4, 308 ; — M 225 ; — P 61, 112.
Griboval (de), M 19, 30, 155 ; — W 93.
Grignart, P 150.
Grimaldi, F 156 ; — W 48.
Grimaupont (de), 238.
Grimberghe (de), F 304, 369.
Grisiau, P 120.
Groesbeeck (de), W 83.
Gros (de), F 88 ; — M 169.
Grospré (du), C 10, 34, 35 ; — M 184 ; — P 7, 133.
Gruel, P 158.
Gruson (de), P 129, 130, 138, 140, 142 ; — W 109.
Grusset dit Richardot, W 30, 31.
Gruutère (de), F 21, 89, 144 ; — M 94, 170 ; — P 12.
Gruuthuyse (de), F 118 ; — W 7, 8.
Gryspère (de), F 189.
Guéméné (de), F 270, 271 ; — P 111.
Guérins, F 328.
Guernonval (de), F 162 ; — W 22. — Voir : *Le Vasseur.*
Guidin, P 48.
Guignies (de), P 181 ; — W 152.
Guilie (de), M 223.
Guillebaut, C 125 ; — F 225, 226 ; — M 54, 145, 149 ; — W 134.
Guillebert, W 155.
Guilleman, F 322.
Guines (de), 130, 300 ; — C 73 ; — F 45, 51, 237, 305 ; — P 77, 80, 86 ; — W 120, 121, 172, 212.
Guiselins (de), M 124 ; — W 152.
Gulpen (de), P 53.

H

Habarcq (de), C 24, 126 ; — M 14, 195 ; — W 78.
Haccart, F 4, 5 ; — W 178.
Hachin, M 219, 228.
Hacquegnies (de), F 10, 11.
Haerts, M 224.
Haffrengues (d'), F 64 ; — M 117.
Hailly (d'), 238 ; — P 130 ; — W 74.
Hainaut (de), F 113, 305 ; — P 37, 40, 77, 78, 104.
Hainehout (de), P 31.
Hainuier, W 66.
Halle (del), C 38.
Hallennes (d'), F 3 ; — W 92.

Hallerie (de la), W 16.
Hallewyn (de), P 42.
Hallez de Valpipre, P 61, 112.
Halligart, C 36.
Halloix, W 84.
Halluin (d'), 48, 77, 78, 98, 197, 213 ; — C 30, 78 ; — F 9, 10, 13, 28, 29, 34, 38, 49, 60, 61, 76, 99 à 101, 103 à 126, 132 à 134, 168, 169, 173, 191, 205, 229, 232, 307, 310 à 312, 328, 338, 342, 352, 353, 364, 370 ; — M 28, 181, 182 ; — P 40, 52, 142, 143, 191 ; — W 21, 51, 85, 113, 129, 138, 141, 147, 178.
Hallut (de), F 250 ; — M 88.
Ham (du), F 234.
Hamaide (de la), F 207, 352, 363 ; — P 12, 14, 38, 39, 41, 52 à 54, 61, 62, 112, 114, 147, 177, 178, 186 ; — W 6, 96, 97, 128, 130.
Hamal (de), F 369 ; — W 180.
Hamelincourt (de), P 102.
Hames (de), F 13, 24, 168, 171, 172, 182, 190, 342.
Hanette, P 163, 164.
Hangouart, C 36 à 39 ; — F 24, 66, 129, 143, 180, 191 à 193, 220, 238, 273, 289, 290, 322, 325, 366, 372 ; — M 11, 20, 27, 35, 36, 38, 39, 48, 106, 159, 166, 194 à 197, 211, 219 ; — P 2, 4, 6, 9, 44, 112, 134, 138, 146, 168, 188, 193 ; — W 33 à 35, 105, 135, 139, 192, 206, 223.
Hanneron, W 57.
Hapiot, W 51.
Haquin, M 208.
Harchies (de), C 24, 126 ; — F 19, 200 ; — M 12, 14, 20, 29, 30, 32, 85, 89 à 91, 154, 155, 195 ; — W 93 à 95, 131.
Hargerie (de la), P 19.
Harlebeke (de), F 120.
Harnes (de), F 10 ; — M 96 ; — P 26, 97.
Hars (de), C 109.
Has (de), C 28 ; — M 42, 97, 130 ; — P 5.
Hattu, F 235.
Haubourdin (de), M 111.
Haudion (de), F 19, 94, 223 ; — M 97, 98, 130, 227 ; — P 12, 39, 49 ; — W 15.
Hautmez (du), W 153.
Hauvert, W 31.
Havebotte, C 17.
Haveskerque (de), F 73, 258, 259 ; — M 26, 57 ; — W 18, 21, 196, 206, 208.
Havet, M 184 ; — P 42.
Havines (de), M 7.
Havré (d'), F 183, 307.
Havrech (de), C 33 ; — F 142, 144, 214.
Haye (de la), 141, 256 ; — F 201, 235, 274, 277, 278 ; — M 53, 59, 60, 83, 92, 93, 100, 136, 137, 156, 158, 186 à 188, 191 ; — W 18, 56, 58, 100, 160, 162, 164, 191, 207.
Hayes (des), F 317.
Haynin (de), C 35, 125 ; — F 6, 7, 21, 32, 89, 185, 271, 278, 316 ; — M 62, 70, 71, 94, 119, 120, 127 à 129, 170, 194, 205, 218 ; — P 184, 185 ; — W 14, 58, 65, 68, 138, 151, 153, 154, 169, 220, 221.
Hazart, P 162.
Heddebault, M 187.
Hedden (van), W 129.
Heede (de le), F 34, 199, 292 ; — M 158, 226 ; — W 85.
Heetvelde (d'), P 189.
Heilly (de), P 115.
Helbaut, M 71.
Helbuterne (de), W 83, 110, 208.
Helfaut (d'), C 127. — Voir *Avroult* (d')
Helle (de), P 33.
Hellemmes (d'), M 116.
Hellin (de), C 125 ; — M 94, 173.
Hem (de), 256 ; — F 16, 76, 98, 134 à 136, 141, 143, 145, 160 ; — M 17, 66, 127, 144, 223 ; — P 5, 10, 11, 147 ; — W 30, 31, 75, 91.
Hemmelines (de), F 309.
Hemsrode (de), F 120.
Hénin (de), F 61, 66, 127, 128, 151, 183, 329, 334, 361 ; — M 62, 158, 198, 224 ; — P 177, 179 ; — W 221.

Henneron, C 40 ; — F 85.
Hennin (de), F 78, 159, 264, 278, 280, 300 ; — M 40, 41, 58, 103, 105, 107, 116, 225 ; — P 30, 133 ; — W 80, 95, 115, 116, 132, 164, 192, 196.
Hennuyer, M 152.
Hennyart, M 46.
Henriquez, W 47.
Hénu (d'), M 159.
Héraughieure (de), P 152.
Herbais (d'), M 37.
Herbamez (de), W 13, 87, 121, 138, 154, 155, 170, 178. — Voir : *Marquillies* (de).
Herbaumez (de), C 25, 34 ; — F 133 ; — M 102, 180.
Hérignies (de), C 35 ; — M 217 ; — P 6.
Hérimez (de), F 96, 278 ; — M 60, 61 ; — P 146.
Hérinnes (de), W 68, 134.
Herland, M 114.
Herlin, C 125; — F 130, 214, 285, 286, 350 ; — M 83, 130 ; — P 152 ; — W 82, 89, 115, 220, 221.
Hermand, P 168.
Hermecourt (de), 22 ; — P 170.
Herreng, F 2, 3 ; — M 40, 188.
Herrin (de), C 40, 41 ; — F 84, 85, 282 ; — P 162.
Herseaux (de), M 226.
Hersent (de), F 90, 205 ; — M 33, 34, 188 ; — W 158.
Hertain (de), M 134 ; — P 51.
Hervin, M 136.
Herzelles (de), F 16, 120, 136, 258, 259 ; — M 213, 214 ; — W 46.
Hespel, F 20, 30, 179, 190, 235, 289 ; — M 49, 58, 84, 196 ; — P 47 ; — W 74, 163, 182, 221.
Hesse (de), F 270.
Heuchin (de), M 99, 103.
Heudincourt (de), F 56.
Heulle (de), F 23, 279, 360.
Heurne (de), P 98.
Heursins (des), W 117.
Heutte (de le), W 84.
Heydendal (de), F 188.
Hiérenc, F 347.
Hingettes (de), F 13, 15, 16, 29, 131. 136, 168, 191, 234 ; — M 49, 98, 99, 103, 107, 127, 213, 223 ; — P 11 ; — W 30, 45, 70, 71, 88, 166.
Hinies (des), W 191.
Hinnisdal (d'), F 334.
Hochedez, W 100, 115.
Hocron (de), F 30 ; — M 155 ; — W 74, 78, 86, 131, 162, 182.
Hohenlohe (de), F 153 ; — W 189.
Hollain (de), F 351, 352.
Holland (de), C 115 ; — W 201.
Hollande (de), C 129 ; — M 201. — Voir : *Bertault* (de).
Hollebecque (de), F 239, 320, 334 ; — M 77.
Honglet, W 142.
Hoochtète, F 205.
Hornes (de), C 18 ; — F 22, 151, 306 ; — W 6, 9, 98, 99.
Hornu, F 4, 5 ; — W 70.
Hornuire (de l'), 132 ; — F 353.
Host, W 59.
Hot (du), F 23 ; — M 184, 225 ; — W 164.
Houart, M 122.
Houblon, F 290 ; — M 204.
Houchard, M 117.
Houchin (de), C 3 ; — M 112, 113, 120. 131, 201, 221 ; — P 6 ; — W 83, 193.
Houdain (de), F 47, 50, 51, 358.
Houget (de), P 132.
Houplines (de), F 313 ; — P 8 ; — W 34, 80, 105.
Houset, F 309.
Houssaye (de la), F 64.
Houthem (de), F 68.
Houttin, P 176.
Houwaert, P 60.
Houzeau, F 271, 278.
Hovardrie (de la), P 46.
Hovart, M 52.
Hove (van), M 124 ; — P 195.
Hoverlant, P 14.
Hovine, F 2 ; — M 219 ; — P 29.

Hoy Queslot (van), C 20 à 22 ; — F 321 ; — W 16, 17.
Hu (du), M 116.
Hubert, M 203.
Huet, W 166.
Hugonet, F 171. — Voir : *Saillant* (de).
Hulfe (van), F 238.
Humbercourt (d'), 191 ; — M 33 ; — W 134.
Humières (d'), F 176 ; — P 20 ; — W 108, 219.
Hun (de), W 193.
Hunghier, 133 ; — F 11, 73, 75.
Huret, C 5.
Huvet (de), M 107, 108 ; — P 142.
Huvino, M 41, 105, 132 ; — P 30.

I

Ideghem (de), M 39, 45.
Illies (d'), W 31, 119, 120. — Voir : *Marquillies* (de).
Imbert, 293 ; — C 44 ; — F 32, 33, 91, 186, 190, 194, 195, 197, 292 à 294, 300, 323, 326, 355 ; — M 55, 86, 121, 191, 227, 228 ; — P 54, 116 ; — W 57, 69, 94, 127, 144, 203, 207.
Inchy (d'), F 16 ; — W 30, 45, 70, 166.
Inghelbert, W 105, 110.
Ingiliard, F 196, 197, 210 ; — M 105, 149 ; — P 158 ; — W 90, 91, 151.
Inville (d'), P 13.
Irlande (d'), W 147.
Isaacq, M 39.
Isenghien (d'), F 138, 145, 146, 174 à 177, 184 ; — W 54, 106, 107.
Isœulx, F 96, 206.

J

Jacobs, C 2 ; — F 64, 85, 138, 209, 365 ; — M 23, 25, 30, 54, 56, 68 ; — P 43, 47, 128, 129, 143, 173, 174, 176 ; — W 41, 42, 48, 73, 142.
Jacquart, M 25.
Jacquerye, W 166.
Janssens, M 63 ; — P 175, 176.
Jardin (du), M 173, 197, 200, 202 ; — P 179.
Jauche ou Jausse, F 17, 137, 369 ; — M 34, 49, 214 ; — P 46 ; — W 46, 54, 75, 94, 105, 158.
Jennart, W 31.
Joigny (de), F 306 ; — W 206.
Jolaing, F 275.
Jolie, P 180.
Jonglet (de), F 295 ; — M 195.
Joris, P 172.
Jorres, F 274.
Joubert, W 116.
Jouvenel, M 63, 104 ; — P 20, 138 ; — W 208.
Joye (de), F 94, 230 ; — M 54, 222.
Juliers (de), C 114.

K

Kein (de), F 228 ; — W 49.
Kéres, P 130.
Kérouartz (de), M 113.
Kersens, M 149.
Keseler, M 184.
Kessel (de), C 35 ; — F 142 ; — M 69, 83, 90, 92, 93, 113, 127, 128, 184, 217, 218, 220, 224, 226 ; — P 4 ; — W 32.
Kéthulle (de la), F 19 ; — M 12.
Kevaucamp (de), 130. — Voir : *Quevaucamp* (de).
Kicque (de), M 222.
Kienrue (de), M 86.
Kimpe, F 65.
Knesselaere (de), F 109.

L

Labre (de), M 52.
Lacherie (de la), F 30, 354 ; — M 49, 67, 196 ; — P 34, 149 ; — W 143, 159, 176.
Lachier, M 47, 136 ; — P 131.

Laderrière (de), F 313, 371.

Ladron de Quevarra, P 168, 169.

La Fosse, F 297.

Lagache de Bourgies, 181, 304 ; — P 7.

Laignel, F 63, 64, 299 ; — M 130 ; — W 24.

Lalaing (de), 215 ; — F 97, 150, 174, 342 ; — M 34, 55, 197 ; — P 39, 123, 153, 163, 195 ; — W 9, 39, 40, 76, 78, 106, 217.

Lalive, F 364.

Laloe, 148.

Lamant alias Cannart, F 94 ; — W 162.

Lambelin, F 351 ; — M 135.

Lambersart (de), F 135 ; — M 96 ; — P 26, 79 ; — W 131.

Lambert, M 65, 105.

Lambres (de), C 72 ; — M 96.

Lameth, C 77.

Lamiot, C 42 ; — W 183.

Lampernesse (de), 42 ; — F 106, 108 ; — W 147.

Landas (de), 73, 203, 215 ; — C 29, 38, 61, 75, 98 ; — F 30, 62, 142, 144, 159, 203, 204, 207, 210, 211, 223, 224, 239, 276, 296, 297, 330, 333, 334, 352 ; — M 37, 65, 81, 96, 106, 119, 124, 125, 148, 154, 159, 173, 179 à 181, 188 ; — P 12, 34, 39, 41, 42, 45, 59, 60, 62, 70 à 77, 90, 100, 109, 111, 112, 114, 115, 121, 124, 125, 140, 141, 148, 149, 163, 170, 178, 179, 190, 192 à 195 ; — W 42, 57, 71, 94, 138, 165.

Langhemeerch (van), W 75.

Langlart, F 299 ; — P 49.

Langlée (de), 117, 132 ; — F 256, 294, 295, 300 ; — P 149 ; — W 176.

Lannais (de), P 165.

Lannoy (de), 256, 270, 271, 286, 293, 299, 301 ; — C 2, 3, 35, 40, 125 ; — F 3, 4, 17, 18, 22, 23, 74, 77, 84, 85, 96, 118, 126, 137, 139 à 141, 145, 147 à 153, 159 à 163, 179, 180, 184, 201, 210, 211, 218, 229, 233, 236, 240, 260, 281, 289, 293, 295, 297 à 299, 301 à 303, 306, 319, 322, 324, 348, 354, 356, 363, 369 ; — M 16, 28, 34, 40 à 42, 44, 45, 54, 55, 69, 84, 85, 91, 99, 100, 103, 105, 113, 121, 127, 128, 136, 145, 154, 156, 160, 171, 175, 184, 185, 187, 188, 190, 191, 210, 216 à 219, 222, 226 ; — P 18, 28, 31, 32, 47, 104, 113, 114, 136, 137, 159, 164, 165, 184, 185, 187 à 189 ; — W 7, 15, 25, 32, 38, 56, 69, 75, 79, 86, 92, 105, 114, 128, 132, 157, 163, 180, 181, 183 à 189, 191, 203, 216.

Lanstais (de), M 40, 149, 195 ; — P 162.

Lanthier, M 33.

Lanti de la Rovère, F 307.

Laoutre (de), F 346 ; — M 147 ; — W 140, 159.

Larchier, P 195.

Laruelle (de), W 16[illegible]

Laschier, C 42.

Lassus (de), F 357 1.

Lattre (de), F 180, 201, 237, 324 ; — M 30, 63, 84, 159, 223 ; — P 55, 60 ; — W 43, 135, 193, 195, 205, 208.

Laubel (de), P 127.

Launais (de), F 283 ; — P 39.

Lauraguais (de), F 138, 178 ; — W 109, 114.

Laurin, F 212 ; — W 87, 126, 158.

Lautens, F 327.

Lauthier, M 70.

La Vente, P 131.

Leauwe (de), W 121.

Le Bailly, 103 ; — M 173 ; — P 130.

Le Barbier, F 234.

Le Batteur, M 157.

Le Baudain de Mauville, F 302.

Le Bègue, M 90.

Le Bevere, F 190.

Le Blancq, C 24, 31, 35, 127 ; — F 90, 91, 188, 198, 201, 215, 217, 301, 326 ; — M 12, 14, 29, 55, 56, 89 à 91, 118, 119, 217 ; — P 3, 5 ; — W 66, 77, 88, 97, 125, 132, 133, 209.

Le Blont, W 155.

Lebon, W 175.

Leborgne, 100 ; — F 236, 318 ; — M 54. 65, 79 à 81, 143, 207 ; — W 44, 132, 137, 154.

Le Boucq, F 6, 229, 282 ; — M 28, 52, 90, 107, 108, 211 ; — P 61, 149 ; — W 133, 157, 206.
Le Boulengier, C 37 ; — F 217 ; — W 128.
Le Bourgeois, P 157 ; — W 24, 117.
Le Boutillier, P 153.
Le Brun, W 119.
Le Bruwère, F 119.
Le Bucq, P 159.
Le Cande, M 186.
Le Candèle, P 7 ; — W 75, 100.
Le Cappellier, M 36.
Le Cat, F 324 ; — M 173.
Lecherf, M 199.
Le Chevalier, M 54.
Le Clément, P 114.
Leclercq, F 234, 273, 275, 290, 325 ;— M 43, 114, 129, 211 ; — W 58, 59, 132, 219, 222.
Le Cocq, C 19, 39 ; — F 212, 286, 292 ; — M 20, 106, 148 ; — W 34.
Lecomte, 238 ; — F 140, 228, 343 ; — P 30 ; — W 72.
Le Courtraisien, F 315, 325 ;— M 124.
Le Couvreur, F 33.
Le Craissier, M 152.
Le Créancier, C 85.
Le Curesse, P 39, 41, 51, 52.
Ledru, F 202, 310, 338.
Leduc, 268 ; — P 106.
Leers, C 100.
Lefebure, F 351.
Lefebvre, F 2, 3, 7, 65, 70, 77, 95, 144, 160, 180, 189, 279, 324, 350, 352, 354 : — M 131, 146, 190 ; — W 28, 43, 100, 135.
Lefel, F 238 ; — M 40.
Le Flameng, P 105 ; — W 117.
Le Flon, M 222.
Le Fol, P 138.
Le Fort, W 66, 77.
Lefranc, W 110.
Le François, P 130, 138.
Le Gay, F 129, 236 ; — M 200 ; — P 55 ; — W 165.
Le Ghies, F 66 ; — M 120.
Le Gillon, F 205 ; — M 225 ; — P 113; — W 64, 92.
Le Grain, W 222.
Legrand, F 2 ; — M 106 ; — P 32 ; — W 79, 123, 131, 177.
Le Grenet, W 130.
Le Grou, F 63.
Le Guillebert, W 96, 169.
Le Henry, W 90, 175.
Le Hibert, P 153.
Le Hugier, F 164.
Le Huon, C 15.
Lejay, W 175.
Lejeune, F 324.
Le Josne, F 182, 352 ; — W 192.
Le Jovène, P 142.
Leleu, F 198.
Lelièvre, M 161.
Le Lombart, P 179.
Lelong, F 186, 187.
Le Loucheur, F 193.
Le Louchier, C 39 ; — F 169, 191, 199 ; — M 44 ; — P 39, 52.
Lem (de), F 171.
Le Machon, W 60. — Voir : *Erquinghem* (d').
Le Mahieu, F 299 ; — W 56.
Le Maire, F 34, 84, 272 ; — M 28, 30 ; — P 62, 169 ; — W 91.
Le Maistre, F 365, 372 ; — M 23 ; — P 143, 144 ; — W 73.
Le Martin, F 296, 297 ; — P 178 ; — W 37, 84.
Le Mayeur, F 327.
Le Mercier, C 22 ; — W 140.
Le Mès, C 109.
Lemesre, C 21 ; — M 70 ; — P 13, 131, 133 ; — W 114.
Le Mieuvre, C 24 ; — W 160.
Le Mil, F 12.
Le Monier, 151 ; — F 65.
Le Monnoyer, F 96, 207, 278, 323 ; — M 60 à 62, 224.
Le Motte, P 14.
Lempire, W 37.
Lende (Van der), F 239.

Le Nepveu, F 24, 94, 211, 230 ;— M 17, 39, 65, 70, 133, 147, 153, 181 ; — P 144 ; — W 85, 123, 131, 194, 204.
Lengaigne (de), P 38.
Le Noel, C 20.
Le Noire, M 45, 46.
Lens (de), 301 ; — C 66, 124 ; — F 80, 316 ; — M 34, 71, 131, 197 ; — P 18, 26, 189 ; — W 9, 26, 38, 56, 193.
Le Pé, M 52 ; — W 95.
Le Pelletier de Souzy, 149.
Le Père, 238.
Lepers, F 329.
Le Philippe, F 129.
Lepierre (de), W 122.
Le Pinel, P 42.
Le Pipre, F 65, 300 ; — M 41 ; — P 48 ; — W 19, 20.
Leplat, W 171.
Le Polon, M 52.
Lepoutre, F 240.
Le Poyvre, M 44.
Le Preud'homme, 302 ; — C 24, 39, 126 ; — F 19, 20, 129, 211, 222, 233, 276, 277, 312, 345, 346, 348 ; — M 10 à 15, 17, 20, 29, 31, 35, 36, 43, 45, 85, 89 à 91, 114, 115, 129, 130, 134, 159, 170, 171, 195, 202, 219 ; — P 42, 164, 193, 194 ; — W 33, 35, 38, 99, 130, 132, 138, 154, 190.
Le Prévost, C 126 ; — F 3, 66, 77, 160, 161, 184, 186, 278, 361 ; — M 11, 44, 62, 84, 115 à 117, 136, 190, 224, 225 ; — P 61, 115, 133, 166 ; — W 18, 23, 44, 45, 57, 70, 95, 103, 112, 113, 137, 166, 207, 209.
Le Prince, F 157, 158, 327 ; — M 218.
Le Prous, P 165.
Lerbier, F 6.
Le Regnier, M 38.
Le Rique, P 40.
Le Riquier, M 104.
Lerouge, M 202.
Le Roux, M 23, 67.
Le Roy, F 157, 221 ; — M 63, 104 ; — P 148 ; — W 28.
Lesaige, M 36, 44.
Le Sart, P 161.
Le Saulch, F 239 ; — W 219.
Le Sauvage, W 41, 67, 68, 134, 135, 138, 150, 181, 219.
Leschevin, F 55, 66 ; — W 58.
Leschielle (de), F 356.
Lescot, M 145.
Le Sec, W 60, 61.
Le Sel, W 95.
Le Sénéchal, C 33 ; — F 142, 144.
Le Sos de Bondues, 132 ; — F 10, 249 ; — M 77.
Lespagnol, F 93, 275, 291, 344, 345.
Lespaul (de), F 19, 164, 279, 289, 353; — M 100 ; — P 47, 180.
Lespierre (de), F 273 à 275, 290, 291, 294, 311 ; — M 65, 147, 191.
Lespillet, P 134.
Lesquevin, P 49.
Lesquin (de), M 125, 126.
Lestervicqz (de), W 15. — Voir : *Nast* (de).
Lestiboudois, F 211.
Lestienne, W 25.
Lestoret, F 286 ; — M 20, 106 ; — W 34.
Le Sur, P 162.
Le Thierrier, P 168.
Le Thiéry, F 132 ; — P 130.
Le Toillier, F 87, 94, 257.
Leurenghien (de), F 298, 315.
Leuridan, C 34 ; — F 221, 232, 275, 280 ; — M 39 ; — W 20, 28.
Le Vaillant, F 32, 33 ; — P 195.
Le Varlet, dit Haccart, F 4.
Le Vasseur, C 5 ; — F 23, 24, 162, 194, 221 ; — M 20, 27, 41, 91, 102 ;— P 159 ; — W 22, 23, 120, 127, 167.
Le Vau, M 47.
Le Viart, F 256, 257 ; — M 89, 91.
Le Villain, P 148.
Le Vingnier, M 93.
Le Vlieghe, P 178.
Le Walles, W 164.
Le Wast, W 181.
Le Wattier, M 173 ; — P 133.
Lezennes (de), F 130, 334 ; — M 140, 141, 161 ; — P 173, 178, 179 ;— W 25.

Le Zippe, M 147.
Lezy, W 79.
Lhernoult, F 275.
Liagre, W 109, 117.
Li Aubegeoise, C 108 ; — W 156.
Liaue (de), F 8, 244 à 246 ; — M 72, 73, 75 ; — W 121. — Voir : *Breucq* (du).
Libersart, P 131.
Libert, F 134, 141, 204, 290, 311, 313, 344, 364, 371 ; — M 82, 132, 225 ; — P 14, 137 ; — W 161.
Li Brures, F 190.
Lichtervelde (de), F 133, 191, 252, 345, 359 ; — P 40, 100 ; — W 78.
Liebart, P 34.
Liedekerke (de), F 2 à 4, 316, 330, 370 ; — M 15 ; — W 190.
Lierre (de), P 185.
Liescutiers, M 160.
Liez (de), P 123, 124, 152.
Ligne (de), F 61, 127, 140, 151, 213, 232, 264 à 269, 291, 334, 363, 364 ; — M 42, 56, 91 ; — P 18, 56 à 58, 63, 107, 108, 110 ; — W 39, 41, 68, 135, 156, 173, 188, 217.
Ligny (de), C 111, 119 ; — W 79, 120, 133, 134, 202.
Lille (de), C 56, 58, 60, 62, 63, 81, 84, 92, 93, 100 à 110 ; — F 80, 162, 301, 302 ; — P 82, 141, 142, 152, 166 ; — W 61, 62, 91, 143, 173.
Li Muisis, F 73, 114 à 116.
Lindes (de), F 83.
Liot (de), F 5 ; — P 156, 159.
Li Pors, W 56.
Liques (de), P 189.
Liste dit Boissole, M 86.
Litres (de), F 197.
Lo (de), F 351.
Lobel (de), F 18, 319 ; — M 66, 86, 185, 202 ; — P 7.
Locart, F 179, 190 ; — P 144 ; — W 207.
Locquenghien (de), F 320 ; — M 55 ; — W 82, 87, 159.
Locquiffier, F 275.
Loe (de), W 61.
Logenhaghen (de), F 187, 322 ; — W 130.
Loisier, F 327 ; — M 211 ; — W 58.
Lombart, P 157.
Lomme (de), 132, 140 ; — F 249 ; — M 77 ; — W 136, 141.
Longhelet, W 48.
Longhem, M 38.
Longin (de), M 70.
Long-Roi (de), M 152.
Longuépée, W 31.
Longueval (de), C 41, 97 ; — F 69, 207, 227, 228, 272, 282, 313, 317 ; — M 28, 161 ; — W 71, 78, 91, 170, 180.
Longwez (de), M 127.
Loos (de), C 84 ; — M 126, 153, 203, 220.
Loque, W 91.
Lorel (de), M 131, 201 ; — P 6.
Lorfebvre, F 275.
Lorgies (de), W 37. — Voir : *Le Martin*.
Lorme (de), C 20.
Lorraine (de), F 266, 268, 270 ; — P 109 ; — W 12.
Los (de), M 217, 224.
Lostigier, dit du Castel, W 31.
Louppines (de), F 95.
Louvain (de), C 29, 95.
Louvel ou Louvers, M 127, 218.
Louvignies (de), M 26 ; — P 150.
Loys de la Grange, P 62.
Lucas, M 40.
Luceau (de), F 252.
Luex, F 240.
Lugy (de), P 4.
Luna y Carcamo (de), W 22.
Luthier de Saint-Martin, M 227.
Luxembourg (de), 96, 130, 257, 259, 286, 300 ; — C 18, 44, 88, 108 à 122, 124 ; — F 79, 80, 222, 238, 239, 262, 263, 284 ; — M 48, 82, 112, 115, 133 ; — P 57, 77, 104, 106, 155, 166, 191 ; — W 3 à 8, 60, 62, 98, 120, 124, 125, 168, 173, 200 à 202.
Lynde (de), F 334.

Lys (de le), F 26 à 29, 34, 131, 234, 239, 283, 328 ; — W 62, 204. — Voir *Hingettes* (de), et *Pontenerie* (de la).

M

Machon, dit de le Saulch, F 144, 231 ; — M 103.
Macquellerie (de la), F 73.
Madre (de), M 41 ; — P 14, 61, 112, 137, 177.
Maer (van der), C 20.
Maertens, C 24 ; — M 84 ; — W 189.
Mahieu, F 351 ; — W 161.
Maignelers (de), W 70.
Maillart, M 156, 199.
Mailly (de), F 13, 69, 79, 80, 226 à 228, 230, 368 ; — M 183, 191 ; — W 80, 120, 141, 181.
Maingoval (de), F 22, 139, 148, 149, 151 ; — M 216, 217.
Mainrieu (de), W 170.
Mairie (del), F 353.
Maisniel (du), M 219.
Maisnil (du), 48, 68, 132, 256 ; — F 49, 98, 249 ; — M 22, 75, 77, 78, 176 à 178, 189 ; — P 45, 59, 100, 135, 175 ; — W 38, 59, 70, 74, 77, 112, 113, 146 à 150, 156, 212.
Malannoy (de), W 213.
Malbant (de), M 52.
Maldeghem (de), C 100 ; — F 122, 250 ; — M 55, 88 ; — P 195 ; — W 61, 216.
Malderé (de), M 37.
Male (de), 49, 95, 104 ; — C 114 ; — F 116 à 118, 121, 168, 358.
Malebranque, C 20 ; — F 95 ; — W 219.
Maleterre (de), M 122.
Mallefiance (de), W 31.
Mallet, 301 ; — F 77, 193 ; — M 22, 49, 54, 56, 57, 182, 190 ; — P 31, 33, 143, 184 ; — W 74 à 77, 92, 131, 140, 141, 162.
Malnuy, W 195.
Mamez (de), F 80 ; — M 17, 18, 120 ; — W 165.
Mancicidor (de), M 15 ; — W 190.
Mandres (de), F 72, 73.
Mangrin, 65.
Mannessier, M 161.
Mansfeld (de), F 342.
Marbais (de), 48 ; — F 253, 335 ; — M 66, 76 à 81, 119, 143, 144 ; — P 26.
Marchenelles (de), C 126 ; — F 144, 160, 161, 271, 279 ; — M 19, 30, 31, 47 ; — P 4, 114 ; — W 38.
Marck (de la), F 364 ; — W 217.
Marelins, F 68.
Mares (de), M 157.
Mareschal, M 120.
Maresco (de), W 213.
Maresquiel (de), M 176 ; — P 82, 132.
Marets (des), F 32.
Mariage, M 131.
Marissal, F 143, 321 ; — P 54, 55 ; — W 161, 162, 202.
Markant (de), W 26. — Voir *Saint Venant* (de).
Markries, F 73. — Voir : *Macquellerie* (de la).
Marle (de), 101 ; — M 178.
Marlière, F 205 ; — M 52, 61.
Marnix (de), F 96, 323.
Marquais (de), W 22.
Marquant, W 67, 178.
Marque (de la), M 7.
Marquillies (de), F 337 ; — W 13, 31, 87, 120, 153, 155.
Martel, M 82.
Martigny (de), F 199 ; — M 84 ; — W 193, 195, 208.
Martinage, M 52.
Martine, P 180.
Martinsart (de), F 98 ; — M 203 ; — W 50.
Masmines (de), F 145, 258, 340, 341 ; — W 108.
Masnuy (de), M 43 ; — W 142.
Massiet, F 210, 326 ; — M 217 ; — W 32, 131.

Mastaing (de), 100 ; — F 78, 137, 274, 294, 369 ; — M 214 ; — P 5, 126 ; — W 46, 54, 105, 158.
Masurel, M 85, 90, 105, 160 ; — W 110.
Masures (des), F 357. — Voir : *Mazures* (des).
Maubus (de), F 91, 220, 255 ; — P 3, 149.
Maugré (de), F 50.
Maulde (de), F 276 ; — M 155 ; — W 23, 93.
Maurisse, M 104.
Maurois, F 180 ; — M 25.
Mauvoisin, F 116 ; — P 40.
Mazin, F 370 à 372.
Mazures (des), F 356 ; — M 38, 45 ; — W 191. — Voir : *Masures* (des).
Méaussé (de), F 5.
Meere (van der), P 147, 149 ; — W 76, 130, 157.
Meersch (van der), F 118.
Mégalant (de), P 132.
Mégant dit du Hautmez, W 153.
Mélentois (de), W 159.
Mélindes (de), W 85.
Melun (de), 207, 277, 290 ; — C 29, 41, 42 ; — F 212, 213, 226, 263 à 269, 291, 343 ; — M 82, 128, 189, 209 ; — P 4, 29, 34, 43, 57, 58, 63, 104, 107 à 110, 184 ; — W 5, 72, 113, 120, 121, 143, 173 à 175, 200.
Meneu, M 56. — Voir : *Croix* (de la).
Mer (de le), W 109.
Merchin (de), M 132. — Voir : *Calonne* (de).
Meren (de), F 358.
Merline, P 148.
Mérode (de), F 15, 18, 89, 155, 163, 172 à 177, 191, 300 ; — M 42, 95, 183, 191, 198 ; — P 188 ; — W 47, 98, 99, 106 à 109, 114, 115, 117 à 119, 137, 141, 142.
Merséant, F 29, 191.
Merville (la), P 42.
Mesnil (du), M 133 ; — W 77.
Mesplan (de), W 31.
Messéant, W 175.
Messiaen, F 67.
Meterne (de), C 91 ; — F 68.
Metre (de), W 170.
Metteneye (de), F 226 ; — W 154.
Meuningxhove (de), W 57.
Meurchin (de), C 124, 125.
Meurisse, F 202 ; — M 152 ; — W 66.
Mez (du), 302 ; — F 72, 73, 76 à 78, 90, 160, 161, 302, 315 ; — M 22, 26, 57, 84, 127, 129, 135, 177, 189, 190, 197 ; — P 8, 134, 150 ; — W 28, 75, 122, 164, 194, 208.
Michelet, P 157.
Michelier, M 163.
Michon, W 166.
Middelbourg (de), F 177.
Mieulure, W 95.
Milhaut de Saint-Paul, P 167.
Millendonck (de), F 69, 227, 228.
Millesimo (de), W 10.
Millevoie (de), C 103.
Mingersfruyt (de), W 163.
Miraumont (de), P 26.
Miroul, M 137, 204 ; — W 109, 170, 194.
Moelembeke (de), F 120, 123.
Moere (de), F 340 ; — M 82.
Moerkerke (de), F 111, 196.
Moguet, W 175.
Mol (de), F 204 ; — M 63 ; — P 157 ; — W 40, 59, 68, 135, 155, 219.
Molé, P 164.
Molembais (de), F 8, 22, 74, 126, 139, 295, 369 ; — P 142 ; — W 186.
Mollenghien (de), W 127.
Mollet, M 209 ; — P 139.
Molnes (de), 33 ; — P 81.
Monaco (de), F 176 ; — W 108. — Voir : *Grimaldi*.
Moncheaux (de), C 34 ; — F 201, 280 ; — M 52 ; — P 114, 138, 156 ; — W 182, 183.
Monchy (de), F 13 ; — W 39, 131.
Monestain (de), F 369.
Monfort (de), F 255.
Monnart, P 177.
Monnier, F 93, 275.

Mons (de), M 162, 171 ; — W 169.
Monsures (de), F 226.
Mont (de), F 64.
Mont Saint Eloy (du), F 327.
Montaigne (de le), W 136.
Montaigne (de le), W 136.
Montaigu (de), C 66.
Montauban (de), 50.
Montenac (de), P 28.
Montgommery (de), P 104.
Montigny (de), F 97 ; — W 163, 187.
Montmirail (de), M 89 ; — P 90 ; — W 184, 213.
Montmonier (de), P 30 ; — W 139.
Montmorency (de), C 42 ; — F 16, 19, 126, 155, 172, 173, 175 à 177, 190, 191, 197, 215, 264, 307, 343, 359, 369 ; — M 12, 55, 168, 169 ; — P 16 à 18, 21, 43, 46 à 50, 107, 132, 142, 164, 166, 188 ; — W 6, 21, 40, 51, 72, 76, 105 à 109, 111, 113 à 115, 117, 118, 121, 137, 217.
Montmort (de), M 128.
Montreul (de), F 202 ; — P 56, 57.
Moorbeke (de), F 330. — Voir : *Morbecque* (de).
Moorslede (de), F 108, 222.
Morbecque (de), F 224. — Voir : *Moorbeke* (de).
Mordacque, M 160.
Moreau, M 37.
Morel, C 33 ; — F 194, 210, 321 ; — M 65, 68, 158, 203 ; — P 129, 133 ; — W 205.
Moreuil (de), F 80.
Morienne (de), M 84, 148 ; — W 43.
Morghais (de), C 40.
Mortagne (de), 76, 130, 135 ; — C 29, 97, 100, 102 ; — F 8, 74, 98, 116, 123, 168 à 170, 195, 199, 239, 250, 305, 306, 321, 329 ; — M 80, 177, 179 à 181 ; — P 20, 24, 25, 40, 81, 93, 95, 96, 98, 141, 142, 148, 149, 173 à 175, 178, 182 ; — W 2, 3, 49, 61, 85, 111, 129, 214, 220, 221.
Mortier (du), C 3, 94 ; — F 142, 346, 354 ; — M 30, 132, 171, 202 ; — P 3, 5, 9, 20, 33, 34, 149 ; — W 29, 63, 100, 143, 144, 156, 164, 170, 223.
Moscre (de), F 106, 107.
Mosniers, M 176.
Motte (de le), C 109 ; — F 295 ; — M 22, 26, 93, 101, 129, 135, 181, 197 ; — P 150, 153, 162 - W 113.
Motte (van der), F 223.
Mouchin (de), C 38 ; — P 118, 160.
Moucque des Mazures, F 356 ; — W 191.
Moulin (du), M 225 ; — P 15.
Mourcourt (de), P 41.
Mousnier, P 31.
Mouton, M 202.
Mowy (de), P 16.
Moy (de), P 106 ; — W 180.
Mude (de), F 44, 334.
Muette, F 70, 230, 322 ; — M 46, 161, 191, 228 ; — P 129, 173, 178, 180 ; — W 25, 101, 203, 222.
Muisie (de), P 192.
Mulart, F 12.
Mullet (de), C 36.
Mullier, M 210 ; — W 57, 177.
Mulliers (des), F 294 ; — W 56, 57, 115.
Muyssart, C 20, 124, 125, 127 ; — F 187, 212, 213, 282, 286, 288, 301, 357 ; — M 20, 52, 53, 107, 139, 157 ; — P 3, 5 ; — W 118.

N

Naerkerke (de), P 172.
Namur (de), 123 ; — F 113, 190, 283 ; — P 52, 77 ; — W 147.
Nantienne, F 277.
Nappin, F 8, 246 ; — M 72 ; — P 151.
Nassau (de), C 122 ; — F 153, 154, 266 à 268, 300, 304 ; — M 16 ; — P 108, 110, 144, 188 ; — W 93, 94, 189, 192.
Nast (de), W 15. — Voir : *Lestervicqz* (de).
Naves (de), P 122.
Navieur, P 33.
Nédonchel (de), M 44, 45, 134, 151 ; — P 146.

Néelle (de), C 105 ; — M 216 ; — W 3, 62, 185, 186. — Voir : *Clermont* (de).
Nesle (de), C 106, 107, 110 ; — W 97.
Neuckele, F 64.
Neufchatel (de), F 150.
Neuve-Église (de), M 87, 182, 191 ; — W 129.
Neuville (de), C 2, 3 ; — F 23, 140 ; — M 119 ; — W 133, 157.
Nevelle (de), F 133, 251, 358.
Nevers (de), F 113 ; — M 177.
Nicole, F 158.
Nielles (de), W 154.
Nieuvenhove (de), F 320 ; — M 159, 166 à 168.
Ninove (de), P 74.
Nivelles (de), F 12, 110.
Noailles (de), W 12.
Noé (de le), P 48.
Noircarmes (de), P 115.
Noiret, P 167.
Noiset, C 75.
Nollet, P 195.
Nomaing (de), P 46.
Noordschote (de), F 32.
Noot (Van der), C 4 ; — W 15.
Noppenay, M 166.
Norguet (de), P 14.
Norman, F 5.
Northout (de), C 41.
Nouvelles (de), M 119 ; — W 159, 163.
Novirelle (de), F 34.
Noyelles (de), C 20 ; — F 75, 79 à 81, 84, 85, 162, 198, 209, 222, 281, 301, 302, 341 ; — M 35, 92, 115, 117, 185, 187 ; — P 136, 150, 173, 188 ; — W 71, 79, 117, 219, 222.

O

Obeaux (des), M 127, 223 ; — W 88, 166. — Voir : *Hingettes* (de).
Oberch (de), W 29. — Voir : *Aubers* (de).
Obert, C 42 ; — F 65, 356 ; — M 166 à 168 ; — P 130, 138 ; — W 15, 29, 30, 103, 120, 133.
Ocoche (d'), C 2 ; — W 150.
Oignies (d'), C 2, 19 à 21, 32 ; — F 13, 14, 18, 19, 23, 79, 92, 133, 140, 141, 152, 155, 159, 162, 171, 172, 190, 195, 197, 223, 226, 232, 239, 240, 252, 293, 295, 302, 316, 321, 370 ; — M 12, 19, 23, 35, 36, 54, 57, 66, 99, 127, 168, 183 ; — P 5, 9, 20, 46, 137, 142, 143, 164, 165, 182, 184, 189 ; — W 39, 40, 51, 67, 76, 78, 79, 82, 91, 93, 96, 97, 106, 120, 134, 140, 142, 151, 154, 157, 158, 164, 196, 204, 205, 223.
Oisy (d'), C 92 ; — F 97.
Ollehain (d'), C 29 à 31, 33 ; — F 322 ; — M 156 ; — P 34 ; — W 21, 144.
Omberghes (d'), F 354.
Ondeville (d'), W 5.
Ondoir, M 64.
Orange (d'), F 153 à 155, 175 ; — P 188, 189 ; — W 189.
Orchies (d'), C 97 ; — M 148 ; — P 142.
Orgères (d'), F 366.
Orghet, F 369.
Orléans (d'), C 18, 118, 122 ; — F 34, 105, 128, 233, 270 ; — W 36, 98.
Ostende (d'), F 239, 252, 324 ; — M 222 ; — W 16, 67, 161, 162.
Ostrel (d'), C 41 ; — F 295 ; — M 160.
Ottinghem (d'), F 363.
Oudart, M 134 ; — W 26, 178.
Oudegherst (de), W 105.
Oudenhove (de), F 340.
Oudeville (d'), C 120.
Oursins (des), W 206.
Outre (d'), W 38.
Outrebecque (d'), F 201.
Overchies (d'), F 204.
Oye (d'), C 10 ; — P 133.

P

Padoulle, W 177.
Paeldinck, F 203.
Paiage (du), C 21. — Voir : *Péage* (du)

Palant (de), C 18 ; — W 36, 98.
Pally (de), M 29 ; — P 14.
Palme d'Espaing (de), P 12.
Pamart (de), F 32 ; — P 21.
Pamèle (de), W 88, 206.
Parent, C 20 à 22 ; — M 52, 53, 107, 185, 192 ; — P 113, 114 ; — W 16, 32, 126, 128, 140, 196.
Parissot (de), F 364.
Parmentier (de), F 221 ; — W 118.
Parole, F 121 à 123, 169, 328, 329 ; — M 181 ; — W 85, 129, 141.
Pasquier, P 48.
Passe, W 17.
Passe en Tarte, M 180.
Passet, P 38.
Passy (de), F 274.
Patin, F 20.
Paty (de), P 3, 5.
Péage (du), C 21, 22 ; — F 325 ; — W 58, 132.
Pélard, W 209.
Pellefour, W 177.
Penin (de), W 122.
Pennel, F 33, 142, 313, 317 ; — M 155.
Pennequin, M 38.
Percont, F 65, 352 ; — W 129.
Pérenchies (de), 132, 215 ; — C 108 ; — F 142, 249 ; — M 77 ; — W 156.
Pernes (de), C 21.
Péronne (de), F 80 ; — P 142, 175.
Persins (des), F 189.
Peruwez (de), F 8, 131 ; — M 79, 161.
Peteghem (de), 30 ; — P 74.
Petipas, C 34, 124, 125, 127 ; — F 14, 92, 95, 192, 198, 216, 232, 279 à 282, 284 à 289, 303, 330, 350, 357, 358 ; — M 17 à 20, 24, 114, 139, 140, 145, 168, 224 ; — P 8, 128, 150 ; — W 14, 24, 64, 65, 99, 158, 159, 206, 209.
Petit, F 215 ; — M 188, 210 ; — P 166, 167.
Petite Espierre (de la), F 352.
Petite Vacquerie (de la), P 152.
Petit Wasquehal (de), F 206, 336, 348.
Pétrieux (de), M 118.
Peut, F 319.
Phalecque (de la), M 67, 79 ; — P 34, 116.
Piat, F 290, 351, 353.
Picavet, F 180, 221, 286 ; — M 20 ; — W 137.
Picot Bassus, W 192.
Picquart, F 17.
Picquette (à), P 167.
Picquigny (de), F 47 ; — P 57, 97, 99.
Piennes (de), C 125.
Pierre (de la), C 31 ; — F 17 ; — W 79.
Pietra Santa (de), F 85.
Pignatelli, W 10 à 12, 19, 218.
Pilate, P 130.
Pire (du), M 174 ; — W 90, 175.
Planque (de le), M 42, 43, 173 ; — P 168, 169 ; — W 15, 22.
Planques (des), C 39 ; — F 193 ; — M 106 ; — P 193 ; — W 34.
Platharnois, P 133.
Plessis-Richelieu (du), W 12.
Plouich (du), 226 ; — C 81, 91, 92, 109 ; — W 32, 33.
Podenas (de), P 8.
Poelvoorde, F 120.
Poillon (de) C 36 ; — F 199 ; — M 226.
Poix (de), C 124 ; — F 80, 151 ; — M 99 ; — W 38, 56.
Polinchove (de), F 318 ; — P 189.
Pollaer (de), P 115.
Pollet, F 223, 224, 291, 361 ; — M 52 ; — W 139.
Poncheaux (des), F 346.
Ponchel (du), F 294 ; — W 39.
Pons de Rennepont (de), M 121.
Ponsart, W 114.
Pont (du), M 52, 145, 159, 162 ; — P 44.
Pontenerie (de la), 256 ; — F 26, 28, 29, 76, 131, 239, 255, 282, 283, 335 ; — M 189.
Pontrewart (de), M 30, 39, 40, 42, 43, 47, 64 ; — P 129, 168.
Pontrohart (de), C 93 ; — M 113, 177 ; — W 213.
Pontrouart (de), P 168.
Popuelle (de), F 193.
Porée, W 117.

Porte (de le), C 104, 129 ; — F 299, 301, 354 ; — M 42, 44, 215 ; — P 34, 52, 131, 173 à 175, 180 ; — W 92, 111, 220.
Postellerie (de la), W 53.
Pot de Rhodes, F 156, 176 ; — W 48, 108.
Potteau, F 3, 194, 219 ; — M 196 ; — W 24.
Pottes (de), F 116, 118, 170, 197, 283 ; — M 33, 135, 136, 155 ;— P 40, 131 ;— W 16.
Poucques (de), 256 ; — F 132, 360 ; — M 31 ; — W 3, 28, 45, 59, 62, 80, 105, 112 à 114.
Pouille, M 221 ; — W 69, 86, 109, 117, 128.
Pouillon, F 164.
Poulain, C 24 ; — M 11, 149, 195.
Poulle, C 3 ; — F 179, 194, 229, 349, 360, 361 ; — M 201 ;— P 20 ; — W 24.
Poullerie (de le), F 202.
Pourchel, F 368.
Poutrain, M 63, 228.
Praet (de), F 107, 109 ; — W 71.
Prandt (de), P 143, 184.
Prat (de), F 129.
Pratea (de), C 95 ; — M 172.
Préau (de), F 11, 13.
Prémesque (de), F 94, 349 ; — M 51, 125 ; — W 159, 161 à 163, 165, 193.
Pressy (de), C 39 ; — F 191 ; — W 33, 35.
Pret (du), F 90, 91, 129, 273, 291, 345, 348 ; — M 31, 44, 197 ; — P 114, 134, 152 ; — W 25, 37, 122, 181.
Preudhomme, F 6, 180, 192, 226 ; — M 71, 202 ; — W 181, 182.
Preures (de), F 59.
Prévost, F 2, 215, 341 ; — M 65, 121, 211 ; — P 133.
Preys (de), W 43.
Prez (des), F 14, 121, 229, 238, 317 ; — M 160 ; — P 48, 156 ; — W 59, 157, 161, 166, 169.
Prondre, F 177 ; — W 108.
Prone, F 183.
Proumerre, W 155.
Provin (de), 65.
Psalmiers (de), F 130.
Puich (du), F 23.

Q

Quarmont (de), F 372.
Quarré, P 176.
Quartes (de), F 116, 134, 161, 250, 365 ; — P 40, 160, 161.
Quesnes (des), P 48.
Quesnoy (du), F 225, 234, 273, 290, 305, 306, 325 ; — M 145 ; — P 15, 32, 115, 144, 172 ; — W 56, 57, 221.
Questroy, F 189.
Quevara (de), M 43, 47, 48 ; — P 168, 169.
Quevaucamp (de), F 76, 311 ; — M 70. — Voir : *Kevaucamp*.
Quiéret, P 131.
Quièse (de le), P 175.
Quieulenq (de), F 257, 283 ; — W 205.
Quiévrain (de), W 78.
Quinchy (de), P 26.
Quint, F 193.
Quiquempoix (de), F 251 ; — M 88, 89.
Quiret, W 215.

R

Rabodenghes (de), M 55, 149 ; — W 122.
Rache (de), P 121.
Rachie (de la), P 22.
Radinghem (de), W 167.
Raet, F 137 ; — M 119, 125.
Raimbaut, M 83.
Raineval (de), F 216, 217 ; — M 152 ; — W 123 à 126.
Rainghefliet (de), F 339.
Raisse (de), C 111 ; — F 195, 239, 321 ; — M 26, 119, 131, 154, 221 ; — P 19, 20, 181, 182 ; — W 18, 109, 142, 196, 206, 208.

Raives (de), P 26, 27. — Voir : *Rèves* (de).
Rambures (de), 197 ; — P 155.
Rame (de), P 12.
Ramery, M 40 ; — W 175.
Rancevillers, P 51.
Ranchicourt (de), F 341 ; — W 71.
Rasières (des), P 22.
Razoir (de), F 234 ; — M 114 ; — P 54 ; — W 84.
Rebreviette (de), F 91, 323 ; — W 169.
Recourt (de), F 16, 197 ; — M 24, 112, 228 ; — P 189 ; — W 45.
Regnault, M 222 ; — W 144.
Regnier, F 354 ; — M 18, 42, 53 ; — P 34 ; — W 67, 205.
Rekem (de), F 107.
Reloff, F 221.
Rely (de), C 24 ; — M 11, 85.
Renaix (de), F 53, 55.
Renard, P 53.
Rençon, M 176.
Renesse (de), W 105.
Reniel, F 298.
Renier, F 20, 94 ; — M 156.
Renty (de), C 3 ; — F 140, 183 ; — W 196.
Resteau, M 222, 225.
Retz (du), C 22 ; — F 34, 188, 273, 275, 290 ; — M 114, 129, 199 ; — W 20, 132, 171.
Reubin, F 205.
Reubs, M 182 ; — W 85, 129, 141.
Reumont, P 30.
Reus (de), C 115 ; — W 201.
Reux (de), F 183.
Rèves (de), F 253 ; — P 28. — Voir : *Raives* (de).
Reygervliet (de), F 339.
Reyghertsuliet (de), W 71.
Reyne (van de), W 133.
Rhodes (de), M 27, 80.
Riandrie (de la), W 73.
Ribemont (de), C 58.
Richardot, W 30, 31. — Voir : *Grusset*.
Richebé, P 38 ; — W 85.
Ricourt, F 312.
Riencour (de), W 51.
Rin (du), M 52.
Rivage (du), F 129 à 131 ; — M 102, 103.
Rivart, F 336.
Rivière (de la), F 312 ; — M 184, 199, 204 ; — P 6, 194 ; — W 122.
Rivière d'Arschot (de), F 89, 90, 93 ; — M 30, 95, 183, 184, 191 ; — W 129, 141, 142.
Robecque (de), P 150.
Robersart (de), W 69, 158.
Robert, C 32, 33 ; — F 238, 317 ; — M 92 ; — P 175 ; — W 69, 158.
Robette, M 128 ; — P 180 ; — W 57.
Robles (de), 299 ; — F 137, 303 ; — M 14 à 16, 89, 99, 105, 112 ; — W 30, 190.
Rochechouart (de la), F 264 ; — P 107.
Rochefoucauld (de la), F 177 ; — W 108.
Rockocx (de), P 189.
Rocquenghien (de), F 226, 292, 306.
Rocques (de), F 132, 191 à 193, 234 ; — M 24, 181, 223 ; — P 189 ; — W 162.
Rode (de), F 338, 339 ; — M 81, 143 ; — P 85.
Rodoan (de), W 128.
Rogiers, P 38, 189.
Rohan (de), F 267 à 271 ; — P 59, 109 à 111.
Rohart, M 116.
Roie (de), F 338.
Roisin (de), C 40 ; — F 19, 201 ; — M 12, 22, 120, 188, 197, 215 ; — P 28, 29, 74, 174 ; — W 94, 111, 163.
Roissole, F 336.
Rolland, P 177.
Rolleghem (de), F 110, 114.
Rollin (de), F 265 ; — W 39.
Romeyns, F 189.
Ronchin (de), C 95 ; — M 172.
Rondrie (de la), M 171. — Voir : *Buines* (de).
Roose, C 19.

Rosay (de), F 83.
Rosendal (de), M 130, 188.
Rosimbois (de), C 2, 20, 40 ; — F 170, 215 ; — M 133, 138, 139 ; — W 77 à 79, 89 à 91, 96, 97, 157, 158, 161, 163.
Roubaix (de), 97, 132 à 134, 139, 140, 181, 217, 256, 257, 298, 301, 303 ; — C 88, 120 ; — F 8, 10, 12, 75, 92, 139, 242 à 263, 281, 283, 293, 314, 333, 340, 341, 347 ; — M 9, 21, 27, 32, 54, 68, 72 à 74, 77, 78, 82, 88, 89, 94, 145, 177, 189, 191 ; — P 106, 151 ; — W 5, 116, 136, 148, 165, 166, 173, 216.
Rousseaux (des), F 313.
Roussel, F 95 ; — P 47, 167.
Roussereau (de), C 44.
Rouvroy (de), C 21 ; — F 365, 372 ; — M 84, 131, 188, 201, 221 ; — P 6, 18, 143, 164 ; — W 18, 19, 41, 42, 48, 73 à 75, 168, 178, 179, 182, 215.
Rouzé, F 205 ; — M 186 ; — P 162.
Roye (de), F 337 ; — W 185.
Royencourt (de), M 222.
Royère (de la), F 347.
Roze, M 140.
Rubempré (de), C 19 à 21 ; — M 34 ; — P 28, 136, 143 ; — W 39, 76, 78, 105, 150, 157, 166.
Rue (de le), C 20 ; — F 279, 290, 346 ; — M 158, 202.
Ruelle (de la), C 39 ; — F 191 ; — M 106 ; — W 43.
Ruesele, F 295.
Ruffaut, C 24 ; — F 34, 89, 197, 217 à 219, 222, 326 ; — M 14, 29, 55, 56, 85, 90, 102, 169 ; — W 77, 87, 125, 126, 128.
Ruielles (des), W 15, 16.
Rumes (de), F 6 ; — M 86 ; — P 83, 91.
Rupelli (de), F 295 ; — M 176.
Ruwel (de), P 9 ; — W 182.
Ruyelle (de le), F 213 ; — W 34.
Ruymont (de), P 5, 152 ; — W 161, 163.
Ruyte (de), F 198.
Rye (de), W 30.

S

Saigny (de), P 22.
Saillant (de), F 171. — Voir : *Hugonet*.
Sailly (de), F 62, 92, 159, 162, 302 ; — P 132, 176.
Sainghin (de), 101 ; — C 72, 88, 100 ; — F 98, 295 ; — M 8, 9, 175 à 179.
Sains (de), F 164.
Saint-Amour (de), P 167.
Saint-Aubin (de), F 70, 260, 367 à 369 ; — P 187.
Sainte-Aldegonde (de), C 2, 18, 30 ; — F 126, 134, 204, 292, 312, 320, 365 ; — M 15, 25, 34, 35, 85, 120, 149, 183 ; — P 14, 28, 29, 115, 136, 137, 179 ; — W 79, 82, 88, 90, 98, 99, 165, 181, 190.
Saint-Genois (de), C 32 ; — F 170 ; — P 4, 167 ; — W 208.
Saint-Hilaire (de), M 119.
Saint-Martin (de), C 44.
Saint-Omer (de), C 73, 82 ; — F 47, 124, 190, 197, 224, 292, 330 ; — P 18, 117, 188 ; — W 39, 76, 172.
Saint-Pierre (de), F 16 ; — W 30. — Voir : *Fretin* (de).
Saint-Pierre-Maisnil (de), F 13, 136 ; — M 98, 99, 103, 213 ; — W 45.
Saint-Pol (de), C 80, 118, 119 ; — M 91 ; — W 88.
Saint-Quentin (de), M 15.
Saint-Séverin (de), W 12.
Saint-Simon (de), P 18 ; — W 18, 19, 160.
Saint-Symphorien (de), C 32 ; — F 199. — Voir : *Robert*.
Saint-Thual (de), W 84.
Saintuye (de), M 89.
Saint-Venant (de), 257 ; — C 124, 127 ; — F 215, 231, 330, 349 ; — M 9, 10, 17, 90, 101, 131, 136, 160, 161, 221 ; — P 129, 131, 185 ; — W 18, 26, 27, 38, 44, 86, 132, 156, 160, 178, 184, 185, 207, 213.
Saiven, W 80.
Salembier, 22 ; — F 182, 294 ; — M 66, 147, 163.

Salle (de le), P 156.
Saluces (de), P 186.
Salvatiera (de), F 174 ; — W 107.
Sandelin, F 208 ; — W 84.
Santes (de), F 74.
Sapignies (de), F 325.
Sare (de), C 40.
Sarmiento, F 156.
Sarrazin, F 194 ; — W 16, 126, 127, 143.
Sart (du), M 86.
Saulch (de le), C 36 ; — F 144, 231 ; — M 103 ; — P 134 ; — W 56.
Sautoy (de), F 193.
Savary (de), F 214 ; — M 47 ; — P 15.
Saveuse (de), F 140, 368 ; — W 152, 169, 188.
Savoie (de), C 94, 121, 122 ; — F 270 ; — P 111 ; — W 149.
Scacq, W 92.
Scaghe (de), C 102, 103.
Scaillebert, M 124 ; — W 34, 152.
Scalbert, P 8.
Scapelinck, M 102 ; — P 63 ; — W 176.
Scaubeke (de), W 148. — Voir : *Escobecque* (d').
Schendelbeke (de), F 248.
Scherer de Scherbourg, F 352 ; — M 209, 215 ; — P 185.
Schetz, W 30.
Schone-Jans, F 122, 123.
Schoonberg (de), F 113.
Schueren (de), W 83.
Schynghem (van), F 67.
Scrick, P 129, 138.
Scrive, W 133.
Séclin, 101 ; — M 178 ; — W 171.
Segon, F 285, 286 ; — M 19, 20, 38, 139, 210 ; — P 138, 169 ; — W 64, 65, 100.
Selles (de), M 33.
Semitre, F 327, 329.
Sempy (de), C 30 ; — F 89 ; — M 169, 182.
Senelenghes (de), W 57.
Seneschal, W 28.
Sentmanat Icartena, M 121.
Sepmeries (de), P 159, 183.
Sequedin (de), F 70.
Serus, F 95.
Sion (de), C 34 ; — F 67 ; — M 131 ; — P 21.
Six, F 4, 5 ; — W 117.
Smerpont (de), C 10 ; — F 4 ; — W 177.
Smitter (de), W 127.
Snouck, C 4.
Snoy, M 36 ; — W 33.
Soldoyer, P 169.
Solre (de), C 5 ; — F 6, 228. 362.
Sombreffe (de), F 57.
Sombresse (de), F 150.
Sommerset (de), C 117.
Sonneville (de), F 372.
Sorel (de), M 221 ; — W 96.
Sorys, F 291.
Souastre (de), F 30.
Soubise (de), F 145, 270 ; — P 110, 185.
Sourdeau, P 7, 162, 165.
Soutelart, F 158.
Souy (de), W 156.
Soyecourt (de), P 20, 182 ; — W 142.
Spaing (de), F 225. — Voir : *Espaing* (d').
Spiking, W 157.
Srickers, P 149.
Stapeles (de), 131, 132.
Stappaert, M 53, 100, 224 ; — P 47, 133 ; — W 63.
Stappens, F 192.
Stavèle (de), C 18 ; — F 16, 136 ; — P 18 ; — W 36, 46, 98, 105.
Steelandt dit le Bevere, F 109, 190, 330 ; — W 71.
Steenberghe (de), M 120 ; — W 165.
Steene (van den), F 319.
Steenhuyse (de), F 66, 82, 83, 209, 359, 360 ; — P 25 ; — W 31.
Sterck, W 47,
Stravèle (de), M 228.
Sucquet, C 21 ; — F 19 ; — W 80.
Surmont (de), F 90, 195, 293 à 295, 313 ; — M 95 ; — P 32, 113.

T

Taccoen, F 67, 327.
Tacon, W 122, 129.
Tacquet, M 40.
Tahon, M 68.
Tallemande (de), M 17, 28, 65, 147 ; — W 57.
Tame, M 197.
Tannay (de), M 52, 162.
Tannerie (de la), F 78, 79, 274, 294, 315, 357 ; — M 127, 190 ; — W 78, 164.
Tassche, M 167.
Tauvé, P 152, 153.
Taverne, M 29 ; — P 32.
Taviel, F 204, 364, 371 ; — M 55 ; — P 13.
Templemars (de), C 97 ; — M 138, 206, 207 ; — W 176.
Tenquette (de), F 232, 238.
Tenremonde (de), C 31 ; — F 19, 51, 89, 94, 128, 187, 207, 211, 216, 230, 272, 276, 296, 297, 325, 358 ; — M 30, 64, 119, 128, 133 à 135, 151, 155, 222, 225, 227, 228 ; — P 11 à 13, 15, 53, 146, 147, 164, 174 ; — W 16, 58, 63, 100, 101, 110, 111, 130, 160 à 162, 176, 194, 195, 208, 220.
Terrette, F 351.
Tesson, F 22, 195, 210 ; — M 84 ; — P 139 ; — M 73, 169, 191.
Théry, M 43, 129 ; — P 157 ; — W 219.
Thévelin, F 62 ; — P 130.
Thiant (de), F 237 ; — M 103.
Thieffries (de), F 143, 214, 229, 344 ; — M 50, 83, 92, 123, 130, 160 ; — P 40, 111 ; — W 89, 167.
Thienbronne, C 41. — Voir : *Bournel.*
Thiennes (de), C 113 ; — F 30, 31, 64, 96, 159, 195, 370 ; — M 68, 99, 112, 128, 135, 154 ; — P 4 ; — W 43, 75, 83.
Thieulaine (de), C 10, 125 ; — F 70, 216, 286, 323, 330, 348 ; — M 42, 44, 54, 57, 62, 63, 126, 136, 149, 153 à 155, 158, 161, 186, 200, 203, 215, 223 ; — P 128, 133, 144, 173 ; — W 51, 140, 160, 164, 180.
Thines (de), C 72 ; — M 96.
Thirepreit (de), F 144.
Thoict (du), C 126.
Thoroth (de), M 91.
Thouars (de), C 24 ; — F 19, 188 ; — M 12 ; — W 131 à 133.
Thumesnil (de), F 21, 76, 87 ; — M 64, 98 ; — W 194.
Tiberghien, W 165.
Tiesson, W 161.
Tievelin, F 229.
Tili (de), M 33.
Tillet, F 313.
Tirel, W 117.
Tollenare (de), F 239.
Tolvare, W 113.
Tombequines (des), F 354.
Tonery (de), W 100.
Tonnelaire (de), M 23 ; — P 167.
Torcy (de), W 4.
Tordreau de Crupilly, P 61, 112.
Torres (de), W 27, 178, 207.
Tour (de la), 132, 140 ; — F 9, 249 ; — M 77, 174 ; — W 136, 148.
Tour d'Auvergne (de la), F 270.
Tour Saint-Quentin (de la), F 212.
Tourcoing (de), F 234, 304.
Tourmignies (de), 141 ; — M 47 ; — P 127, 128, 172, 183 à 186.
Tournai (de), C 60 ; — F 212.
Tournemine, M 82, 132.
Tournon (de), W 30.
Tourotte (van), P 8.
Touroult (de), F 358.
Touteville (de), W 7.
Tramecourt (de), F 194 ; — M 17, 221 ; — P 114, 185 ; — W 27, 179, 207.
Tramerie (de la), F 70 ; — M 108, 154 ; — P 167 ; — W 204, 205.
Transilvain, M 183, 191 ; — W 141.
Trazegnies (de), F 263 ; — P 58.
Trehout (de), F 272 ; — P 153.
Tremouille (de la), 300 ; — C 124 ; — F 154 ; — M 112, 115 ; — W 38, 189.

Tressin (de), 215 ; — F 250 ; — M 211, 212.
Trezel, M 104.
Triaille, F 6.
Triel, C 5.
Trips (de), F 303.
Tristran, W 60, 194. — Voir : *Le Sec.*
Troliet, F 98.
Trompes (des), F 367, 370 à 372.
Tronc (du), M 52.
Tronzon, F 35, 63, 66.
Trouillière (de la), 208 ; — M 118. à 120, 125.
Troyes (de), F 159, 302 ; — W 220.
T' Serclaes (de), M 205.
Turenne (de), F 21.
Turpin, C 43 ; — M 91, 104 ; — W 161.
Turri (de), 132, 140 ; — F 9, 249 ; — M 77, 174 ; — W 136, 148.

U

Utenhove, M 147.
Uuten-Ham, M 155 ; — W 93.
Uytkerke (de), F 121, 122 ; — W 180.

V

Vacquerie (de la), M 52, 133, 146, 197 ; — P 153, 164 ; — W 19, 57, 122, 176.
Vaille (de), P 164.
Val (de le), F 149, 207, 223 ; — M 162 ; — W 86, 162.
Valin, W 89.
Vallée (de le), M 55 ; — W 159.
Valois (de), C 123 ; — F 117, 292.
Valy (de), P 51.
Vanackère, F 91 ; — M 105.
Vandal, M 55.
Vandamme, F 179.
Vandenbrouck, F 235.
Vanderbancq, P 149.
Vanderhaer, M 69, 83.
Vandersompte, F 292.
Vandresse (de), C 41.
Vankieleem, M 19.
Vankiesson, F 204.
Vanlaer, M 25.
Varennes (de), F 137 ; — M 38, 120, 124 ; — P 115 ; — W 14, 20, 58, 64, 65, 125, 152, 165.
Varick (de), C 18, 19 ; — F 212 ; — P 28 ; — W 98, 221.
Vassenaere (de), F 226.
Vaudripont (de), M 47.
Vaulx (de), F 2, 308 ; — M 47, 134.
Velaines (de), P 41, 114.
Velandier (de), W 41.
Vendegies (de), P 16.
Vendeville (de), F 34 ; — M 86, 131, 135, 162, 215 ; — P 112, 131, 168 ; — W 23, 111, 195, 196.
Vendome (de), C 44 ; — W 98.
Verdière, F 21, 87 à 89, 217, 282 ; — M 52, 53, 85, 94, 107, 126, 147, 169 à 171, 223 ; — P 130, 133, 172 ; — W 83, 194.
Verdure, F 182.
Vergelles (de), F 2, 3, 63 ; — W 127.
Vergy (de), F 264 ; — P 107.
Verley, F 205.
Verlinghem (de), F 73 ; — M 224 ; — W 197 à 199.
Vermieux (de), P 159.
Verquigneul (de), F 257 ; — M 89 ; — W 196, 206.
Vertain (de), 141 ; — F 278 ; — P 173, 175.
Vertbois (du), W 89.
Viane, C 87 ; — F 235.
Vichte (de la), F 44, 106, 192, 215, 273, 366 ; — M 25, 27, 35, 147, 165 ; — P 6, 134, 184 ; — W 25, 33, 111, 139, 196.
Vicq (de), F 233 ; — M 29, 113 ; — W 32, 51.
Videbien (de), M 128.
Viefville (de la), C 41, 119 ; — F 31 74, 80 ; — W 206.
Vielme (de), F 249.

Vienhove, W 193.

Vienne, F 309.

Vierre (de), W 45.

Vigne (de le), F 90, 144, 297, 299, 338, 354 ; — P 34 ; — W 143, 186.

Vilain, F 16, 17, 80, 136, 137, 141, 155 à 157, 163, 174, 175, 340, 356 ;— M 82, 120, 213 ; — P 18, 22, 39, 40 ; — W 30, 43, 46 à 48, 51, 54, 106, 107, 137, 140, 167, 169, 174, 193.

Villars (de), W 12.

Ville (de), F 305, 306 ; — W 7, 221.

Villers (de), F 182, 327 ; — M 11, 36, 114 ; — P 49 ; — W 31.

Villoqueau (de), M 131.

Vimercato, F 172.

Vimont (de), W 160.

Vinage (du), M 52 ; — W 157, 160, 170.

Vincq (de), C 36.

Vincre, F 233 ; — M 113 ; — P 177 ; — W 174.

Vinterfelt (de), P 195.

Virnot, F 353 ; — W 195.

Visart, 148.

Visques (de), C 30 ; — F 160.

Visquette (de), W 18. — Voir : *Haveskerque* (de).

Vital, F 193.

Vitry (de), M 140 ; — P 8, 9 ; — W 99.

Vivier (du), F 275 ; — M 47.

Vixte (de), 77.

Vlemincks, F 288. — Voir : *Flameng.*

Vliéghe (de), C 31, 33 ; — F 327 ; — M 106, 148 ; — P 161, 178 ; — W 28.

Vluette (Van), M 102 ; — W 86.

Volant W 179.

Volcaert C 4.

Vooght (de), M 25.

Voormezeele (de), F 51 ; — M 50.

Vorne (de), P 85.

Vos (de), F 289, 340 ; — M 44 ; — P 115.

Vregelo, P 113.

Vreliet (du), F 143 ; — P 48.

Vrenay (de), F 279, 290.

Vrequem (de), F 180.

Vreté, F 20, 74, 76, 93, 203, 256, 323 ; — M 9, 11, 66, 89, 106, 119, 148, 188, 223 ; — P 181 ; — W 170.

Vulder (de), F 188.

Vuorden (de), F 82, 209, 234, 371 ; — P 38, 53, 54 ; — W 84, 94.

Vyecart (de), F 321.

W

Wacrenier, C 3, 199 ; — P 21, 40.

Wadripont (de), F 77 ; — M 190.

Waes (de), F 62, 286, 330, 348 ; — W 82, 122.

Waffiars, F 271, 273, 275.

Wagnonville (de), P 167.

Wahagnies (de), P 187.

Waignon, F 14, 173, 181 à 186, 200, 324 ; — M 54, 56, 148 ; — W 171.

Wailly (de), P 11, 144 ; — W 100.

Walencamp (de), F 202.

Walincourt (de), M 141, 208 ; — P 96, 100 à 103, 109 ; — W 125.

Walle (de le), M 115 ; — W 177.

Wallers (de), 68.

Wallet, M 143.

Waluz (de), C 40.

Wambacht (de), F 361.

Wambaecke, F 66, 67.

Wambe, M 7.

Wambeke (de), 133 ; — F 109.

Wambrechies (de), F 314, 315.

Wangnon, W 50.

Wannehain (de), P 190 à 192.

Warcoing (de), 77 ; — F 106.

Warenghien (de), F 21, 87, 142 ; — M 9, 38, 39, 49, 64, 90, 98, 122, 123, 169, 204 ; — P 172, 173 ; — W 69, 194.

Warennes (de), C 125 ; — P 102 ; — W 151.

Waresquiel, M 43, 46 ; — P 132, 148 172 ; — W 139.

Warin, C 38 ; — M 106, 122, 222.

Warlaing (de), P 95.

Warlop, F 17, 18, 179, 180, 240, 319, 324.
Warnant (de), P 12.
Warnastun (de), F 68.
Warnewick (de), F 323.
Wartel, P 157.
Wartembecque (de), F 68.
Warvane (de), 141, 142, 256 ; — C 125 ; — M 9, 56, 94.
Wasnes (de), F 302 ; — P 83.
Wasquehal (de), 151 ; — F 11, 14, 15, 73, 206, 282, 292, 332 à 337 ; — M 70, 77 ; — P 155, 158, 159, 181, 183.
Wasselin, F 205 ; — M 137.
Wastine (de le), F 90, 92, 196, 238. — Voir : *Woestyne*.
Wastines (de), F 142 ; — M 155, 168, 169 ; — P 19, 44 à 46, 120 ; — W 21.
Watiessart (de), 65 ; — M 201, 202.
Watou (de), F 224 ; — W 176.
Wattepatte, W 103, 122, 168, 169.
Wattignies (de), M 141.
Wattines (des), P 117, 118, 138, 156.
Wattrelos (de), 37 ; — F 309, 353 ; — W 202.
Waucourt (de), C 30.
Waude, F 368.
Waudripont (de), F 53 à 55 ; — P 55, 122.
Wavrin (de), 37, 133, 158, 256, 257, 276, 286 ; — C 73, 75, 76, 79, 86, 87, 96, 98, 103 à 106, 124 ; — F 8, 256, 260 ; — M 11, 54, 59, 78, 96, 139, 177, 215, 216, 221 ; — P 45, 90, 165 ; — W 18, 19, 44, 45, 61, 67, 70, 78, 89, 104, 130, 133, 134, 146 à 148, 172, 178, 183 à 185, 198, 207, 210 à 216, 221, 222.
Wayembourg (de), F 75.
Waymel, F 164 ; — M 31, 131.
Wazières (des), F 24, 234, 240, 352 ; — M 30, 114, 184 ; — W 32, 195.
Waziers (de), 113, 256, 270 ; — C 22, 35, 73 ; — F 39, 56 à 58, 94, 119, 120, 123, 130, 131, 167, 168 ; — M 225 ; — P 114 ; — W 96, 104, 130, 213.
Welles, P 161.
Werbroucq, F 95.
Werchin (de), P 56 à 59, 63, 67, 103 à 107, 109.
Werin, P 151.
Werquigneul (de), C 31 ; — F 283, 284 ; — M 31 ; — W 152.
Werquin (de), 138, 148, 174, 224, 268 ; — F 95, 130, 213, 263 à 265, 274, 279, 353, 363, 369 ; — W 82, 208, 210 ; — W 6, 173.
Wervicq (de), F 358, 359.
Wesbus (van), M 43, 129 ; — W 166, 219.
Weulverghem, F 70.
Wichte (de la), W 38. — V : *Escoives* (d')
Wicq (de), P 178.
Wicres (de), W 223.
Wiègle, W 57, 58.
Wielens, P 13.
Wières (de), W 70.
Wiergue, M 174.
Wignacourt (de), F 194, 208, 296, 297, 312, 325 ; — M 63 ; — P 14 ; — W 36, 84, 99, 154.
Willans, F 299.
Willemin, M 89.
Willems (de), F 250, 362 ; — M 226 ; — P 138 ; — W 14.
Willersies (de), F 96.
Willerval (de), W 78, 120.
Willy (de), F 351 ; — M 44.
Wiltz (de), P 53.
Winge (de), F 355.
Wingle (de), P 52.
Wiscars, F 76.
Wisch (de), F 61, 125 ; — W 113.
Wisgnole (de), P 184.
Wisquette (de), M 93 ; — P 6 ; — W 42.
Wissocq (de), F 137.
Witthem (de), F 152 ; — P 184.
Woerden (de), W 84.
Woestyne (de le), F 90, 212 ; — M 184 — W 174, 175. — Voir : *Wastine* de).
Woorde (de), M 135.
Woormezeele (de), F 105.

Woustwinckele (de), F 109.
Wueric (de), F 34.
Wytz, F 211, 276 ; — M 43 ; — P 40 ; — W 182.

Y

Ydeghem (de), F 27, 30 à 33, 64, 131, 196, 220, 235, 294 ; — P 148, 158 ; — W 17.
Ypres (d'), 73 ; — C 66, 84, 85 ; — P 48.
Ysenghien (d'), F 320. — Voir : *Isenghien* (d').
Yseulx, F 276, 296.

Z

Zedelare, 238.
Zeller (van), F 180, 195, 300, 360 ; — W 17, 19, 63, 191.
Zillebecque (de), F 327 ; — W 122, 129.
Zomberghe (de), M 184.

Lille Imp. L. Danel.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPT DU NORD
ANTIQVA MIRARI EXQVIRITE

TABLE ALPHABETIQUE DES FIEFS

A

Allennes-les-Marais
Annoeullin

B

Bapaume, à Gondecourt
Baudet (le), à Gondecourt
Bauvin
Beaumont, à Allennes
Bois (le), à Gondecourt
Bois (le), à Phalempin
Bruges, à Provin

C

Camphin-en-Carembaut
Carnin
Carnin, à Carnin
Carnin, à Gondecourt
Cauchie (la), à Phalempin
Château Turpin (le), à La Neuville-en-Phalempin
Chemy
Coquenpèvele, à Carnin
Cysoing, à Allennes

E

Ennecourt, mairie à Camphin-en-Carembaut
Espinchelles (les), à Phalempin
Esteules, à Carnin

F

Fosse-au-Mortier (la), à Allennes
Fretin, à Phalempin

G

Ghermanet, à Gondecourt
Gondecourt
Gondecourt (le Petit-), à Gondecourt

H

Haillies, à Chemy
Helleville, à Carnin
Hellin, à Phalempin
Herrin
Huitième (le), à Carnin

L

Lacherie (la), à Camphin
La Neuville-en-Phalempin
Layens, à Allennes
Lestoquoy, à Annoeullin

M

Mairie (la), de Camphin
Mairie (la), de Carnin
Mairie (la), de Chemy
Mairie (la) d'Ennecourt, à Camphin-en-Carembaut
Mairie (la), de Gondecourt
Mairie (la), de Provin
Mènage (le), à Allennes
Mézedon, à Gondecourt
Motte (la), à Phalempin
Motte-Madame (la), à Phalempin

N

Neuville-en-Phalempin(la)

P

Paiage (le), à Carnin
Paradis (le), à Chemy
Pâtures (les), à Phalempin
Péage (le), à Carnin
Péronne, à Gondecourt
Petit-Gondecourt (le), à Gondecourt
Phalempin
Planche d'Haillies (la), à Gondecourt
Ponchel-Englier (le), à Phalempin et Chemy
Pré (le), à Gondecourt
Prouville, à Gondecourt
Provin

Q

Quint du Bois (le), à Gondecourt

R

Riez des Espincelles (le), à Phalempin
Rothoir (le), à Gondecourt
Rouvroy, à Herrin

S

Sablonnières (les), à Gondecourt

T

Thieuloy ou Thilloy, à Carnin
Turpin (le château), à La Neuville-en-Phalempin

W

Wachemy, à Chemy

TABLE ALPHABETIQUE DES FIEFS

A

Aigremont, à Ennevelin
Ardompret, à Templeuve
Assignies, à Tourmignies
Attiches
Attiches, à Bourghelles

Auby, à Ostricourt
Avrincourt, à Cysoing
B
Bachy
Baille (la), à Templeuve
Baudimont, à Bachy
Baudou, à Camphin
Beauffremez, à Cysoing
Beaufremez, à Cysoing
Beaulieu, à Camphin
Bellincamp, à Bersée
Bellincamp (grand), à Thumeries
Bellincamp (petit) à Thumeries
Berclau, à Ennevelin
Bercus, à Mouchin
Berrandrie (la), à Bersée
Bersée
Bersée, à Bourghelles et Cysoing
Bersée aux Mottes, à Bersée
Bevry, à Bersée
Bierbaix, à Ennevelin
Bloccus (le), à Camphin
Blocus (le), à Mons
Bois (le), à Ennevelin
Bois d'Auby (le), à Ostricourt
Bois de Cuerne (le), à Ostricourt
Bois de Launais (le), à Cobrieux
Bois de Tonnelaire (le), à Ostricourt
Bois du Flocq-Wattier (le), à Ennevelin
Bois du Quint (le), à Bachy
Bois Grusons (les), à Wahagnies
Bois Legroul (le), à Mérignies
Boisleville, à Templeuve
Bois Liebelet, à Genech
Bonnance, à Templeuve
Borlinet, à Mérignies
Borlivet, à Mérignies
Bosquel-Morpas, à Mérignies
Bosse (la), à Ennevelin
Bossu, à Wahagnies
Bouchardrie (la), à Camphin
Bouchardrie (petite), à Camphin
Bouchigay, à Camphin
Boulerieu, à Bersée
Bourgeois, à Ennevelin
Bourgeoisie (la), à Genech
Bourghelles
Bourlivet, à Templeuve
Bouvines
Branderie (la), à Bersée
Brassele, à Camphin
Brasserie (la), à Mons
Bretaigne (la), à Mons
Bruille (le), à Mouchin
Bruyères (les), à Mons
Buffin, à Pont-à-Marcq
Bure (le), à Cobrieux
Bus (le), à Bachy
Buvry, à Bersée
C
Camp de Hainaut (le), à Mons
Camphin
Candelets (les), à Ennevelin
Capons (les), à Templeuve
Cappelle
Cessoye (la), à Attiches
Champ Hérault (le), à Bachy
Chapons (les), à Mouchin
Chastel, à Bourghelles
Chastel (le), à Chéreng
Chastelet (le), à Genech
Chatillon, à Camphin
Chéreng
Chesne Hiart (le), à Bouvines
Clerieu, à Cysoing
Clérimont, à Moùchin
Clocqueterie (la), à Genech
Cobrieux
Cocquelerie (la), à Attiches
Corbineau, à Cysoing
Cosset, à Templeuve
Coulombier (le), à Gruson
Courrant (le), à Mons
Crespelaine, à Camphin
Croisette (la), à Mérignies
Croix, à Wahagnies
Croyel, à Ennevelin
Cuerne, à Ostricourt
Cysoing
D

Drumez, à Attiches
Drumez, à Mérignies
Drumez, à Templeuve
E
Effondre (l'), à Attiches
Encloses (les), à Bersée
Enghien, à Cappelle
Englebert, à Genech
Ennevelin
Escaries (les), à Cappelle
Escondit (l'), à Mérignies
Espaing (l'), à Ennevelin
Espierre (l'), à Cappelle
Esteules, à Bersée
F
Fauquepel, à Ennevelin
Fay (le), à Cobrieux
Flocq Wattier (le), à Ennevelin
Follemprise, à Bersée
Foréaux (les), à Chéreng
Forzaux (les), à Ennevelin
Fourchons (les), à Ennevelin
Fremeville, à Chéreng
Frémicourt, à Cappelle
Fresnel (le), à Attiches
Froissardrie (la), à Mérignies
Fromont, à Moncheaux
G
Gaillardrie (la), à Mons
Gamant, à Mouchin
Gardin (le), à Mons
Genech
Gorghehel, à Ennevelin
Grand-Bellincamp (le), à Thumeries
Grand-Morpas (le), à Mérignies
Grand-Rosuel (le), à Ennevelin
Grand-Rupilly (le), à Mérignies
Grommyne, à Mons
Gruerie (la), à Templeuve
Gruson
H
Haillies, à Cysoing
Hallut, à Bourghelles
Hamaide (la), à Ostricourt
Harchelaine, à Bachy
Hargerie (la), à Bersée
Hauts-Logis (les), à Mérignies
Havesquerque, à Mérignies
Haye (la), à Attiches
Haynaut, à Camphin
Hellignies, à Bersée
Hellin, à Ennevelin
Hem, à Bachy
Hennehout, à Bourghelles
Hennerin, à Bouvines
Hérignies, à Attiches
Heslinnières, à Tourmignies
Hollisien, à Thumeries
Hôtel, à Bachy
Houblonnière (la), à Cobrieux
I
Inglebert, à Camphin
Isenghien, à Cysoing
Ivergnies, à Cysoing
J
Jobecque, à Ennevelin
Juris (les), à Templeuve
L
Labroye (le Petit), à Ennevelin
Landas, à Gruson
Lannoy, à Attiches
Lannoy, à Ennevelin
Laurie, à Wahagnies
Louverie (la), à Ennevelin
Louvil
Luchin, à Camphin
M
Mairie (la), de Thumeries
Mairie (la), de Tourmignies
Marais Plantis (le), à Ennevelin
Marais Rentis de Landas (les), à Templeuve
Marais Sébinois (le), à Ennevelin
Maresquiel (le), à Ennevelin
Maretz (les), à Mouchin
Marlix (le), à Ennevelin
Marquette (le), à Pont-à-Marcq
Masures (les), à Attiches
Mérignies
Merlen, à Wannehain
Metz-Ferri (le), à Templeuve

Mez (le), à Ennevelin
Miromont, à Mons
Molinel (le), à Ennevelin
Mollières (les), à Templeuve
Moncheaux
Mons-en-Pèvele
Monsorel, à Wahagnies
Montdidier, à Camphin
Montifaux, à Bachy
Montreuil, à Chéreng
Motte (la), à Genech
Mottes (les), à Bouvines
Mouchin
Moulinet (le), à Genech

N

Nicolas, à Templeuve
Norguet, à Bachy

O

Olehain, à Ennevelin
Ostricourt

P

Pairie (la) d'Attiches
Pescherie (la), à Attiches
Petit Bellincamp (le), à Thumeries
Petite Bouchardrie (la), à Camphin
Petite Vacquerie (la), à Moncheaux
Petit Labroye (le), à Ennevelin
Petit Rupilly (le), à Mérignies
Plancque (le), à Pont-à-Marcq
Plantis (les), à Cysoing
Platerie (la), à Cysoing
Pont-à-Marcq
Préaux (les), à Cappelle
Préaux (les), à Templeuve
Pré d'Autroeulle (le), à Ennevelin
Pré Huart (le), à Templeuve
Pré Rouet (le), à Genech
Prés (les), à Bachy

Q

Quérue (le), à Ennevelin
Quesnel (le), à Bourghelles
Quesnoy (le), à Templeuve
Quièze (la), à Templeuve
Quièze (la), dit Vertain, à Templeuve
Quint (le), de Bonnance, à Templeuve
Quint (le) de Rupilly, à Mérignies
Quintize, à Wahagnies
Quointies, à Wahagnies

R

Rachiers (les), à Cysoing
Raisse, à Bersée
Ramée (la), à Genech
Rappe (le), à Mouchin
Ratterie (la), à Genech
Reppe (le), à Mouchin
Rive (la), à Pont-à-Marcq
Robette, à Ennevelin
Roblets (les), à Attiches
Rosières (les), à Cappelle
Rosuel (le grand), à Ennevelin
Rucreul (le), à Camphin
Rupilly (le grand), à Mérignies
Rupilly (le petit), à Mérignies

S

Saint-Calixte, à Pont-à-Marcq
Saquenières, à Bachy
Sart (le), à Chéreng
Saulçois, à Pont-à-Marcq
Sébinois, à Ennevelin
Sec-Pré (le), à Cobrieux

T

Taille (la), de Mouchin
Templeuve
Tennardrie (la), à Thumeries
Terrage (le), de Monchin
Terrages (les), à Cysoing
Tertres (les), à Templeuve
Thélu, à Thumeries
Thieulaine, à Capelle
Thieulaine, à Gruson
Thuluch, à Thumeries
Thumeries
Tirtel, à Mons-en-Pèvele
Tonnelaire, à Ostricourt
Tourmignies
Tournemine, à Mouchin
Touwart, à Cappelle
Tressin, à Chéreng

V

Vacquerie (la), à Mons-en-Pèvele

Vacquerie (la Petite), à Moncheaux
Vellaine (la), à Moncheaux
Vertain, à Templeuve
Veuzin, à Chéreng
Vieux-Courboults (les), Mons-en-Pèvele
Ville (la), à Templeuve
Villers, à Cappelle
Villers, à Wahagnies
Vincourt (le), à Mons-en-Pèvele
W
Wahagnies
Wallutte (la), à Mérignies
Wannehain
Wannehaing, à Moncheaux
Warles, à Attiches
Wasquehal, à Mons-en-Pèvele
Wastines (les), à Cappelle
Wastines (les), à Thumeries
Willem, à Bourghelles
Willemain, à Mouchin

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

A
ABBEVILLE,
ABENCOURT, F
ABRAHAM (Saint-), près Jérusalem, F
ACCARS (les), W
ACCARS (les), à Armentières, W
ACCARS (les), à Erquinghem-Lys, W
ACHART (Croix de Saint-), à Avelin, M
ACHEULLES, C
AELBEKE, F
AELZACK, à Comines, F
AFSNE, F
AGACHERIE (l'), à Annappes, M
AGACHERIE (l'), à Marcq, F
AIGNEAUVILLE, à Seclin, M
AIGREMONT, à Ennevelin,
AIGREMONT, à Fretin, M
AILLY-SUR-NOYE, C
AIMERIES, F
AINIERES (Arcq-), M
AIRE,
AIRE, à Baisieux, F
AIX EN BOULONNAIS, C
AIX-EN-PEVELE, C
AIX-LA-CHAPELLE,
ALBREE (l'), à Louvil, P
ALDEGONDE (Sainte-), C
ALENCON, C
A LEUX, à Tourcoing, F
ALIXANDRES (les), à Roncq, F
ALLEMAGNE, C
ALLENGRIES (les), à Bousbecque, F
ALLENNES,
ALLEU (Franc-), à Escobecques, W
ALLEUX (les), à Noyelles, Wambrechies. etc., F
ALLEUX (les francs), W
ALLEUX (les francs), à Beaucamps, W
ALLEUX (les francs), à Marcq, F
ALLINCOURT, F
ALOST, C
ALOUETTE (l'), à Bas-Warneton, F
ALVERINGHEM, C
AMAND (Saint-). - Voir *Saint-Amand.*
AMBLIZE, F
AMERVALLE, P
AMFROIPRET, M
AMIENS,
AMOUGIES, W
ANCHIN,
ANCOISNE, à Houplin,
ANCOISNE, (mairie d'), M
ANDRE (Saint-). - Voir: *Saint-André.*
ANDRIA, C
ANECOURT, à Camphin,
ANECOURT, Voir *Ennecourt.*
ANGAREL, P
ANGEVILLE, M
ANGLEE (l'), M
ANGLEE (l'), à Armentières, W
ANGLEE (l'), à Ascq, M
ANGLEE (l'), à Esquermes, C
ANGLEE (l'), à Lambersart, M
ANGLEE (l'), à Lille, M
ANGLEE (l'), à Marcq, M
ANGLEE (l'), à Seclin, M
ANGLEE (l'), (la grande), à Templeuve, P
ANGLEE (l'), (la haute), W
ANGLEE (l'), (la petite), à Templeuve, P
ANGLEE (l'), (Maillart dit l'), à Seclin, C

ANGLETERRE,
ANGONNOIS, à Brebières, M
ANGRE, F
ANGREAU, F
ANGRES, P
ANGUILLES (les), M
ANGUILLES (les), à Hem, F
ANHIERS,
ANICHE, F
ANJOU, C
ANNAPPES,
ANNAPPES, (Ascq-), C
ANNAPPES, (mairie d'), M
ANNAY, C
ANNE (Sainte-), à Sailly, F
ANNEAUX (les), P
ANNEAUX (les), à Avelin, M
ANNEAUX (les), (les fors), à Neuville, F
ANNEQUIN, à La Bassée, W
ANNESIN, W
ANNOEULLIN,
ANSEL (masures), à Armentières, W
ANSELGHEM, P
ANSEROEUL, M
ANSTAING,
ANSTAING, (le camp d'), à Ascq, M
ANTIOCHE,
ANTOING, C
ANTOING, à Erquinghem-Lys, W
ANTREULLE, F
ANTREULLE, à Avelin, M
ANVAIN, M
ANVERS,
APOSTELE (l'épine), à Armentières, W
APOSTELE (l'épine), à Ennetières en Weppes, W
APREMONT, F
ARAGON, F
ARBORETA, P
ARBRE (l'), à Flers, F
ARBRE (le Bel-), F
ARBRE (l'), à Bondues, F
ARBRE (l'), à Linselles, F
ARBREE (l'), P
ARCHIETS, C
ARCHIMONT, P
ARCKEL, W
ARCQ-AINIERES, M
ARDOMPRET, à Templeuve, P
ARDRES, C
ARECHIN, P
AREMBERG, F
ARGENTEAU, à Templemars, M
ARGENTON, F
ARIGUEL, à Armentières, W
ARLEUX-EN-GOHELLE,
ARMENTIERES,
ARMENTIERES, à Baisieux, F
ARQUES, C
ARRAS,
ARROUAISE,
ARSCHOT, F
ARTOIS,
ARTOIS, à Hallennes, W
ASCK, à Deûlémont, F
ASCQ,
ASCQ, à Ascq, F
ASCQ-ANNAPPES, C
ASPRE, F
ASSCHE, C
ASSELVILLE, C
ASSEUEQUIMONT, à Mons-en-Pèvele, C
ASSIGNIES, F
ASSIGNIES, à Tourmignies, P
ASSONNEBOIS, à Marcq, F
ATH, F
ATRE (l'), à Croix, F
ATRE (l'), à Wattrelos,
ATTICHES,
ATTICHES, à Bourghelles, P
ATTICHES, (pairie d'), P
AUBAIX, F
AUBEAUX (les), W
AUBEAUX (les), à Bondues, F 15 à 18,
AUBEL (l'), à Bas-Warneton, F
AUBEL (l'), à Loos, M
AUBEL (l'), à Wattrelos,
AUBENCHEUL, P
AUBENCOURT, F
AUBERBUS, C
AUBERCHICOURT,

AUBERS,
AUBERS à Warneton, W
AUBERT (Saint-), W
AUBIGNY, M
AUBIN (Saint-), M
AUBIN (Saint-) à Leers, F
AUBRY, W
AUBY, à Ostricourt, P
AUCHY,
AUDENARDE,
AUDENARDE (perron d'), F
AUDINFER, F
AUDINVILLE, M
AUDOMEZ, P
AUDREGNIES, F
AULNOIT, M
AULNOIT à Brillon, P
AUMALE, F
AUMONT, M
AUMOY, F
AUSNOY, F
AUTHIE (l'), rivière, W
AUTREPPE, F
AUTRICHE, F
AUTUN,
AUWEGHEM, C
AUWIERS (les), à Lille, M
AUWYS (les), à Ennevelin, P
AUXI-LE-CHATEAU,
AVELGHEM, C
AVELIN,
AVELIN à Hallennes, M
AVELIN pairie (d'), à Lille, M
AVELUIS, F
AVENTURE (l'), à Wattignies, M
AVERDOING, M
AVERDOING à Nieppe, W
AVERDONCQ, M
AVESNES,
AVESNES à Loos, M
AVESNES (haute), M
AVESNES (la Croix d'), à Loos, M
AVESNES-LE-SEC,
AVESNES-LEZ-AUBERT, M
AVIGNON, C
AVION, P
AVRIL, à Avelin, M
AVRINCOURT, à Cysoing, P
AXELLES, F
AYSEAUX, F
AZINCOURT, C

B

BAC-A-WAVRIN,
BACELAERE, F
BACHY,
BAIGNERIE (la), à Haubourdin, M
BAILE (le), à Comines, F
BAILLE (la Quièze dite), M
BAILLE (la Quièze dite) à Templeuve, P
BAILLESCOURT, M
BAILLEUL,
BAILLEUL en Flandre, W
BAILLEUL en Tournaisis, F
BAILLEULMONT, W
BAILLEUL-SAINT-MARTIN, M
BAILLEUL-SIRE-BERTHOULD, F
BAILLY (le), à Péronne, M
BAISIEUX,
BALANCON, W
BALE, F
BALOT (beau), à La Madeleine, M
BANCS (les), à Prémesques, W
BANCS (les) de l'Epine-Apostèle, à Ennetières-en-Weppes, W
BANCS (les) (vieux), à Prémesques, W
BANIN (la tour), à Armentières, W
BAPAUME, F
BAPAUME à Gondecourt, C
BAPAUME à Ronchin, M
BAR, W
BAR, duché, C
BAR (le), à Houplines, W
BAR (le) à Roncq, C
BAR (le grand), à Houplines,
BAR (le petit), à Houplines,
BARALLE, C
BARATRIE (la), à Lomme, M
BARATTE, P
BARBANCON, F
BARBANDRIE (la), à Pérenchies, F
BARBIEUX, à Roubaix, F

BARCELONE, W
BARGUES, à Wattignies,
BARGUES (pairie de), M
BARGUES-OYEMBOURG, M
BARGUES-ROYENCOURT, M
BARLES (les), à Verlinghem, W
BARLIMONT, à Armentières, W
BARLIN,
BARLY, M
BAROEUL, C
BARRE (la), F
BARRE (la) à Comines, F
BARRE (la) à Frelinghien, W
BARRE (la) à Gondecourt, C
BARRE (la) à Herlies, W
BARRE (la) à Lille, M
BARROIS (le triez), à Ascq, M
BARSONVAL, F
BAS (le), à Fretin, M
BASEQUE (la), F
BASINGHEM, à Loos, C
BASSECOURT, P
BASSEE (la),
BAS-WAILLY, à Herlies, C
BAS-WARNETON,
BASWEILER, C
BAUDET, à Gondecourt, C
BAUDET (le quesne), à Roubaix, F
BAUDIMONT, à Arras, C
BAUDIMONT, à Bachy, P.
BAUDOU, à Camphin-en-Pèvele, P
BAUROY (le), F
BAUSOIT, C
BAUSSART, F
BAUVIN,
BAUVIN à Wavrin, W
BAVAI,
BAVICHOVE, à Comines, F
BAVIERE, P
BAVINKHOVEN, M
BAZEMBROUCK, à Halluin, F
BEAU-BALOT, à La Madeleine, M
BEAUCAMPS, M
BEAUCIGNIES, F
BEAUFAIT, à Avelin, M
BEAUFORT, F
BEAUFORT à Allennes, C
BEAUFORT en Artois, F
BEAUFREMEZ, F
BEAUFREMEZ à Cysoing, P
BEAUFREMEZ à Linselles et Bondues, F
BEAUFREMEZ au Maisnil, F
BEAUFREMEZ à Wazemmes, C
BEAUFREMEZ (grand), F
BEAUFREMEZ (petit), F
BEAULAINCOURT, W
BEAULIEU, C
BEAULIEU à Camphin en Pèvele, P
BEAULIEU à Wattrelos, F
BEAU MAISNIL, C
BEAUMANOIR, à Houplin,
BEAUMARETS, C
BEAUMEZ, à Wattrelos, F
BEAUMONT, F
BEAUMONT à Allennes, C
BEAUMONT à Annappes, M
BEAUMONT à Dottignies, F
BEAUMONT à Hem,
BEAUMONT (petit), F
BEAUPRE, F
BEAUPRE à Haubourdin, M
BEAUPRE à Santes et Wavrin,
BEAUPUIS, à La Bassée, C
BEAUQUESNE, M
BEAUREGARD, P
BEAUREPAIRE, C
BEAUREPAIRE à Armentières, W
BEAUREPAIRE à Beaucamps, W
BEAUREPAIRE à Roubaix, F
BEAUREPAIRE en Hainaut, F
BEAUREVOIR, C
BEAUREWART, à Roubaix, F
BEAURIETZ, W
BEAURIEU, W
BEAURIEU à Roubaix et Hem, F
BEAURIEU à Wattrelos, F
BEAUROY, W
BEAUSSART, W
BEAUVAIS,

BEAUVOIR, F
BECELAERE, F
BECLERS, P
BECQUE (le), F
BECQUE (le) à Avelin, M
BECQUE (le) à Flers, F
BECQUE (le) à Frelinghien, M
BECQUE (le), à Halluin, F
BECQUE (le), à Houplines, W
BECQUE (le), à Lambersart, C
BECQUE (le), à Leers, F
BECQUE (le), à Linselles, F
BECQUE (le), à Prémesques, W
BECQUE (le), à Ronchin, M
BECQUE (le), à Roubaix, F
BECQUE (le), à Templeuve, P
BECQUE (le), à Wambrechies, F
BECQUE (le), à Wervicq, F
BECQUEREL, P
BECQUEREL, à Marquette, C
BECQUESNE, à Radinghem, W
BECQUET (le), à Avelin, M
BECQUETERIE (la), à Linselles, F
BEDARDS (les), à Wattrelos, F
BEDFORT, C
BEFVRE, F
BEGUIGNES (les), à Bondues, F
BEHURE, à Marquillies, W
BELAIR, à Comines, F
BEL-ARBRE, F
BEL-ARBRE, à Bondues, F
BEL-ARBRE, à Linselles, F
BELCAMP, à Bousbecque, F
BELCOURT, W
BELGIQUE,
BELKES, P
BELLEFONTAINE, F
BELLEFORIERE,
BELLEGARDE, F
BELLEGHEM, F
BELLINCAMP, F
BELLINCAMP, à Bersée, P
BELLINCAMP, à Thumeries, C
BELLINCAMP (grand), à Thumeries, C
BELLINCAMP (petit), à Thumeries, C
BELLINCOURT, M
BELOEIL, F
BELSAGE, F
BENIFONTAINE,
BERCLAU, W
BERCLAU, à Ennevelin, P
BERCLAU, à Lille, M
BERCUS, F
BERCUS, à Mouchin,
BERENGER, F
BERGAET, à Roncq, F
BERGHE, F
BERGHEHEM, à La Madeleine, M
BERGHEHEM, Voir: *Berquehem.*
BERGHENDAEL, M
BERGHES, M
BERGHETTES, W
BERG-OP-ZOOM, P
BERGUES,
BERLAIMONT. F
BERLAIMONT à Fromelles, C
BERLAIMONT à Lille, M
BERLAIN, W
BERLES, F
BERLETTES, F
BERLETTES, à Lille, M
BERNASTRE,
BERNECOUSTERS, à Wervicq, F
BERNIERE, M
BERNIEULES, C
BERNISSART, C
BERNUS, à Wavrin, W
BERQUEHEM, à La Madeleine, M
BERQUEHEM, Voir: *Berghehem.*
BERQUEHEM, à Ronchin, F
BERRANDRIE (la), à Bersée, P
BERSEE, F
BERSEE, à Bourghelles et Cysoing, P
BERSEE (petit), à Seclin, M
BERSEE-AUX-MOTTES, à Bersée, P
BERSIN, à Sainghin en Mélantois, M
BERSIN (Mont de), à Lesquin, M
BERSINIERE (la), à Sainghin en Mélantois, M
BERTHE, M
BERTHOUL, P

BERTRANGLE, M
BERZELLES, F
BESAIGUES, P
BESANCON, W
BETFORT, W
BETHENCOURT, F
BETHOUSART, F
BETHUNE,
BETTIGNIES, P
BEUGNIES, F
BEUVERES, M
BEUVET, F
BEUVREQUE, W
BEUVREQUES, à Marcq, F
BEUVREQUES, à Sequedin, W
BEUVRY,
BEVERE, C
BEVERNE,
BEVRY, à Bersée, P
BEYNE, F
BEZELIN, M
BIACHE, F
BIACHE, à Ascq, M
BIATRE, P
BIECQ (le), à Bondues, F
BIEKETES (les), à Marcq, F
BIEN (le), M
BIENCQ, F
BIEQUETERIE (la), à Marcq, F
BIERBAIX, à Ennevelin, C
BIERGES, F
BIERVLIET, F
BIEVRES, P
BIEZ (le), C
BIEZ (le), à Erquinghem-Lys, W
BIEZ (le), à Erquinghem-Sec, M
BIEZ (le), (vieux), à Armentières,
BIEZE (le), à Bas-Warneton, F
BIGAM, à Templeuve, P
BIHAMEL, à Wambrechies, F
BILLAU, à Wazemmes, M
BILLAU (grand), à Lille, M
BILLAU (petit), à Lille, M
BILLEMONT, à Comines, F
BILLY,
BINCHE, M
BINCQUE, W
BISACCIA, W
BISTREVELT, F
BIXSCHOTE,
BLAESVELT, W
BLAISE, F
BLANCARDRIE (la), à Santes, W
BLANC-BONNET (le), à Wattrelos, F
BLANCHARDRIE (la), à Houplines, W
BLANCHEMAILLE, à Roubaix, F
BLANCHES-MOTTES (les), à Fournes, W
BLANCS-GANTS (les), à Lambersart, W
BLANCS-WANTS (les), à Esquermes, M
BLANDAIN,
BLANDOUL (la tour), à Armentières, W
BLANGERVAL, M
BLANGY,
BLANQUERIE (la), M
BLANQUERIE (la), à Roubaix, F
BLANQUERIE (la), à Wasquehal, F
BLARENGHEM, C
BLATON, P
BLATON, à Linselles,
BLEQUIN, W
BLEUCHASTEL, à Tourcoing, F
BLICOURT, M
BLIN, C
BLINCQUE, W
BLIQUY, M
BLOCUS, W
BLOCUS, à Beaucamps, W
BLOCUS, à Camphin-en-Pèvele, P
BLOCUS, à Mons-en-Pèvele, P
BLOIS, C
BLONDERIES (les), P
BLONDERIES (les), à Frelinghien, P
BOCE (le), M
BOCHE (la), P
BOCQUET, à Tourcoing, F
BOE (le), à Roncq, F
BOESBRUGGHE, F
BOESINGHE, C
BOGAERSTRATE, à Wervicq, F
BOHAIN, C

BOHEME, F
BOIRY-NOTRE-DAME, F
BOIRY-SAINT-MARTIN, P
BOIS (le), C
BOIS (le) à Bondues, C
BOIS (le) à Bousbecque, F
BOIS (le) à Comines, F
BOIS (le) à Ennevelin, P
BOIS (le) à Fretin, M
BOIS (le) à Gondecourt,
BOIS (le) à Linselles, F
BOIS (le) à Lompret, W
BOIS (le) à Mons-en-Pèvele, C
BOIS (le) à Néchin, F
BOIS (le), à Phalempin,
BOIS (le), à Prémesque, C
BOIS (le), à Seclin, M
BOIS (le), à Wattrelos, F
BOIS (le), à Wervicq, F
BOIS COULLIN (le), à Santes,
BOIS D'AUBY (le), à Ostricourt, C
BOIS DE BEAULIEU (le), C
BOIS DE CUERNE (le), à Ostricourt, P
BOIS DE DOUAI (le), à Quesnoy, F
BOIS DE DRUMEZ (le), à Templeuve, P
BOIS DE GLANCON (le), P
BOIS DE LA RIVE (le), à Santes, W
BOIS DE LA SALLE (le), à Roubaix, F
BOIS DE LAUNAIS (le), à Cobrieux, P
BOIS DE LEPIERRE (le), à Verlinghem, W
BOIS DES FOURCHONS (le), à Ennevelin, P
BOIS DE TONNELAIRE (le), à Ostricourt, P
BOIS DU FLOCQ-WATTIER (le), à Ennevelin, P
BOIS DU FRESNE (le), à Croix, F
BOIS DU PLOUICH (le), à Phalempin, P
BOIS DU QUINT (le), à Bachy, P
BOIS DU RIEU (le), M
BOISEGHEM, M
BOIS FERMEZ (le), P
BOISGRENIER,
BOISGRENIER à Armentières, W
BOIS-GRUSONS (les), à Wahagnies, P
BOIS HERMONT, à Roubaix, F
BOIS LEGROUL (le), à Mérignies, P
BOISLEUX, M
BOISLEVILLE, à Templeuve, P
BOIS LIEBELET, à Genech, P
BOIS SEIGNEUR ISAAC, M
BOIS WAILLY, M
BOIS WARNET, à Fives, M
BOITTEAUX (les), à Tourcoing, F
BOLECQUE (le), à Wambrechies, F
BOMMEL, F
BOMY, F
BONCOURT, F
BONDOUR, F
BONDUES,
BONNANCE, à Templeuve,
BONNANCE (le quint de), à Templeuve, P
BONNE BROQUE, à Lille, M
BONNESCUELLE, P
BONNE ESPERANCE, P
BOMNET (le blanc-), à Wattrelos, F
BONNIER (le haut), à Pérenchies, W
BONNINGHE, P
BORLINET, à Mérignies, P
BORMINVILLE, F
BOSC (le), à Wattrelos,
BOSQUEL MORPAS (le), à Mérignies, M
BOSQUET (le), au Maisnil, W
BOSQUET (vert), à Wervicq, F
BOSQUET D'OUTREBECQUE (le), à Leers, F
BOSQUETS (les), à Haubourdin,
BOSQUIEL (le), à Lambersart, W
BOSSE (la), à Ennevelin, M
BOSSU, à Wahagnies, C
BOUBERS, F
BOUBERS-SUR-CANCHE, C
BOUCART, M
BOUCHAIN, F
BOUCHARDRIE (la), à Camphin-en-Pèvele, P
BOUCHARDRIE (petite), à Camphin-en-Pèvele, P
BOUCHIGAY, à Camphin-en-Pèvele, P
BOUDREZ (les), à Frelinghien, W
BOUES (les), à Lys, F
BOUGRE (le), à Wavrin, W
BOULAY-LE-SEC, F
BOULERIEUX, à Bersée, P
BOULLEUX, M
BOULONNAIS, W

BOUQUET (le), à Bondues, F
BOURBOURG,
BOURDE (la), F
BOURDE (la), à Roubaix,
BOURDE (la), à Wattrelos, F
BOURECH, F
BOURGAULT, à Seclin, M
BOURGEOIS, à Ennevelin, P
BOURGEOISIE (la), à Genech, P
BOURGERIE (la), à Roncq, F
BOURGES,
BOURGHELLES,
BOURGHELLES, à Armentières, W
BOURGHEULX, à Seclin, M
BOURGIES, F
BOURGOGNE, C
BOURGUIGNONS (les), à Thumesnil, M
BOURLEMONT, F
BOURLIVET, à Templeuve, P
BOURNONVILLE, F
BOURQUEMBRAY, M
BOURS, M
BOURSE (la), P
BOURSERIE (la), à Tourcoing, F
BOUSBECQUE,
BOUSIES, C
BOUSSOIT, F
BOUSSOIT SUR HAINE, F
BOUSSU, F
BOUSSU SUR ESCAUT, F
BOUTEILLERIE (la), F
BOUTEILLERIE (la), à Bondues,
BOUTEILLERIE (la), à Sequedin,
BOUTEILLERIE (la), à Wattrelos, F
BOUTILLERIE (la), F
BOUTILLERIE (la), à Bondues, F
BOUTILLERIE (la), à Fleurbaix,
BOUTILLERIE (la), à Fromelles,
BOUTILLERIE (la), à Sequedin, W
BOUTILLERIE (la), à Wattrelos,
BOUTRY (le pont), à Radinghem, W
BOUVACQUE (la), à Lille, M
BOUVERIE (la), à Hem, F
BOUVIGNIES, C
BOUVINES,
BOYER (le vivier), F
BRABANT, C
BRACQUART (le), à Fromelles, W
BRACQUEGNIES, F
BRAFFE, W
BRANDEBOURG, W
BRANDERIE (la), à Bersée, P
BRASSELE, à Camphin-en-Pèvele, P
BRASSERIE (la), à Fretin, M
BRASSERIE (la), à Mons en Pèvele, P
BRASSERIE (la), à Roubaix, F
BRAY, W
BRAYELLE (la), C
BREBIERES,
BREDAM, F
BREGONDE, à Marquette, F
BRESCIA, P
BRETAGNE, C
BRETAGNE (la), à Fromelles, W
BRETAIGNE (la), M
BRETAIGNE (la), à Mons en Pèvele, P
BRETAINE, à Sailly, F
BREUCQ (le), C
BREUCQ (le), à Ascq et Annappes, M
BREUCQ (le), à Flers,
BREUCQ (le), à Lille, F
BREUCQ (le), à Seclin, M
BREUCQ (grand), C
BREUCQ (pairie du), à Lille, M
BREUCQ (petit), à Lille, M
BREUSE, P
BREUZE, à Baisieux, F
BREUZE, à Mourcourt, C
BREVILLERS, F
BRIAST, M
BRICONGNE (la), à Hantay, C
BRIELEN (ten), F
BRIENNE,
BRIFFOEIL, P
BRIFFOEIL, à Flers, C
BRIFFOEIL, à Wervicq, F
BRILLON, P
BRIMAIGNE, F
BRIMEU, F
BRIMEUL, P

BROCQUENOYE, à Fretin, M
BROQUE (la bonne), M
BROUCART, à Herlies, W
BROUCQ, à Bousbecque, F
BROULEZ, F
BROUSSE, F
BROYAUX (les), à Quesnoy, F
BROYE (la), C
BROYE (la), à Ennevelin, P
BRUANDRIE (la), à Flers, M
BRUANDRIE (la), à Lys, F
BRUAY, F
BRUGES,
BRUGES, à Provin, C
BRUIELLES, C
BRUILLE, P
BRUILLE, à Mouchin, P
BRUILLE, à Wavrin, W
BRUISLE (le), à Santes et Wavrin, W
BRUNE, M
BRUNERUE (la), à Saint-André, C
BRUNETEL (la tour), W
BRUNMORTIER, à Annoeullin, P
BRUSLE (le), à Ascq, M
BRUSLE (le), à Hallennes, W
BRUSLE (le), à Pérenchies, F
BRUSLE (le), à Sainghin en Mélantois, M
BRUSLE (le), à Tournai, M
BRUXELLES,
BRUYELLE, C
BRUYERES (les), à Mons en Pèvele, C
BRYOT, F
BUC (le), à Lille,
BUCQUET (le), à Lille, M
BUCQUOY, W
BUEREN, F
BUFFIN, à Pont à Marcq, P
BUGGENHOUT, F
BUGNETTE, F
BUILLEMONT (petit), à Hérinnes, M
BUIRON (le), à Sainghin en Mélantois, M
BUISSE, P
BUISSI, P
BUISSIERE (la), F
BUISSONS (les), à Pérenchies, W
BUISSONS (les), à Prémesques, W
BULLECOURT, F
BULLECOURT (grand), C
BUNNETTE, F
BUQUOY, F
BURE (le), à Cobrieux, P
BUREU, F
BURG (le), à Houplines, W
BURGAULT, P
BURGAULT à Avelin, M
BURGAULT à Seclin, C
BURGAULT-DION, à Seclin, C
BURGAULT-DION (grand), à Seclin, M
BURGAULT-DION (petit), à Seclin, M
BURGH (le), à Ennetières en Weppes, C
BURGH (le), à Quesnoy, F
BURGHEL, à Fretin, M
BURIE, à Roubaix,
BURIE-COURCELLES, à Roubaix,
BURY, F
BURY, à Linselles, F
BURY, (petit), à Linselles, F
BUS (le), C
BUS (le), à Bachy, P
BUS (le), à Baisieux, F
BUS (le), à Bas-Warneton, F
BUS (le), à Comines, F
BUS (le), à Flers et Annappes, M
BUS (le), à Ligny, W
BUS (le), à Tourcoing, F
BUS (le), à Wavrin, W
BUS (le), à Willems, F
BUS (grand), F
BUS (grand), à Lomme, W
BUS (vieux), à Flers, M
BUSQUEAU, P
BUSQUEAU, à Willems, F
BUSQUET (le), à Armentières, W
BUSQUET (le), à Croix, F
BUSQUET (le), à Sailly, F
BUSQUIEL (le), à Armentières, W
BUSQUIEL (le), à Sainghin en Mélantois, M
BUSSCHE (la), à Bas-Warneton, F
BUSSELIN, M
BUTEUX (Villers-), à Lompret, W

BUUS (le), à Comines, F
BUVETTE, F
BUVRY, P
BUVRY, à Bersée, P
BUYSSCHUERE, F

C

CABYS (les), à Faches, M
CADET (le), à Comines, F
CADSANT, F,
CAESTRES, W
CAGLIARI, W
CAGNICOURT, P
CAIGNARDE (la), à Linselles, F
CAILLIERE (la), à Templeuve, P
CALAIS, C
CALBREUCQ, F
CALCKENE, W
CALIFORNIE, F
CALIXTE (Saint-), M
CALIXTE (Saint-), à Pont à Marcq, P
CALONNE, F
CAMBIERVAL, à Sailly, F
CAMBRAI,
CAMBRELAGE (le), à Avelin, M
CAMBRESIS, C
CAMBRIN, W
CAMBRON, F
CAMPAGNE, P
CAMP A PLOUVIERS (le), à Ascq, M
CAMP CORNU (le), à Armentières, W
CAMP D'ANSTAING (le), à Ascq, M
CAMP DE HAINAUT (le), à Mons en Pèvele, P
CAMP DE LA VACQUERIE (le), à Marcq, F
CAMPEAUX (les), à Herlies, W
CAMP GRARDRIEL (le), à Roubaix, F
CAMP HAUDEBAS (le), à Mons en Pèvele, P
CAMPHIN EN CAREMBAULT,
CAMPHIN EN PEVELE,
CAMP MARQUIN (le), à Houplines, W
CAMP ROYE (le), à Lambersart, C
CAMPULERE, à Erquinghem Lys, W
CAMPUTLERIES (les), à Armentières, W
CANCOMPRE, F
CANCOMPRE, à Templeuve, P
CANDELETS (les), à Ennevelin, M
CANDLE (le), à Sainghin en Mélantois, M
CANDRELERIE (la), à Wattrelos,
CANEGHEM, F
CANICOURT, W
CANONINKOVE, à Wervicq, F
CANTELEU, C
CANTELEU, à Esquermes, M
CANTELEU, à Flers, M
CANTELEU, (pont de), M
CANTERAINES, à Haubourdin, M
CANTIN, P
CANTIN-LEZ-DOUAI,
CANTRAINE, à Lesquin, M
CANY, P
CAP (le), M
CAP (le), à Linselles, F
CAP (grand), à Linselles, F
CAP (petit), à Linselles, F
CAPELAING, à Seclin, M
CAPELLE (la), W
CAPELLE (West-), F
CAPINGHEM, F
CAPINGHEM, à Mons en Baroeul, M
CAPINGHEM (petit), à Radinghem, W
CAPONS (les), à Templeuve, P
CAPPEL, à Pérenchies, C
CAPPELLE EN PEVELE,
CAPPELLE SAINT NICOLAS, à Templeuve,
CAPPLES, à Avelin, M
CAPRES, F
CAPRYCK, P
CARDONNERIE (la), à Fromelles, W
CAREWIN, à Verlinghem, W
CARIGNAN, F
CARIHEM, F
CARIHEM, à Leers, F
CARLUIRE (la), à Wattrelos,
CARNIN,
CARNIN, à Armentières, W
CARNIN, a Carnin, C
CARNIN, à Erquinghem Sec, C
CARNIN, à Gondecourt, C
CARNIN, (mairie de), C
CARNOIE (la), F
CARNOIE (la), à Fournes, W

CARNOIE (la), à Lambersart, P
CARNOY (le), F
CARTHAGE,
CARVIN,
CASSANE, W
CASSEL,
CASSINE, F
CASTELER (le), M
CASTILLE, C
CASTILLON, F
CASTRES, F
CATALOGNE, F
CATEAU-CAMBRESIS, F
CATILLON, à Leers, F
CATOIRE (la), P
CATS (la fosse à), à Chéreng, P
CAUCHIE (la), F
CAUCHIE (la), à Armentières, W
CAUCHIE (la), à Avelin, M
CAUCHIE (la), à Comines, F
CAUCHIE (la), à Marcq, F
CAUCHIE (la), à Phalempin, C
CAUCOURT, F
CAUDERLEUS, F
CAUDRELEUX, à Neuville, F
CAUDRON, à Sequedin, W
CAUDRY, C
CAULERIE (la), M
CAULERIE (la), à Lambersart, F
CAULERIE (la), à Prémesques, W
CAULIERS (les), F
CAULIERS (les), à Roncq, F
CAUMONT, F
CAUROIT (le ponchel), à Marcq, F
CAVALSART,
CAVEE (la), à Ascq, M
CAVEE (la), à Sainghin en Mélantois, M
CAVRINES, C
CAYET (le), à Wattignies, M
CAZERIE (la), P
CAZERIE (la), à Houplines, W
CAZIER (le moulin), à Houplines, W
CELLES, M
CERCAMP, C
CERFONTAINE, F
CESSOYE (la), C
CESSOYE, à Attiches, C
CESSOYE, à Lambersart, C
CESSOYE, à Lesquin, M
CESSOYE, à Roncq, C
CESSOYE, à Saint-André, C
CESSOYE, à Verlinghem, W
CEURRE, à Wattrelos, F
CHAINGLE, P
CHAINGLES (les), à Linselles, C
CHAMPAGNE, F
CHAMPAGNE, à Deûlemont, F
CHAMP DE LASSUS (le), à Marquillies, W
CHAMP-HERAULT (le), à Bachy, P
CHAMPLITE, F
CHAMPS (les hauts), à Roubaix, F
CHANTERIE (la), à Lys, F
CHANTILLY, F
CHANTRAINE, W
CHANTRAINE, à Ennetières en Weppes, C
CHANTRAINE, à Lys, F
CHANTRAINE, à Radinghem, C
CHAPELLE (la), F
CHAPELLE (la), à Armentières, W
CHAPELLE (la), à Bas-Warneton, F
CHAPELLE D'ARMENTIERES, F
CHAPELLE GRENIER,
CHAPELLE LACU, à Comines, F
CHAPON (le), à Lille, F
CHAPONS (les), à Mouchin, P
CHARLET, à Illies, W
CHARNEAU, F
CHAROLAIS, W
CHARTRES, C
CHARUE (la), à Ennevelin, P
CHASTEL (le), F
CHASTEL (le), à Bourghelles, P
CHASTEL (le), à Chéreng, P
CHASTEL (le), à Cysoing,
CHASTEL (le), à Emmerin,
CHASTEL (le), à Epinoy, P
CHASTEL (le), à Frelinghien, F
CHASTEL (le), à Roncq, F
CHASTEL (le), à Tourcoing, F
CHASTEL (le vieil), à Loos, M

CHASTEL (Villers), W
CHASTELET (le), F
CHASTELET (le), à Genech, P
CHASTELET (le), à Toufflers, F
CHATEAU (le), de Courtrai, F
CHATEAU (le), de Villers, à Ascq, F
CHATEAU-L'ABBAYE, F
CHATEAU TURPIN (le), à Neuville en Phalempin, C
CHATELAIN (le), P
CHATELAIN (le), à Comines, F
CHATELAIN (le), à Hallennes, C
CHATELAIN (le), à Radinghem, C
CHATELAIN (la motte du), à Lille,
CHATELET (le), P
CHATELINEAU, F
CHATILLON, W
CHATILLON, à Asq, M
CHATILLON, à Camphin en Pèvele, P
CHAUDE RIVIERE (la), à Fives, M
CHAULE, F
CHAULNES, F
CHAUMONT, C
CHAUMONT, (la tour), P
CHAUNES, F
CHAUNY, F
CHAUSSEE (la), F
CHAUSSEE (la), à Comines, F
CHAUSSEE (la), à Phalempin, M
CHAUSSEE (la), a Roubaix,
CHAUVIREY, F
CHEMY,
CHENES (la fosse aux), à Roubaix,
CHEPY, P
CHERCQ, F
CHERENG,
CHERENG, (la mairie de), C
CHERGERIE (la), à Houplines,
CHESNE-HIART (le), à Bouvines, P
CHESNET (le), à Loos, C
CHEVALIER (le), à Baisieux, F
CHEVREUSE, F
CHIETI, C
CHIEVRES, P
CHIMAY,
CHIMPRET (le), à Hallennes, W
CHIN, P
CHINY, F
CHOCQUES, F
CHOISYS, C
CHYPRE, M
CLAERHOUT, M
CLAIERES (les), à Seclin, M
CLAIRERIVE, P
CLAIRFONTAINE, à Wicres, M
CLAIRMARAIS, F
CLAIRMONT,
CLARETS (les), à Ascq, M
CLAYON, F
CLENQUEMEURE, à Radinghem, W
CLERCKENNOIT, à Verlinghem, W
CLERCQ, P
CLERFAYT, F
CLERIEU, P
CLERIEU, à Cysoing, P
CLERIMONT, à Mouchin, P
CLERVAUX, F
CLETY, M
CLICQUESNOY, à Wambrechies, C
CLOCQUIGNY, F
CLOEVAING, P
CLOQUETERIE (la), P
CLOQUETERIE (la), à Erquinghem Lys, W
CLOQUETERIE (la), à Genech, P
CLOQUETTE (fief à), à Lille, M
CLOQUETTES (les), à Sainghin en Mélantois,
CLOQUETTES (les), à Seclin, M
CLOUD (Saint), W
COBLENTZ,
COBRIEUX,
COBRIEUX, (la motte de), à Genech, P
COCOVE, W
COCQUEAUX (les), à Armentières, W
COCQUELAER, F
COCQUELERIE (la), P
COCQUELERIE (la), à Attiches, C
COCQUELETS (les), à Lille, M
COCQUELMONDE, à Linselles, F
COCQUEMAILLE, à Bondues, F
COCQUEMBUS, à Seclin, M
COCQUEMPLUS, P

COCQUEMPLUS, à Houplin, C
COCQUENPEVELE, à Carnin, C
COCQUEPAILLE, à Lesquin, C
COCQUERELLE, à Sainghin en Weppes, W
COCQUINE (la), P
COENE, F
COHEM, F
COISNES, F
COISNES, à Salomé, P
COLBRAS, à Bousbecque, F
COLIN MALADE (le touquet), M
COLOGNE, F
COMBLES, à Péronne, C
COMINES,
COMPIEGNE, C
COMTE (la), W
CONDE, F
CONDE EN BRIE, C
CONFLUANCE (la), à Marquette, F
CONROY, W
CONSOYE (le), à Roncq, F
CONSTANTINOPLE. C
CONSULAT (le), à Everlinghem, W
CONTEVILLE, F
CONTOIS, à Prémesques, W
CONVERSAN, C
COPINERIE (la), à Marcq, F
COQUARDRIE (la), à Marquillies, W
CORBEHEM,
CORBEILLE (la), F
CORBEILLE (la), à Croix, F
CORBEILLERIE (la), F
CORBEILLERIE (la), à Croix, F
CORBINAU, à Cysoing, P
CORBION, F
CORDES, F
CORFONTAINE, à Lille, M
CORNEILLES (les), à Gondecourt, C
CORNETTES (les), à Bondues, F
CORNU (le camp), à Armentières, W
CORPIEL (le), M
CORROY, F
CORTEMBECQUE, F
CORULIS EN CAREMBAUT,
COSSET, à Templeuve, P
COTTELLERIES (les), à Aubers, C
COTTENES, C
COTTIGNIES (grand), F
COTTIGNIES (petit), F
COTTREL, à Wambrechies, F
COUCY,
COULDREAU, M
COULLIN (bois), à Santes,
COULOMBIER (le), F
COULOMBIER (le), à Fretin, M
COULOMBIER (le), à Gruson, P
COULOMBIER (le), à Leers, F
COULOMBIER (le), à Lys, F
COUPELLE, M
COUPIGNY, F
COUPIGNY, à Hersin, W
COUPIGNY, (petit), à Fournes, W
COURBES, F
COURBOULTS (les vieux), à Mons en Pevèle, P
COURCELETTE, à Lannoy, F
COURCELLES, M
COURCELLES, à Roubaix, F
COURCELLES, (Burie), à Roubaix,
COUROUBLE,
COUROUBLE, à Fretin, M
COUROUBLE, à Mouvaux, F
COUROUBLE, à Tourcoing, F
COUROUBLE, à Wattrelos, F
COURRANT (le), à Mons en Pèvele, P
COURRIERES, F
COURT (le), C
COURT (le), à Houplin, C
COURT (le), à Linselles et Bondues, F
COURT (le), à Pérenchies, C
COURT (le), à Wattignies, M
COURT (le), (longue), à Wattrelos, F
COURTEMBUS, W
COURTEMBUS, à Armentières, W
COURTEMBUS, à Houplines, W
COURTEVILLE, F
COURTILS (les francs), à Lille, M
COURTISEMPIRE, à Roncq, F
COURTOIS, à Fretin, M
COURTOIS, à La Madeleine, M
COURTRAI,

COURTRAI, (château de), F
COUSINERIE (la), à Flers, M
COUTERE (Vormiseele), à Bas Warneton, F
COUTICHES,
COUTRE (le), W
COUTRE (le), à Comines, F
COUTURE des Fors Anneaux (la), à Neuville, F
COUTURE du Triez (la), à Hem, F
CRAMBION, M
CRAMERY, à Templeuve, P
CRASSERIE (la), à Marcq, F
CREBBE (le), à Bailleul, F
CRECY, F
CREMERIE (la), W
CRENNELLES (les), P
CREQUILLON, F
CREQUILLON, à Roncq, F
CREQUY, W
CRESEQUES, C
CRESPELAINES, M
CRESPELAINES, à Camphin en Pèvele, P
CRETINIER (le), à Wattrelos, F
CRETON, à Roncq, F
CREULE, W
CREUX (le), M
CREVECOEUR, F
CRIN (le), à Erquinghem-Lys, W
CRIN (petit), à Erquinghem-Lys, F
CROCQ (le), à Armentières, W
CROISETTE (la), à Mérignies, P
CROISETTE DU PRET (la), à Roubaix,
CROISEZ, à Wattrelos, F
CROISILLES, F
CROIX,
CROIX, à Wahagnies, P
CROIX (la), F
CROIX (la), à Annappes, M
CROIX (la), à Avelin, M
CROIX (la), à Bondues, F
CROIX (la), à Ennetières en Mélantois, M
CROIX (la), à Fâches, M
CROIX (la), à Frelinghien, W
CROIX (la), à Haubourdin, M
CROIX (la), au Maisnil, W
CROIX (la), à Neuville, F
CROIX (la), à Tourcoing, F
CROIX (la), à Verlinghem, W
CROIX (la), à Wervicq, F
CROIX (la), (les mottes de), à Ascq, F
CROIX AU BOIS (la), W
CROIX AU BRAS (la), à Gruson, P
CROIX AU GAVRE (la), à Verlinghem, W
CROIX AU MONT, P
CROIX D'AVESNES (la), à Loos, M
CROIX DE FOURNES (la), P
CROIX DE MARBRE (la), à Escobecque, W
CROIX DE SAINT ACHART (la), à Avelin, M
CROIX DE VILLERS (la), à Ascq, M
CROIX D'ICLENENNE (la), à Erquinghem Lys, W
CROIX MAIMBOURG (la), à Comines, F
CROIX PUITEL (la), à Erquinghem-Lys, W
CROIX ROUGE (la), à Verlinghem, W
CROIX WARIN (la), M
CROMBEQUE, M
CROQUEPAILLE, à Péronne, C
CROQUET (le), à Avelin, M
CROQUET (le), à Lambersart, W
CROY,
CROYEL, à Ennevelin, P
CRUNQUETS (les verts), à Lomme, W
CRUYSEEKE, à Comines, F
CRUYSHAUTEM, F
CUERNE, à Ostricourt, P
CUINCHY, F
CUINCY,
CUINGHIEN, P
CUVILLERS, F
CUYCK, F
CYSOING,
CYSOING, à Allennes, C

D

DADIZELLES, F
DADIZELLES, à La Madeleine, M
DAERBENEDEN, F
DAM (le), F
DAMERIE (la), à Avelin, M
DAMIETTE,
DAMIETTE, à Lille, C
DAMOIS, P
DAMPIERRE,

DANEMARK, P
DANIEL (l'épine), à Seclin, M
DARENDONCK, à Erquinghem Lys, W
DARUT (le), à Baisieux, F
DAVELU, à Sequedin, W
DECHY, C
DEINZE, C
DELFAUT, à Bondues, C
DENAIN, F
DENIS (Saint-), F
DERGNAU, à Lille, M
DERGNEAU, F
DESSELGHEM, C
DESSOUS-ESPAING, à Comines et Quesnoy, F
DEULE (la), C
DEULE (la), à Quesnoy, F
DEULE (la), à Wambrechies, F
DEULE (la), rivière,
DEULEMONT,
DEULEMONT, (mairie de), C
DEUVILLE, à Mons en Pèvele, C
DEUX, C
DEUX-TREILLES (les), à Deûlémont, F
DEVIERS, F
DICGUST (le), à Hantay, W
DICQUET (le), à Marquillies, W
DIERFAUT, F
DIESBACH, C
DIETZ, F
DIEU (le vieil), à Comines, F
DIEVAL, C
DIGUE DU PRET (la), à Roubaix, F
DIME (la), à Mouvaux, F
DIME (la), (grande), à Tourcoing, F
DIME DE FAVREULES (la), à Roubaix, F
DIMES (les), à Wattignies, M
DIMETTE (la), W
DION, M
DIVION, F
DIXMUDE, W
DIZIER (Saint-), F
DOLENGER, à Seclin, M
DON, C
DONSTIENNES, M
DOREMIEUX, à Wicres, W
DORISART, W
DORMANS, F
DORMEUX (les), à Pecq, M
DOSSEMER, F
DOTTIGNIES,
DOUAI,
DOUAI, à Roncq, C
DOUAI, (bois de), à Quesnoy, F
DOUBLES-SAULX (les), à Houplines, W
DOUCHY,
DOULIEU, à Comines, F
DOURLENS, C
DOURLES (les), à Mouvaux, F
DOURS, F
DOUVIE (le), P
DOUVRES, C
DOUVRIN, à Fretin, M
DOUVRIN LEZ LA BASSEE, W
DOUX-LIEU, F
DOUYE (la), à Watou, W
DOUZE (la), C
DOUZE (la), à Mouvaux, F
DRANOUTRE, C
DREUX, C
DRINCKAM, F
DRUCAT,
DRUMEZ, F
DRUMEZ, à Attiches, P
DRUMEZ, à Baisieux, F
DRUMEZ, à Hem, F
DRUMEZ, à Mérignies, M
DRUMEZ, à Templeuve, P
DRUMEZ, à Thumeries, C
DRUMEZ, (bois de), à Templeuve, P
DUDZEELE, F
DUIZELLES, à Halluin, F
DULBREUCQ, à Bondues, F
DUMONT, F
DUMONT, à Baisieux et Camphin, F
DUNES (les), près Dunkerque, F
DUNKERQUE, C
DURAS, F
DURBUI,
DURDREUL, à Wambrechies, F
DUREMONT, F

DUREMONT, à Fournes, W
DUREMONT, à Halluin, C
DUREMONT, à Neuville, F
DUREMORT, à Sequedin, M
DURETETE, à Annappes, F
DURMORT, M

E

EAUCOURT, W
ECLUSE (l'), F
ECOSSE,
EEGHEM, F
EFFONDRE (l'), à Attiches. P
EGGRELOO, à Bas-Warneton, F
EGLEGATTE, F
EGMONT,
EGYPTE, P
ELFAUT, F
ELOY (Saint-), à Seclin, C
ELTZ, F
ELVERDINGHE, F
EMMERIN,
ENCHEMONT, à Lesquin,
ENCLOS (les), à Péronne, M
ENCLOSES (les), à Bersée, P
ENGHIEN, C
ENGHIEN, à Cappelle, P
ENGLEBERT, à Genech, P
ENGLEMARETZ, W
ENGLEMOUSTIER, F
ENGLEMOUSTIER, à Ascq, M
ENGLEMUNSTER, F
ENGLIER (le ponchel), à Phalempin, C
ENGLOS,
ENGRIN, à Lesquin,
ENGRIN, (petit), à Lesquin, C
ENGUINEGATTE, W
ENNECOURT, à Camphin en Carembaut, C
ENNEQUIN, M
ENNEQUIN, à Hellemmes, M
ENNEQUIN, à Loos,
ENNEQUIN, (grand), à Loos, M
ENNEQUIN, (grand), à Thumesnil, M
ENNEQUIN, (la haie d'), à Loos, C
ENNETIERES, F
ENNETIERES EN MELANTOIS,
ENNETIERES EN MELANTOIS, (mairie), M
ENNETIERES EN WEPPES,
ENNETIERES EN WEPPES, (mairie), W
ENNEVELIN,
EPERVIER (l'), à Verlinghem,
EPINE-APOSTELE (l'), à Armentières, W
EPINE-DANIEL (l'), à Seclin, M
EPINE-FOURMENT (l'), à Houplines, W
EPINETTE (l'), à Chéreng, P
EPINETTE (l'), à Comines. F
EPINETTE (l'), à Flers, M
EPINETTE (l'), à Houplines, W
EPINETTE (l'), à Wambrechies, F
EPINOY,
EPINOY, Voir: Carvin.
EPINOY (l'), à Mons en Pèvele, C
EPS, F
ERAME,
ERBENNES, M
ERBODEGHEM, F
ERE-LES-TOURNAI, P
EREMBODEGHEM, M
ERIGNY, C
ERMIN, F
ERNOUVAL, à Marquillies, W
ERPS, W
ERQUINGHEM, M
ERQUINGHEM LYS,
ERQUINGHEM SEC, C
ESCALUS (les), F
ESCALUS (les), à Linselles, F
ESCAMAING, à Baisieux, F
ESCANGUERIE (l'), F
ESCANGUERIE (l'), à Deûlemont, F
ESCARDEAU, M
ESCARIES (les), à Cappelle, P
ESCAUDOEUVRES, F
ESCAUSSINES, W
ESCAUT, fleuve,
ESCHELLES (les), F
ESCLEPS, à Bachy, P
ESCLICHE DE LA CONSOYE, à Roncq, F
ESCLISSE (l'), à Linselles, F
ESCOBECQUES, C
ESCOEUL (l'), à Illies,

ESCOEUL (l'), (Ribaut), M
ESCOEUL (l'), à Ascq, M
ESCOEUL (l'), à Flers, M
ESCOEUL (l'), (petit), à Annappes, M
ESCOIVES (la navie d'), à La Bassée, C
ESCOIVRES, C
ESCONDIT (l') à Mérignies, P
ESCORNAIX, F
ESCOUELLES, C
ESCOUT, F
ESCREBIEU,
ESKELBEKE, C
ESNE, C
ESPAGNE,
ESPAING, F
ESPAING, à Ennevelin, M
ESPAING, à Fâches, M
ESPAING, à Lille, M
ESPAING, à Wambrechies,
ESPAING, (dessous), à Comines et Quesnoy, F
ESPAING, (petit), à Lesquin, C
ESPESSE (l'), à Croix, C
ESPIENNES, F
ESPIERRE (l'), F
ESPIERRE (l'), à Cappelle, P
ESPIERRE (l'), à Wattrelos,
ESPIERRE (l'), (petite), à Wattrelos, F
ESPIERRE (l'), rivière, F
ESPIERRES, F
ESPINCHELLES (les), M
ESPINCHELLES (les), à Phalempin,
ESPLECHIN, F
ESQUANES, P
ESQUELBECQ, F
ESQUELMES, F
ESQUERCHIN,
ESQUERDES, C
ESQUERMES,
ESQUIELLE (l'), à Verlinghem, W
ESTAIMBOURG,
ESTAIMBOURG, à Halluin, F
ESTAIMPUIS, F
ESTAIRES, C
ESTAPLES, F
ESTENCQUES, C
ESTERPIGNIES, C
ESTEULES, à Bersée, P
ESTEULES, à Carnin, C
ESTEVELLES, F
ESTEVELLES, à Carnin,
ESTEVELLES, à Pont à Vendin,
ESTOCQUOIS (l'), F
ESTOCQUOIS (l'), à Annoeullin, C
ESTOCQUOIS (l'), à Fournes, C
ESTOURMEL, P
ESTOUTEVILLE, C
ESTREE (l'), M
ESTREES, C
ESTREES, à Lille, M
ESTRELLES, M
ESTREPY, F
ESTRUN, W
ESVIN, F
ETAQUE (vieille), à Mouvaux, F
ETAQUES (les), à Lille, M
ETOILE (l'), à Lille, M
ETROLEGHEM, M
EU, M
EUWIN (Saint), P
EVERGHEM, M
EVERLINGHEM, à Herlies,
EVERSBEKE, F
EVIN, P
EYNES,
EYNES (petit), M

F

FACHES,
FACHES (mairie de), M
FACHES (pairie de), à Lille, M
FACHES (petit), M
FAIGNEL, à Erquinghem Lys, W
FAIGNEULLES, F
FAIGNEULLES à Houplines, W
FALAIS, F
FALAISE, F
FAU (le), M
FAU à Flers, F
FAU à Walincamp, M
FAU à Wicres, W
FAU (grand), à Beaucamps, M

FAU (petit), à Marquillies, W
FAUCOMPRET, à Fournes, W
FAUDES (les), à Salomé, W
FAUFET (le), à Roubaix, F
FAUMONT, C
FAUQUEMBERGHE, F
FAUQUEMONT, M
FAUQUEPEL, à Ennevelin, M
FAUQUISSART,
FAUSSERIE (la), à Marcq, F
FAVREULLES, F
FAVREULLES à Croix, F
FAVREULLES à Roubaix, F
FAVREULLES (dîme de), à Roubaix, F
FAY (le), F
FAY à Cobrieux, P
FAY à Genech, P
FAYEL, à Templeuve, P
FAZON, à Ennetières en Weppes, C
FEBVRIE (la), P
FEIGNIES, F
FELLIGNIES, P
FENAIN,
FENNERIE (la), à Verlinghem, W
FERE (la), C
FERMEZ (bois), P
FERMONT, P
FERMONT à Seclin, M
FERRIERE, F
FERRIERE à Wattignies,
FERRY (le metz), à Templeuve, P
FERSIN,
FIEF (le), M
FIEF A CLOQUETTE (le), à Lille, M
FIEF A CLOQUETTE (le franc), à Wattrelos, F
FIEL (grand), à Flers, F
FIENNES, C
FIENNES à Neuville, F
FIEVERIE (la), à Quesnoy, F
FIEVETS (les), F
FILLES (les), à Templemars, M
FILOMEZ, C
FIMINCOURT, à Sailly, F
FINIA SUR LA LYS, P
FISCHEBRES, à Comines, F
FIVES,
FIVRES, P
FLAMENGERIE (la), à Armentières, W
FLAVY, W
FLECHIN, C
FLECHINEL, C
FLENQUE, à Houplines, W
FLEQUIERES,
FLEQUIERES à Wattignies, C
FLEQUIERES (petit), à Wattignies, M
FLERS,
FLERS (grand), à Flers, M
FLERS (petit), à Flers, M
FLERS EN ESCREBIEU,
FLETRE, M
FLEURBAIX,
FLINES,
FLINES à Obegies, W
FLOBECQ, F
FLOCON (le), à Tourcoing, F
FLOCQ (le), à Hem, F
FLOCQ (le), à Tourcoing, F
FLOCQ-WATTIER (le), à Ennevelin, P
FLORENT, P
FLORESSE, P
FLORINES (les), F
FLORINS (les), P
FLORIS (Saint-), W
FLURINGEHEM,
FOLIE (la), à Loos, M
FOLLEMPRISE, à Bersée, P
FOLLIE (la), M
FOLLIE (la), à Haubourdin, M
FOMY, M
FONTAINE, M
FONTAINE (la), F
FONTAINE (la), à Croix,
FONTAINE (la), à Wavrin, W
FONTAINE L'EVEQUE, W
FONTAINES, F
FONTAINES, à Halluin, F
FONTAINES, à Rosimbois-Fournes, W
FONTENELLES, à Salomé, W
FONTENIELLE (le), à Marcq, F
FONTENOIT (le), à Roubaix, F

FONTENOIT (le), (haut), F
FORBECKE, à Quesnoy sur Deûle,
FOREAUX (les), à Chéreng, P
FOREL, à Wattrelos, F
FOREST,
FOREST (le), M
FOREST (le), à Bondues, F
FOREST (le), à Tourcoing, F
FOREST (le), (la rive en), à Ascq, F
FOREST SUR ESCAUT, F
FORESTEAUX, P
FORESTEL, W
FORMESELLES,
FORMIZIERE (la), à Flers, M
FORS-ANNEAUX (les), à Neuville, F
FORTZAUX (les), à Fives, M
FORZEAUX (les), à Ennevelin; M
FOSSARDRIE (la), P
FOSSE (la), P
FOSSE (la), (quint de la), W
FOSSE A CATS (la), à Chéreng, P
FOSSE AU MORTIER (la), à Allennes, C
FOSSE AUX CHENES (la), à Roubaix,
FOSSE A VARLETS (la), à Fretin, M
FOSSEMARETS, F
FOSSEMARETS, à Seclin, M
FOSSEUX, F
FOSSEUX (les), F
FOUQUEREULLES, F
FOULANT, F
FOURCHONS (les), à Ennevelin, P
FOURMENT (l'épine), à Houplines, W
FOURMESTRAUX, M
FOURMESTRAUX, à Fretin, C
FOURMESTRAUX, à Lesquin,
FOURMESTRAUX, à Loos, F
FOURNES,
FOURQU'ENCROIX, à Roubaix,
FOXBRIE, F
FRANC (petit), à Linselles, F
FRANC-ALLEU, à Escobecques, W
FRANC-FIEF, à Wattrelos, F
FRANCHERIE (la), à Bas-Warneton, F
FRANCHERIES (les), à Anseroeul, M
FRANCHE-RUE (la), à Willems,
FRANCS-ALLEUX (les), W
FRANCS-ALLEUX (les), à Beaucamps, W
FRANCS-ALLEUX (les), à Marcq, F
FRANCS-COURTILS (les), à Lille, M
FRANQUEVILLE, W
FRANQUEVILLE, à Wavrin, W
FRANSECHE, M
FRANSSURES, P
FRASNE EN BUISSENAL, F
FRELIN, à Fretin, M
FRELIN, à Wattignies, M
FRELINGHIEN,
FRELINGHIEN, (gilde de), W
FRELINGHIEN, (mairie de), W
FREMAUDRIE (la), M
FREMAUDRIE (la), à Roubaix, F
FREMAUX (les), à Haubourdin, M
FREMAUX (les), à Verlinghem, C
FREMEVILLE, à Chéreng, P
FREMICOURT, F
FREMICOURT, à Cappelle, F
FRENTZ, F
FRENTZEN, F
FRESIN, W
FRESNE, F
FRESNE, (le), à Croix, F
FRESNE, (le bois du), à Croix, F
FRESNEL (le), F
FRESNEL (le), à Attiches, C
FRESNEL (le), à Houplines, W
FRESNEL (le), à Pérenchies, C
FRESNELET, à Flers, M
FRESNES, F
FRESNES, (les), F
FRESNES, à Loos,
FRESNET (le), à Houplines, W
FRESNILLE, M
FRESNOY, P
FRESNOY, (le), F
FRESNOY, à Flers, M
FRESNOY, à Lys, F
FRESNOY, à Roubaix, F
FRESNOY, à Tourcoing, F
FRESNOY, à Willems,
FRESNOYE (la), C

FRESNOYE (la), à Beaucamps, W
FRESNOYE (la), à Fournes, W
FRETE LE PRESTRE, M
FRETIN,
FRETIN, à Fretin, M
FRETIN, à Phalempin, C
FREUMAUX (les), à Neuville, F
FREUTZEN, P
FREVILLERS, F
FRIOUL, M
FRISE, F
FROHENS,
FROISSARDRIE (la), M
FROISSARDRIE (la), à Mérignies, F
FROMELLES,
FROMENT, F
FROMEZ, F
FROMEZ, à Hallennes, W
FROMONT, F
FROMONT, à Moncheaux, M
FRONSAC, W
FRUGES, F
FRULINGEHEM,
FUMAY, F
FURNES,
FURSTEMBERGHE,

G

GACHERIE (la), à Annappes, F
GADIMEZ, F
GADRIMEZ, à Lille, M
GAESBECKE, F
GAIGNONNERIE (la), à Armentières, W
GAILLARDRIE (la), à Mons en Pèvele, F
GALHAUT, C
GAMANS, C
GAMANS, à Illies, W
GAMANS, à Lesquin,
GAMANS, (mairie), à Lesquin, M
GAMANS, (pairie), à Lesquin, M
GAMANT, à Mouchin, P
GAMARAGE, W
GAMECHINES, F
GAMECHINES, à Frelinghien, F
GAMECHINES, à Wambrechies, F
GAMECHINES, (petit), à Frelinghien, W
GAND,
GANNERIE (la), à Erquinghem Lys, W
GANTS (blancs), à Lambersart, W
GARD (le), F
GARD (le), à Wazemmes, M
GARDE (grande), à Beaucamps, W
GARDIN (le), à Armentières, W
GARDIN (le), à Hantay, W
GARDIN (le), à Mons en Pèvele, C
GARDIN (le), à Pérenchies, C
GARDIN (le), à Wavrin, W
GARDINET (le), à Verlinghem, W
GARIMEZ, M
GARSIGNIES, à Roubaix, F
GAUCQUIER (le), à Roubaix, F
GAUDE, W
GAUDIEMPRE, M
GAUQUIER (le), F
GAUQUIER (le), à Wattrelos,
GAUWINNERIE (la), à Quesnoy, F
GAUWINNERIE (la), à Verlinghem, W
GAVELENS, F
GAVELENS, à Frelinghien, W
GAVELIN, à Illies, W
GAVELLE, P
GAVERELLE, F
GAVERLUSON, W
GAVRE,
GAVRE, à Comines, F
GAVRE, à Halluin, F
GAVRE, à Linselles, F
GAVRE, à Quesnoy, F
GEERSFONTAINES, P
GEMICOURT, F
GENAPPE, F
GENECH,
GENES, C
GENOIS (Saint), P
GERMIGNY, F
GHELLES, à Marcq, F
GHEMEENE, à Comines, F
GHENNERIE (la), F
GHERLOO, à Bas-Warneton, F
GHERMANET, à Gondecourt, C
GHEYLE, F

GHIBRECHIES, F
GHISELE (le), F
GHISLENGHIEN, F
GHISTELLES, C
GILDE DE FRELINGHIEN (la), W
GILLES (le touquet Saint), à Erquinghem-Lys, W
GILLON (le), à Avelin, M
GIVENCHY,
GLAJON, C
GLANCON,
GLIESSEM, à Haubourdin, M
GLISSOEL (la), M
GLYLEMINS, à Flers, M
GLYMES, F
GOBELETS (les), à Ascq, M
GOBERMONT, à Sainghin-en-Mélantois, M
GODEBRY, P
GODELINGHEM,
GODIEMPRET, F
GOEGNIES, P
GOHELLE, à Wattignies, M
GOHIELLE, à Vendeville, M
GOMICOURT, M
GONDECOURT,
GONDECOURT, (mairie), C
GONDECOURT, (petit), à Gondecourt, C
GORCUM, F
GORGHEHEL, C
GORGHEHEL, à Ennevelin, P
GORGHEMEZ,
GORGHEMEZ, à Roubaix, F
GORGUE (la),
GORLITZ, C
GORUS (moulin), à Radinghem, W
GORZE,
GOSNAY, F
GOULEE (la), à Ennevelin, P
GOULETTE (la), P
GOUTIERES (les), C
GOUTIERES (les), à Lompret, M
GOUVENE, W
GRACHT, F
GRAINCOURT, F
GRAMMONT, F
GRAND-ARBRE, à Sainghin-en-Mélantois, M
GRAND-BAR,
GRAND-BAR, à Houplines, W
GRAND-BEAUFREMEZ, F
GRAND-BELLINCAMP, à Thumeries. C
GRAND-BILLAU, M
GRAND-BREUCQ, C
GRAND-BULLECOURT, C
GRAND-BURGAULT, à Seclin, M
GRAND-BUS, F
GRAND-BUS, à LOMME, W
GRAND-CAP, à Linselles, F
GRAND-COTTIGNIES, F
GRAND-ENNEQUIN, à Loos, M
GRAND-ENNEQUIN, à Thumesnil, M
GRAND-FAU, à Beaucamps, M
GRAND-FIEL, à Flers, F
GRAND-FLERS, à Flers, M
GRAND-GARDE, M
GRAND-HEERSCHIP, à Wervicq, F
GRAND-MAISNIL, à Marquillies, W
GRAND-MAISNIL, à Radinghem, W
GRAND-MANAIN, à Kain, P
GRAND-METZ, M
GRAND MORPAS, P
GRAND MORPAS, à Mérignies, M
GRAND ROSUEL, P
GRAND ROSUEL, à Ennevelin, P
GRAND RUPILLY, à Mérignies, M
GRAND SART, P
GRAND SART, à Sainghin-en-Mélantois, M
GRAND VAL, W
GRAND WARGNY, W
GRANDE-ANGLEE, à Templeuve, P
GRANDE-DIME, à Tourcoing, F
GRANDE-GARDE, à Beaucamps, W
GRANDE-HAYE, M
GRANDE-HAYE, à Bas-Warneton, F
GRANDE-PONTE, F
GRANDE-VELTBECQUE, à Wervicq, F
GRANDE-VIESECOURT, F
GRANDE-VIGNE, à Roubaix,
GRANGE (la), à Armentières, W
GRANGE-AUX-ORMES (la), P
GRANVILLE,
GRARDRIEL, à Roubaix, F

GRAVE, F
GRAVELINES,
GRAVELINS, M
GRECE,
GRECE,(le Camp), à Roubaix, F
GRENIER (bois). - Voir *Boisgrenier.*
GRENIER (chapelle),
GREVURIE (la), à Armentières, W
GRIMARETZ (les), M
GRIMARETZ (les), à Bondues, F
GRIMARETZ (les), à Esquermes, M
GRIMBERGHE, W
GRIMBRIE, à Roubaix, F
GRIMONPONT,
GRINSART, à Tressin, M
GRIS MORTIER (le), à Annappes, M
GROENINGHE, F
GROESBEECK, W
GROMMYNE, à Mons-en-Pèvele, P
GRUEL, à Péronne-en-Mélantois, C
GRUERIE (la), M
GRUERIE (la), à Templeuve, P
GRUSON,
GRUSONS (les Bois), à Wahagnies, P
GRUTEGHEM, M
GRUTEGHEM, à Bousbecque, F
GRUUTHUYSE, F
GRUYERES (les), à Ennetières-en-Weppes, W
GRYSPERE, W
GUAEPOORTE, à Comines, F
GUELDRES, F
GUEMAPPE, F
GUEMENE, F
GUENNERIE (la), M
GUERMANEZ, à Emmerin, M
GUERNONVAL, W
GUERONDE, à Croix, F
GUIGNIES, F
GUILLINGHIEN, M
GUINEGATTE, W
GUINES, C
GUISEGNIES, P
GUISIGNAN, F
GUSMAN, F
GUYMAN, à Wavrin, W

H

HAARLEM, M
HACHICOURT, F
HACHIN, à Wazemmes, M
HACQUETEL, P
HAECPHANEKIN, à Bas-Warneton, F
HAGRINSART, à Fromelles, W
HAILLIES,
HAILLIES, à Chemy, C
HAILLIES, à Cysoing, P
HAILLIES, (la Planche d'), à Gondecourt, D
HAINAUT,
HAINAUT, (le Camp), à Mons-en-Pévele, P
HAINE SAINT-PAUL, P
HAINSVILLE, C
HAISNES,
HALEWYN, W
HALLE, M
HALLENNES,
HALLENNES, à Hallennes, W
HALLERIE (la), M
HALLERIE (la), à Armentières, C
HALLEWYN, à Annappes, W
HALLOTERIE (la), à Lille, C
HALLUIN,
HALLUIN, à Annappes, F
HALLUIN, à Ascq, F
HALLUIN, à Flers, M
HALLUIN, (mairie d'), F
HALLUT, P
HALLUT, à Bourghelles, P
HAM, C
HAM, à Bas-Warneton, F
HAMAIDE (la), F
HAMAIDE (la), à Neuville, C
HAMAIDE (la), à Ostricourt, P
HAMBIESE, W
HAMEDDE (la), à Ostricourt, C
HAMEL (le), à Fournes, W
HAMEL (le), à Mons-en-Pèvele, C
HAMEL (le), à Pérenchies, W
HAMELINCOURT, F
HAMERIE (la), à Lille, M
HAMES, F
HAMETTE (la), F

HANCARDRIE, F
HANCARDRIE, à Erquinghem-Lys, W
HANETRIE (la), au Maisnil, W
HANGHEREL, P
HANGOUART, F
HANGRIN, F
HANSBEKE, F
HANTAY,
HANUT, P
HAPINERIE (la), W
HAPLINCOURT, C
HAPONLIEU, W
HAPPELIERS (les), à Bachy, P
HARCHELAINE, à Bachy, P
HARCHIES, F
HARDI (le pont), à Houplines, W
HARDIREE (la), à Houplines, W
HARGERIE (la), C
HARGERIE (la), à Bersée, P
HARLEBECKE, F
HARNES,
HARTEBUS, à Lesquin, M
HAS (le), F
HAS (le), à Avelin, M
HAS (le), à Gondecourt, C
HAS (le), à Seclin, M
HAS (le), (le mont de), à Avelin, M
HASNON,
HASPRES, C
HASSELT, F
HAUBOURDIN,
HAUCHY, F
HAUCOURT, F
HAUDEBAS (le camp), à Mons-en-Pèvele, P
HAUDION, F
HAUDION, à Lamain, P
HAUDIONCHEL, à Hertain, P
HAUT-BONNIER (le), à Pérenchies, W
HAUTCOURT, W
HAUTE-ANGLEE, W
HAUTE-ANGLEE, à Esquermes, M
HAUTE-AVESNES, M
HAUTEFOIX, P
HAUTEKERKE, C
HAUTE-MAISON, W
HAUTE-MARLIERE (la), P
HAUTE-PORTE (la), à Wambrechies, F
HAUTERIVE, W
HAUTE-RUE, P
HAUTE-RUE, à Tourcoing, F
HAUTEVAL, W
HAUTEVALLE, M
HAUTEVALLE, à Linselles, F
HAUTE (Vièze), à Frelinghien, W
HAUTEVILLE, F
HAUT-FONTENOIT, à Roubaix, F
HAUTGRENIER, F
HAUTMEZ, M
HAUTMEZ, à Pérenchies, W
HAUT-MONTREUIL, M
HAUTPONT, F
HAUTPONT, à Néchin, P
HAUTPONTLIEU, F
HAUTS-CHAMPS (les), à Roubaix, F
HAUTS-LOGIS (les), à Mérignies, P
HAVELUY, M
HAVERIE (la), F
HAVERIE (la), à Dottignies, F
HAVERIE (la), à Roubaix,
HAVERSKERQUE, F
HAVERSKERQUE, à Mérignies, M
HAVINES, P
HAVINNES-LEZ-TOURNAI, P
HAVRE, F
HAYE (la), F
HAYE (la), à Attiches, C
HAYE (la), à Bondues, F
HAYE (la), à Esquermes et Loos, M
HAYE (la), à Flers, M
HAYE (la), à Fromelles, W
HAYE (la), à Hem, F
HAYE (la), à Lomme, W
HAYE (la), à Marcq, F
HAVE (la), à Roubaix,
HAYE (la), à Templeuve, P
HAYE (la), à Wavrin, W
HAYE (la), (grande), M
HAYE (la), (grande), à Bas-Warneton, F
HAYE AU LYS (la), à Erquinghem-Lys, F
HAYE D'ENNEQUIN (la), à Loos, C

HAYE DU TEMPLE (la), à Lomme, W
HAYE LE COMTE (la), à Loos, M
HAYES (les), à Luingne, P
HAYNAUT, à Camphin en Pèvele, P
HAYNIN, F
HAZEBROUCK,
HEBUTERNE, P
HEBUTERNE, à Houplines, M
HECHIN, à Fretin, M
HEDDENGHES, à Lesquin, C
HEEDE (le), à Bousbecque, F
HEERCHOVE, M
HEERE, M
HEERS, W
HEERSCHIP, à Wervicq, F
HEERSCHIP, (grand), à Wervicq, F
HEERSTERT, F
HEID, F
HEINE,
HELBUTERNE, C
HELBUTERNE, à Houplines, W
HELBUTERNE, (quint de), à Houplines, W
HELCHIN, C
HELFAUT, C
HELLEM, P
HELLEMMES,
HELLEMMES, à Hellemmes, M
HELLEVILLE, F
HELLEVILLE, à Carnin, C
HELLEWYS (les), à Roncq, F
HELLIGNIES, à Bersée, P
HELLIN, F
HELLIN, à Ennevelin, M
HELLIN, à Phalempin, C
HELLIN, à Templeuve, P
HELLUN, P
HEM,
HEM, (le), W
HEM, à Annappes, M
HEM, à Aubers, C
HEM, à Bachy, P
HEM, à Fromelles, W
HEM, à Marquette, F
HEM, à Mons en Pèvele, C
HEM, à Tourcoing, F
HEM, à Wambrechies, F
HEMBIESE, F
HEMSRODE, F
HENIN, F
HENIN-LIETARD, C
HENNEHOUT, à Bourghelles, P
HENNERIN, à Bouvines, P
HENQUES, C
HENRIET LE PREUDHOMME, à Avelin, M
HENU, M
HEPPIGNIES, à Fives,
HERAUCOURT, W
HERAULT (le champ), à Bachy, P
HERBAMEZ, W
HERBAMEZ, à Marquillies, P
HERBODEGHEM, M
HERENT, W
HERENTHOUT, F
HERIGNIES, C
HERIGNIES, à Attiches, P
HERIMEZ, C
HERINNES, F
HERINSART, W
HERIPONT, P
HERLIES,
HERLIES, (mairie de), M
HERMANPONT, F
HERMINYSSART, W
HERMITAGE (l'), à Linselles, F
HERMONT (bois), à Roubaix, F
HEROMMEZ, F
HEROMMEZ, à Wavrin, W
HERRENGS (les), à Wasquehal, F
HERRIN,
HERROMEZ, à Santes,
HERRONIERE (la), P
HERSEAUX,
HERSEAUX, à Wambrechies, F
HERSEAUX, à Wattignies, M
HERSELLES, W
HERSIN LEZ BETHUNE, W
HERSTAL, F
HERSTBERGHE, à Comines, F
HERTAING, P
HERTIMBUS, à Chéreng, P

HERVINCOURT, W
HERZEAUX, F
HERZEAUX, à Wambrechies, W
HERZELLES, F
HESBAIE,
HESDIGNEUL, F
HESDIN, F
HESECQUE, W
HESLINNIERE, à Tourmignies, C
HESTRUD, F
HEUCHIN,
HEUDINCOURT, F
HEULE, F
HEULE, à Avelin, M
HEULE, à Marcq, F
HEULE, à Wasquehal, F
HEURTEVENT,
HIART (le chesne), à Bouvines, P
HIERENGERIE (la), à Marcq, F
HILAIRE (Saint), W
HINGES, W
HINGETTES, F
HOCHSTADT, M
HOCRON, F
HOCRON, à Fournes, P
HOCRON, à Haubourdin, M
HOCRON, à Linselles, F
HOHENLOHE, F
HOLLAIN, F
HOLLANDE, F
HOLLEBECQUE, F
HOLLANDE, à Halluin, F
HOLLANDE, à Linselles, P
HOLLANDE, à Roncq, C
HOLLEHAIN, à Beaucamps, W
HOLLISIEN, à Thumeries, C
HOLSENE, F
HOMBECQUE, F
HOMMELET (l'), à Ascq, M
HOMMELET-AU-BOIS (l'), à Roubaix,
HOMMELETS (les trois), à Flers, M
HOMOI (l'), P
HONCOURT, W
HONGRIE, F
HONGRIE, à Comines, F
HONGRIE, à Ennetières en Weppes, W
HONGRIE, au Maisnil, W
HOOGHENESLANDE, P
HOOGSTRAETEN, F
HOOGUES-LANEF, P
HORESGHEM, F
HORNAING,
HORNUYERE, à Wattrelos,
HOSTEL, M
HOTEL, à Bachy, P
HOUBLONNIERE (la), à Cobrieux, P
HOUCHE (le), à Lille, M
HOUCHIN, F
HOUDAIN, C
HOUFFALIZE, F
HOUPLIN,
HOUPLIN, à Houplin, M
HOUPLIN, (mairie d'), M
HOUPLINES,
HOUPLINES, à Annappes, M
HOUSSE (la), à Lille, M
HOUTE (le), à Bondues, F
HOUTHEM, F
HOUTHEM, à Comines, F
HOUTKERCKE, W
HOVE, F
HOVELACQUE, à Lomme, W
HOVES, P
HOVES-LEZ-ENGHIEN, F
HOWARDERIE (la), C
HOYE (le), F
HOYMILLE, C
HUARDIERE (la), à Lomme, W
HUARDIERES (les), W
HUARDIERES (les), à Capinghem, W HUART, à Avelin, M
HUARDIERES (le pré), à Templeuve, P
HUBERMONT, F
HUELHOVE, F
HUGERIE (la), à Loos, M
HUGUETS (les), à Croix, F
HUITIEME (le), à Carnin, C
HULLUCH, P
HULST, W
HUMBEKE, C
HUMBERCOURT,

HUMERYSE, à Hellemmes, M
HUMIERES, F
HUPIERE (la), à Roubaix, F
HURE (la), à Lesquin, M
HURTEMBUS, à Linselles, F
HUS (le), à Illies, C
HUST, P
HUTTE (la), C
HUVEST, F
HUVET, à Fretin,
HUVET, (mairie de), à Fretin, M

I

ICLENENNE (la Croix d'), à Erquinghem-Lys, W
ILLIES,
IMBERMONT, P
IMSRODE, à Linselles, F
IMSRODE, (petite), à Linselles, F
INCHY, P
INGELMUNSTER, F
INGELMUNSTER, à Linselles, F
INGHELANT, F
INGHELBANSE, à Deûlémont, F
INGHEM, F
INGLEBERT, à Camphin-en-Pèvele, P
INGLEMARES, W
INGLEMOUSTIER, à Ascq, M
INGLEMOUSTIER, à Linselles, F
INGLINGHEM, C
ISAAC (le bois seigneur), M.
ISENGHIEN,
ISENGHIEN, à Cysoing, P
ISSEGHEM, P
ITALIE, M
IVERGNIES, à Cysoing, P
IVREE, P
IVRY, W
IWUY, F

J

JARDIN (le), à Erquinghem-Lys, W
JARDIN (le), à Houplines, W
JARDIN (le), à Marcq, F
JARDIN-MEURIN (le), à Erquinghem-Lys, W
JARDINET (le), à Wambrechies, F
JEAN D'ACRE (Saint),
JEAN STEENE (Saint), F
JERUSALEM, F
JEUDEMALE, à Comines, F
JEULAIN, F
JEUMONT,
JOBECQUE, à Ennevelin, P
JODOINGNE, P
JOIGNY, F
JOLLAIN, M
JOLLAIN-LEZ-ANTOING, P
JONCQUIERE (la), à Sainghin-en-Mélantois, M
JONCQUOY (le), à Flers, M
JOSEPH (Triez Saint), à Roubaix, F
JOYEULX-PENSER, M
JOYEUSE, F
JULIERS, W
JUMELLE (la), M
JURIS (les), à Templeuve, M
JUVIGNY,

K

KATTENKERKHOF, à Comines, F
KENT, C
KERKHOVE, M
KIERZY,
KLINCKERLANT, W
KOKELAERE, P

L

LA BASSEE. - Voir: *Bassée* (la).
LABROYE,
LABROYE (petit), à Ennevelin, P
LACHERIE (la), à Camphin-en-Carembaut, C
LACHERIE (la), à Ligny, W
LACHERIE (la), à Seclin, M
LACU (Chapelle), à Comines, F
LA DESEURE, à Bondues, F
LA DESSOUS, à Comines, F
LA DESSOUS, à Fretin,
LAERNE, W
LA GORGUE,
LALAING, M
LALAING, à Wicres, W
LALLEU,
LA MADELEINE. - Voir: *Madeleine* (la).
LAMAIN, P
LAMBEKE, F.
LAMBELET, à Bondues, F

LAMBERSART,
LAMBERSART, à Lambersart, P
LAMBERT (Saint), F
LAMBRES,
LAMICOURT, à Croix, F
LAMONT, F
LAMPERNESSE,
LANDAS,
LANDAS, à Gruson, P
LANDES (les), W
LANDOALD (Saint), F
LANDRECIES, M
LANDRES (les), à Neuville, F
LANGERIE (la), à Marquette, F
LANGLE, F
LANGLEE, à Marcq, F
LANGLEE, (pairie de), à Lille, M
LANGUILLE, F
LANNEL, à Phalempin, C
LANNON, F
LANNOY,
LANNOY, à Annappes, M
LANNOY, à Attiches, C
LANNOY, à Aubers, W
LANNOY, à Brillon, P
LANNOY, à Ennevelin, P
LANNOY, à Esquermes, M
LANNOY, à Hollain, F
LANNOY, à Loos, W
LANNOY, à Mons-en-Baroeul, M
LANNOY, à Templeuve, P
LANNOY-EN-TOURNAISIS, C
LAON,
LAOULTRE, F
LAOULTRE, à Lys,
LAOULTRE, à Wasquehal, F
LAOULTRE, (petit), à Wasquehal, P
LARGE-QUESNE (le), F
LARGONNE (Rabecque), M
LARGUERIE, à Prémesques, W
LASSUS, F
LASSUS, à Baisieux, F
LASSUS, à Carnin, C
LASSUS, à Emmerin, M
LASSUS, à Englos, C
LASSUS, à Haubourdin, M
LASSUS, à Lambersart, W
LASSUS, à Lompret, W
LASSUS, (le champ de), à Marquillies, W
LAUNAIS, à Nomain, P
LAUNAY, F
LAURAGUAIS, F
LAURENT (Saint), M.
LAURIE, F
LAURIE, à Wahagnies, M
LAUWE, F
LAUWE, à Fretin, M
LAUWIN, près Douai, M
LAVAL, M
LAVAL, à Halluin, F
LAVANDES (les), à Templemars, M.
LA VENTIE,
LAY, F
LAYENS, F
LAYENS, à Allennes, C
LAYENS, à Hem, F
LEAUWE, à Illies, C
LECCA, W
LEDE, F
LEDREGHEM, F
LEERDAM, F
LEERS,
LEEUW SAINT-PIERRE, C
LEGER (Saint), F
LEGROUL (bois), à Mérignies, P
LELEU (la ruelle), à Armentières, W
LEMPENPONT, C
LENGILLERS, P
LENGLET, à Harnes, M
LENS,
LENTEHOUT, à Linselles, F
LEPIERRE (bois de), à Verlinghem, W
LE PREUDHOMME (Henriet), à Avelin, M.
LE QUESNOY. - Voir *Quesnoy* (le).
LERCHE, à Fives, M
LESCREULLE, à Bourghelles, P
LESDAING, F
LESPIERRE, F
LESPIERRE, à Roubaix, F
LESPIERRE, à Verlinghem, W

LESPIRE, à Pérenchies, W
LESQUIELLE, F
LESQUIN,
LESSINES, P
LESTOQUOY, F
LESTOQUOY, à Annoeullin, C
LESTOQUOY, à Fournes, C
LETICUS (Pagus),
LEUVRYE, F
LEUX (à), à Tourcoing, F
LEUZE, C
LEYDE, F
LEYESHOF, à Bas-Warneton, F
LEZENNES,
LEZENNES, à Lezennes, M
LIANCOURT, F
LIBERCHIES, F
LIBERSART, M
LIBOURNE, P
LICHTERVELDE, F
LICKE, F
LICKERCKE, à Linselles, F
LICQUES, M
LIEBELET (bois), à Genech, P
LIEDEKERKE, F
LIEGE, C
LIEMONT, W
LIENCOURT, F
LIERRE, P
LIESSART, C
LIETRE, F
LIEVIN, W
LIEVIN (saint-), W
LIEZ, à Raimbeaucourt, P
LIGNE, F
LIGNEREUL, W
LIGNY,
LIGNY (petit), à Lorgies,
LILLAER, F
LILLEBONNE, F
LILLERS, F
LILLETTE, F
LIMBOURG, C
LINDES, F
LINSELLES,
LINSELLES (petit), à Linselles, F
LISBONNE, W
LISBOURG, F
LISPERRE, F
LISQUES, F
LISSEROEUL, M
LITHUANIE, P
LIVONIE, P
LOBBES, C
LOBEL, à Néchin,
LOBEL, à Wasquehal,
LOCQUE (Touquet), à Prémesques, C
LOCRES, C
LOCRON, F
LODES, M
LOFFREHEM, à Mons en Pèvele, C
LOGIS (les hauts), à Mérignies, P
LOIRE, W
LOISON, C
LOKEREN, F
LOMBARDIE, P
LOMBARS (les), à Haubourdin, M
LOMME,
LOMPRET,
LONDRES, C
LONGASTRE, M
LONGHERIE (la), P
LONG-MORTIER, à Sailly, F
LONG-PRE (Villers), W
LONGPRET (le), à Wattrelos, F
LONGUE-COURT (la), à Wattrelos, F
LONGUE-MARQUE (la), à Quesnoy, F
LONGUE-PLANQUE (la), à Prémesques, W
LONGUERIE (la), F
LONGUERIE (la), à Prémesques, M
LONGUE-SAULCH (la), W
LONGUES-RUES (les), à Chér [...] ng, P
LONGUEVAL, C
LONGUEVAL à Lille, F
LONGUEVAL (pairie de), à Lille, M
LONGUEVILLE, C
LONGUEVILLERS, F
LOO (ter), à Wervicq, F
LOOBECQUE, F
LOON, C

LOOS,
LOQUIGNYE, à Wambrechies, F
LORGIES,
LORMIER, à Wervicq, F
LORRAINE, F
LOTEBERIE (le), à Marcq, F
LOTHIER, C
LOUCHY, à Hem, F
LOUVAIN,
LOUVEAU, F
LOUVERIE (la), à Ennevelin, P
LOUVERVAL, W
LOUVIERE (la), M
LOUVIERS (les), F
LOUVIGNIES, F
LOUVIL,
LOYAUX-TERRES, à Roubaix, F
LUCEU, C
LUCHIN, F
LUCHIN, à Camphin en Pèvele, P
LUELZACH, à Bas-Warneton, F
LUGY, M
LUINGNE, P
LUMBRES, M
LUPECOURT, C
LUPECOURT, à Ascq, F
LUPERDRIE, P
LUTZELBOURG, P
LUXEMBOURG, C
LUYNES, F
LUYOT, à Seclin, M
LYMER, P
LYMIER (le), à Lompret, W
LYMOGES, à Croix, F
LYON,
LYS,
LYS (la), F
LYS (la), à Armentières, W
LYS (la), à Bas-Warneton, F
LYS (la), à Bousbecque, F
LYS (la), rivière,
LYSHAYE (la), à Erquinghem - Lys, F
LYSHOF, à Bas-Warneton, F
LYVIER (le), à Péronne, M

M

MACHELEN, F
MACQUELLERIE (la), M
MACQUELLERIE (la), à Croix, F
MACQUELLERIE (la), à Roubaix, F
MADAME (la motte), P
MADAME (la motte), à Lille,
MADAME (la motte), à PHALEMPIN, C
MADELEINE (la),
MADELEINE (la), à Lille, M
MADELEINE (pairie de la), à Lille, M
MADRINGHEM, à Lomme,
MAERTENSDYCK (saint), F
MAESTRICHT, F
MAGREZ (les), à Quesnoy, F
MAGUELONE, C
MAIGNELERS, W
MAIGREMONT, P
MAILLARD, à Ennetières en Weppes, C
MAILLARDRIE (la), à Wambrechies, F
MAILLART, à Seclin, C
MAILLART-L'ANGLEE, à Seclin, C
MAILLE (le), à Linselles, F
MAILLE (blanche), à Roubaix, F
MAILLY, P
MAIMBOURG (la Croix), à Comines, F
MAINE (le), C
MAINGOVAL, F
MAINVAULT, à Lamain, P
MAIRE, F
MAIRIE (la), W
MAIRIE (la) d'Ancoisme, M
MAIRIE (la) d'Annappes, M
MAIRIE (la) de Camphin en Carembaut, C
MAIRIE (la) de Carnin, C
MAIRIE (la) de Chéreng, C
MAIRIE (la) de Deûlemont, C
MAIRIE (la) d'Ennetières en Mélantois, M
MAIRIE (la) d'Ennetières en Weppes, W
MAIRIE (la) de Faches, M
MAIRIE (la) de Gamans, à Lesquin, M
MAIRIE (la) de Gondecourt, C
MAIRIE (la) d'Halluin, F
MAIRIE (la) de Herlies, M
MAIRIE (la) d'Houplin, M
MAIRIE (la) de Huvet, à Fretin, M

MAIRIE (la) de Morlaix, à Templemars, M
MAIRIE (la) de Mouvaux, F
MAIRIE (la) de Pommereaux, à Aubers, W
MAIRIE (la) de Provin, C
MAIRIE (la) de Sainghin en Mélantois, M
MAIRIE (la) de Saint-Pierre, à Frelinghien, W
MAIRIE (la) de Santes, W
MAIRIE (la) de Templemars, M
MAIRIE (la) de Thumeries, P
MAIRIE (la) de Thumesnil, M
MAIRIE (la) de Tourmignies, P
MAIRIE (la) de Wattingnies, M
MAIRIE (la) de Wattrelos,
MAIRIE (petite), à Lesquin, M
MAIRIETTE (la), à Fournes, W
MAIRIEUX, F
MAISNIL (le),
MAISNIL (le), à Fives, M
MAISNIL (le), à Sainghin en Mélantois, M
MAISNIL (grand), à Marquillies, W
MAISNIL (grand), à Radinghem, W
MAISNIL (petit), au Maisnil, W
MAISNIL (petit), à Marquillies, W
MAISNIL (le Plat du), à Willems, F
MAISNIL-LEZ-RUITS, W
MAISON (haute), W
MAJORQUE, F
MALANNOY, F
MALAUNOIT, P
MALCENSE, à Tourcoing, F
MALDEGHEM, F
MALFAITERIE (la), à Saint Léger, F
MALFIANCE, P
MALINCOURT, P
MALINES,
MALMAISON, F
MALPART, à Comines, F
MALPART, à Lille, C
MALVAU, à Armentières, W
MANAIN (grand), à Kain, P
MANCHICOURT, M
MANDRES, F
MANICOURT, à Hantay, W
MANS (le), C
MANSFELD, F
MAQUART (wez), W
MARAIS (le), à Cysoing, P
MARAIS (le), à Fretin, M
MARAIS (le), à Loos, C
MARAIS (le), à Sainghin en Mélantois, M
MARAIS-PLANTIS (le), à Ennevelin, P
MARAIS-RENTIS, à Templeuve, P
MARAIS-SEBINOIS, à Ennevelin, P
MARBAIS, F
MARC (Saint), P
MARCHENELLES, P
MARCHENELLES, à Annappes, M
MARCHENELLES, à Ronchin, M
MARCHIENNES,
MARCONEN, W
MARCONVILLE, M
MARCOT, W
MARCOT, à Wambrechies, F
MARCQ EN BAROEUL,
MARCQ EN PEVELE,
MARESQUIEL (le), F
MARESQUIEL (le), à Ennetières en Weppes, W
MARESQUIEL (le), à Ennevelin, C
MARESVILLE, F
MARETS (les), C
MARETS (les), à Armentières, W
MARETS (les), à Blandain, P
MARETS (les), à Croix, F
MARETS (les), à Mouchin, C
MARETS (les), à Sainghin en Mélantois, M
MARETS (les), à Wambrechies, F
MARETS (petit), à Ennetières en Weppes, C
MARGOTTERIE, C
MARGUERITOIS (les), à Avelin, M
MARIAKERKE, F
MARIE (Sainte), à Sainghien-en-Mélantois, M
MARISSONS (les), F
MARISSONS (les), à Tressin, M
MARKOISE (la voie), à Marcq, F
MARLE, C
MARLE (la rue), à Armentières, W
MARLIERE (la), F
MARLIERE (la), à Linselles, F
MARLIERE (la), à Seclin, M
MARLIERE (haute), P

MARLIERES (les), à Tourcoing, F
MARLIX, à Ennevelin, P
MARNE, rivière, F
MAROEUIL, W
MARQUAIN, F
MARQUE (la), à Avelin, M
MARQUE (la), à Marcq en Pèvele, P
MARQUE (la longue), à Quesnoy, F
MARQUE rivière,
MARQUETTE,
MARQUETTE (la), à Pont à Marcq,
MARQUILLIES,
MARQUIN (le Camp), à Houplines, W
MARRE (le), à Flers,
MARRE (le), à Marcq, F
MARSAN, F
MARTIN (Mont Saint-), F
MARTINBERGH, à Quesnoy, F
MARTINOY (le), à Illies, W
MARTINSART,
MARTINSART, à Emmerin, M
MARTINSART, à Seclin, M
MARTINVAL, à Mons en Pèvele, C
MASENGHIEN, F
MASMINES, F
MASTAING,
MASTAING, à Flers, F
MASTRECQ, W
MASURE (la), F
MASURE (la), à Hem, F
MASURE (la), à Roubaix, F
MASURE (la), à Wasquehal, F
MASURES (les), F
MASURES (les), à Attiches, C
MASURES (les), à Bousbecque, F
MASURES (les), à Verlinghem, W
MASURES (les), à Wattrelos, F
MASURES-ANSEL (les), à Armentières, W
MAUBERBUS, à Tressin, M
MAUBEUGE, C
MAUFAIT, F
MAUFAIT, à Néchin, C
MAUFAIT, à Roubaix, F
MAUGARIN, à Lambersart, W
MAUGRE, C
MAUGRE, à Santes, W
MAULDE, W
MAUNI, C
MAUPERTUIS, M
MAURICE (Saint-), à Lille, W
MAUX-SERGEANS (les), à Ennetières en Weppes, W
MAZINGARBE,
MAZINGHIEN (la motte), P
MEAUSSE, F
MEAUX,
MEERIS, F
MEERSCH (ter), à Frelinghien, W
MEGHEM, F
MELANNOY, F
MELIN, P
MELISAT, F
MELLES,
MELUN, C
MENAGE (le), à Allennes, C
MENAGE (le), à Lesquin, M
MENIN, F
MENIN, à Loos, M
MERAUCOURT, F
MERCHIN, P
MERCHIN, à Lesquin, C
MERCKEN, F
MERIGNIES,
MERKEGHEM, F
MERLEMONT, F
MERLEN, à Wannehain, P
MERLENCOURT, P
MERNES, à Erquinghem-Lys, W
MERODE, F
MERSEANT, à Comines, F
MERSIANS, à Comines, F
MERVILLE,
MERY, F
MESNIL (le), M
MESPLAU, P
MESPLAU, à Fournes, W
MESSINES, C
METZ,
METZ (le), C
METZ (le), (le grand), M
METZ-FERRI, à Templeuve, P

MEULEBEEKE, C
MEULENWAL, à Comines, F
MEULENWAL, (Wynhem), à Comines, F
MEULESTRATE, à Linselles, F
MEURCHIN,
MEURCHIN, à Lesquin, C
MEURCHIN, à Quesnoy, F
MEURCHIN, à Sailly, C
MEURE (le), à Hem, F
MEURIN (le jardin), à Esquinghem-Lys, W
MEURS, W
MEXIQUE, F
MEZ (le), F
MEZ (le), à Avelin, M
MEZ (le), à Ennevelin, P
MEZ (le), à Erquinghem-Lys, W
MEZ (le), à Sainghin en Mélantois, F
MEZ (petit), F
MEZ (petit), à Pérenchies, W
MEZ (petit), à Radinghem, W
MEZ DES CAMPS (le), à Verlinghem, W
MEZEDON, à Gondecourt, C
MIDDELBOURG,
MIENREGIES, à Havinnes, P
MIGORE,
MILANAIS, F
MILENOIE (le), à Santes, W
MILLENDONCK, F
MILLESCAMPS, à Fâches, M
MILLESCAMPS, à Lys, F
MILLEVILLE, C
MILLOMEZ, M
MIRELIDON, à Gondecourt, C
MIREMONT, F
MIROMONT, à Mons en Pèvele, P
MISSART (la), à Wattrelos, F
MOELEMBEKE, F
MOERBEKE, F
MOERE, F
MOERSEKE, F
MOLAY, C
MOLEMBAIS, F
MOLIERE, à Marcq, F
MOLIMONT, W
MOLIMONT, à Houplines,
MOLIN, C
MOLIN, à Fretin, M
MOLINEL, F
MOLINEL, à Baisieux, F
MOLINEL, à Ennevelin, P
MOLINEL, à Halluin, F
MOLINEL, à Lille, M
MOLINEL, à Lomme, W
MOLINEL, à Péronne, M
MOLINEL (petit), à Baisieux, F
MOLINGHEM, F
MOLLIERES (les), à Templeuve, P
MOLNES,
MONBEART, à Tourcoing, F
MONBREHAIN, P
MONCHEAU (le), à Herseaux, F
MONCHEAU (le), à Mouvaux, F
MONCHEAUX,
MONCHEL (le), à Hem, F
MONCHY, à Sainghin-en-Mélantois, M
MONFERRAT, C
MONNARS, à Linselles, F
MONNIER (triez), à Sailly, F
MONPINCHON, à Sailly, F
MONS,
MONS EN BAROEUL,
MONS EN PEVELE,
MONS EN VIMEUX, F
MONSOREL, M
MONSOREL, à Wahagnies, P
MONSTROEUIL (Haut), P
MONT (le), P
MONT (le), à Arleux,
MONT (le), à Halluin, F
MONT (le), à Pérenchies, W
MONT (le), à Wervicq, F
MONTAGNERIE (la), M
MONTAIGNE (la), à Wattrelos, F
MONTBREHAIN, M
MONT DE BERSIN, à Lesquin, M
MONT DE HAS, à Avelin, M
MONTDIDIER, P
MONTDIDIER, à Camphin-en-Pèvele, P
MONTEE (la), à Comines, F
MONTENAC, P

MONTEREAU, F
MONTESCOURT, M
MONTFORT, F
MONTGOMMERY, P
MONTIFAUX, à Bachy, P
MONTIGNY, F
MONTLHERY, F
MONTMIRAIL, W
MONTMORENCY, F
MONTMORT, à Chéreng, P
MONTQUIN, à Tourcoing, F
MONTRE (la), à Bas-Warneton, F
MONTRECOURT, F
MONTREUIL, F
MONTREUL, à Chéreng,
MONTREUL (haut), M
MONT SAINT ANDRE, F
MONT SAINT ELOI, C
MONT SAINT MARTIN, F
MOORSLEDE, M
MORBECQUE, F
MOREAUX (les), à Erquinghem-Lys, W
MORENGHEM, P
MORENGHES, F
MORENGHES, à Willems, F
MORICOURT, F
MORIENSART, W
MORIGHEM, P
MORKERKE, F
MORLAIX, à Templemars, M
MORLAIX (mairie de), à Templemars, M
MORMAL, M
MOROEUL, W
MORPAS, à Mérignies, M
MORPAS (le bosquel), à Mérignies, M
MORPAS (grand), à Mérignies, M
MORSELEDE, P
MORSELLES, F
MORSLEDE, W
MORTAGNE,
MORTAGNE, à la Madeleine, M
MORTAGNE-SUR-ESCAUT, W
MORTIER (le), F
MORTIER (le), à Haubourdin, M
MORTIER (le), à Sainghin-en-Mélantois, M
MORTIER (le), à Wambrechies, F
MORTIER (fosse au), à Allennes, C
MORTIER (gris), à Annappes, M
MORTIER (long), à Sailly, F
MORTIER (triez du long), à Sailly, F
MORTIERS (les), à Flers, F
MOTTE (la), F
MOTTE (la), à Armentières,
MOTTE (la), à Ascq, M
MOTTE (la), à Bondues, F
MOTTE (la), à Fromelles, W
MOTTE (la), à Gondecourt, C
MOTTE (la), à Lambersart, F
MOTTE (la), à Lesquin, C
MOTTE (la), à Lille, M
MOTTE (la), au Maisnil, W
MOTTE (la), à Marcq, F
MOTTE (la), à Mons-en-Baroeul, M
MOTTE (la), à Phalempin, C
MOTTE (la), à Roncq, F
MOTTE (la), à Sailly, F
MOTTE (la), à Santes, W
MOTTE (petite), à Houplines, W
MOTTE AU BOIS (la), F
MOTTE DE COBRIEUX (la), à Genech, P
MOTTE DE RAINEVAL (la), F
MOTTE DE SAINT-POL (la), à Péronne, C
MOTTE DES BOITTEAUX (la), à Tourcoing, F
MOTTE DU CHATELAIN (la), à Lille,
MOTTELETTE (la), à Phalempin, C
MOTTELETTE (la), à Ennetières-en-Weppes, W
MOTTELETTE (la), à Wattrelos, F
MOTTE-MADAME (la), P
MOTTE-MADAME (la), à Lille,
MOTTE-MADAME (la), à Phalempin, C
MOTTE-MAZINGHIEN (la), P
MOTTE-MOUTIER (la), C
MOTTERIE (la), F
MOTTERIE (la), à Leers, F
MOTTE SAINT POL, à Lille,
MOTTES (les), M
MOTTES (les), à Ascq, M
MOTTES (les), à Bouvines, F
MOTTES (les), à La Gorgue, C
MOTTES (les), à La Ventie,

MOTTES (les), à Tourcoing, F
MOTTES (les), à Wattrelos, F
MOTTES (les), (les blanches), à Fournes, W
MOTTES DE CROIX (les), à Ascq, F
MOTTES DU HEULLE (les), à Wasquehal, F
MOUCHIN,
MOULBAIX, M
MOULIN (le), F
MOULIN (le), à Bondues, F
MOULIN (le), à Ennetières-en-Weppes, W
MOULIN (le), à Fretin, M
MOULIN (le), à Leers, F
MOULIN (le), au Maisnil, W
MOULIN CAZIER (le), à Houplines, W
MOULIN DE ROUBAIX (le), F
MOULINET (le), à Genech, P
MOULIN-GORUS, à Radinghem, W
MOULINS (les), à Houplines, W
MOULINS-LILLE, M
MOULLE, F
MOURCOURT, C
MOUSCRON, F
MOUSSERIE (la), P
MOUSSERIE (la), à Roubaix, C
MOUSSONNERIE (la), à Annappes, F
MOUSSONNERIE (la), à Houplines, W
MOUTIER (la motte), C
MOUTON (le), à Houplines, W
MOUTONS (les), à Neuville, F
MOUTRE (le), à Bas-Warneton, F
MOUVARDRIE, F
MOUVAUX,
MOUVAUX, à Quesnoy, F
MOUVAUX, (la mairie de), F
MOY, P
MOYECQUES, W
MOYENVILLE, M
MUCEMBUS, à Sequedin, W
MURINS (les), à Halluin,

N

NAMUR,
NANCY,
NANTEUIL, C
NANTGIACUM, à Haisnes,
NAPLES, C
NASSAU, C
NAVARRE,
NAVEGHERE, F
NAVIE D'ESCOIVES (la), à La Bassée, C
NAYART, F
NECHIN,
NEDONCHEL, F
NEPVEUX (les), à Emmerin, M
NESLE, C
NEUFLIEU, à Verlinghem, W
NEUF-PONT, M
NEUVE-EGLISE, F
NEUVERNE, M
NEUVILLE, C
NEUVILLE, à Armentières, W
NEUVILLE, à Sailly, F
NEUVILLE EN FERRAIN,
NEUVILLE EN PHALEMPIN,
NEUVILLE-WITASSE, C
NEVELE, C
NICAISE (Saint), à Comines, F
NICEE, C
NICOLAS, à Templeuve, P
NICOLAS (Saint), à Avelin, M
NICOLAS (Saint), à Lille, M
NIELLE, F
NIEPPE, F
NIEUBOURG, P
NIEUPORT, F
NIEURLET, F
NIEUVENHOVE, F
NIMEGUE, F
NINOVE,
NIVELLES, F
NIVERDONCQ, C
NOERE, M
NOGENT, C
NOIRCARMES, C
NOISET, à Loos, M
NOMAIN,
NOMEGHIES, F
NONNENBOSCHE,
NOORDSCHOTE, F
NOORTHOVE, à Linselles, F
NORGUET, à Bachy, P

NORMANDIE,
NORTHOUT, F
NOUVELLE-TERRE, à Wattrelos,
NOUVELLES, W
NOVICES (les), à Seclin, M
NOYELLES, F
NOYELLES, à Sainghin-en-Mélantois, M
NOYELLES-LEZ-SECLIN,
NOYELLES SOUS LENS, M
NOYELLES SUR SELLES, M
NOYELLES WION, W
NOYON,

O

OBEAUX (les), F
OBEAUX (les), à Armentières, W
OBEAUX (les), à Fretin, M
OBEL (l'), à Bas-Warneton,
OBEL (l'), à Flers, M
OBELETS (les), à Tourcoing, F
OBIGIES, W
OBIN (Saint), W
OBIPRETS (les), W
OBOURG, P
OBRIES (les), F
OBSTAL, F
ODOME, F
OGIMONT, F
OIGNIES,
OISY, C
OLIVE (l'), à Sainghin-en-Mélantois, M
OLLEHAIN, F
OLLEHAIN, à Ennevelin, P
OMER (Saint). - Voir *Saint-Omer.*
OMICOURT, C
OOMBERGHE, F
OOSTHOVE, à Wervicq, F
OOSTKERCKE, M
OPPUERS, F
ORANGE, F
ORCHIES,
ORDRE, F
OREAULMONT, W
ORESMEAUX, W
ORGERES, F
ORIFONTAINE, à La Madeleine, M
OSTENDE, F
OSTREVANT,
OSTRICOURT,
OSTROQUE, W
OTIGHEM, P
OTTIGNIES, W
OTTINGHEM, F
OUCHE (l'), à Lille, M
OUDENHOVE, à Linselles, F
OUDEZEELE,
OURSINS (les), F
OURSINS (les), à Avelin, M
OURSINS (les), à Verlinghem, F
OUSTIEN, F
OUSVIET, F
OUTKERKE, F
OUTREBECQUE, F
OUTREBECQUE, à Leers, F
OUTREBECQUE, à Lys, F
OUTREBECQUE, (bosquet d'), à Leers, F
OUTRE-WASNES, à Sailly,
OUVIGNIES, P
OVERMEERSCH, P
OVERT, à Givinchy,
OYEMBOURG, F
OYEMBOURG, (BARGUES), M
OYGHEM, F

P

PACQUERIE (la), à Lambersart, W
PADAUX (les), à Tourcoing, F
PADOUE, F
PADOUX (les), à Bondues, F
PAGUS LETICUS,
PAIAGE (le), à Carnin, C
PAIRIE (la), d'Attiches, P
PAIRIE (la), d'Avelin, à Lille, M
PAIRIE (la), de Bargues, M
PAIRIE (la), de Faches, M
PAIRIE (la), de Gamans, à Lesquin, M
PAIRIE (la), de l'Abbaye de Berclau, à Lille, M
PAIRIE (la), de la Bonne Brocque, à Lille, M
PAIRIE (la), de la Madeleine, à Lille, M
PAIRIE (la), de Langlée, à Lille, M
PAIRIE (la), de le Zippe, à Lille, M
PAIRIE (la), de Longueval, à Lille, M

PAIRIE (la), de Marcq, F
PAIRIE (la), de Raineval, à Lille, F
PAIRIE (la), des Roeux, à Lille, M
PAIRIE (la), de Verlinghem, à Lille, M
PAIRIE (la), de Wadringhehem, à Lille, M
PAIRIE (la), du Breucq, à Lille, M
PAIRIE (la), du Vert Bois, à Lille, M
PAIRIE (la), du Vincourt, à Lille, M
PALESTINE, C
PALME, P
PALME, à Santes, W
PAMELE,
PAMPELUNE, F
PAPINGLO, F
PARADIS (le), à Chemy, C
PARADIS (le), à Mouvaux, F
PARCHONNERIE (la), à Fournes, W
PARCQ (le), F
PARCQ (le), à Annappes, M
PARCQ (le), à Flers, M
PARIS,
PAS, W
PAS (le), à Armentières, W
PASSAGERIE (la), à Armentières, W
PASSCHENDAELE, M
PASSE-TEMPS, à Lannoy,
PASSETS (les), à Mouvaux, F
PASTE (Pressie), W
PATIN, à Armentières, W
PATIN, à Chapelle d'Armentières, F
PATINERIE (la), à Avelin, M
PATURES (les) à Phalempin, C
PATURES (les) à Prémesques, C
PAULO, à Saint-André, W
PAVIE, F
PAYAGE (le), F
PEAGE (le), W
PEAGE (le), à Carnin, C
PECHERIE (la), à Esquermes, C
PECQ,
PEENE, F
PELEGRIN, M
PELEGRIN, à Halluin, F
PENNAGE (le), à Marquillies, W
PENNEL (le trou), à Wambrechies, F
PENSER (Joyeulx), M
PERENCHICOURT, à Pérenchies,
PERENCHIES,
PERNES, F
PERONNE,
PERONNE, à Gondecourt, C
PERONNE EN MELANTOIS,
PERONNE EN VERMANDOIS, P
PEROU, F
PEROY (le), P
PERPIGNAN, W
PERRON D'AUDENARDE, F
PERTISERS, à Comines, F
PERUWEZ, F
PERUWEZ, à Halluin, F
PESCHERIE (la), à Attiches, C
PESCQ, à Armentières, W
PESCQ, à Houplines, W
PETEGHEM,
PETIPAS, à Lompret, W
PETIT BAR,
PETIT BAR BEAUFREMEZ, F
PETIT BAR BEAUMONT, F
PETIT BAR BELLINCAMP, à Thumeries, C
PETIT BAR BERSEE, à Seclin, M
PETIT BAR BILLAU, à Lille, M
PETIT BAR BREUCQ, à Lille, M
PETIT BAR BUILLEMONT. à Hérinnes, M
PETIT BAR BURGAULT, à Seclin, M
PETIT BAR BURY, à Linselles, F
PETIT BAR CAP, à Linselles, F
PETIT BAR CAPINGHEM, à Radinghem, W
PETIT COTTIGNIES, F
PETIT COUPIGNY, à Fournes, W
PETIT CRIN, à Erquinghem-Lys, F
PETIT ENGRIN, à Lesquin, C
PETIT ESPAING, à Lesquin, C
PETIT EYNES, M
PETIT FACHES, M
PETIT FAU, à Marquillies, W
PETIT FLEQUIERES, à Wattignies, M
PETIT FLERS, à Flers, M
PETIT FRANC, à Linselles, F
PETIT GAMECHINES, à Frelinghien, W
PETIT GONDECOURT, à Gondecourt, C

PETIT LABROYE, à Ennevelin, P
PETIT LAOUTRE, à Wasquehal, F
PETIT LIGNY, à Lorgies,
PETIT LINSELLES, à Linselles, F
PETIT MAISNIL, au Maisnil, W
PETIT MAISNIL, à Marquillies, W
PETIT MARETS, à Ennetières en Weppes C
PETIT MEZ, F
PETIT MEZ, à Pérenchies, W
PETIT MEZ, à Radinghem, W
PETIT MOLINEL, à Baisieux, F
PETIT PIERBAIX, à Radinghem, C
PETIT PLOICH, à Lompret, W
PETIT PRE, à Frelinghien, W
PETIT QUESNOY, à Roubaix, F
PETIT RIBAUT-ESCOEUL, à Annappes, M
PETIT RUPILLY, à Mérignies, M
PETIT VENDEVILLE, à Avelin, M
PETIT VERTBOIS, à Neuville, F
PETIT WARCOING, à Tourcoing, F
PETIT WASQUEHAL, F
PETIT WASQUEHAL, à Fives, M
PETIT WASQUEHAL, à Flers, F
PETIT WASQUEHAL, à Marcq, F
PETIT WATTIGNIES, à Wattignies, M
PETIT WAZIERS, à Wambrechies, F
PETITE ANGLEE, à Templeuve, P
PETITE BOUCHARDRIE, à Camphin en Pèvele, P
PETITE ESPIERRE, à Wattrelos, F
PETITE IMSRODE, à Linselles, F
PETITE MAIRIE, à Lesquin, M
PETITE MOTTE, à Houplines, W
PETITE VACQUERIE, à Moncheaux, P
PETITE VELTBECQUE, à Wervicq, F
PETITE VIESECOURT, F
PETOIRE, à Hem, F
PETRIEU, M
PEUTY, M
PHALECQUE (la), F
PHALECQUE (la), à Fives, F
PHALECQUE (la), à Lompret, F
PHALEMPIN,
PHORIEN (Saint-), M
PIATS (les), à Tourcoing, F
PICARDIE, F
PICOIT (le), à Santes, W
PIENNES, F
PIERBAIX, W
PIERBAIX, à Radinghem, C
PIERBAIX (petit) à Radinghem, C
PIERREPONT, F
PIETTRE, à Aubers,
PILATERIE (la), à Marcq, F
PILE (le), à Roubaix, F
PILGRINS (les), à Wytschaete, W
PILLART (le), à Marquillies, W
PILLEFORT, P
PILLOIS (le), M
PILLOT (le), à Faches, M
PINCHARDRIE (la), F
PIPAIX, P
PIPEGNIES, à Neuville, F
PIRE (le), à Roubaix, F
PIRE (le Souverain), à Fretin, M
PISRE (le), à Ascq, M
PLACE (la), à Baisieux, F
PLAINVILLE, F
PLAISSIET, M
PLAMART, P
PLANCHE A QUESNOY, M
PLANCHE D'HAILLIES (la), à Gondecourt, C
PLANCQUE (le), à Deûlemont, F
PLANCQUE (le), à Ennevelin, P
PLANCQUE (le), à Hallennes, W
PLANCQUE (le), à Houplines, W
PLANCQUE (le), à Linselles, F
PLANCQUE (le), à Pont à Marcq, P
PLANCQUE (la longue), à Prémesques, W
PLANCQUES (les), F
PLANCQUES (les), à Armentières, W
PLANTIN (le), W
PLANTIS (les), M
PLANTIS (les), à Cysoing, P
PLANTIS (les), à Leers, F
PLANTIS (les marais), à Ennevelin, P
PLANTY, P
PLAT DU MAISNIL (le), à Willem, F
PLATEL (le), à Ennevelin, P
PLATERELLE (la), à Cysoing, P
PLATERIE (la), P

PLATERIE (la), à Cysoing, P
PLICERIE (la), à Marcq, F
PLOHART, à Fretin, M
PLOICH (petit), à Lompret, W
PLOUICH (le),
PLOUICH (le), à Aubers, C
PLOUICH (le), à Flers, F
PLOUICH (le), à Phalempin, M
PLOUICH (le), à Seclin, M
PLOUVIER (le), à Comines, F
PLOUVIERS (le Camp à), à Ascq, M
PLOUYS (le), à Wattrelos,
POERDELE, F
POESBERGH, à Comines, F
POILLEVACHE, à Fournes, W
POISSONCEAUX (les), à La Madeleine, M
POISSONNERIE (la), à Houplines, W
POISSONNERIE (la), à Mérignies, P
POISSONNERIE (la), à Wambrechies, F
POITIERS, C
POIX, W
POL (Saint-), - Voir: Saint-Pol.
POL (la Motte Saint-), à Péronne, C
POLLARS, à Marcq, F
POLLET (les), à Roubaix, F
POLOGNE, P
POMMEREAUX, C
POMMEREAUX, à Aubers,
POMMIERS, F
PONCHEL (le), F
PONCHEL (le), à Baisieux, F
PONCHEL (le), à Sailly, F
PONCHEL (le), à Willems, F
PONCHEL-CAUROIT (le), à Marcq, F
PONCHET-ENGLIER (le), à Phalempin, C
PONCHEL-VENDIN (le), à Ennevelin, P
PONT (le), M
PONT (le), à Comines, F
PONT (le), à Dechy, C
PONT (le), à Marquette, C
PONT-A-MARCQ,
PONT-A-TRESSIN, M
PONT-A-VENDIN,
PONT-BOUTRY (le), à Radinghem, W
PONT-DE-CANTELEU, M
PONTE (la), F
PONTE (la), à Bas-Warneton, F
PONTE (grande), F
PONTENERIE (la), F
PONTENERIE (la), à Roubaix,
PONT-HARDI (le), à Houplines, W
PONTHIEU (le), C
PONTHOIS (le), P
PONTHOIS (le), à Baisieux, F
PONTOISE, C
PONTREWART, à Seclin, M
PONT-ROGIER (le), W
PONTROHART, C
PONT-THIBAUT (le), P
POPERINGHE,
POPUELLE, F
PORCEAN, F
PORCINS (les Prés), P
PORCQUERIE (la), F
PORTE (la) W
PORTE (la haute), à Wambrechies, F
PORTINGAL, W
PORTINGAL, à Capinghem, W
PORTINGAL, à Houplines, W
PORTUGAL, F
POTERIE (la), C
POTERIE (la), à Marquette,
POTTES, F
POUCQUES, F
POUILLERIE (la), W
POUILLERIE (la), à Leers, F
POUILLERIE (la), à Lys, F
POUILLERIE (la), à Quesnoy, F
POUILLERIE (la), à Santes,
POUILLEUX (le touquet), à Armentières, W
POULETERIE (la), à Ancoisne, M
POULLEE (la), à Ennevelin, P
POUPLIER, à Lille, M
POUTRAINS (les), à Tourcoing, F
POUTRAINS (les), à Wazemmes, M
POUVILLON, M
PRAET, F
PRAYAUX (les), M
PRAYELLE (la), P
PRE (le), F

PRE (le), à Gondecourt, C
PRE (le), à Hem,
PRE (le), à Leers, M
PRE (le), à La Madeleine, C
PRE (petit), à Frelinghien, W
PRE (Sec), à Cobrieux, P
PRE (Villers-Long-), W
PRE-A-VILLERS, à Flers, M
PRE D'ANTROEULLE (le), à Ennevelin, P
PRE DE FRETIN, à Avelin, C
PRE DU BUS (le), à Flers, M
PRE-HUART (le), à Templeuve, P
PRE-ROUET (le), à Genech, P
PREAU, à Harchies, F
PREAUX (les), F
PREAUX (les), à Avelin, M
PREAUX (les), à Cappelle, P
PREAUX (les), à Roubaix, F
PREAUX (les), à Templeuve, P
PREILE, F
PREMESQUES,
PREPOUILLE, à Aubers,
PRES (les), M
PRES (les), à Annappes, M
PRES (les), à Bachy, P
PRES (les), à Beaucamps, W
PRES (les), à Flers, M
PRES (les), à La Madeleine, M
PRES (les), à Roubaix, F
PRES-PORCINS (les), P
PRES-TOLUS (les), à Baisieux, F
PRES-VENDUS (les), à Emmerin, M
PRESEAU, F
PRESSIE-PASTE, W
PRET (le), F
PRET (le), à Leers, F
PRET (le), à Lys, F
PRET (le), à Mons en Pèvele, C
PRET (le), à Roubaix,
PRET (la Croisette du), à Roubaix,
PRET (la digue du), à Roubaix, F
PRETS (les), P
PRETS (les), à Avelin, M
PRETS (les), à Fournes, W
PRETS (les), à Lambersart, W
PRETS (les), à Linselles, F
PRETS (les), à Mouvaux, F
PRETS (les), à Quesnoy, F
PREUDHOMME (Henriet Le), à Avelin, M
PREUILLE, à Leers, F
PREUX, P
PREVOTE (la), à Fretin, M
PREVOTE (la), à Englos, W
PREVOTE (la), à Esquermes, M
PREVOTES (les), C
PREVOTES (les), à Frelinghien, W
PRIEURE (le), à Houplines, W
PROHART, à Fretin, M
PRONVILLE, F
PROUVER, F
PROUVILLE, à Gondecourt, C
PROVENE, W
PROVIN,
PROVIN (Mairie de), C
PRUSSE, C
PTOLEMAIDE, F
PUCTES (les), à Chéreng, P
PUGNOY, F
PUIS (le), W
PUIS (le), à Quesnoy, F
PUITEL (la croix), à Erquinghem-Lys, W
PUMBEKE, P

Q

QUART, P
QUARTE, C
QUARTE, à Wattrelos, F
QUATRE-SAULX, à Avelin, M
QUEANT, P
QUENNESONNERIE (la), à Ennetières-en-Weppes, W
QUENTIN (Saint-), - Voir: *Saint-Quentin.*
QUERIEUX, F
QUERUE (le), à Ennevelin, P
QUERY, P
QUESLON, F
QUESNE (le), P
QUESNE (le), à Arcq-Ainières, M
QUESNE (le), à Flers, M
QUESNE (large), F
QUESNE-AU-MONT, à Bourghelles et Cysoing, P
QUESNE-BAUDET, à Roubaix, F

QUESNE-RABONNE, à Ascq, M
QUESNEAUX (les), à Tourcoing, F
QUESNEL (le), à Avelin, M
QUESNEL (le), à Bourghelles, P
QUESNES (les), F
QUESNES (les), à Halluin, F
QUESNES (les), à Marcq,
QUESNIL (le), M
QUESNOY (le), F
QUESNOY (le), à Lomme, W
QUESNOY (le), à Loos, C
QUESNOY (le), à Templeuve, P
QUESNOY (le), à Toufflers,
QUESNOY (le), à Wambrechies, F
QUESNOY (le), à Wasquehal,
QUESNOY (petit), à Roubaix, F
QUESNOY (planche à), M
QUESNOY SUR DEULE,
QUEVAUCAMPS, M
QUEVAUCAMPS, à Leers, F
QUEVILLON, P
QUICQUEMPOIX, C
QUICQUEMPOIX, à Annappes, M
QUICQUEMPOIX, à Flers, F
QUICQUENCOURT, F
QUIDONSES, à Tourcoing, F
QUIENS (les), à Bondues, F
QUIENVILLE, C
QUIERY, W
QUIERZI SUR OISE,
QUIEVRAIN, W
QUIEZE (la), M
QUIEZE (la), à Templeuve, M
QUIEZE (la), DIT BAILLE, M
QUIEZE DIT VERTAIN, à Templeuve, P
QUIGNICOURT, F
QUINCHY, W
QUINT (le), à Bachy, P
QUINT (le), à Leers, F
QUINT (le), à Salomé, C
QUINT (bois du), à Bachy, P
QUINT DE BONNANCE (le), à Templeuve, P
QUINT DE HELBUTERNE (le), à Houplines, W
QUINT DE LA FOSSE (le), W
QUINT DE RUPILLY (le), à Mérignies,
QUINT DU BOIS, à Gondecourt,
QUINTIZE, P
QUOISNES (les), M

R

RABAHAYE, à Verlinghem, W
RABECQUE, F
RABODENGHES, F
RABODENGHES, à Avelin, M
RABODENGHES, à Haubourdin, M
RABODENGHES, à Lille, C
RABONNE (le quesne), à Ascq, M
RABOOM, à Bas-Warneton, F
RACHE (la), à Santes, W
RACHES,
RACHIE (le), à Halluin, F
RACHIERS (les), à Cysoing, P
RADEPONT, à Seclin, C
RADINGHEM,
RAIMBEAUCOURT,
RAINCHEVAL, W
RAINEVAL, F
RAINEVAL, à Lambersart, W
RAINEVAL, à Lille, F
RAINEVAL, (la motte) F
RAINEVAL, (la pairie), à Lille, F
RAISMES, F
RAISSE, F
RAISSE, à Armentières,
RAMBURES,
RAMEAUX (les), F
RAMEE (la), à Genech, P
RANCHICOURT, F
RANSART, C
RANT (le), M
RAPPE (le), à Mouchin, P
RASIERES (les), à Avelin, M
RASOIR, P
RASSE, M
RASSINGHIEN, F
RATISBONNE, W
RATTERIE (la), à Genech, P
RAVENNES (les), à Bondues, F
RAVENSTEIN, M
RAVERDI (le), à Roubaix, F
RAVIARTS (les), à Quesnoy, F

REBECQUE, W
REBREUVE, M
RECKEM, F
RECOURT, P
REGNAUVILLE, M
REHAUTCOUR, P
REIGNAUX, à Lille, M
REIMS,
RELINGHEHEM, à Fournes, W
RELY, à Péronne, M
REMBOGAY, à Camphin-en-Pèvele, P
REMOIS, à Lesquin, M
REMY (Saint-), W
RENAIX, F
RENAUVILLE, W
RENENGHES, F
RENESCURE, F
RENIAU, à Lille, M
RENINGHELST, W
RENNENBOURG, F
RENTIS (les marais), à Templeuve, P
RENTY, F
REPPE (le), à Mouchin, P
RESBECQ, M
RESSAY, W
RETHEL, C
RETZ, F
RETZ, à Lesquin, M
REUCQUIERES (les), à Templemars, M
REUMEAUX (les), à Frelinghien, W
REUX, W
REUX, à Lille,
REVEAUX, à Frelinghien, W
REVES, F
REVIN, F
REYNESTEYN, F
RHODES, C
RIANDRIE (la), C
RIANDRIE (la), à Marcq, F
RIBAUBUS, à Hem, F
RIBAUMEZ, à Lille, M
RIBAUT-ESCOEUL, M
RIBAUT-ESCOEUL, à Ascq, M
RIBAUT-ESCOEUL, à Flers, M
RIBAUT-ESCOEUL, (petit), à Annappes, M
RIBEMONT, C
RIBERS (les), à Baisieux, F
RICHEBOURG, C
RICHELIEU, W
RICHEMONT, C
RICHIER, P
RIDOUX, M
RIENCOURT, à Englos, C
RIEU (le bois du), M
RIEULAY, M
RIEUX (les), à Quesnoy, F
RIEZ (le), à Avelin, M
RIEZ DES ESPINCELLES (le), à Phalempin, C
RIHOVE, F
RILLY, C
RIOMEZ, à Fretin, C
RIQUIER (Saint-),
RIVE (la), F
RIVE (la), à Marquette, F
RIVE (la), à Pont à Marcq, P
RIVE (la), à Santes, W
RIVE (la), (le bois de la), à Santes, W
RIVE EN FOREST, à Ascq, F
RIVIERE, M
RIVIERE, à Marcq en Baroeul, F
RIVIERE, (la chaude), à Fives, M
RIVIERS, C
ROBARDRIE (la), P
ROBECQUE, F
ROBERSART, F
ROBETTE, à Ennevelin, P
ROBLETS (les), F
ROBLETS (les), à Attiches, C
ROCHEFORT, M
ROCHEFOUCAULD (la), F
ROCQUEMEZ, F
ROCQUENDORFF, P
ROCQUES, P
ROCQUES, à Armentières, W
ROCQUES, à Ascq,
ROCQUES, (le triez de), à Ascq, M
ROCROY, W
RODERS, W
RODES, F
ROEUX, F

ROEUX, à Lille,
ROGIER (le Pont), W
ROHAN, F
ROINERIE (le), à Marcq, F
ROISIN, C
ROLECOURT, F
ROLLANDRIE, M
ROLLANDRIE, à Erquinghem Lys, W
ROLLEBECQUE, à Quesnoy, F
ROLLEGHEM,
ROLLENCOURT, F
ROMBECK, F
ROMBLAY, F
ROME,
ROMERIES, C
ROMMERSWAEL, M
ROMONT, C
RONCHIERE (la), M
RONCHIN,
RONCHIN, à Haubourdin, M
RONCOURT, P
RONCQ,
RONCY, P
RONDRIE (la), M
RONDRIE (la), à Hem, F
RONGEVAL, P
RONGIES, M
ROODE (ten), à Comines, F
ROOSEBEKE, C
ROQUELAURE, M
ROSAY, F
ROSBEE (le), à Quesnoy, F
ROSE (la), à Houplines, W
ROSEAU (le), à Avelin, M
ROSEAUX (les), à Roncq, F
ROSEL (le), C
ROSEMBOIS, M
ROSEMBOIS, à Fournes, P
ROSIER (le), à la Madeleine, M
ROSIERES (les), à Cappelle,
ROSIERES en Picardie, F
ROSIMBOS, F
ROSNYER (le), M
ROSOIT (le), P
ROSSIGNOL, F
ROSUEL (grand), à Ennevelin, P
ROTHOIR (le), à Gondecourt, C
ROUBAIX,
ROUBAIX, (le moulin de), F
ROUBIGEUX, F
ROUBIGEUX, à Sailly, F
ROUBIGEUX, à Willems, F
ROUEN,
ROUET (le pré), à Genech, P
ROUGE (le), à Frelinghien, W
ROUGE-CROIX (la), à Verlinghem, W
ROUGE-TOUR (la), à Stade, W
ROUGIES, F
ROULERS,
ROUPY, M
ROUPY, à Nomain, P
ROUSSERIE (la), à Marcq, F
ROUSSY, C
ROUVILLERS, F
ROUVROY, P
ROUVROY, à Herrin, C
ROYE, P
ROYE (le Camp), à Lambersart, C
ROYENCOURT, M
ROYENCOURT, (BARGUES) M
ROYERE (la),
ROYERE (la), à Néchin, F
ROYERE (la), à Wasquehal, F
ROZEL (le), à Herlies, W
RUAUTES, C
RUBEMPRE, F
RUBUN, à Bas-Warneton, F
RUCBIN, à Bas-Warneton, F
RUCQUERIE, à Fretin, M
RUCREUL (le), à Camphin en Pèvele, P
RUE (le), C
RUE (le), à Lomme, W
RUE (le), à Roubaix, F
RUE DU BOIS (la), à Armentières, W
RUE DU BOIS (la), à Fournes, W
RUE-FRANCHE (la), à Willems,
RUE-HAUTE, P
RUE-HAUTE, à Tourcoing, F
RUE-MARLE (la), à Armentières, W
RUE-SECHE, à Erquinghem-Lys, W

RUE-VERTE, à Roubaix, F
RUELLE-LELEU (la), à Armentières, W
RUES (longues). à Chéreng, P
RUESNES, P
RUF (Saint-), C
RUISSEAUVILLE,
RUMBEKE, F
RUME, F
RUME, à Bousbecque, F
RUMEAUX (les), à Frelinghien, W
RUMEN, F
RUMES,
RUMEZ, P
RUMINGHEM, F
RUMMEN, M
RUMPS, M
RUPILLY, P
RUPILLY, à Mérignies,
RUPILLY, (grand), à Mérignies, M
RUPILLY, (petit), à Mérignies, M
RUPILLY, (le quint de), à Mérignies,
RUSERIE (la), à Hem, F
RUSQUERIE (la), P
RUSSIE, P
RUSSIGNIES, W
RUYELLE (le), à Flers, M
RUYELLE (le), à Marcq, F
RUYELLE (le), à Quesnoy, F

S

SABLONNIERES (les), à Fives, M
SABLONNIERES (les), à Gondecourt, C
SAILLY,
SAILLY, (vieux), à Hem, C
SAILLY EN OSTREVANT, W
SAINGHIN, F
SAINGHIN EN MELANTOIS,
SAINGHIN EN MELANTOIS, (Mairie de), M
SAINGHIN EN WEPPES,
SAINT-ABRAHAM, près Jérusalem, F
SAINT-ACHART (Croix de), à Avelin, M
SAINT-AMAND,
SAINT-ANDRE,
SAINT-ANDRE (Mont), F
SAINT-ANDRE-LEZ-AIRE, F
SAINT-ANDRE-LEZ-YPRES, F
SAINT-AUBERT EN CAMBRESIS, W
SAINT-AUBIN, M
SAINT-AUBIN, à Leers, F
SAINT-CALIXTE, M
SAINT-CALIXTE, à Pont à Marcq, P
SAINT-CLOUD, W
SAINT-DENIS, F
SAINT-DIZIER, F
SAINT-ELOY, à Seclin, C
SAINT-ELOY (mont), C
SAINT-ELOY (Vive), F
SAINT-EUWIN, P
SAINT-FLORIS, W 22,
SAINT-GENOIS, P
SAINT-GILLES (le touquet), à Erquinghem-Lys, W
SAINT-HILAIRE, W
SAINT-JEAN D'ACRE,
SAINT-JEAN STEENE, F
SAINT-JOSEPH (letriez), à Roubaix, F
SAINT-LAMBERT, F
SAINT-LANDOALD, F
SAINT-LAURENT, M
SAINT-LEGER, F
SAINT-LIEVIN, W
SAINT-MAERTENSDYCK, F
SAINT-MARC, P
SAINT-MARTIN (Mont), F
SAINT-MAURICE, à Lille, W
SAINT-NICAISE, à Comines, F
SAINT-NICOLAS, à Avelin, M
SAINT à Lille, M
SAINT-OBIN, W
SAINT-OMER,
SAINT-PHORIEN, M
SAINT-PIERRE (Mairie), à Frelinghien, W
SAINT-POL,
SAINT à Fretin, M
SAINT (Motte), à Péronne, C
SAINT-QUENTIN, F
SAINT-EN L'ISLE,
SAINT-REMY, W
SAINT-RIQUIER,
SAINT-RUF, C
SAINT-SAUVEUR, F
SAINT-SIMON, M

SAINT à Armentières,
SAINT-SYMPHORIEN, C
SAINT-THUAL, W
SAILT-TROND,
SAILT-VENANT,
SAILT à Marquette, F
SAINTE ALDEGONDE, C
SAINTE ANNE, à Sailly, F
SAINTE MARIE, à Sainghin en Mélantois, M
SAISINES (les). à Verlinghem, M
SALENGROIT, P
SALLE (la), à Mouvaux, F
SALLE (le bois de la), à Roubaix, F
SALOME,
SANGATTE, F
SANLIS, M
SANTES,
SANTES, (Mairie de), W
SAPIGNIES, F
SAPIN (Sauch), à Flers, M
SAQUENIERES, à Bachy, P
SARAGOSSE, W
SARDAIGNE, F
SARS (les), C
SART (le), F
SART (le), à Chéreng, P
SART (le), à Flers, M
SART (le), (grand), P
SART (le), à Sainghin-en-Mélantois, M
SARTEAUX (les), à Wavrin, W
SARTEL (le), P
SARTEL (le), à Wattrelos, F
SARTIAU, P
SASSIGNIES, P
SAUC-AU-TOIT, à Marcq, F
SAUCHOY (le), W
SAUCH-SAPIN (le), à Flers, M
SAULCH (le), à Lille, M
SAULCH (longue), W
SAULCHOY (le), à Lys, F
SAULCOIS, à Pont à Marcq, M
SAULCOYE (la), à Wambrechies, F
SAULDERIE (la), P
SAULVINS, à Wambrechies, F
SAULX (les), à Hallennes, W
SAULX à Wazemmes, F
SAULX (les doubles), à Houplines, W
SAULX (les quatre), à Avelin, M
SAUSSOY (le), à Leers, F
SAUTAING, P
SAUTOY, F
SAUVAGERIE (la), à Verlinghem, W
SAUVEUR (Saint), F
SAVEUSE, W
SCARDEAU, M
SCARPE (la),
SCHAPENECH, à Comines, F
SCHAPENESCH, à Bas-Warneton, F
SCHELLEBELLE, F
SCHERBOURG, P
SCHIELVERDE, M
SCHOLLEMESTER, à Bas-Warneton, F
SCHOONDORP, F
SCHOONVELDE, M
SCHOONVELDE, à Comines,
SCHUEREN, W
SEBINOIS, à Ennevelin, P
SEBINOIS (le marais), à Ennevelin, P
SEBOURG, F
SECHE-RUE (la), à Erquinghem-Lys, W
SECHELLES, M
SECHOUTE, C
SECLIN,
SEC-PRE (le), à Cobrieux, P
SEIGNEUR-ISAAC, (bois), M
SELLES, P
SEMPY, F
SENECHAL,
SENECHAUX (les), à Wambrechies, F
SENEGHEM, F
SENS,
SEPTFONTAINES, F
SEQUEDIN,
SERGEANS (les maux), à Ennetières-en-Weppes, W
SEVELLINGHES, à Fromelles, W
SEVEREN, F
SICILE, C
SILLY, F
SIMON (Saint), - Voir (Saint-Simon).
SIN, à Baisieux,

SIN, à Seclin, M
SIN, (le triez de), à Baisienx, F
SINNEY, à Seclin, M
SIRACOURT, P
SIRAULT, M
SIVIGNY, F
SLYPE, P
SMERLEBE, F
SNELLEGHEM,
SOIGNIES (les), à Sainghin, M
SOISSONS,
SOLRE, C
SOLUWYS, à Houplines, W
SOMAIN,
SOMBREFFE, F
SOMBRESSE, F
SOMMELLERIE (la), à Marcq, F
SOMMERSET, C
SOMPUIS, F
SONNERIE (la), à Flers, C
SOREL, M
SOTTENGHIEM, W
SOUASTRE, C
SOUBISE, F
SOURCHES, W
SOUVERAIN-PIRE, à Fretin, M
SOYECOURT, P
SPAING, F
SPERCIN, à Wattrelos,
SPIRE, F
SPOLETTE, P
SRODERS, à Comines, F
STADE, W
STADINS, P
STAPLE, W
STAVELE, W
STEDE (ter Zoeter), à Comines, F
STEENACKERE (le), à Wytschaete, W
STEENBOURG, F
STEENBRUGGE, M
STEENE (Saint-Jean), F
STEENHUYSE, W
STEENHUYSE, à Bousbecque, F
STEENKERQUE, P
STEENVOORDE, F
STELBES, P
STENBECQUE, P
STERREBECK, W
STIEVET, à Neuville, F
STRADIN, M
STRALTE, F
STRASBOURG, F
STREPY, F
SULMONE, F
SURMONT, F
SWEVEGHEM, F
SYMPHORIEN (Saint), C
SYRIE, F

T

TAILLANDRIE (la), à Bondues, F
TAILLANDRIE (la), à Wambrechies, F
TAILLE (la), à Mouchin, C
TAINTIGNIES, F
TANAY, P
TANCARDRIE (la), à Armentières, W
TANGRY, F
TANNERIE (la), F
TANNERIE (la), à Wattrelos, F
TANNERIES (les), à Bas-Warneton, F
TEMPLE (le), à Cobrieux, P
TEMPLE (le), à Lomme, W
TEMPLE (le), à Pérenchies, W
TEMPLE (le), (la haye du), à Lomme, W
TEMPLEMARS,
TEMPLEMARS, (mairie de), M
TEMPLEUVE, C
TEMPLEUVE EN DOSSEMER,
TEMPLEUVE EN PEVELE,
TEMPS (Passe), à Lannoy,
TEN BRIELEN, F
TENCQUES, F
TENNARDRIE (la), à Thumeries, C
TENQUETTE, F
TENREMONDE,
TEN ROODE, à Comines, F
TER LOO, à Wervicq, F
TER MEERSCH, à Frelinghien, W
TEROUANNE,
TERRAGE (le), à Mouchin, C
TERRAGES (les), à Cysoing, P

TERRE (nouvelle), à Wattrelos,
TERRES (les loyaux), à Roubaix, F
TERTRES (les), à Templeuve, P
TER ZOETER STEDE, à Comines, F
THELU, P
THELU, à Thumeries, P
THELUCH, C
THEUL, W
THIBAUT, à Fretin, P
THIBAUT, (le pont), P
THIBAUVILLE, F
THIEFFRIES, F
THIEFFRIES, à Anstaing, M
THIEFFRIES, à Baisieux, F
THIEFFRIES, à Ronchin, M
THIEMBRONNE, à Lomme, C
THIENNES, F
THIEULAINE, à Cappelle, P
THIEULAINE, à Gruson, P
THIEULOY, à Carnin, C
THIEULOYE (la), M
THIL (le), F
THILLEUL, M
THIMEON, P
THUAL (Saint), W
THUILERIE (la), W
THULLITER, à Ligny, W
THULUCH, à Thumeries, P
THUMERIES, C
THUMERIES, (mairie de), P
THUMESNIL,
THUMESNIL, à Faches, M
THUMESNIL, (mairie de), M
THUN LEZ MORTAGNE, P
THUN SAINT MARTIN, M
THY LE CHATEAU, P
TIENDE (Vierdings), à Boesinghe, W
TIESSON, à Pérenchies, C
TILDONCQ, P
TILLETOY, F
TILLEUL (le), à Halluin, F
TILLEUL (le), à Roubaix, F
TILLEUL (le), à Tourcoing, F
TILLOY (le), F
TILLOY (le), à Bondues, F
TILQUES, C
TIMAUX (les), à Faches,
TINCKEPUUT, à Comines, F
TIRTEL, à Mons en Pèvele, P
TOIT (le), à Marcq, F
TOIT (le), (Sauc au), à Marcq, F
TOLUS, à Baisieux, P
TOLUS, (les prés), à Baisieux, F
TOMBAINES (les), F
TOMBEQUINES, à Wattrelos, F
TOMBES (les), M
TOMBES (les), à Quesnoy, C
TOMBES (les), à Verlinghem, W
TONGRES, M
TONNELAIRE, à Ostricourt, P
TONNELAIRE, (bois de), à Ostricourt, P
TORCY, F
TORNIBUS, P
TOUFFLERS,
TOULLU, à Wavrin, W
TOULON, F
TOUQUET (le), à Prémesques, W
TOUQUET-COLIN-MALADE (le), M
TOUQUET-LOCQUE, à Prémesques, C
TOUQUET-POUILLEUX (le), à Armentières, W
TOUQUET-SAINT-GILLES (le), à Erquinghem-Lys, W
TOUQUET (VERT), à Verlinghem, W
TOUR (la), F
TOUR (la), à Flers, M
TOUR (la), à Marcq, F
TOUR (la), (la rouge), à Stade, W
TOUR-BANIN (la), à Armentières, W
TOUR-BLANDOUL (la), à Armentiéres, W
TOUR-BRUNETEL (la), W
TOUR-CHAUMONT (la), P
TOURCOING,
TOURELLE (la), F
TOURMIGNIES,
TOURMIGNIES, (mairie de), P
TOURNAI,
TOURNEBUS, P
TOURNEMINE, à Mouchin, P
TOURNESIS,
TOURNON, F
TOUROTTE, F

TOUROULTE, à Comines, F
TOURS,
TOUSSERIE (la), à Hem, F
TOUWART, à Cappelle, C
TRAMECOURT, W
TRAMERIE (la), à Verlinghem, W
TRANSLOY (le), à Illies,
TREILLES (les deux), à Deûlémont, F
TREIZE, M
TRELON, P
TREOLA, M
TRESMAINIL, P
TRESQUIERES, à Baisieux, F
TRESSIN,
TRESSIN, à Chéreng, M
TRESSIN, (PONT A), M
TREUPPE, à Avelin, M
TRAVERS, à Wattrelos, F
TREVES, P
TREVISE, P
TREZEGNIES, F
TRICHON (le), à Roubaix, F
TRICOTERIE, à Leers, F
TRIESTRES, F
TRIESTRES, à Wasquehal, F
TRIEZ (les), P
TRIEZ (les), (la Couture du), à Hem, F
TRIEZ-BARROIS, à Ascq, M
TRIEZ DE CARIHEM, à Leers, F
TRIEZ DE LE PETOIRE, à Hem, F
TRIEZ DE ROCQUES, à Ascq, M
TRIEZ DE SIN, à Baisieux, F
TRIEZ DE VILLERS, à Ascq, M
TRIEZ DU BOIS, à Mouvaux, F
TRIEZ DU FRESNOY, à Leers, F
TRIEZ DU LONG-MORTIER, à Sailly, F
TRIEZ-MONNIER, à Sailly, F
TRIEZ SAINT-JOSEPH, à Roubaix, F
TRIPET, à Hem, F
TRIVIERES, F
TROIS HOMMELETS (les), à Flers, M
TRONCHANS (les), à Erquinghem Lys, W
TRONCHIENNES, C
TROND (Saint),
TRONQUOY (le), W
TRONQUOY (le), à Lys, F
TROPEUILLE, W
TROUILLIERE (la), M
TROU-PENNEL (le) à Wambrechies, F
TROYES, F
TUCQUELINS (les), à Halluin, F
TUILLERIE (la), M
TULLUCH, à Wavrin, W
TURIE (la), W
TURPIN (château), à Neuville-en-Phalempin, C
TUSCULUM, M

U

URSEL, W
UTRECHT, F
UYTKERKE, F

V

VAALS,
VACQUERIE (la), P
VACQUERIE (la), à Coutiches, P
VACQUERIE (la), à Frelinghien, W
VACQUERIE (la), à Mons en Pèvele, P
VACQUERIE (la), à Saint-André, W
VACQUERIE (la), (camp de la), à Marcq, F
VACQUERIE (la), (petite), à Moncheaux, P
VAL (le), F
VAL (le), à Avelin, M
VAL (le), à Fromelles, C
VAL (le), à Halluin, F
VAL (le), à Mariekerke, F
VAL (le), à Mouscron, M
VAL (le), à Tourcoing, F
VAL (le), à Warneton, F
VAL (le), (grand), W
VALENCIENNES,
VALGOURDIN (le), à Fretin, F
VALHAIN, M
VALHUON, W
VALLEE (la), M
VALLEE (la), à Linselles, F
VALLEE (la), à Radinghem, C
VALLEE (la), à Wavrin, W
VALLERIE (la), F
VALLETTE (la), C
VALLINS (les), à Wambrechies, F
VALLUTE (la), à Mérignies, M

VANNERIE (la), à Frelinghien, W
VANTADOUR, F
VARA, W
VARENNES,
VARLETS (fosse à), à Fretin, M
VAST (le), à Wambrechies, F
VAUCELLE, M
VAUCELLE, à Emmerin, M
VAUCELLES, W
VAUDRICOURT, W
VAULX, C
VAWERDONCK, F
VECHTE (la), F
VECHTE (la), à Fournes, W
VELAINES, F
VELDRICQ, M
VELLAINES (la), à Moncheaux, P
VELT, à Bousbecque, F
VELTBECQUE (grande), à Wervicq, F
VELTBECQUE (petite), à Wervicq, F
VENANT (Saint). - Voir: Saint Venant.
VENCLAIRE (le), à Sainghin-en-Mélantois, M
VENDEGIES, F
VENDEUIL, C
VENDEVILLE,
VENDEVILLE (petit), à Avelin, M
VENDIN,
VENDIN (ponchel), à Ennevelin, P
VENDIN (PONT-A),
VENDOME, C
VENDUS (les prés), à Emmerin, M
VENLO, F
VENNEGIES, M
VENTELLES (les), M
VENTIE (la),
VERCEIL, C
VERDERIE (la), à Comines, F
VERDIERE (la), à Wambrechies, F
VERDRIE (la), à Fretin, M
VEREMAL, W
VERLIN, M
VERLINGHEM,
VERLINGHEM à Lille, M.
VERLINGHEM (pairie de), à Lille, M
VERMANDOIS, C
VERMEILLE, C
VERONE, P
VERQUIGNEUL, F
VERQUIGNEUL, à Hem, F
VERSAILLES, F
VERTAIN,
VERTAIN, à Ascq, M
VERTAIN, (la QUIEZE dit), à Templeuve, P
VERTBOIS, C
VERTBOIS, à Annappes, M
VERTBOIS, à Bondues, F
VERTBOIS, à Frelinghien, W
VERTBOIS, à Lille, M
VERTBOIS (pairie), à Lille, M
VERTBOIS (petit), à Neuville, F
VERTBOIS (vieux), à Bondues, F
VERT-BOSQUET (le), à Wervicq, F
VERTE-RUE, à Roubaix, F
VERTHOVE, F
VERTS-CRUNQUETS (les), à Lomme, W
VERT-TOUQUET, à Verlinghem, W
VERVINS,
VEUZIN, à Chéreng, P
VEZONVAL, W
VIANDEN, C
VICHTE, (la), F
VICHTE, à Capinghem, W
VICHTE, à Comines, F
VICHTE, à Fournes, M
VICHTE, à Templemars, M
VICOGNE, C
VICOURIES, à Hantay, W
VIDAME (le), à Wambrechies, F
VIDEHAUS, à Verlinghem, W
VIEL-CHASTEL (le), à Loos, M
VIEIL-DIEU (le), à Comines, F
VIEILLE-ETAQUE, à Mouvaux, F
VIERDINGS-TIENDE, à Boesinghe, W
VIERRE, M
VIESE, F
VIESECOURT, W
VIESECOURT, à Linselles, F
VIESECOURT, (grande), F
VIESECOURT, (petite), F
VIEUVILLE, M

VIEUX-BANCS (les), à Prémesques, W
VIEUX-BIEZ,
VIEUX-BIEZ, à Armentières, W
VIEUX-BUS, à Flers, M
VIEUX-COURBOULTS (les), à Mons-en-Pêvele, P
VIEUX-SAILLY, à Hem, C
VIEUX-VERTBOIS, à Bondues, F
VIEZE-HAUTE (la), à Frelinghien, W
VIGNE (la), F
VIGNE (la), à Hem, C
VIGNE (la), à Loos, P
VIGNE (la), à Roubaix, F
VIGNE (le), F
VIGNE (le), à Bondues,
VIGNE (le), à Erquinghem-Lys,
VIGNE (le), à Linselles,
VIGNE (le), à Loos, M
VIGNE (le), à Prémesques,
VIGNE (le), à Roubaix,
VIGNE (le), à Wattrelos,
VIGNE (grande), à Roubaix,
VIGNETTE (la), à Neuville, F
VIGNONS (les), à Wattrelos,
VILLE, F
VILLE, à Templeuve, P
VILLEROI, M
VILLERS, F
VILLERS, à Ascq, F
VILLERS, à Cappelle, P
VILLERS, à Wahagnies, C
VILLERS, (le château de), à Ascq, F
VILLERS, (la croix de), à Ascq, M
VILLERS, (le pré à), à Flers, M
VILLERS, le triez de), à Ascq, M
VILLERS-AU-TERTRE, M
VILLERS-BUTEUX, à Lompret, W
VILLERS-CHASTEL, W
VILLERS-LONG-PRE, W
VILLERSEY, W
VINAGE DE BAROEUL, à Marcq, F
VINCENNES, M
VINCHOURIES, à Hantay, W
VINCOURT, F
VINCOURT, à Lille,
VINCOURT, à Mons en Pèvele,
VINCOURT, (pairie du), à Lille, M
VINGNE (le), à Hem,
VINGNE (le), à Roubaix,
VINGNE (le), à Tourcoing,
VIOLAINES,
VITRY, M
VIVE SAINT ELOI, F
VIVIER-BOYER (le), F
VIVIER-BOYER DU FRESNOY (le), à Lys, F
VLAEMERTINGHE, F
VLEDERICK, à Comines, F
VOIE MARKOISE (le), à Marcq, F
VOISINES (les), à Fretin, M
VOLERIE (la), à Halluin, F
VOLERIE (la), à Houplines, W
VOLLAND, M
VOLLANDRE (la), P
VOORDE, P
VORMEZEELE, F
VORMEZELLES, à Armentières, W
VORMISEELE-COUTERE, à Bas-Warneton, F
VOUTE (la), F
VRAUCOURT, F
VRETE, à Fives,
VUORDEN, F

W

WABERBEKE, M
WACHEMY,
WACKENE, F
WACKER, F
WACQUET (le), à Wicres, W
WADRINGHEHEM, à Lille, M
WADRINGHEHEM (pairie de), à Lille, M
WADRIPONT, F
WAGNONVILLE, P
WAHAGNIES,
WAIGNON, à Esquermes, M
WAILLY, F
WAILLY à Herlies, W
WAILLY (bas), à Herlies, C
WAILLY (bois), M
WAINGHEM, F
WAKINES, M
WAL (le), à Deûlémont, F
WALBECQUE, M

WALINCAMP, M
WALINCAMP, à La Madeleine, M
WALINCOURT, F
WALLATTE (la), P
WALLE (le), F
WALLE (le), à Bousbecque, F
WALLEBRECQUE, F
WALLEM, P
WALLERIE (la), à Halluin, F
WALLERS, à Attiches, C
WALLONNIE (la), à Armeniières, W
WAMBAIX, P
WAMBEKE, à Wytschaete, W
WAMBRECHIES,
WANCOURT, F
WANDONNE, M
WANDRE, F
WANNEHAIN, P
WANNEHAING, à Moncheaux, P
WANTS (les blancs), à Esquermes, M
WARCOING, C
WARCOING à Roubaix, F
WARCOING (petit), à Tourcoing, F
WAREGNY, F
WAREGNY, à Lesquin, C
WARELLES, F
WARENGHIEN, M
WARENGHIEN, à Armentières, W
WARENGHIEN, à Avelin, M
WARENGHIEN, à Fretin, M
WARENGHIEN, à Loos, M
WARESQUIEL, à Chéreng, P
WARGNY, W
WARGNY (grand), W
WARIN, à Fretin, C
WARIN (la Croix), M
WARLAINCOURT, M
WARLAING, F
WARLES, à Attiches, P
WARLEZ (les), à Tourmignies, C
WARMERAGE, P
WARMES, F
WARNAVE, P
WARNAVE, à Nieppe, W
WARNES, M
WARNET (le bois), à Fives, M
WARNETON, C
WARNETON (Bas),
WARNOYZE, M
WAROUX, W
WARSENAER, W
WARTEMBECQUE, F
WARTEMBECQUE, à Comines, F
WARWANNE, F
WARWANNE, à Flers, F
WASCALUS, W
WASKET (le), à Marcq, F
WASNES,
WASNES à Toufflers, F
WASNES (Outre), à Sailly,
WASQUEHAL,
WASQUEHAL, à Fives, F
WASQUEHAL, à Flers, M
WASQUEHAL, à Mons en Pèvele, C
WASQUEHAL, à Sainghin en Mélantois, M
WASQUEHAL, (petit), F
WASQUEHAL, à Fives, M
WASQUEHAL, à Flers, F
WASQUEHAL, à Marcq, F
WASQUEHAL-LA-MARQUE,
WASSEGNIES, F
WASSEGNIES, à Roubaix, C
WASSENAER, F
WASTELINS (les), P
WASTELINS (les), à Esquermes, F
WASTINE (la), à Lomme, W
WASTINES (les), F
WASTINES (les), à Cappelle, M
WASTINES (les), à Leers, F
WASTINES (les), à Linselles, C
WASTINES (les), à Lomme, W
WASTINES (les), à Thumeries, P
WASTINETTE (la), à Quesnoy, F
WASTINETTES (les), à Leers, F
WASTRE, W
WATENES, F
WATERSWAERT, à Avelin, M
WATERVLIET, F
WATOU, C
WATTEN, F

WATTIER, à Avelin, F
WATTIER, à Ronchin, C
WATTIER, (le Flocq), à Ennevelin, P
WATTIESSART, à Seclin,
WATTIGNIES,
WATTIGNIES (mairie de), M
WATTIGNIES (petit), à Wattignies, M
WATTINES (les), C
WATTINES (les), à Linselles, F
WATTRE, W
WATTRELET, F
WATTRELOS,
WATTRELOS (mairie de),
WAUCOURT, C
WAUDRIPONT, F
WAULT (le), à Esquermes, M
WAUQUETIN, C
WAUZELE, M
WAVRANS, W
WAVREMONT, F
WAVRIN,
WAYEMBOURG, F
WAYEMBOURG à Bas-Warneton, F
WAZEMMES,
WAZIERES (les), M
WAZIERES (les), à Hellemmes, W
WAZIERES (les), à Wambrechies, F
WAZIERES (les), à Wavrin, W
WAZIERS, C
WAZIERS (les), M
WAZIERS (petit), à Wambrechies, F
WERCHIN,
WERIN, à Neuville, F
WERLINGUE, P
WERQUENESSE, C
WERQUIN, à Frelinghien et Houplines, C
WERQUINS (les), à Deûlemont, C
WERVICQ,
WERVICQ (Mont de), F
WEST-CAPELLE, F
WEVELGHEM, M
WEZ, P
WEZ (le), à Mouvaux, F
WEZ (le), à Wattrelos, F
WEZ-MAQUART, W
WIANEN, W
WICRES,
WIEGLE, P
WIELSBEKE, F
WIERS, P
WIGNACOURT, P
WIGNARS, à Comines et Linselles, C
WILLEM, à Bourghelles, P
WILLEMAIN, à Mouchin, C
WILLEMEAU,
WILLEMINE, à Bas-Warneton, F
WILLEMS,
WILLERGIES, M
WILLERSIES, F
WILLERVAL, C
WILLY, à Illies, C
WINEMONT, à Wattrelos, F
WINENDALE,
WINGLES, C
WINHOUTTE, à Wattrelos, F
WISCARDERIE (la), M
WISMES, P
WOERDEN, W
WOESTINE (la), M
WOESTINE (la), à Lomme, W
WOIS (le), à Bondues, F
WOOST, M
WOUSTWINCKELE, F
WYNHEM, à Comines, F
WYNHEM-MEULENWAL, à Comines, F
WYONVAL, P
WYTSCHAETE, F

Y

YNSDHOVE,
YPRES,
YSER (l'), F
YSSELSTEIN, F
YVOY, C

Z

ZABULON, à Baisieux, F
ZANTVOORDE, F
ZELANDE, W
ZELEBEKE, W
ZIPPE (le), F
ZIPPE (le), à Lille, M

ZIPPE (pairie de le), à Lille, M
ZOESTEDE, à Linselles, F
ZOETER STEDE, à Comines, F
ZONEBECQUE, M
ZUEVELBERG, P
ZULPHEN, F
ZUTPHEN, W
ZWAERVOET, à Comines, F
ZWEVEGHEM, M
ZWINLANDE, C
ZYNGLEBANST, à Comines, F

TABLE DES NOMS DE FAMILLES.

A

ABBEVILLE (d'), F
ABBONNEL, F
ABE, M
ABLAING (d'), M
ABLAING (d'), Voir: *Dabelaing.*
ACLOCQUETTES, F
ADIN, P
ADORNES, M
AGACHE, M
AIGREMONT (d'),
AILLY (d'), F
AIRE (d'), C
AISNE (d'), F
AIX (d'), W
ALARTS, P
A LA TRUYE, F
ALAVAINE, F
ALBERT (d'), F
ALBRET (d'), C
ALEGAMBE, C
ALENCON (d'), C
ALENS (d'), P
ALINCOURT (d'), M
ALLENNES (d'), C
ALLERY (d'), F
ALLOE, W
ALOST (d'), C
ALSACE (d'), F
AMMAN (d'), F
ANCOISNE (d'), M
ANDELOT (d'), F
ANDREA, F
ANGEVILLE (d'), F
ANGLEE (de l'), C
ANGLURE (d'), F
ANICHE (d'), P
ANJOU (d'), C
ANNAPPES (d'), F
ANNEUX (d'), F
ANSTAING (d'),
ANTHONEDA, W
ANTOING (d'), C
ANTREULLE (d'), M
ANVERS (d'), P
APPLETERRE (d'), C
AQUA (de), C *Breucq* (du); *Liaue* (de).
ARAZIERES, F
ARDOMPRET (d'), P
ARDRE (d'), P
AREMBERG (d'), F
ARENDE (de), W
ARESTEL (d'), M
ARGENTEAU (d'), M
ARLEUX (d'), W
ARMENTIERES (d'), C
ARONIO, F
ARPOS, M
ARRAS (d'), F
ARSCHOT (d'), F
ARTEVELDE (d'), F
ARTOIS (d'), C
ARTUS dit d'ESPAING, F *Espaing* (d').
ASSIGNIES (d'), F
ATHIS (d'), M *Fremault.*
ATRE (de l'), C
ATTICHES (d'), C
AUBEAUX (des), F
AUBENCHEUL (d'), W
AUBERCHICOURT (d'),
AUBERMONT (d'), C
AUBERS (d'), W *Obert.*
AUBERSART (d'), W
AUBIEL (del), F
AUBRY (d'), P
AUBY (d'), F
AUCHY (d'),
AUDEFER, P

AUDENARDE (d'),
AUDOMEZ (d'), W
AULENGHIEN (d'), M
AULENT, F
AULEUSE, W
AUMALE (d'), F
AU PATIN, F
AUPY (d'), W
AUTHERIVE (d'), F
AUTHIE (d'), M
AUVAING (d'), P
AUVILLERS (d'), M
AUXI (d'), W
AVELGHEM (d'), P
AVELIN (d'), C
AVELUIS (d'), F
AVERHOUT (d'), F
AVESNES (d'),
AVRECH (d'), W
AVROULT (d'), C *Helfaut* (d').
AZINCOURT (d'), C

B

BACCHEM (de), P *Bacquehem* (de).
BACHIE (de la), P
BACHY (de), P
BACON, C
BACQ (du), W *Crocq* (du).
BACQUART, W
BACQUEHEM (de), P *Bacchem* (de).
BADY, M
BAENST (de), F
BAESBANCQ (van), M
BAILLET, C
BAILLEUL (de),
BAILLEULMONT (de), W
BAILLIER, P
BAISIEUX (de),
BALLET, P
BALMONT (de), C
BAPAUME (de), F *Bailleul* (de); - *Boilleux* (de).
BAR (de), C
BARBANCON (de),
BARBIEUX (des), F
BARDIMONT (de), P
BARGE (de la), F
BARGES (de), M
BARGIBANT (de), F
BARGUES (de), M
BARRE (de la), F
BARRY (de), M
BARS (de), M
BASECQUE (de la), F
BASSECOURT (de), P
BASSEE (de la), C
BASSERODE (de), F
BASSY (de), P
BATAILLE, F
BAUCHANS, P
BAUCHINGAI (de), F
BAUDEMONT (de), P
BAUDEQUIN (de), C
BAUDIN (de), W
BAUDRINGHIEN (de), F
BAUME (de), W
BAUSTEL (de), P
BAUVIN (de), W
BAUX (des), C
BAVA, M
BAVE, W
BAVEGNIES (de), M
BAVIERE (de), C
BAYART, F
BAYLOEL (de), C
BAYNAST (de), P
BEAUCAMPS (de), W
BEAUFORT (de), C
BEAUFREMEZ (de),
BEAULAINCOURT (de), W
BEAUMAISNIL (de), C
BEAUMARETS (de), F
BEAUMONT (de), F
BEAUPRE (de), F
BEAUREPAIRE (de), F
BEAUREVOIR (de), C
BEAUSART (de), W
BECKEN (Van der), W
BECOURT (de), F
BECQUE (de le), F
BECQUET, P
BECUWE, F

BEDFORT (de), C
BEER (de), P
BEGHIN, F
BEHAGE, F
BEL, F
BELLEFORIERE (de), M
BELVALET (de), C
BENOIT, P
BERAISSE, F
BERCH (de), F.
BERCUS (de), C
BERENG (du), W
BERENGER (de), F
BERGHE (de le), F
BERGUES (de), C
BERLAIMONT (de), F
BERLAIN (de), W
BERLETTES (de), M
BERNARD, C
BERNEMICOURT (de), C
BERNIER, P
BERNIEULLES (de), W
BERNISSE, M
BERON (du), P
BERSEE (de), M
BERTAULT (de), C *Hollande* (de).
BERTHEAU, M
BERTHIER, C
BERTRANGLE (de), F
BESSUEJOUTES, M
BETHENCOURT (de), F
BETHUNE (de),
BETS ou BETTE, F
BEUDART, W
BEUDIN, M
BEUGIN (de), F
BEUSFLES (de), P
BEUVREKES (de), W
BEUVRY (de),
BEVERE (de), W
BEVRI (de), C
BEYENS (de), F
BEYERE (de), W
BICHE (de la), F
BIDAULT, F
BIDE DE LA GRANDVILLE,
BIEZ (du),
BIHAMEL (de), F
BILBAUT (de), W
BILLAU (de), C
BILLY (de),
BINAST (de), C
BISPERCEVAL, M
BISSCHOP (de), F
BLANCARDRIE (de la), W
BLANCQUART, W
BLANQUERUE (de la), P
BLAUWART, C
BLAUWET,
BLECOURT (de), M
BLIENKET, C
BLILEVEN, C
BLIN (de), C
BLIQUY (de), F
BLOIS (de), C
BLOMME, P
BLONCQUE, F
BLONDEL, C
BOCCART, P
BOCQUIGNIE (de), F
BOEDIN, M
BOETLINE, F
BOFFERMONT (de), C
BOILLEUX (de), F *Bapaume* (de).
BOIS (du),
BOIS DE FIENNES (de), F
BOIS DE HOVES (du), C
BOIS DE LA LONGUERIE (du), M
BOIS-TRELON (de), F
BOISSOLE, M *Liste.*
BOISTEL DE CARDONNOIS, P
BONCOURT (de), P
BONDUEL, F
BONDUES (de),
BONE, F
BONIN, F
BONMARCHE (de), F
BONNAIRE (de), W
BONNANCE (de), P
BONNE,

BONNEBROQUE, P
BONNEFONDS, W
BONNESCUELLE (de), F
BONNIERES (de), C
BOS (du), C
BOSCH (de), F
BOSCO (de), C
BOSQUART, F
BOSQUIEL (du), C
BOSQUILLON, M
BOTELGIERS, F
BOUBAIS (de), F
BOUBERS (de), M
BOUCART (de), M
BOUCHAIN (de), W
BOUCHARDERIE (de la), W *Villain.*
BOUCHAUT (de), F
BOUCHERY, W
BOUCHET (du), W
BOUCHOOTE (de), F
BOUCLI (de), C
BOUDET, W
BOUDETTE, M
BOUFFLERS (de), W
BOUGGENHOUT (de), F
BOUILLON (de), F
BOULERS (de),
BOULES (de), F
BOULOGNE (de), C
BOURBON (de),
BOURBOURG (de),
BOURDE (de le), F
BOURGEOIS, F
BOURGHELLES (de),
BOURGOGNE (de),
BOURGOIS, F
BOURIERE, F
BOURLIVET, P
BOURLON, C
BOURNEL (de), C
BOURNONVILLE (de), F
BOURRE (de le), M
BOURS (de), F
BOUSBECQUE (de),
BOUSIES (de), P
BOUSSEMART, F
BOUSSIES (de), W
BOUSSOIT (du), M
BOUTELINS, F
BOUTILLIER, F
BOUTOY, M
BOUTRY, M
BOUVERIE (de la), C
BOUVINES (de),
BOVES (des), P
BOVINES, F
BRABANT (de), W
BRACLE (de), M
BRACQUE, M
BRAEM, M
BRANCAS (de), F
BRANCAU, W
BRAQUELE (de), W
BRAQUENCOURT (de), P
BRAUWERE (de), F
BREBIRON (de), P
BRETAGNE (de), W
BREUCQ (du),
BRIAS (de), W
BRIDOUL, C
BRIET, M
BRIFFAUT, M
BRIFFOEUIL (de), C
BRIGMAIGNE (de), F
BRIMEU (de), P
BRINETTE (de), M
BRIOIS, M
BRIQUEMEZ, P
BROGNIART (de), C
BROIDE (de), C
BRON (du), M
BROUCE,
BROYE (de la), C
BRUAY (de), F
BRUGANDIN (de), P
BRUGES (de), W
BRUIANT, F
BRUIELLE, M
BRUNE (de), M
BRUNEAU, C

BRUNEL, P
BRUNETEL (de), W
BRUSLE (du), F
BRUWE (de), F
BRUXELLES (de), F
BUC (de), C
BUCQUET (du), P
BUCQUOY (de) W
BUILLON (de), C
BUIRE (de), F
BUIRETTE, F
BUISINE, W
BUISNES (de). F
BUISSERET, F
BUISSET, W
BUISSI (de), P
BUISSIERE (de la), C
BUISSONS (des), M
BULGIST (de), F
BULOT (de), P
BULTEEL, F
BUNS (de), W
BURCQ (du), M
BURGMAISTRE, P
BURY, P
BUS (du),
BUSQUIEL (du), M
BUSSY (de), F

C

CABELLIAU, P
CABIS, P
CALONNE (de), F
CAMBE (de le), C *Ganthois.*
CAMBIER, F
CAMBRY (de), F
CAMPDAVENE (de), C *Saint-Pol* (de).
CAMPHIN (de),
CAMPO (del), W
CAMPS, F
CANAL (de), M
CANART, F
CANDELE (de le), F
CANS (de), P
CANTALOUP, M
CANTELEU (de), M
CAPINGHEM (de), M *Le Prévost.*
CAPONS, M
CAPPELLE (de le), F
CAPPELLE-SAINT-NICOLAS (de),
CAPPLE (de), M
CAPRON, F
CAPY, W
CARBON, W
CARDEVAQUE (de), M
CARDON, C
CARETTE,
CARIEUL (de), P
CARLES, W
CARLIER, F
CARLIN (de), F
CARNEUX (de), F
CARNIN (de), C
CARNOUX (de), C
CARNOYE (de la), C
CARON, F
CARONDELET (de), F
CARPENTIER (de), F
CARTON, W
CASENBROOT (de), F
CASSÉE (de la), W
CASTAGNE, P
CASTEL, F
CASTEL (du), W *Lostigier.*
CASTELAIN, C
CASTERBOIS, M
CASTIEL (du),
CATOIRE (de la), F
CAUCHIE (de la), C
CAUCHIELLE, M
CAUCOURT (de), W
CAUDRON, P
CAUWET, F
CAYEU (de), F
CAZERIE (de la), W
CAZIER (du), P
CELLIER (du), W
CESSOYE (de la), M
CHABLES (de), W
CHABOT DE ROHAN, F *Rohan* (de).
CHAFFOUREU (de), P

CHALENTON (de), M
CHALON (de), M
CHAMBGE (du), C
CHAPELLE (de la), F
CHARLET, W
CHAROLAIS (de), W
CHASSEY (de), F
CHASTEAU (du), W
CHASTEL (du), C
CHASTELER (du) M
CHATEAUBRIAND (de), W
CHATEAUVILAIN (de), P
CHATILLON (de),
CHATRE NANCAY (de la), F
CHAULLE, W
CHAULNES (de), F
CHAUNY (de), F
CHAUSSEE (de la), F
CHAUVIREY (de), F
CHESNE (du), F
CHEVRON, W
CHIMAY (de),
CHIN (de), M
CHOISYS (de), W *Robert.*
CHUCQUET, F
CHUFFART, M
CLABAUT, C
CLAERHOUT (de), F
CLARET, W
CLARISSE, F
CLARY (de), M
CLEMENT DE L'HERAULT, M
CLENCQUET, M
CLENQUEMEURE (de), M
CLEPPELE (de), M
CLERCQ (du), W
CLERFAYT (de), F
CLERMES (de), M
CLERMONT (de), C
CLEVES (de), F
CLIQUET, M
CLOCQUIER, W
CLUGNY (de), F
CLYTE (de la),
COBENZL (de), W
COBRIEUX (de), C
COCQUEL, C
COCQUERELLE (de), W
COCQUET, P
COENE, F
COENYEANT, M
COGET, P
COISNE, F
COLBEAU, W
COLINS, F
COLLARD, M
COMINES (de),
CONINCK (de), F
COQUEMPLUS (de), M
CORBAUT, M
CORBIE (de), F
CORDES (de), F
CORDONNIER, F
CORENHUSE (de), F
CORMORANT, P
CORNILLE, F
CORONEL, W
CORTE (de), M
CORTEVILLE (de), C
COSNAC (de), W
COSTA, M
COTTEREAU, P
COTTREL, F
COUCY (de),
COUDENHOVE (de), P
COULBEAU, W
COUPIGNY (de), F
COURCEL, W
COURCELLES (de), C
COURCOL, M
COUROUBLE (du), F
COURT (de le), C
COURTEVILLE (de), F
COURTRAI (de),
COUTERE (van der), F
COUTEREAU (de), W
COUVREUR, F
COYART, W
CRABOEN, F
CRANE (de), M

CRAON (de), F
CRAUERS, M
CRECY (de), F
CRENY (de), P
CREPIN, C
CREQUY (de), F
CRESECQUE (de), C
CRESPELAINES (de), F
CRETON (de), F
CRETONS (des), F
CREVANT (de), F
CREVECOEUR (de), W
CRISSEMBIEN, F
CROCHART ou CROHART, M
CROCQ (du), dit du Bacq, W
CROCQUIEL, M
CROHART ou CROCHART, M
CROHEN (de), F
CROHIN, M
CROISILLES (de), P
CROIX (de),
CROIX (de la), C
CROQUET (du), F
CROQUEVILLAIN, F
CROTTEL, P
CROY (de),
CRUISSE (van der), F
CRUNINGHEM (de), W
CRUQUE, F
CUIGNAC (de), M
CUINCHY (de), M
CUINGHIEN (de), F
CUSANGE (de), W
CUVELIER, F
CUVILLON, C
CYSOING (de),

D

DABELAING, M
DABELAING, Voir: *Ablaing* (d').
DADIZELLES (de), F
DAIRE, M
DALLE (van), P
DAMIENS, P
DAMMAN, F
DAMPIERRE (de),
DAN (de), M
DANNIAUS, P
DANNING, P
DANSET, M
DARE, C
DATH, F
DAUVIN, P
DAVE, W
DAVION, P
DAVRE (de), F
DECOURT, M
DEFFRENNES, W
DELATTRE, F
DELCOURT, M
DELEBARRE, F
DELEBECQUE,
DELECOURT,
DELEFORTRIE, F
DELERUE, F
DELESCLUSE, F
DELESPAUL, F
DELESPAUL, Voir: *Lespaul* (de).
DELETOUR, C
DELETTRE, W
DELEVAL, M
DELFAUT, F
DELIOT, C
DELLIES, F
DELMOITIE, F
DENGREMONT, P
DENIS, C
DENISE, M
DENNETIERES, M
DENNETIERES, Voir: *Ennetières* (d').
DERGNAU (de), C
DERIVAUX, W
DERNIN, M
DESAINS, M
DESBARBIEUX, M
DESBROCHERS, F
DESBUISSONS, F
DESCAMPS, F
DESCAT, F
DESCHOOREN, F
DESCOURS, F

DESFONTAINES, F
DESLOBBES, F
DESLEUX,
DESMARESCAUX, F
DESMETTRE, F
DESMONS, M
DESPATURES, F
DESPLANQUES, F
DESPRETS, F
DESQUENNES, F
DESQUIENS, F
DESRE, M *Disque.*
DESREUMAUX, F
DESREVEAUX, F
DESRUYELLE, W
DESTAILLEURS, F
DESTEULES, C
DESTIEU, M
DESTOMBES, F
DESTROS, F
DESWATINES, M
DEULE (de le),
DEURNAGELE (de), W
DIEDEMAN, F
DIESBACH (de), C
DIESTRE (de), P
DIMENCHE, P
DION (de), M
DISQUE, M *Desre.*
DIVION (de), M
DOMESSENT, C
DONGELBERGE (de), F
DONQUERRE, P
DORESMIEUX, M
DOUAI (de),
DOUCHET, M
DOUVE (de la),
DOUVRIN (de),
DOYERE (de la), F
DRAECK (de), P
DRAGON, F
DRINCKAM (de), W
DROMONT (de), M
DRUA (de), F
DRUMEZ (de), C
DUBOIS, F
DUBOSQUIEL, F
DUCHESNE, F
DUDEMAN, C
DUHOT, M
DUJARDIN, C
DUMONT, C
DUNEBIER, M
DUPONT, C
DUPUICH, F
DUPUY, P
DURAS (de), F
DURCAT, W
DUREMORT (de), M
DURER (du), P
DURETIESTE (de), M
DUREY, W
DURFORT (de), W
DUTHOIT, F
DUVINAGE, W
DUVIVIER, M
DYCKE (van), M

E

EECHOUTE (van der), F
EEDE (van den), P
EGMONT (d'), C
ELTZ (d'), F
EMMERIN (d'), F
ENCRE (d'), C
ENFFANS (des), F
ENGHIEN (d'), C
ENGLOS (d'),
ENNETIERES (d'),
EPINOY (d'), C
ERPS (d'), W
ERQUINGHEM (d'), W
ERREMBAUT, F
ESCAILLET, P
ESCAMAING (d'), F
ESCARLATE, M
ESCAUFOURS (d'), W
ESCAUSSINES (d'), P
ESCHELLE (de l'), F
ESCLAIBES (d'), P
ESBOBECQUE (d'), F

ESCOIVES (d'), W
ESCOIVRES (d'), F
ESCORNAIX (d'), F
ESNES (d'), C
ESPAGNE (d'), C
ESPAING (d'),
ESPAING (d'), Voir: *Artus.*
ESPIERRES (d'), F
ESPINCHELLES (des), M
ESPINE (de l'), F
ESPINEKOQUE, F
ESPRINGALLES (des), P
ESQUANES (d'), P
ESQUELBECQ (van), F
ESQUENNE (d'), W
ESQUERMES (d'), C
ESTABLES (d'), F
ESTAIMBOURG (d'), C
ESTAMPES (d'), F
ESTERPI (d'), P
ESTEULES (d'), C
ESTOMBEQUE (d'), F
ESTORET (de l'), C
ESTOURMEL (d'), F
ESTOUTEVILLE (d'), C
ESTRAYELLES (d'), P
ESTREES (d'), F
ESTREPY (d'), M
ESTREPY (d'), Voir: *Harchies* (de).
ESVIN (d'), F
EVE (d'), W
EVERLINGHEM (d'), W
EVREGNIES (d'), F

F

FABER,
FACHES (de), M
FAIGNOEULLES (de), C
FAING (du), F
FARVACQUES, F
FASCE, P
FASCEGNIES (de), M
FASCON, M
FASSE, C
FAUCIN, M
FAULCONNIER, C
FAUVARQUE, F
FAVREULES (de), F
FAY (du), F
FEBVRE DE LATTRE (le), W
FEBVRIER, M
FERDINANDUS, M
FERNANDE, M
FEVRIER, P
FIEF (du), F
FIEFS (de), M
FIENNES (de), C
FIERIETON (de), C
FIERVESTIT, P
FIEVET,
FISSEL, M
FIVES (de), M
FLAMENG, F
FLAMENT DE CHAUNY, F
FLANC, M
FLANDRE (de), C
FLECHIN (de), C
FLENQUE (de), W
FLERS (de), M
FLIE (de la), F
FLOCQUES (de), W
FLOCQUET, F
FLOURENS (de), F
FLOYON (de), F
FLUETTE (de la), M
FLUETTE (de la), Voir: *Vluet* (Van).
FOIX (de), F
FONTAINE (de la), F
FONTAINES (de), C
FONTENOIT (de), F
FOREST (de), F
FOREST (du), F
FORGE (de la), M
FORMEZELLES (de),
FOSSE (de la), C
FOSSEUX (de), F
FOSSEZ (des), F
FOUBERT, W
FOUCQUESOLLES (de), P
FOUILLOY (de), W
FOULON, M

FOUR (du), P
FOURLIGNIES, M
FOURMANOIR (de), P
FOURMENTIN, C
FOURMESTRAUX (de), C
FOURMIELLES (de), M
FOURNEL (de), P
FOURNES (de),
FOURNIER, F
FRAISNOIT (de), F
FRANCE (de), C
FRANCQUEVILLE (de), M
FRANEAU, M
FRANS, P
FRATRISSART (de), W
FRAYERE (de), P
FREAUVILLE (de), W
FRELIN (de), M
FREMAULT, C *Athis* (d').
FREMONT (de), F
FRESNES (de), F
FRESNOY (du), C
FRETIN (de), C
FROISSIES (de), F
FROME, F
FROMELLES (de), F
FRUICT, C
FRY, F
FURSTEMBERGHE (de), F

G

GAILLARD (de), M
GALLES, P
GALLIOT, M
GALOIS, P
GAMANS (de), M
GAMECHINES (de), C
GAND (de),
GANTHOIS, C *Cambe* (de le).
GARDIN (du), C
GARIBALDO, P
GARIMEZ (de), M
GARIN, P
GASQUIERE (de), F
GAUCOURT (de), W
GAUCQUIER (du), F
GAVARELLE (de), M
GAVE (Van der) F
GAVELEUS (de), C
GAVRE (de),
GENECH (de), M
GENEVIERS (de), C
GHEMART, W
GHERBODE (de), F
GHESQUIERE, F
GHIBERCHIES (de), M *Haudion* (de).
GHISELIN, F
GHISTELLES (de), C
GILLEMAN, F
GILLES, F
GILLET, M
GIVENCHY (de), W
GLEN (de), P
GLINES DE GRIMBERGHE (de), F
GLORIEUX, M
GLYMES (de), F
GOBERT, F
GODEFROOT, F
GODEFROY, F
GODIN, W
GODSCHAL, F
GOETHALS (de), F
GOFROY dit BOURGEOIS, M
GOHELLE (de), W
GOMBAULT, F
GOMIECOURT (de), M
GOMMER, F
GONDECOURT (de), C
GONGNIES (de), M
GORGES (de), M
GOSSON, P
GOTRAN dit BOURGEOIS, M
GOTTIGNIES (de), P
GOUDEMAN, C
GOUSSELAIRE, P
GOUY (de), P
GOY, P
GOYEE (de), W
GRACHT (Van der),
GRAILLY (de), F
GRAMMONT (de), F

GRAND-COURDEL, W
GRANDEL, W
GRANDIN, C
GRANDVILLE (de la), W *Bidé.*
GRANGE (de la), F
GRANT, M
GRANTRAING (de), P
GRAU, P
GRAULT (de), P
GRENET (de), F
GRENUT, F
GRIBOVAL (de), M
GRIGNART, P
GRIMALDI, F
GRIMAUPONT (de),
GRIMBERGHE (de), F
GRISIAU, P
GROESBEECK (de), W
GROS (de), F
GROSPRE (du), C
GRUEL, P
GRUSON (de), P
GRUSSET dit RICHARDOT, W
GRUUTERE (de), F
GRUUTHUYSE (de), F
GRYSPERE (de), F
GUEMENE (de), F
GUERINS, F
GUERNONVAL (de), F *Le Vasseur.*
GUIDIN, P
GUIGNIES (de), P
GUILIE (de), M
GUILLEBAUT, C
GUILLEBERT, W
GUILLEMAN, F
GUINES (de),
GUISELINS (de), M
GULPEN (de), P

H

HABARCQ (de), C
HACCART, F
HACHIN, M
HACQUEGNIES (de), F
HAERTS, M
HAFFRENGUES (d'), F
HAILLY (d'),
HAINAUT (de), F
HAINEHOUT (de), P
HAINUIER, W
HALLE (del), C
HALLENNES (d'), F
HALLERIE (de la), W
HALLEWYN (de), P
HALLEZ DE VALPIPRE, P
HALLIGART, C
HALLOIX, W
HALLUIN (d'),
HALLUT (de), F
HAM (du), F
HAMAIDE (de la), F
HAMAL (de), F
HAMELINCOURT (de), P
HAMES (de), F
HANETTE, P
HANGOUART, C
HANNERON, W
HAPIOT, W
HAQUIN, M
HARCHIES (de), C
HARGERIE (de la), P
HARLEBEKE (de), F
HARNES (de), F
HARS (de), C
HAS (de), C
HATTU, F
HAUBOURDIN (de), M
HAUDION (de), F
HAUTMEZ (du), W
HAUVERT, W
HAVEBOTTE, C
HAVESKERQUE (de), F
HAVET, M
HAVINES (de), M
HAVRE (d'), F
HAVRECH (de), C
HAYE (de la),
HAYES (des), F
HAYNIN (de), C
HAZART, P
HEDDEBAULT, M

HEDDEN (van), W
HEEDE (de le), F
HEETVELDE (d'), P
HEILLY (de), P
HELBAUT, M
HELBUTERNE (de), W
HELFAUT (d'), C *Avroult* (d')
HELLE (de), P
HELLEMMES (d'), M
HELLIN (de), C
HEM (de),
HEMMELINES (de), F
HEMSRODE (de), F
HENIN (de), F
HENNERON, C
HENNIN (de), F
HENNUYER, M
HENNYART, M
HENRIQUEZ, W
HENU (d'), M
HERAUGHIEURE (de), P
HERBAIS (d'), M
HERBAMEZ (de), W *Marquillies* (de).
HERBAUMEZ (de), C
HERIGNIES (de), C
HERIMEZ (de), F
HERINNES (de), W
HERLAND, M
HERLIN, C
HERMAND, P
HERMECOURT (de),
HERRENG, F
HERRIN (de), C
HERSEAUX (de), M
HERSENT (de), F
HERTAIN (de), M
HERVIN, M
HERZELLES (de), F
HESPEL, F
HESSE (de), F
HEUCHIN (de), M
HEUDINCOURT (de), F
HEULLE (de), F
HEURNE (de), P
HEURSINS (des), W
HEUTTE (de le), W
HEYDENDAL (de), F
HIERENC, F
HINGETTES (de), F
HINIES (des), W
HINNISDAL (d'), F
HOCHEDEZ, W
HOCRON (de), F
HOHENLOHE (de), F
HOLLAIN (de), F
HOLLAND (de), C
HOLLANDE (de), C *Bertault* (de).
HOLLEBECQUE (de), F
HONGLET, W
HOOCHTETE, F
HORNES (de), C
HORNU, F
HORNUIRE (de l'),
HOST, W
HOT (du), F
HOUART, M
HOUBLON, F
HOUCHARD, M
HOUCHIN (de), C
HOUDAIN (de), F
HOUGET (de), P
HOUPLINES (de), F
HOUSET, F
HOUSSAYE (de la), F
HOUTHEM (de), F
HOUTTIN, P
HOUWAERT, P
HOUZEAU, F
HOVARDRIE (de la), P
HOVART, M
HOVE (van), M
HOVERLANT, P
HOVINE, F
HOY QUESLOT (van), C
HU (du), M
HUBERT, M
HUET, W
HUGONET, F *Saillant* (de).
HULFE (van), F
HUMBERCOURT (d'),

HUMIERES (d'), F
HUN (de), W
HUNGHIER,
HURET, C
HUVET (de), M
HUVINO, M

I

IDEGHEM (de), M
ILLIES (d'), W *Marquillies* (de).
IMBERT,
INCHY (d'), F
INGHELBERT, W
INGILIARD, F
INVILLE (d'), P
IRLANDE (d'), W
ISAACQ, M
ISENGHIEN (d'), F
ISOEULX, F

J

JACOBS, C
JACQUART, M
JACQUERYE, W
JANSSENS, M
JARDIN (du), M
JAUCHE ou JAUSSE, F
JENNART, W
JOIGNY (de), F
JOLAING, F
JOLIE, P
JONGLET (de), F
JORIS, P
JORRES, F
JOUBERT, W
JOUVENEL, M
JOYE (de), F
JULIERS (de), C

K

KEIN (de), F
KERES, P
KEROUARTZ (de), M
KERSENS, M
KESELER, M
KESSEL (de), C
KETHULLE (de la), F
KEVAUCAMP (de), *Quevaucamp* (de).
KICQUE (de), M
KIENRUE (de), M
KIMPE, F
KNESSELAERE (de), F

L

LABRE (de), M
LACHERIE (de la), F
LACHIER, M
LADERRIERE (de), F
LADRON DE QUEVARRA, P
LA FOSSE, F
LAGACHE DE BOURGIES,
LAIGNEL, F
LALAING (de),
LALIVE, F
LALOE,
LAMANT alias CANNART, F
LAMBELIN, F
LAMBERSART (de), F
LAMBERT, M
LAMBRES (de), C
LAMETH, C
LAMIOT, C
LAMPERNESSE (de),
LANDAS (de),
LANGHEMEERCH (van), W
LANGLART, F
LANGLEE (de),
LANNAIS (de), P
LANNOY (de),
LANSTAIS (de), M
LANTHIER, M
LANTI DE LA ROVERE, F
LAOUTRE (de), F
LARCHIER, P
LARUELLE (de), W
LASCHIER, C
LASSUS (de), F
LATTRE (de), F
LAUBEL (de), P
LAUNAIS (de), F
LAURAGUAIS (de), F
LAURIN, F
LAUTENS, F
LAUTHIER, M

LA VENTE, P
LEAUWE (de), W
LE BAILLY,
LE BARBIER, F
LE BATTEUR, M
LE BAUDAIN DE MAUVILLE, F
LE BEGUE, M
LE BEVERE, F
LE BLANCQ, C
LE BLONT, W
LEBON, W
LEBORGNE,
LE BOUCQ, F
LE BOULENGIER, C
LE BOURGEOIS, P
LE BOUTILLIER, P
LE BRUN, W
LE BRUWERE, F
LE BUCQ, P
LE CANDE, M
LE CANDELE, P
LE CAPPELLIER, M
LE CAT, F
LECHERF, M
LE CHEVALIER, M
LE CLEMENT, P
LECLERCQ, F
LE COCQ, C
LECOMTE,
LE COURTRAISIEN, F
LE COUVREUR, F
LE CRAISSIER, M
LE CREANCIER, C
LE CURESSE, P
LEDRU, F
LEDUC,
LEERS, C
LEFEBURE, F
LEFEBVRE, F
LEFEL, F
LE FLAMENG, P
LE FLON, M
LE FOL, P
LE FORT, W
LEFRANC, W
LE FRANCOIS, P
LE GAY, F
LE GHIES, F
LE GILLON, F
LE GRAIN, W
LEGRAND, F
LE GRENET, W
LE GROU, F
LE GUILLEBERT, W
LE HENRY, W
LE HIBERT, P
LE HUGIER, F
LE HUON, C
LEJAY, W
LEJEUNE, F
LE JOSNE, F
LE JOVENE, P
LELEU, F
LELIEVRE, M
LE LOMBART, P
LELONG, F
LE LOUCHEUR, F
LE LOUCHIER, C
LEM (de), F
LE MACHON, W *Erquinghem* (d').
LE MAHIEU, F
LE MAIRE, F
LE MAISTRE, F
LE MARTIN, F
LE MAYEUR, F
LE MERCIER, C
LE MES, C
LEMESRE, C
LE MIEUVRE, C
LE MIL, F
LE MONIER,
LE MONNOYER, F
LE MOTTE, P
LEMPIRE, W
LENDE (Van der), F
LE NEPVEU, F
LENGAIGNE (de), P
LE NOEL, C
LE NOIRE, M
LENS (de),

LE PE, M
LE PELLETIER DE SOUZY,
LE PERE,
LEPERS, F
LE PHILIPPE, F
LEPIERRE (de), W
LE PINEL, P
LE PIPRE, F
LEPLAT, W
LE POLON, M
LEPOUTRE, F
LE POYVRE, M
LE PREUD'HOMME,
LE PREVOST, C
LE PRINCE, F
LE PROUS, P
LERBIER, F
LE REGNIER, M
LE RIQUE, P
LE RIQUIER, M
LEROUGE, M
LE ROUX, M
LE ROY, F
LESAIGE, M
LE SART, P
LE SAULCH, F
LE SAUVAGE, W
LESCHEVIN, F
LESCHIELLE (de), F
LESCOT, M
LE SEC, W
LE SEL, W
LE SENECHAL, C
LE SOS DE BONDUES,
LESPAGNOL, F
LESPAUL (de), F
LESPIERRE (de), F
LESPILLET, P
LESQUEVIN, P
LESQUIN (de), M
LESTERVICQZ (de), W
LESTERVICQZ (de), Voir: *Nast* (de).
LESTIBOUDOIS, F
LESTIENNE, W
LESTORET, F
LE SUR, P
LE THIERRIER, P
LE THIERY, F
LE TOILLIER, F
LEURENGHIEN (de), F
LEURIDAN, C
LE VAILLANT, F
LE VARLET, dit HACCART, F
LE VASSEUR, C
LE VAU, M
LE VIART, F
LE VILLAIN, P
LE VINGNIER, M
LE VLIEGHE, P
LE WALLES, W
LE WAST, W
LE WATTIER, M
LEZENNES (de), F
LE ZIPPE, M
LEZY, W
LHERNOULT, F
LIAGRE, W
LI AUBEGEOISE, C
LIAUE (de), F
LIAUE (de), Voir: *Breucq* (du).
LIBERSART, P
LIBERT, F
LI BRURES, F
LICHTERVELDE (de), F
LIEBART, P
LIEDEKERKE (de), F
LIERRE (de), P
LIESCUTIERS, M
LIEZ (de), P
LIGNE (de), F
LIGNY (de), C
LILLE (de), C
LI MUISIS, F
LINDES (de), F
LIOT (de), F
LI PORS, W
LIQUES (de), P
LISTE dit BOISSOLE, M
LITRES (de), F
LO (de), F

LOBEL (de), F
LOCART, F
LOCQUENGHIEN (de), F
LOCQUIFFIER, F
LOE (de), W
LOGENHAGHEN (de), F
LOISIER, F
LOMBART, P
LOMME (de),
LONGHELET, W
LONGHEM, M
LONGIN (de), M
LONG-ROI (de), M
LONGUEPEE, W
LONGUEVAL (de), C
LONGWEZ (de), M
LOOS (de), C
LOQUE, W
LOREL (de), M
LORFEBVRE, F
LORGIES (de), W
LORGIES (de), Voir: *Le Martin.*
LORME (de), C
LORRAINE (de), F
LOS (de), M
LOSTIGIER, dit DU CASTEL, W
LOUPPINES (de), F
LOUVAIN (de), C
LOUVEL ou LOUVERS, M
LOUVIGNIES (de), M
LOYS DE LA GRANGE, P
LUCAS, M
LUCEAU (de), F
LUEX, F
LUGY (de), P
LUNA Y CARCAMO (de), W
LUTHIER DE SAINT-MARTIN, M
LUXEMBOURG (de),
LYNDE (de), F
LYS (de le), F *Hingettes* (de), et *Pontenerie* (de la).

M

MACHON, dit DE LE SAULCH, F
MACQUELLERIE (de la), F
MADRE (de), M
MAER (van der), C
MAERTENS, C
MAHIEU, F
MAIGNELERS (de), W
MAILLART, M
MAILLY (de), F
MAINGOVAL (de), F
MAINRIEU (de), W
MAIRIE (del), F
MAISNIEL (du), M
MAISNIL (du),
MALANNOY (de), W
MALBANT (de), M
MALDEGHEM (de), C
MALDERE (de), M
MALE (de),
MALEBRANQUE, C
MALETERRE (de), M
MALLEFIANCE (de), W
MALLET,
MALNUY, W
MAMEZ (de), F
MANCICIDOR (de), M
MANDRES (de), F
MANGRIN,
MANNESSIER, M
MANSFELD (de), F
MARBAIS (de),
MARCHENELLES (de), C
MARCK (de la), F
MARELINS, F
MARES (de), M
MARESCHAL, M
MARESCO (de), W
MARESQUIEL (de), M
MARETS (des), F
MARIAGE, M
MARISSAL, F
MARKANT (de), W *Saint Venant* (de).
MARKRIES, F *Macquellerie* (de la).
MARLE (de),
MARLIERE, F
MARNIX (de), F
MARQUAIS (de), W
MARQUANT, W
MARQUE (de la), M

MARQUILLIES (de), F
MARTEL, M
MARTIGNY (de), F
MARTINAGE, M
MARTINE, P
MARTINSART (de), F
MASMINES (de), F
MASNUY (de), M
MASSIET, F
MASTAING (de),
MASUREL, M
MASURES (des), F *Mazures* (des).
MAURUS (de), F
MAUGRE (de), F
MAULDE (de), F
MAURISSE, M
MAUROIS, F
MAUVOISIN, F
MAZIN, F
MAZURES (des), F *Masures* (des).
MEAUSSE (de), F
MEERE (van der), P
MEERSCH (van der), F
MEGALANT (de), P
MEGANT dit DU HAUTMEZ, W
MELENTOIS (de), W
MELINDES (de), W
MELUN (de),
MENEU, M *Croix* (de la).
MER (de le), W
MERCHIN (de), M *Calonne* (de).
MEREN (de), F
MERLINE, P
MERODE (de), F
MERSEANT, F
MERVILLE (la), P
MESNIL (du), M
MESPLAN (de), W
MESSEANT, W
MESSIAEN, F
METERNE (de), C
METRE (de), W
METTENEYE (de), F
MEUNINCXHOVE (de), W
MEURCHIN (de), C
MEURISSE, F
MEZ (du),
MICHELET, P
MICHELIER, M
MICHON, W
MIDDELBOURG (de), F
MIEULURE, W
MILHAUT DE SAINT-PAUL, P
MILLENDONCK (de), F
MILLESIMO (de), W
MILLEVOIE (de), C
MINGERSFRUYT (de), W
MIRAUMONT (de), P
MIROUL, M
MOELEMBEKE (de), F
MOERE (de), F
MOERKERKE (de), F
MOGUET, W
MOL (de), F
MOLE, P
MOLEMBAIS (de), F
MOLLENGHIEN (de), W
MOLLET, M
MOLNES (de),
MONACO (de), F *Grimaldi.*
MONCHEAUX (de), C
MONCHY (de), F
MONESTAIN (de), F
MONFORT (de), F
MONNART, P
MONNIER, F
MONS (de), M
MONSURES (de), F
MONT (de), F
MONT SAINT ELOY (du), F
MONTAIGNE (de le), W
MONTAIGU (de), C
MONTAUBAN (de),
MONTENAC (de), P
MONTGOMMERY (de), P
MONTIGNY (de), F
MONTMIRAIL (de), M
MONTMONIER (de), P
MONTMORENCY (de), C
MONTMORT (de), M

MONTREUL (de), F
MOORBEKE (de), F *Morbecque* (de).
MOORSLEDE (de), F
MORBECQUE (de), F *Moorbeke* (de).
MORDACQUE, M
MOREAU, M
MOREL, C
MOREUIL (de), F
MORIENNE (de), M
MORGHAIS (de), C
MORTAGNE (de),
MORTIER (du), C
MOSCRE (de), F
MOSNIERS, M
MOTTE (de le), C
MOTTE (van der), F
MOUCHIN (de), C
MOUCQUE DES MAZURES, F
MOULIN (du), M
MOURCOURT (de), P
MOUSNIER, P
MOUTON, M
MOWY (de), P
MOY (de), P
MUDE (de), F
MUETTE, F
MUISIE (de), P
MULART, F
MULLET (de), C
MULLIER, M
MULLIERS (des), F
MUYSSART, C

N

NAERKERKE (de), P
NAMUR (de),
NANTIENNE, F
NAPPIN, F
NASSAU (de), C
NAST (de), W *Lestervicqz* (de).
NAVES (de), P
NAVIEUR, P
NEDONCHEL (de), M
NEELLE (de), C *Clermont* (de).
NESLE (de), C
NEUCKELE, F
NEUFCHATEL (de), F
NEUVE-EGLISE (de), M
NEUVILLE (de), C
NEVELLE (de), F
NEVERS (de), F
NICOLE, F
NIELLES (de), W
NIEUVENHOVE (de), F
NINOVE (de), P
NIVELLES (de), F
NOAILLES (de), W
NOE (de le), P
NOIRCARMES (de), P.
NOIRET, P
NOISET, C
NOLLET, P
NOMAING (de), P
NOORDSCHOTE (de), F
NOOT (Van der), C
NOPPENAY, M
NORGUET (de), P
NORMAN, F
NORTHOUT (de), C
NOUVELLES (de), M
NOVIRELLE (de), F
NOYELLES (de), C

O

OBEAUX (des), M *Hingettes* (de).
OBERCH (de), W *Aubers* (de).
OBERT, C
OCOCHE (d'), C
OIGNIES (d'), C
OISY (d'), C
OLLEHAIN (d'), C
OMBERGHES (d'), F
ONDEVILLE (d'), W
ONDOIR, M
ORANGE (d'), F
ORCHIES (d'), C
ORGERES (d'), F
ORGHET, F
ORLEANS (d'), C
OSTENDE (d'), F
OSTREL (d'), C
OTTINGHEM (d'), F

OUDART, M
OUDEGHERST (de), W
OUDENHOVE (de), F
OUDEVILLE (d'), C
OURSINS (des), W
OUTRE (d'), W
OUTREBECQUE (d'), F
OVERCHIES (d'), F
OYE (d'), C

P

PADOULLE, W
PAELDINCK, F
PAIAGE (du), C *Péage* (du)
PALANT (de), C
PALLY (de), M
PALME D'ESPAING (de), P
PAMART (de), F
PAMELE (de), W
PARENT, C
PARISSOT (de), F
PARMENTIER (de), F
PAROLE, F
PASQUIER, P
PASSE, W
PASSE EN TARTE, M
PASSET, P
PASSY (de), F
PATIN, F
PATY (de), P
PEAGE (du), C
PELARD, W
PELLEFOUR, W
PENIN (de), W
PENNEL, F
PENNEQUIN, M
PERCONT, F
PERENCHIES (de),
PERNES (de), C
PERONNE (de), F
PERSINS (des), F
PERUWEZ (de), F
PETEGHEM (de),
PETIPAS, C
PETIT, F
PETITE ESPIERRE (de la), F
PETITE VACQUERIE (de la), P
PETIT WASQUEHAL (de), F
PETRIEUX (de), M
PEUT, F
PHALECQUE (de la), M
PIAT, F
PICAVET, F
PICOT BASSUS, W
PICQUART, F
PICQUETTE (à), P
PICQUIGNY (de), F
PIENNES (de), C
PIERRE (de la), C
PIETRA SANTA (de), F
PIGNATELLI, W
PILATE, P
PIRE (du), M
PLANQUE (de le), M
PLANQUES (des), C
PLATHARNOIS, P
PLESSIS-RICHELIEU (du), W
PLOUICH (du),
PODENAS (de), P
POELVOORDE, F
POILLON (de) C
POIX (de), C
POLINCHOVE (de), F
POLLAER (de), P
POLLET, F
PONCHEAUX (des), F
PONCHEL (du), F
PONS DE RENNEPONT (de), M
PONSART, W
PONT (du), M
PONTENERIE (de la),
PONTREWART (de), M
PONTROHART (de), C
PONTROUART (de), P
POPUELLE (de), F
POREE, W
PORTE (de le), C
POSTELLERIE (de la), W
POT DE RHODES, F
POTTEAU, F
POTTES (de), F

POUCQUES (de),
POUILLE, M
POUILLON, F
POULAIN, C
POULLE, C
POULLERIE (de le), F
POURCHEL, F
POUTRAIN, M
PRAET (de), F
PRANDT (de), P
PRAT (de), F
PRATEA (de), C
PREAU (de), F
PREMESQUE (de), F
PRESSY (de), C
PRET (du), F
PREUDHOMME, F
PREURES (de), F
PREVOST, F
PREYS (de), W
PREZ (des), F
PRONDRE, F
PRONE, F
PROUMERRE, W
PROVIN (de),
PSALMIERS (de), F
PUICH (du), F

Q

QUARMONT (de), F
QUARRE, P
QUARTES (de), F
QUESNES (des), P
QUESNOY (du), F
QUESTROY, F
QUEVARA (de), M
QUEVAUCAMP (de), F
QUEVAUCAMP (de), Voir: *Kevaucamp.*
QUIERET, P
QUIESE (de le), P
QUIEULENQ (de), F
QUIEVRAIN (de), W
QUINCHY (de), P
QUINT, F
QUIQUEMPOIX (de), F
QUIRET, W

R

RABODENGHES (de), M
RACHE (de), P
RACHIE (de la), P
RADINGHEM (de), W
RAET, F
RAIMBAUT, M
RAINEVAL (de), F
RAINGHEFLIET (de), F
RAISSE (de), C
RAIVES (de), P
RAIVES (de), Voir: *Rèves* (de).
RAMBURES (de),
RAME (de), P
RAMERY, M
RANCEVILLERS, P
RANCHICOURT (de), F
RASIERES (des), P
RAZOIR (de), F
REBREVIETTE (de), F
RECOURT (de), F
REGNAULT, M
REGNIER, F
REKEM (de), F
RELOFF, F
RELY (de), C
RENAIX (de), F
RENARD, P
RENCON, M
RENESSE (de), W
RENIEL, F
RENIER, F
RENTY (de), C
RESTEAU, M
RETZ (du), C
REUBIN, F
REUBS, M
REUMONT, P
REUS (de), C
REUX (de), F
REVES (de), F
REVES (de), Voir: *Raives* (de).
REYGERVLIET (de), F
REYGHERTSULIET (de), W
REYNE (van de), W

RHODES (de), M
RIANDRIE (de la), W
RIBEMONT (de), C
RICHARDOT, W
RICHARDOT, Voir: *Grusset.*
RICHEBE, P
RICOURT, F
RIENCOUR (de), W
RIN (du), M
RIVAGE (du), F
RIVART, F
RIVIERE (de la), F
RIVIERE D'ARSCHOT (de), F
ROBECQUE (de), P
ROBERSART (de), W
ROBERT, C
ROBETTE, M
ROBLES (de),
ROCHECHOUART (de la), F
ROCHEFOUCAULD (de la), F
ROCKOCX (de), P
ROCQUENGHIEN (de), F
ROCQUES (de), F
RODE (de), F
RODOAN (de), W
ROGIERS, P
ROHAN (de), F
ROHART, M
ROIE (de), F
ROISIN (de), C
ROISSOLE, F
ROLLAND, P
ROLLEGHEM (de), F
ROLLIN (de), F
ROMEYNS, F
RONCHIN (de), C
RONDRIE (de la), M
RONDRIE (de la), Voir: *Buines* (de).
ROOSE, C
ROSAY (de), F
ROSENDAL (de), M
ROSIMBOIS (de), C
ROUBAIX (de),
ROUSSEAUX (des), F
ROUSSEL, F
ROUSSEREAU (de), C
ROUVROY (de), C
ROUZE, F
ROYE (de), F
ROYENCOURT (de), M
ROYERE (de la), F
ROZE, M
RUBEMPRE (de), C
RUE (de le), C
RUELLE (de la), C
RUESELE, F
RUFFAUT, C
RUIELLES (des), W
RUMES (de), F
RUPELLI (de), F
RUWEL (de), P
RUYELLE (de le), F
RUYMONT (de), P
RUYTE (de), F
RYE (de), W

S

SAIGNY (de), P
SAILLANT (de), F *Hugonet.*
SAILLY (de), F
SAINGHIN (de),
SAINS (de), F
SAINT-AMOUR (de), P
SAINT-AUBIN (de), F
SAINTE-ALDEGONDE (de), C
SAINT-GENOIS (de), C
SAINT-HILAIRE (de), M
SAINT-MARTIN (de), C
SAINT-OMER (de), C
SAINT-PIERRE (de), F *Fretin* (de).
SAINT-PIERRE-MAISNIL (de), F
SAINT-POL (de), C
SAINT-QUENTIN (de), M
SAINT-SEVERIN (de), W
SAINT-SIMON (de), P
SAINT-SYMPHORIEN (de), C *Robert.*
SAINT-THUAL (de), W
SAINTUYE (de), M
SAINT-VENANT (de),
SAIVEN, W
SALEMBIER,

SALLE (de le), P
SALUCES (de), P
SALVATIERA (de), F
SANDELIN, F
SANTES (de), F
SAPIGNIES (de), F
SARE (de), C
SARMIENTO, F
SARRAZIN, F
SART (du), M
SAULCH (de le), C
SAUTOY (de), F
SAVARY (de), F
SAVEUSE (de), F
SAVOIE (de), C
SCACQ, W
SCAGHE (de), C
SCAILLEBERT, M
SCALBERT, P
SCAPELINCK, M
SCAUBEKE (de), W *Escobecque* (d').
SCHENDELBEKE (de), F
SCHERER DE SCHERBOURG, F
SCHETZ, W
SCHONE-JANS, F
SCHOONBERG (de), F
SCHUEREN (de), W
SCHYNGHEM (van), F
SCRICK, P
SCRIVE, W
SECLIN,
SEGON, F
SELLES (de), M
SEMITRE, F
SEMPY (de), C
SENELENGHES (de), W
SENESCHAL, W
SENTMANAT ICARTENA, M
SEPMERIES (de), P
SEQUEDIN (de), F
SERUS, F
SION (de), C
SIX, F
SMERPONT (de), C
SMITTER (de), W
SNOUCK, C
SNOY, M
SOLDOYER, P
SOLRE (de), C
SOMBREFFE (de), F
SOMBRESSE (de), F
SOMMERSET (de), C
SONNEVILLE (de), F
SOREL (de), M
SORYS, F
SOUASTRE (de), F
SOUBISE (de), F
SOURDEAU, P
SOUTELART, F
SOUY (de), W
SOYECOURT (de), P
SPAING (de), F *Espaing* (d').
SPIKING, W
SRICKERS, P
STAPELES (de),
STAPPAERT, M
STAPPENS, F
STAVELE (de), C
STEELANDT dit LE BEVERE, F
STEENBERGHE (de), M
STEENE (van den), F
STEENHUYSE (de), F
STERCK, W
STRAVELE (de), M
SUCQUET, C
SURMONT (de), F

T

TACCOEN, F
TACON, W
TACQUET, M
TAHON, M
TALLEMANDE (de), M
TAME, M
TANNAY (de), M
TANNERIE (de la), F
TASSCHE, M
TAUVE, P
TAVERNE, M
TAVIEL, F
TEMPLEMARS (de), C

TENQUETTE (de), F
TENREMONDE (de), C
TERRETTE, F
TESSON, F
THERY, M
THEVELIN, F
THIANT (de), F
THIEFFRIES (de), F
THIENBRONNE, C
THIENBRONNE, Voir: *Bournel.*
THIENNES (de), C
THIEULAINE (de), C
THINES (de), C
THIREPREIT (de), F
THOICT (du), C
THOROTH (de), M
THOUARS (de), C
THUMESNIL (de), F
TIBERGHIEN, W
TIESSON, W
TIEVELIN, F
TILI (de), M
TILLET, F
TIREL, W
TOLLENARE (de), F
TOLVARE, W
TOMBEQUINES (des), F
TONERY (de), W
TONNELAIRE (de), M
TORCY (de), W
TORDREAU DE CRUPILLY, P
TORRES (de), W
TOUR (de la),
TOUR D'AUVERGNE (de la), F
TOUR SAINT-QUENTIN (de la), F
TOURCOING (de), F
TOURMIGNIES (de),
TOURNAI (de), C
TOURNEMINE, M
TOURNON (de), W
TOUROTTE (van), P
TOUROULT (de), F
TOUTEVILLE (de), W
TRAMECOURT (de), F
TRAMERIE (de la), F
TRANSILVAIN, M
TRAZEGNIES (de), F
TREHOUT (de), F
TREMOUILLE (de la),
TRESSIN (de),
TREZEL, M
TRIAILLE, F
TRIEL, C
TRIPS (de), F
TRISTRAN, W *Le Sec.*
TROLIET, F
TROMPES (des), F
TRONC (du), M
TRONZON, F
TROUILLIERE (de la),
TROYES (de), F
T' SERCLAES (de), M
TURENNE (de), F
TURPIN, C
TURRI (de),

U

UTENHOVE, M
UUTEN-HAM, M
UYTKERKE (de), F

V

VACQUERIE (de la), M
VAILLE (de), P
VAL (de le), F
VALIN, W
VALLEE (de le), M
VALOIS (de), C
VALY (de), P
VANACKERE, F
VANDAL, M
VANDAMME, F
VANDENBROUCK, F
VANDERBANCQ, P
VANDERHAER, M
VANDERSOMPTE, F
VANDRESSE (de), C
VANKIELEEM, M
VANKIESSON, F
VANLAER, M
VARENNES (de), F
VARICK (de), C

VASSENAERE (de), F
VAUDRIPONT (de), M
VAULX (de), F
VELAINES (de), P
VELANDIER (de), W
VENDEGIES (de), P
VENDEVILLE (de), F
VENDOME (de), C
VERDIERE, F
VERDURE, F
VERGELLES (de), F
VERGY (de), F
VERLEY, F
VERLINGHEM (de), F
VERMIEUX (de), P
VERQUIGNEUL (de), F
VERTAIN (de),
VERTBOIS (du), W
VIANE, C
VICHTE (de la), F
VICQ (de), F
VIDEBIEN (de), M
VIEFVILLE (de la), C
VIELME (de), F
VIENHOVE, W
VIENNE, F
VIERRE (de), W
VIGNE (de le), F
VILAIN, F
VILLARS (de), W
VILLE (de), F
VILLERS (de), F
VILLOQUEAU (de), M
VIMERCATO, F
VIMONT (de), W
VINAGE (du), M
VINCQ (de), C
VINCRE, F
VINTERFELT (de), P
VIRNOT, F
VISART,
VISQUES (de), C
VISQUETTE (de), W
VITAL, F
VITRY (de), M
VIVIER (du), F
VIXTE (de),
VLEMINCKS, F
VLIEGHE (de), C
VLUETTE (Van), M
VOLANT W
VOLCAERT C
VOOGHT (de), M
VOORMEZEELE (de), F
VORNE (de), P
Vos (de), F
VREGELO, P
VRELIET (du), F
VRENAY (de), F
VREQUEM (de), F
VRETE, F
VULDER (de), F
VUORDEN (de), F
VYECART (de), F

W

WACRENIER, C
WADRIPONT (de), F
WAES (de), F
WAFFLARS, F
WAGNONVILLE (de), P
WAHAGNIES (de), P
WAIGNON, F
WAILLY (de), P
WALENCAMP (de), F
WALINCOURT (de), M
WALLE (de le), M
WALLERS (de),
WALLET, M
WALUZ (de), C
WAMBACHT (de), F
WAMBAECKE, F
WAMBE, M
WAMBEKE (de),
WAMBRECHIES (de), F
WANGNON, W
WANNEHAIN (de), P
WARCOING (de),
WARENGHIEN (de), F
WARENNES (de), C
WARESQUIEL, M

WARIN, C
WARLAING (de), P
WARLOP, F
WARNANT (de), P
WARNASTUN (de), F
WARNEWICK (de), F
WARTEL, P
WARTEMBECQUE (de), F
WARVANE (de),
WASNES (de), F
WASQUEHAL (de),
WASSELIN, F
WASTINE (de le), F
WASTINES (de), F
WATIESSART (de),
WATOU (de), F
WATTEPATTE, W
WATTIGNIES (de), M
WATTINES (des), P
WATTRELOS (de),
WAUCOURT (de), C
WAUDE, F
WAUDRIPONT (de), F
WAVRIN (de),
WAYEMBOURG (de), F
WAYMEL, F
WAZIERES (des), F
WAZIERS (de),
WELLES, P
WERBROUCQ, F
WERCHIN (de), P
WERIN, P
WERQUIGNEUL (de), C
WERQUIN (de),
WERVICQ (de), F
WESBUS (van), M
WEULVERGHEM, F
WICHTE (de la), W
WICQ (de), P
WICRES (de), W
WIEGLE, W
WIELENS, P
WIERES (de), W
WIERGUE, M
WIGNACOURT (de), F
WILLANS, F
WILLEMIN, M
WILLEMS (de), F
WILLERSIES (de), F
WILLERVAL (de), W
WILLY (de), F
WILTZ (de), P
WINGE (de), F
WINGLE (de), P
WISCARS, F
WISCH (de), F
WISGNOLE (de), P
WISQUETTE (de), M
WISSOCQ (de), F
WITTHEM (de), F
WOERDEN (de), W
WOESTYNE (de le), F
WOORDE (de), M
WOORMEZEELE (de), F
WOUSTWINCKELE (de), F
WUERIC (de), F
WYTZ, F

Y

YDEGHEM (de), F
YPRES (d'),
YSENGHIEN (d'), F *Isenghien* (d').
YSEULX, F

Z

ZEDELARE,
ZELLER (van), F
ZILLEBECQUE (de), F
ZOMBERGHE (de), M